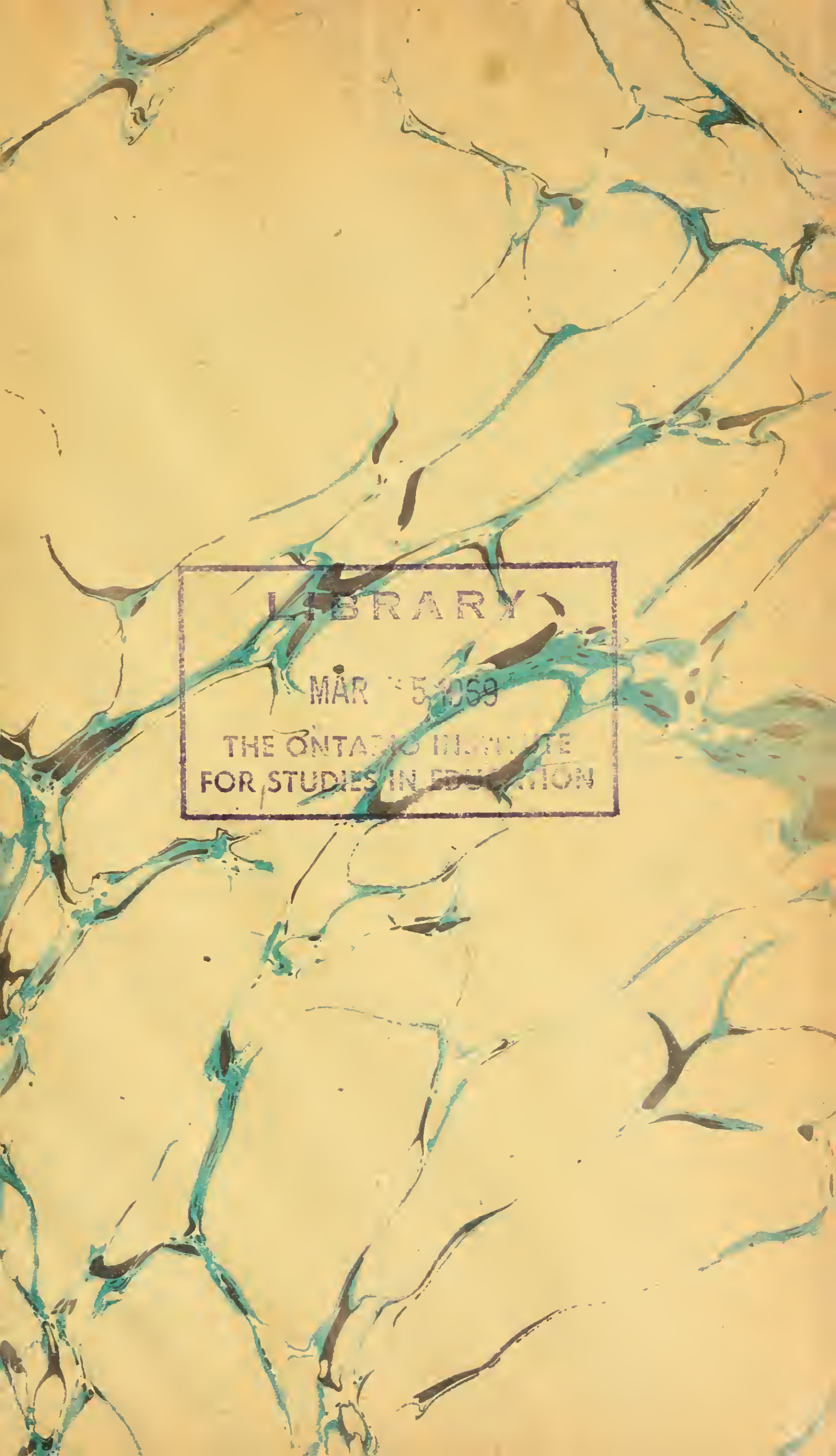

610.73 B775E c.1
Rouby, Hippolyte
L'hysterie de Sainte Theres
R.W.B. JACKSON LIBRARY
OISE CIR
3 0005 02051 3357





PUBLICATIONS DU *PROGRÈS MÉDICAL*

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DES INFIRMIÈRES

LAICISATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

LES ÉCOLES D'INFIRMIÈRES

DE PARIS

1898-1903

Par **BOURNEVILLE**

Directeur de l'Enseignement des Écoles d'infirmiers et d'infirmières.
Médecin de Bicêtre, etc.

PARIS

AUX BUREAUX DU
PROGRÈS MÉDICAL
14, rue des Carmes, 14.

FÉLIX ALCAN
ÉDITEUR
108, Boulevard St-Germain, 108.

1904

TABLE DES MATIÈRES

Annexes.

1903

Annexes

INTRODUCTION

Depuis 1878, date de la création des **Écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières** des hôpitaux de Paris, nous avons, chaque année, publié en brochures séparées les discours que nous prononcions aux distributions des prix, d'abord des Écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière (1878-1880), puis des mêmes écoles et de l'École de la Pitié et de l'École départementale de l'Asile Clinique (1881-1894) ; enfin des précédentes et de la dernière fondée (1894-1898), celle de Lariboisière.

En agissant ainsi, nous n'obéissions pas à une vaine manifestation d'amour-propre. Notre but était plus élevé. Nous voulions donner à tous, amis et adversaires de l'*enseignement professionnel* que nous avions organisé et de la *laïcisation des hôpitaux*, qui en était la conséquence inévitable, des renseignements précis, irréfutables, les mettant à même de juger la double réforme que nous avions entreprise avec l'assentiment et le concours du Conseil municipal de

Paris et du Conseil général de la Seine. Nous voulions avoir à notre disposition des documents complets, pleins d'arguments sérieux et de faits démonstratifs, à fournir à nos amis politiques de province, représentants du peuple à des titres divers, et aux membres des commissions administratives des hospices, désireux de procéder à la *Laïcisation* de leurs établissements hospitaliers.

Enfin ces brochures annuelles nous ont servi à faire, en maintes circonstances, une propagande active en faveur de l'organisation de l'*enseignement professionnel des infirmières* et de la *sécularisation de l'Assistance publique* dans toute la France.

Si cet *enseignement*, dont l'utilité et l'urgence sont de mieux en mieux reconnues, si la *laïcisation*, sa conséquence, ne se développent que lentement, la faute en incombe à d'autres qui, à cet égard, n'ont peut-être pas fait tout leur devoir. Personnellement, et tout lecteur de bonne foi, mis au courant par nos très-nombreuses publications, le reconnaîtra, nous n'avons ménagé ni nos peines, ni notre temps, pour le rapide développement d'une réforme essentiellement républicaine et sociale.

ÉCOLE DE BICÊTRE

—

Discours prononcé le 21 *Juillet* 1898.

Mesdames, Messieurs,

Après le discours si intéressant et si parfait de notre ami, votre maître, le Dr Noir, nous croyons devoir nous borner à quelques brèves remarques.

Il a insisté avec raison sur l'importance que nous attachons tous, vos maîtres et nous, aux exercices pratiques, à toutes les parties des exercices pratiques. En ce qui concerne les bandages, par exemple, qui sont d'une utilité incontestable et contribuent à l'éducation de votre main, à la rendre plus habile, nous avons constaté que, malgré l'enseignement de vos professeurs de l'enseignement professionnel, malgré les indications de votre *Manuel*, un grand nombre d'infirmières — sauf à Lariboisière — un très grand nombre d'infirmiers ne savent appliquer une bande que d'une manière imparfaite.

Vous devez choisir une bande proportionnée aux nécessités de la région où vous devez maintenir un pansement; toujours commencer votre bandage du côté des extrémités du membre, le finir du côté de la racine du membre; appliquer l'épingle longitudinalement, suivant l'axe du membre, sauf au niveau des plis et de la ceinture où elle doit être mise horizontalement, la pointe bien cachée, toujours en avant, afin de voir facilement si le bandage tient bien, jamais en arrière ou sur la face externe des membres, car le malade, reposant en général sur le dos ou sur le côté, la déplacerait et pourrait se piquer. Chaque fois que cela est possible, cousez votre bande. Vous devez défaire votre bande sans la laisser pendre, de la main dans la main, près du corps ou des membres, afin que les parties pendantes, s'accrochant aux extrémités des membres, ne produisent des secousses douloureuses. Tous ces détails, en apparence minutieux, ont une réelle importance. C'est en

en tenant compte que vous pouvez avoir une bonne note aux examens pratiques.

Certains pourront trouver que nous faisons une leçon de bandage, peu à sa place dans une cérémonie comme celle-cï. Nous dirons, pour excuse, que nous ne reverrons plus les diplômés de cette année qui vont partir de Bicêtre dans quelques semaines. Ces remarques, l'an prochain, nous les donnerons en dictée aux futurs élèves des écoles primaires des écoles d'infirmiers.

M. Noir a insisté aussi, et avec non moins de raison, sur le rôle actif de vos maîtres de l'enseignement primaire. La somme de travail qu'ils donnent pour votre instruction, le temps qu'ils consacrent à la correction de vos compositions primaires, à la surveillance des compositions professionnelles, méritent vraiment que l'Administration leur en tienne compte et rétablisse leurs indemnités sur les chiffres de 1894. Nous ajouterons que M. Mesnard, le premier des instituteurs de la section des enfants, a en outre à nous préparer les notes mensuelles, les notes et les rapports trimestriels sur tous les élèves, hommes et femmes, de l'école professionnelle. C'est là une tâche dont il conviendrait peut-être de lui savoir gré.

Puisque nous avons l'occasion de parler des maîtres de l'enseignement primaire, nous en profiterons pour rectifier certaines allégations produites récemment au Conseil municipal. L'interpellateur, M. Paul Bernard, était, certes, animé de bonnes intentions, mais il a été mal renseigné, mal conseillé. Et, avant de se lancer, il aurait dû s'enquérir de la situation vraie. L'Administration et nous-même, qui avons bien quelque connaissance du fonctionnement des écoles, nous nous serions empressés de le renseigner exactement. Personnellement, nous aurions pu mettre sous ses yeux les lettres où nous exposions la situation. Voici le texte des considérants et de la délibération par lesquels M. Paul Bernard a terminé l'exposé de ses réclamations :

« Le Conseil, considérant :

« 1° Que les cours primaires organisés dans les écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières de Bicêtre, la Salpêtrière et Lariboisière sont confiés, *dans la proportion de trois quarts*, à des moniteurs ou monitrices ne possédant aucun brevet de capacité ;

« 2° Que les cours professés par des instituteurs et institutrices diplômés sont rétribués d'une façon inégale et arbitraire (cette allocation varie entre 150 francs et 120 francs).

« 3° Qu'une pareille organisation ne s'explique pas et ne peut produire que de mauvais résultats au point de vue de l'instruction de nos infirmiers et de nos infirmières, et qu'il y a lieu de mettre fin au plus tôt à cet état de choses,

« Délibère :

« 1° Dans les écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières les cours seront confiés désormais à des instituteurs ou institutrices munis d'un brevet de capacité.

« 2° La rétribution de chacun de ces cours sera égale pour les instituteurs et institutrices ; elle ne pourra pas être inférieure à 150 francs, par an, payable par trimestre.

« 3° Les instituteurs ou institutrices chargés de cours primaires aux écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières devront être pourvus d'une nomination régulière.

M. le Président. — Je mets le projet de délibération aux voix. — Ces conclusions sont adoptées (1897 ; C. 1335.

Entrer complètement dans le détail nous entraînerait trop loin. Dans l'organisation des Écoles d'infirmières nous avons procédé avec d'autant plus d'économie que nos adversaires arguaient des dépenses des écoles pour combattre et l'enseignement et la laïcisation. Nous avons choisi, à l'origine, Bicêtre et la Salpêtrière parce qu'il existait dans ces établissements des maîtres et des maîtresses chargés des Écoles primaires des sections d'enfants. Avec une modeste indemnité, on était sûr de leur concours. Et point n'était besoin de recourir à des instituteurs ou des institutrices du dehors, ignorants des conditions spéciales de l'enseignement, ne connaissant pas le personnel qu'ils avaient à instruire. Bien plus, au début, les professeurs de l'enseignement professionnel se sont mis *gratuitement* à notre disposition. De même nos

internes, dont la plupart ont fait chaque année des conférences sur des sujets complémentaires et nous ont aidé à faire passer les examens pratiques. Enfin, nous-même, avons consacré notre temps, pendant quinze années, au fonctionnement des écoles, absolument *sans aucune indemnité.*

Il est dit dans le premier considérant que les cours primaires de Bicêtre, de Lariboisière et de la Salpêtrière, sont confiés dans la proportion des *trois quarts* à des instituteurs et des institutrices ne possédant aucun brevet de capacité. C'est là une erreur. En effet, à Bicêtre, les deux instituteurs, M. Mesnard et M. Landosse, sont pourvus du brevet de capacité ; M[lle] Blanche Agnus a le certificat d'aptitudes à la direction des écoles maternelles. M. Malençon, notre surveillant, n'a point de brevet, mais il a passé avec succès le concours pour la place d'auxiliaire permanent. M. Massing n'est qu'un infirmier, il est vrai, mais il possède une très bonne instruction primaire, connaît et parle l'allemand, et nous sert de moniteur à la classe des enfants. Enfin si MM. Malençon et Massing ont été désignés comme moniteurs, c'est sur le refus des deux autres maîtres d'écoles. Tous remplissent leur tâche avec un zèle et une persévérance dignes d'éloges.

A Lariboisière, M[lles] Obin et Corniou ont le brevet de capacité. A la Salpêtrière, M[mes] Gillot, Destable, Rosel et Patroueille ont le brevet élémentaire, M[lle] Corbon, le brevet supérieur ; seule, une monitrice, M[lle] Foncier, n'a que le certificat d'études.

Nous compléterons ces renseignements en indiquant la situation des institutrices chargées des cours primaires auxiliaires. Aux Enfants-Assistés, M[lle] Glais est pourvue du certificat d'aptitudes pédagogiques et du brevet supérieur. — A l'hôpital Tenon, M[lle] Amice a son brevet supérieur et M[me] Marque le brevet de capacité. — Aux Enfants-Malades, l'institutrice, M[lle] Edé, est munie du brevet de

capacité; — à l'hôpital Trousseau, Mlle Colders a aussi son brevet de capacité.

En résumé, sur 17 maîtres ou maîtresses, 14 ont le brevet de capacité; trois seulement qui servent de moniteurs n'ont pas ce brevet, tout en offrant des garanties sérieuses et si les deux maîtres dont nous avons parlé n'avaient pas refusé leur concours, il y aurait 16 maîtres ou maîtresses brevetés chargés des cours primaires, sur 17.

Et se basant sur cette première erreur, M. Paul Bernard affirme que les cours primaires annexés à trois des quatre écoles d'infirmiers et d'infirmières n'ont produit que de mauvais résultats. C'est là encore une erreur et, de plus, une injustice envers tous ceux qui se sont consacrés avec un réel dévouement à l'instruction du personnel secondaire depuis 21 ans. Pourtant, chaque année, le *Palmarès* enregistre les résultats obtenus et signale, entre autres, comme indice, le nombre des élèves et le nombre des certificats d'études.

Au point de vue de la rétribution, nous avons dit notre opinion. Nous la demandons équitable; nous estimons que les maîtres qui depuis des années ont accepté une modique rétribution doivent être mieux payés que ceux qui débutent; ceux qui apportent un réel dévouement à leur tâche, y consacrent plus de temps, doivent être mieux rétribués que ceux ou celles qui s'y adonnent mollement, sans conviction, et visent moins les résultats, l'intérêt public que leur intérêt personnel.

Nul doute que notre ami, M. le Dr Napias, n'examine avec soin tous les renseignements que nous lui avons communiqués, — que nous complèterons s'il y a lieu — et ne rende à chacun la justice qui lui est due.

N'oubliez pas les conseils que vous a donnés M. le Dr Noir, perfectionnez votre instruction pratique, relisez sans cesse votre *Manuel* et vous deviendrez ainsi de bons auxiliaires des médecins et, partant, vous serez plus utiles aux malades.

Discours prononcé le 23 juillet, à Lariboisière.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, avec cette cérémonie, se termine la *quatrième année scolaire* de l'École d'infirmiers et d'infirmières de Lariboisière. Cette école a été constituée pour donner un enseignement professionnel non-seulement aux infirmiers et infirmières de cet établissement, mais aussi au personnel secondaire des hôpitaux voisins : Saint-Louis, Maison municipale de Santé, Bichat, etc. Elle est le centre d'un groupe hospitalier. Elle permet aussi aux *garde-malades* et aux *mères de famille* de la région de profiter sans grand déplacement de l'enseignement mis libéralement à leur disposition par la ville de Paris et l'Administration générale de l'Assistance publique. Les premières, c'est-à-dire les garde-malades, ont intérêt à en profiter sérieusement, car, de plus en plus les médecins ont une tendance marquée à choisir de préférence, pour leurs malades, des gardes diplômés. Quant aux *mères de famille*, il est vivement à souhaiter qu'elles viennent en plus grand nombre assister aux leçons et aux exercices pratiques qui ont lieu ici, afin d'être mieux en mesure de seconder le médecin quand un cas de maladie se produit chez elles. Rappelons encore que le but de l'enseignement de cette école, comme des autres, n'est pas d'apprendre à traiter les malades, mais à seconder le médecin dans le traitement des malades.

Ainsi que les écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière, l'école de Lariboisière comprend une *école primaire* et une *école professionnelle*.

L'*école primaire* continue à être dirigée par Mme Obin, suppléante diplômée, pourvue du brevet supérieur. Elle a pour adjointe Mlle Corniou, suppléante diplômée, qui possède le brevet élémentaire. Cette école est divisée en deux cours : 1° Le *cours primaire* proprement dit, scindé en

deux divisions, il a fonctionné trois fois par semaine depuis le 2 octobre 1897, jusqu'au 13 juillet 1898 ; — 2° le *cours préparatoire au certificat d'études* qui a eu lieu trois fois par semaine. 28 élèves (15 infirmiers et 13 infirmières) ont suivi ce dernier cours. Sur les 20 élèves présentés à l'examen, 19 (6 infirmiers et 13 infirmières) ont obtenu leur certificat d'études (1). Cette école primaire a eu 5 certificats en 1895; — en 1896, 10 ; — en 1897, 18, soit 52, en y comprenant les certificats de cette année. Des résultats analogues sont enregistrés chaque année aux écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière. Ils nous autorisent à adresser des remerciements publics aux deux institutrices *brévetées*, et à féliciter les élèves de leur assiduité aux cours. « Ils nous autorisent aussi à signaler à l'attention de tous, et nous le répétons à dessein. les services considérables qu'ont rendus, à la cause de l'instruction populaire, les écoles primaires annexées aux écoles professionnelles. Ajoutons qu'elles ont instruit un grand nombre d'autres élèves, sans les faire arriver au certificat, et qu'elles ont perfectionné l'instruction de celles qui le possédaient déjà à l'entrée. Nous reviendrons tout-à-l'heure sur les modifications qu'il conviendrait peut-être d'introduire dans cette partie de l'enseignement.

Dans les *écoles primaires* nous donnons en dictées, au lieu de sujets quelconques, des dictées relatives à l'*Assistance publique* et à *votre profession*. Voici les titres des dictées en 1897-98 : 1° *Conditions à remplir pour l'obtention du diplôme* ; — 2° *Amélioration de la situation du personnel secondaire des hôpitaux de Paris*, par M. Derouin : — 3° *Salaire des infirmiers et infirmières dans quelques hôpitaux de province*, par Bourneville ; — 4° *Admission en compte pour la pension de repos dans l'Assistance publique des années de service passées dans*

(1) MMes Acade, Cedelle, Sepot. Huon. Rocher. Bresson, Friquet. Fournet, Kimel, Tallec, Brossier, Laisné, Chassat, MM. Jacquier, Tison, Bert. Couassion, Gambard et Nassay.

les *asiles de la Seine*, par LE MÊME ; — 5° *Relation de la visite du Président de la République à l'hospice de Bicêtre.* — 6° *Les infirmières décorées* : Mlle *Bottard*, par GILLES DE LA TOURETTE ; — 7° *De l'asepsie pulmonaire, de l'air pur et renouvelé* ; — 8° *Désinfection des crachoirs des tuberculeux* ; — 9° *Asepsie de l'estomac et de l'intestin* ; 10° *Asepsie des voie surinaires* ; — 11° *Asepsie des cathéters et des sondes*, par NICAISE ; — 12° *Asepsie des seringues à injections vésicules*, par LE MÊME ; — 13° *Hommage à* M. PEYRON, *souhaits de bienvenue à* M. NAPIAS, *au Conseil municipal* ; — 14° *La mort réelle constatée par le thermomètre*, par BOURNEVILLE ; — 15° *Notes sur les autopsies et les dissections*, par LE MÊME ; — 16° *Préhension à domicile et transport* à *l'asile-hôpital des aliénés dangereux*, par LE MÊME.

Nous ferons une réflexion à propos de l'une de ces dictées, celle qui est relative aux *retraites*. A l'amélioration réalisée cette année, qui fait compter aux infirmiers des hôpitaux de Paris, les années passées dans les asiles de la Seine, il conviendrait d'en ajouter une autre. Dans les asiles les *années de service militaire* entrent en ligne de compte, tandis que dans les hôpitaux les années militaires sont laissées de côté. Nous signalons cette anomalie à notreami M. le Dr NAPIAS, en le priant de la faire disparaître.

L'*Enseignement professionnel* qui comprend les *cours théoriques* et les *exercices pratiques*, a été fait d'une façon parfaite et régulière. Vos maîtres des cours professionnels sont restés les mêmes.

Les *exercices pratiques* ont eu lieu tous les jours : 4 fois par semaine par Mme JANNON pour la petite chirurgie, 1 fois par semaine par Me DAVID, pour la médecine. En outre Mme JANNON a fait quatre leçons sur les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés. Des *cours de ventouses* et des *démonstrations sur la pose des ventouses* ont été donnés par M. CHANOINE, ventouseur et Mme DUTOIS, ventouseuse ; — des leçons sur l'adminis-

tration des *bains* et des *douches*, par M. Vaudry, baigneur et Mme Bochat, baigneuse. Tous les élèves ont été exercés par eux individuellement. Toutes les personnes chargées des exercices pratiques ont été, en général, satisfaites de votre assiduité. — Des 215 élèves qui ont assisté aux cours pendant le mois d'octobre, il en restait encore 145 au commencement de juillet.

L'*école professionnelle* a été fréquentée non seulement par les infirmiers et les infirmières de Lariboisière, mais aussi par leurs camarades des hôpitaux voisins, dans la proportion suivante :

St-Louis	H	10	Bastion 29	H	1
	F	7	Herold	H	1
Beaujon	H	5	Maison de santé	H	3
	F	7		F	3
Bichat	H	2	Debrousse	H	3
	F	3			
Aubervilliers	F	3	Tenon	H	1
				F	1
Roursière		1			

Parmi les élèves hospitaliers, nous mentionnons avec plaisir un surveillant et une sous-surveillante de Lariboisière et un sous-surveillant de Beaujon, non diplômés, qui ont eu l'heureuse idée de suivre les cours et qui vont figurer dans la liste des diplômés.

Enfin 60 *élèves libres* (10 hommes et 50 femmes) ont pour la plupart assisté avec une exactitude remarquable aux cours professionnels. Quelques-uns ont cessé mais ont été remplacés par d'autres, de telle sorte qu'il y en avait encore 57 présents au premier juillet.

Nous vous rappellerons que vous devez faire toutes les *compositions*. Cette année encore, vos maîtres et nous avons consenti à faire faire une composition supplémentaire à ceux des élèves auxquels il ne manquait le minimum exigé que pour *une seule* partie de l'enseignement. C'est la dernière fois. Cependant pour les élèves qui auront été empêchés par un motif sérieux, maladie ou service militaire, dès leur retour à l'école on leur donnera à

faire les compositions qu'ils n'auront pu faire pendant leur absence motivée.

Les *compositions* doivent être faites LOYALEMENT. Sur les feuilles de convocation des jeunes gens qui sont appelés à subir les examens du baccalauréat se lit un avis, ainsi conçu :

« *Le Candidat ne doit avoir*, SOUS PEINE D'EXCLUSION, *aucune note manuscrite ou imprimée, aucun livre, aucune communication avec le dehors. Il est interdit de sortir durant les compositions.* »

Il faut pour la bonne réputation de nos écoles que les élèves se conforment scrupuleusement à ces indications. Il conviendra aussi, pour éviter toute suspicion, qu'à la fin de chaque composition toutes les copies soient remises dans une enveloppe cachetée et scellée.

Les *examens pratiques*, qui ont pris huit heures, ont été subis par 122 élèves, ainsi répartis :

Lariboisière	Boursière	1	
	Sous-surveillantes	1	
	Surveillant	1	
	Infirmiers	12	
	Infirmières	20	35
Élèves libres	Hommes	8	
	Femmes	42	50
St.-Louis	Infirmières	9	
	Infirmiers	4	13
Beaujon	Sous-Surveillante	1	
	Infiirmiéres	3	
	Infirmiers	5	9
Bichat	Infirmières	2	
	Infirmiers	2	4
Maison de Santé	Infirmière	1	
	Infirmiers	2	3
Bastion 29	Infirmier	1	1
Herold	Infirmier	1	1
Debrousse	Infirmiers	3	3
Tenon	Infiirmiére	1	
	Infirmier	1	2

Selon notre habitude, nous avons profité des examens pratiques, auxquels nous nous faisons un devoir d'assister, pour nous rendre compte du degré de l'instruction

primaire des élèves, en relevant les diplômes ou les certificats qu'ils possèdent. Voici le résultat de nos constations :

	H.	F.
Baccalauréat	2	»
Brevet supérieur	»	2
— élémentaire	1	2
Certificat d'études primaires sup^res^	»	2
— d'aptitude pédagogique	»	1
Diplômes de sage-femme	»	1
Certificat d'étude primaires	16	24
Totaux	19	32 (1)

« Cette statistique, et il en est de même dans les trois autres écoles, répèterons-nous, montre que d'année en année, le degré de l'instruction des élèves qui suivent les cours, va en augmentant d'une façon sérieuse. Il en résulte naturellement que l'enseignement professionnel est rendu plus facile et plus efficace. »

105 élèves ont obtenu leur diplôme, ayant rempli toutes les conditions exigées par l'Administration ; en voici l'énumération par catégorie, par hôpitaux et par grades :

Elèves libres	H	8	
	F	41	49
Lariboisière	Surveillant	1	
	Boursièr.e	1	
	Sous-surveillante	1	
	H	6	
	F	14	23
Saint-Louis	H	4	
	F	8	
Maison de Santé	H	2	
	F	1	3
Beaujon	Sous-surveillant	1	
	H	4	
	F	3	8
Bichat	H	9	
	F	2	2
Bastion 29	H	1	1
Charité	F	1	1
Herold	H	1	1
Debrousse	H	3	9
Tenon	H	1	1

Si l'on ajoute les 105 diplômes de cette année aux 225

diplômes des trois années précédentes, on voit que l'école de Lariboisière a décerné 330 diplômes depuis sa création.

Le tableau suivant, surtout si on le compare au tableau que nous avons donné en 1895, de l'état du personnel de Lariboisière avant la création de l'école donne une idée de l'amélioration du personnel secondaire au point de vue de l'instruction professionnelle.

	Avant la réouverture des cours	A la fin de cette année scolaire
Sur 3 surveillants	2	3
— 7 surveillantes	7	7
— 3 sous-surveillants	2	2 (1)
— 27 sous-surveillantes	27	26 (2)
— 7 suppléants	7	7
— 15 suppléantes	15	15
— 7 1ers infirmiers	6	6 (3)
— 20 1res infirmières	20	20
— 6 infirmiers panseurs	6	6
— 87 garçons et infirmiers	17	21
— 82 filles et infirmières	17	29
— 2 personnel professionnel	0	1 (4)

Nous en avons fini avec l'histoire de l'école de Lariboisière pendant l'année scolaire. Restent quelques considérations générales. Il y a deux ans nous avons tracé une rapide description des habitations ou mieux des dortoirs des infirmiers et des infirmières. Après avoir indiqué le cube d'air de ces dortoirs en déclarant qu'il n'en donnait pas une idée vraie nous ajoutions :

« Les corridors d'accès, les murs, les portes, les fenêtres, tout cela est mal nettoyé, dégoûtant. On se demande à quelle époque il y a eu là un nettoyage sérieux. Quant à la réfection des peintures, c'est comme à Bicêtre, cela remonte peut-être à la fondation de l'hôpital. A Lariboisière non plus, il n'y a pas de lavabos, pas de cabinets d'aisances à proximité. La literie est généralement le rebut de l'hôpital. L'encombrement de ces dortoirs et de leurs

(1) Le 3e âgé de 60 ans est à la veille de prendre sa retraite.
(2) La 27e sous-surveillante a plus de 50 ans.
(3) Le 7e est âgé de plus de 50 ans.
(4) Un charretier a été remplacé par un infirmier diplômé.

annexes par des malles de dimensions et de formes les plus diverses, par les coffres à charbons, par les objets qui sont censés servir au nettoyage, diminuent encore le cube d'air dont disposent les infortunés condamnés à coucher dans ces fabriques de malades et de tuberculeux. Les lits sont disposés de toutes les façons, perpendiculairement et longitudinalement afin d'en mettre tant qu'on peut. Parfois ils sont contigus, pour faciliter sans doute... les conversations. Tel est en gros la description que nous appellerons anatomique, c'est-à-dire des dortoirs *inhabités*. Quant à la description physiologique, c'est-à-dire des dortoirs *habités*, pour continuer notre comparaison, nous renonçons à la tracer : les détails que nous aurions à donner ne sont pas de mise aujourd'hui. Nous nous bornerons à dire que l'un des dortoirs est occupé d'une façon permanente : la *nuit* par les infirmiers de jour, le *jour* par les infirmiers de nuit ou veilleurs. »

L'an dernier on nous avait annoncé qu'un projet de construction d'un *bâtiment d'habitation* était soumis au Conseil de surveillance, aussi nous sommes-nous borné à faire appel au concours de M. le conseiller Breullé pour faire aboutir ce projet à bref délai. Or, comme rien n'a été fait, nous nous permettons d'insister de nouveau et de prier M. le Dr Napias de s'assurer par lui-même de l'*insalubrité des dortoirs* de Lariboisière et de prendre les mesures indispensables afin d'y remédier et surtout de faire cesser le coucher successif des infirmiers de nuit et des infirmiers de jour dans le même dortoir. Il y a là une situation peu digne de la Ville de Paris et de l'Administration de l'Assistance publique. Il ne doit pas hésiter, dans une telle circonstance, à faire appel aux libéralités du Conseil municipal.

Il y a d'ailleurs un moyen de remédier au mal, sans diminuer encore l'espace libre, déjà exigu, du territoire de l'hôpital par de nouvelles constructions, c'est d'étendre la mesure déjà prise pour une grande partie des sous-employés ; c'est de donner aux infirmiers et aux infirmières une indemnité de logement au-dehors. En effet, il y a déjà quatre surveillants ou surveillantes, 24 sous-surveillants ou sous-surveillantes, 13 suppléants ou

suppléantes, une 1re infirmière, 3 infirmiers ou infirmières qui logent à l'extérieur, aux frais de l'Administration. En outre plusieurs infirmiers ou infirmières *mariés* ont, sur leur demande expresse, obtenu l'autorisation d'habiter en ville .....*à leurs dépens*. L'extension de cette mesure, son application à d'autres établissements, serait assurément bien vue de beaucoup d'agents du personnel secondaire. L'Administration peut exiger de toutes les personnes logées au-dehors, qu'elles arrivent *exactement* à l'heure pour prendre leur service, comme cela se fait dans un grand nombre de bureaux, de magasins, etc.

Nous avons dit, il y a un instant, que nous reviendrions sur l'*instruction primaire* des infirmiers et infirmières. La plupart de vos maîtres se plaignent que parmi les élèves qui leur remettent des compositions, il en est dont l'instruction primaire est tout-à-fait insuffisante. Il y aurait un remède tout indiqué : ce serait d'exiger de toute personne qui demande une place d'infirmier ou d'infirmière le *certificat d'études primaires*. Mais, à l'heure actuelle, il n'est pas applicable, les directeurs d'hôpitaux ne trouveraient pas des candidats possédant ce certificat pour combler les vides. Avec votre directeur, en attendant l'idéal, nous avons pensé qu'il serait possible d'employer un autre moyen : tous les infirmiers ou infirmières dont l'instruction primaire est défectueuse, *après examen*, seraient astreints à l'école primaire. Et, durant la première année, ils suivraient l'école professionnelle *sans faire les compositions*. La seconde année, ayant perfectionné leur instruction primaire, obtenu leur certificat d'études, ils suivraient les cours professionnels et feraient alors les compositions en vue de l'obtention du diplôme.

Tant que l'une ou l'autre de ces mesures ne sera pas prise, les professeurs n'ont pas à tenir compte des fautes d'orthographe, des incorrections de rédaction ; ils n'ont qu'à pointer les copies suivant les réponses qui sont faites. Nous avons tous les ans des diplômés dont l'instruction

primaire est plus que médiocre. Mais, ils suivent les cours professionnels et font les compositions depuis trois ou quatre ans ; une année ils ont obtenu le minimum pour une partie de l'enseignement, l'année suivante pour une autre partie, une autre année le minimum pour les autres branches de l'enseignement. En fin de compte, après des efforts réitérés et prolongés, elles obtiennent leur diplôme. Reste à l'Administration à savoir ce qu'elle a à faire au point de vue des promotions.

Ce fait montre déjà que *n'a pas le diplôme qui veut.* Toutefois certains, qui ne sont pas très au courant des faits, prétendent que les Écoles ont le diplôme facile, qu'il n'est pas besoin d'être malin pour obtenir son diplôme, que tout le monde l'obtient.

Le relevé suivant répond d'une façon péremptoire à ces insinuations, auxquelles il est absolument indispensable de couper court.

Statistique des Elèves.	Bicêtre.	La Pitié.	Lariboisière.	La Salpêtrière.
Nombre des inscrits	195	518	215	210
— des présents	110	177	145	151
— des examinés	100	177	122	133
— des diplômés	77	107	105	69

D'où il suit que dans le cours de l'année, les élèves qui, se reconnaissent insuffisants, ou ne se sentent pas de vraies dispositions d'hospitalières ou de garde-malades s'éliminent d'elles-mêmes ; que d'autres, sachant qu'elles n'ont pas eu, pour leurs compositions, les points exigés pour le diplôme, ne viennent pas aux examens pratiques ; enfin que parmi ceux qui passent ces examens une proportion plus ou moins considérable d'élèves sont refusés. *Tout le monde n'a donc pas son diplôme.*

Nous tenions à répondre publiquement à ces critiques malveillantes, qui se propagent sourdement, nuisant à la bonne réputation de nos écoles professionnelles et peuvent servir d'argument aux adversaires de l'enseignement professionnel et de la laïcisation.

Nous terminerons en vous rappelant encore une fois que toutes les améliorations réalisées dans votre condition matérielle et dans votre situation intellectuelle, vous les devez au concours du Conseil municipal et de l'Administration et que pour obtenir de nouvelles améliorations, en particulier celles de vos *habitations*, vous devez vous montrer sans cesse et toujours les fidèles défenseurs de la République et de la Liberté de conscience.

ÉCOLE DE LA PITIÉ

—

Discours prononcé le 26 juillet 1898.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a déjà un si grand nombre d'années que nous prenons la parole dans les distributions de prix des *Écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières* — ici c'est la seizième fois, ailleurs c'est la vingt et unième fois — que nous devons vous prier d'être indulgents si notre discours renferme plus de *répétitions* que de *nouveautés*.

Ainsi que nous le faisons d'habitude, nous exposerons d'abord les faits principaux de l'année scolaire finissante, ensuite nous répondrons à quelques-unes des critiques, dont est parfois l'objet l'enseignement des Écoles d'infirmières et nous reviendrons sur quelques-unes des réformes réclamées et non encore réalisées. Nous utiliserons non seulement nos notes personnelles, mais aussi celles de vos maîtresses de l'enseignement pratique, en contact quotidien avec vous et celles de vos professeurs de l'enseignement théorique, en particulier de votre directeur et professeur, M. JOLY.

Le *nombre des inscriptions* en 1897-1898 a été, dès l'ouverture des cours de 273, dont 20 élèves libres. Dans le courant de l'année, 245 élèves nouveaux sont venus se faire inscrire, parmi lesquels 85 élèves libres. Comme d'ordinaire, bien des défections se sont produites, mais cependant les élèves studieux sont restés assez nombreux, puisque, à la fin de juin, ils étaient 171 : 25 élèves libres, 58 infirmiers et infirmières de la Pitié, 88 infirmiers et infirmières des établissements hospitaliers.

Pourquoi ces désertions ? Les cours des Écoles d'infirmiers et d'infirmières sont *publics*. Peut s'y faire inscrire qui veut. 42 personnes sont venues s'y faire inscrire et, après renseignements sur la durée de l'enseignement, n'ont pas reparu. 138 autres ont assisté aux cours d'une à dix

fois et semblent avoir reculé devant des difficultés qu'elles ne prévoyaient pas ou devant la trop longue durée des études, incompatible avec leurs obligations professionnelles ou sociales.

51 ont été renvoyés des Établissements; — 22 ont dû abandonner leurs études pour cause de maladie; — 42 ont quitté pour causes diverses les Etablissements où ils étaient au début de l'année scolaire et n'ont plus reparu; — 24 ont reconnu spontanément l'insuffisance de leur instruction élémentaire: — 6 ont quitté définitivement l'Administration; — 22 ont cessé de venir aux cours sans motifs sérieux.

La conclusion générale à tirer de ces chiffres, et c'est pour cela que nous les citons, c'est que, dans le public, on sait de plus en plus qu'il existe à Paris, dans quelques hôpitaux, un enseignement destiné à apprendre les moyens théoriques et pratiques de soigner les malades.

L'*enseignement professionnel* a été fait, de même que les années précédentes, d'une façon conforme au programme et avec le même zèle par tous vos maîtres, qui sont demeurés les mêmes. Parmi eux, signalons nos amis le Dr Regnard, ancien interne des hôpitaux, professeur de physiologie à l'Institut agronomique, membre de l'Académie de médecine, qui vous enseigne les notions de physiologie depuis 21 ans et le Dr Petit-Vendol, ancien interne des hôpitaux, ancien chef de clinique chirurgicale de la Faculté, qui vous enseigne les pansements depuis treize années. — Les élèves ont à suivre 72 cours, le soir de 8 à 9 heures et à faire 20 compositions aux mêmes heures, soit 92 soirées de travail, sans compter les exercices pratiques faits à la Pitié et dans quelques autres établissements que nous indiquerons dans un instant. C'est là une besogne d'autant plus dure que les infirmiers — et il en est de même de beaucoup d'élèves libres — se l'imposent après l'accomplissement de leurs obligations quotidiennes, hospitalières ou autres.

Les *exercices pratiques* ont continué sous l'habile et dévouée direction de Mme Graby, pour la chirurgie, de Mme Boissière pour la médecine, de Mlle Lota, pour les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés ; par M. Thévenot et Mme Godeau pour la pose des ventouses ; par M. Yves et Mme Carizey pour les bains et les douches.

Quelques remarques sur chacune des parties des exercices pratiques ont, ici, leur place.

Le cours de Mme Graby comprend l'enseignement de toutes les pièces et articles de pansements, les appareils de fractures, l'application des bandages, la reconnaissance de tous les instruments, leur préparation pour les diverses opérations, l'antisepsie des instruments, etc., etc. Il a eu lieu trois fois par semaine, de 3 à 4 heures, du 22 octobre au 5 avril, et de 6 h. 3/4 à 8 heures du 19 avril jusqu'à la mi-juillet. Cette dernière heure, en été, est choisie afin de permettre aux élèves infirmiers et infirmières des autres établissements qui suivent les cours de la Pitié, de venir plus facilement profiter de l'enseignement pratique et de compléter celui qu'ils reçoivent dans les cours auxiliaires. Eux et les élèves libres, appréciant l'utilité de ces exercices, ont été très assidus. Nous avons appris, avec regret, qu'il n'en avait pas été de même des infirmiers et des infirmières de la maison même, qui, cependant peuvent mieux en profiter et sans déplacement.

Le cours de Mme Boissière comprend la reconnaissance et l'administration des médicaments, de l'instrumentation médicale, l'application des topiques, la prise de la température, les injections sous-cutanées, la façon de faire les lits, leur nettoyage, les formalités à la réception du malade, à sa sortie, en cas de décès, etc., etc. De plus, elle a fait, pendant l'année, comme les années précédentes d'ailleurs, un grand nombre de leçons sur le *massage*. « Plusieurs élèves libres, nous a-t-elle dit, sont venues

faire du massage dans les deux salles de mon service, hommes et femmes. Ces massages ont été faits avec régularité et de véritable succès ont été obtenus grâce à la persévérance de ces élèves. » Et, dût la modestie de Mme Boissière en souffrir, nous ajouterons, grâce également à son activité, à sa bonne volonté. Les infirmiers et infirmières de la Pitié n'ont pas apporté le même zèle.

Douze leçons ont été faites par Mlle Lota, sur la conduite à tenir par l'infirmière envers une femme enceinte, à son entrée à l'hôpital, sur ce qu'il faut préparer pour l'accouchement normal ou non, pour la toilette de l'accouchée et celle de l'enfant, etc., etc., sur l'emmaillotement, la mise au sein, le pesage, etc. Les élèves étaient divisées en deux séries pour que l'enseignement fut plus profitable, les exercices mieux compris et plus souvent répétés par chacune des élèves.

L'*enseignement de la pose des ventouses* a été fait plus complètement que jamais. Cinquante leçons, nous assure M. Joly, votre directeur, ont été données au lit des malades et tous les jours les élèves ont été successivement appelés à pratiquer eux-mêmes, dans leurs salles, cette petite opération, sous la direction de M. Thévenot et de Mme Godeau. Mentionnons vingt leçons sur l'administration des bains de vapeur au lit des malades, puisque à la Pitié, l'organisation très défectueuse des bains ne permet pas qu'il en soit autrement.

Le baigneur (M. Yves) et la baigneuse (Mme Carrizey), le premier en dix, la seconde en douze leçons ont enseigné la manière de donner les bains et les douches, les précautions à prendre en ce qui concerne la température, le linge et tous les soins réclamés par le malade, selon son degré de maladie ou d'infirmité et selon les prescriptions spéciales qui peuvent être ordonnées par le chef de service.

« Pour compléter l'*enseignement professionnel*, répétions-nous déjà l'an dernier, nous avons demandé la créa-

tion d'une *bibliothèque* et d'un *musée professionnels* dans chacun des établissements-écoles, et nous ajoutions :

« Déjà, ici, notre ami M. Petit-Vendol a pris l'initiative d'un musée spécial. Grâce à son zèle, il se compose dès maintenant d'appareils servant au cours de pansement, de nombreux bocaux contenant des substances médicamenteuses, d'un squelette, de cartes murales d'anatomie, et de la vitrine aux instruments. Malheureusement les locaux font défaut. Il nous faudrait des pièces convenables, à côté de l'*amphithéâtre* des cours, pour le *musée* et la *bibliothèque*. Il se trouvera peut-être un jour un homme autorisé par sa situation pour obtenir du Conseil municipal, les moyens de réaliser cette organisation idéale.

Depuis le jour ou nous prononçions ces paroles, une amélioration dans ce sens a été réalisée dans cet hôpital : « Parmi les diverses transformations que j'ai pu réaliser, nous écrit M. Joly en réponse à une demande de renseignements, l'Administration a bien voulu m'autoriser à déplacer le magasin si mal situé à tous points de vue au premier étage et à l'installer dans les caves et j'ai pu ainsi proposer à l'usage d'un *musée* et d'une *bibliothèque* l'aménagement de cet ancien magasin, attenant précisément à la salle des cours. Là nous avons réuni dans diverses vitrines les instruments dont les élèves doivent connaître le nom et l'usage, les appareils et objets de pansement, les substances médicamenteuses, le squelette, les nombreux dessins et cartes anatomiques qui, accrochées aux murs, peuvent servir très utilement à l'instruction des élèves. De même les *Manuels* mis en réserve peuvent être étudiés par les travailleurs qui trouvent à consulter dans cette salle tous les documents utiles à leur instruction professionnelle. Nous avons été heureux d'avoir pu trouver cette combinaison dans un vieil établissement où le plus petit coin disponible n'est pas facile à trouver. Bien qu'elle soit loin d'être parfaite, cette installation marque un progrès sérieux dans l'organisation de notre École. »

Par suite des difficultés qu'éprouvent les élèves des

autres hôpitaux, surtout durant la mauvaise saison, à se rendre aux exercices pratiques qui se font dans les salles de cet hôpital, sur notre proposition, il y a quelques années, M. Peyron a organisé des cours pratiques dans quatre hôpitaux.

Voici quelques renseignements sommaires sur les cours supplémentaires qui m'ont été transmis par les maîtresses qui en sont chargées :

1° A l'*hôpital de la Charité*, les cours, faits par Mme Hulot, sous-surveillante, ont eu lieu trois fois par semaine. La moyenne des élèves a été de 16 infirmières ou infirmiers. Sept seulement ont travaillé dans le but d'avoir leur diplôme (4 infirmiers et 3 infirmières).

A l'*hôpital Tenon*, les cours confiés à Mme Larmet, surveillante, ont commencé en novembre, et ont eu lieu une fois par semaine de 4 h. à 5 h. 1/2.

A l'*hôpital Necker*, les cours pratiques sont faits par Mme Chivot, et Mlle Fanny Schewerchlein, sous-surveillante, aidés par M. Artreux (petite pharmacie) pour le personnel de cet hôpital et pour celui des Enfants-Malades. Chaque semaine deux leçons ont été faites de 3 à 4 heures, par Mme Chivot (Instruments, bandages, etc). Au commencement de l'année scolaire elle avait 20 élèves, dont 4 suivant les cours de l'École de la Pitié et un diplômé. Mlle Schewerchlein a fait son cours trois fois par semaine pendant une heure. Elle avait 17 infirmiers au début ; ce chiffre est descendu à 3.

A l'hôpital Cochin, les cours pratiques ont été faits par Mme Boisson, sous-surveillante diplômée. Il y a eu 200 séances d'une heure à une heure et demie. Ils ont été suivis par 75 élèves, provenant des hôpitaux suivants :

	Infirmières	Infirmiers
Cochin,......................	29	15
Enfants Assistés............	5	1
Larochefoucauld............	2	1
Maternité.....................	5	1
Elèves libres................	1	«

De plus, 12 infirmières et 4 infirmiers de Cochin, diplômés, se conformant à nos conseils, ont eu la bonne idée de profiter de ces cours. Ils ont donné là un bon exemple et nous les signalons à la bienveillante attention de M. le Directeur de l'Assistance publique. Pendant toute l'année scolaire, les élèves, à l'exeption de celles de la Maternité, ont fait preuve d'une réelle assiduité.

Parmi les élèves de la Pitié figurent plusieurs infirmiers et infimières de l'hôpital Boucicaut. Bien que toutes n'aient pas leur diplôme, elle sont très méritantes, n'ayant pas hésité à venir de si loin pour assister aux cours. Leurs examens pratiques ont été généralement bons, grâce aux leçons pratiques qu'a bien voulu leur faire, M. Scheffer, interne des hôpitaux, attaché au service de notre collégue et ami, M. Letulle. C'est là une collaboration toute spontanée que nous voudrions rencontrer partout. Si les internes et les chefs de services voulaient s'intéresser un peu à l'instruction de leurs infirmiers et infirmières, en peu de temps, nous aurions dans tous les hôpitaux un excellent personnel. Cet appel à la collaboration de tous, nous l'avons fait bien des fois, mais il n'a pas été entendu. Sauf à l'hôpital Cochin, ces cours auxiliaires auxquels devraient assister par séries les infirmiers et infirmières de l'établissement même et des hôpitaux voisins n'ont pas rendu tous les services que l'Administration a le droit d'attendre.

Les *examens pratiques* qui ont occupé trois longues séances ont été pasés par 174 élèves.

Infirmières de la Pitié	33
Infirmiers de la Pitié	27
Infirmières des établissements	46
Infirmiers des établissements	43
Élèves libres, femmes	25
Total	174

Ici comme dans les trois autres écoles, nous avons noté qu'une partie des élèves avait une instruction très satis-

faisante. 49 sont pourvus du certificat d'études, une du diplôme de sage femme, 8 du brevet élémentaire et 1 du brevet supérieur.

Au nombre des élèves de cette école figurent les infirmières de l'hospice des Enfants-assistés. Leur directeur, M. May, veille avec soin à ce qu'elles suivent les cours primaires du soir, institués dans cet établissement et dirigés par Mlle Glais, munie du certificat d'aptitude pédagogique et du brevet supérieur et dont l'éloge n'est plus à faire. Quelques infirmières de l'hôpital Cochin et de la Clinique Tarnier se soint jointes à celles des Enfants assistés. Deux ont eu leur certificat d'études (1).

Cette année le nombre des diplômes de l'école de la Pitié est de 108 ainsi répartis :

Infirmières de la Pitié	23
Infirmiers de la Pitié	14
Infirmières des établissements	27
Infirmiers des établissements	24
Elèves libres	20
Total	*108*

Le nombre total des diplômes de la Pitié, depuis 1.883 est de 1.363. Le chiffre de 1897-1898 est inférieur de 24 à celui de 1896-1897, bien que le nombre des élèves inscrits soit plus considérable. Cette différence tient, pour une part, à ce que le personnel a été davantage éprouvé par la maladie, pour une plus grande part à l'insouciance, aux manques d'effort d'un grand nombre d'élèves qui se sont figurées que les cours étaient de médiocre importance, qu'en faisant seulement une ou deux compositions afin d'avoir le minimum exigé, elles auraient leur diplôme. Mal leur en a pris. Elles ont pu s'apercevoir de leur méprise et constater, à leurs dépens, que *n'a pas le diplôme qui veut.* Aussi, sur les 177 élèves qui ont passé les examens pratique, si 108 ont leur diplôme, 69 ont échoué, faute des

(1) Mlles Redu et Blanchard.

points nécessaires dans l'une ou l'autre des matières du programme. Le tableau ci-après indique par catégorie, les diplômés et les non diplômés :

	Ont passé les examens pratiques.	Sont diplô-més.	N'ont pas eu les points voulus.
Élèves libres	25	20	5
Infirmières de la Pitie	35	23	12
Infirmiers de la Pitié	27	14	13
Infirmières des Établissements	46	27	19
Infirmiers des Établissements	44	27	19
Infirmières des établissements	43	24	20
Total	177	108	69

Nous avons parlé à Lariboisière de l'insuffisance de l'instruction primaire d'une partie des élèves, insuffisance, qui diminue d'ailleurs d'année en année, et nous avons proposé le moyen d'y remédier et de ne laisser participer aux compositions que ceux et celles qui peuvent utilement les faire. M. le Dr Napias examinera cette proposition et décidera.

Les *compositions*, au nombre de trois par chaque branche de l'enseignement, ont à nos yeux une grande importance. Elles obligent les élèves à formuler leur pensée sur les questions posées et les préparent à une tâche qui ira s'imposant progressivement, c'est-à-dire savoir prendre, à l'entrée des blessés, auprès des personnes qui les accompagnent, des renseignements détaillés sur l'accident qui amène le blessé à l'hôpital, les circonstances dans lesquelles il s'est produit, les phénomènes qui en ont été la conséquence ; — des renseignements aussi sur le début, la marche et le traitement, quand il s'agit d'une personne atteinte de maladie interne.

Enfin, les compositions préparent les élèves à prendre, chaque jour, des notes précises sur les changements, les complications observées chez les malades de leurs salles, entre la visite du matin et celle du soir ou durant la nuit.

Cette tâche, nous la faisons remplir depuis bien long-

temps par nos infirmiers et surtout nos infirmières de Bicêtre. Elle devra constituer une des particularités de l'*École de perfectionnement* dont la création, à la Pitié, est toujours à l'étude et sera sans doute réalisée prochainement. Nous en avons parlé trop souvent ici même, pour que nous ayons besoin d'y revenir avant la solution définitive.

Dans toutes les écoles d'infirmières, principalement à la *Pitié*, à *Lariboisière* et à la *Salpêtrière*, il y a un certain nombre d'élèves libres et, parmi elles, il y en a qui exercent en ville la profession de *garde-malade*. Nous leur rappelons qu'elles ont intérêt à se faire inscrire sur le *Registre*, établi au bureau de la direction et destiné à être mis à la disposition des familles de la Ville qui ont besoin de garde-malades.

Nous vous avons rappelé naguère dans quelles conditions M. Peyron voulait et faisait procéder aux *promotions*, que toujours *il exigeait le diplôme*. Depuis un an, une seule première infirmière (diplômée) a été promue sur place suppléante et deux sous-surveillantes ont été élevées à la première classe de leur grade. Peut-être serait-il plus pratique, plus avantageux, pour le bien du service hospitalier et partant des malades, de faire porter progressivement les augmentations de salaire non pas uniformément sur tous, dès l'entrée, mais sur les infirmiers instruits, au bout d'un temps à fixer, et d'augmenter le nombre des premiers infirmiers, des premières infirmières, les autres étant en quelque sorte des *apprentis* infirmiers, — des *probationers* selon les Anglais.

Arrivons maintenant à la partie la plus délicate de notre tâche, aux *revendications*.

Nous avons hésité à revenir sur la question des *logements*, mais elle est si importante au point de vue du *recrutement du personnel*, que nous croirions manquer à notre devoir, si nous n'y revenions pas jusqu'à ce qu'elle ait

reçu une solution définitive. La situation, ici, est toujours aussi déplorable. Depuis 20 ans, nous protestons contre l'insalubrité de ces habitations. M. Gras s'est joint à nous pour en faire, au Conseil municipal, un tableau saisissant, mais rien n'est changé : les infirmiers couchent toujours dans un immense grenier où l'on ne peut se tenir debout, où manquent également l'eau et les cabinets d'aisances ; cette installation *échappe à toute description.*

Les infirmières, logées dans le bâtiment nommé « le Tonkin », sont entassées à trois dans chaque chambre où deux seraient à peine à l'aise et, comme les infirmiers, elles ne peuvent avoir près d'elles même un meuble dans lequel elles puissent ranger leurs vêtements. Elle sont ainsi contraintes, matin et soir, d'aller chacune dans leur service pour y faire leur toilette, s'y habiller et s'y déshabiller dans les offices ou dans les salles. Tout le monde comprend combien ces promenades forcées sont incompatibles avec la discipline, sans compter qu'elles sont une cause de fatigue et de danger pour la santé du personnel.

Cette situation restera sans issue tant que l'on n'aura pas construit dans les vastes terrains disponibles de la Pitié une maison bien aménagée à l'usage des sous-employés et serviteurs, comme celle qui a été construite à l'asile de Villejuif, aux Enfants-Malades et à Necker : là, chacun pourrait, dans une chambre vraie, ranger ses vêtements, faire sa toilette et, si le séjour en était agréable, y consacrer, de temps en temps, quelques heures au repos ou à l'étude. Nous sommes loin de cet idéal. Disons cependant que quelques médecins des hôpitaux, vingt ans après nous, se sont aperçus que vos logements étaient défectueux et qu'il fallait les améliorer si l'on voulait sérieusement lutter contre la tuberculose dans les hôpitaux.

Très ému de cette situation contre laquelle il est impuissant, le directeur de la Pitié a cherché, par tous les moyens, à diminuer les dangers de cette inhumaine

installation et saisit toutes les occasions d'en adoucir les tristes effets. Pour obvier au défaut de place, qui est une des causes principales d'insalubrité, il autorise tous les infirmiers mariés, qui en font la demande, à loger au dehors. « Si, dit-il, cette catégorie n'existait pas, il me serait matériellement impossible de trouver un coin disponible dans la maison pour y loger la totalité des infirmier. » De plus, par suite du déplacement d'un laboratoire, deux chambres assez vastes se sont trouvées vacantes, votre directeur a eu la bonne idée d'y installer cinq infirmiers : là, ils ont l'eau dans les chambres même et chacun a une armoire à sa disposition. Cinq infirmiers se trouvent donc convenablement installés. C'est malheureusement tout ce qu'il a été possible de faire.

Quant aux dortoirs des femmes, à la suite de la visite que, sur notre appel, voulut bien faire M. Peyron, il y a un an, ils ont été repeints, mais la place manque toujours et l'on est contraint de loger trois infirmières dans de petites chambres où deux seraient à peine à l'aise. Cependant votre directeur, pour améliorer la situation dans la limite du possible, a fait mettre dans chaque chambre, une petite table et tous les menus objets indispensables pour la toilette, qui n'existaient pas. Enfin, ne pouvant faire davantage, faute de place, il a fait installer six armoires dans lesquelles six infirmières rangent leurs vêtements, ce qui supprime — au moins pour celles-là — l'ennui de s'habiller et se déshabiller matin et soir dans les services.

Dans de telles conditions, personne ne peut s'étonner que le personnel secondaire paie chaque année un lourd tribut à la maladie. Quelques chiffres à l'appui. Du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1898, 53 d'entre eux ont dû interrompre momentanément leur service pour cause de maladie, soit 20 de plus que l'année dernière pendant la même période.

Pour les hommes.

Bronchite et grippe	6
Fièvre typhoïde	2
Rhumatisme	1
Pneumonie	1
Affections de l'estomac	1
Divers	2
Total	13

Pour les femmes.

Bronchite et grippe	23
Anémie	2
Rhumatisme	1
Pneumonie	5
Affections de l'estomac	3
Divers	6
Total	40

Ce nombre est relativement très considérable, et encore on ne comprend dans ce tableau que les infirmiers et infirmières soignés en salles, sans y faire figurer les sous-employés des deux sexes, malades, qui se sont fait traiter à domicile.

L'autre jour à Lariboisière, où les *habitations des infirmiers et infirmières* sont peut-être encore plus insalubres, nous avons réclamé *de nouveau*, à défaut de la construction de pavillons spéciaux, l'extension du *logement au dehors*, moyennant indemnité. des infirmiers et des infirmières.

Nous sommes persuadé que cette mesure, appliquée progressivement, avec prudence, serait acceptée avec la plus vive satisfaction par une notable partie du personnel. « J'estime, nous a écrit une surveillante des plus zélées et des plus dévouées de l'Administration, qu'une infirmière, fille, femme mariée, veuve, avec ou sans enfants, qui a passé la journée ou la nuit dans un hôpital à faire son travail consciencieusement, a besoin d'un repos physique et surtout moral qu'elle ne trouve qu'en changeant de milieu, dans les distractions de la vie extérieure ou au sein réconfortant de la vie de famille. La vie d'internat rebute vite : il faut, je le crois fermement, des dérivatifs à une

besogne qui, plus que toute autre, nécessite une application constante au devoir. On éviterait ainsi le découragement, on assurerait la persévérance dans la profession et l'on atteindrait le but qui est de conserver longtemps un personnel devenu excellent après bien des années de pratique. »

Nous terminerons ces considérations générales par quelques mots sur les *lacunes* que présenteraient les Écoles municipales, au dire de personnes, que nous supposons bienveillantes, mais qui n'ont pas examiné d'une manière approfondie les détails de cet enseignement.

Le *massage*, qui est fait à Bicêtre, à la Pitié, etc., a pris, l'année dernière et surtout cette année, une plus grande extension et cela parce que Mme Boissière a su s'attirer l'estime de tous les chefs de service, qui, ayant confiance en elle, n'hésitent pas à lui confier leurs malades. Tout infirmier doit savoir masser, ce qui n'empêche pas que, en ville, il n'y ait des infirmiers qui s'occupent plus particulièrement du massage.

Tout infirmier doit savoir poser des *ventouses*. S'il y a un *ventouseur* spécial, c'est pour éviter une dépense dans chaque salle.

Tout infirmier doit savoir préparer un *bain*, puisque pour beaucoup de maladies aiguës on donne des bains au lit des malades, ce qui n'empêche pas d'avoir un infirmier qualifié de *baigneur*.

Tout infirmier doit savoir faire des *pansements* : on en fait dans toutes les salles de médecine, aussi bien que de chirurgie, ce qui n'empêche pas de donner le nom de *panseur* à l'infirmier qui en est plus particulièrement chargé dans certains services, par exemple aux consultations externes.

Nous ne concevons pas un *infirmier* qui ne saurait ni faire un pansement, ni poser des ventouses, ni donner un bain, une *infirmière* qui n'aurait pas ces connaissances

et qui serait incapable de secourir une femme en couche, d'emmailloter un nouveau-né, etc.

Tous, et non pas quelques-uns, doivent être aussi au courant de l'*antisepsie médicale* et *chirurgicale*. A l'origine des Ecoles, les professeurs ont toujours insisté sur la *propreté* la plus absolue et dès que l'antisepsie, qui n'est au fond qu'une extrême propreté, complétée par l'introduction de médicaments spéciaux, a été mise en pratique, tous les maîtres de l'enseignement professionnel, hommes de progrès, l'ont enseignée dans leurs cours : cours de pansements, cours sur les soins à donner aux femmes en couches, etc... En parcourant les différentes éditions du *Manuel de l'Infirmière*, on constate que l'*antisepsie* y occupe chaque fois une place de plus en plus grande. En outre, depuis 1883, nous avons tous les ans, donné des dictées, aux cours primaires, sur l'*antisepsie*, empruntées à différents ouvrages et en dernier lieu au Manuel de notre très regretté ami le Dr Nicaise.

On a parlé récemment des *Infirmiers sanitaires*. Or, à notre avis, surveillants et surveillantes, infirmiers et infirmières, doivent posséder des connaissances d'hygiène qui les mettent en mesure de veiller, non pas par période, mais du matin au soir, à l'*hygiène de leur salle*, de *leurs malades* et d'*elles-mêmes*. Dans un hôpital, tout le monde, depuis le directeur jusqu'aux infirmiers, doit ou devrait être un *agent sanitaire*.

Notre but a toujours été de former des infirmiers et des infirmières et ultérieurement des surveillants et des surveillantes possédant une instruction professionnelle *complète*, c'est pourquoi nous avons réclamé sans cesse dans les établissements-écoles ce que nous avons appelé le *roulement* de service en service.

L'*école de perfectionnement* devrait complèter l'instruction acquise à Bicêtre, à la Salpêtrière et à Lariboisière. Toutefois comme La Pitié elle-même ne renferme

que des adultes, il conviendrait d'établir, par séries, un *roulement dans les hôpitaux d'enfants*, dans les services où il y a une *crèche* et peut-être à l'hôpital Saint-Louis. En tout cas on devrait exiger des candidats à la direction d'une crèche, d'abord le diplôme, ensuite un stage de deux ou trois mois dans un hôpital d'enfants, enfin un stage d'un ou deux mois dans une crèche d'hôpital.

La *liste des réformes* que nous demandons est bien longue, malheureusement chaque année n'en diminue pas la longueur. Pour aboutir, il faudrait des sacrifices pécuniaires considérables et l'Assistance publique est impuissante. En effet, contrairement à une opinion très-répandue, ses ressources sont très-limitées : loin d'être riche, elle est pauvre. Seul, le Conseil municipal de Paris est en mesure de procurer les ressources nécessaires à leur réalisation. Toutefois il est juste de reconnaître que s'il y a encore bien des réformes à réaliser le Conseil municipal et l'Assistance publique en ont déjà accompli un certain nombre dont vous profitez. Vous les devez, ne l'oubliez pas, à la République, dont, aujourd'hui plus que jamais, vous devez vous montrer les plus ardents défenseurs.

ÉCOLE DE LA SALPÊTRIÈRE.

—

Discours prononcé le 30 *juillet* 1898.

Mesdames, Messieurs,

L'*Ecole de la Salpêtrière* termine aujourd'hui la *vingt-et-unième* année de son existence. De même que les écoles de Bicêtre et de Lariboisière, elle comprend une *école primaire* annexée à l'*école professionnelle.*

L'*école primaire* est dirigée par Mme Gillot, institutrice de l'École des enfants, pourvue du brevet de capacité. Elle est assistée de Mmes Destable, Foncier, sous-surveillantes, de Mlles Rosel, Corbon, Patouielle, suppléantes. Mme Destable et Mlles Rosel et Patoueille ont le brevet élémentaire, Mlle Corbon le brevet supérieur.

Le *nombre des élèves* pour les cours primaires a été en octobre de 104 et en juillet de 97 ; ce chiffre est peu élevé par rapport à celui des infirmières de cette maison qui est de 307. Nous exprimons de nouveau le désir que M. le Directeur de l'Assistance publique donne des instructions pour que, à la rentrée d'octobre, toutes les infirmières et toutes les sous-employées de la Salpêtrière, âgées de moins de 45 ans, non pourvues du diplôme et du certificat d'études, soient astreintes, *sans exception,* à se rendre assidûment aux cours primaires et aux cours professionnels.

L'*école primaire* est divisée en deux cours, partagés en plusieurs divisions. En 1892, trois infirmières du premier cours, en 1894, sept ; en 1895, six ; en 1896, neuf ; en 1897, neuf et cette année 10 ont obtenu le certificat d'études. Ces résultats témoignent du zèle de Mme Gillot et de ses collaboratrices ; nous les en félicitons.

Si les élèves du premier cours ont, en général, une instruction primaire convenable, il est loin d'en être de même de celles du second cours. Parmi celles-ci, il en

est d'anciennes très-méritantes : telle a été Mlle Ormancey qui, après de nombreuses années d'efforts, a eu le certificat d'études et le diplôme d'infirmière ; telle est Mme Petit-Barat, à la Salpêtrière depuis huit ans. Elle vient à l'école primaire depuis sept ans : au début, absolument illettrée, aujourd'hui elle sait lire, faire des exercices de grammaire et connaît les quatre règles. Il est probable qu'elle pourra commencer à faire l'an prochain les compositions professionnelles. Le cours auquel elle appartient comprend une cinquantaine d'élèves, plus ou moins semblables à elle. On voit par ces exemples que nous sommes loin de la possibilité d'exiger le certificat d'études à l'arrivée dans l'hospice. Rappelons qu'il y a deux ans Mme Petit-Barat s'est signalée par un acte de sauvetage qui lui a valu une médaille d'honneur et le grade de 1re infirmière.

Ce n'est pas seulement aux écoles primaires de Bicêtre, Lariboisière et La Salpêtrière qu'est donnée l'instruction primaire. Elle l'est aussi aux Enfants-Assistés dont nous avons parlé l'autre jour à la Pitié. Elle l'est aussi à l'hôpital Tenon dont les infirmières viennent suivre les cours professionnels de la Salpêtrière : c'est ce qui nous incite à fournir, ici, des renseignements sur son fonctionnement. Nous les devons à M. Amaury, directeur de l'hôpital Tenon.

« Notre école, dit-il, se divise en deux parties. L'une dirigée par Mme Marque qui dégrossit les élèves et ensuite les passe à Mlle Amice qui, elle, les prépare au certificat d'études. Mme Marque, qui a le brevet de capacité, a débuté avec 28 élèves (19 infirmières et 9 infirmiers) et a terminé avec 7 élèves (6 infirmiers et 1 infirmière). Le déchet consiste en découragés qui n'ont pas continué, ou bien en infirmières ayant quitté la maison et aussi en quelques élèves passées dans le cours de Mlle Amice. Mlle Amice, pourvue du brevet supérieur, a commencé son cours avec 22 élèves (15 infirmières et 7 infirmiers) et a terminé avec 25. Sur 25 candidats au certificat 19 ont été reçus. Cette année 2 suppléants et 2 premières infirmières ont suivi les cours. Les deux suppléants et une première infirmière ont eu leur certificat.

« La municipalité a sur la proposition d'un des membres de

la délégation cantonale, M. Thomas, voté une certaine somme qui nous permettra de donner à nos élèves une médaille en argent et deux en bronze, dans le but de les encourager. Le commis de la Direction (M. Mathis) donne aussi une médaille de bronze (1).

L'*enseignement professionnel* a été fait avec le zèle et le dévouement habituels par tous vos maîtres qui sont restés les mêmes.

Les *exercices pratiques* ont été faits à l'Infirmerie générale par Mme Eydt, surveillante, Mlle Dumont, sous-surveillante diplômée et Mme Héloïse Bautier, sous-surveillante diplômée. Il ont été complétés par des leçons sur les *bains* et les *douches* par Mme Béranger, sous-surveillante baigneuse, diplômée, et sur la *pose des ventouses* par Mlle Maistre, première infirmière diplômée. Les leçons de bains et de douches ont eu lieu aux heures où le service est en pleine activité. Les élèves infirmières volantes y ont assisté à tour de rôle, tous les jours de l'année scolaire. Tous les jours aussi, depuis le mois d'octobre, la ventouseuse a été accompagnée dans sa tournée pour la pose des ventouses sèches ou scarifiées par quatre infirmières renouvelées chaque jour.

Les *examens pratiques*, qui ont pris près de 7 heures, ont été subis par 126 élèves (2) ainsi réparties :

Boursières	4
1res infirmières	3
Infirmières	74
Infirmiers	2
Hôpitaux : Infirmières	21
Elèves libres	22

(1) Il existe également une école primaire à l'hôpital de Berck, où Mlle Jeanne Guillemin, sous-surveillante diplômée, ayant le brevet de capacité et le certificat d'aptitudes à la direction des Ecoles maternelles, fait l'école primaire aux infirmières dont 6 ont eu cette annee le certificat d'études, au total 36 depuis 1893 ; — à Trousseau où Mlle Colders a eu 14 élèves avec 2 certificats d'études ; aux Enfants malades Mlle Edé a eu sur 30 élèves 11 certificats.

(2) En outre 7 élèves de la Pitié ont également passé leurs examens pratiques à la Salpétrière (4 hommes et 3 femmes).

Parmi les élèves qui ont pris part à ces examens, une a le brevet supérieur (1), deux le brevet élémentaire (2) ; une le certificat d'études primaires supérieures (3) ; — deux le diplôme d'herboriste (4) ; — une le diplôme de sage-femme (5) ; — 31 le certificat d'études primaires (6).

69 diplômes ont été conquis cette année. Ils se répartissent ainsi :

Salpêtrière.	Boursières	4
	Premières infirmières	1
	Infirmières	23
	Infirmiers	2
Hôpitaux :	Infirmières	21
	Élèves libres	11
	Total	69

De 1883 (7) à ce jour l'Ecole de la Salpêtrière a eu 764 *diplômes*.

Les *promotions* suivantes ont eu lieu durant l'année scolaire (du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898) :

1 sous-surveillante a été nommée surveillante.
6 suppléantes ont été nommées sous-surveillantes.
1 premier infirmier a été nommé suppléant.
3 premières infirmières ont été nommées suppléantes.
1 infirmier a été nommé suppléant.
1 infirmier a été nommé 1er infirmier.
7 infirmières ont été nommées 1eres infirmières.

Toutes ces promotions, c'est la première fois à la Salpêtrière, ont été faites exclusivement au bénéfice de personnes diplômées.

(1) Mme Chevreau, élève libre. — (2) Mme Tourte, infirmière et Mme Sourbadère, élève libre. — (3) Mlle Soyer boursière. (4) Mmes Fouet élèves libres, — (5) Mlle Sornet élève libre. — (6) Mmes Brunet et Pigny, boursières, Renard, 1re infirmière ; — Bertin, Chailloux, Descargues, Donzel, Leymet, Le Blévennec, Léon, Nicolas, Ropers, Voisin et Vincler, infirmières. — Duval et Giet, journalières à la Salpêtrière ; — Mme Laveissière, infirmière à Trousseau ; — Gazareth, infirmière à Debrousse ; — Champoudry, infirmière au Magasin Central ; — Josse, infirmière à la Maternité ; Landes, infirmière à la Charité ; — Michel, infirmière à Baudelocque ; — Despains, Fouet, M. Lévi rPovault (B.), Provault (L.), Perciot, Sornet, élèves libres.

(7) L'école de la Salpêtrière a été ouverte le 1er avril, celle de Bicêtre le 20 mai 1878, de la Pitié le 24 mai 1881. Mais ce n'est qu'à partir de 1883 que l'Administration d'alors s'est décidée à donner des diplômes.

Au point de vue de vos *habitations*, vous êtes ici moins mal partagées que dans beaucoup d'établissements. Vos dortoirs ont été lessivés et repeints. Votre directeur a étudié un projet pour l'organisation de 4 grandes chambres destinées aux infirmiers mariés qui n'ont pas droit à un logement. Ainsi se trouvera réalisée ici, mais en partie seulement, une amélioration que nous avons si souvent réclamée à l'Administration.

Votre *régime alimentaire*, si défectueux, moins par la qualité que par sa préparation culinaire et son uniformité, a été sérieusement amendé (1). Espérons que partout les directeurs et les économes imiteront et perfectionneront même ce qui a été fait à la Salpêtrière.

Nous avons à enregistrer cette année l'hommage éclatant rendu au personnel laïque des hôpitaux dans la personne de la vénérée Mlle BOTTARD, nommée chevalière de la Légion d'honneur. Vous avez toutes applaudi, de tout cœur, à cette récompense si bien méritée. L'exemple de Mlle BOTTARD doit toujours être présent à votre esprit. Imitez-la, c'est-à-dire faites votre devoir, soyez bonnes, actives et dévouées comme elle.

Nous en avons fini avec l'histoire de la dernière année scolaire de la Salpêtrière. Aussi nous arrêterions là si cette cérémonie ne comportait, outre la distribution des prix aux élèves de cette école, la *distribution des diplômes* aux lauréats des quatre Écoles municipales. Leur réunion dans cette enceinte nous amène à présenter quel-

(1) Plus de variété dans le menu; c'est ainsi, par exemple, que nous voyons pour le mois d'avril 1898 comparé à celui de 1897.

1898	1897
1 service de lapins	0
4 services de charcuterie	2
3 services de triperie	2
2 services de poissons frais	3
4 services d'œufs	3

La pomme de terre de Hollande compte dans le roulement avec la pomme de terre ronde; avant, la Hollande comptait avec les légumes de saisons d'où parfois deux services similaires. De même pour la salade.

ques considérations d'ordre général qui, malheureusement ne sont pas inédites.

1° Ainsi que l'on commence à s'en rendre compte, l'*enseignement professionnel* a déjà profondément changé à son avantage le personnel hospitalier. Les « servantes » et les « serviteurs » sont devenus des *infirmières* et des *infirmiers*. De moins en moins, pour beaucoup, ils ne viennent plus dans les établissements hospitaliers en passant, en attendant mieux; ils cherchent à apprendre leur profession avec le désir de s'y fixer. Autrefois la Salpêtrière était un peu une sorte d'auberge où les bretonnes se rendaient pour la quitter dès qu'elles avaient trouvé une place en ville. Toutefois, nous sommes encore loin d'une véritable stabilité dans le personnel. En effet, si le chiffre des mutations est insignifiant pour les *sous-employées*, c'est-à-dire les *surveillantes*, *sous-surveillantes*, *suppléantes*, qui répondent exactement par leurs fonctions aux *religieuses*, elles restent au contraire assez nombreuses, et il en a été ainsi de tout temps et à un plus haut degré, pour les infirmières et surtout les infirmiers. Pour remédier à un mal, il faut le bien connaître et pour cela nous préciserons en donnant la *statistique des mutations* pour quatre établissements laïques : Bicêtre, Lariboisière, la Pitié et la Salpêtrière et pour un hôpital religieux, l'Hôtel-Dieu.

Hospice de Bicêtre.

	Hommes.	Femmes.
Partis par permutation	40	19
Renvoyés pour ivresse	72	»
Renvoyés pour refus de service, négligence, paresse	106	14
— par démission	1	»
Partis sur leur demande	53	28
Décès	4	1
Totaux	276	62

Hopital Lariboisière.

	Hommes.	Femmes.
Sortis sur leur demande	41	32
Partis dans d'autres hôpitaux	9	8
— par démission	2	»
— refusés par l'Assistance publique	11	3
— renvoyés pour ivresse	3	»
— renvoyés pour négligence	7	3
— renvoyés pour insubordination, abandon de service	31	16
Décédés	4	2
Totaux	108	64

Hopital de la Pitié.

	Hommes.	Femmes.
Par permutation à la suite des diplômes.	19	17
Partis sur leur demande	28	19
Refusés par l'Administration	5	4
Refusés à la visite médicale	2	1
Partis au service militaire	2	»
Renvoyés pour refus de service, négligence, paresse, ivresse, etc	23	19
Partis pour maladie	5	4
Totaux	28	67 (1)

Hospice de la Salpêtrière.

	Hommes.	Femmes.
Partis sur leur demande	5	55
Bartis dans d'autres hôpitaux	1	34
Partis pour avancement	»	3
— pour service militaire	1	»
Refusés par l'Administration	1	»
Admis au repos	»	3
Passage aux administrés	»	1
Décès	1	4
Totaux	9	100

(1) « Les serviteurs, dit M. Joly, acceptent de moins en moins les observations des sous-employés chargés de leur donner des ordres ; sans souci du lendemain, ils discutent entre eux, complotent et préfèrent quitter, souvent à la minute, l'Etablissement plutôt que de subir une punition méritée, ou changer de service selon que les circonstances le commandent : en un mot, on veut plus que jamais faire ce qui plaît, et se jugeant ou plutôt feignant de se croire toujours innocent, l'on a vite posé la question de cabinet et lancé en se retirant la simpiternelle menace de l'Ad-mi-nis-tra-tion. Combien en voyons-nous, qui eussent pu faire d'excellents serviteurs, partir brusquement pour un motif futile, revenir 15 jours après dans une affreuse misère, redemander l'emploi qu'ils ont si naïvement abandonné, poussés par un fol orgueil ou les excitations d'esprits forts, camarades inintelligents et maladroits ! »

Nous avons dit que ces mutations des infirmiers et infirmières était un mal chronique, qui existait avant qu'il ne fut question de laïcisation. Il sévit, en effet, aujourd'hui comme autrefois, sur les établissements qui restent entre les mains des religieuses. Le tableau des mutations de l'Hôtel-Dieu, depuis le 1er juillet 1897 jusqu'au 30 juin 1898 en est la preuve.

HOTEL-DIEU.

	Hommes.	Femmes
Refus de service. Mauvais service et abandon de service	1	»
Légèreté de conduite	»	1
Intempérance	6	»
Service militaire	2	»
Partis sur leur demande	15	4
Décès	1	»
Refusés par l'administration	6	»
Partis pour maladie	3	»
Totaux	34	5 (1)

(1) Depuis deux ou trois ans les mutations ont diminué à l'Hôtel-Dieu. Beaucoup s'imaginent que dans cet hôpital les religieuses font tout, voici por leur édification la liste du personnel laïque de cette maison.

GRADES.	Pourvus du diplôme professionnel.	Non pourvus du diplôme professionnel.	Total.
Surveillants	»	4	4
Surveillantes	1	»	1
Sous-surveillants	2	»	2
Sous-surveillantes	»	1	1
Suppléants	5	»	5
Suppléantes	2	»	2
Premiers infirmiers	2	1	3
Premières infirmières	7	1	8
Panseurs	»	1	1
Panseuses	2	»	2
Garçone d'amphithéâtre	1	»	1
Infirmiers et Garçons de service	11	77	88
Infirmières et Filles de service	11	54	65
Personnel professionnel permanent	»	3	3
Totaux	44	142	186

L'ensemble de ces statistiques nous conduit à répéter ce que nous avons dit souvent :

« Quand vous avez une place gardez-la. Si elle est très fatiguante, très pénible, — c'est naturellement la règle au début, — patientez. Au bout de quelques mois, faites valoir vos raisons à l'appui de votre changement de poste. Vos directeurs y feront droit, si vous vous êtes montrées dévouées, si vous n'avez encouru ni consigne, ni réprimandes. S'il y a des obstacles et si, pour les vaincre, vous croyez devoir faire intervenir vos chefs, faites-le avant d'avoir donné vos huit jours comme de vulgaires domestiques qui menacent sans cesse de rendre leur tablier. L'Administration et vos chefs ne s'intéresseront à vous que s'ils voient que vous n'avez pas embrassé la carrière d'hospitalière comme un pis-aller, faute d'ouvrage, mais que vous voulez en faire l'occupation de toute votre vie. »

Empressons-nous de dire que ces critiques s'adressent surtout aux absents, c'est-à-dire aux infirmiers et infirmières qui ne suivent pas les cours ou ne les suivent que par intermittences. Il est juste de reconnaitre que les mutations non motivées sont plus rares parmi les infirmières et les infirmiers diplômés : ceux-ci ne veulent pas, d'ordinaire, perdre le fruit de leur labeur. Aussi convient-il de la part de l'Administration de ne point s'en séparer sans des motifs tout à fait sérieux. Et, à ce propos, souhaitons que, dans son propre intérêt, l'Administration reprenne, pour combler les vides quotidiens, ses anciennes infirmières *diplômées*, qui l'ont quittée pour des motifs plausibles et demandent à rentrer, de préférence aux inconnues qui ne savent rien et ne lui ont encore rendu aucun service.

2° Parmi les mutations, il en est que l'on doit défalquer, nous voulons parler des *mutations par diplôme*, c'est-à-dire dues à l'envoi des infirmiers et infirmières diplômés des quatre écoles dans les autres maisons. Nous demandons à M. Napias d'y faire procéder avant le 1er octobre, époque de la réouverture des cours, et d'adresser à ses directeurs des instructions : a) pour que les diplômés

soient remplacés par les meilleurs infirmiers et infirmières des hôpitaux, afin de leur fournir le moyen d'avoir le diplôme : *b*) pour que les diplômés soient placés dans des services actifs, auprès des malades, et non pas dans les postes de début, dans les postes les plus défavorables ; — *c*) pour que les diplômés conservent leurs mêmes droits à l'avancement que s'ils étaient restés dans les maisons qu'ils quittent.

Nous voyons venir à l'école de la Pitié, par exemple des infirmiers et infirmières de l'hospice des Ménages ou de l'hôpital Boucicaut. Ce long trajet leur occasionne fatigue et perte de temps. Ils ne peuvent non plus être très assidus. Ne serait-il pas plus pratique, plus humain, de faire venir, au mois d'octobre, les infirmiers et infirmières non diplômés des Ménages à la Pitié ou à Lariboisière, etc., et de les remplacer par des diplômés de cette année. Et ce procédé devrait être appliqué à tous les établissements. Rien n'empêcherait aussi, quand ceux-là auront leur diplôme, de les rediriger, s'ils y tiennent, et si leur directeur y consent, sur l'établissement où ils étaient auparavant.

3° La question de l'*avancement* est une de celles qui vous préoccupe naturellement. Vous savez que nous avons toujours réclamé pour les infirmiers et infirmières diplômés toutes les places créées qui relèvent de l'Assistance, aussi bien dans les hôpitaux, les dispensaires, les maisons de secours, que dans les crèches, les ambulances urbaines, les orphelinats, les asiles de convalescence, etc. Vous n'avez pas oublié que M. Peyron était entré franchement dans cette voie que, pour lui, la *première recommandation, c'était le* DIPLOME. Il en sera de même, nous en avons la ferme conviction, avec notre ami le Dr Napias. Pour l'avancement, la condition du diplôme étant remplie, jamais il ne devrait y avoir d'autres considérations que le nombre d'années de bons et dévoués services, affirmées par les médecins et les directeurs. Les interventions

extérieures, non compétentes, devraient être rejetées. Il devrait en être de même des considérations tirées des charges de famille. En pareil cas, si une famille d'infirmiers ou de sous-employés se trouve dans une situation fâcheuse, ce n'est pas par une nomination non justifiée que l'Administration doit leur venir en aide, mais par un secours. Agir autrement est contraire à l'équité, suscite des réclamations justifiées, détruit la confiance qu'on doit avoir dans l'Administration. Ce n'est pas seulement les postes dont nous venons de parler que nous demandons pour vous, nous voudrions aussi que l'Administration réservât à ses sous-employés les places vacantes au chef-lieu et dans les bureaux de bienfaisance : elle connaît mieux les sous-employés des hôpitaux que les protégés de toutes provenances qui ne lui ont jamais rendu de services.

Vous vous plaignez de la lenteur de l'*avancement* ! Il tient à la rareté des vacances ; vous avez tort aussi de limiter votre horizon aux seuls hôpitaux de Paris. Nous croyons donc devoir vous renouveler un conseil que nous vous avons souvent donné et que vous ne suivez que rarement.

« Le nombre des infirmières diplômées des hôpitaux, avons-nous dit, augmente heureusement et dans des proportions honorables, à la fin de chaque année scolaire, mais le nombre des places de sous-employées étant limité, il en résulte que l'avancement ne peut s'effectuer que d'une manière très lente. Aussi, serait-il sage de votre part de ne pas borner votre horizon aux hôpitaux de Paris. Dans votre intérêt même, il serait bon que vous vous mettiez sans hésitation à la disposition des villes de province qui veulent laïciser leurs établissements hospitaliers ; à la disposition des administrations départementales qui ont des asiles et des orphelinats à laïciser et même à la disposition des maisons particulières. Si les laïques veulent remplacer définitivement les religieuses, il faut qu'elles soient prêtes à aller rendre des services *partout*, à faire voir *partout*, en province aux colonies, qu'elles sont instruites, capables, obéissantes et dévouées. »

Vous êtes renseignés, réfléchissez et agissez en conséquence.

Les *examens pratiques* ont été subis cette année par 522 élèves. Pour chacune des quatre écoles nous avons dressé la liste de ceux qui possèdent un brevet, un diplôme, un certificat d'étude. En voici la statistique générale :

Statistique des élèves.	Bicêtre.	Lariboisière.	La Pitié.	La Salpêtrière.	Totaux.
Baccalauréat	»	2	»	»	2
Brevet supérieur	»	2	1	1	4
Brevet élémentaire	2	3	8	2	15
Certificat d'études primaires supérieures	1	2	»	1	4
Certificat d'aptitude pédagogique	»	1	»	»	1
Certificat de grammaire	»	»	»	»	»
Certificat d'études primaires	46	40	49	31	166
Diplôme d'herboristes	»	1	1	2	4
Diplôme de sage-femme	»	1	1	1	3
Total général	49	52	60	38	199

Ces brevets, diplômes et certificats se répartissent de la façon suivante pour l'année 1897-1898 : Bicêtre : 49 ; — Pitié, 60 ; — Lariboisière, 52 ; — Salpêtrière, 38 ; soit : 199. — En 1894 les infirmiers et infirmières qui offraient les mêmes preuves de leur instruction étaient de 93 ; en 1895, de 136 ; en 1896, de 137 ; en 1897, de 181. Cette statistique confirme ce que nous avons dit ailleurs, à savoir que d'année en année le recrutement du personnel s'opère, malgré tout, parmi des personnes de plus en plus instruites.

Les diplômes d'infirmiers et d'infirmières qui vont être distribués tout à l'heure sont au nombre de 76 pour Bicêtre, de 108 pour la Pitié, de 105 pour Lariboisière et de 69 pour la Salpêtrière, soit 358 diplômes.

Si l'on ajoute ces 358 nouveaux diplômes aux 3.070 diplômes antérieurs, le total général, après cette cérémonie, sera de 3.428, dont la plus grande partie a été attribuée au personnel hospitalier.

La situation du personnel des sous-employés des établissements-écoles mérite d'être relevée, au point de vue du diplôme. Tous, depuis longtemps, devraient le possèder. En est-il ainsi ?

A *Bicêtre,* nous avons :

Sur	10 surveillants	8 diplômés.
—	13 surveillantes....................	12 —
—	16 sous-surveillants	13 —
—	20 sous-surveillantes..............	12 —
—	21 suppléants	19 —
—	14 suppléantes	12 —
—	3 panseurs	3 —
—	1 garçon d'amphithéâtre.........	1 —
—	17 premiers infirmiers	17 —
—	11 premières infirmières	10 —

A la *Pitié,* nous avons :

Sur	3 surveillants..	0 diplômés.
—	7 surveillantes	6 —
—	3 sous-surveillants..............	1 —
—	13 sous-surveillantes	10 —
—	2 suppléants.......................	2 —
—	9 suppléantes......................	9 —
—	3 1ers infirmiers...................	3 —
—	6 1res infirmières..................	9 —
—	2 infirmiers panseurs............	6 —
—	1 garçon d'amphithéâtre .. :....	1 —

A la *Salpêtrière,* nous avons :

Sur	4 surveillants	0 diplômés
—	21 surveillantes....................	10 —
—	6 sous-surveillants	3 —
—	73 sous-surveillantes	47 —
—	5 suppléants	4 —
—	29 suppléantes	26 —
—	1 1er infirmier.....................	1 —
—	41 1res infirmières	22 —
—	1 Garçon d'amphithéâtre........	0 —
—	27 Infirmiers et garçons de service	11 —
—	280 Infirmières et filles de service..	47 —
—	18 Pesrsonnel professionnel	9 —

A *Lariboisière*, nous avons :

	Avant la réouverture des cours	A la fin de cette année scolaire
Sur 3 surveillants..............	2	3
— 7 surveillantes.............	7	7
— 3 sous-surveillants........	2	2 (1)
— 27 sous-surveillantes.......	27	26 (2)
— 7 suppléants...............	7	7
— 15 suppléantes..............	15	15
— 7 1ers infirmiers............	6	6 (3)
— 20 1res infirmières..........	20	20
— 6 infirmiers panseurs......	6	6
— 87 garçons et infirmiers.....	17	21
— 82 filles et infirmières.......	17	29
— 2 personnel professionnel..	0	1 (4)

Nous voyons qu'à Bicêtre, à la Pitié et à Lariboisière, la très-grande majorité des sous-employés possède le diplôme professionnel, tandis qu'à la Salpêtrière la proportion des sous-employées non diplômées est considérable, 68 sur 81. Il ne devrait pas en être ainsi après 21 années d'enseignement.

Nous complèterons ces renseignements par l'*état numérique des agents* de tous grades des hôpitaux qui, *avant* la fin de cette année scolaire, étaient déjà pourvus du diplôme professionnel.

(1) Le 3e âgé de 60 ans est à la veille de prendre sa retraite.
(2) La 27e sous-surveillante a plus de 50 ans.
(3) Le 7e est âgé de plus de 50 ans.
(4) Un charretier a été remplacé par un infirmier diplômé.

Personnel secondaire attaché aux divers Établissements au 1er juillet 1896.

Grades.	Nombre d'agents.		
	Pourvus du diplome professionnel. (1)	Non pourvus du diplome professionnel.	Total.
Surveillants	15	64	79
Surveillantes	82	103	185
Sous-surveillants	56	100	156
Sous-surveillantes	240	119	359
Suppléants	70	17	87
Suppléantes	237	67	304
Premiers infirmiers	75	23	98
Premières infirmières	258	67	325
Panseurs	20	6	26
Panseuses	11	»	11
Garçons d'amphithéâtre	12	14	26
Infirmiers et garç. de service	218	1.095	1.313
Infirmes et filles de service	348	1.493	1.841
Personnel professionnel permanent et ouvrières du Magasin central	46	226	272
Totaux	1.688	3.394	5.082

Si, à ce total, 1.688, on ajoute les nouveaux et les nouvelles diplômés appartenant aux hôpitaux, soit 275, on voit que, après la distribution des diplômes qui va avoir lieu à la fin de cette cérémonie, le nombre des agents diplômés du personnel secondaire s'élèvera à 1.963, sur le total général des 3.318 diplômés (1).

Pour compléter les renseignements concernant le personnel secondaire nous avons demandé à l'Administration, comme les années précédentes, la liste de tous ses agents possesseurs de diplôme et de certificats donnant une idée de leur instruction. Voici ce tableau :

---

(1) Bicêtre, 861 ; — Salpêtrière, 764 ; — Pitié, 1.363 ; — Lariboisière, 330.

Statistique du Personnel secondaire attaché aux divers Établissements au 1er juillet 1896.

Grades.	Nombre d'agents pourvus. du diplôme de bachelier.	du brevet supérieur.	du brevet élémentaire.	du certificat d'études sups.	du certificat d'études.	du diplôme de sage-femme.	du diplôme d'herboriste.	du certificat de grammaire	de la licence en théologie.	Totaux.
Surveillants	»	»	1	»	5	»	1	»	»	7
Surveillantes	»	1	4	1	4	»	1	»	»	11
Sous-surveillants	»	1	»	»	18	»	1	1	»	21
Sous-surveillantes	»	2	15	1	38	4	»	»	»	60
Suppléants	1	»	3	»	24	»	»	1	»	29
Suppléantes	»	2	17	2	53	1	»	»	»	75
1ers Infirmiers	»	»	3	1	12	»	»	1	»	17
1ores Infirmières	»	1	5	»	62	1	»	»	»	69
Panseurs	»	»	»	»	3	»	»	»	»	3
Panseuses	»	»	»	»	2	»	»	»	»	2
Garçons d'amphithéâtre	»	»	»	»	2	»	»	»	»	2
Infers et garçons de service	6	»	11	2	162	»	»	»	1	182
Infres et filles de service	»	1	12	»	166	1	»	»	»	180
Personnel profel fixe	»	»	»	»	27	1	»	»	»	28
Totaux	6	8	71	7	578	8	3	3	1	686

Ce second tableau montre que 686 sous-employés et infirmiers des deux sexes ont un diplôme ou un certificat indiquant le degré de leur instruction générale non compris ceux de cette année.

Cette double statistique, au point de vue de l'*enseignement professionnel* et de l'*enseignement primaire*, résume en quelque sorte les résultats qui ont été réalisés par la création des *Écoles professionnelles d'infirmiers et d'infirmières*. Elle fournit des arguments péremptoires pour répondre aux adversaires de la réforme de la laïcisation des établissements hospitaliers. Pour l'achever complètement et la rendre inébranlable, des efforts sont encore nécessaires de votre part et de la nôtre. Aussi croyons nous utile, en présence de M. le Directeur de l'Assistance publique, de revenir sur un certain nombre de conseils que nous vous avons déjà donnés, et de réclamer toujours et sans cesse des améliorations.

1° Les élèves doivent faire toutes les *compositions* sans exception. Sauf pour les cas de maladie ou d'absence en raison de service militaire, il n'y aura plus de *compositions supplémentaires* ;

2° Vous devez veiller d'une façon scrupuleuse à la *propreté* de vos dortoirs ou de vos chambres ou de vos logements, à votre *hygiène personnelle*, prendre au moins un *bain* par semaine, vous faire *revacciner* au moins tous les cinq ans ;

3° Les *diplômés* doivent relire plusieurs fois tous les ans leurs *Cahiers de dictées professionnelles* et leur *Manuel* qui ne devrait leur être repris que dans le cas où ils quittent l'Administration. Il est de leur intérêt de suivre les exercices pratiques dans les établissements où ils existent.

Passons maintenant en revue les améliorations à introduire par l'Administration elle-même :

1° Le *changement de service* ou le *roulement* devrait s'opérer au cours de l'année dans les quatre hôpitaux-écoles ; en d'autres termes, les *élèves* infirmiers et infirmières devraient passer à tour de rôle dans tous les services : médecine, chirurgie, accouchements, etc.

2° Les cours étant ouverts à tout le monde, il convient que les employés du bureau de la direction des établissements-écoles délivrent, sans difficulté, des cartes d'admission à tous les moments de l'année scolaire. Les élèves peuvent ainsi se faire une opinion sur l'enseignement, sur la profession d'infirmière, voir si elles se sentent en mesure de devenir de bonnes hospitalières, si elles doivent persister et suivre les cours l'année suivante.

3° Nous demandions depuis longtemps à l'Administration de l'Assistance publique, de faire entrer en ligne de compte, pour votre admission à la *pension de repos*, les années passées dans les Asiles. Après bien des difficultés cette réclamation si juste a obtenu satisfaction. De même que le département, depuis plusieurs années, comptait les années passées dans les hôpitaux, l'Assistance publique comptera maintenant les années passées dans les asiles

de la Seine. Souhaitons qu'il en soit de même pour les agents des Ambulances, des Refuges de nuit, des Étuves municipales, etc. (1). Voilà une question sur laquelle nous n'avons plus à revenir.

4° Nous réclamons de nouveau et, en cela nous sommes sûr d'être l'interprète de toutes les diplômées, la *suppression des boursièeres* que nous avons fait créer dans le temps, et qui n'ont plus leur raison d'être. Le crédit affecté aux boursières pourrait servir à améliorer la situation du personnel enseignant et aider à l'achat du matériel nécessaire à l'enseignement, par exemple des instruments et appareils, et à la création de *bibliothèques* et de *musées professionnels*.

5° Nous demandons encore qu'on réunisse dans le même hôpital l'infirmier et l'infirmière *mariés* et qu'on leur accorde une chambre; — que les *récompenses* accordées par l'Administration et par le Ministre de l'Intérieur soient décernées à la solennité annuelle de la Salpêtrière ; — que l'on inscrive dans le *Palmarès* qui deviendrait ainsi le Livre d'Or de l'Infirmat, les noms de tous les infirmiers et infirmières récompensés et de tous ceux qui ont obtenu le certificat d'études ; — que dans tous les hôpitaux on vous accorde des *habitations particulières* confortables, salubres, une *alimentation* convenable. Enfin que l'*habillement d'été* des hommes soit modifié et plus conforme à l'hygiène.

6° Nous persistons aussi à réclamer la réoganisation du *service de veille* : tant qu'on imposera l'obligation aux débutants d'être veilleuse ou veilleur, on causera des préjudices aux malades et on nuira au bon recrutement du personnel secondaire.

Les observations que nous avons faites dès le début de nos études dans les hôpitaux de Paris, nous ont conduit à l'organisation de l'enseignement professionnel, à l'organisation des Écoles municipales et départementales d'in-

---

(1) Il serait bon, ainsi que nous l'avons dit à Bicêtre, que les années de service militaire soient comptées à l'A. P. comme dans les asiles.

firmiers et d'infirmières et à la laïcisation. Ce que nous avons noté dans de très nombreuses visites, aux hôpitaux et hospices de province nous a décidé à réclamer également des réformes dans le personnel secondaire de ces établissements. Parmi ces réformes nous rappellerons les suivantes, telles que nous les formulons depuis bien des années :

1° « La création d'*écoles professionnelles* dans toutes les villes où il y a soit une faculté de médecine, soit une école préparatoire, ou dans les autres grandes villes. C'est ce qui a été enfin décidé au Havre, où une école d'infirmières a été ouverte au mois d'octobre 1897. Sa première année scolaire vient de se terminer, la moyenne des élèves a été d'une trentaine.

« Cet enseignement devrait être fait d'après un *programme minimum*, établi par la direction de l'Assistance publique au Ministère de l'Intérieur. Il serait consacré par l'obtention d'un *diplôme*. Au bout d'un temps à fixer, nul ne pourrait être admis à soigner des malades dans les établissements hospitaliers qu'a la condition d'être pourvu du diplôme professionnel. En un mot, de même que pour *enseigner* dans les *écoles*, il faut avoir le *brevet* de *capacité*, de même pour *soigner* dans les *hôpitaux*, il faudrait avoir le *diplôme* d'infirmier ou d'infirmière.

2° « L'organisation de *pensions de repos* ou la création d'une *caisse de retraite* en faveur des infirmiers ou infirmières des hôpitaux, sur le modèle, par exemple de la *pension de repos* qui existe dans les hôpitaux de Paris et dans les asiles d'aliénés de la Seine, n'est pas moins urgente. »

La création de ces écoles et de ces pensions permettrait de fournir aux malheureux de toutes catégories, hospitalisés ou non, vieillards, infirmes, malades, des soins véritablement dévoués et intelligents. Et alors, sachant qu'il vous sera tenu compte de vos années de services, vous n'hésiterez pas à vous rendre en province pour concourir à la laïcisation des établissements hospitaliers. Tous les ans, quelques-unes de nos diplômées ont déjà répondu à

l'appel qui leur a été adressé par des municipalités de province. Mais, toutes ces municipalités ne donnent pas ou ne comprennent pas qu'il faut donner en compensation, comme Beaucaire, dont nous parlerons tout-à-l'heure, une élévation notable des traitements. Elles ne se rendent pas compte qu'une bonne organisation laïque est souvent plus économique que l'organisation religieuse.

Ces réformes auront naturellement pour conséquence le *relèvement des salaires* si souvent dérisoires dans les établissements hospitaliers de province. Aux nombreux exemples que nous avons cités ajoutons celui de l'Hôpital général de Bourges, établissement détestable à tous égards, où les infirmiers ont mensuellement 15 francs et où les infirmières descendent a 3 francs par mois.

Ce sont là, M. le Directeur, des revendications qui ne sont pas nouvelles pour vous. Vous les avez formulées il y a quelques mois, d'une façon magistrale, dans votre remarquable *Rapport sur le recrutement du personuel secondaire des établissemente hospitaliers*, au Conseil supérieur de l'Assistanc publique et vous avez eu l'honneur et le plaisir de faire adopter vos conclusions, tout-à-fait conformes aux idées si souvent émises par nous, ici, au *Congrès international d'hygiène* de 1889 et un peu partout.

Souhaitons que le Gouvernement actuel, fidèle à l'ancien programme républicain, qui est le sien, s'empresse de donner des instructions pressantes pour que les réformes que nous réclamons ensemble soient promptement réalisées.

Mon cher ami, c'est la première fois que vous venez officiellement à la Salpêtrière, que vous prenez contact avec les Écoles d'infirmières. Vous avez trouvé probablement bien long et peut-être hors de lieu, l'exposé des réformes dont, simple citoyen, sans mandat public, nous persistons à réclamer la réalisation. Nul doute que d'ici à la nouvelle distribution des prix, vous ne les ayiez étudiées avec tout le soin, toute la compétence, toute la bienveillance qui vous caractérisent et que vous n'en accomplissiez le plus grand nombre. L'approche de l'Exposition

universelle vous y convie; le bon renom de votre Administration l'exige. Il en résultera cette heureuse conséquence que, l'an prochain, notre discours sera considérablement abrégé et que nous pourrons vous adresser nos plus chaleureux remerciements.

Dans l'accomplissement des progrès déja réalisés, nous avons le devoir de rappeler la large part qui revient à l'ancien directeur de l'administration, M. le Dr Peyron. C'est sous sa direction qu'ont eu lieu, en 1893, en 1897 et cette année, les *augmentations* progressives du traitement du personnel secondaire;—en 1889 l'allocation d'une *indemnité mensuelle* de 3 fr. aux infirmiers et infirmières *diplômés*; — la même année la *réorganisation du personnel des garçons d'amphitheâtre* dans le but d'améliorer la situation de ces agents; — en 1892, la réorganisation des *hautes payes* et celle du personnel des panseurs; — en 1894 les *avancements sur place* au 1er janvier et au 14 juillet de chaque année; — en 1891, les instructions données aux directeurs des hôpitaux afin de faciliter aux infirmiers et infirmières, la *fréquentation des écoles*; — la même année, la création de *cours primaires* à Tenon, aux Enfants malades, à Trousseau, à Berck, et aux Enfants assistés; — l'allocation de *livrets de caisse d'épargne* aux infirmiers et infirmières qui suivent les cours primaires et obtiennent le *certificat d'études*; — l'*indemnité aux infirmiers* pendant leur période *d'instruction militaire*; — la réduction du service de veille; — l'*obligation du diplôme professionnel*, imposé aux candidates aux emplois dans les dispensaires, dépendant des bureaux de bienfaisance, et qui devrait l'être pour les visiteuses, déléguées; inspectrices, etc., chargées d'un emploi touchant à l'assistance et à l'hygiène.

C'est M. Peyron qui à procédé à la *laïcisation* de l'hospice d'Ivry, de l'hôpital Cochin, des Enfants-Assistés, des Enfants-Malades, de l'hôpital de Forges-les-Bains, de Necker, de Trousseau, de Lariboisière, de Beaujon, de la Charité, et de l'hôpital de Berck-sur-Mer. C'est grâce à lui que nous avons été amené à intervenir auprès de nos amis du Conseil municipal afin d'imposer en quelque sor-

te à M. Poubelle l'autorisation de laïciser ce dernier établissement. Enfin, c'est avec M. Peyron que nous avons créé la quatrième école municipale d'infirmiers et d'infirmières, celle de Lariboisière.

Voilà ce qu'a fait M. Peyron pour l'*infirmat*, pour l'*enseignement professionnel* et pour la *laïcisation*. Nous avons la ferme conviction que M. Napias marchera dans la même voie d'équité, de justice et de progrès; qu'il perfectionnera, complètera ce qui a été fait par son prédécesseur.

Il importe que tous vous soyez persuadés qu'avec M. Napias, comme avec M. Peyron, vous ne devez pas compter sur des faveurs et que la meilleure recommandation, c'est votre travail, votre instruction, votre bonne tenue, votre dévouement aux malheureux que la maladie amène dans les hôpitaux, que l'indigence, les infirmités ou la vieillesse amènent dans les hospices.

S'il est juste de proclamer que des changements avantageux, et ils sont en nombre respectable, ont été apportés à la situation du personnel secondaire, il reste encore un vaste champ ouvert aux améliorations, aux réformes.

Nous avons fait, dans notre discours, une large part à l'*enseignement professionnel*, dit ce qu'il était et ce que nous voudrions qu'il fût. Il nous reste à parler de la *laïcisation*.

Depuis une quinzaine d'années, nous avons essayé d'avoir du Ministère de l'intérieur, une statistique exacte des établissements hospitaliers, municipaux et départementaux, confiés à des laïques. Nos démarches ont été vaines. Et si tous les ans nous mentionnons la laïcisation de quelques établissements, nous en devons la connaissance à nos relations personnelles, ou, quelquefois, aux journaux politiques. Cette année, un seul établissement, celui de Beaucaire, aurait été laïcisé. « Par délibération du 24 juin 1897, a écrit, M. Fabrégas, maire de Beaucaire, la Commission administrative des hospices, a décidé la laïcisation du personnel secondaire de l'hôpital et de l'hospice de la Charité.

« Le service de ces deux établissements était assuré par

DOUZE religieuses. Il était alloué annuellement, à chacune d'elles, une somme de 150 fr. et en plus, bien entendu, le logement, nourriture, blanchissage, chauffage, éclairage et le gros linge. Ces religieuses ont été remplacées le 15 octobre 1897 par QUATRE hospitalières laïques, pourvues du diplôme professionnel, savoir 2 directrices au traitement annuel de 1.200 fr. et 2 adjointes à 600 fr. par an. Il leur est accordé les mêmes avantages en nature qu'aux sœurs.

« La Commission des hospices est très satisfaite des services rendus par les hospitalières laïques, lesquelles font preuve de réelle compétence dans l'accomplissement de leurs délicates fonctions (1).

« Ainsi que vous le verrez par le tableau ci-après, la dépense d'entretien du personnel laïque est moindre que celle pour l'entretien des religieuses, qui nous coûtaient, savoir :

12 religieuses à 150 francs chacune	1.800	7.800
Nourriture : 12 à 500 francs................	6.000	

tandis que les laïques coûtent :

2 directrices à 1.200 francs..................	2.400	
2 adjointes à 600 francs	1.200	5.600
Nourriture : 4 à 500 francs	2.000	
Soit une économie annuelle de.......		2.200

Tels sont les renseignements très intéressants que nous devons à l'obligeance de M. FABRÉGAS et dont nous le remercions vivement. Ce fait confirme ce que nous vous disions l'année dernière à propos de l'Hôtel-Dieu de Bourges, et ce que nous avons dit souvent, soit dans nos discours annuels, soit dans la presse, soit dans de nombreuses conférences.

En ce qui concerne les *hôpitaux militaires* nous avons cité dans le temps l'hôpital militaire de La Rochelle, laïcisé il y a une soixantaine d'années. Depuis nous avons appris que les 59 hôpitaux militaires de l'Algérie, sauf ceux du Bey à Alger, d'Oran, de Constantine et de Bone

(1). Les quatre hospitalières qui ont répondu à l'appel de M. le maire de Beaucaire sont : Mme Vve HUOT, surveillante de l'hôpital ; — Mme Vve MONTET, née BERNARD, surveillante de l'asile-hospice ; — Mlle DEVAUX et Mme Vve BERGER pour les emplois d'infirmières. L'on a vu que M. Fabrégas se félicitait de leurs services, nous espérons qu'elles continueront à faire tous leurs efforts pour continuer à mériter sa confiance.

n'avaient pas de religieuses Il en est de même des sept hôpitaux militaires de la Tunisie, à l'exception de celui du Belvédère.

A *Paris*, les 33 dispensaires qui ont été créés ont été confiés aussitôt à des laïques. En 1897, cinq maisons de secours ont été laïcisées. Il en reste cinq aux mains des religieuses. Pour compléter la laïcisation à Paris, outre les maisons de secours dont nous venons de parler, il reste à laïciser l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Saint-Louis, en attendant qu'une loi vienne modifier le régime des *Fondations*. Tous les ans le Conseil municipal, à l'occasion du budget de l'Assistance publique, réclame la laïcisation de ces deux hôpitaux. Nous comptons sur notre ami, le Dr Napias, pour appeler sur ce vœu l'attention, du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur. Les ardentes convictions républicaines et anti-cléricales de M. Brisson, nous permettent d'espérer qu'il n'hésitera pas à réaliser cette réforme.

A vous, Mesdames et Messieurs, par une action incessante auprès des représentants du peuple, députés et conseillers municipaux, de nous aider dans la réalisation de cette dernière partie du programme. A vous de faire comprendre que la République que vous aimez, que vous voulez, c'est celle qui donne la liberté, et en particulier la *liberté de conscience* qui réalise la *solidarité sociale*, mais qui par dessus tont exige la JUSTICE.

Année scolaire 1898-1899.

ÉCOLE DE LARIBOISIÈRE

—

Discours prononcé le 12 juillet 1899.

Mesdames, Messieurs,

Je remercie vivement votre maître, M. Isch-Wall, mon ami, d'avoir bien voulu se charger du rapport sur les travaux accomplis dans cette école, par vous, durant l'année scolaire 1898-1899. Je m'associe pleinement aux excellents conseils qu'il vient de vous donner et j'ai la ferme conviction que vous ferez tous vos efforts pour vous y conformer.

Personnellement, je tiens à insister sur une partie de l'enseignement qui est donné ici et dans les trois autres écoles ; je veux parler de l'*enseignement pratique*, des *exercices pratiques* et des *examens pratiques*.

Dans les quatre écoles, cet enseignement est fait par deux surveillantes, l'une pour la médecine, l'autre pour la chirurgie ; par les ventouseur et ventouseuse, baigneur et baigneuse. Les surveillantes auxquelles incombent la plus lourde tâche, font chacune, toutes les semaines, deux leçons pratiques portant sur les médicaments, les appareils, les bandages, les instruments, les pansements.

Nos élèves infirmiers et infirmières — qui forment la majorité, ont tous les jours, à chaque instant, l'occasion de s'instruire dans les salles auxquelles ils sont attachés. Là aussi, devrait se faire — et se fera un jour sûrement — un enseignement pratique des plus sérieux, complément de l'enseignement des maîtres et maitresses officielles. Tous les chefs de service, à leur visite, peuvent donner à leur personnel des conseils utiles. Toutes nos surveillantes diplômées devraient mettre quotidiennement leurs infirmiers et infirmières au courant de tous les détails du service, leur montrer à faire les pansements, à appliquer les bandages, à faire la signature, le cahier, etc. En agissant ainsi, elles feraient acte de solidarité et

contribueraient à faire du personnel laïque un personnel professionnel parfait.

Les écoles de Bicêtre, de la Salpêtrière, de la Pitié et de Lariboisière sont suivies non seulement par le personnel de ces écoles, mais aussi par des infirmiers et des infirmières d'autres établissements. L'expérience ayant démontré qu'il leur était très difficile au point de vue de leur service et en raison de l'éloignement, de suivre assidûment, surtout durant l'hiver, les cours pratiques des établissements-écoles, nous avons demandé à M. Peyron d'organiser des *cours pratiques auxiliaires* : à Necker pour cet hôpital, pour les Enfants Malades et Laënnec et où pourraient venir les infirmiers des Ménages et de Boucicaut ; — à Tenon ; — à la Charité ; — à Cochin, pour cet hôpital, les Enfants-Assistés, la Maternité, l'hôpital Ricord, la clinique Tarnier et la Rochefoucauld. M. Peyron a approuvé cette organisation. Chaque année à la Pitié, nous avons donné des renseignements sur le fonctionnement de ces *cours pratiques auxiliaires*. Nous les donnons ici pour la dernière année :

A l'hôpital Tenon, six infirmières seulement ont suivi les cours avec assiduité : c'est trop peu et ne répond pas aux sacrifices faits.

Même remarque en ce qui concerne les cours pratiques auxiliaires de la Charité.

A Necker leur nombre n'a pas été plus considérable malgré le zèle de la surveillante, Mlle Chivot et de M. Artreux, surveillant à la pharmacie.

« Les cours pratiques de petite pharmacie ont été au nombre de 30. Ils ont commencé le 17 novembre 1898 et ont eu lieu tous les jeudis de deux à trois heures. Ils ont été suivis pendant près de 2 mois par 18 élèves, 11 infirmiers 7 infirmières appartenant à Necker et aux Enfants malades. Le nombre des élèves a diminué de plus en plus, comme cela arrive tous les ans et, dit M. Artreux, je termine mes cours pratiques avec 6 élèves, 3 infirmiers et 3 infirmières. »

Les *cours auxiliaires* de *Necker* devraient être suivis par le personnel de l'hôpital et des hôpitaux voisins, répétons-nous, en attendant une mesure meilleure, souvent indiquée, jamais acceptée, c'est-à-dire l'envoi dans les hôpitaux-écoles des infirmiers et infirmières non diplômés des autres établissements.

A l'hôpital *Cochin*, les cours pratiques sont faits par Mme Boisson, sous-surveillante diplômée. Il y a eu 180 séances du 15 octobre au 3 juillet. Elles ont eu lieu six fois par semaine de 2 à 3 heures pour les infirmiers de 7 à 8 heures du soir pour les infirmières. Vingt cours supplémentaires ont été faits pendant le dernier mois de l'année scolaire aux élèves qui paraissaient en mesure d'avoir leur diplôme. 53 élèves ont été assidus. Ils se répartissent ainsi :

	Infirmières	Infirmiers
Cochin...........................	26	14
Enfants-Assistés.................	5	2
Maternité	«	1
Larochefoucauld	«	2
Clinique Tarnier.................	«	2
Élève libre......................	1	«

Cet enseignement pratique a porté, comme dans les hôpitaux-écoles, sur l'application des bandages, la reconnaissance et l'administration des médicaments, le nom des instruments, la préparation des instruments pour les diverses opérations. Il a été complété par des pansements sur les malades ; par des instructions sur les soins à apporter au lavage des mains, sur la confection des appareils plâtrés, sur la manière de pratiquer les injections de sérum, de prendre et noter la température, etc. Le personnel de Cochin a été très assidu. Il n'en a pas été de même de ceux des établissements voisins.

Ce n'est donc qu'à l'hôpital Cochin que ces cours pratiques auxiliaires ont donné des résultats sérieux.

Nous avons insisté auprès de l'Administration pour qu'elle donne des instructions aux directeurs de Necker, de la Charité et de Tenon, afin d'exciter le zèle des infir-

miers et infirmières de ces établissements. Comme ces instructions ne paraissent pas avoir eu d'effet, nous demandons à l'Administration de bien vouloir intervenir de nouveau, au commencement de la prochaine année scolaire. Nous ne saurions trop engager aussi les infirmiers et les infirmières diplômés de profiter de cet enseignement pratique : c'est un exellent moyen de perfectionner leur instruction professionnelle.

En ce qui concerne l'école de Lariboisière, je suis heureux de constater publiquement que les *exercices pratiques* ont été faits avec beaucoup de zèle, d'activité et de dévouement par le personnel enseignant et en particulier par Mme JANNON et Mme DAVID. La première a eu la bonne idée de dresser la *Liste des instruments* qui sont nécessaires pour les principales opérations. Cette liste a été imprimée et distribuée à toutes les personnes chargées de l'enseignement. Les *examens pratiques* ont été subis ici avec succès ; les élèves ont répondu rapidement, d'une façon précise, aux questions qui leur ont été posées, et elles ont fait très-convenablement leurs bandages. Nous devons, nous le répétons, ces résultats à MM^{es} Jannon et David.

Si nous avons tenu à rappeler l'organisation des *cours pratiques* et le fonctionnement des *examens pratiques*, dont nous avons signalé chaque fois les séances à l'Administration, de même que les années précédentes, c'est parce que certaines personnes s'imaginent que l'enseignement qui est donné dans les écoles municipales, auquel elles n'ont jamais assisté, est purement théorique. Les renseignements qui précèdent dissiperont, nous l'espèrons, cette erreur.

Il est indispensable que tous les diplômés perfectionnent leur instruction pratique et nous faisons appel à tous les élèves de la prochaine année scolaire pour redoubler d'ardeur, suivre assidûment les cours professionnels et les exercices pratiques. Il faut que nous ayons, dans un an, une abondante moisson de diplômes et que nous montrions à tous les médecins et à tous les administrateurs qui viendront visiter nos hôpitaux, à l'occasion de l'Exposition,

un personnel hospitalier qui fasse honneur à la laïcisation, à la Ville de Paris, à la République.

En terminant, nous remercions en votre nom tous les donateurs de cette école et des trois autres écoles.

ÉCOLE DE BICÊTRE

—

Discours prononcé le 20 juillet 1899.

Mesdames, Messieurs,

Après les discours si autorisés, si pleins de bons conseils que vous venez d'entendre, je me bornerai à rappeler l'attention de l'Administration sur quelques *desiderata.*

1° Le *costume* donné aux infirmiers, en été, est tout à fait défectueux sous le rapport de l'hygiène. Que, dans les sorties de service, dans les cérémonies comme celle-ci, on exige la veste de drap, cela est tolérable, n'étant qu'un mal temporaire. Mais tous les jours, dans l'exercice de leurs fonctions, dans leurs travaux, pourquoi leur imposer la veste de drap et ne pas leur donner un vêtement moins lourd, moins chaud, une blouse par exemple, comme en ont les infirmiers des asiles et qui conviendrait mieux avec le pantalon de toile qu'on leur donne déjà : Ils sont en hiver pour la partie supérieure du corps, en été pour l'inférieure. Nous demandons un *complet d'été.* Une fois de plus nous signalons cette modification à M. le directeur de l'Assistance publique.

2° Dans notre service, les surveillantes et les infirmières ont des blouses de toile *à leur frais*, sauf les infirmières du pavillon d'isolement et les infirmières qui s'occupent du linge sale. Nous demandons à l'Administration de leur délivrer à toutes, *à ses frais,* des blouses de toile. Leur contact incessant avec des enfants malpropres me paraît de nature à justifier cette réclamation.

3° Je me contente, au sujet des *logements*, de réclamer encore une fois leur amélioration, espérant qu'un jour, on tiendra compte de tout ce que j'ai dit sur cette réforme *capitale.* En attendant la réalisation de l'idéal que nous poursuivons, *depuis plus de vingt ans*, il nous paraît possible de procéder, à peu de frais, à un lessivage de tous les dortoirs.

4° Dernièrement, dans la *Revue d'hygiène* du 20 juin, M. le Dr Drouineau, inspecteur général des établissements de bienfaisance, a publié un article, élogieux d'ailleurs, sur le *Manuel pratique* que vos maitres et nous avons écrit pour votre instruction. Il a terminé son article par quelques remarques critiques que nous croyons utile de relever ici. Vous savez, en effet, que depuis 1878, nous avons profité des distributions de prix pour défendre la *laïcisation* et l'*enseignement* des écoles, et répondre, non pas à toutes les attaques dirigées contre elles, mais aux plus importantes. L'Administration, jusqu'ici, à cet égard, a respecté notre franc parler.

« Il est évident, écrit M. Drouineau, qu'on peut contester l'utilité de certaines parties du programme ; l'historique des établissements, dit-il, n'a, en fait, que peu d'intérêt pour ceux qui n'y ont qu'un rôle modeste à remplir. »

A notre avis, c'est là une erreur, il nous semble intéressant que les infirmiers et les infirmières connaissent l'organisation de l'établissement où ils exercent leur profession, qu'ils sachent la différence qu'il y a entre un hôpital, un hospice, un asile d'aliénés, une maison de retraite, une fondation ; qu'ils connaissent, au moins d'une façon sommaire, l'histoire de la maison où ils vivent.

C'est pourquoi, le petit volume consacré à l'Administration renferme quelques pages sur le passé de Bicêtre, de la Salpêtrière, de Lariboisière et de la Pitié. Dans chacun des établissements-écoles, le directeur chargé de ce cours, se contente de renseigner ses auditeurs sur *son* établissement. Dans le cas où il se créerait une école d'infirmières dans un hôpital-hospice de province, nous pensons que le professeur, chargé du cours d'Administration hospitalière, devrait donner des renseignements sur le passé de son établissement, sur son organisation actuelle et même sur l'organisation de l'assistance dans la ville : il n'y a là, tout simplement, qu'une question de mesure.

Après avoir insisté sur le caractère *très pratique* de « votre Manuel », M. Drouineau ajoute :

ÉCOLE DE BICÊTRE

Discours prononcé le 20 juillet 1899.

Mesdames, Messieurs,

Après les discours si autorisés, si pleins de bons conseils que vous venez d'entendre, je me bornerai à rappeler l'attention de l'Administration sur quelques *desiderata*.

1° Le *costume* donné aux infirmiers, en été, est tout à fait défectueux sous le rapport de l'hygiène. Que, dans les sorties de service, dans les cérémonies comme celle-ci, on exige la veste de drap, cela est tolérable, n'étant qu'un mal temporaire. Mais tous les jours, dans l'exercice de leurs fonctions, dans leurs travaux, pourquoi leur imposer la veste de drap et ne pas leur donner un vêtement moins lourd, moins chaud, une blouse par exemple, comme en ont les infirmiers des asiles et qui conviendrait mieux avec le pantalon de toile qu'on leur donne déjà : Ils sont en hiver pour la partie supérieure du corps, en été pour l'inférieure. Nous demandons un *complet d'été*. Une fois de plus nous signalons cette modification à M. le directeur de l'Assistance publique.

2° Dans notre service, les surveillantes et les infirmières ont des blouses de toile *à leur frais*, sauf les infirmières du pavillon d'isolement et les infirmières qui s'occupent du linge sale. Nous demandons à l'Administration de leur délivrer à toutes, *à ses frais*, des blouses de toile. Leur contact incessant avec des enfants malpropres me paraît de nature à justifier cette réclamation.

3° Je me contente, au sujet des *logements*, de réclamer encore une fois leur amélioration, espérant qu'un jour, on tiendra compte de tout ce que j'ai dit sur cette réforme *capitale*. En attendant la réalisation de l'idéal que nous poursuivons, *depuis plus de vingt ans*, il nous paraît possible de procéder, à peu de frais, à un lessivage de tous les dortoirs.

4° Dernièrement, dans la *Revue d'hygiène* du 20 juin, M. le Dr Drouineau, inspecteur général des établissements de bienfaisance, a publié un article, élogieux d'ailleurs, sur le *Manuel pratique* que vos maîtres et nous avons écrit pour votre instruction. Il a terminé son article par quelques remarques critiques que nous croyons utile de relever ici. Vous savez, en effet, que depuis 1878, nous avons profité des distributions de prix pour défendre la *laïcisation* et l'*enseignement* des écoles, et répondre, non pas à toutes les attaques dirigées contre elles, mais aux plus importantes. L'Administration, jusqu'ici, à cet égard, a respecté notre franc parler.

« Il est évident, écrit M. Drouineau, qu'on peut contester l'utilité de certaines parties du programme ; l'historique des établissements, dit-il, n'a, en fait, que peu d'intérêt pour ceux qui n'y ont qu'un rôle modeste à remplir. »

A notre avis, c'est là une erreur, il nous semble intéressant que les infirmiers et les infirmières connaissent l'organisation de l'établissement où ils exercent leur profession, qu'ils sachent la différence qu'il y a entre un hôpital, un hospice, un asile d'aliénés, une maison de retraite, une fondation ; qu'ils connaissent, au moins d'une façon sommaire, l'histoire de la maison où ils vivent.

C'est pourquoi, le petit volume consacré à l'Administration renferme quelques pages sur le passé de Bicêtre, de la Salpêtrière, de Lariboisière et de la Pitié. Dans chacun des établissements-écoles, le directeur chargé de ce cours, se contente de renseigner ses auditeurs sur *son* établissement. Dans le cas où il se créerait une école d'infirmières dans un hôpital-hospice de province, nous pensons que le professeur, chargé du cours d'Administration hospitalière, devrait donner des renseignements sur le passé de son établissement, sur son organisation actuelle et même sur l'organisation de l'assistance dans la ville : il n'y a là, tout simplement, qu'une question de mesure.

Après avoir insisté sur le caractère *très pratique* de « votre Manuel », M. Drouineau ajoute :

« J'y voudrais voir, dans la prochaine édition, donner plus d'importance aux *devoirs* des infirmiers et infirmières dans les *services généraux* hospitaliers ; je crois qu'au lieu de notions d'une utilité contestable sur l'histoire des établissements ou sur les avantages ou inconvénients de la *laïcisation*, il y aurait profit de leur apprendre les obligations qui incombent administrativement à toute surveillante ou infirmière dans chaque branche du service. Il y aurait aussi là matière à un enseignement profitable à tous. »

La remarque faite par M. Drouineau, au sujet des services généraux hospitaliers, est en partie exacte. Nous disons en partie, car, dans leurs cours, MM. les directeurs-professeurs entrent dans des détails sur les services généraux. Mais elle est justifiée, en ce sens que cet enseignement *théorique* n'est pas complété par la *pratique*. S'il n'en est pas ainsi, la faute n'en est pas à nous : tous les ans, depuis l'origine des écoles, nous demandons que les infirmières passent successivement dans *tous* les services : médecine, chirurgie, accouchements, cuisine, lingerie, etc.

Relativement à la leçon consacrée aux avantages de la *laïcisation* et à l'organisation de quelques-uns des établissements hospitaliers, quoi qu'en pense M. Drouineau, qui, fonctionnaire républicain, devrait profiter de ses inspections pour activer la *laïcisation*, montrer à tous la nécessité de la création des Écoles d'infirmières, il est nécessaire, pour faire comprendre aux infirmiers et aux infirmières *laïques* ce qui a été fait pour eux et les devoirs qui leur incombent. Quant à l'histoire sommaire de leur hospice ou de leur hôpital que racontent les professeurs-directeurs, nous répétons qu'elle n'est pas moins nécessaire : ce qu'on doit savoir d'abord c'est, dans ses grands traits au moins, l'histoire du lieu où l'on vit, où l'on travaille. Et cela devrait être enseigné dans toutes les écoles, dans tous les lycées et collèges.

Du reste, dans leurs cours, vos professeurs, chaque fois que l'occasion s'en présente, nous-même dans les dictées que nous vous donnons, où dans nos discours, nous vous rappelons sans cesse, vos devoirs envers les malades,

envers vos chefs de service, envers l'Administration et vous-mêmes. C'est ce qu'on paraît trop ignorer au dehors. Les documents, pourtant, ne manquent pas. Et, puisque l'occasion m'en est fournie, je vais terminer en vous répétant quelques conseils : vous devez toujours être bons et polis envers vos malades, obéissants et déférents envers vos surveillants et surveillantes. Vous devez toujours avoir souci de l'intérêt général de la Maison. Vous ne devez pas vous borner à ce qui concerne votre salle ou votre dortoir. Si, en dehors, il y a un fait anormal, vous devez intervenir et le signaler. Il est aussi du devoir des surveillants et surveillantes, même lorsque vous n'êtes pas directement sous leurs ordres, de vous faire, s'il y a lieu, des observations et vous devez en tenir compte.

N'oubliez pas non plus que vous devez toujours être réservés dans votre langage, ne jamais donner aux familles des renseignements. Ce rôle appartient à vos chefs de service et à vos surveillants. Jamais non plus, devant les malades, même les enfants, vous ne devez faire allusion à la gravité de leur maladie. Vous aggravez leur état alors que le premier de vos devoirs est de les encourager, de les remonter et de les faire toujours espérer. Répétitions de chaque année mais qui restent d'une utilité incontestable, puisqu'au dehors on feint d'ignorer cette partie morale de l'enseignement.

Le jour où tous les sous-employés, tous les infirmiers et infirmières seront bien pénétrés des conseils que nous venons de leur donner, la situation générale de nos établissements hospitaliers sera parfaite. Et vous serez de véritables serviteurs de la *Laïcisation* et de la *République*.

ÉCOLE DE LA PITIÉ

—

Discours prononcé le 22 juillet 1899.

Mesdames, Messieurs,

Vous savez que nos discours comprennent d'ordinaire un exposé complet, mais concis, des travaux accomplis durant l'année scolaire et le programme des réformes qui nous semblent indispensables pour l'amélioration du personnel secondaire des hôpitaux et de l'enseignement des écoles. Le chemin à parcourir est long, la tâche ardue, aussi entrons-nous immédiatement en matière.

Le *nombre des inscriptions* en 1898-99 a été, à l'ouverture des cours, de 308 dont 74 élèves libres. Dans le courant de l'année, 179 autres élèves sont venus se faire inscrire parmi lesquels 56 élèves libres. Au dernier cours, il y avait encore 166 élèves : élèves libres : 25 ; — infirmiers et infirmières de la Pitié : 74 ; — infirmiers et infirmières des autres établissements : 67.

L'*enseignement professionnel* a été fait, comme d'habitude, d'une façon conforme au programme et avec le même zèle par tous vos maîtres qui sont demeurés les mêmes.

Les *exercices pratiques* ont continué sous l'habile et dévouée direction de Mme Graby pour la chirurgie, de Mme Boissière pour la médecine, de Mme Chiveau, sage-femme, pour les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés, de M. Thévenot et de Mme Godeau pour la pose des ventouses, de M. Yves et de Mme Carizey pour les bains et les douches.

L'*Enseignement des Écoles d'infirmières* a été l'objet à différentes reprises, dans le cours de cette année, de critiques qui ne reposent sur aucune base sérieuse. On a reproché à cet enseignement d'être plutôt *théorique* que *pratique*. Il me serait aisé, les faits en mains, de démontrer que tous les cours théoriques sont eux-mêmes par

les démonstrations, par les projections, par l'exhibition de médicaments, d'instruments, d'appareils, etc., tout à fait pratiques. Mais les indications que nous allons donner sur le fonctionnement des *cours pratiques* de l'école de la Pitié, paraîtront suffisamment démonstratifs pour tous les gens sans parti pris.

Mme Boissière a donné 102 leçons ; Mme Graby, 96 ; Mme Chiveau, 12 ; M. Thévenot et Mme Godeau, chacun 40 ; M. Yves et Mme Carrissey, chacun 12. Au total 314 *leçons pratiques.*

Les *exercices pratiques*, pour la médecine, ont été faits du 16 octobre au 14 avril, de 3 h. à 4 heures et du 14 avril jusqu'à ce jour, de 6 h. 45 à 7 h. 45. Pour que l'on ait une idée exacte de cet enseignement, nous allons donner lecture d'un fragment du rapport de Mme Boissière :

Des *lits* : nettoyage des sommiers, des tables de nuit, des chaises. Expliquer aux élèves qu'il est indispensable de désinfecter la literie et comment l'on s'y prend.

Installation d'un malade à son entrée à l'hôpital. — Le malade entre dans la salle, on lui demande son nom, on vérifie s'il n'y a pas d'erreur sur la pancarte, on s'informe de sa maladie. N'ayant pas de salle d'isolement le placer le plus commodément possible, selon la nature de l'affection qui l'amène à l'hôpital. — Déshabiller le malade, examiner s'il n'y a pas de vermine dans ses vêtements, dans ce cas ne pas laisser le plus petit objet, appartenant au malade, à son lit, faire désinfecter et nettoyer le tout, surveiller la propreté du corps, de la tête.

Donner au malade à boire (insister sur ce dernier point, auprès des élèves : on laisse trop souvent les malades pendant des heures et souffrant réellement de la soif, avant l'arrivée du médecin). Préparer un verre à expériences, y mettre le numéro du lit, recueillir les urines. — Donner un crachoir garni d'un antiseptique. (Insister sur ces derniers points auprès des infirmières en leur montrant les dangers qu'il y a de laisser les crachats sécher.) — Prendre la température.

En attendant l'arrivée du médecin, donner du lait au malade, ne pouvant lui donner de nourriture. — Faire avec soin l'inventaire au lit du malade pour éviter toute réclamation de sa part à sa sortie.

Préparer un lit pour un gâteux ou un grand malade. — A chaque séance toutes ou presque toutes les élèves ont fait un lit, lavé une table de nuit, un sommier, couché et installé le mannequin comme un véritable malade ; de plus les changes de gâteuses ont été faits par les élèves de la salle.

Toute l'année les températures ont été prises par les élèves.

Les autres leçons trop longues à énumérer ont roulé sur la reconnaissance des substances, des appareils : tels que le thermo-cautère, l'appareil Potain, les spéculums, etc. ; enfin sur les différents instruments dont on se sert couramment en médecine.

Le *massage* a été fait d'une façon suivie et très régulière : les élèves libres ont massé elles-mêmes dans les salles (hommes et femmes.)

De plus tous les soins à donner aux malades qui sans inconvénients pour ces derniers pouvaient être faits par les élèves l'ont été (comme pour le massage).

Comme il ne s'est présenté que peu d'injections sous-cutanées à faire sur les malades et ordonnées par le médecin, le mannequin a servi à cet exercice.

Les vésicatoires étant ordonnés de plus en plus rarement, le mannequin a servi de nouveau.

L'interne de service a bien voulu me confier l'application des pointes de feu que je n'ai pas fait faire par les élèves, mais que j'ai faites moi-même devant elles.

Nous avons pratiqué des analyses d'urines : filtrage ; recherche de l'albumine à chaud et à froid ; recherche du sucre ; préparation du tube d'Esbach.

La *saignée* a été également figurée sur le mannequin. — Préparation des instruments nécessaires. — Préparation du malade. — L'Ophtalmoscope et le Laryngoscope ont fait également le sujet de leçons, préparation de tout ce qui est nécessaire pour ces examens.

Ayant eu pendant quelques jours des femmes en couches, par suite de la fermeture du service d'accouchements, j'en ai profité pour faire donner les injections vaginales, faire les toilettes vulvaires, emmaillotter les nouveau-nés.

Ayant eu également pendant quelque temps une malade atteinte d'une affection des yeux, j'ai pu faire le lavage de l'œil et l'application des collyres.

Maints petits soins, qu'il serait trop long d'énumérer, ont été donnés aux malades par les élèves de l'école.

Au sujet de ce qui a trait à l'administration (Mouvements, cahiers, carnets, etc.), la démonstration en a été faite aux élè-

ves d'abord au moyen de copies faites au tableau noir, ensuite par des feuilles *ad hoc* données aux élèves et qu'elles remplissaient au fur et à mesure de l'explication.

Mêmes exercices pour les *feuilles de température.*

Nous pourrions fournir des détails analogues sur les cours de petite chirurgie, d'appareils et de pansements, faits par Madame Graby. En ce qui concerne le *cours pratique* sur les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés, Mlle Chiveau nous a remis les notes suivantes :

« J'ai eu les élèves en trois séries, ce qui m'obligeait à répéter trois fois la même leçon.

« J'ai fait deux leçons sur chaque sujet, ce qui me donne un total de douze leçons. En outre j'ai fait venir les élèves à tour de rôle dans mon service, pour démontrer mon enseignement d'une façon encore plus pratique.

Nouveau-nés : deux leçons. — Aussitôt la naissance. Ligature du cordon, bain, toilette, pansement du cordon, maillots, berceau, couveuse. Température, manière de coucher l'enfant. Hémorrhagie du cordon. Anomalies. Ophtalmie. Garde-robes, méconium. Chute du cordon. Bain. Enfants débiles. Allaitement maternel, rôle de l'infirmière. Difficultés de l'allaitement. Crevasses, lymphangite. Diarrhée, vomissement, pesées. Allaitement artificiel. Stérilisation du lait. Appareils, téterelle, bout de sein. Laveurs.

Femmes en couches : 2 leçons. — Température. Toilettes. Injections vaginale, intra-utérine. Canules, sondes, leur usage. Lochies. Accidents des suites de couches. Lit, draps, alèzes. Tranchées utérines. Lavements médicamenteux. Soins du mamelon. Bandages, pansement, Compression. Rôle de l'infirmière auprès d'une femme accouchée. Analyse d'urines.

L'enseignement de la *pose des ventouses* a été fait d'une façon assez complète, ainsi que l'indique le nombre des leçons. Dans les Écoles de la Salpêtrière, de la Pitié et de Lariboisière, on pourrait imiter ce que fait à Bicêtre, le panseur M. Péju : chaque fois qu'il y a des ventouses à poser dans une salle, après avoir montré comment il faut s'y prendre, il fait poser les ventouses par l'infirmier ou l'infirmière de la salle, de sorte qu'en

fin d'année, tous les élèves sont *capables* d'exécuter avec habileté cette petite opération.

D'année en année, l'enseignement de la *préparation des bains* et de *l'administration des douches* se perfectionne. Malheureusement, sauf à Bicêtre, où nous nous en occupons nous-même, cette partie de l'enseignement laisse un peu à désirer. Trop souvent les médecins ordonnent des douches sans formuler d'indications précises. Doucheur et doucheuse sont abandonnés à leur initiative. Pour arriver à de bons réultats, il faudrait, dans chaque cas particulier, que les chefs de service fissent une prescription régulière. Il faudrait aussi qu'ils se rendissent compte de temps à autre, par une visite à la salle d'hydrothérapie, de la manière dont les douches sont données à leurs malades.

Malgré ces lacunes, on voit par les détails qui précèdent que l'*enseignement pratique* se fait d'une façon très sérieuse dans cette École et il en est ainsi dans les autres. Nous répéterons encore ce que nous avons dit à Lariboisière, l'autre jour, que cet enseignement est complété pour les infirmiers et les infirmières des hôpitaux-écoles et de tous les hôpitaux, soit par des *cours auxiliaires*, soit par leur *pratique* de chaque jour dans leurs salles.

Pour arriver à un résultat parfait, il faut le concours de tous : nous n'avons jamais cessé d'y faire appel. Les surveillantes, les sous-surveillantes, les suppléantes, se souvenant de l'enseignement dont elles ont profité, devraient chaque jour, dans leur salle, donner des instructions pratiques à leurs infirmiers et infirmières. Les internes des hôpitaux sont aussi en mesure, surtout à leur visite du soir, de conseiller utilement leurs auxiliaires. L'an dernier un interne de l'hôpital Boucicaut, M. Scheffer, attaché au service de notre collègue et ami, M. le Dr Letulle, s'est intéressé au personnel de son service, lui a fait un certain nombre de leçons pratiques, dont nous avons pu constater l'heureux résultat à l'examen de fin d'année. Malheureusement ces leçons leur ont fait défaut pendant l'année 1898-99 et leur examen pratique s'en est trop ressenti. Enfin les chefs de service, médecins, chirur-

giens et accoucheurs, pourraient collaborer d'une façon efficace à cet enseignement durant leur visite du matin.

Les *examens pratiques*, qui ont occupé trois longues séances, ont été passés par 155 élèves :

Infirmières de la Pitié	27
Infirmiers de la Pitié	30
Infirmières des Établissements	38
Infirmiers des Établissements	34
Élèves libres, Femmes	21
— — Hommes	5
Total	155

Ici, comme dans les trois autres Écoles, nous avons relevé les certificats, brevets et diplômes possédés par les élèves :

47 sont pourvus du certificat d'études.
7 du brevet élémentaire.
1 du brevet supérieur.
2 du diplôme de sage-femme.
1 du diplôme de bachelier ès-lettres.

Cette statistique, qui est identique à celle de l'année dernière, montre que le niveau de l'instruction primaire du personnel secondaire va s'améliorant, en dépit d'une série de conditions souvent défectueuses. Votre directeur, M. Joly, y a contribué pour sa part. Il a eu l'idée de créer ici, il y quelques mois, un *cours primaire* en vue de faire obtenir à quelques-uns d'entre vous, le certificat d'études. Ces cours, dirigés par MM. Gallix, suppléant diplômé, Goutte-Sollard, infirmier, pourvu du brevet de capacité, et Hacque, infirmier pourvu du brevet supérieur, ont été suivis par une douzaine d'élèves : une infirmière et quatre infirmiers ont conquis leur certificat d'études. Nous sommes heureux de signaler publiquement ce résultat qui fait honneur aux maîtres, aux élèves et au directeur (1). Nous devons ajouter que M. Gallix a eu l'heureuse idée de se

(1) L'Administration a accordé une gratification de 25 francs chacun à MM. Gallix et Goutte-Sollard, et de 15 francs à M. Hacque.

préparer aux examens du *brevet de capacité*, et qu'il les a subis, il y a quelques jours, avec un plein succès. Il a donc droit à de particulières félicitations. A l'Administration à l'en récompenser.

130 élèves ont obtenu cette année le diplôme. Ils se répartissent ainsi :

Infirmières de la Pitié	22
Infirmiers — —	21
Infirmières des Établissements	34
Infirmiers — —	29
Elèves libres femmes	18
— — hommes	6
Total	130

Ce chiffre est supérieur de 22 à celui de l'année précédente. Le nombre total des diplômés de la Pitié depuis 1883, époque où l'Administration s'est enfin décidée à autoriser la délivrance des diplômes, est de 1493.

Nous avons vu que le nombre des élèves qui s'étaient inscrits à cette école, pendant le courant de l'année scolaire, avait atteint le chiffre considérable de 487. Comme dans tous les cours publics et gratuits, ce chiffre est allé en diminuant, de sorte qu'aux derniers cours, les élèves assidus étaient réduits à 155, qui ont subi l'examen pratique. Le tableau suivant indique par catégorie les diplômés et les non diplômés :

	Ont subi l'examen	Diplômés	Non diplômés
Élèves libres, femmes	21	18	3
— — hommes	6	6	»
Infirmières de la Pitié	26	22	4
Infirmiers — —	30	21	9
Infirmières des Établissements	38	34	4
Infirmiers — —	34	29	5
Totaux	155	130	25

Parmi les élèves inscrits, il n'y a pas eu moins de 130 *élèves libres*, c'est-à-dire n'appartenant pas aux hôpi-

taux ; 27 seulement ont passé les examens ; 18 femmes sur 21, 6 hommes sur 6 ont obtenu leur diplôme. A ces élèves et aux autres élèves libres des autres hôpitaux-écoles nous rappelons qu'il y a au bureau de la Direction de la Pitié, un *Registre* sur lequel nous leur conseillons vivement de se faire inscrire. Nous parlons de ceux et de celles qui exercent la profession de garde-malades. Nous voudrions que tous s'y fassent inscrire ; que l'Administration fasse connaître à tous ses chefs de service, l'existence de ce registre. Nous désirerions aussi que les chefs de service autorisent ces garde-malades diplômées à assister à leur visite afin de perfectionner leurs connaissances théoriques et pratiques. Cette fréquentation de leur service ferait qu'ils connaîtraient personnellement, médecins et chirurgiens, la valeur professionnelle de ces garde-malades et qu'ils pourraient s'en servir, à l'occasion, avec confiance, dans leur clientèle. Nous conseillons enfin à nos garde-malades diplômées de revenir aux cours pratiques, dans l'intervalle de leurs occupations en ville.

Nous n'insisterons pas sur la *situation de vos logements*. — A part quelques améliorations de détail, qui ont été réalisées par votre directeur, et dont nous vous avons entretenus l'an dernier. ils sont restés dans le même état abominable. Il y a des projets en cours, soumis au Conseil de surveillance, examinés par une commission, qui, après rapport, seront discutés et renvoyés au Conseil municipal. Souhaitons qu'ils se réalisent promptement et qu'ils soient complets, dignes de la ville de Paris. Nous avons considéré comme un devoir, chaque année, de mentionner les trop rares améliorations réalisées. Ici, comme dans un trop grand nombre d'hôpitaux, il s'agit véritablement d'une question d'humanité. La statistique des maladies qui ont frappé les infirmiers et les infirmières de cette maison, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'au 30 juin 1899, est en partie la conséquence de l'insalubrité des logements (1).

Les projets dont nous venons de parler remédieront au

(1) Malades du 1er juillet 1898 au 1er juillet 1899 :

triste état de choses sur lequel nous avons si souvent insisté et ce ne sera plus une douloureuse impression qu'éprouveront, après la visite de vos nouveaux logements, conseillers municipaux, directeurs, journalistes. A l'occasion de ces projets, nous exprimons de nouveau le vœu que le Conseil municipal et l'Administration en profitent pour créer ici, à l'*École de perfectionnement*, un *amphithéâtre* des cours vaste, sain, bien aménagé avec des gradins pourvus d'appuie-mains afin que vous puissiez prendre commodément des notes : un *musée* où seraient transportés tous les objets déjà réunis par notre ami, si dévoué pour vous, le Dr C.-H. Petit-Vendol et qui serait vite complété ; une *bibliothèque* où seraient réunis tous les livres relatifs à votre profession ainsi que la *bibliothèque des malades*, dont, naguère, nous avons provoqué la création au Conseil municipal ; enfin une *salle de réunion* qui servirait, le jour, aux malades convalescents, le soir, à des heures convenues, alternativement aux infirmiers et aux infirmières.

Vous, malades qui nous entourez et êtes venus vous joindre à l'auditoire habituel, n'allez pas considérer ce programme coûteux et réalisé à votre détriment. C'est le contraire qui arrivera, car, de toute certitude, l'Administration, grâce à ces améliorations, aura un *recrutement* d'infirmiers et d'infirmières de plus en plus sérieux et assurera de la sorte, aux malades, des soins plus actifs et plus intelligents.

Infirmiers.	Grippe	7	
	Rhumatisme	1	
	Pneumonie	1	
	Affections de l'estomac	2	
	— de la gorge	1	
	Accidents et plaies	4	16
Infirmières.	Bronchite et grippe	15	
	Fièvre typhoïde	2	
	Rhumatisme	5	
	Affections de l'estomac	4	
	— de la gorge	2	
	Anémie	2	
	Accidents	3	
	Tuberculose pulmonaire (décédée)	1	
	Divers	4	38
	Total		54

Vos maitres et nous cherchons tous les moyens de compléter votre instruction. Cette année nous avons mis à la disposition des uns et des autres, trois petites brochures intitulées : 1° *Des épileptiques et de leurs accès ; rôle de l'infirmière* ; 2° *Instruments nésessaires pour les opérations courantes* ; 3° *Instructions pour les infirmiers et infirmières de la section des enfants de Bicêtre*. Une quatrième, dont nous parlerons tout à l'heure, sera mise à la disposition de toutes les infirmières au commencement de la prochaine année scolaire.

En second lieu, nous avons fait faire un certain nombre de *Conférences* : par M. le Dr Cornet, sur les *différents modes de sépulture* et, en particulier sur l'*incinération* ; — par M. le Dr H. de Rothchild, sur l'*hygiène des enfants nouveau-nés, l'allaitement artificiel et le lait stérilisé* ; — par M. Jouanneteau, sur l'*hygiène dans le passé* (deux conférences) ; — enfin trois conférences sur le *rôle de l'infirmière en gynécologie*, par MM. les Drs Jayle et Beausenat et M. Rebreyend. Nous sommes heureux de remercier de nouveau ces hommes de bonne volonté de leur devoué concours.

Vous savez que, depuis longtemps, nous désirons voir l'école de la Pitié transformée en *École de perfectionnement*. Les infirmiers et infirmières diplômés des trois autres écoles seraient envoyés à la Pitié dans une proportion à déterminer : les cours du reste seraient libres et accessibles à tous les diplômés et aux garde-malades de la ville.

En quoi devrait consister cet enseignement ? Maintes fois nous en avons indiqué les linéaments. Nous croyons pouvoir donner aujourd'hui de nouvelles indications sur ce que, selon nous, ce programme devrait être. Lorsque notre ami, M. Pozzi, est venu nous offrir son concours pour donner aux infirmières un enseignement pratique sur le rôle de l'infirmière en gynécologie, nous avons accepté son offre avec empressement. Si, en effet, cet enseignement pratique existait déjà un peu dans cette maison, et assez complètement à Lariboisière, nous ne nous faisions pas d'illusion sur son insuffisance et même son absence aux

écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière. Il a été convenu entre M. Pozzi, ses collaborateurs et nous, que les élèves infirmières des quatre écoles iraient à l'hôpital Broca, dans ses salles, par séries et que chaque série assisterait à trois cours pratiques. Il a été convenu aussi que trois conférences seraient faites à la Pitié pour les infirmières des hôpitaux-écoles et les élèves libres ayant suivi les cours pratiques. Ce programme a été exécuté de point en point. Les *leçons pratiques* ont été au nombre de 36. Nous avons été heureux de l'empressement que vous avez mis à profiter de ce nouveau moyen d'instruction professionnelle.

Eh bien ! cet enseignement d'une spécialité, la gynécologie, a précisé, dans notre esprit *une partie* du programme de l'École de perfectionnement. Qu'ont fait nos collaborateurs bénévoles ? Une leçon élémentaire sur l'anatomie et la physiologie des organes génitaux de la femme ; une autre sur les différentes opérations qui se pratiquent sur ces organes et auxquelles collaborent, dans une mesure modeste, les infirmières ; une troisième sur les précautions minutieuses d'antisepsie, sur les modes ed pansements. Voilà pour le côté théorique. Puis, il y a eu les *leçons pratiques* dans lesquelles ils vous ont appris à donner aux opérées et aux malades, les soins qui relèvent de votre profession.

C'est là le programme qui pourrait être suivi, pour d'autres spécialités, par exemple pour les *maladies des yeux*, des *oreilles*, du *nez*, du *larynx*, de la *peau*, etc. En résumé, pour chaque spécialité : notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, 2° leçons théoriques, 3° exercices pratiques.

Nous insistons de nouveau auprès de M. le Directeur de l'Assistance publique pour qu'il veuille bien, le plus tôt possible, réunir les professeurs des quatre écoles afin d'examiner ensemble le programme de l'*École de perfectionnement de la Pitié*.

En terminant, Mesdames et Messieurs, nous faisons appel à tous, maîtres, élèves et administrateurs, pour que

la prochaine année scolaire soit aussi fructueuse que possible et pour que cette école puisse être visitée avec honneur pendant l'Exposition universelle. Nous souhaitons que, par le nombre de plus en plus considérable de ses diplômés, elle concourt avec les autres écoles, à l'amélioration professionnelle du personnel secondaire de tous les établissements hospitaliers. Des sacrifices faits ce sera la récompense de la Ville de Paris et de la République.

ECOLE DE LA SALPÊTRIÈRE

Discours prononcé le 26 juillet 1899

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes très embarrassé tous les ans quand il s'agit de commencer notre discours aux distributions des prix. Ce qui nous obsède toujours le plus, c'est le commencement. Puis, nous nous apercevons qu'en persistant à nous faire l'écho des revendications, hélas ! trop *justifiées*, du personnel secondaire, nous devenons gênant et, que, dans la coulisse, on nous accuse de radotage. On s'étonne que depuis si longtemps, c'est la vingt-deuxième année, sans compter les luttes préparatoires, que nous persistions à nous acharner à la réalisation complète, à Paris, à son extension dans toute la France — orgueil et naïveté — de l'œuvre républicaine qu'est par excellence la *laïcisation de l'Assistance publique.*

C'est pourquoi l'an dernier, au lieu de faire le discours habituel, y compris le *rapport* sur les travaux de chaque école, nous avons chargé notre ami, le Dr Noir, de nous remplacer à la distribution des prix de Bicêtre et que cette année, allant plus loin, nous avons prié M. le Dr Bonnaire, accoucheur des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine, professeur à l'École de Bicêtre depuis 20 ans, de nous remplacer à la cérémonie des prix le 20 juillet et M. le Dr Isch-Wall, ancien interne des hôpitaux, à la distribution des prix de Lariboisière le 12 juillet.

En nous restreignant à ne prendre la parole qu'à l'École de la Pitié et à l'École de la Salpêtrière, notre but était d'être moins encombrant, de faire pressentir que nous laisserions le terrain libre ensuite à la Pitié et peut-être même à la Salpêtrière.....

D'ailleurs, en cédant la parole successivement à l'un de vos maîtres, alors qu'il y a une sorte d'accalmie, plus apparente que réelle, demandez à M. de Bonnefon (1), dans les

(1) M. Jean de Bonnefon a publié en avril, dans le *Journal*, un article inti-

attaques et les calomnies contre la laïcisation et partant moins de nécessité de notre part d'intervenir, d'assumer les responsabilités, nous voulions procurer à nos chers collaborateurs l'occasion de formuler à leur tour les *désidérata* de l'enseignement et de vous donner, d'après leur longue expérience, des conseils sur l'exercice de votre profession et sur vos devoirs principalement envers les malades, les infirmes, les aliénés, les enfants et les vieillards. Nous voulions montrer une fois de plus pour ceux qui l'ignorent et n'ont jamais examiné sérieusement, scientifiquement, ce qui a été fait dans les quatre écoles par nos amis et par nous depuis avril 1878, qu'en toute circonstance nous avons fait appel à la collaboration de tous les hommes de bonne volonté, animés de l'esprit républicain et de l'amour de la liberté de penser.

Nous étions embarassé, avons-nous dit, pour commencer notre discours. Fort heureusement, hier matin, le thème, que nous venons de développer, nous en a été fourni par un ami. Arrivons au fond.

Comme toujours nous débuterons par le *rapport* sur les travaux de l'*École de la Salpêtrière* durant l'année scolaire. Nous le faisons dans le même moule, ce qui peut paraître monotone. En agissant ainsi notre but est de permettre aux citoyens qui voudront se rendre compte de ce qui a été fait depuis 1878 jusqu'à ce jour, en vue du bien-être des malades, pour l'instruction primaire et professionnelle du personnel, de pouvoir comparer, sans trop de peine, année par année, les résultats obtenus. Tâche ingrate, laborieuse, nous l'avons crue utile. Et nous continuons.

L'*Ecole primaire* a été dirigée par M[me] Gillot, institutrice de l'Ecole des enfants, pourvue du brevet de capa-

---

tulé : *L'œuvre de la laïcisation*, qu'il a adressé à un certain nombre de médecins en leur demandant pour ledit *Journal* leur avis sur la question suivante : La réintégration des sœurs dans les hôpitaux serait-elle un bien pour les malades ? Cette sorte de consultation ne parait pas avoir eu de succès car l'auteur, à notre connaissance, n'en a pas donné les résultats. M. J. de Bonnefon sait que la Laïcisation des hôpitaux, complément indispensable de la Laïcisation des écoles, est réclamée énergiquement, sans exeption, par tous les *républicains de principe*. Nous ne parlons pas des *républicains d'intérêt*.

cité. Elle est assistée de M[mes] DESTABLE, FONCIER, ROSEL, CORBON, sous-surveillantes; de M[lles] PATONIELLE, COMBEL, suppléantes. M[me] DESTALLE et M[lles] ROSEL et PATONIELLE ont le brevet élémentaire, M[lle] CORBON, le brevet supérieur.

Le *nombre des élèves* de l'*École primaire* a été en octobre de 124 et en juillet de 95. Or le *nombre des infirmières* de cette maison est de 285, celui des infirmiers de 31. Aux gens de bonne foi à voir si nos réclamations pour imposer l'obligation des cours à tout le personnel de cette Maison, ne sont pas justifiées, et à comprendre pourquoi, après 22 ans, nous les faisons un peu vivement. On a toujours espéré lasser notre patience, user notre courage, physique et moral. Il est arrivé que nos amis politiques nous ont lâché, nos adversaires, eux, n'ont pas désarmé un instant : questions, interpellations, injures, calomnies, destinées à nous décourager à nous ruiner professionnellement se sont succédées et, pas fin de siècle du tout, nous avons persisté, nous avons continué la lutte, nous sommes encore debout.

11 élèves ont obtenu le certificat d'études primaires en 1899 (1), soit 55 certificats d'études de 1892 à ce jour. Les renseignements que nous avons pris, selon notre habitude, à l'occasion des examens pratiques, nous ont fait constater que les élèves du second cours ont, en général, une instruction primaire tout-à-fait insuffisante, que beaucoup sont illettrées : avec elles nous sommes loin de l'idéal rêvé, c'est-à-dire du *certificat d'études primaires à l'entrée* dans les hôpitaux. Constatation bien triste, car elle montre qu'en province où se recrute une grande partie du personnel de la Salpêtrière et de beaucoup d'autres hôpitaux, la loi sur l'obligation de l'enseignement n'est pas appliquée. En revanche, nous avons appris avec plaisir, que, obéissant à nos conseils, 9 élèves *diplômées* au point de vue professionnel, mais dont l'instruction pri-

---

(1) M[lle] PETIT-PRESTOUT, suppléante à la Salpêtrière; M[me] BIÉTRIX, 1[re] infirmière à la Salpêtrière ; — M[lles] DANIEL, DUPA, LE MAOU, L'HÉRITIER, MAUVAIS, MÉVEL, PONCELIN, OLIVO, SOULHOL, infirmières à la Salpêtrière.

maire laisse à désirer, ont suivi les cours primaires durant l'année scolaire (1).

Nous rappellerons que des écoles primaires sont également annexées aux écoles professionnelles de Bicêtre et de Lariboisière, que des cours primaires ont été organisés dans ces derniers mois à l'Hôpital de la Pitié (voir p. 77), qu'il existe des cours primaires à Tenon, aux Enfants-Malades, aux Enfants-Assistés, à Trousseau, à l'Hôpital de Berck-sur-Mer.

L'école primaire de l'*Hôpital Tenon*, organisée naguère par M. Montreuil, a continué à fonctionner régulièrement sous la direction de son successeur, M. Amaury. Au début de l'année scolaire, 30 élèves s'étaient fait inscrire, mais 23 seulement étaient présents à la clôture. Les cours primaires sont faits par Mme MARQUE, sous-surveillante, pourvue du brevet élémentaire et du diplôme professionnel, par Mlle AMICE, pourvue du brevet supérieur et du diplôme professionnel. Six infirmières (2) et un infirmier (3) ont obtenu le certificat d'étude. Si nous indiquons les titres des maîtres et des maîtresses, chargés de l'instruction primaire, c'est pour réduire une fois de plus à néant les dires de certaines personnes, même des conseillers municipaux, qui ont assuré que les écoles primaires de l'Assistance publique étaient confiées à un personnel non diplômé.

Aux *Enfants-Assistés*, les *cours primaires* ont été, comme les années précédentes, faits par Mlle GLAIS. Ils ont été suivis par les infirmières de l'Hospice et par quelques-unes de la Clinique Baudeloque. Quatre élèves ont passé avec succès l'examen du certificat d'études (4).

---

(1) Mlle PETIT-PRESTOUT, suppléante à la Salpêtrière, Mme BIETRIC, 1re infirmière à la Salpêtrière, Mmes DUPA, LEPARC, PONCELIN, RAOUL, infirmières à la Salpêtrière, Mmes DEMANGET et DAUMAS, infirmières à Baudelocque, Mlle NICOLAS, infirmière à l'hôpital Broca.

(2) Mmes VILLARET, LAUDRIE, PUCHEUX, SCHNABAC, CADIO, GUGOT, MÉVEL.

(3) M. SALLERAN.

(4) Mlles NICOUX, première infirmière à l'Hospice ; BERTOUX, première infirmière à Baudeloque ; LARRONI, première infirmière à l'Hospice ; LEROUX, infirmière à l'Hospice.

Aux *Enfants-Malades*, Mlle Evé a organisé deux cours : le premier, dirigé par une surveillante, pour celles qui savent à peine lire et écrire ; le second, dirigé par elle-même, et consacré aux infirmières les plus avancées. « Comme à l'Hôpital des Enfants-Malades, dit-elle, nous avons beaucoup de filles de la campagne, très peu instruites, elles sont souvent obligées de fréquenter nos cours primaires un an ou deux avant d'être en état de suivre fructueusement les cours professionnels. D'autres possèdent leur diplôme et comme elles aspirent aux différents grades, elles viennent suivre le premier cours pour passer avec succès l'examen que l'Administration leur fait subir. »

C'est là un excellent exemple qu'elles donnent, inspiré par un sentiment exact de leur propre intérêt et que nous avons déjà signalé ailleurs.

« Ces cours, ajoute Mlle Evé, ont lieu tous les jours, sauf le samedi, de sept heures et demie à huit heures et demie du soir. Quelques infirmières de Necker et de Laënnec se joignent aux nôtres. Au total 40 infirmières ont été inscrites au cours de la présente année scolaire.

« Pour différentes causes les 3 ou 4 sujets capables de passer leur examen du certificat d'études nous ayant quittés nous n'avons pu en présenter. »

A l'*Hôpital Trousseau*, les cours primaires, inaugurés en 1896, sont fréquentés par les infirmières de Saint-Antoine, d'Andral et surtout de Trousseau. L'enseignement est dirigé par Mlle J. Colders qui fait le cours préparatoire au certificat d'études. Le cours élémentaire est confié à une des infirmières de Trousseau, Mlle Dubourg, qui est munie du brevet élémentaire. En 1898-99 le nombre des élèves du cours élémentaire a été de 12 ; celui du cours supérieur a été de 4, dont deux ont obtenu le certificat d'études (1).

A l'*Hôpital de Berck*, les cours primaires, dirigés par Mlle Jeanne Guillaumin, commencent le premier novem-

---

(1) Mlles Callec (Françoise) et Le Corre (Marie), premières infirmières.

bre et ont lieu jusqu'au mois de juin, une fois par semaine pendant les cinq premiers mois.

Les infirmières qui suivent les cours et qui désirent obtenir le certificat d'études sont quelquefois obligées de venir pendant plusieurs années à l'étude du soir, car souvent les premières notions d'instruction sont absolument nulles chez certaines d'entre elles.

« Ainsi cette année, nous écrit-elle, trois infirmières ont reçu leur certificat d'études; elles venaient à la classe depuis trois et quatre ans. Ce n'est qu'après un travail acharné qu'elles ont pu réussir. »

Trente-cinq infirmières ont fréquenté les cours du soir en 1898-99 à l'hôpital; treize ont été présentées à l'examen. Toutes ont été reçues (1).

L'*Enseignement professionnel* a été fait avec le même zèle et le même dévouement que d'habitude. M. Le Bas, qui nous a aidé à organiser cette école au commencement de l'année 1878 et qui n'a cessé de vous faire très exactement le cours d'administration et de comptabilité hospitalières, a donné son dernier cours cette année. Ayant été mis à la retraite au mois de janvier, il sera remplacé par M. Montreuil, directeur, dans son cours à l'école. M. Gautiez, ancien interne des hôpitaux, votre profes- d'anatomie depuis 1884-1885 a dû démissionner, en raison des exigences de sa clientèle. Nous devons le remercier publiquement des services dévoués qu'il a rendus à l'École pendant 14 années. Il a été remplacé par M. Schwartz, interne des hôpitaux, aide d'anatomie de la Faculté de médecine. Nous adressons les mêmes remerciements à M. Charles Féré, médecin de Bicêtre, qui, depuis 1884-85 également, vous a fait le cours d'hygiène et qui a cru devoir se retirer pour les mêmes raisons. L'Adminis-

(1) Ce sont : Mlle Botcherie (Carmen), sous-surveillante; Mmes Laurent (Julie), Aubet (Léontine), Saint-Chaman (Berthe), suppléantes; Dombois (Jeanne), première infirmière; Larrive (Anna), Wild (Justine), Fontaine (Gabrielle), Groux (Thomassine), Tuffin (Marie), Delatte (Marie), Pidoux (Joséphine), infirmières.

tration lui a donné pour successeur, M. le Dr Paul Boncour, ancien interne des hôpitaux.

Nous avons eu la douleur de perdre à la fin d'octobre 1898, notre ancien interne, dévoué collaborateur et ami fidèle, le Dr Pilliet. Durant l'année que nous avons passée ensemble dans notre service de Bicêtre, il nous avait prêté son concours bénévole à l'Ecole professionnelle des infirmiers et infirmières de cet établissement. Il avait constaté ainsi de ses yeux ce qui s'y faisait, reconnu qu'il s'agissait là d'une œuvre d'une indiscutable utilité sociale et scientifique. Et, en outre, comme ses opinions politiques et philosophiques étaient les mêmes que les nôtres, nous n'avons pas hésité, une place de professeur étant devenue vacante en 1898 à l'Ecole de Bicêtre, à la lui offrir, rappelant — à lui pour la forme — que nous ne devions proposer à l'Administration que de vrais laïcs, partisans convaincus de la réforme, essentiellement républicaine, de la *laïcisation*.

Il a d'abord été chargé en 1888 et 1889 du cours sur les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés à Bicêtre, puis du cours de physiologie à la Salpêtrière en 1890, et l'année suivante du cours des pansements. De plus, en 1894, tenant compte de sa situation modeste, nous lui avons fait attribuer le cours de physiologie à l'Ecole de Lariboisière qui venait d'être créée.

Depuis le début, il s'est acquitté de son enseignement avec le plus grand zèle, la plus grande habileté, recourant à tous les artifices de langage, afin de bien faire comprendre à son auditoire spécial l'enseignement qui lui est indispensable pour remplir ses fonctions pénibles et délicates à l'entière satisfaction des malades et des médecins. Souvent, dans ces deux dernières années, la maladie terrible, qui l'a enlevé à notre affection à tous, l'empêchait de se rendre à ses cours. Sa vaillante compagne, en dépit de ses obligations professionnelles, de ses devoirs familiaux, venait courageusement le remplacer, désireuse, elle aussi, d'associer son intelligence, son savoir et son cœur à l'instruction du personnel secondaire des hôpitaux.

Mme Edwards-Pilliet, votre professoresse des cours

sur les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés, dont le dévouement infatigable et la profonde affection, n'ont pu que prolonger la vie douloureuse de notre ami, l'a remplacé dans son cours de pansements et de petite chirurgie qu'elle désire continuer à l'avenir, laissant vacant son premier cours pour lequel nous avons présenté M. le Dr Dubrisay. Nous espérons que les propositions que nous avons faites à M. le Directeur de l'Assistance publique, au sujet de ces mutations et des démissions, seront ratifiées par lui, avant la réouverture des cours.

Les *exercices pratiques* ont été faits à l'Infirmerie générale par Mme Eydt, surveillante, Mlle Dumont, sous-surveillante diplômée. Ils ont été complétés par des leçons sur les *bains* et les *douches* par Mme Béranger, sous-surveillante baigneuse, diplômée, et sur la *pose des ventouses* par Mlle Maistre, première infirmière diplômée. Les *leçons de bains* et de *douches* ont eu lieu aux heures où le service est en pleine activité. Les élèves infirmières volantes y ont assisté à tour de rôle, tous les jours de l'année scolaire. Tous les jours aussi, depuis le mois d'octobre, la ventouseuse a été accompagnée dans sa tournée pour la pose des ventouses sèches ou scarifiées par quatre infirmières renouvelées chaque jour.

Les *examens pratiques*, qui ont pris près de 8 heures, ont été faits régulièrement par trois professeurs et par nous. Pour les examens de la Salpêtrière, de même que pour les autres écoles, nous avons prévenu l'Administration des jours et heures auxquels ils avaient lieu. Ils ont été subis par 136 élèves :

Premières infirmières	2
Infirmières	94
Infirmier	1
Hôpitaux : Infirmières	21
Élèves libres	18
Total	136

Parmi les élèves qui ont pris part à ces examens

trois ont le brevet élémentaire (1), 36 le certificat d'études (2).

73 *diplômes* ont été conquis cette année, ils se répartissent ainsi :

Salpêtrière.	Infirmières	....	35
	Infirmiers	....	1
Hôpitaux...	Infirmières (3)	....	20
Elèves libres		....	17
	Total	....	73

De 1883 (4) à ce jour, l'École de la Salpêtrière a décerné 837 diplômes.

Les *promotions* suivantes ont eu lieu durant l'année scolaire (du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899) :

1 sous-surveillant a été nommé surveillant,
1 première infirmière a été nommée suppléante,
2 infirmières ont été nommées premières infirmières.

Une amélioration a été apportée dans le logement des infirmières. Les infirmières de la 3e division, 6e section, *qui couchaient dans les salles de gâteuses*, ont été déplacées et couchent maintenant dans la partie disponible des dortoirs de l'Infirmerie générale. De plus, les infirmières des services d'infirmes et de gâteuses, qui *prenaient leurs repas dans les salles des gâteuses*, mangent désormais en réfectoire avec leurs compagnes des divisions de valides. Améliorations de détails, mais qu'il est juste d'enregis-

---

(1) Mmes Montifroy, Payan, Unal, élèves libres.

(2) Mmes Beranger, Bollé, Brochet, Bonnafour, Coquel, Dumont, Grolley, Henry, Kerharo, Lebeau, L'Héritier, Landré, Mauvais, Mevel, Olivo Perrot, Pavy, Rouxel, Soulhol, Travailleur, Vial, infirmières à la Salpêtrière ; — Lajugie, infirmier à la Salpêtrière ; — Bonnet, Cavin, Landes, infirmières à la Charité ; Douarec, Ropers, Taillefer, infirmières à Tenon ; — Lefèvre, journalière au Magasin Central ; — Omnes, Roger, infirmières à Trousseau ; Blanchard, Hordé, Lavigne, Lebrun, Thibault, élèves libres.

(3) Trousseau, 10 ; Tenon, 5 ; Charité, 4.

(4) L'École de la Salpêtrière a été ouverte le 1er avril, celle de Bicêtre le 20 mai 1878, de la Pitié le 24 mai 1881. Mais ce n'est qu'à partir de 1883 que l'Administration d'alors s'est décidée enfin à donner des diplômes.

trer. Puisque l'occasion s'en offre, qu'il nous soit permis de réclamer pour le personnel de cette maison et celui de tous les établissements hospitaliers une meilleure nourriture. Que les hommes qui en ont le devoir s'informent et ils verront que les plaintes dont nous ne sommes que l'écho, ne sont que trop motivées. Beaucoup de travail, alimentation défectueuse, départs ou maladies. L'Administration paie en dépenses de lits et de médicaments ce qui aurait été mieux employé en aliments nutritifs.

Si l'on compare le nombre des infirmières qui ont profité des cours primaires à celui des infirmières attachées à la Maison, 285 (1), on s'aperçoit de suite que les cours primaires ne sont pas suivis comme ils devraient l'être. Nous osons compter sur le nouveau Directeur de cette Maison, dont nous avons pu constater le zèle et le dévouement à l'École de Lariboisière, pour imposer à TOUTES l'obligation des cours primaires, ce qui d'ailleurs est conforme aux instructions de l'Administration. Il conviendrait aussi de prendre les mesures nécessaires pour activer et perfectionner les cours pratiques à l'Infirmerie générale.

Voilà les principaux faits de la 22e année scolaire de l'École de la Salpêtrière.

Nous arrivons maintenant à la seconde partie de notre tâche, c'est-à-dire aux *Considérations générales* qui sont motivées par la présence, ici, des diplômés des quatre écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières auxquels leurs Diplômes vont être délivrés après les Prix.

On sait que le personnel secondaire se compose : 1° des sous-employés, 2° des infirmiers et infirmières. Les sous-employées, surveillantes, sous-surveillantes et suppléantes, qui répondent exactement par leurs fonctions aux religieuses, se sont perfectionnées de plus en plus et restent fidèlement attachées à leurs fonctions. Il n'en est malheureusement pas de même des infirmiers et des infirmières qui sont sous leurs ordres. Nous reproduisons comme d'habitude la statistique des *mutations* dans les quatre

(1) Il y a en outre 31 hommes.

établissements-écoles et nous la faisons suivre du tableau des mutations à l'Hôtel-Dieu.

Hospice de Bicêtre.

	Hommes.	Femmes.
Partis par permutation	42	18
— pour ivresse	67	1
— pour refus de service	102	16
— par démission	»	»
— sur demande	57	27
Décès	3	1
Totaux	271	63

Hopital Lariboisière.

	Hommes.	Femmes.
Partis sur leur demande	32	29
— dans d'autres hôpitaux	8	9
Refusés par l'Assistance	7	2
Renvoyés pour ivresse	2	1
— — négligence	8	2
— — abandon de service, insubordination	19	17
Décédés	2	»
Totaux	78	60

Hopital de la Pitié.

	Hommes.	Femmes.
Permutations à la suite des diplômes	13	25
Refusés par l'Administration	7	»
— à la visite médicale	1	»
Partis au service militaire	3	»
— pour maladie	1	6
Décédés	1	1
Passés dans d'autres établissements	2	4
Renvoyés pour ivresse	3	2
— — paresse	1	»
— — négligence ou incapacité	5	1
Renvoyés pour grossièreté envers les malades	2	1
Renvoyés pour mauvais traitements envers les malades	2	»

Renvoyés pour refus de suivre les cours	2	2
Renvoyés pour mauvaise conduite	2	3
Refus ou abandon immédiat du service	20	15
Partis sur leur demande et bons serviteurs	16	19
Totaux	81	79

Hospice de la Salpêtrière.

	Hommes.	Femmes.
Partis sur leur demande	12	35
— dans d'autres hôpitaux	»	27
— pour avancement	»	2
— pour service militaire	1	»
Refusés par l'Administration	1	»
Admis au repos	»	6
Passés aux administrés	»	1
Décédés	»	8
Congédiés pour négligence dans le service ou pour toute autre cause	5	8
Totaux	19	87

Hotel-Dieu.

	Hommes.	Femmes.
Mauvais service. Refus ou abandon de service	15	3
Légèreté de conduite	3	4
Intempérance	6	»
Service militaire	1	»
Partis sur leur demande	10	12
Décès	2	»
Refusés par l'Administration	1	1
Partis pour maladie	5	3
Totaux	43	23

De l'ensemble de ces tableaux, il résulte que si les mutations sont restées à peu près les mêmes à Bicêtre et à la Salpêtrière, elles ont sensiblement diminué à Lariboisière, et ont presque doublé à la Pitié et à l'Hôtel-Dieu. Comme toujours, les hommes sont moins stables que les femmes. Le personnel des infirmiers et des infirmières comprend

deux groupes celui des diplômés, celui des non diplômés. La stabilité *parait* s'affermir de plus en plus parmi les infirmiers et infirmières diplômés : ceux-ci ne veulent pas d'ordinaire perdre le fruit de leur labeur, aussi convient-il de la part de l'Administration, répéterons-nous, de ne point s'en séparer sans des motifs tout-à-fait sérieux. Et, à ce propos souhaitons que, dans son propre intérêt, l'Administration reprenne, pour combler les vides quotidiens, les anciennes infirmières *diplômées*, qui l'ont quittée pour des motifs plausibles et demandent à rentrer, de préférence aux inconnues qui ne savent rien et ne lui ont encore rendu aucun service. Par des conseils sans cesse renouvelés, par des demandes de réformes, nous nous sommes constamment efforcé de diminuer ce changement du personnel qui est profondément regrettable.

Un mot encore au sujet de l'*avancement* : nous y revenons pour la centième fois.

Vous savez que nous avons toujours réclamé pour les infirmiers et infirmières diplômés toutes les places créées qui relèvent de l'Assistance, aussi bien dans les hôpitaux, les dispensaires, les maisons de secours, que dans les crèches, les ambulances urbaines, les orphelinats, les asiles de convalescence, etc. Vous n'avez pas oublié que M. Peyron était entré franchement dans cette voie ; que, pour lui, la *première recommandation, c'était le* diplome. Il en sera de même, nous en avons la ferme conviction, avec notre ami le Dr Napias. Pour l'avancement, la condition du diplôme étant remplie, jamais il ne devrait y avoir d'autres considérations que le nombre d'années de bons et dévoués services, affirmés par les médecins et les directeurs. Les interventions extérieures, non compétentes, devraient être rejetées. Il devrait en être de même des considérations tirées des charges de famille. En pareil cas, si une famille d'infirmiers ou de sous-employés se trouve dans une situation fâcheuse, ce n'est pas par une nomination non justifiée que l'Administration doit leur venir en aide, mais par un secours. Agir autrement est contraire à l'équité, suscite des réclamations justifiées, détruit la *confiance* qu'on doit avoir dans l'Administration. Ce n'est pas seulement les postes dont nous venons de parler que nous demandons pour vous, nous voudrions aussi que l'Administration réservât à ses sous-employés les places vacantes au chef-lieu et dans les bureaux de bienfaisance : elle connaît mieux les

sous-employés des hôpitaux que les protégés de toutes provenances qui ne lui ont jamais rendu de services.

Toutes les *promotions* qui ont eu lieu à la Salpêtrière et à Lariboisière ont été faites exclusivement au bénéfice de personnes diplômées (1). A la Pitié, il n'y a eu aucune promotion. A Bicêtre, une promotion a eu lieu en faveur d'une personne non diplômée, veuve d'un employé, qui s'est engagée à suivre les cours dès le mois d'octobre. L'Administration veillera, nous n'en doutons pas, à ce qu'elle tienne son engagement.

Nous aimons à croire que dans tous les autres hôpitaux, les promotions se sont faites exclusivement au bénéfice des diplômés. Il appartient d'ailleurs au personnel de se renseigner et de voir si l'Administration centrale n'est pas induite en erreur. Il arrive parfois, cependant, qu'elle est amenée à enfreindre ses propres engagements. C'est ainsi que, il y a quelques jours, nous avons vu une excellente infirmière qui a neuf années de service et venait nous voir, au nom de son ancien directeur, afin d'être autorisée à faire deux compositions supplémentaires. Elle nous a raconté que, quoique non diplômée, elle était *première infirmière*. Voici dans quelles circonstances elle avait été promue. L'ancien président de la République, Félix Faure, était venu visiter l'hospice Debrousse. On lui présenta cette infirmière comme s'étant bravement conduite durant la dernière épidémie de typhus à l'Hôtel-Dieu, et ayant été à cette occasion l'objet d'une récompense honorifique. Le Président, qui ignorait qu'on ne doit donner d'avancement qu'aux infirmières diplômées, demanda pour elle cette élévation de grade qui lui fut accordée.

De même qu'un secours, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure et non une promotion, doit être accordé en cas d'infortune, de même une gratification plutôt qu'une pro-

---

(1) Promotions dans le personnel de la Salpêtrière du premier juillet 1898 au trente juin 1899 :

1 sous-surveillant a été nommé surveillant ;
3 suppléantes ont été nommées sous-surveillante ;
1 première infirmière a été nommée suppléantes ;
2 infirmière ont été nommées premières infirmières.

motion aurait dû être allouée à la brave infirmière dont nous venons de parler. Ajoutons qu'elle s'est efforcée de rentrer dans la règle en suivant les cours et que si elle a échoué cette année, pour l'insuffisance des points dans deux parties de l'enseignement, elle réussira sûrement l'an prochain.

Les *examens pratiques* ont été subis cette année par 506 élèves. Pour chacune des quatre écoles nous avons dressé la liste de ceux qui possèdent un livret, diplôme ou certificat d'études. En voici la statistique générale :

	Bicêtre.	Lariboisière.	La Pitié.	La Salpêtrière.	Totaux.
Baccalauréat	1	»	1	»	4
Brevet supérieur	»	»	1	»	»
Brevet élémentaire	2	10	7	3	5
Certificat d'études primaires supérieur	»	1	»	»	»
Certificat d'aptitude pédagogique	»	»	»	»	»
Certificat de grammaire	»	»	»	»	»
Certificat d'études primaires	34	33	47	36	70
Diplôme d'herboriste	»	»	»	»	»
Diplôme de sage-femme	»	3	2	»	»
Total général	37	47	58	39	153

Ces brevets, diplômes, certificats, se répartissent de la façon suivante pour l'année 1898-99 : Bicêtre, 37 ; — Pitié, 58 ; — Lariboisière, 47 ; — Salpêtrière, 39 : soit : 181.

Les diplômes d'infirmiers et d'infirmières qui vont être distribués tout à l'heure sont au nombre de 59 pour Bicêtre ; de 130 pour La Pitié ; de 91 pour Lariboisière et de 73 pour la Salpêtrière, soit 353 diplômes. Si l'on ajoute ces 353 nouveaux diplômes aux 3.428 diplômes antérieurs, le *total général*, après cette cérémonie, sera de 3.781 dont la

plus grande partie a été attribuée au personnel hospitalier. (Voir p. 104.)

Nous avons l'habitude, depuis longtemps, d'indiquer quelle est la situation des sous-employés des établissements-écoles, les plus favorisés pour s'instruire, au point de vue du diplôme, car elle indique l'action des directeurs de ces établissements sur leur personnel en vue de l'extension de l'enseignement professionnel et contribue à renseigner l'Administration.

HOSPICE DE BICÊTRE

Sur 12 surveillants	10	diplômés
— 13 surveillantes	12	—
— 17 sous-surveillants	14	—
— 21 sous-surveillantes	13	—
— 23 suppléants	21	—
— 14 suppléantes	12	—
— 3 panseurs	3	—
— 1 garçon d'amphithéâtre	1	—
— 17 1ers infirmiers	17	—
— 12 1res infirmières	11	—

HOPITAL DE LA PITIÉ.

Sur 3 surveillants	1	diplômés.
— 8 surveillantes	6	—
— 3 sous-surveillants	1	—
— 9 sous-surveillantes	5	—
— 3 suppléants	3	—
— 11 suppléantes	11	—
— 3 1ers infirmiers	3	—
— 7 1res infirmières	7	—

HOSPICE DE LA SALPÊTRIÈRE.

Sur 6 surveillants	1	diplômés.
— 22 surveillantes	11	—
— 9 sous-surveillants	1	—
— 75 sous-surveillantes	53	—
— 6 suppléants	4	—
— 32 suppléantes	26	—
— 1 premier infirmier	1	—
— 42 premières infirmières	22	—

Sur 1 garçon d'amphithéâtre....	0	—	
— 31 infirmiers et garçons	9	—	(1)

Hopital Lariboisière.

	Avant la réouverture des cours	A la fin de cette année scolaire
Sur 3 surveillants	3	3
— 7 surveillantes	7	7
— 3 sous-surveillants	2	2 (2)
— 27 sous-surveillantes	26	26 (3)
— 7 suppléants..................	7	7
— 15 suppléantes	15	15
— 7 1ers infirmiers...............	6	6 (4)
— 20 1res infirmières..............	20	20
— 6 infirmiers panseurs.........	6	6
— 87 garçons et infirmiers	21	28
— 82 filles et infirmières	29	35
— 2 personnel professionnel.....	1	1 (5)

En cinq ans, M. Montreuil, à Lariboisière, est arrivé à ce résultat, que tous *les sous-employés* de sa maison sont pourvus du diplôme. Ici, l'école fonctionne depuis 22 ans : 96 sous-employés *seulement* sont diplômés et *cinquante-quatre* n'ont pas le diplôme. Sans notre intervention réitérée et devenue très vive, le *chiffre des non-diplômés* serait certes plus considérable. Les causes? Nous les avons dites. L'une des principales a disparu. Nous comptons sur M. Montreuil pour faire cesser cette situation déplorable et pour réaliser promptement à la Salpêtrière l'état idéal qu'il a créé à Lariboisière. Dans les autres établissements-écoles, la situation est à peu près satisfaisante bien qu'il y ait encore trop de sous-surveillantes et de sous-surveillants non diplômés.

Nous complèterons ces renseignements par l'*état numé-*

---

(1) Sur 285 infirmières, il y a 54 infirmières qui sont restées après les mutations annuelles, dont *dix* de la précédente année scolaire, pour diverses raisons et sur 19 agents du personnel professionnel, il y a 9 diplômees.

(2) Le 3e âgé de 60 ans est à la veille de prendre sa retraite.

(3) La 27e sous-surveillante a plus de 50 ans.

(4) Le 7e est âgé de plus de 50 ans.

(5) Un charretier a été remplacé par un infirmier diplômé.

rique des agents de tous grades des hôpitaux qui, *avant* la fin de cette année scolaire, étaient pourvus du diplôme professionnel.

Personnel secondaire attaché aux divers établissements au premier juillet 1899.

Grades.	Nombre d'agents.		
	Pourvus du diplome professionnel.	Non pourvus du diplome professionnel.	Total.
Surveillants	20	66	86
Surveillantes	94	128	222
Sous-surveillants	58	103	161
Sous-surveillantes	231	114	345
Suppléants	76	17	93
Suppléantes	261	72	333
Premiers infirmiers	84	13	97
Premières infirmières	269	69	338
Panseurs	21	1	22
Panseuses	9	3	12
Garçons d'amphithéâtre	13	15	28
Infirmiers et garç. de service	239	1127	1366
Infirmes et filles de service	382	1538	1920
Personnel professionnel permanent et ouvrières du Magasin central	37	118	155
Totaux	1794	3384	5178

Si, à ce total, 1.794, on ajoute les nouveaux et les nouvelles diplômés appartenant aux hôpitaux, soit 259, on voit que, après la distribution des diplômes qui va avoir lieu à la fin de cette cérémonie, le nombre des agents diplômés du personnel secondaire s'élèvera à 2.053, sur le total général des 3.781 diplômés (1).

(1) Bicêtre, 914; Salpêtrière, 837; Pitié, 1.493; Lariboisière, 421.

Pour compléter les renseignements concernant le personnel secondaire nous avons demandé à l'Administration, comme les années précédentes, la liste de tous les agents possesseurs de diplômes et de certificats donnant une idée de leur instruction. Voici ce tableau (v. p. 103) :

De ce tableau il ressort que les sous-employés et infirmiers des deux sexes, non compris ceux de cette année, il y en a 738 qui possèdent un diplôme ou un certificat indiquant qu'ils ont une instruction générale satisfaisante.

Nous estimons qu'il y a une réelle utilité à produire chaque année cette double statistique. Elle montre, en effet, les résultats successifs obtenus, tant sous le rapport de l'*enseignement professionnel* que de l'*enseignement primaire*, grâce à la création des *écoles professionnelles* d'infirmiers et d'infirmières et elle fournit des arguments irréfutables pour répondre aux adversaires de la réforme de la *laïcisation* des établissements hospitaliers.

Nous avons toujours profité de la cérémonie des distributions des prix pour signaler les améliorations que notre pratique nous fait reconnaître utiles dans votre situation matérielle, intellectuelle et morale et pour indiquer les améliorations accomplies dans le courant de l'année. Nous n'avons jamais pu imiter les discours plus ou moins banals de la plupart des cérémonies de ce genre : faire l'éloge plus ou moins sincère de tous et de toutes. Si jamais il le fallait nous céderions la parole à d'autres. En attendant, nous allons, comme par le passé, énumérer les réformes non encore réalisées et citer, ce qui est plus agréable, celles qui ont été accomplies. Nous commencerons par celles-ci.

1° Les *bourses d'infirmières* pour les hôpitaux de Paris dont nous avons demandé la création, par suite des difficultés que l'on opposait à la prompte laïcisation des établissements hospitaliers étant devenues inutiles en raison du nombre croissant des diplômées, ont été diminuées progressivement par M. Peyron sur nos réclamations. M. Napias, reconnaissant le bien fondé de nos arguments, les a supprimées. En revanche, nous applaudirions de tout

Personnel secondaire attaché aux divers établissements au premier juillet 1899.

Grades.	Nombre d'agents pourvus										Totaux.
	du diplome de bachelier.	du brevet supérieur.	du brevet élémentaire.	du certificat d'études supplémentaires.	du certificat d'études élémentaires.	du diplome de sage-femme.	du diplome d'herboriste.	du certificat de grammaire.	de la licence en théologie.	de la licence en droit.	
Surveillants	»	»	»	»	6	»	2	»	»	»	8
Surveillantes	»	2	6	1	8	»	»	»	»	»	17
Sous-surveillants	»	1	2	»	22	»	2	»	»	»	27
Sous-surveillantes	»	2	12	»	40	4	»	1	»	»	59
Suppléants	2	»	1	»	27	»	»	1	»	»	31
Suppléantes	»	1	9	1	72	1	»	»	»	»	84
Premiers infirmiers	»	»	1	»	8	»	»	1	»	»	10
Premières infirmières	»	1	3	1	73	1	»	»	»	»	79
Panseurs	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4
Panseuses	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Garçons d'amphithéâtre	»	»	2	1	6	»	»	»	»	»	9
Infirmiers et garç. de service	3	1	7	»	141	»	»	»	»	»	152
Infirmi^{es} et filles de service	»	»	4	2	225	3	»	»	»	»	234
Personnel professionnel fixe	»	»	1	»	22	»	»	»	»	»	23
Totaux	5	8	48	6	655	9	4	3	»	»	738

cœur à la création de bourses nationales et départementales pour aider à la laïcisation des établissements nationaux ou des asiles et des hôpitaux de province.

2° Nous avions insisté pour que les *récompenses* accordées par l'Administration et le ministère de l'intérieur fussent décernées à la solennité annuelle de la Salpêtrière et pour que l'on inscrivît dans le *Palmarès*, le Livre d'or de l'Infirmat, les noms de tous les infirmiers et infirmières récompensés et de tous ceux et celles qui ont obtenu le certificat d'études. Sur ces deux points, nous avons eu pleine satisfaction et nous sommes heureux d'en remercier M. le Directeur de l'Assistance publique.

Il nous faut maintenant rappeler les autres *désidérata*, si souvent signalés, qui restent à combler.

1° Il est à souhaiter que, ainsi que cela se fait pour les infirmiers des asiles, les années de service militaire soient comptées, pour la pension de repos, aux infirmiers des hôpitaux.

2° Nous demandons encore qu'on réunisse dans le même établissement l'infirmier et l'infirmière mariés et qu'on leur donne une chambre ; que, quand ce dernier avantage n'est pas possible, on leur accorde leur sortie le même jour et non à des jours différents comme nous l'avons vu faire.

3° Les *cours* étant ouverts à tout le monde, il convient que les employés du bureau de la direction des établissements-écoles délivrent, sans difficulté, des cartes d'admission à tous les moments de l'année scolaire. Les élèves peuvent ainsi se faire une opinion sur l'enseignement, sur la profession d'infirmière, voir si elles se sentent en mesure de devenir de bonnes hospitalières, si elles doivent persister et suivre les cours l'année suivante.

4° Le *changement de service* ou le *roulement* devrait s'opérer au cours de l'année dans les quatre hôpitaux-écoles ; en d'autres termes, les *élèves* infirmiers et infirmières devraient passer à tour de rôle dans tous les services : médecine, chirurgie, accouchements, lingerie, cuisine, etc.

5° Nous persistons aussi à réclamer la *réorganisation du service de veille* : tant qu'on imposera l'obligation aux débutants d'être veilleurs ou veilleuses, on nuira aux malades et au bon *recrutement* du personnel secondaire.

6° Le *régime alimentaire* des infirmiers et infirmières mérite d'être examiné avec soin par l'Administration. Si dans quelques établissements il a été amélioré, dans d'autres, nous assure-t-on, il est resté défectueux. Cette réforme aurait pour première conséquence de diminuer le nombre des malades dans le personnel.

7° Vous avez parlé tout à l'heure, M. le Directeur, des projets à l'étude pour l'*habitation* des infirmiers et infirmières. Vous savez que, depuis bien longtemps, nous n'avons cessé de dénoncer, parfois en termes vifs mais que motivait ce que nous avions observé, la situation déplorable des dortoirs et souvent des logements. Des améliorations ont été réalisées, mais il reste encore beaucoup à faire. En attendant, ne serait-il pas utile d'étendre à un plus grand nombre de sous-employés et d'infirmiers mariés ce qui a été fait dans quelques hôpitaux, par exemple à la Charité, à Lariboisière, à Bicêtre, dans les asiles d'aliénés, c'est-à-dire le *logement au dehors* ?

C'est en réalisant ces réformes, en supprimant l'habitation en commun, c'est-à-dire les dortoirs, en donnant des **chambres distinctes** que l'on assurera un meilleur RECRUTEMENT du personnel secondaire. Que de femmes sérieuses, dignes, instruites, consentiraient à se mettre au service des malades si elles étaient assurées d'avoir des conditions matérielles convenables, salubres !

Nous avons toujours considéré comme un devoir de nous faire l'interprète du personnel pour toutes ses revendications. Nous nous sommes adressé directement à l'Administration, souvent à nos anciens collègues du Conseil municipal. Nous savons très bien que l'Administration n'a pas de ressources pour donner elle-même satisfaction à nos clients. Mais, en agissant ainsi, notre but était de lui fournir des arguments afin d'obtenir du Conseil municipal les crédits qui lui sont nécessaires. L'Administration

en établissant le bilan de ses besoins a fait son devoir. Au Conseil municipal, en procédant activement à l'emprunt projeté, de faire le sien. Son dévouement au bien public, son amour des malheureux et des déshérités en est un sûr garant.

Nous terminerons, comme d'ordinaire, ce discours un peu trop long, en donnant quelques renseignements sur les progrès de l'*enseignement professionnel* et sur la *laïcisation*.

Bien des fois nous avons réclamé la *création d'écoles professionnelles*, comme celles de Paris et du département de la Seine, dans toutes les villes où il y a soit une Faculté, soit une École préparatoire de médecine ou dans les autres grandes villes, avec un programme minimum d'enseignement et des conditions uniformes pour l'obtention du diplôme. Au bout d'un temps à fixer, ajoutions-nous, nul ne pourrait être admis à soigner les malades dans les établissements hospitaliers qu'à la condition d'être pourvu du *diplôme professionnel*. En un mot, de même que pour *enseigner* dans les écoles, il faut avoir le *brevet de capacité*, de même pour *soigner* les malades dans les hôpitaux, il faudrait avoir le *diplôme d'infirmier* ou *d'infirmière*.

Nous avons également montré, par des faits, l'insuffisance des *salaires* des infirmiers et infirmières en province, et réclamé l'organisation de *pensions de repos* ou la création d'une *caisse de retraite* en faveur des infirmiers ou infirmières des hôpitaux de toute la France, sur le modèle, par exemple, de la *pension de repos* qui existe dans les hôpitaux de Paris et dans les asiles d'aliénés de la Seine.

Tous ces désidérata ont été formulés sous forme de conclusions par notre ami, le Docteur Napias, à la fin de son *Rapport sur le recrutement du personnel secondaire des établissements hospitaliers*, au Conseil supérieur de l'Assistance publique, qui les a adoptés dans sa session de 1898.

Dans l'une de ces conclusions, M. Napias demandait qu'un *programme* fut étudié par une commission spéciale

nommée par M. le Ministre de l'Intérieur et arrêté définitivement après avis du Conseil supérieur de l'Assistance publique. C'est ce qui a eu lieu il y a quelques mois. Le Ministre de l'Intérieur a nommé une Commission spéciale dont les rapports, dûs à M.M. les Drs Faivre et Letulle, ont été discutés, il y a quelques mois, par le Conseil supérieur qui a adopté le programme qui lui était soumis. Nous n'avons pas à parler ici des discussions dont les rapports et le programme ont été l'objet. Qu'il nous suffise de vous faire connaître les résultats théoriques acquis et souhaitons que l'an prochain nous ayons à vous signaler la création de nouvelles écoles d'infirmières en province.

Il ne nous reste plus qu'à vous renseigner sur les *progrès de la laïcisation*. La crèche municipale du quartier du Combat (XIXe arrond.), la crèche privée d'Argenteuil, la crèche municipale de Blois ont été confiées à des laïques. A l'occasion des *crèches*, il arrive assez souvent que de nos amis du Conseil municipal nous demandent d'intervenir en faveur de certaines personnes, désirant être directrices des *crèches*. Malheureusement nous n'y pouvons rien. C'est eux qui peuvent agir utilement en exigeant de l'Administration que toutes les crèches subventionnées par le Conseil municipal ou le Département soient confiées à des infirmières diplômées, après un stage complémentaire dans un service d'enfants ou dans une des crèches de l'Assistance publique (1). Rappelons que nous avons ajouté une leçon spéciale sur les crèches dans le programme du cours sur les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés.

Citons encore l'Asile Léo Delibes, pour les enfants, situé à Clichy (2), le dispensaire des Enfants malades à Marseille, dont nous avons peut-être déjà parlé, qui, comme la crèche d'Argenteuil, a été reconnu d'intérêt public ; la laïcisation de l'hôpital de Saint-Pons dans l'Hérault, opérée ce mois-ci.

Nous avons appris récemment que le quartier des hom-

---

(1) Le *Bulletin municipal* pourrait annoncer les *vacances*.

(2) Le service médical est confié au Dr Hellet, maire de Clichy, dont le dévouement aux malheureux mérite tous les éloges.

mes de l'asile d'aliénés de la Providence, à Niort, avait été laïcisé le 30 mai 1888. Les pères de la Miséricorde (1) ont été remplacés par des laïques. A Paris, mentionnons la création laïque de la station d'ambulance urbaine établie dans le marché Saint-Honoré à la fin de décembre 1898. Il reste encore, entre les mains des religieuses, cinq maisons de secours et deux hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Saint-Louis sans parler des *Fondations* qu'une loi devrait modifier. C'est au Conseil municipal qu'il appartient d'achever la réforme de la laïcisation.

Ce qui a été fait à Paris et dans le département de la Seine au point de vue de l'*enseignement professionnel* et de la *laïcisation* a eu pour conséquence, dans maintes villes, par exemple à Chartres, à Niort, etc., d'obliger les sœurs à être plus obéissantes envers l'Administration et le service médical et à se plier, dans une certaine mesure, aux exigences de l'*antisepsie* c'est-à-dire d'une propreté minutieuse. Certaines congrégations ont même pensé à organiser des cours ayant pour objet « de former des religieuses aux soins à donner dans les hôpitaux. » Des essais sur lesquels nous sommes mal informé auraient même été tentés, entre autres à Lille, croyons-nous. Au Canada, assure l'*Union médicale*, les religieuses commencent à se soumettre à un enseignement professionnel (2). »

Notre tâche est enfin accomplie... pour cette année. A vous tous, infirmiers et infirmières, qui allez recevoir dans un instant vos diplômes, de vous perfectionner sans cesse et toujours dans votre instruction professionnelle en relisant votre *Manuel*, que l'Administration vous laisse, et en suivant les exercices pratiques. Conformez-vous strictement aux prescription médicales, que vous ne devez jamais modifier, et aux ordres de l'Administration, soutenez-vous fraternellement les uns les autres et surtout soyez bienveillants, désintéressés et dévoués envers les malades. En suivant rigoureusement ces conseils vous aurez bien mérité de l'Administration, du Conseil municipal et de la République.

---

(1) La maison mère est située à Montebourg (Manche).
(2) *Archives de Neurologie*. 1er octobre 1899 (page 345).

L'enseignement pratique dans les écoles d'infirmières de Paris.

(*Discours prononcé le 17 mai 1899 au* Conseil supérieur de l'Assistance publique.)

Messieurs,

La question du personnel secondaire des hôpitaux a été l'une de nos préoccupations depuis le début de nos études médicales. Deux de nos maîtres, Delasiauve et Giraldès, nous ont appris à étudier l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux, comme ils nous ont appris à observer les malades. De là nos observations sur les religieuses, les surveillantes laïques, les infirmiers et les infirmières, marchant de pair avec nos observations cliniques, médicales et chirurgicales.

Ces observations sur le personnel secondaire concordaient avec les réclamations du corps médico-chirurgicales des hôpitaux, consignées dans les rapports que ses représentants adressaient chaque année, avant la loi de 1849, au Conseil général des hospices.

Comme journaliste, nous avons eu l'occasion, maintes fois, de 1870 à 1876, et même auparavant, de signaler la nécessité d'améliorer le recrutement et la situation du personnel secondaire.

En 1875, nous avons fait déposer au Conseil municipal par notre ami Talandier, conseiller municipal de notre quartier, un vœu, non suivi d'effet, pour la création d'écoles d'infirmières.

En 1877, alors que nous avions remplacé depuis un

au M. Talandier au Conseil municipal, nous avons eu l'occasion d'accompagner une délégation du conseil à Londres, où elle se rendait pour examiner le métropolitain. Nous en avons profité pour étudier le fonctionnement des écoles d'infirmières de cette ville.

Grâce aux documents que nous avons recueillis à ce moment avec le concours de notre regretté ami, le Dr Ernest Hart, nous avons pu demander au Conseil municipal, en nous appuyant sur des réalités, la création d'écoles d'infirmiers et d'infirmières.

L'école de la Salpêtrière a été ouverte le 1er avril 1878 et celle de Bicêtre dans le courant du mois de mai de la même année, M. Michel Moring étant directeur de l'Assistance publique. Puis sont venues les écoles de la Pitié, de l'Asile clinique, des asiles de Vaucluse, Villejuif, Ville-Évrard et de l'hôpital Lariboisière.

Chaque année depuis 1878 jusqu'en 1898, nous avons fait aux distributions des prix ou dans le courant des années, à l'occasion de l'installation de nouveaux professeurs, des discours dans lesquels, après avoir rendu compte des travaux des élèves, nous indiquions tout ce qui se faisait, un peu en France, beaucoup à l'étranger. Tous ces documents ont été remis par nous à notre collègue M. Napias quand il a fait son rapport au Conseil supérieur sur le *Recrutement du personnel secondaire des établissements hospitaliers*.

Nous devons ajouter que tous les ans, dans ces mêmes discours, nous avons signalé les tentatives faites pour la création d'écoles d'infirmières en France et les laïcisations réalisées. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons indiqué aussi les tentatives antérieures faites pour organiser l'enseignement professionnel des infirmières.

C'est ainsi que nous avons découvert qu'il y a plus de cent ans, en 1798, trente ans avant qu'Élisabeth Fry eût donné ses instructions aux infirmières de Guy's Hospital à Londres, trente-six ans avant que le pasteur Fliener eût

fondé à Kaiser Woth, l'ordre des diaconesses, destiné à former des infirmières, le Dr Valentin Seaman avait fait un cours suivi et méthodique aux infirmières de l'hôpital de New-York.

Nous ne dirons pas ce qui a été fait d'année en année depuis un siècle dans cette voie. Nous nous bornerons à rappeler que, lors de notre visite en 1877 à l'école annexée à Westminster Hospital, la directrice de cette école, Miss Merryweather, nous a confié un volumineux registre sur lequel elle avait collé tous les articles de journaux traitant de la création d'écoles pour les infirmières dans son pays à partir de 1840. Toutefois le développement de ces écoles s'est produit surtout depuis 1855, sous l'heureuse et puissante influence de Miss Floreuce Nightingale.

L'un des rapporteurs au Conseil supérieur dont nous allons examiner le travail, M. le Dr Faivre, fait allusion à l'appui que nous a prêté M. Peyron, dont la place, a notre humble avis, est marquée dans le Conseil supérieur. M. Peyron nous a surtout appuyé en ce sens qu'il a fait tous ses efforts, non pas dès son arrivée à l'Assistance publique, mais quelques années plus tard, pour faire régner la justice, le plus possible, dans les promotions du personnel, en ne les accordant qu'aux infirmières diplômées.

Le rapporteur cite l'école de l'Asile clinique, il oublie les écoles qui existent à Vaucluse, à Ville-Évrard et à Villejuif.

Après avoir dit que dans le programme nouveau, la sous-commission a laissé de côté les notions qui ne lui paraissaient pas d'une nécessité absolue, il continue ainsi :

« La sous-commission ne s'est pas seulement proposé d'éviter aux élèves un travail inutile pour toutes, impossible même pour celles qu'une instruction primaire insuffisante ou une intelligence limitée empêchaient d'acquérir certaines connaissances, mais encore et surtout, la commission a voulu que les infirmières ne fussent jamais tentées de prendre une initiative qui n'appartient qu'au médecin. L'infirmière a un rôle très utile mais exactement

limité, elle est l'aide du médecin dont elle doit suivre les prescriptions avec une obéissance passive. Il faut qu'elle soit à même d'apprécier suffisamment l'état du malade pour rendre compte au médecin de ce qui s'est passé en son absence, de faire prendre à propos les médicaments ordonnés, sans pour cela prétendre poser un diagnostic ou faire de la thérapeutique. Elle doit, en un mot, seconder le médecin, mais ne jamais se substituer à lui ; et le meilleur moyen de l'en empêcher est de limiter son instruction aux choses de son état (p. 3). »

Sur le premier point : l'instruction insuffisante du personnel, M. le rapporteur est en contradiction avec une décision de la sous-commission ainsi formulée :

« Conformément à l'avis de son président, la commission a également demandé que le *certificat d'études primaires* fût tout d'abord exigé des candidats, ceux-ci devant être d'autant plus aptes à acquérir l'instruction spéciale qui leur sera donnée, qu'ils auront déjà une instruction générale plus sérieuse. »

Relativement à ses réflexions sur le rôle des infirmières et à sa limitation, il s'agit là de conseils que nous trouvons d'autant plus excellents que, nous et nos collaborateurs, nous les donnons chaque année à maintes reprises.

M. Faivre insiste sur le programme de l'enseignement qui doit être fait aux infirmières ; il adresse des critiques au programme suivi dans les écoles de Paris « peut-être un peu chargé au point de vue théorique. »

Celui qu'il nous présente « se compose de dix parties ou plus exactement de neuf, tout ce qui concerne les aliénés ne devant être enseigné qu'au personnel des asiles. Aussi, voudra-t-on bien considérer que, si l'on fait abstraction de ce chapitre traité avec quelque développement, le programme est loin d'être aussi long qu'il peut au premier abord le paraître. D'autre part, les rédacteurs n'ont pas craint, pour mieux indiquer le caractère pratique qu'ils ont entendu donner à cet enseignement, de multiplier les indications de détail, ce qui augmente la lon-

gueur de l'exposé du programme sans le surcharger en réalité davantage (p. 4) ».

M. le rapporteur donne ensuite quelques renseignements sur chacune des parties du programme de la commission. Nous n'insisterons que sur l'une d'elles :

« La neuvième partie est consacrée aux soins des aliénés. C'est la *première fois* que les devoirs des infirmiers et des infirmières des asiles sont exposés en vue d'un enseignement professionnel, aussi ce chapitre a-t-il, ainsi que nous l'avons dit, été traité avec un certain développement (p. 6). »

Non, ce n'est pas la *première fois* qu'un tel enseignement est fait. Dans les écoles municipales, plusieurs leçons sont consacrées aux soins à donner aux aliénés, aux épileptiques et aux hystériques. Toute une partie du tome IV du *Manuel de l'infirmière* est consacrée à cet enseignement. De plus, on fait lire aux élèves la traduction du *Handbook for the instruction of attendants on the insane*, qui a été élaboré par la *Medico-psychological Association* d'Angleterre, sans compter des dictées faites à l'occasion d'accidents occasionnés par des aliénés en ville ou dans les hôpitaux, signalés par la presse.

Nous ajouterons que dans les écoles départementales qui existent dans les quatre asiles d'aliénés de la Seine, la partie du programme relative aux soins à donner aux aliénés est plus détaillée que dans les écoles municipales : elle comprend quatre leçons. Ce programme a été publié dans les procès-verbaux de la Commission de surveillance des asiles d'aliénés de la Seine de l'année 1889.

Contrairement à l'opinion de M. le rapporteur, nous estimons que cette partie de l'enseignement doit intéresser non seulement les infirmières des asiles, mais les infirmiers et les infirmières de tous les établissements hospitaliers. Tous reçoivent des malades délirants, des aliénés, des épileptiques, des hystériques, etc., et c'est dans ces établissements que se produisent souvent les accidents auxquels nous venons de faire allusion.

En ce qui concerne la *durée de l'enseignement*, la commission a décidé qu'elle ne saurait être inférieure à une année. Dans beaucoup de pays elle est de deux ans. Personnellement, c'est ce que nous désirerions. Quand on a procédé à la laïcisation des écoles publiques, on s'est contenté généralement des instituteurs et des institutrices possédant le brevet élémentaire pour remplacer les congréganistes qui ne possédaient le plus souvent que la lettre d'obédience. Maintenant on exige, en particulier à Paris, le brevet supérieur. De même pour le personnel secondaire des hôpitaux, nous voudrions d'abord que tout ce personnel ait le diplôme après une année d'enseignement et plus tard par la transformation de l'école de la Pitié en *École de perfectionnement*, nous voudrions arriver à une seconde couche d'infirmiers et d'infirmières plus instruits.

En terminant, M. le Dr Faivre pose la question de savoir s'il y a lieu d'établir une distinction au point de vue de l'enseignement entre les infirmiers et les infirmières et, après avoir conclu, avec raison, que leur instruction doit être identique, il ajoute :

« Mais à ce propos, la commission se rangeant à l'avis exprimé l'an dernier par votre rapporteur qui souhaitait de voir confier surtout à des femmes les fonctions de gardes-malades, parce que « seules elles ont les qualités de douceur, de grâce et de charme indispensables à cette tâche », a émis le vœu qu'elles fussent, de préférence aux hommes, appelées à les remplir. Ce n'est pas à dire que cette substitution soit dans tous les cas possible ni même désirable, il y a des services spéciaux tels que celui des vénériens et des aliénés, voire des services de chirurgie, où la présence d'un homme est indispensable. Sauf ces cas, il semble qu'au point de vue des soins à donner aux malades, comme à celui de l'économie et du bon ordre, la présence des femmes doive être préférée. »

Dans certains pays, la plupart des hôpitaux sont confiés à des femmes, le nombre des infirmiers est réduit au strict nécessaire. Dès 1879, dans notre rapport sur le budget de l'assistance publique, nous avons fait voter par le Conseil municipal un vœu demandant à cette administration « de

remplacer autant que possible les infirmiers par des infirmières ». La même année, nous avons obtenu, non pas sans résistance, qu'une partie des enfants du service qui venait de nous être attribué à Bicêtre fût confiée à des femmes. La résistance venait de ce qu'il s'agissait d'enfants aliénés. Depuis cette époque, l'administration a fait la même substitution dans un certain nombre de services.

Bien que ce ne soit pas le moment de traiter à fond cette question, nous croyons utile de rappeler qu'elle a attiré l'attention dans divers pays, notamment aux États-Unis et qu'un certain nombre d'établissements ont demandé que les hommes soient progressivement remplacés par des infirmières. Nous rappellerons à ce propos qu'à Bicêtre l'infirmerie des épileptiques adultes est confiée à des femmes. A notre avis, il pourrait en être de même des quartiers d'infirmeries, de gâteux et peut-être même de tranquilles. C'est là, d'ailleurs, une réforme qui ne peut se faire que progressivement et avec beaucoup de mesure (1). Il va de soi que partout où des hommes sont nécessaires, ils devront être convenablement rétribués de façon à avoir un personnel de premier ordre.

Au sujet du programme des écoles d'infirmières de Paris, nous trouvons dans le rapport de M. Letulle les mêmes préoccupations, les mêmes critiques que dans celui de M. Faivre. Les citations suivantes ne laissent aucun doute à cet égard :

« Éviter de surcharger, dit M. Letulle, la mémoire d'une foule de détails inutiles, décevants à cause de leur apparence scientifique, dangereux par leur concision forcément schématique ; bref, ne pas créer une classe hybride de demi-médecins, de demi-chirurgiens et de demi-sages-femmes, mais former à côté des médecins, des chirurgiens et des accoucheuses une phalange aussi précieuse qu'indispensable d'aides éclairés et leur assurer une instruction technique capable, grâce à notre enseignement strictement

(1) Voir : *Archives de neurologie*, 1896, t. II, p. 273.

approprié, d'être partout et toujours à la hauteur de leur dévouement, tel est notre but (p. 9).

« La nouveauté de cette méthode d'enseignement, dont la formule est courante dans la plupart des pays étrangers, contrastait trop avec les *nombreux impédiments dont est chargé le programme de Paris*, actuellement en cours dans nos écoles des hôpitaux parisiens, pour ne pas être remarquée. Loin cependant de faire le procès de l'ancien programme, dû à l'initiative aussi généreuse que réformatrice du Dr Bourneville, tous nos collègues en ont reconnu les bienfaits et proclamé l'heureuse influence. C'est assurément à l'instruction professionnelle méthodique de nos infirmières et infirmiers que sont dus, en grande partie, l'amélioration et le relèvement depuis quelque temps si marqués du personnel secondaire de nos hôpitaux (p. 10). »

« Toutefois, votre commission a reconnu que le programme parisien est trop vaste, qu'il n'est pas applicable à toutes les contrées de la France, tant au point de vue administratif, qu'à celui, par exemple, de notions diverses trop développées d'anatomie, d'hygiène et de physiologie. En d'autres termes, pour maints chapitres, le programme de l'école de la Salpêtrière et de la Pitié parait plutôt un programme d'enseignement supérieur destiné à l'élite du personnel secondaire. Il n'en n'est pas moins évident que certains chapitres, tels que ceux ayant trait à l'administration de l'Assistance publique parisienne, sont des modèles qui demeurent parfaits en tous points et devront être utilisés par nos élèves (p. 10). »

Nous ferons remarquer immédiatement que le programme que l'on vous propose est plus chargé que celui des écoles de Paris. Le programme de la commission comprend en effet *soixante-dix leçons*, tandis que celui de Paris n'en comprend que *soixante-quatre*. En second lieu nous dirons que les malades de province exigent les mêmes soins que ceux de Paris. En troisième lieu, d'après les citations qui précèdent, nous oserons dire que nos rapporteurs ne paraissent avoir qu'une connaissance superficielle de l'enseignement des Écoles municipales

d'infirmières de Paris : et, pour en faire la preuve, permettez-nous d'en rappeler sommairement le programme et le fonctionnement.

Il y a sept cours : 1° *Cours d'administration et de comptabilité hospitalières* (7 leçons) ; 2° *Cours d'anatomie* (6 leçons) ; 3° *Cours de physiologie* (6 leçons) ; 4° *Cours de pansements et de petite chirurgie* (19 leçons) ; 5° *Cours d'hygiène* (12 leçons) ; 6° *Cours sur les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés* (4 leçons) ; 7° *Cours de petite pharmacie* (10 leçons).

Ce programme paraît un peu plus chargé qu'il ne l'est en réalité, car certaines questions sont reprises dans des cours différents, par exemple, dans le cours de pansements et dans le cours de petite pharmacie. Les questions de *propreté*, *d'antisepsie*, *d'asepsie* sont traitées dans les cours de pansements, d'hygiène, de petite pharmacie et dans le cours sur les soins à donner aux femmes en couches. Ces répétitions nous ont paru nécessaires afin de mieux faire pénétrer l'enseignement dans l'esprit des élèves, dont l'instruction primaire, pour une partie, laisse encore tant à désirer.

Les *leçons théoriques* sont complétées : 1° par la lecture à l'école primaire, avec quelques explications par les instituteurs, de la partie du *Manuel* correspondant à chaque leçon ; — 2° par la lecture aussi des parties correspondantes de la traduction du manuel anglais de Domville ; — 3° par des dictées sur des questions professionnelles ; — 4° en ce qui concerne les aliénés, par la lecture de la traduction du manuel anglais dont nous avons déjà parlé ; — 5° par des conférences.

Voici les titres de quelques *dictées* : Hygiène hospitalière, par Letulle : Du pourboire ; Devoir de solidarité ; Les infirmières à Londres et les maladies infectieuses ; Les délirants dans les hôpitaux ordinaires : Méthode antiseptique, asepsie du malade, asepsie de la peau, des yeux, du nez, des oreilles, etc., par Nicaise (1895-1896) : De l'asepsie pulmonaire, désinfection des crachoirs des tuberculeux, asepsie de l'estomac, des voies urinaires, des

cathéters, des sondes, des seringues à injections vésicales, d'après Nicaise, etc. (1897-1898).

Il en a été ainsi depuis 1878 jusqu'à ce jour.

Quant aux *conférences*, nous en avons organisé chaque année avec nos internes ou avec des amis de bonne volonté, à Bicêtre, à la Salpêtrière et à la Pitié. L'énumération en a été fournie tous les ans, dans l'un ou l'autre de nos discours.

Dans les cours et dans les conférences, les professeurs se servent de grandes planches murales, par exemple de celles de Laskowski, de projections : ils montrent les instruments, les appareils, les bandages, les médicaments, etc. Il va de soi que nos collaborateurs et nous, sommes prêts à employer tous les autres moyens d'enseignement qu'on voudra bien nous signaler et à accepter tous les conférenciers de bonne volonté.

Les rapporteurs du Conseil supérieur semblent ignorer aussi que les *cours théoriques* sont complétés par des *exercices* et des *examens pratiques*.

Les *exercices pratiques* sont faits tous les jours, alternativement dans un service de médecine et dans un service de chirurgie par des surveillantes qui en sont chargées spécialement. Les élèves y viennent par séries. Des registres indiquent leurs présences et ce qui leur a été enseigné. Ces exercices portent : sur les médicaments d'un usage courant dans les salles, sur les objets de pansement, sur les instruments, etc. On fait faire aux élèves tous les pansements qui peuvent leur être confiés, prendre la température, pratiquer les injections sous-cutanées, etc., etc.

Le ventouseur et la ventouseuse de chacun des établissements-écoles leur apprennent à *poser des ventouses*. Il en est de même pour les *bains* et les *douches*. La surveillante du service d'accouchement leur apprend l'emmaillottement. Un mannequin sert à enseigner l'application des bandes. A Bicêtre, nous leur apprenons, avec nos internes, la vaccination, et il serait bien dési-

rable que, par groupes, les infirmières de tous les établissements assistent aux séances de vaccination qui se font avec la génisse.

Nous avons réclamé bien des fois le *changement de service* des infirmiers et des infirmières de manière à les faire passer, durant l'année scolaire, dans tous les services de l'hôpital ou de l'hospice (médecine, chirurgie, accouchements, services généraux). Par là, nous espérions compléter leur instruction en les mettant en contact avec des chefs différents, médecins, surveillants, etc. Nous n'avons que médiocrement réussi. Nous nous sommes heurté à des résistances administratives et médicales. L'appel que nous avons fait à nos collègues, dans ce but, n'avait pas eu d'écho jusqu'à cette année où notre ami Pozzi nous a offert d'organiser des *exercices pratiques de gynécologie* dans son beau service de l'hôpital Broca. Les éléves y sont appelées par séries. Chaque série assiste à trois séances. Ces exercices ont été complétés par trois conférences faites à l'école de la Pitié par les assistants de M. Pozzi. Nous serions heureux de voir d'autres médecins ou chirurgiens des hôpitaux nous prêter un semblable concours.

Les élèves externes, mères de famille ou gardes-malades, sont invitées par nous à suivre le matin les visites des médecins ou des chirurgiens. Nous avons réussi quelquefois, mais pas toujours. Pendant bien des années on leur a refusé, à elles, élèves des Écoles municipales, ce complément d'instruction alors qu'on l'accordait aux élèves de de l'Union des femmes de France. Aujourd'hui l'opposition à cette si utile pratique tend à diminuer.

Nos rapporteurs n'ont pas parlé non plus des nombreuses *compositions* qui sont faites par les élèves afin de se rendre bien compte qu'ils ont profité de l'enseignement théorique et pratique et de les exercer à prendre des *notes sur les malades*. Dans notre service, les infirmiers et les infirmières sont dressés à nous fournir, à l'occasion du certificat de quinzaine exigé par la loi, des renseignements complets sur ce qu'ils ont observé chez les enfants depuis leur admission. Il serait vivement à désirer que

dans les services des surveillantes chargées des cours pratiques, les infirmières soient exercées à prendre des notes analogues.

Chaque mois un rapport est dressé à l'Administration sur les présences, les absences des élèves, les compositions, les points, et sur les travaux professionnels du mois. Voici un spécimen de ces notes pour le mois d'octobre 1898 :

« Les cours professionnels ont porté pendant ce mois sur : l'administration (4 leçons) ; l'anatomie et la physiologie (6 leçons) ; une composition d'anatomie. »

« Dictées professionnelles : 1° conditions à remplir pour l'obtention du diplôme ; 2° des bandes et de leur application ; 3° classification des hernies (Esmarck). »

« Lectures : *Manuel d'administration* (pp. 1 à 62) ; *Manuel d'anatomie et de physiologie* (pp. 1 à 40) ; *Manuel sur les soins à donner aux aliénés* (pp. 1 à 15). »

Tous les trois mois, il est également fait à l'Administration un rapport fournissant des renseignement sur chaque élève.

Disons encore que, tous les ans, un *examen pratique*, fait toujours par nous avec l'assistance de trois professeurs, clôt l'enseignement de l'année scolaire ; que le *diplôme* dans les quatre écoles est décerné dans des conditions tout à fait identiques.

Pour beaucoup d'élèves, l'enseignement dure en réalité deux ans parce qu'ils n'ont pas eu, en fin d'année scolaire, le nombre minimum de points pour toutes les compositions.

Il nous a semblé pratique de ne demander jusqu'à présent qu'une année d'études, désirant doter les hôpitaux d'une première couche d'infirmiers et d'infirmières ayant, au moins à un certain degré, des connaissances professionnelles. C'est ce qu'on a fait, répéterons nous, lors de la laïcisation des écoles primaires publiques : on s'est con-

tenté d'instituteurs et d'institutrices possédant le brevet élémentaire. De même que pour les instituteurs, on exige maintenant le brevet supérieur, de même, dans l'avenir, nous voudrions, par une seconde année d'études professionnelles, avoir, pour les places de sous-employés, des infirmiers et des infirmières ayant des connaissances plus sûres, plus complètes. De là, la transformation désirable de l'école de la Pitié en *École de perfectionnement* où ne seraient admis que ceux et celles ayant le diplôme des écoles ordinaires.

Pour compléter cet exposé sommaire, nous croyons utile d'ajouter quelques renseignements relatifs à l'instruction générale et au nombre des diplômés. A la fin du mois de juillet 1898, il y avait six cent soixante-dix sous-employés et infirmiers des deux sexes ayant : un diplôme de bachelier (6), le brevet supérieur (8), le brevet élémentaire (71), le certificat d'études supérieures (7), le certificat d'études (578), etc.

De 1878 à 1883, l'Administration n'avait pas voulu décerner de diplômes d'infirmiers ou d'infirmières. Il en a été décerné trois mille quatre cent vingt-huit de 1883 à 1898 ; seize cent quatre-vingt huit des diplômés étaient présents dans les hôpiaux au mois de juillet de l'an dernier.

Ces renseignements statistiques permettent d'avoir une idée approximative des efforts accomplis et des résultats obtenus. Certes, il reste encore beaucoup à faire, aussi n'hésiterons-nous jamais à demander à tous de nous aider à perfectionner l'enseignement théorique et surtout l'enseignement pratique des *Écoles municipales et départementales d'infirmiers et d'infirmières.* Cela ne peut se faire qu'avec la collaboration, si souvent réclamée, des chefs de service.

Nous ne discuterons pas les différents articles du programme qui est soumis au Conseil. En les comparant à ceux qui composent le programme des Écoles municipales on verrait qu'ils sont en grande majorité les mêmes, groupés d'une manière différente. Cependant nous devons dire un mot des critiques concernant l'enseignement des

notions d'anatomie. Ce n'est pas la première fois qu'elles nous ont été adressées. Nous nous bornons pourtant à des notions élémentaires, telles qu'on devrait les enseigner dans *toutes* les écoles. Nous estimons n'avoir pas dépassé la mesure dans cette partie de l'enseignement, nos auditeurs ayant besoin de ces notions à chaque instant, dans la pratique hospitalière. La même critique a été formulée contre Von Esmarck qu'and il a fait ses conférences à l'école Samaritaine, créée par lui en 1882.

Il y a répondu en ces termes :

« Comme il est à supposer, dit-il, que beaucoup d'entre vous ne possèdent pas les éléments préliminaires indispensables pour suivre mes conférences avec fruit et se rendre capables de porter, sans hésiter, les secours nécessaires en cas d'accidents, il me faudra absolument, avant de commencer à vous exposer les notions dont je me propose de vous entretenir, vous donner un *aperçu sur la structure et les fonctions organiques du corps humain.* » Et aussitôt il entre en matière par la description d'un squelette placé sous les yeux de ses auditeurs. Puis il passe en revue les muscles, le système nerveux, le cœur, la circulation, les poumons, la respiration, etc... Inutile de chercher d'autre justification... ce qui serait facile.

Nous n'aurions pas pris la parole dans cette discussion, trop heureux de voir la question de la création des écoles d'infirmières soumise à l'étude du Conseil supérieur de l'assistance publique, si l'enseignement des écoles de Paris et de la Seine était exclusivement notre œuvre ; mais elle est une œuvre collective, réalisée avec le concours et le dévouement d'hommes qui ont une réputation scientifique et professionnelle incontestables ; qui ont, sur la question, une véritable compétence puisqu'ils ont professé durant des années, ont corrigé d'innombrables compositions et fait passer un grand nombre d'examens pratiques. Leur présence dans la commission, qu'ils n'auraient point déparée, aurait évité des erreurs et nous aurait dispensé d'intervenir.

En répondant aux critiques de nos honorables rapporteurs, nous croyons avoir fait simplement notre devoir et nous nous arrêtons en vous priant de nous excuser d'avoir trop longtemps retenu votre attention.

Année scolaire 1899-1900.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin. — Présidence de M. Grébauval.

Question de M. Edmond Lepelletier sur les écoles professionnelles d'infirmiers et d'infirmières à l'Assistance publique.

M. Edmond Lepelletier. — La question que je vais développer devant le Conseil ne concerne pas un des points principaux de la réforme de l'Assistance publique que nous vous présenterons dans un projet d'ensemble. Elle ne touche que par un petit côté à cet édifice vermoulu.

Il s'agit, en effet, de la distribution des prix donnés en récompense aux infirmiers et infirmières qui suivent les cours professionnels des hôpitaux.

Ces cours sont au nombre de quatre et se font dans les établissements suivants : Lariboisière, Bicêtre, la Pitié, la Salpêtrière; ils sont à la fois scientifiques et professionnels et comprennent un cours d'administration donné par le directeur de l'hôpital, un cours de pansement fait par un professeur, un cours de pharmacie fait par un interne et un cours fait — ou qui devrait être fait — par un instituteur ou une institutrice.

[Il ne s'agit pas de quatre *cours*, mais de quatre *écoles*. Dans chaque école il y a non pas *trois* cours mais sept : 1° Cours d'administration, fait par le directeur de l'établissement où se trouve l'école (7 leçons) ; 2° cours de notions élémentaires d'anatomie (6 leçons); 3° cours de notions élémentaires de physiologie (6 leçons) ; 4° cours de pansements (18 leçons); 5° cours d'hygiène (12 leçons) ; 6° cours de petite pharmacie (10 leçons); 7° cours sur les femmes en couches, les enfants nouveau-nés et les crèches (5 leçons). Ces cours sont complétés par un *enseignement* pratique,

confié dans chaque établissement-école à 2 surveillantes, aux ventouseur et ventouseuse, baigneur et baigneuse. A la Pitié et à Lariboisière, il y a en outre des exercices pratiques sur le dernier cours dirigé, soit par la sage-femme, soit par la surveillante. Enfin à cet enseignement s'ajoutent des *conférences* sur des sujets spéciaux, faites par des personnes de bonne volonté.

« Le cours de petite pharmacie est fait, dit M. Lepelletier, par un interne. » L'individu qui a conseillé M. Lepelletier l'a induit dans une erreur grossière. S'il avait jeté un coup d'œil sur le *Palmarès*, publié chaque année et distribué aux Conseillers municipaux, il aurait vu que ce cours est fait, à Bicêtre par M. le Dr Cornet, ancien interne en pharmacie des hôpitaux, à la Salpêtrière et à la Pitié par M. le Dr Viron, pharmacien des hôpitaux, à Lariboisière, par Mlle Napias, pharmacien de 1re classe.]

M. Faillet (faisant allusion aux instituteurs et aux institutrices). — Il n'y en a pas partout.

M. **Edmond Lepelletier.** — Malheureusement, ce dernier cours devait être fait par un instituteur ou une institutrice breveté; mais, la plupart du temps, il est fait par des infirmiers.

[En ce qui concerne les écoles primaires annexées aux écoles professionnelles, pour suppléer à l'instruction souvent insuffisante des infirmiers et des infirmières, ce n'est pas la première fois que l'enseignement qui y est donné, est l'objet de la même critique et que les instituteurs et les institutrices sont l'objet d'attaques aussi injustes. Elles ont été produites déjà au Conseil municipal en 1897 et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la réponse que nous avons faite à cette époque. Voici comment nous nous exprimions :

« Puisque nous avons l'occasion de parler des maîtres de l'enseignement primaire, nous en profiterons pour rectifier certaines allégations produites récemment au Conseil municipal. L'interpellateur, M. Paul Bernard, était, certes, animé de bonnes intentions, mais il a été mal renseigné, mal conseillé. Et, avant de se lancer, il aurait dû

s'enquérir de la situation vraie. L'Administration et nous même, qui avons bien quelque connaissance du fonctionnement des écoles, nous nous serions empressé de le renseigner exactement. Personnellement, nous aurions pu mettre sous ses yeux les lettres où nous exposions la situation. Voici le texte des considérants et du projet de délibération par lesquels M. Paul Bernard a terminé l'exposé de ses réclamations :

« Le Conseil, considérant : « 1° Que les cours primaires organisés dans les écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières de Bicêtre, la Salpêtrière et Lariboisière sont confiés, *dans la proportion de trois quarts,* à des moniteurs ou monitrices ne possédant aucun brevet de capacité ; — 2° Que les cours professés par des instituteurs et institutrices diplômés sont rétribués d'une façon inégale et arbitraire (cette allocation varie entre 450 francs et 120 francs); — 3° Qu'une pareille organisation ne s'explique pas et ne peut produire que de mauvais résultats au point de vue de l'instruction de nos infirmiers et de nos infirmières, et qu'il y a lieu de mettre fin au plus tôt à cet état de choses,

« Délibère : 1° Dans les écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières les cours seront confiés désormais à des instituteurs ou institutrices munis d'un brevet de capacité.

« 2° La rétribution de chacun de ces cours sera égale pour les instituteurs et institutrices ; elle ne pourra pas être inférieure à 450 francs, par an, payable par trimestre.

« 3° Les instituteurs ou institutrices chargés de cours primaires aux écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières devront être pourvus d'une nomination régulière. »

M. le Président. — Je mets le projet de délibération aux voix. — (Ces conclusions sont adoptées 1897 ; C. 1235.)

« Entrer complètement dans le détail nous conduirait trop loin. Dans l'organisation des Ecoles d'infirmières nous avons procédé avec d'autant plus d'économie que nos adversaires arguaient des dépenses des écoles pour combattre et l'enseignement et la laïcisation. Nous avons choisi, à l'origine, Bicêtre et la Salpêtrière parce qu'il existait dans ces établissements des maîtres et des maîtresses chargés des Ecoles primaires des sections d'enfants. Avec une modeste indemnité, on était sûr de leur

concours. Et point n'était besoin de recourir à des instituteurs ou à des institutrices du dehors, ignorants des conditions spéciales de l'enseignement, ne connaissant pas le personnel qu'ils avaient à instruire. Bien plus, au début, les professeurs de l'enseignement professionnel se sont mis *gratuitement* à notre disposition. De même nos internes, dont la plupart ont fait chaque année des conférences sur des sujets complémentaires et nous ont aidé à faire passer les examens pratiques. Enfin, nous-même avons consacré notre temps, pendant **quinze années**, au fonctionnement des écoles, absolument *sans aucune indemnité*.

« Il est dit dans le premier considérant que les cours primaires de Bicêtre, de Lariboisière et de la Salpêtrière, sont confiés dans la proportion des *trois quarts* à des instituteurs et des institutrices ne possédant aucun brevet de capacité. C'est là une erreur. En effet, à Bicêtre, les deux instituteurs, M. Mesnard et M. Landosse, sont pourvus du brevet de capacité (1) ; Mlle Blanche Agnus a le certificat d'aptitudes à la direction des écoles maternelles. M. Malençon, notre surveillant, n'a point de brevet, mais il a passé avec succès le concours pour la place d'auxiliaire permanent. M. Massing n'est qu'un infirmier, il est vrai, mais il possède une très bonne instruction primaire, connaît et parle l'allemand, et nous sert de moniteur à la classe des enfants. Enfin si MM. Malençon et Massing ont été désignés comme moniteurs, c'est sur le refus des deux autres maîtres d'écoles brevetés. Tous remplissent leur tâche avec un zèle et une persévérance dignes d'éloges.

« A Lariboisière, Mlles Obin et Corniou ont le brevet de capacité. A la Salpêtrière, Mmes Gillot, Destable, Rosel et Patrouille ont le brevet élémentaire, Mlle Corbon, le brevet supérieur ; seule, une monitrice, Mlle Foncier, n'a que le certificat d'études. (Voir p. 152.)

« Nous compléterons ces renseignements en indiquant la situation des institutrices chargées des cours primaires auxiliaires. Aux Enfants-Assistés, Mlle Glais est pourvue du certificat d'aptitudes pédagogiques et du brevet supérieur. — A l'hôpital Tenon, Mlle Amice a son brevet supé-

(1) Depuis, M. Landosse a obtenu le brevet supérieur.

rieur et Mme Marque le brevet de capacité. — Aux Enfants-Malades, l'institutrice, Mlle Edé, est munie du brevet de capacité ; — à l'hôpital Trousseau, Mlle Colders a aussi son brevet de capacité.

« En résumé, sur 17 maîtres ou maîtresses, 14 ont le brevet de capacité ; trois seulement qui servent de moniteurs n'ont pas ce brevet, tout en offrant des garanties sérieuses, et si les deux maîtres dont nous avons parlé n'avaient pas refusé leur concours, il y aurait 16 maîtres ou maîtresses brevetés, chargés des cours primaires, sur 17.

« Et se basant sur cette première erreur, M. Paul Bernard affirme que les cours primaires annexés à trois des quatre écoles d'infirmières n'ont produit que de mauvais résultats. C'est là encore une erreur et, de plus, une injustice envers tous ceux qui se sont consacrés avec un réel dévouement à l'instruction du personnel secondaire depuis 21 ans. Pourtant, chaque année, le *Palmarès* enregistre les résultats obtenus et signale, entre autres, comme indice, le nombre des élèves et le nombre des certificats d'études... » (1). — Revenons à M. Lepelletier.

L'instruction donnée dans ces cours, dit-il, est rudimentaire ; malgré cela, vous voyez, au bout de chaque année, le nombre des diplômés augmenter. Il y a là, Messieurs, un véritable trompe-l'œil qui ne sert qu'à abuser le Conseil municipal et la population parisienne. Il est établi d'une façon certaine que ces cours ne sont pas à la hauteur qu'ils devraient atteindre.

[Sur ce point encore M. Lepelletier est fort mal renseigné. L'an dernier au Conseil supérieur de l'Assistance publique on a prétendu, à tort suivant nous, que ces cours étaient trop complets. Nous disons *à tort*, car en Angleterre, aux Etats-Unis, etc., le programme est souvent plus complet que celui des écoles de Paris. Le programme adopté par le Conseil supérieur, qui est conseillé aux villes de provinces, ne diffère du programme des écoles municipales de Paris que par des interpositions de ques-

---

(1) Depuis deux ans, M. Joly, directeur de la Pitié, a organisé un cours primaire confié à Mlle Clément et à M. Gallix pourvus tous les deux du brevet de capacité.

tions. Après nous avoir reproché un programme trop vaste (64 leçons), on en a fait un qui comprend 70 leçons.

Il nous semble naturel qu'après vingt-trois ans d'enseignement et avec les progrès *relatifs* de l'instruction primaire, le nombre des diplômés augmente. Malheureusement cette augmentation de diplômés, que déplore M. Lepelletier, n'est pas ce qu'elle devrait être, et cette année la moisson sera moins abondante. Personnellement ce n'est pas nous qui sommes la cause de l'augmentation ou de la non augmentation des diplômes. Si M. Lepelletier avait été de bonne foi, il aurait vu que ce sont les professeurs qui donnent, pour les compositions de leur cours, le nombre de points qu'ils jugent être mérités par leurs élèves.]

M. Lepelletier poursuit en ces termes :

Il y a *vingt ans* (1°) qu'ils ont été fondés par M. le docteur Bourneville. Ces écoles d'infirmiers et d'infirmières, où des élèves ont été surpris en train de *copier* (2°) leurs compositions de concours ne servent actuellement qu'à constituer une **sinécure** (3°) pour M. Bourneville, qui PRÉSIDE les distributions de prix chaque année. Or, quels sont les **livres** qui sont choisis pour être donnés en prix ? Des livres qui pourraient intéresser des conseillers municipaux ou bien des fonctionnaires de l'Administration de l'Assistance ne peuvent certainement offrir un intérêt quelconque pour des infirmiers (4°).

[1° Non, c'est la *vingt-troisième* année scolaire, 23 ans de combat, qui va être close avant la fin du mois courant.

[2° Copier des compositions ce n'est certes pas avec notre assentiment. Nous connaissons le mal et pour y remédier, sans compter de mombreuses lettres à l'Administration, qui ne s'en est guère émue, tous les ans nous faisons donner en dictée, dans les écoles primaires des quatre établissements-écoles, au début de l'année scolaire, la note suivante :

De la loyauté dans les compositions.

« Les compositions doivent être faites *loyalement*. Sur les feuilles de convocation des jeunes gens qui sont appelés à subir les examens du baccalauréat, se lit un avis ainsi conçu :

« *Le candidat ne doit avoir, sous peine d'exclusion, aucune note manuscrite ni imprimée, aucun livre, aucune communication avec le dehors. Il est interdit de sortir durant les compositions.* »

« Il faut, pour la bonne réputation de nos écoles, que les élèves se conforment scrupuleusement à ces indications. Il conviendra aussi, pour éviter toute suspicion, qu'à la fin de chaque composition toutes les copies soient remises dans une enveloppe cachetée et scellée. »

[M. Lepelletier oublie que nous ne sommes pas chargé de la police des salles de cours, que c'est l'affaire de l'Administration. Cet acte de déloyauté n'est pas le fait seulement de quelques malheureux infirmiers ou infirmières, qui sont exclus chaque fois que le professeur s'en aperçoit, il se produit trop souvent parmi les candidats à tous les concours et à tous les examens. Les nouveaux amis de M. Lepelletier, qui sortent de toutes les jésuitières, en usent et en abusent au delà de toute mesure. Notre devoir est de les signaler, c'est à l'Administration d'employer les moyens nécessaires pour les prévenir. Au lieu de charger ses directeurs de dresser la liste des livres de prix, ce qui ne les regarde nullement en qualité de directeurs d'hôpitaux et dans lequel ils ne devraient intervenir qu'en qualité de professeurs du cours d'administration *avec leurs collègues*, avec les institutrices et ce qui est logique et juste avec le Directeur de l'enseignement des Écoles, l'Administration ferait mieux de les inviter à faire la police des cours professionnels et des compositions. Si l'interpellation de M. Lepelletier pouvait amener l'Administration à plus de vigilance, nous nous en féliciterions. En tous cas les faits qu'il dénonce sont exceptionnels et les professeurs, chaque fois qu'ils s'aperçoivent d'un acte d'indélicatesse, s'empressent de le réprimer en supprimant la copie.]

[3° Nous dirons, tout à l'heure, en quoi consiste cette *sinécure*. (Voir p. 148).

[4° M. Lepelletier a raison de dire « *qui pourraient intéresser* des conseillers municipaux (car peu ont lu les rapports de Clemenceau, de Thulié, les nôtres, ceux de Robinet, etc.) ou bien, ajoute-t-il, des fonctionnaires de

l'Assistance publique. » De ce côté la lecture des ouvrages d'Assistance publique n'assurerait pas une vente même des plus modiques. Sauf quelques rares exceptions, une telle occupation ne leur sourit guère. M. Lepelletier pourra s'en rendre compte par le nombre des fonctionnaires de l'Assistance publique qui seront adhérents au prochain Congrès d'Assistance publique, assisteront aux séances, prendront part aux discussions. Reprenons maintenant le discours de M. Lepelletier.]

Un de ces livres est le rapport fait jadis par M. Thulié au Conseil municipal (1) sur le service des Enfants-Assistés. Ledit rapport, qui se trouve quelquefois même sur les quais, est habillé d'une reliure, débité pour un prix assez élevé et distribué en récompense à des élèves qui ne le comprennent pas. En outre des documents de ce genre, on donne aussi d'autres livres, le rebut des quais, et qui sont encore des œuvres professionnelles, présentant un caractère technique et difficiles à comprendre.

[Nous répondrons plus loin à ces affirmations fantaisistes.]

M. John Labusquière. — Du moment que ces livres ont été compris par d'autres, vous admettrez que les lecteurs dont vous parlez peuvent bien aussi les comprendre.

[M. J. Labusquière, qui est notre adversaire, nous n'avons jamais pu savoir pour quelle raison. a dans la circonstance, émis une opinion tout à fait justifiée.]

M. Edmond Lepelletier. — Évidemment ces livres sont compréhensibles, mais il ne sont certainement pas intéressants pour le personnel à qui ils sont donnés.

M. John Labusquière. — Il y a dans ce personnel des personnes très instruites et très aptes à comprendre.

M. Edmond Lepelletier. — Sans doute. Mais enfin, Messieurs, il s'agit là de récompenses à donner et il convient, il me semble, de distribuer des livres qui ressemblent à des livres de prix.

M. John Labusquière. — Des livres de Ponson du Terrail, par exemple. (Rires.)

---

(1) Non, au Conseil *général*.

M. Edmond Lepelletier. — Cela les intéresserait peut-être davantage que ceux qu'on leur donne.

M. John Labusquière. — M. Alpy conseillerait sans doute de donner les œuvres du père Loriquet. (Rires.)

[Notre but est de relever le niveau du personnel, de lui faire connaître l'histoire, l'organisation et le fonctionnement des établissements.] (Voir p. 146).

M. Edmond Lepelletier. — En dehors des rapports et des œuvres professionnels, on a fait choix d'ouvrages de violence et de passion, dans le genre et dans le ton, par exemple, du fameux livre d'Urbain Gohier. (Exclamations. — Bruit.)

Je citerai le titre de l'un d'eux : « l'Iniquité ».

Ce sont, en somme, des livres qui TOUS se rapportent à l'affaire Dreyfus. Croyez-vous, Messieurs, que cela ne constitue pas un abus? J'attire toute votre attention sur ces faits...

M. John Labusquière. — Ce sont des livres dans l'esprit de vos anciens articles anticléricaux. (Bruit.)

M. Edmond Lepelletier. — Je n'entends pas. (Exclamations.)

M. Arthur Rozier. — Vous avez la mémoire courte.

M. Edmond Lepelletier. — Vous aussi dans beaucoup de cas. Il est certain, Messieurs, que de tels ouvrages ne sont pas faits pour être distribués en prix aux infirmiers qui suivent les cours institués par M. Bourneville.

Si ces livres plaisent à certains d'entre vous, ils doivent disparaître avec le coup de balai qui a nettoyé l'ancien Conseil. (Le bruit continue.)

Messieurs, je dépose sans plus discuter une proposition que je vous demande d'adopter d'urgence.

M. le Directeur de l'Assistance publique. — M. Lepelletier peut se rassurer : sa question retarde d'une année.

Je vous dirai tout à l'heure comment mon attention fut attirée sur les livres de prix et quelles mesures j'ai cru devoir prendre. Mais d'abord je ne puis laisser passer sans protester les paroles de M. Lepelletier, qui ont dû évidemment dépasser sa pensée lorsqu'il a vivement critiqué M. Bourneville. Mon devoir autant que la vérité m'obligent à ne pas laisser croire que les médecins nommés au concours ne sont pas à la hauteur de leur service.

M. Bourneville n'est pas seulement directeur de l'école d'infirmiers, c'est un savant universellement connu en Europe pour ses remarquables travaux de physiologie et de pathologie du système nerveux.

M. Bourneville a été conseiller municipal. On lui doit l'œuvre importante de la laïcisation et il a pris une grande part aux études sur l'assainissement de Paris (1) : mais je n'ai pas qualité pour parler de l'ancien conseiller municipal et je laisse à ses anciens collègues et à M. Lepelletier, son ancien ami, le soin de dire quels services il a rendus à la ville de Paris.

Quant aux distributions de prix, ce n'est pas M. Bourneville, c'est le directeur de l'Assistance ou son délégué qui les préside (2).

Il y a deux ans, quand j'ai pris la direction de l'Assistance publique, assez de questions sollicitaient mon étude pour que j'aie laissé de côté les détails et c'est seulement plus tard que je me suis aperçu que le choix des livres n'avait pas été toujours absolument heureux. M. Bourneville ne les choisissait peut-être pas lui-même, il se servait d'intermédiaires qui l'ont trompé, je crois, de beaucoup de manières. Quoi qu'il en soit, j'ai découvert que certains de ces ouvrages étaient des œuvres de polémique. Je les ai supprimés.

Lorsque M. Lepelletier dit que ces livres « ont été donnés » il se trompe : il aurait dû dire : « auraient pu être donnés », mais ils ne l'ont pas été.

Je n'ai pas voulu que les questions politiques et religieuses fussent introduites dans les hôpitaux. Elles doivent être absolument écartées de l'Assistance publique et lorsqu'un malheureux se présente dans mon cabinet, je ne lui demande pas quelle est son opinion ou sa croyance, je m'occupe de savoir s'il est pauvre, désemparé, chagrin, et je recherche les moyens de l'aider, de le consoler, de le relever.

---

(1) Sans compter la *création des médecins-accoucheurs* qui a permis de donner aux femmes en couches des soins qu'elles n'avaient pas, partant de sauver un grand nombre d'existences, et d'apprendre aux jeunes médecins la *pratique* des accouchements ; sans compter aussi la création de la section des enfants idiots et épileptiques de Bicêtre, les *bibliothèques médicales*, les *bibliothèques pour les malades*, les *boîtes* des Gares destinées à recevoir les journaux et les brochures pour les malades, les consultations externes par la suppression du Bureau central, l'introduction de l'eau de source dans les hôpitaux, l'organisation ou la réorganisation des services de bains et d'hydrothérapie à Saint-Louis, à Lourcine, à Laënnec, à la Salpêtrière, etc. ; la construction du pavillon-modèle des internes à l'hôpital Saint-Antoine, le développement des *pensions représentatives* du séjour à l'hospice, le laboratoire commun à Laënnec, le service des morts dans le même hôpital, etc.

(2) Nous avons toujours demandé, à l'Administration, sans succès, de faire présider la distribution des prix d'une des écoles, au moins, par le président du Conseil municipal, ou un conseiller municipal, ou même le vice-président du Conseil de Surveillance.

M. Gaston Méry. — Il n'en est pas de même dans les agences, en province.

M. John Labusquière. — Parlons de la province. J'y connais des propriétaires qui défendent à leurs fermiers de recevoir des enfants assistés.

M. Jules Auffray. — Nous, nous connaissons des inspecteurs des enfants assistés qui exercent vis-à-vis des nourriciers auxquels l'Assistance publique confie des enfants une pression scandaleuse. (Très bien ! — Bruit continu.)

M. Chérot. — Il faudrait nous donner la liste de ces livres.

M. Arthur Rozier. — M. Chérot a raison ; nous discutons sans savoir de quoi il s'agit. (Voir p. 146 et 150.)

M. Edmond Lepelletier. — Ce sont les œuvres de Clemenceau.

M. le Directeur de l'Assistance publique. — On en a indiqué quelques-uns.

J'ajoute que, si j'en ai arrêté la distribution, je n'ai pas entendu me prononcer sur leur valeur ; je puis en penser ce que je veux et conserver le droit de croire que ce sont des chefs-d'œuvre ; mais je crois qu'ils n'étaient point là à leur place et qu'il ne fallait, sous aucune forme, introduire dans les hôpitaux les querelles politiques et religieuses. L'Assistance doit rester un terrain neutre où ne doivent jamais arriver les bruits énervants des luttes du dehors.

M. Gaston Méry a dit que dans les agences, il n'en était pas toujours ainsi. Qu'il pose une question à ce sujet au Conseil général ; je lui répondrai.

Je reviens à la question qui m'est aujourd'hui posée : les ouvrages sont choisis par les directeurs d'hôpitaux sous mon contrôle et ma responsabilité.

J'estime que la littérature française contient, sans compter nos classiques, assez d'ouvrages de sciences vulgarisées pour qu'il soit possible de donner des livres qui amusent, instruisent et distraient nos infirmiers et infirmières du labeur des salles de malade.

Voilà ce que j'ai fait et ce que je continuerai de faire.

J'écarterai toujours les questions politiques et religieuses de la bienfaisance. J'ajoute que telle m'a paru avoir été toujours la doctrine du Conseil municipal.

M. Edmond Lepelletier. — Les explications de M. le directeur de l'Assistance publique montrent que ma question avait sa raison d'être.

M. John Labusquière. — Elles démontrent le contraire.

M. Edmond Lepelletier. — Je n'ai pas pu connaître la liste des livres qui seront distribués dans quinze jours ; mais j'ai vu celle des livres distribués l'année dernière, et je ne veux pas que le dreyfusisme ait sa presse dans les hôpitaux.

L'exactitude des faits a d'ailleurs été reconnue par M. le directeur de l'Assistance publique, que je n'attaque pas.

C'est M. Bourneville que j'attaque parce qu'il marche avec les ennemis de la Patrie et de la République. (Très bien, très bien.)

M. John Labusquière. — M. Alpy est l'ennemi de la République et vous marchez avec lui.

M. Edmond Lepelletier. — M. Bourneville n'est pas là...

M. Arthur Rozier. — C'est pour cela que vous l'attaquez.

M. Edmond Lepelletier, continuant. — Mais je suis bien obligé de demander au Conseil de se prononcer par un vote.

M. Arthur Rozier. — Mais quels livres attaquez vous ?

M. Edmond Lepelletier. — Dans toutes les distributions de prix, M. Bourneville a toujours parlé.

M. Le Directeur de l'Assistance publique. — Il est absolument naturel qu'il rende compte des travaux de l'école, puisqu'il en est le directeur ; il vient tout simplement dire ce que les élèves ont fait dans le cours de l'année.

M. Edmond Lepelletier. — Oui, il a pris la parole, et nous voulons qu'il ne la prenne plus, absolument comme cela eut lieu quand on me retira la parole que je prenais devant mon modeste tribunal. Vous savez bien, Messieurs, que je suis républicain de caractère...

M. Landrin. — Allons donc ! (Bruit.)

M. Edmond Lepelletier. — Messieurs, délibérons avec calme... (le bruit continue). Il s'agit de savoir si un homme qui ne représente pas les idées de la majorité du Conseil aura la parole dans les distributions de prix des infirmiers et infirmières. Il s'agit de savoir ensuite si les livres choisis seront conformes aux idées de la majorité du Conseil.

Si le Conseil admet que les choses restent dans l'état, je n'insiste pas. Mais si le Conseil estime qu'à un ordre municipal nouveau doivent correspondre des agissements nouveaux, ma question aura eu sa raison d'être. (Très bien !)

M. Arthur Rozier. — Et les livres ? Qu'on nous en dise quelque chose ! (Voir p. 146 et 150.)

M. Edmond Lepelletier. — Voici donc le texte que je soumets à votre vote.

M. John Labusquière. — Écoutez la proposition de l'ancien pape de la libre-pensée.

M. Edmond Lepelletier. — Je donne lecture de ma proposition :

« Le Conseil

« Délibère :

« Article premier. — Une Commission de quatre membres nommés par le Conseil examinera et choisira chaque année les volumes destinés à être donnés en prix aux élèves des quatre écoles municipales d'infirmières.

« Art. 2. — Cette Commission déléguera l'un de ses membres à chacune des distributions de prix de ces écoles, la Salpêtrière, Bicêtre, la Pitié, Lariboisière, pour y assister.

« Signé : Edmond Lepelletier. »

M. le Directeur de l'Assistance publique. — Un certain nombre de Conseillers municipaux ont toujours assisté à ces distributions de prix et les membres de la 5e Commission y ont toujours été invités.

Quant au choix des livres, j'en prends la responsabilité et il n'appartient à personne de substituer une autorité à la mienne dans le choix des livres pas plus que dans la Présidence des distributions de prix et des invitations que je juge convenable d'y faire.

M. Faillet. — J'ai demandé la parole sur cette question pour trois raisons :

La première, c'est qu'on attaque le docteur Bourneville qui est absent et, par conséquent, ne peut se défendre. Je ne veux pas qualifier un pareil procédé, que M. Lepelletier, ancien libre-penseur et radical, vénérable de la maçonnerie, a bien vite appris à l'école de M. Alpy à prendre ses armes chez les Jésuites. (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs. — Rumeurs à droite et sur un grand nombre de bancs à gauche.)

La deuxième raison, c'est que j'ai le devoir de protester contre les allégations sans preuves, les insinuations indignes de M. Lepelletier à propos des distributions de prix aux élèves des écoles d'infirmiers et d'infirmières. Plus de dix fois j'ai assisté aux distributions de prix et j'ai pris soin de lire le titre des volumes décernés. J'affirme sur l'honneur que ces volumes étaient tous des livres de science et d'histoire semblables à ceux distribués dans nos écoles communales et professionnelles.

La question posée par M. Lepelletier au directeur de l'Assistance fait partie, je dirai, de la série des attaques du cléricalisme contre la liberté de pensée, et je suis indigné de la

voir poser par M. Lepelletier qui s'affirma jadis si carrément jacobin et libre-penseur. (Très bien ! très bien !)

La vérité est que les écoles des infirmiers et infirmières gênent nos adversaires parce qu'elles réusissent.

Quelles que soient mes divergences d'opinions sur certains points avec le docteur Bourneville, je rends, en cette occasion, un solennel hommage à ce républicain, à ce savant, qui a voulu qu'au lieu de confier le soin des malades à des ignorants, à des ignorantes, pétris de superstition, il y avait un devoir sous un régime républicain et dans une époque de lumière et de dévouement raisonné, de confier les malades à des serviteurs munis des notions générales d'hygiène, de médecine, sans négliger les autres connaissances élémentaires. En voulant cette précieuse réforme intellectuelle et morale, je déclare que le docteur Bourneville a fait une œuvre méritoire, démocratique, que je salue au nom du Conseil municipal. (Très bien ! très bien ! — Bruit.)

Je le répète encore une fois, les livres qui ont été distribués jusqu'ici sont hors de tout reproche, et si quelques-uns, proposés cette année, peuvent être critiqués, je n'en sais rien, je ne les connais pas. Il est loisible à M. Edmond Lepelletier, d'attaquer M. Bourneville, qu'il appelle son ancien ami. — Eh bien, monsieur Lepelletier, si vous osez attaquer vos amis, de sincères, d'éprouvés républicains comme Bourneville, — je vous le dis nettement, vous êtes un apostat ! (Très bien ! Très bien ! — Violentes rumeurs à droite et sur un certain nombre de bancs à gauche.)

Oui, vous êtes un apostat ! (Redoublement de bruit.)

Tout à l'heure M. Edmond Lepelletier attaquait les subventions. Il y a là une inexactitude encore, car il n'existe pour cet objet aucune inscription budgétaire que pour ordre. Notre collègue a donc apporté deux affirmations qui sont également erronées, fausses.

La première est relative au caractère des livres de prix distribués dans les écoles d'infirmiers ; la seconde relative aux subventions.

Monsieur Lepelletier, vous qui venez d'où nous savons tous, avec qui donc êtes-vous et où allez-vous donc ? (Sensation.)

Une telle conduite, je ne crains pas de le dire, Monsieur Lepelletier, est absolument indigne d'un homme qui porte l'étiquette de libre-penseur et de républicain. Je ne vous en félicite pas. (Très bien ! Très bien ! sur un certain nombre de bancs.)

M. Bellan. — Il ne nous est pas possible de rechercher en ce moment le libellé des livres dont a parlé M. Lepelletier. mais, dans la crainte que la proposition qui vient d'être faite ne soit de nature à porter atteinte à l'esprit laïque de la Déclaration des droits de l'homme, je demande au Conseil de vouloir bien se prononcer sur la proposition suivante, pour laquelle je demande le scrutin (Bruit et exclamations au centre et à droite). :

« Le Conseil,

« Considérant que plus que jamais l'esprit laïque de la Déclaration des droits de l'homme doit subsister dans tous les établissements d'enseignement ou d'assistance de la ville de Paris, passe à l'ordre du jour. Signé : Bellan, Chautard, Pierre Morel. »

M. Edmond Lepelletier. — Je déclare que je voterai cet ordre du jour, car il ne s'agit pas ici d'une question de législation, mais seulement du choix de volumes et par conséquent d'une question d'esprit....

Une voix. — D'esprit nouveau !

M. Edmond Lepelletier. — Non, d'esprit ancien. Nous demandons qu'à la place du docteur Bourneville — qui a été autrefois mon ami politique, c'est vrai, mais pas autre chose, — et dont l'attitude au point de vue de la question du dreyfusisme qui nous divise actuellement nous paraît condamnable et mauvaise — nous demandons, dis-je, qu'au lieu du docteur Bourneville, ce soit la majorité du Conseil qui ait le choix des ouvrages.

Et ce que nous voulons encore, c'est que les ouvrages qu'on donne ne soient pas de ceux où l'on combat la patrie. (Applaudissements.)

M. Bellan. — Si j'ai apporté cette protestation...

M. Alpy. — Mais c'est un hors-d'œuvre.

M. Bellan. — ... c'est pour que le Conseil puisse se prononcer, c'est pour que nous puissions nous compter dans cette enceinte sur le principe de cet esprit laïque de la déclaration des Droits de l'homme que toutes les majorités qui se sont succédé dans cette enceinte ont défendu depuis trente ans, quelle que soit leur nuance, socialiste, radicale ou modérée ; c'est pour cela que j'ai déposé ma proposition.

M. Pugliesi Conti.— L'esprit laïque dont vous parlez, vous ne l'avez jamais protégé ; vous avez toujours fait montre d'intolérance.

M. Bellan. — L'intolérance a toujours été de votre côté et jamais du nôtre. Nous, nous avons toujours respecté la neutralité. (Bruit.)

M. Arthur Rozier. — Mais jamais la nouvelle majorité n'osera toucher à la laïcité. Vous n'oserez pas ramener les sœurs.

M. Bellan. — Je dis que ces circonstances sont très heureuses en ce sens qu'elles vont permettre de nous fixer sur les tendances de cette nouvelle majorité.

Quand nous avons vu venir ici cette majorité nouvelle, nous, républicains (Exclamations à droite et au centre), nous demandions ce qui se cachait derrière cette étiquette de nationaliste. (Tumulte. — Bruit prolongé.)

M. Barillier. — Vous n'avez pas le droit de discuter ainsi nos opinions. Nous sommes élus... (Le bruit continue.)

M. Pugliesi-Conti. — L'idéal républicain est de respecter la volonté du peuple. (Bruit.)

M. Bellan. — Si vous vouliez m'écouter, Messieurs, vous finiriez par me comprendre.

Je disais que, quand cette nouvelle majorité est arrivée, avec cette étiquette de nationaliste, nous républicains, étions en droit de nous demander quels sentiments apportait cette nouvelle majorité. Car nous y trouvions des hommes de toutes opinions. (Nouveau bruit.)

Nous voulions savoir — et nous espérons le savoir tout à l'heure par le scrutin qui va avoir lieu sur ma proposition — si, à côté de cléricaux comme M. Alpy, il y avait dans cette assemblée des libres-penseurs comme M. Edmond Lepelletier. Bruit. — protestations.) Si vous n'êtes pas tous du même parti, ma proposition en gênera quelques-uns, je le conçois.

M. Tournade. — Vous n'êtes pas là pour nous interroger. (Bruit violent.)

M. Bertrou. — Vous n'êtes pas élu, M. Bellan, vous n'êtes ici que par un tour de passe-passe.

M. J. Auffray. — Il est plus délicat en effet pour vous que pour tout autre, de parler du suffrage universel, vous n'êtes pas réellement élu. (Tumulte.)

M. Bellan. — Dans les Conseils précédents, la majorité représentait les opinions libérales, la minorité, les opinions cléricales. Il s'agit aujourd'hui de savoir si vous voulez démolir l'œuvre du Conseil depuis trente ans. En votant ma proposition, vous ferez voir combien, dans cette Assemblée, il y a de véritables républicains et libres-penseurs. (Bruit.)

M. Gaston Mery. — Au nom de mes amis et au mien, je déclare que nous aussi nous nous réclamons de la Déclaration des Droits de l'homme.

M. Landrin. — Napoléon III s'en est réclamé aussi.

M. Gaston Mery. — M. Bellan a parlé tout à l'heure de l'esprit laïque de cette déclaration. Il a dit une chose contraire à la vérité historique. La déclaration des Droits de l'homme a été rédigée en dehors de tout esprit laïque ou religieux, elle n'a été inspirée que par un esprit de liberté. Nous sommes pour la liberté. (Applaudissments au centre et à droite.)

M. J. Weber. — Vous voulez la liberté pour les cléricaux.

M. Alpy. — Vous êtes des oppresseurs.

M. le Préfet de la Seine. — Je prie le Conseil de ne pas adopter la proposition de M. Edmond Lepelletier. Voici pourquoi.

Cette proposition est contraire à la loi, car elle tend à substituer à l'Assistance publique, personnalité morale distincte du Conseil municipal, une Commission issue du Conseil municipal chargée de faire une œuvre qui incombe à l'Assistance publique.

Cela n'est pas possible. Tant que l'Assistance publique aura sa personnalité propre, une proposition du genre de celle qui fait l'objet de ce débat ne saurait être ratifiée. (Bruit.)

M. Tournade. — L'Assistance publique a cette personnalité avec notre argent. Si nous ne votions pas les fonds nécessaires, elle n'existerait pas.

M. Edmond Lepelletier. — Nous ne prétendons pas empiéter sur les droits supérieurs que M. le directeur de l'Assistance publique tient de la loi 1849.

Nous voulons enlever ses attributions à une personne, dont on a beaucoup parlé et qui les tient peut-être d'une délégation de l'Administration de l'Assistance publique, mais certainement d'un vote du Conseil (?). M. le docteur Bourneville était jusqu'ici chargé de présider aux distributions de prix et de choisir les volumes à décerner en récompense. Nous demandons le remplacement de ce potentat par quatre conseillers municipaux, un pour chaque cours.

Nous voulons relever l'enseignement donné dans les cours en question et avoir, grâce à eux, un personnel secondaire tel que sont en droit de le réclamer les malades et le corps médical.

M. Archain. — Il va falloir des doctoresses pour soigner les docteurs quand ils seront malades. (Rires.)

M. Edmond Lepelletier. — En résumé, nous voulons surveiller à la fois l'enseignement et le choix des livres de prix. Puisque nous payons, c'est bien le moins que nous contrôlions.

M. le Président. — Je vais mettre aux voix l'ordre du jour de M. Lepelletier.

M. Landrin. — Il convient auparavant de voter sur la demande d'ordre du jour déposée par M. Bellan.

M. le Président. — Ce n'est pas une demande d'ordre du jour. C'est une nouvelle proposition. Je prie ceux qui veulent adopter la proposition de M. Edmond Lepelletier de lever la main.

M. Arthur Rozier. — Nous demandons le scrutin.

M. le Président. — Je ne suis saisi d'aucune demande de scrutin.

M. Arthur Rozier. — Je dépose une demande de scrutin et j'invite mes collègues à se joindre à moi à cet effet. (Bruit.)

M. le Président. — Que ceux qui sont d'avis d'adopter la proposition de M. Edmond Lepelletier lèvent la main. — La proposition de M. Edmond Lepelletier est adoptée. (Exclamations.)

M. Arthur Rozier. — J'avais demandé le scrutin. Je crois qu'il n'est pas inutile de faire remarquer que c'est la première fois, au Conseil municipal, qu'on refuse le scrutin à plusieurs collègues qui le demandent. (Exclamations.)

Plusieurs voix. — Le vote était commencé.

M. Arthur Rozier. — MM. Henri Galli, Gaston Mery et Poirier de Narçay n'ont pas hésité à signer ma demande de scrutin.

M. Gaston Méry. — Mais vous êtes intervenu trop tard.

M. Arthur Rozier. — Il est nécessaire que le public sache quelle est l'opinion de chacun de nous. Vous n'avez pas voulu la lui faire connaître; vous en porterez la responsabilité.

M. le Président. — Messieurs, votre président a fait observer la règle toujours suivie en cette enceinte. On ne parle pas pendant un vote. (Très bien.) Je suis d'ailleurs saisi d'une proposition de M. Bellan pour laquelle il y a une demande de scrutin.

M. Jules Auffray. — Je demande l'ordre du jour pur et simple et je rappelle que cet ordre du jour a toujours la priorité.

M. Alpy. — C'est le droit en effet.

M. le Président. — Je suis saisi d'une demande de scrutin sur l'ordre du jour pur et simple proposé par M. Jules Auffray.

M. V. Gelez. — Je demande la parole sur l'ordre du jour pur et simple.

M. le Président. — M. Gelez a la parole.

M. V. Gelez. — Il est impossible que le Conseil vote l'ordre du jour pur et simple après s'être déjà prononcé sur l'ordre du jour présenté par M. Edmond Lepelletier.

Voix à droite. — Mais cela n'a pas de rapport.

M. V. Gelez. — Vous pouvez voter l'ordre du jour pur et simple, mais à la condition de ne pas supprimer l'ordre du jour proposé par M. Bellan et qui est l'opposé de l'ordre du jour de M. Lepelletier.

M. le Président. — L'ordre du jour pur et simple ayant été demandé, c'est sur cet ordre du jour pur et simple que portera le scrutin.

Le scrutin auquel il a été procédé sur l'ordre du jour pur et simple, donne les résultats suivants :

Nombre de votants	70
Majorité absolue	36
Pour	35
Contre	35

Le conseil n'a pas adopté l'ordre du jour pur et simple.

Ont voté pour :

MM. Alpy, Jules Auffray, Ballière, Baranton, Barillier, Bertrou, César Caire, Caplain, Chassaigne-Goyon, Chérot, Despatys, Deville, Dubuc, Duval-Arnoud, Paul Escudier, Evain, Fortain, Foursin, Froment-Meurice, Henri Galli, Gay, Roger Lembelin, Le Menuet, Edmond Lepelletier, Levée, Gaston Mery, Adrien Mithouard, René Piault, Poirier de Narçay, Pugliesi-Conti, Quentin-Bauchart, Ambroise Rendu, Camille Rousset, Maurice Spronck, Tournade.

On voté contre :

MM. L. Achille, Archain, Bellan, Berthaut, Brenot, Paul Brousse, Bussat, Ernest Caron, Chautard, Adolphe Chérioux, Colly, Desplas, Faillet, V. Gelez, Grébauval, Hénaffe, Houdé, John Labusquière, Landrin, Marsoulan, Alfred Moreau, Ernest Moreau, Pierre Morel, Mossot, Navarre, Opportun,

Pannelier, Paris, Patenne, Poiry, Ranvier, Henri Roussel Arthur Rozier, Adrien Veber, J. Weber.

Excusés : MM. Chausse, Alfred Lamouroux.

En congé : M. Ranson.

N'ont pas pris part au vote : MM. Brard, J. Caron, Dausset, Jousselin, Piperaud, Félix Roussel, Sauton.

M. Arthur Rozier. — Vive la République !

M. Jules Auffray. — J'ai l'honneur, Messieurs, de déposer la proposition suivante :

« Le Conseil, considérant que c'est dénaturer l'esprit de la déclaration des Droits de l'Homme que de lui attribuer un caractère de partialité religieuse et philosophique ; qu'elle a été conçue dans un esprit de liberté qui doit être l'idéal du régime républicain, passe à l'ordre du jour. Signé : Jules Auffray. »

M. Henri Galli. — Je propose à votre approbation l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil, affirmant que l'un des premiers principes des Droits de l'Homme est celui qui implique le respect de la liberté des autres et la tolérance politique et religieuse, passe à l'ordre du jour. Signé : Henri Galli, René Piault, Paul Escudier. »

M. le Président. — Je suis donc saisi de trois ordres du jour. (Exclamations à gauche.)

M. Bellan. — Mais permettez, Monsieur le Président, la priorité est de droit pour mon ordre du jour, puisque l'ordre du jour pur et simple est rejeté.

M. le Président. — Je vais mettre aux voix la proposition de M. Bellan.

M. Alpy. — Mais non !

M. Archain. — Il le faut bien, cependant.

M. Gaston Méry. — Je demande la priorité pour l'ordre du jour de mon ami M. Galli.

M. Landrin. — Le Conseil vient de repousser l'ordre du jour pur et simple qui avait été opposé à la motion de notre collègue M. Bellan. Nous n'avons, à présent, qu'à nous prononcer sur cette motion. J'en appelle aux anciens membres de cette assemblée ; il n'est pas dans les usages de procéder autrement et, si le Bureau veut assumer la responsabilité d'une jurisprudence nouvelle, je la lui laisse tout entière. (Aux voix ! Aux voix !)

M. Roger Lambelin. — Je ne partage pas l'avis de M. Landrin.

M. Archain. — Vous avez changé depuis les élections.

M. J. Weber. — C'est la théorie nationaliste qui en est la cause.

M. Roger Lambelin. — Mais, Messieurs, le rejet de l'ordre du jour pur et simple n'implique pas qu'on va voter sur l'un des ordres du jour en présence plutôt que sur l'autre, il implique que l'on va discuter ces ordres du jour.

M. J. Weber. — C'est une théorie nouvelle.

M. Arthur Rozier. — Mais enfin, Monsieur le Président, s'il nous plaisait d'apporter une nouvelle demande d'ordre du jour portant sur celle des propositions en présence qui aurait eu la priorité, le mettriez-vous aux voix ?

M. Archain. — Rappelez-vous, Monsieur le Président, les opinions que vous professiez quand vous ne présidiez pas encore.

M. V. Gelez. — Messieurs, on ne doit pas déposer des propositions nouvelles quand on a voté sur l'ordre du jour.

M. Gaston Méry. — Mais c'est M. Bellan lui-même qui a demandé la priorité sur l'ordre du jour de M. Galli.

M. Arthur Rozier. — C'est une question de bonne foi Que s'est-il passé ?

A propos de l'ordre du jour de M. Bellan, on a demandé le vote sur l'ordre du jour pur et simple. Si ce dernier eùt été adopté, il n'y aurait plus eu à voter sur la proposition elle-même ; puisque le Conseil en a décidé autrement, c'est donc la proposition de M. Bellan qu'il faut mettre aux voix.

Sinon, à un nouvel ordre du jour, nous opposerons une demande d'ordre du jour pur et simple et nous n'en finirons jamais. Conclusion : il me paraît beaucoup plus simple de mettre aux voix l'ordre du jour de M. Bellan.

M. Grébauval. — Je ne comprends pas la querelle, alors qu'il apparaît à tous que les deux ordres du jour vont être votés et que les auteurs de l'un et de l'autre acceptent réciproquement ce double vote. Je pense donc qu'il vaut mieux mettre aux voix les deux ordres du jour successivement. (Très bien !)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Bellan. Il y a une demande de scrutin.

Le scrutin auquel il a été procédé sur l'ordre du jour de M. Bellan donne les résultats suivants :

Nombre de votants	58
Majorité absolue	30
Pour	50
Contre	8

Le Conseil a adopté l'ordre du jour de M. Bellan.

Ont voté pour :

MM. L. Achille, Archain, Ballière, Barillier, Bellan, Berthaut, Brenot, Paul Brousse, Bussat, Ernest Caron, J. Caron, Chautard, Adolphe Chérioux, Chérot, Colly, Dausset, Desplas, Dubuc, Faillet, Foursin, Henri Galli, Gay, V. Gelez, Grébauval, Hénaffe, Houde, John Labusquière, Landrin, Le Menuet, Marsoulan, Gaston Méry, Alfred Moreau, Ernest Moreau, Pierre Morel, Mossot, Navarre, Opportun, Pannelier, Paris, Patenne, Piperaud, Poirier de Narçay, Poiry, Ranvier, Félix Roussel, Henri Rousselle, Camille Rousset, Arthur Rozier, Adrien Veber, J. Weber.

Ont voté contre :

MM. Alpy, Chassaigne-Goyon, Despatys, Froment Meurice, Roger, Lambelin, Pugliesi-Conti, Quentin-Bauchart, Ambroi-Rendu.

Excusés : MM. Chausse, Alfred Lamouroux.

En congé : M. Ranson.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Jules Auffray, Baranton, Bertrou, Brard, César Caire, Caplain, Deville, Duval-Arnould, Paul Escudier, Evain, Fortin, Jousselin, Edmond Lepelletier, Levée, Adrien Mithouard, René Piault, Sauton, Maurice Spronck, Tournade.

Reprenons quelques points de l'étrange discours de M. E. Lepelletier.

Les livres.

En organisant les Ecoles d'infirmières, nous avions pour but de remplacer un personnel ignorant et intolérant par un personnel instruit et respectueux de la liberté de conscience. Pour remédier à l'ignorance, nous avons fait marcher de pair l'*instruction primaire* et l'*enseignement professionnel.*

Pour le premier enseignement, nous avons utilisé le personnel que l'Administration mettait à notre disposition : on a vu, par les renseignements donnés plus haut, que ce personnel offre, au point de vue universitaire, toutes les garanties nécessaires et qu'en l'accusant de ne pas être breveté, de n'être pas à la hauteur de sa mission, M. E. Lepelletier a fait preuve d'ignorance et d'injustice.

Pour l'enseignement professionnel, nous avons fait appel à des hommes qui, tous, ont une valeur scientifique

et un talent d'éducateur que personne ne peut contester : docteurs en médecine et anciens internes des hôpitaux, médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux, agrégés de la Faculté, membres de l'Académie de Médecine. Nous les avons choisis, autant que possible, *républicains* et *libres-penseurs :* c'était notre devoir pour assurer la réussite de la réforme de la *laïcisation.*

Logique avec nous-mêmes, fidèle aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, nous avons choisi, pour être donnés en récompense, des livres d'*instruction professionnelle*, des livres de *propagande républicaine.*

Ayant affaire à des citoyens, à des femmes qui n'ont pas renié la Société civile, désireux d'en faire de véritables *laïques*, nous aurions cru manquer à tous nos devoirs en ne profitant pas des distributions de prix pour donner à nos élèves des livres pouvant perfectionner leur instruction professionnelle et contribuer à leur éducation républicaine.

La liste de ces livres, nous la donnons sans crainte. Les ouvrages de H. Thulié, — incriminé plus particulièrement, — de Bru (Histoire de Bicêtre), de Rousselet, de Seguin, d'Itard, de Hamon du Fougeray, de Gilles de la Tourette, etc., ont été fournis, avec l'autorisation des auteurs, sur notre demande, aux prix les plus réduits !

Quant aux œuvres de Victor Hugo, de Michelet, de P.-L. Courier, de P. Bert, de Gambetta, de Pelletan, de Voltaire, de Molière, de Clemenceau, etc., nous les avons choisis parce ce qu'ils sont admirablement écrits, inspirés par un sentiment puissant d'humanité, de tolérance, et en même temps d'horreur pour les jésuites et les apostats.

Afin d'avoir à distribuer un plus grand nombre de récompenses, nous avons fait appel au ministère de l'instruction publique, MM. Ferry et Bourgeois nous ont répondu.. modestement ; au ministère de l'Intérieur, où M. H. Monod nous a donné un stock considérable de documents venant du Conseil supérieur de l'Assistance publique, tous les exemplaires disponibles de l'*Assistance publique en Sambre-et-Loire* et du volumineux *Rapport sur le service des aliénés* en France de 1876. Nous ne rappellerons pas nos démarches auprès des éditeurs pour solliciter leur

générosité. Tous ces résultats n'ont pas été acquis sans perte de temps — notre seul capital — ni *sans travail.*

Et puis, nous avons demandé à tous nos amis des *dons de livrets de Caisse d'épargne* dont la totalisation dépasserait une dizaine de mille francs. M. le directeur n'aurait eu qu'à ouvrir quelques-uns des *Palmarès* pour s'assurer que nous n'avons jamais été guidé par une idée de lucre et pour faire comprendre à son questionneur l'esprit de générosité et de dévouement qui nous a toujours inspiré.

Sinécure.

Sinécure, dites-vous, en parlant de mes fonctions modestes, mais pénibles, de directeur de l'enseignement des Écoles d'infirmières. Qu'est-ce qu'une *Sinécure*? Les dictionnaires répondent : *Sine*, sans ; *cura*, souci, *place rétribuée qui n'oblige à* AUCUN TRAVAIL.

Nous avons été chargé de la direction de l'enseignement des écoles d'infirmières en 1878. De cette première année scolaire à 1893, nos appointements ont été : **zéro**. De 1893 à 1896, l'Administration a estimé que nos sacrifices étaient suffisants, et nous a alloué une indemnité de 500 francs pour chaque école, soit 1.500 francs par an. De 1897 à 1900, à l'occasion de l'ouverture de l'école de Lariboisière, cette indemnité a été portée à 2.000 francs, soit au total, environ 14.000 francs. Si l'on en déduit le don fait par nous de la première édition du Manuel, 1.000 francs, et les livrets de Caisse d'épargne de 25 francs, que nous avons donnés tous les ans à chacune des trois premières écoles, sans compter nos déplacements, nos visites, notre correspondance, les examens, etc., notre indemnité se trouve réduite à 11.500 francs pour VINGT-TROIS ANS, soit en moyenne CINQ CENTS francs par an !

Et les amis de M. Lepelletier écrivent que les Ecoles d'infirmières n'ont eu d'autre utilité que de nous « servir des rentes » ? Ce seraient des rentes bien modestes.

Quant au *travail* donné, M. Lepelletier pourra s'en rendre compte, s'il lui reste encore quelque vague sentiment de justice, en parcourant les rapports que nous faisons tous les ans aux distributions de prix. Il pourra s'en

rendre compte aussi, en venant assister aux *examens pratiques*.

Nous ne nous attendions pas à une accusation aussi ridicule et aussi odieuse après vingt-trois ans de labeurs et de luttes.

Patriotisme.

Celui qui a été le promoteur de nombreuses réformes dans l'Assistance, l'Hygiène, l'Enseignement publics, qui toujours, dans toutes les circonstances, s'est efforcé de remplir avec un soin scrupuleux les obligations que lui imposaient les fonctions qu'on lui confiait, qui n'a jamais eu d'autre but, dans les œuvres qu'il accomplissait, que de contribuer à la bonne réputation, à la grandeur de son Pays, n'a pas à recevoir de leçon de patriotisme, surtout de M. Lepelletier, qui, lui, n'a encore jusqu'ici, croyons-nous, été le créateur et l'initiateur d'une réforme quelconque dont puisse s'honorer la Patrie.

Conclusion.

Que d'erreurs, que de contre-vérités nous aurions encore à relever ! Mais il nous semble inutile de discuter davantage, aujourd'hui, avec un *franc-maçon* qui ne veut pas qu'on donne les livres d'assistance et d'éducation de *H. Thulié* ; avec un *républicain* qui répudie les livres de *G. Clemenceau* ; avec un *libre-penseur* qui calomnie outrageusement l'homme qui, sacrifiant ses intérêts personnels, a créé les *Écoles d'infirmières* et a été le principal auteur de la *Laïcisation*, en un mot, ainsi que l'a dit énergiquement M. Faillet, avec « un apostat ». BOURNEVILLE.

Liste des livres donnés en prix aux élèves des écoles municipales d'Infirmiers et d'Infirmières de la Ville de Paris.

Puisque ni M. Napias, ni M. Lepelletier n'ont donné la liste criminelle des livres républicains et anti-cléricaux, qu'on nous reproche, nous allons combler cette lacune.

AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.
Benet	Françoise Fontaine.
Bert (P.)	Morale des Jésuites.
Bouchet	Histoire de la Salpêtrière.
Bourneville	Assistance des enfants anormaux.
»	Jeanne Féry.
»	Sabat des sorciers.
Bru	Histoire de Bicêtre.
Charcot	Foi qui guérit.
Chatrian	Contes des bords du Rhin.
»	Grand'père Lebigre.
»	L'Ami Fritz.
»	Le Blocus.
»	Le Brigadier Frédérick.
»	Les vieux de la vieille.
»	Maître Daniel Rock.
»	Souvenirs d'un ancien chef de chantier.
Clemenceau...........	Le grand Pan.
»	Les plus forts.
»	L'Iniquité.
»	Mêlée Sociale.
»	Vers la réparation.
Courier (P. L)	Pamphlets.
Desmaisons	Tu seras ouvrière.
Despois	Vandalisme révolutionnaire.

Auteurs.	Titres des ouvrages.
Gallet	Assistance publique pendant le siège.
Gambetta	Discours.
Gilles de la Tourette	Sœur Jeanne des Anges.
»	Théophraste Renaudot.
Hachette	Bibliothèque à 4 fr. 20.
	» à 3 fr. 60.
	» à 1 fr. 35.
Hamon (T.)	Lally Tollendal.
»	Dupleix.
Hamon du Fougeray	Manuel des enfants anormaux.
Itard	Sauvage de l'Aveyron.
Ladame	Procès de la dernière Sorcière.
Matrat	Tu seras prévoyant.
Mayne Reid	Chasseurs de Girafes.
»	Planteurs de la Jamaïque.
Montheuil	Assistance publique à l'étranger.
Nicolas	Tu seras chef de famille.
Pelletan (E.)	Naissance d'une ville (Royan).
»	Jarousseau, le Pasteur du désert.
Raymond	Les neveux du capitaine Francœur.
Rousselet (Alb.)	Hôtel-Dieu (son histoire).
Rothschild (Dr H. de)	Allaitement mixte.
»	Aux pays scandinaves.
»	Notes africaines.
Strauss	Enfance malheureuse.
Teinturier	Histoire d'une secte religieuse russe (Les Skoptzy).
Thulié	Les enfants assistés.
Tomtit	100 nouvelles expériences.
Verne	Archipel en feu.
»	Aventures de 3 russes et de 3 anglais.
»	Hivernage dans les glaces.
»	La Jungada.
»	Robur le Conquérant.

Les années précédentes, nous avons donné des livres

de Michelet, de Victor Hugo (Les Châtiments, Histoire d'un crime, Napoléon le Petit, etc.), Voltaire, Molière, la collection du *Bulletin des infirmiers et infirmières*, etc. Et cette année nous aurions ajouté avec plaisir le nouveau livre de G. Clemenceau, *Au fil des jours* et le bel ouvrage de H. Thulié, *Le Dressage des jeunes dégénérés.*

Nous ne devons pas clore cette discussion sans remercier cordialement M. Faillet d'avoir pris, en termes si chaleureux et si sympathiques, notre défense et surtout celle des Ecoles d'infirmières et de la Laïcisation. B.

A la Salpêtriére, les maîtresses des cours primaires sont maintenant : Mlle Corbon, sous-surveillante, brevet supérieur, certificat d'aptitudes pédagogiques; Mlle Rosel, sous-surveillante, brevet élémentaire, certifiat d'aptitudes pédagogiques; Mlle Patrouille, suppléante, mêmes brevets; Mlle Combet, suppléante, mêmes brevets; Mlle Imbert, suppléante, brevet élémentaire.

Discours prononcé à la distribution des prix et des diplômes à l'École de la Salpêtrière.

(28 juillet 1900.)

Rappelons les passages suivants de la discussion au Conseil municipal qu'on vient de lire :

M. Edmond Lepelletier. — Dans toutes les distributions de prix, M. Bourneville a toujours parlé.

M. le Directeur de l'Assistance publique. — Il est *bsolument naturel* qu'il *rende compte des travaux* des écoles, puisqu'il en est le *directeur* ; il vient tout simplement dire ce que les élèves ont fait dans le cours de 'année.

M. Edmond Lepelletier. — Oui, il a pris la parole et ous voulons qu'il ne la prenne plus.

Ceci se passait le 20 juin. Quelques jours plus tard, e 7 juillet, M. le Directeur de l'Assistance publique nous écrivait :

Monsieur le Docteur,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre par laquelle vous me lemandez de fixer la date de la distribution des prix de 'école d'infirmières de Bicêtre. — Sans vouloir dès à présent ngager l'avenir, ni fixer définitivement le mode de distribuion des prix qu'il me semblera juste d'adopter, je me propose ette année, au moins et à l'occasion de l'exposition, d'apporer une modification assez importante au programme habituel le nos distributions de prix. J'ai décidé, en effet, que les listributions qui ont lieu dans chaque établissement-école, u lieu de prendre le caractère d'une cérémonie, auraient elui d'une réunion tout intime à laquelle seraient seulement onviés et admis les professeurs et les élèves de l'école ; l ne serait pas lancé d'invitations au dehors et aucun discours ne serait prononcé, sauf une courte allocution faite par

le directeur de l'établissement représentant l'Administration. — Cette allocution sera suivie de la lecture du Palmarès et de la distribution des récompenses.........................

« Je viens de donner aux directeurs des hôpitaux-écoles des instructions dans ce sens. — Vous vous entendrez avec chaque directeur pour fixer la date des distributions particulières puisqu'elles se feront *sans la moindre solennité*, mais je me réserve de m'entretenir ultérieurement avec vous de la cérémonie que j'organise à la Salpêtrière............... »

Naturellement ni nous, directeur de l'enseignement des écoles, ni les professeurs, sauf deux non au courant de la lettre de l'Administration, n'avons assisté à ces distributions de prix qui ressemblaient non à une fête, mais à une cérémonie funèbre. Toutefois, nous avons été autorisé à prendre la parole à la distribution des prix de la Salpêtrière, présidée par M. H. Monod, délégué de M. Waldeck-Rousseau, président du conseil et ministre de l'Intérieur, où nous avons prononcé le discours qui suit :

MESDAMES, MESSIEURS,

La cérémonie de ce jour à laquelle l'Administration, renouvelant en cela une ancienne tradition, a voulu donner un éclat particulier en y convoquant la plupart des délégués étrangers au *Congrès International d'Assistance publique*, tous les membres du bureau de ce Congrès et divers représentants des *Commissions administratives des hôpitaux* de notre pays, clôt la VINGT TROISIÈME *année scolaire* des *Écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières* des hôpitaux de Paris.

Répondant au désir que nous a exprimé M. le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique, nous allons exposer aussi brièvement que possible l'histoire de la création de ces Écoles, leur organisation et leur fonctionnement durant cette période déjà longue.

Dès le début de nos études, deux de nos maitres, Delasiauve et Giraldès, nous ont appris à nous intéresser aux choses de l'Assistance publique. Nous avons été ainsi amené à étudier le personnel secondaire des hôpitaux, surveillantes religieuses et laïques, infirmiers et infirmières. Nous avons bien vite constaté que, à part quelques exceptions, la plupart avaient une instruction *primaire* nulle ou très insuffisante et qu'au point de vue *professionnel*, elles n'avaient qu'une routine plus ou moins raisonnée, transmise de génération en génération. Nous avons alors cherché à savoir ce qui se faisait à l'étranger et nous avons appris que, dans quelques pays, par exemple en Angleterre, aux États-Unis et ailleurs, les médecins, se préoccupant d'avoir des auxiliaires capables de les seconder efficacement, avaient créé des *Écoles d'infirmières.*

Profitant d'un voyage à Londres avec une délégation du Conseil municipal qui s'y était rendue dans le but de se rendre compte du fonctionnement du Métropolitain, — c'était en 1877 — nous avons visité plusieurs écoles d'infirmières, étudié leur programme et rassemblé de nombreux documents sur les Écoles d'infirmières laïques de l'Angleterre. A la fin de cette même année, rapporteur du Budget de l'Assistance publique, nous avons fait voter par le Conseil municipal la création d'*Écoles d'infirmières* afin d'arriver à mettre notre pays sur un pied d'égalité avec les pays étrangers sous le rapport de leur enseignement professionnel et aussi afin de pouvoir réaliser, avec avantage pour les malades, la réforme républicaine de la *laïcisation*. En agissant ainsi nous faisions acte de patriote et acte de républicain.

L'École de la Salpêtrière a été ouverte le 1er avril 1878 ; celle de Bicêtre le 20 mai suivant ; l'École de la Pitié le 24 mai 1880 et celle de Lariboisière le 1er janvier 1895. Parallèlement s'ouvrirent les Écoles départementales de l'Asile clinique, des asiles de Vaucluse, Villejuif et Ville-Evrard.

Notre but principal visait l'*enseignement professionnel*. Pour le rendre profitable au personnel, dont l'instruction

primaire était, en général, si médiocre, nous avons demandé la création d'*écoles primaires* à Bicêtre et à la Salpêtrière. Et, à cet effet, nous avons utilisé, dans un but d'économie, le *personnel enseignant* des écoles d'enfants arriérés de ces deux établissements. Peu après, nous avons réclamé la création de cours primaires pour les infirmiers et infirmières dans les hôpitaux d'enfants où il y avait également des institutrices : Enfants-Assistés, Enfants-Malades, Trousseau et ultérieurement, Berck. Puis des *cours primaires* furent organisés à Tenon en 1800, ensuite à Lariboisière par M. Montreuil, en dernier lieu à la Pitié par M. Joly. Les services rendus par ces cours primaires à l'instruction populaire ont été considérables. Chaque année le nombre des certificats d'études le démontre. Cette année ils ont été au nombre de 7 (1), pour Bicêtre : — de 8, pour la Salpêtrière : — de 7, pour Berck ; — de 0, pour les Enfants-Malades ; — de 10, pour Tenon, soit 90 depuis 1892 : — de 8, pour Lariboisière, soit 68 depuis 1896 ; — de 3, aux Enfants-Assistés, soit 35 depuis 1890 ; — de 12 à la Pitié, soit 19 depuis l'ouverture des cours primaires en 1899.

Tout en signalant, comme ils le méritent, le dévouement des *instituteurs* et des *institutrices* qui, quoiqu'on en ait dit, ont tous, sauf trois sur 24, le *brevet supérieur* ou le *brevet élémentaire* et font cet enseignement pour une indemnité bien minime ; tout en signalant le zèle des infirmiers et des infirmières à relever leur instruction primaire pour se mettre en mesure d'arriver au grade de sous-employés, nous ne pouvons nous empêcher de regretter la nécessité de ces cours primaires, car elle démontre combien l'instruction publique laisse encore a désirer dans notre pays. Si la *Loi*, qui la rend *obligatoire*, était appliquée comme elle devrait l'être, nous n'aurions plus besoin que de *cours de perfectionnement* et l'Administration pourrait exiger des candidats infirmiers et infirmières, à l'entrée, le *certificat d'études*, et par conséquent avoir un meilleur recrutement. — Si nous sommes entré dans ces

---

(1) Ce qui porte à 172 le nombre de ces certificats obtenus par l'École de Bicêtre depuis 1884 : 61 pour les infirmières, 111 pour les infirmiers.

considérations, c'est pour bien faire comprendre les difficultés de la tâche que nous avons assumée depuis 23 ans, répondre à des critiques mal fondées, injustes, adressées au personnel, dégager notre responsabilité et indiquer la voie à suivre.

*
* *

L'*enseignement professionnel* qui comprenait au début 4 cours en comprend 7 depuis plusieurs années. En voici l'énumération : 1° *Cours d'administration et de comptabilité hospitalières* (7 leçons) ; 2° *Cours de notions élémentaires d'anatomie* (6 leçons) ; 3° *Cours de physiologie* (6 leçons) ; 4° *Cours de pansements et de petite chirurgie* (19 leçons) ; 5° *Cours d'hygiène* (12 leçons) ; 6° *Cours sur les soins à donner aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés* (4 leçons) ; 7° *Cours de petite pharmacie* (10 leçons.)

Ces cours sont faits par des professeurs dont aucune personne sensée et de bonne foi ne peut contester le savoir et la compétence (1).

Les *leçons théoriques* sont complétées : 1° par la lecture à l'école primaire, avec explications par les instituteurs, de la partie du *Manuel* correspondant aux leçons des professeurs ; 2° par la lecture de la traduction du manuel anglais de Domville ; 3° par des *dictées* sur des *questions professionnelles* dont nous remettons aujourd'hui même un exemplaire à M. le Directeur ; 4° en ce qui concerne les aliénés par la lecture de la traduction du *Manuel de l'Association médico-psychologique* d'Angleterre ; 5° par des *conférences.*

Voici le titre de quelques-unes des *dictées* faites cette année : 1° *Conditions à remplir pour l'obtention du diplôme* ; — 2° *De la loyauté dans les compositions* ; — 3° Fragment du discours de M. Napias à la distribution des prix de La Salpêtrière ; — 4° *Obligation de suivre les cours*, d'après une lettre de M. le Directeur général ; —

(1) Voir ces noms en tête du Palmarès de 1898-1899, p. 8.

5° *Le personnel des hôpitaux et les abus*; — 6° *Tentative de suicide à l'asile de Villejuif*, commentaires par M. le Dr Briand; — 7° *Technique des pulvérisations éthérées de sublimé dans le traitement de l'érysipèle*, par le Dr Talamon; — 8° *Hystérie et épilepsie, précautions à prendre au moment des crises*, surveillance rigoureuse : — 9° *Traitement antiseptique des plaies accidentelles*, par Nicaise : — 10° *Du premier pansement*, par le même; — 11° *Dangers de l'éther sulfurique* : — 12° *Réflexions à propos de l'envoi des malades aliénés des hôpitaux à l'Asile clinique; précautions à prendre* : — 13° *Action de l'alcoolisme sur la production de l'idiotie et de l'épilepsie*, etc., etc. — Des dictées analogues ont été données par nous depuis 1878 jusqu'à ce jour aux cours primaires annexés aux écoles d'infirmières.

Nous avons parlé des *conférences*, nous en organisons chaque année avec nos internes ou des amis de bonne volonté, à Bicêtre, à La Salpêtrière et à la Pitié. Nous en avons donné l'énumération tous les ans, jusqu'en 1899, alors que nous avions la liberté de prendre la parole aux distributions des prix de chacune des quatre écoles. N'ayant pu le faire ni à Bicêtre, ni à la Pitié, ni à Lariboisière, nous avons cru de notre devoir de le faire ici.

Les internes de notre service, qui nous ont aidé pour les examens, ont fait des conférences, le plus souvent avec projections, sur les *signes précurseurs des maladies contagieuses* (M. Dionis du Séjour) : — les *vers intestinaux* (M. Crouzon) ; — les *signes de la mort* et les devoirs des infirmières en cas de décès (M. Izard) ; — enfin M. Mesnard, notre premier instituteur, a fait une conférence, aussi avec de nombreuses projections, sur les *différents modes sépulture* et en particulier sur la *crémation*.

Sur la proposition de notre ami, M. le Dr Poirier, l'un de vos anciens professeurs les plus dévoués à Bicêtre et dans cette Maison, nous avons fait faire à la Pitié, avec l'autorisation de l'Administration supérieure une série de douze leçons sur le *massage* par l'un des hommes les plus expérimentés en cette matière, M. de Frumerie, un

Suédois d'origine française, car sa famille a été l'une des victimes de l'intolérance religieuse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. M. de Frumerie, dont les leçons théoriques ont été très goûtées par les bons élèves de la Pitié auxquels s'étaient joints un certain nombre de sous-employées de Bicêtre, de la Salpêtrière et de Lariboisière, a bien voulu les compléter par deux séries de six *leçons pratiques* à Bicêtre et à la Salpêtrière. Il n'a pas fait moins d'une vingtaine de leçons.

En instruisant nos sous-employées, en mettant plus particulièrement celles des maîtresses des cours pratiques qui ont bien voulu se rendre à ses leçons, en mesure d'enseigner les notions élémentaires de massage, M. de Frumerie a rendu d'incontestables services aux malades, notre préoccupation dominante. Nous ne saurions personnellement l'en remercier trop vivement et, dès maintenant, nous exprimons le désir que l'Administration veuille bien le charger régulièrement d'un cours de massage dans les écoles d'infirmières.

L'an dernier, notre ami le Dr Pozzi, chirurgien de l'hôpital Broca, s'est mis à notre disposition avec ses assistants et ses internes pour enseigner aux infirmières la *pratique des petites opérations et des pansements en gynécologie*. Les élèves y ont été appelées par séries. Chaque série a assisté à trois séances. Ces exercices ont été complétés par trois conférences faites à l'école de la Pitié et réunies en un petit volume de la *Bibliothèque de l'infirmière*. Cette année les mêmes *exercices pratiques* ont été repris sous la direction de notre ami Pozzi par ses assistants, MM. les Drs Jayle et Baussénat, à titre gracieux. Nous estimons que, eux aussi, mériteraient d'être récompensés de leurs services par l'Administration.

Personne ne peut contester l'utilité des leçons pratiques sur le massage et sur la gynécologie.

Dans les cours, dans les conférences, les professeurs se servent de grandes planches murales, de dessins faits par eux-mêmes, par des infirmiers ou des malades qui veulent bien se mettre à notre disposition. Ils ont recours aux

projections; ils montrent les instruments, les appareils, les bandages, les médicaments, etc., etc.

Les *cours théoriques*, souvent véritables leçons de choses, sont complétés par des *exercices* et des *examens pratiques*.

Les *exercices pratiques* sont faits tous les jours, alternativement dans un service de médecine et dans un service de chirurgie, par des surveillantes qui en sont chargées spécialement. Les élèves y viennent par séries. Des registres indiquent les présences, les absences et ce qui a été enseigné. Ces exercices portent : sur les médicaments d'un usage courant dans les salles, sur les objets de pansement, sur les instruments, etc. On fait faire aux élèves tous les pansements et toutes les petites opérations qui peuvent leur être confiés, appliquer des visicatoires ou des sangsues, prendre la température, vaccîner, pratiquer les injections sous-cutanées, nasales, auriculaires, vaginales, rectales, préparer les appareils, etc., etc.

Le *ventouseur* et la *ventouseuse* de chacun des établissements-écoles leur apprennent à poser des ventouses, le *baigneur* et la *baigneuse* à préparer les bains, à donner les douches. La surveillante du service d'accouchement leur apprend l'emmaillotement. A la Pitié, Mme CHINEAU, sage-femme, a désiré se charger elle-même de cet enseignement et nous l'en remercions. Un mannequin sert à enseigner l'application des bandes. A Bicêtre, nous apprenons, aux élèves à donner des *douches*, et, avec nos internes, la *vaccination*. Il serait bien désirable que, par groupes, les infirmières de tous les établissements assistent aux séances de vaccination qui se font avec la génisse et que les opérateurs leur apprennent à vacciner.

Durant l'année les élèves sont appelés à faire deux ou trois *compositions* sur chacun des cours. Ces compositions sont corrigées et pointées par chacun des professeurs et personne, naturellement, n'a le droit de modifier les points qu'ils ont attribués. Un minimum pour chaque composition a été fixé d'accord avec l'Administration en vue de l'obtention du diplôme. Le diplôme ou le certificat d'aptitude, auto-

risé seulement depuis 1883, n'est accordé qu'aux élèves qui, après avoir suivi *régulièrement* les cours, ont fait toutes les COMPOSITIONS et obtenu au moins le *minimum* pour l'une des compositions données dans l'année pour chaque cours. Ces compositions portent sur les sujets suivants :

	Maximum des points	Minimum des points
Administration	20	15
Anatomie	20	10
Physiologie	20	10
Pansements	25	15
Hygiène	20	15
Pharmacie	20	15
Soins aux femmes en couches et aux nouveau-nés	20	15
Examen pratique	30	20
Totaux	175	115

Durant longtemps, nous autorisions, avec les professeurs, des *compositions supplémentaires* afin de permettre aux élèves auxquels il ne manquait le point voulu pour le diplôme que pour une ou deux compositions. Il en résultait un surcroit de besogne, au dernier moment, pour les professeurs. Sur leurs réclamations, bien justifiées, les compositions supplémentaires ont été limitées aux élèves qui, pour cause de maladie ou pour service militaire, n'ont pu faire certaines compositions, ou se trouvaient dans des conditions anormales.

Pour compléter cet *enseignement pratique* nous aurions désiré que les élèves infirmiers et infirmières des hôpitaux ainsi que les *élèves libres* soient dressés à prendre des notes sur les malades entrants, puis sur les accidents offerts par les malades admis, en vue de renseigner les chefs de service, et cela à l'exemple du personnel de notre section. Là, en effet, les infirmiers et les infirmières sont habitués à nous fournir, à l'occasion du certificat de quinzaine exigé par la loi, des renseignements complets sur ce qu'ils ont observé chez les enfants depuis leur admission. Il serait vivement à désirer que dans les ser-

vices des surveillantes chargées des cours pratiques, les infirmières soient exercées à prendre des notes analogues (1). Pour arriver à ce résultat, il faudrait que les maîtresses de l'enseignement pratique soient choisies avec le plus grand soin parmi le personnel diplômé et une fois éduquées ne soient pas changées inopinément pendant le cours de l'année scolaire, sans des motifs d'une gravité exceptionnelle. Les services qu'elles rendent aux Écoles leur mériteraient, selon nous, au moins les circonstances atténuantes, en cas de faute vénielle, et l'*enseignement pratique* ne courrait pas le risque d'être désorganisé.

Chaque école est suivie non seulement par les infirmiers et les infirmières des établissements-écoles, mais aussi par les infirmiers et infirmières des hôpitaux voisins et par des élèves libres. Les premiers sont avantagés dans une certaine mesure puisqu'ils suivent les *leçons théoriques* et les *exercices pratiques*, sans déplacement, dans la maison même où ils sont employés. C'est déjà pour eux un surcroit de besogne puisqu'ils le font après une journée de fatigue, en plus de leurs obligations professionnelles de la journée. Mais le sacrifice est beaucoup plus lourd pour les infirmiers et infirmières des autres hôpitaux qui sont obligés de se déplacer et cela souvent au détriment de leur modeste budget. Dans le but d'atténuer pour eux fatigues et dépenses, nous avons réclamé la création de *cours pratiques auxiliaires* à Cochin pour cet hôpital, l'hôpital Ricord, La Rochefoucauld, les Enfants-Assistés, la Maternité et la Clinique Tarnier ; à la Charité, à Tenon, à Necker pour cette maison et les maisons voisines (Enfants-Malades, Laënnec et Boucicaut). Malheureusement, pour des raisons que nous avons souvent énumérées et sur lesquelles il serait oiseux d'insister aujourd'hui, ces cours auxiliaires n'ont pas donné les résultats que légitimement l'on devait en attendre.

Sachant, par expérience, combien le fonctionnement de

---

(1) Un essai a été tenté à la Pitié par Mme Boissière à notre invitation. Il serait trop long d'en parler ici comme nous aurions pu le faire à la Pitié, si la parole ne nous avait été retirée.

ces *cours auxiliaires* laissait à désirer nous avons demandé à M. le Directeur d'intervenir pour exciter le zèle de tous.

Dans une lettre en date du 15 mars dernier, M. le Directeur nous a répondu en ces termes :

« Je viens d'adresser une circulaire aux directeurs des établissements où ont lieu des *cours auxiliaires* pour les inviter d'*exiger* des infirmiers et infirmières diplômés ou non, *toute l'assiduité désirable*, et à surveiller de près les instructions de l'Administration qui sont, comme vous le savez, absolument conformes au désir que vous exprimez à ce sujet. »

Nous avons le regret de constater que ces instructions n'ont pas été suivies, sauf à l'hôpital Cochin. En effet, à *Tenon*, les leçons trop rares, puisqu'elles n'ont eu lieu qu'une fois par semaine de 8 h. à 9 h. et demie du soir, n'ont eu pour auditeurs que *neuf* infirmiers et infirmières sur un chiffre de 220.

A *Necker*, les cours faits au début de l'année scolaire par une sous-surveillante, qui vers le mois d'avril (?) a été déplacée, ont eu lieu deux fois par semaine de 4 à 5 heures. Douze élèves, dont 6 avaient leur diplôme, y ont assisté pendant quelques mois. « Il ne restait qu'*un élève* à la fin de juin. »

Les cours pratiques de petite pharmacie dans le même hopital, sous la direction de M. Artreux, ont été suivis durant les premiers mois par 18 élèves, onze femmes dont 9 des Enfants-Malades et 2 seulement de Necker, 7 hommes dont 6 de Necker et 1 des Enfants-malades. Aucun infirmier, aucune infirmière de Laënnec.

A la *Charité* plus grande pénurie encore d'auditeurs.

A *Cochin*, Mme Boisson a donné 200 leçons pratiques, du 18 octobre au 7 juillet. Elles ont eu lieu du 18 octobre au 7 juillet, de 2 à 3 h. pour les infirmiers et de 7 à 8 h. pour les infirmières ; 20 leçons supplémentaires ont été faites de 2 à 4 h. pendant le dernier mois de l'année scolaire, aux 28 infirmiers et infirmières se préparant au diplôme. 97 élèves ont suivi régulièrement ce cours :

	Infirmiers	Infirmières
Enfants-Assistés...........	9	3
Cochin.....................	31	14
Maternité..................	3	1
Baudelocque................	4	«

Et en plus 26 infirmières et 6 infirmiers diplômés les années précédentes.

Ce qui a été fait à Cochin, au point de vue de l'enseignement pratique, aurait dû être fait à Necker, à la Charité et à Tenon. La faute ne nous en incombe pas. Nous le disons bien haut parce que certains s'imaginent que nous avons vraiment la direction de tout ce qui concerne les Écoles d'infirmières, et parce qu'elles font comprendre ce qu'est le milieu administratif. En tout cas, Cochin doit servir d'exemple. A l'Administration de donner des ordres en conséquence. A toutes les surveillantes à faire acte de solidarité en instruisant leur personnel.

Nous aurons l'occasion tout à l'heure de revenir sur le perfectionnement de l'enseignement pratique et pour les élèves des hôpitaux et pour les élèves libres.

L'ensemble de cet enseignement est complété par des *examens pratiques* qui sont faits par 3 des professeurs, par nous et par les surveillantes chargées des exercices pratiques. Ils portent sur les médicaments, sur les instruments et appareils et sur les bandages. Depuis 23 ans nous avons toujours assisté à tous ces examens, en profitant pour nous rendre compte du mode de recrutement, des motifs d'entrée dans les hôpitaux, du degré d'instruction du personnel secondaire.

Faire la synthèse de tous ces documents, qui nous ont permis de connaître parfaitement le personnel secondaire des hôpitaux, et d'apprécier son mode de recrutement, est une tâche qui ne peut être accomplie aujourd'hui.

Pour compléter tout ce que nous venons de dire sur l'organisation des Ecoles d'infirmières nous ajouterons que chaque mois nous adressons un rapport à l'Administration sur les présences, les absences des élèves, les compositions, les points de ces composiions, sur les travaux professionnels et primaires du mois; que tous les trimes-

tres il est également fait à l'Administration un rapport fournissant des renseignements sur chaque élève, que tous les ans nous remettons à l'Administration le *cahier des dictées professionnelles* données aux élèves; qu'aucune innovation n'a été faite sans que l'Administration n'ait été prévenue ; que tous les ans le *programme* de l'enseignement est soumis aux professeurs qui y proposent les modifications rendues nécessaires par les progrès de la science médico-chirurgicale; c'est leur œvvre aussi bien que la nôtre.

Tous ces renseignements montrent que les *diplômes* d'infirmiers et d'infirmières ne sont attribués qu'après la démonstration d'un travail rigoureux. Les professeurs, pas plus dans les Ecoles d'infirmières qu'ailleurs, n'ont à tenir compte de l'*orthographe* des élèves : ils doivent juger les compositions d'après les réponses faites à leurs questions. Il devra en être ainsi tant que l'Administration ne sera pas en mesure d'exiger le certificat d'études des postulants à l'infirmat. Quant aux *élèves libres* nous ne croyons pas que l'Administration ni les professeurs n'aient à se préoccuper de leur instruction primaire. Nous devons dire toutefois que, dès maintenant, elle est supérieure à celles des infirmiers et infirmières des hôpitaux.

*
* *

Jusqu'à cette année, dans chaque école l'un des professeurs ou nous-même tracions l'historique des travaux accomplis. Nous en profitions pour rendre justice à vos maîtres, vos maîtresses, remercier les personnes généreuses qui s'intéressent à vous; pour vous rappeler vos devoirs et faire votre éducation morale. Le président désigné par l'Administration, inspecteur général, chef de division, ou le Directeur de l'Administration générale

---

(1) Ce n'est qu'en 1883 que l'Administration, sur notre proposition, souvent renouvelée, s'est décidée à délivrer les diplômes ou certificats d'aptitude.

complétait très utilement à cet égard nos dires ou ceux de nos collaborateurs. Cette tâche n'ayant pu être accomplie cette année, nous allons donner rapidement les résultats généraux des quatre écoles.

Toutefois, auparavant, disons un mot des *récompenses*.

Pour augmenter le nombre de celles qui sont délivrées sur le budget spécial des Écoles, nous faisions appel à nos amis, au ministère de l'instruction publique, à la Ville, au ministère de l'intérieur, sans compter nos sacrifices personnels. C'est grâce à M. H. Monod, le président de cette cérémonie, que j'ai pu vous donner les années précédentes de nombreux rapports sur les questions d'assistance publique, entre autres le *Rapport sur le service des aliénés* en France, publié en 1876. Et puisque l'occasion m'en est fournie, laissez-moi vous rappeler que deux autres membres de la famille Monod ont collaboré à l'œuvre des Écoles d'infirmières, l'un M. Monod (de Bordeaux), en écrivant plusieurs articles du *Manuel*, l'autre, notre excellent ami. M. Ch. Monod, chirurgien des hôpitaux, en vous donnant un prix chaque année.

Les *examens pratiques* ont été subis par 536 élèves (1). Afin de montrer que notre rôle de directeur de l'enseignement des Écoles d'infirmières n'est pas une sinécure, comme on l'a prétendu, nous dirons que cette année ces examens pratiques ont pris 7 heures à Bicêtre, 5 heures à Lariboisière, 7 heures 1/2 à la Pitié et 7 heures 1/2 à la Salpêtrière, soit au moins 27 heures.

Dans chacune des quatre écoles nous avons dressé la liste de ceux qui possèdent un diplôme un brevet ou certificat d'études :

(1) 196 à la Salpêtrière. 87 à Bicêtre, 174 à la Pitié et 79 à Lariboisière.

DÉSIGNATION.	Bicêtre.	Lariboisière.	La Pitié.	La Salpêtrière.	Totaux.
Baccalauréat	1	1	10		2
Brevet supérieur	»	2	1		3
— élementaire	4	2	11	10	27
Certificat d'études primaires.					
— — supérieures	»	»	»		»
Certificat d'aptitude					
Pédagogique	»	»	»	»	»
Certificat de grammaire			»		
Certificat d'etudes primaires.	31	54	60	37	182
Diplôme d'herboriste			1		1
Diplôme de sage-femme	»	2			2
Certificat d'études commerciales			2		
Total général	36	61	75	47	219

Les *diplômes* d'infirmiers et d'infirmières qui vont être distribués tout-à-l'heure sont au nombre de 69 pour Bicêtre, de 123 pour la Pitié, de 42 pour Lariboisière et de 65 pour la Salpêtrière; soit : 299 diplômes. Si l'on ajoute ces 299 nouveaux diplômes aux 3.781 diplômes antérieurs, le *total général*, après cette cérémonie, sera de 4.080 dont la plus grande partie a été attribuée au personnel hospitalier.

Vous savez tous que les Ecoles municipales ont toujours poursuivi un double but : fournir aux hôpitaux et à la ville des infirmières instruites. Le nombre des *élèves libres*, dont la majorité exerce ou va exercer le métier de *garde-malades à domicile*, est allé en augmentant. Ces élèves libres suivent les cours théoriques, participent aux exercices pratiques et assistent de plus en plus — l'opposition

ayant diminué, — aux visites des chefs de service. Elles doivent s'inscrire sur un *registre* déposé à la direction de l'hôpital de la Pitié où les familles peuvent s'adresser pour avoir des garde-malades. Une copie de ce registre devrait être déposée dans tous les établissements et mise à la disposition du public.

Ainsi que nous le faisons depuis longtemps, nous allons indiquer la situation des sous-employés des établissements-écoles, les plus favorisés pour s'instruire, au point de vue du diplôme, car elle indique l'action des Directeurs de ces établissements sur leur personnel au point de vue de l'extension de l'enseignement professionnel et contribue à renseigner l'Administration.

Hospice de Bicêtre

Sur	12 surveillants	10 diplômés
—	13 surveillantes	12 —
—	17 sous surveillants	16 —
—	21 sous-surveillantes	14 —
—	23 suppléants	22 —
—	14 suppléantes	13 —
—	3 panseurs	3 —
—	1 garçon d'amphithéâtre	1 —
—	17 1ers infirmiers	17 —
—	12 1res infirmières	12 —

Hopital de la Pitié.

Sur	3 surveillants	1 diplômé.
—	8 surveillantes	6 —
—	3 sous-surveillants	1 —
—	9 sous-surveillantes	5 —
—	3 suppléants	3 —
—	11 suppléantes	10 —
—	3 1ers infirmiers	3 —
—	7 1res infirmières	7 —

Hopital Lariboisière.

Sur	3 surveillants	3 diplômés.
—	7 surveillantes	7 —
—	3 sous-surveillants	3 —
—	27 sous-surveillantes	26 —
—	7 suppléants	7 —
—	15 suppléantes	15 —

— 7 1ers infirmiers	6	—
— 20 1res infirmières	20	—
— 6 infirmiers panseurs	6	—
— 87 garçons et infirmiers	13	—
— 82 filles et infirmières	13	—
— 2 personnel professionnel	2	—

Hospice de la Salpêtrière.

	Avant la réouverture des cours	A la fin de cette année scolaire
Sur 6 surveillants	1	2
— 22 surveillantes	11	12
— 9 sous-surveillants	1	6
— 75 sous-surveillantes	53	55
— 6 suppléants	4	5
— 32 suppléantes	26	26
— 1 premier infirmier	1	1
— 42 premières infirmières	22	23
— 1 garçon d'amphithéâtre	0	1
— 31 infirmiers et garçons	9	9

La situation de l'hospice de la Salpêtrière était restée, au point de vue que nous examinons, inférieure à celle de Bicêtre, la Pitié et Lariboisière. Dans ce dernier hôpital, en 5 ans, M. Montreuil, était arrivé à ce résultat, que tous *les sous-employés* de sa maison étaient pourvus du diplôme, tandis qu'ici, où l'école fonctionnait depuis 1878, plus du tiers des sous-employés ne possédaient pas le diplôme. Cette année, grâce à M. Montreuil. la situation s'est heureusement modifiée et la proportion des non diplômés a sensiblement diminué. Parmi les diplômés de cette année nous comptons 1 surveillant et 2 surveillantes, 1 sous-surveillant et 6 sous-surveillantes, 2 suppléants, 2 suppléantes et deux premières infirmières. Nous espérons que l'action bienfaisante du nouveau directeur de la Salpêtrière ne se ralentira pas et que l'an prochain toutes les sous-surveillantes, suppléantes et premières infirmières non diplômées suivront les cours et obtiendront leur diplôme.

Nous complèterons ces renseignements par l'*état numérique des agents de tous grades* des hôpitaux qui, *avant* la fin de cette année scolaire, étaient pourvus du diplôme professionnel.

PERSONNEL SECONDAIRE ATTACHÉ AUX DIVERS ÉTABLISSEMENTS AU PREMIER JUILLET 1900.

GRADES.	Nombre d'agents.		
	Pourvus du diplome professionnel. (1)	Non pourvus du diplome professionnel.	Total.
Surveillants	21	63	84
Surveillantes	97	121	218
Sous-surveillants	59	97	156
Sous-surveillantes	260	96	356
Suppléants	88	22	110
Suppléantes	254	55	309
Premiers infirmiers	87	19	106
Premières infirmières	261	90	351
Panseurs	24	6	30
Panseuses	9	1	10
Garçons d'amphithéâtre	15	15	30
Infirmiers et garç. de service	241	924	1165
Infirmes et filles de service	455	1684	2139
Personnel professionnel permanent et ouvrières du Magasin central	59	252	311
Totaux	1930	3445	5375

Si, à ce total, 1.930, on ajoute les nouveaux et les nouvelles diplômés appartenant aux hôpitaux, soit 191, on voit que, après la distribution des diplômes qui va avoir lieu à la fin de cette cérémonie, le nombre des agents diplômés du personnel secondaire s'élèvera à 2.121, sur le total général des 4.080 diplômés.

Pour compléter les renseignements concernant le personnel secondaire nous avons demandé à l'Administration, comme les années précédentes, la liste de tous les agents possesseurs de diplômes et de certificats donnant une idée de leur instruction primaire. Voici ce tableau (v. p. 171) :

(1) Dans ce nombre, ne sont pas compris les diplômés de la promotion de 1900.

PERSONNEL SECONDAIRE ATTACHÉ AUX DIVERS ÉTABLISSEMENTS AU PREMIER JUILLET 1900.

GRADES.	NOMBRE D'AGENTS POURVUS										TOTAUX.
	DE LA LICENCE EN DROIT.	DE LA LICENCE EN THÉOLOGIE.	DU DIPLOME DE BACHELIER.	DU CERTIFICAT DE GRAMMAIRE.	DU BREVET SUPÉRIEUR.	DU CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPPLÉMENTAIRES.	DU BREVET ÉLÉMENTAIRE.	DU CERTIFICAT D'ÉTUDES ÉLÉMENTAIRES.	DU DIPLOME DE SAGE-FEMME.	DU DIPLOME D'HERBORISTE.	
Surveillants	»	»	»	»	»	»	1	6	»	2	9
Surveillantes	»	»	»	»	2	1	8	21	1	1	34
Sous-surveillants	»	»	»	»	»	»	2	23	»	1	26
Sous-surveillantes	»	»	»	1	2	3	10	73	4	»	93
Suppléants	»	1	1	1	»	1	4	36	»	»	44
Suppléantes	»	»	»	»	2	2	13	79	2	»	98
Premiers infirmiers	»	»	»	»	»	»	2	25	»	»	27
Premières infirmières	»	»	»	»	1	1	5	90	1	»	98
Panseurs	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	3
Panseuses	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	4
Garçons d'amphithéâtre	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	3
Infirmiers et garç. de service	»	»	5	2	1	1	8	147	»	»	164
Infirmi^res et filles de service	»	»	»	»	»	»	7	212	3	»	222
Personnel professionnel fixe	»	»	»	»	»	»	»	23	»	»	23
Totaux	»	1	6	4	8	9	60	715	11	4	848

De ce tableau, il ressort que 848 sous-employés, et infirmiers des deux sexes possèdent un diplôme indiquant qu'ils ont une instruction générale satisfaisante. Cette année, les élèves diplômés, libres ou appartenant aux hôpitaux, qui sont dans le même cas, sont au nombre de 217, soit 1.061, sur 5.375 sous-employés, infirmiers et infirmières.

Nous estimons qu'il y a une réelle utilité à produire chaque année cette double statistique. Elle montre, en effet, les résultats obtenus, tant sous le rapport de l'*enseignement professionnel* que de l'*enseignement primaire*, grâce à la création des *écoles professionnelles* d'infirmiers et d'infirmières et elle fournit des arguments irréfutables pour répondre aux adversaires de la réforme de la *laïcisation* des établissements hospitaliers qui, quoiqu'on en dise, n'ont pas désarmé et ne désarmeront jamais.

* * *

Nous avons toujours profité de la cérémonie des distributions des prix pour signaler les *améliorations* que notre pratique nous fait reconnaître utiles dans votre situation matérielle, intellectuelle et morale, et pour indiquer celles de ces améliorations accomplies dans le courant de l'année, nous allons rappeler brièvement les principales :

1° Création de *bourses nationales* et *départementales* pour faciliter à la laïcisation des établissements nationaux ou des asiles et des hôpitaux de province. Le ministère de l'intérieur pourrait seconder les municipalités à l'aide d'un prélèvement sur le *pari mutuel*.

2° Distribution des *récompenses* accordées par l'Administration et le ministère de l'intérieur à la solennité annuelle de la Salpêtrière et inscription dans le *Palmarès*, le Livre d'or de l'Infirmat, des noms de tous les infirmiers et infirmières récompensés et de tous ceux et celles qui ont obtenu le certificat d'études. Sur ces deux points, nous avons eu pleine satisfaction en 1898 et en 1899 et

nous sommes heureux d'en remercier M. le Directeur de l'Assistance publique, notre vieil ami le Dr Napias.

3° Il est à souhaiter, ainsi que cela se fait pour les infirmiers des asiles, que les années de service militaire soient comptées, pour la pension de repos, aux infirmiers des hôpitaux.

4° Nous demandons encore qu'on réunisse dans le même établissement l'infirmier et l'infirmière *mariés* et qu'on leur donne une chambre ; que, quand ce dernier avantage n'est pas possible, on leur accorde leur sortie le même jour et non à des jours différents comme nous l'avons vu faire ; — que les infirmiers et infirmières en contact avec les malades soient partout pourvus de *blouses* ; — que, en été, les infirmiers soient munis de blouse au lieu de la veste de drap lourde et malsaine qui leur est imposée.

5° Les *cours* étant ouverts à tout le monde, il convient que les employés du bureau de la direction des établissements-écoles délivrent, sans difficulté, des cartes d'admission à tous les moments de l'année scolaire. Les élèves retardataires peuvent ainsi se faire une opinion sur l'enseignement, sur la profession d'infirmière, voir si elles se sentent en mesure de devenir de bonnes hospitalières, si elles doivent persister dans leurs intentions et suivre les cours l'année suivante.

6° Le *changement de service* ou le *roulement* devrait s'opérer au cours de l'année dans les quatre hôpitaux-écoles ; en d'autres termes, les *élèves* infirmiers et infirmières devraient passer à tour de rôle dans TOUS *les services* : médecine, chirurgie, accouchements, lingerie, cuisine, etc. Ce n'est qu'à cette condition que l'enseignement pratique sera réellement complet et que nous aurons de véritables hospitalières. Cette réforme, que nous n'avons jamais cessé de réclamer, sera réalisée, le jour où l'Administration centrale le voudra.

7° Nous persistons aussi à réclamer la *réorganisation du service de veille :* tant qu'on imposera l'obligation aux

débutants d'être veilleurs ou veilleuses, on nuira aux malades et au *bon recrutement* du personnel secondaire.

8° Le *régime alimentaire* des infirmiers et infirmières mérite d'être examiné avec soin par l'Administration. Si, dans quelques établissements, il a été amélioré, dans d'autres, nous assure-t-on, il est resté défectueux. Cette réforme aurait pour première conséquence de diminuer le nombre des malades dans le personnel.

9° Nous persistons dans nos réclamations au sujet de l'*habitation des infirmiers et infirmières.* Elle est insalubre dans le plus grand nombre des établissements. Si quelques améliorations ont été réalisées, il reste encore énormément à faire. En attendant, ne serait-il pas utile d'étendre à beaucoup plus de sous-employés et d'infirmiers mariés ce qui a été fait dans quelques hôpitaux, par exemple à la Charité, à Lariboisière, à Bicêtre, dans les asiles d'aliénés, c'est-à-dire le *logement au dehors* ?

C'est en réalisant ces réformes, en supprimant l'habitation en commun, c'est-à-dire les dortoirs, en donnant des chambres distinctes, hygiéniquement aménagées, que l'on assurera un meilleur RECRUTEMENT du personnel secondaire. Que de femmes sérieuses, dignes, instruites, consentiraient à se mettre au service des malades si elles étaient assurées d'avoir un peu de considération et des conditions matérielles convenables, salubres !

Voilà ce que nous avions à vous dire sur l'*enseignement professionnel* à Paris et dans le Département de la Seine. Nous avons le regret de déclarer que, malgré le vote du Conseil supérieur de l'Assistance publique sur la création et le programme des *Ecoles professionnelles* en province, il ne s'en est pas organisé une seule. Ce n'est pas la bonne volonté qui manque pourtant, mais ce sont des renseignements précis, et des subventions.

Nous n'avons à citer qu'une création : l'*École professionnelle française des infirmières à domicile*, située rue Garancière, 8. Le mérite de l'idée appartient à Mlle

Allegret, directrice du lycée de jeunes filles à Versailles et celui de l'exécution à Mme Alphen Salvador. Les journaux politiques, à l'époque de l'ouverture de l'école, ont donné des renseignements sur le but et l'organisation de cette école. Nous allons indiquer les principaux.

Les candidates devront être françaises, âgées de 18 ans au moins, de 25 au plus, être munies d'un certificat médical constatant leur aptitude physique pour les fonctions d'infirmières, du diplôme de fin d'études secondaires ou de l'un des brevets de l'enseignement primaire (ou se soumettre à un examen d'entrée). Les élèves font, en qualité d'internes, un stage de deux ans. Elles paient une pension mensuelle de 80 fr. Elles contractent, au bout de la première année, un engagement de 6 ans au service de l'école. L'enseignement est pratique et théorique. Le matin, les élèves suivront, dans certains hôpitaux désignés, la visite du médecin ou du chirurgien, s'exerceront à soigner et à panser les malades. L'après-midi, il leur sera fait des cours théoriques (120 leçons), dont voici l'objet : anatomie et physiologie : — médecine générale ; — médecine infantile ; — chirurgie ; — soins aux nouveau-nés et aux femmes en couches ; — soins aux aliénés ; — hygiène générale et professionnelle ; — éléments de pharmacie ; — devoirs professionnels. — Le programme, comme on le voit, est, dans son ensemble celui des Ecoles municipales, avec cette différence que nous avons toujours évité l'enseignement des notions de médecine, voulant que nos élèves restent des *auxiliaires* des médecins et ne se croient JAMAIS des quarts de médecins. — Au bout de la deuxième année, les élèves subiront un examen à la suite duquel elles seront admises au titre d'infirmières.

* * *

Un mot maintenant sur la question connexe à la précédente, qui, elle, est la plus importante, c'est-à-dire la **Laïcisation** des établissements hospitaliers.

A Paris, des cinq Maisons de secours qui restaient aux mains des religieuses en 1899, aucune n'a été laïcisée. Des hôpitaux et hospices de l'Assistance publique, les Fondations écartées, deux seulement sont encore confiés à des religieuses, l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis. La République, bridée par un décret impérial de 1810, n'a pas encore eu l'énergie de réaliser le vœu, renouvelé presque chaque année, depuis 1877, par le Conseil municipal, réclamant la sécularisation de ces deux établissements. — L'Administration doit confier à un personnel laïque les deux nouveaux hôpitaux d'enfants et le sanatorium d'Angicourt, exclusivement affecté au traitement de la tuberculose.

Tous les établissements relevant de la direction des affaires municipales, confiée à M. Ménant, sont laïques. Il en est de même de ceux qui rentrent dans les attributions de M. Le Roux, directeur des affaires départementales. Le Ve asile de la Seine, construit en partie sur le programme que nous avons tracé au nom d'une commission spéciale et qui vient d'être ouvert, a été donné à un personnel laïque. Ajoutons que, de même que l'asile de Villejuif et l'hôpital Bichat, il n'y a pas été construit de chapelle. Puisque l'occasion nous en est fournie, profitons de la présence de M. H. Monod pour exprimer de nouveau le vœu que le ministère de l'intérieur publie chaque année une *Statistique des établissements hospitaliers laïques et religieux*, comme le fait le ministère de l'instruction publique pour les écoles primaires.

En province, des efforts sérieux paraissent être faits en faveur de la laïcisation. Le Conseil municipal de Marseille et celui de Limoges ont voté la laïcisation de leurs hospices et n'attendent plus que l'approbation du Gouvernement. Des propositions pour la même réforme ont été faites aux Conseils municipaux d'Alais, de Cette, de Lorient et de Poitiers.

De ce côté, M. le Président et vous, M. le Directeur, vous pouvez faire beaucoup, en aidant à la création des Écoles, en fournissant, pour les organiser, ou pour laïciser quelques surveillantes laïques instruites et dévouées.

Dans les départements, les conseils municipaux, les commissions administratives hésitent, ont peur de ne pas trouver de personnel pour faire la laïcisation de leurs maisons, d'avoir un personnel trop coûteux. Bien des fois nous avons montré, par des exemples précis, que leurs craintes n'étaient pas fondées.

Le Maire de St-Pons, M. Arcangel, dans l'Hérault, qui a laïcisé son hôpital, il y a un an, nous a envoyé à propos du *coût des Laïques*, des renseignements qui sont de nature à encourager les municipalités et les Commissions administratives :

« Nous donnons, dit-il, 800 francs de traitement à la surveillante générale et 500 francs à la seconde. Ce qui fait un total de 1.300 francs. Les *sœurs* ne nous coûtaient que 900 francs. C'est donc une dépense de 400 francs. Mais si je vous faisais le compte des économies, véritablement formidables, qui ont été réalisées dans le second semestre de 1899. vous seriez absolument surpris. La fourniture du pain, à elle seule, nous donne une économie de 700 francs. Et toutes les dépenses sont à l'avenant. Il y avait là, du temps des sœurs, *un gaspillage inouï*, à tel point que depuis fort longtemps nos budgets se soldaient par des déficits, et que cette année, rien qu'avec les six mois du nouveau régime et malgré des réparations importantes, notre budget de 1899 se solde, au 31 mars 1900, par un excédent de recettes de plus de 2.000 francs. Je suis heureux de vous faire connaître cette situation.

« Lorsque les infirmières laïques sont arrivées, il y a eu contre elles dans le monde clérical, et surtout dans l'entourage des sœurs qui se sont logées en face de l'hospice, une hostilité sourde. On aurait bien voulu trouver prétexte à la médisance. Ces dames ont été de tout point si correctes, les soins donnés aux malades ont été tellement appréciés, la transformation de notre hôpital a été si évidente, que force a été à leurs adversaires de garder le silence, et qu'à l'heure actuelle elles jouissent ici de l'estime et de la considération de tous.

« Un détail vous marquera la transformation qui s'est opérée. Dans nos petits pays de montagne, encore un peu arriérés, aller à l'hôpital est un peu considéré comme une honte, un signe d'indigence et d'extrême misère. Il n'y avait que les malheureux qui se décidaient, à regret, à y entrer.

Dernièrement un vieux docteur, très honorable, de la ville, tomba malade ; il avait été à même d'apprécier les soins donnés par nos infirmières, il exigea d'être soigné par elles à l'hôpital. Un fait de ce genre ne s'était jamais produit ici.

« Nous sommes encore une fois très heureux de ces résultats et très fiers de vous en faire part. Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien communiquer ma lettre à M. le Dr Napias, qui nous a, lui aussi, encouragés et secondés, et auquel nous sommes profondément reconnaissants des résultats acquis. »

M. Arcangel écrit que le traitement des *deux* surveillantes laïques est de 1.300 fr., tandis que celui des *sept* religieuses n'était que de 900 fr. D'où, ajoute-t-il, une dépense supplémentaire de 400 fr. Or, cet excédent est apparent et non réel. En effet, la nourriture et l'entretien de *sept* religieuses, au lieu de deux surveillantes laïques, entraînait une dépense qui dépassait certainement les 400 francs du surplus de traitement en argent des Laïques.

Dans une seconde lettre, l'honorable maire de Saint-Pons complète en ces termes les renseignements qui précèdent.

« J'aurais voulu ajouter à ma lettre un détail relatif à la tenue de la comptabilité en matières et de la comptabilité en deniers de la maison. *Avec les sœurs, il nous avait toujours été impossible de nous reconnaître dans leurs comptes.* Aujourd'hui, *avec les laïques, tout est net et à jour.* Les dépenses sont vérifiées et contrôlées jusqu'à un centime. Ce n'est pas là, croyez-le bien, le moindre des avantages de notre réforme. »

On ne saurait avoir une démonstration plus nette et plus péremptoire des avantages de la laïcisation. Les mêmes résultats ont été obtenus à Beaucaire, à Montreuil-Bellay, et dans un certain nombre de localités que nous avons citées. Ils sont de nature à décider enfin le Gouvernement de défense républicaine à donner satisfaction aux Conseils municipaux de Marseille et de Limoges qui ont, depuis plusieurs années, voté la laïcisation de leurs établissements hospitaliers. Ils encourageront certainement les Conseils municipaux d'Alais, de Lorient, de Cette et de

Poitiers dans leurs intentions de procéder à cette réforme. Partout, pour en assurer le succès, *il est nécessaire de créer un* **enseignement professionnel**, qui, seul, peut assurer la suprématie des laïques sur les religieuses.

C'est à vous, infirmiers et infirmières, à aider à la **laicisation des hôpitaux de province** en vous mettant à la disposition des municipalités républicaines. L'Administration supérieure de l'Assistance publique doit vous y encourager, en invitant les municipalités et les commissions administratives à *relever les traitements* du personnel secondaire, dans leurs hôpitaux, et à faire créer pour lui des *pensions de repos* comme celles qui existent à Paris et dans le Département de la Seine.

Vous savez tous, Mesdames et Messieurs, ce qui a été fait pour l'amélioration de votre situation au point de vue matériel, entre autres le relèvement des salaires, — au point de vue de votre enseignement, la création des écoles d'infirmières, — et enfin au point de vue de votre condition morale, la considération plus grande dont on vous entoure. Ces bienfaits, vous les devez à la République. Montrez-vous toujours et en toutes circonstances ses zélés défenseurs. Il y va de votre intérêt et de l'intérêt de la Patrie.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre.

Les Ecoles d'Infirmières

M. le Président.— Voici le décret d'annulation de l'une de vos délibérations :

« Le Président de la République française, sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes;

« Vu la délibération, en date du 29 juin dernier, par laquelle le Conseil municipal de Paris a décidé qu'une commission de qatre membres, nommée par lui, sera chargée de choisir chaque année les volumes destinés à être donnés en prix aux élèves des écoles municipales d'infirmières: — vu la loi du 10 janvier 1849, les lois des 18 juillet 1837, 24 juillet 1867 et 14 avril 1871;

« Considérant que la délibération susvisée aurait pour effet de substituer à l'autorité du représentant légal de l'administration de l'Assistance publique, personne morale distincte du Conseil municipal, l'autorité d,une commission nommée par cette assemblée; qu'ainsi, en méconnaissant les pouvoirs légaux d'une autorité qui relève exclusivement, aux termes de la loi du 11 janvier 1849, du Préfet de la Seine et du Ministre de l'Intérieur, le Conseil municipal a délibéré sur un objet étranger à ses attributions, telles qu'elles sont déterminées par les lois du 18 juillet 1837 et du 24 juillet 1867 et que, par suite, sa délibération tombe sous le coup de l'article 14 de la loi du 14 juillet 1871, décrète :

« Article premier.— Est déclarée illégale et nulle la délibération susvisée prise par le Conseil municipal de Paris dans sa séance du 29 juin 1900.

« Art. 2.— Le président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, est chargé de l'éxécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 27 juillet 1900. Signé : Emile Loubet.

« Par le Président de la République : Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes. Signé : Waldeck-Rousseau. »

M. Edmond Lepelletier. — Messieurs, vous venez d'entendre un second décret portant annulation d'une seconde de vos délibérations; celle-ci appartenant à un ordre d'idées purement municipal. Vous venez de protester contre la prétention du Gouvernement de vous empêcher de recevoir dignement le commandant Marchand. Je vous demanderai de protester

d'une façon moins platonique contre cette négation d'une de vos prérogatives les plus importantes, et j'ajoute les plus anciennes, car elle remonte au temps du Parloir aux bourgeois et les rois de France les plus absolus n'avaient jamais songé à la contester.

M. Brard. — Les rois de France, je m'en moque !

M. Edmond Lepelletier. — Leur arbitraire est cependant ce que personnifie le mieux notre gouvernement actuel. (Applaudissements.) Les anciens pouvoirs qui se sont succédé en France avaient reconnu à la municipalité, aux échevins, le droit de s'ingérer dans le contrôle de l'emploi de fonds votés par eux.

Aujourd'hui on vient de dire qu'en fournissant les fonds nécessaires pour faire fonctionner les écoles d'infirmiers et d'infirmières créées par vos prédécesseurs, vous n'avez pas le droit de savoir ce qui se passe dans ces écoles, de contrôler le Directeur de l'Assistance publique, de vous opposer à la distribution de livres de polémique dont je ne recommencerai pas la nomenclature. La Ville est bonne pour payer, et ses représentants ne sont pas bons pour contrôler.

Nous retrouvons ici la prétention de l'Administration de tailler, de rogner à sa guise. Eh bien ! j'estime que nous ne devons pas nous borner à protester par de vaines paroles, et, au cours du vote du budget, *j'aurai l'honneur de demander que soit supprimée l'allocation destinée au fonctionnement des écoles d'infirmiers et d'infirmières, sauf à la rétablir par la suite sous une autre forme.* (Très bien !). — L'incident est clos. (*Bulletin municipal officiel*, 8 novembre 1900.)

C'est la suite de la discussion qui a eu lieu le 29 juin au Conseil municipal.

Alors que partout, à l'étranger, on a organisé l'enseignement professionnel du personnel secondaire des hôpitaux, qu'on se préoccupe de le créer dans un certain nombre de villes en France, conformément aux instructions ministérielles, le Conseil municipal de Paris va *essayer* de supprimer les Ecoles d'infirmières que nous avons fondées il y a vingt-trois ans, afin de ne pas laisser plus longtemps notre pays en arrière des autres. Et ces gens-là se disent des *patriotes* ! Les professeurs, et nous, n'en demeurons pas moins à la disposition de l'Administration pour continuer quand même les cours.

Les Écoles d'infirmiers et d'infirmières au Conseil municipal.

Après les dernières élections municipales de Paris qui ont envoyé à l'Hôtel de Ville une majorité de réactionnaires dont le cléricalisme, à l'instar d'un ciment, a formé un bloc compact, nous ne nous sommes pas fait illusion sur ce que l'avenir préparait aux réformes républicaines péniblement réalisées par les Conseils municipaux antérieurs. Ce pronostic fâcheux, que certains illusionnés trouvaient exagéré, a eu une première justification dans l'interpellation de M. Ed. Lepelletier, que nous avons reproduite dans le n° du 4 juillet du *Progrès médical*. Ce conseiller, triste épave du parti républicain, demandait à l'Administration de l'Assistance publique de nous interdire de prendre la parole aux distributions de prix des Ecoles d'infirmières, de participer au choix des livres donnés dans ces cérémonies. Et il concluait par une proposition consistant à faire nommer par le Conseil municipal une commission qui, chaque année, « examinera et choisira les volumes destinés à être donnés en prix.... »

Sur le premier point — interdiction de parler aux distributions de prix — M. le directeur de l'Assistance publique a fait cette réponse judicieuse : « Il est absolument naturel que M. Bourneville rende compte des travaux de l'École puisqu'il en est le directeur ; il vient tout simplement dire ce que les élèves ont fait dans le cours de l'année. »

Malheureusement, l'Administration n'a pas conformé ses actes à cette sage déclaration. Se conformant, non à sa déclaration mais aux injonctions de M. Ed. Lepelletier, elle nous a, en effet, quelques jours plus tard, enlevé la parole

— ou aux professeurs que nous avions priés de nous remplacer, — aux distributions de prix des écoles de Bicêtre, de la Pitié et de Lariboisière qui ont eu lieu à **huis clos** comme s'il s'agissait de cérémonies dont on était honteux (1)!

La délibération du Conseil relative à la nomination d'une commission spéciale pour le choix des livres a été annulée par un décret du Président de la République, en date du 27 juillet. Ce décret n'a pu être communiqué au Conseil que le 7 novembre (voir le *Progrès médical* du 17 novembre, page 407). Dans la discussion qui a suivi, M. Lepelletier, jetant le masque, a fait la déclaration suivante :

« Au cours du vote du budget, j'aurai l'honneur de demander que soit *supprimée l'allocation destinée au fonctionnement des Ecoles d'infirmiers et d'infirmières, sauf à la rétablir par la suite sous une autre forme.* » (Très bien!).

En réponse à cette menace, nous terminions les réflexions dont nous avions accompagné la reproduction de la discussion, en annonçant que « les professeurs et nous, n'en demeurerions pas moins à la disposition de l'Administration pour continuer quand même les cours. » (P. 181.)

M. Ed. Lepelletier a tenu sa promesse; nos collaborateurs, les professeurs des Ecoles, et nous, avons tenu aussi la nôtre. Voici d'abord la partie du procès-verbal de la séance du 30 décembre du Conseil municipal concernant les *Ecoles municipales d'infirmiers et d'infirmières* dans laquelle M. Lepelletier joue le principal rôle.

M. Ambroise RENDU, rapporteur. — Art. 5. — *Subvention spéciale pour écoles d'infirmiers et d'infirmières.* L'Administration demande 19,400 francs, le rapporteur propose la suppression de l'article.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — Messieurs, je dois appeler votre attention sur la proposition de suppression du crédit destiné aux écoles d'infirmières. Ce crédit existe au budget de l'Assistance publique depuis que le régime laïque existe dans les hôpitaux. Je demande à M. le

(1) Nous reviendrons probablement, au moment opportun, sur tout ce qui s'est passé depuis l'interpellation au Conseil municipal.

Rapporteur de vouloir bien faire connaître les motifs de sa proposition de suppression du crédit.

M. Edmond Lepelletier. — M. le Secrétaire général fait erreur lorsqu'il dit qu'on ne lui a pas fait connaître les motifs de la suppression de l'article, suppression qui, d'ailleurs, correspond à un rétablissement dans des conditions désignées.

M. Landrin. — Quant à nous, nous ne les connaissons pas et nous nous en plaignons.

M. Edmond Lepelletier. — Je m'étais fait inscrire exprès pour vous les faire connaître, parce que j'étais rapporteur de cette modification apportée au budget, modification de chiffres et d'article qui laissent subsister l'existence des cours d'infirmiers et d'infirmières laïques. Nous voulons maintenir ces cours d'infirmiers, car notre intention n'a jamais été de toucher à l'œuvre de la laïcisation. Mais par suite de l'acte arbitraire qu'a commis le Gouvernement en annulant une délibération pour laquelle nous revendiquions le droit de contrôler les cours que nous subventionnons, nous avons estimé qu'il y avait lieu de les réorganiser, afin de permettre au Conseil d'exercer ce droit de surveillance qui est la conséquence même du vote d'une subvention. Nous supprimons donc le crédit, mais nous allons vous proposer d'en voter un autre le remplaçant.

M. Landrin. — Je prie M. Edmond Lepelletier de nous dire le fond de sa pensée lorsqu'il nous propose la suppression du crédit. La vérité est que la motion de M. Edmond Lepelletier est la suite de la discussion dans laquelle notre collègue a pris à parti M. le docteur Bourneville. Au fonds, ce que veut M. Edmond Lepelletier, c'est chasser le docteur Bourneville des écoles d'infirmières.

Lorsqu'il nous dit avoir à cœur le bon fonctionnement de ces écoles, il ne nous confie pas le fond de sa pensée, qui est de chasser des écoles d'infirmières le fondateur de ces écoles parce qu'il le trouve trop laïque. Celui qu'on vise est le promoteur de la laïcisation, le créateur d'écoles qui forment des infirmières, d'un talent et d'une science auxquels les sœurs n'ont jamais atteint.

Le Conseil ne voudra pas, par un moyen détourné, frapper un homme qui a toutes ses sympathies. Je demande le scrutin afin qu'on sache quels sont les partisans de la laïcisation.

M. Edmond Lepelletier. — Je n'ai pas voulu désigner une personnalité qui, suivant l'expression de M. Landrin, devrait être chassée. Je me bornais à demander qu'elle fût contrôlée.

M. Landrin. — Vous l'avez nommée à une précédente séance.

M. Edmond Lepelletier. — Puisque vous avez prononcé le nom de M. Bourneville et que vous semblez croire qu'en voulant surveiller la direction qu'il imprime au cours d'infirmières, j'attaquais la laïcisation, je vous répondrai que j'ai toujours été partisan de la laïcité, que je l'ai soutenue et la soutiendrai encore, et que ce n'est pas au point de vue de la laïcisation que j'ai visé le directeur de ces cours. (*Très bien !*) Mais le Dr Bourneville est indigne de continuer à présider à cet enseignement (*Interruptions. — Applaudissements*). Oui, il en est indigne, non comme laïcisateur, mais comme dreyfusard. (*Violentes interruptions. — Nouveaux applaudissements*).

M. Navarre. — Les malades en subiront les conséquences.

M. Edmond Lepelletier. — Les malades n'ont pas à faire de politique ; or le Dr Bourneville a introduit la politique dans les hôpitaux. Je désire qu'il n'en soit plus ainsi et que le personnel de ces écoles soit placé sous le contrôle du Conseil municipal.

M. Ernest Moreau. — Quand vous étiez président de la Ligue de la libre pensée, vous étiez dreyfusard. (*Bruit.*)

M. Edmond Lepelletier. — Je suis resté libre-penseur, je n'ai jamais été dreyfusard. J'ai protesté simplement contre ceux qui ont apporté l'affaire Dreyfus dans la République ; on ne saurait trop flétrir ceux qui l'introduisent dans les écoles, dans les hôpitaux, par des livres qu'ils y font circuler. Je ne veux pas supprimer les cours, mais j'entends qu'ils soient contrôlés, dans un sens antidreyfusard, si vous voulez.

M. J. Weber. — Je constate que si vous n'aviez pas l'affaire Dreyfus à vous mettre sous la dent, vous n'auriez pas le moindre argument pour réclamer la suppression du crédit.

M. le Secrétaire général de l'Assistance publique. — Il me semble que donner et retenir ne vaut. Vous ne pouvez en même temps accorder et refuser le crédit de 19,400 francs. Or, je crois que vous le refusez. Je tiens donc à bien affirmer que le fonctionnement du régime laïque dans les hôpitaux est impossible sans les écoles d'infirmières et que si, comme j'en suis convaincu, vous voulez maintenir ce régime, vous ne pouvez le faire qu'en maintenant aussi les écoles d'infirmières.

M. Roger Lambelin. — Vous reconnaissez donc par là que, du

temps des sœurs, il n'était pas besoin d'écoles d'infirmières (1).

M. le Secrétaire général de l'Assistance publique. — Je dois ajouter que je connais assez le dévouement et le désintéressement du directeur et des professeurs des écoles d'infirmières pour être convaincus qu'ils continueront leurs fonctions, même sans la minime rétribution qui leur avait été accordée jusqu'à présent. Mais il ne serait de la dignité ni de la ville de Paris, ni de l'Assistance publique, de leur retirer cette rétribution qui leur est légitimement due. (*Très bien !*)

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition de M. Landrin. Il y a une demande de scrutin.

Le scrutin auquel il a été procédé sur la proposition de M. Landrin, donne les résultats suivants :

Nombre de votants	71
Majorité absolue	37
Pour	33
Contre	38

Le Conseil n'a pas adopté.

Ont voté *pour* : MM. L. Achille, Archain, Bellan, Berthaut, Brenot, Paul Brousse, Chausse, Chautard, Adolphe Chérioux, Colly, Desplas, Faillet, V. Gelez, Hénaffe, Houdé, John Labusquière, Landrin, Marsoulan, Alfred Moreau, Ernest Moreau, Pierre Morel, Mossot, Navarre, Pannelier, Paris, Patenne, Piperaud, Poiry, Ranson, Ranvier, Henri Rousselle, Adrien Veber, J. Weber.

Ont voté *contre* : MM. Alpy, Jules Auffray, Ballière, Baranton, Barillier. Bertrou, Bussat, César Caire, Caplain, Ernest Caron, Chassaigne-Goyon, Dausset, Despatys, Dubuc, Duval-Arnould, Paul Escudier, Evain, Fortin, Foursin, Froment-Meurice, Henri Galli, Gay, Jousselin, Roger Lambelin, Le Menuet, Levée, Gaston Méry, Adrien Mithouard, René Piault, Poirier de Narçay, Pugliesi-Conti, Maurice Quentin, Quentin-Bauchart, Ambroise Rendu, Félix Roussel, Camille Rousset Maurice Spronck, Tournade.

Excusés : MM. Brard, Arthur Rozier.

N'ont pas pris part au vote : MM. J. Caron, Chérot, Deville, Grébauval, Edmond Lepelletier, Opportun, Sauton.

---

(1) Nous emprunterons la réponse à cette singulière interruption à l'honorable M. Sabran, président de la Commission des hospices de Lyon : « C'est M. Bourneville qui m'a révélé la nécessité de créer des Ecoles d'infirmières. **J'avais cru pendant longtemps que le dévouement était chose suffisante...** C'est vous, Monsieur Bourneville, qui êtes l'initiateur de l'Ecole de Lyon. » (*Recueil des travaux du Congrès international d'Assistance publique de* 1900, t. IV, p. 266-267).

M. Edmond Lepelletier. — Je dépose la proposition suivante pour laquelle je demande le scrutin :

« Le Conseil délibère. — Le crédit inscrit à l'art. 3 du sous-chap. 23 du budget de l'Assistance publique est supprimé et remplacé par un crédit de 20,000 francs affecté spécialement à la réorganisation par le Conseil municipal des cours d'infirmiers et infirmières laïques. — « Signé : Edmond Lepelletier. »

Le scrutin auquel il a été procédé sur la proposition de M. Edmond Lepelletier donne les résultats suivants :

Nombre de votants.	40
Majorité absolue	21
Pour.	40
Contre	0

Le Conseil a adopté.

Ont voté *pour* : MM. Alpy, Jules Auffray, Ballière, Baranton, Barillier, Bertrou, Bussat, César Caire, Caplain, Ernest Caron, J. Caron, Chassaigne Goyon, Chérot, Dausset, Dubuc, Duval-Arnould, Paul Escudier, Evain, Fortin, Foursin, Henri Galli, Gay, Grébauval, Houdé, Jousselin, Le Menuet, Edmond Lepelletier, Levée, Gaston Méry, Adrien Mithouard, Patenne, René Piault, Poirier de Narçay, Pugliesi-Conti, Maurice Quentin, Quentin-Bauchart, Ambroise Rendu, Félix Roussel, Camille Rousset, Maurice Spronck. — Ont voté *contre* : Néant.

Excusés : MM. Brard, Arthur Rozier.

N'ont pas pris part au vote : MM. L. Achille, Archain, Bellan, Berthaut, Brenot, Paul Brousse, Chausse, Chautard, Adolphe Chérioux, Colly, Despatys, Desplas, Deville, Faillet, Froment-Meurice, V. Gelez, Hénaffe, John Labusquière, Roger-Lambelin, Landrin, Marsoulan, Alfred Moreau, Ernest Moreau, Pierre Morel, Mossot, Navarre, Opportun, Pannelier, Paris, Piperaud, Poiry, Ranson, Ranvier, Henri Roussel, Sauton, Tournade, Adrien Veber, J. Weber.

M. Pierre Morel. — Puisqu'on a parlé tout à l'heure de science médicale et de l'intérêt que présentent les écoles d'infirmières, je dépose le projet de vœu suivant pour lequel je demande le scrutin :

« Le Conseil délibère : L'Administration est invitée à envoyer les infirmiers et infirmières laïques de l'Assistance publique à l'Ecole libre d'infirmiers et infirmières, fondée par M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur. — Signé : Pierre Morel. »

M. le Président. — Je mets cet amendement aux voix ; il y a une demande de scrutin. Le scrutin auquel il a été procédé sur la proposition de M. Pierre Morel donne les résultats suivants :

Nombre de votants.	40
Majorité absolue	21
Pour.	3
Contre	37

Le Conseil n'a pas adopté.

M. Chausse. — Je déclare qu'avec plusieurs de mes amis je me suis abstenu parce que nous ne voyons pas la nécessité de créer une nouvelle école, alors que celles que dirige M. Bourneville suffisent aux besoins.

M. Archain. — Je me suis abstenu pour le même motif.

M. Edmond Lepelletier, rapporteur. — Je propose de fixer l'art. 6 à 4,700 francs.

M. V. Gelez. — Je crois, Messieurs, qu'il y a une confusion. Je pense que l'on avait compris que le chiffre de 20,000 francs était présenté au lieu de 4,700 francs.— M. le Président. Cela n'avait aucun rapport. — L'art. 6 est fixé à 4,700 francs.

Ainsi se trouveraient supprimées les Ecoles d'infirmiers que nous avons créées en 1878, et dont la *vingt-quatrième* année scolaire est aujourd'hui en cours, — auxquelles nous avons consacré une partie de notre existence et intéressé un grand nombre de nos amis, dont le dévouement et l'activité ne nous ont jamais fait défaut. Heureusement, pour la bonne réputation de notre pays, et dans l'intérêt du personnel secondaire des hôpitaux et surtout des malades, l'enseignement professionnel des infirmiers et des infirmières est assuré. Comme nous l'avons fait pressentir, tous les professeurs, en présence de la menace proférée par M. Lepelletier, ont, dès le 27 novembre, adressé la lettre suivante à M. le Directeur de l'Assistance publique :

« Monsieur le Directeur,

« Les soussignés, professeurs des Écoles municipales d'infirmiers de Paris, ont l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

« Considérant que, d'après le compte rendu de la séance du 7 novembre 1900, du Conseil municipal de Paris, les subventions accordées aux écoles d'infirmiers sont très compromises et pourraient ne pas être votées ;

« Que la suppression de l'enseignement spécial donné au personnel hospitalier qui pourrait résulter de cette mesure, porterait une atteinte sérieuse aux malades de nos hôpitaux, au personnel hospitalier et à l'œuvre de la laïcisation des hôpitaux ;

« Que, sans entrer dans d'autres considérations que celles du bien public, il importe que l'enseignement technique donné aux infirmiers et infirmières, depuis vingt-quatre ans, ne soit pas interrompu ; espérant que le Conseil municipal, mieux informé, ne tardera pas à se rendre compte des graves inconvénients qui résulteraient de la suppression des écoles ;

« Les professeurs soussignés ont l'honneur de se mettre à la disposition de votre administration pour assurer comme par le passé, *même sans subvention municipale*, le fonctionnement des écoles d'infirmiers pour lesquelles ils n'ont pas jusqu'alors marchandé ni leur temps ni leur peine.

« Comptant, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien faire un accueil favorable à cette demande, les soussignés ont l'honneur de vous assurer de leur profond respect et de leur entier dévouement. »

« Ont signé : Bonnaire, J.-B. Charcot, Cornet, Dauriac, Dubrisay (L.), Edwards-Pilliet, Isch-Wall, Napias (Louise), Noir (J.), Paul-Boncour, Petit-Vendol, Regnard (P.), H. de Rothschild, Schwartz, Sollier, Tissier, Viron. »

Durant les deux ou trois premières années des Ecoles, les professeurs nous ont donné gratuitement leur concours. Les professeurs actuels font preuve du même désintéressement. Quant à nous, durant les *quinze* premières années des Ecoles, nous avons dirigé l'enseignement sans recevoir aucune indemnité ; nous ferons de même pendant la vingt-quatrième année.

Les cours fonctionnent actuellement, comme par le passé, dans les quatre Ecoles d'infirmiers et d'infirmières de l'Administration de l'Assistance publique de Paris. Par le fait du Conseil municipal nationaliste, elles ne dépendent plus dudit Conseil. Aidé des professeurs des cours professionnels, des surveillantes chargées des exercices pratiques, des instituteurs et des institutrices, nous nous efforcerons de perfectionner encore l'enseignement dont nous avons la direction, afin d'assurer aux malades des soins de plus en plus dévoués et intelligents. Ce sera la meilleure réponse aux adversaires de l'œuvre vraiment patriotique et humanitaire dont nous avons l'honneur d'avoir pris l'initiative, et, quoiqu'en disent nos adversaires, que nous avons su mener à bien, mettre de pair avec les œuvres similaires des pays civilisés, en dépit d'obstacles innombrables et de calomnies sans cesse renaissantes.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux 33 conseillers municipaux républicains qui ont voté pour le maintien de la *subvention spéciale* des Ecoles, « très minime » rémunération de services réels, et plus particulièrement à M. le conseiller Landrin et à M. Derouin, sécrétaire général de l'Assistance publique, qui, en excellents termes, ont défendu et les Ecoles et leur fondateur.

M. Jules Auffray. — J'arrive au sous-chapitre 8, à propos duquel M. Labusquière a prononcé le mot grave d'attentat contre l'hygiène et la santé des infirmiers et des infirmières.

M. Pierre Morel. — Et M. Labusquière a eu grandement raison.

M. Jules Auffray. — Ainsi, il est bien certain que si la situation lamentable de certains dortoirs d'infirmiers datait

de mai 1900, l'attentat serait à la charge exclusive de la majorité, qui va vous proposer de supprimer non pas le crédit total d'augmentation de 173,000 francs, mais de le réduire d'une somme de 50.000 francs. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il en est ainsi. Dans tous les rapports, depuis plus de dix ans, je relève les mêmes constatations, les mêmes plaintes, et, en dernier lieu, c'est en 1899, dans un rapport à la valeur duquel j'ai, plus que tout autre, le devoir de rendre hommage, qu'a été signalé ce que vous appelez et ce que nous appelons avec vous, si vous y tenez, un attentat.

Donc, s'il y a attentat, pendant neuf ans vous en avez été les auteurs ; et, s'il y a faute, vous en supportez depuis longtemps toute la responsabilité. (*Bruit. Approbation. — Protestations.*)

M. Pierre Morel. — Nous avons été les premiers à signaler le mal. — M. Navarre. Nous avons amélioré la situation du personnel secondaire, il fallait d'abord lui fournir le moyen de vivre. — M. Chérot. Il fallait commencer par le plus pressé. (*Bruit.*)

M. Navarre. — Nous avons fait ce que nous avons pu, et c'est de ce côté (l'orateur désigne la droite) que nous nous sommes toujours heurtés à une résistance incoercible.

M. Jules Auffray. — Puisque vous qualifiez d'attentat le fait de ne pas loger les infirmiers hors de dortoirs très défectueux, comment n'avez-vous pas paré à cette chose urgente, au plus pressé, au lieu de relever les traitements, chose utile, désirable, excellente, mais moins urgente que cette transformation des logements, puisqu'on ne peut pas dire qu'il y eût attentat à ne pas relever immédiatement le traitement du personnel secondaire? Si vous estimez aujourd'hui que ne pas faire de réformes dans les dortoirs et logements d'infirmiers constitue un attentat, je répète que depuis des années vous avez commis cet attentat. (*Bruit.*)

M. Landrin. — Nous avons constamment amélioré la situation du personnel secondaire.

M. Jules Auffray. — Sur ce chapitre, on proposait une augmentation de 173,000 francs ; nous réduisons 50,000 francs et nous maintenons 123,000.

M. le Secrétaire général de l'Assistance publique. — Une partie de ces 173,000 francs venait de rattachements d'autres chapitres. Autrefois, les dépenses du personnel secondaire étaient éparpillées dans des articles qui ont été rattachés au sous-chapitre 8. La somme intégrale de 173,000 francs ne constitue donc pas une augmentation.

M. Jules Auffray. — Nous ne refusons pas de transformer en indemnité de logement le logement en nature accordé à des infirmiers mariés à des infirmières. Ce sont les nécessités budgétaires qui nous obligent à n'agir que progressivement. L'Administration aurait d'ailleurs un moyen de parer de suite au vice des logements insalubres. Les fonds du Pari mutuel.

à tort selon moi, ne sont consacrés qu'à des fondations et non à des dépenses courantes. Mais, puisque le transport des infirmiers hors des hôpitaux n'est pas encore un principe définitivement consacré par l'expérience, l'Administration pourrait demander au Pari mutuel une somme suffisante pour construire dans les hôpitaux des dortoirs et logements d'infirmiers, sauf à les transformer en salles ou services annexes d'hôpitaux le jour où il serait admis que tous les infirmiers doivent être logés hors des hôpitaux.

En définitive, on nous rencontrera toujours lorsqu'il s'agira d'améliorer le traitement matériel et de relever la situation morale du personnel des infirmiers et infirmières laïques. Je dirai même que c'est un devoir impérieux, un devoir de probité, dès lors qu'on s'adresse à un personnel, qu'il soit laïque ou congréganiste, de faire en sorte qu'il soit aussi bien traité que possible, aussi relevé, comme situation morale, que l'exige l'intérêt des malades.

Jamais les religieuses n'auraient accepté les bouges insalubres dans lesquels on met encore les infirmiers et les infirmières laïques. Les communautés étaient en général très bien installées, ainsi que nous avons pu le constater. En effet, nous avons visité la Communauté de l'hôpital Saint-Louis, en allant donner des soins à une religieuse ; nous avons visité en détail la communauté de l'Hôtel-Dieu, avec Mme la Prieure, que nous avions connue à Saint-Louis ; nous avons visité la communauté de l'hôpital Tenon, celle de Laënnec, celle de la Pitié à l'occasion des rapports dont nous avons été chargé par le Conseil municipal pour la *transformation* de ces communautés en logements pour les laïques.

Depuis 1877 jusqu'à ce jour, nous n'avons pas cessé de signaler l'etat abominable des *habitations du personnel secondaire*. Dans tous nos discours, aux distributions de prix, nous sommes revenu sur cette réforme *urgente* : Reproduire tout ce que nous avons dit n'est pas possible ici. Nous nous bornerons à quelques citations :

1° *Année* 1881. — Extrait de notre discours à la Salpêtrière :

« La plus importante des améliorations d'ordre matériel a consisté en l'introduction, à la Salpêtrière, de dix nouveaux hommes de peine, destinés à faire la grosse besogne qui était autrefois imposée aux infirmières. Le Conseil municipal, en décidant cette amélioration, a voulu manifester son vif désir de relever les fonctions d'infirmière.

« D'autres améliorations dans votre situation ont été réclamées : elles concernent plus particulièrement votre situation matérielle. Le Conseil a appelé l'attention de l'Administration

de mai 1900, l'attentat serait à la charge exclusive de la majorité, qui va vous proposer de supprimer non pas le crédit total d'augmentation de 173,000 francs, mais de le réduire d'une somme de 50.000 francs. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il en est ainsi. Dans tous les rapports, depuis plus de dix ans, je relève les mêmes constatations, les mêmes plaintes, et, en dernier lieu, c'est en 1899, dans un rapport à la valeur duquel j'ai, plus que tout autre, le devoir de rendre hommage, qu'a été signalé ce que vous appelez et ce que nous appelons avec vous, si vous y tenez, un attentat.

Donc, s'il y a attentat, pendant neuf ans vous en avez été les auteurs ; et, s'il y a faute, vous en supportez depuis longtemps toute la responsabilité. (*Bruit. Approbation. — Protestations.*)

M. Pierre Morel. — Nous avons été les premiers à signaler le mal. — M. Navarre. Nous avons amélioré la situation du personnel secondaire, il fallait d'abord lui fournir le moyen de vivre. — M. Chérot. Il fallait commencer par le plus pressé. (*Bruit.*)

M. Navarre. — Nous avons fait ce que nous avons pu, et c'est de ce côté (l'orateur désigne la droite) que nous nous sommes toujours heurtés à une résistance incoercible.

M. Jules Auffray. — Puisque vous qualifiez d'attentat le fait de ne pas loger les infirmiers hors de dortoirs très défectueux, comment n'avez-vous pas paré à cette chose urgente, au plus pressé, au lieu de relever les traitements, chose utile, désirable, excellente, mais moins urgente que cette transformation des logements, puisqu'on ne peut pas dire qu'il y eût attentat à ne pas relever immédiatement le traitement du personnel secondaire? Si vous estimez aujourd'hui que ne pas faire de réformes dans les dortoirs et logements d'infirmiers constitue un attentat, je répète que depuis des années vous avez commis cet attentat. (*Bruit.*)

M. Landrin. — Nous avons constamment amélioré la situation du personnel secondaire.

M. Jules Auffray. — Sur ce chapitre, on proposait une augmentation de 173,000 francs ; nous réduisons 50,000 francs et nous maintenons 123,000.

M. le Secrétaire général de l'Assistance publique. — Une partie de ces 173,000 francs venait de rattachements d'autres chapitres. Autrefois, les dépenses du personnel secondaire étaient éparpillées dans des articles qui ont été rattachés au sous-chapitre 8. La somme intégrale de 173,000 francs ne constitue donc pas une augmentation.

M. Jules Auffray. — Nous ne refusons pas de transformer en indemnité de logement le logement en nature accordé à des infirmiers mariés à des infirmières. Ce sont les nécessités budgétaires qui nous obligent à n'agir que progressivement. L'Administration aurait d'ailleurs un moyen de parer de suite au vice des logements insalubres. Les fonds du Pari mutuel.

à tort selon moi, ne sont consacrés qu'à des fondations et non à des dépenses courantes. Mais, puisque le transport des infirmiers hors des hôpitaux n'est pas encore un principe définitivement consacré par l'expérience, l'Administration pourrait demander au Pari mutuel une somme suffisante pour construire dans les hôpitaux des dortoirs et logements d'infirmiers, sauf à les transformer en salles ou services annexes d'hôpitaux le jour où il serait admis que tous les infirmiers doivent être logés hors des hôpitaux.

En définitive, on nous rencontrera toujours lorsqu'il s'agira d'améliorer le traitement matériel et de relever la situation morale du personnel des infirmiers et infirmières laïques. Je dirai même que c'est un devoir impérieux, un devoir de probité, dès lors qu'on s'adresse à un personnel, qu'il soit laïque ou congréganiste, de faire en sorte qu'il soit aussi bien traité que possible, aussi relevé, comme situation morale, que l'exige l'intérêt des malades.

Jamais les religieuses n'auraient accepté les bouges insalubres dans lesquels on met encore les infirmiers et les infirmières laïques. Les communautés étaient en général très bien installées, ainsi que nous avons pu le constater. En effet, nous avons visité la Communauté de l'hôpital Saint-Louis, en allant donner des soins à une religieuse ; nous avons visité en détail la communauté de l'Hôtel-Dieu, avec Mme la Prieure, que nous avions connue à Saint-Louis ; nous avons visité la communauté de l'hôpital Tenon, celle de Laënnec, celle de la Pitié à l'occasion des rapports dont nous avons été chargé par le Conseil municipal pour la *transformation* de ces communautés en logements pour les laïques.

Depuis 1877 jusqu'à ce jour, nous n'avons pas cessé de signaler l'état abominable des *habitations du personnel secondaire*. Dans tous nos discours, aux distributions de prix, nous sommes revenu sur cette réforme *urgente* : Reproduire tout ce que nous avons dit n'est pas possible ici. Nous nous bornerons à quelques citations :

1° *Année* 1881. — Extrait de notre discours à la Salpêtrière :

« La plus importante des améliorations d'ordre matériel a consisté en l'introduction, à la Salpêtrière, de dix nouveaux hommes de peine, destinés à faire la grosse besogne qui était autrefois imposée aux infirmières. Le Conseil municipal, en décidant cette amélioration, a voulu manifester son vif désir de relever les fonctions d'infirmière.

« D'autres améliorations dans votre situation ont été réclamées : elles concernent plus particulièrement votre situation matérielle. Le Conseil a appelé l'attention de l'Administration

sur la nécessité de varier votre alimentation, d'étudier les projets pour vous fournir des logements plus salubres, pour délivrer aux surveillantes, surveillants, etc., les aliments en nature. Nous ne doutons pas que M. le Directeur de l'Assistance publique ne fasse examiner toutes ces demandes avec soin et ne donne bientôt satisfaction au Conseil municipal. »

2° *Année* 1882. — Extrait de notre discours à la Salpêtrière. Après avoir rappelé diverses améliorations, nous ajoutions :

« Ce n'est pas à dire, toutefois, qu'il n'y ait plus rien à faire, que nous soyons arrivé à vous placer dans des conditions tout à fait convenables. Certes non. Pour réaliser le but poursuivi par le Conseil municipal, il reste encore beaucoup à faire. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, je n'ai pas manqué de signaler à l'attention de mes collègues et de l'Administration *l'état véritablement déplorable des logements* dans lesquels les infirmières et les infirmiers des hôpitaux sont condamnés à demeurer. Et chaque fois qu'il s'est agi d'installer dans des hôpitaux de nouvelles habitations pour vous, j'ai demandé qu'on vous donnât des *habitations salubres* ; j'ai demandé qu'au lieu de vous installer dans des *dortoirs communs*, on mît à votre disposition des CHAMBRES PARTICULIÈRES. Grâce à l'appui que j'ai trouvé dans mon excellent ami, M. Thulié, président de la Commission de l'Assistance publique du Conseil municipal, j'ai obtenu dans le pavillon Moïana, à l'hôpital Saint-Antoine, à l'hôpital des Enfants-Malades, que chaque infirmière aurait une chambre particulière. Chaque fois enfin que j'ai eu à faire des rapports au Conseil, j'ai insisté pour que les appropriations des anciennes communautés religieuses à l'usage des habitations des sous-surveillantes laïques, soient faites, autant que possible, dans les meilleures conditions.

« Je ne fais donc que poursuivre la réalisation des vœux du Conseil municipal en demandant, aujourd'hui à M. le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique de vouloir bien étudier avec l'activité que l'on est en droit d'attendre d'un administrateur républicain, l'installation à la Salpêtrière de logements convenables et distincts pour vous. »

3° *Année* 1884. — Extrait de notre discours à Bicêtre :

« Bien des fois déjà, soit dans la presse, soit au Conseil municipal, soit dans les distributions de prix, j'ai appelé l'attention de l'Administration sur les *logements des sous-employés* de tous grades et sur leur *nourriture*. Je crois nécessaire d'y revenir encore une fois. J'ai visité, il y a quelques années, d'une façon très complète, cet hospice. Il m'était resté une triste impression de cette visite, à bien des points de vue, mais surtout en ce qui concerne vos dortoirs, vos logements. Quelques améliorations ayant été réalisées depuis cette épo-

que par l'Administration, j'ai voulu faire une nouvelle visite, et j'ai constaté qu'il existait encore beaucoup de logements insalubres et qu'il est du devoir de l'Administration de les remplacer à bref délai.

« Quant à la *nourriture* des sous-employés, depuis les surveillants jusqu'aux infirmiers et infirmières qui débutent, elle exige des améliorations sérieuses. Je ne veux pas insister ; je me bornerai à dire que les infirmiers et les infirmières, sur *seize repas* consécutifs, ont eu *douze fois du bœuf.* Cette petite statistique juge la question. »

4° *Année* 1885. — Extrait du discours de la Pitié :

« Quant aux améliorations matérielles, j'ai réclamé notamment que l'on vous donnât une *nourriture* mieux préparée et mieux variée. Ce qu'on a fait dans ce sens est loin d'être suffisant. J'ai signalé la nécessité de *remplacer les dortoirs communs par des chambres.* Ces améliorations sont incontestablement dues à des hommes et à des femmes qui consacrent les uns leurs jours, les autres leurs nuits, à donner des soins à des malades ; qui passent douze ou quinze heures dans des salles dont l'atmosphère est si profondément viciée. J'ai visité les trois dortoirs des infirmiers et les trois dortoirs des infirmières de l'hôpital de la Pitié ; ils sont disséminés dans les divers bâtiments de l'hôpital ; tous sont installés dans les greniers, encombrés au delà de toute mesure, dépourvus de cabinets d'aisance, de lavabos, et, la plupart ,de tables de nuit. Rien de plus triste et de plus insalubre que ces dortoirs, rien de plus contraire à l'humanité. Je ne doute pas, M. le Directeur, qu'après avoir visité ces dortoirs, vous ne partagiez mon opinion et que vous preniez *d'urgence* les mesures nécessaires pour remédier à une situation aussi regrettable. »

5° *Année* 1885. — Extrait du discours à la Salpêtrière :

« Les logements actuels, surtout les dortoirs des infirmiers et des infirmières exigent une transformation immédiate dans la plupart des établissements. Nous en avons cité un exemple tout à fait démonstratif à l'hôpital de la Pitié. Ici, s'ils ne réalisent pas l'idéal, on peut dire qu'ils ont le cube d'air voulu, qu'ils sont propres et très bien tenus. Il y manque des armoires suffisamment grandes et de l'eau. Nous désirerions voir aussi des lits séparés par des cloisons formant des boxes, de sorte que chaque infirmière soit le plus possible chez elle.

« Il y aurait certes mieux à faire et nous signalons ce projet à nos amis du Conseil municipal : ce serait de bâtir, à la Salpêtrière, un pavillon pour le personnel secondaire, analogne à ceux qui, sur notre proposition et d'après notre programme, viennent d'être construits à l'asile de Villejuif. Nous croyons que ces pavillons peuvent, dans l'espèce, servir de modèle, de même que le pavillon des logements des internes, de l'hôpital Saint-Antoine, doit servir de modèle dans l'avenir

chaque fois que l'on aura des logements à construire pour les internes. »

Et nous avons fait les mêmes réclamations les années suivantes, en ajoutant de nouveaux détails pour en établir le bien-fondé. En 1899, à la Pitié, nous disions :

« A part quelques améliorations de détail, qui ont été réalisées par votre directeur, et dont nous vous avons entretenus l'an dernier, ils sont restés dans le même état abominable. Il y a des projets en cours, soumis au Conseil de surveillance, examinés par une Commission, qui, après rapport, seront discutés et renvoyés au Conseil municipal. Souhaitons qu'ils se réalisent promptement et qu'ils soient complets, dignes de la Ville de Paris. Nous avons considéré comme un devoir, chaque année, de mentionner les trop rares améliorations réalisées. Ici, comme dans un trop grand nombre d'hôpitaux, il s'agit véritablement d'une question d'humanité. La statistique des maladies qui ont frappé les infirmiers et infirmières de cette maison, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'au 30 juin 1899, est en partie la conséquence de l'insalubrité des logements. »

A la Salpêtrière, toujours en 1899, après avoir indiqué les réformes nécessaires, notamment la création d'une *bibliothèque*, d'un *musée*, d'une *salle de réunion* pour les infirmiers et les infirmières, nous ajoutions :

« C'est en réalisant ces formes, en supprimant l'habitation en commun, c'est-à-dire des dortoirs, en donnant des CHAMBRES DISTINCTES que l'on assurera un *meilleur recrutement* du personnel secondaire. Que de femmes sérieuses, dignes, instruites, consentiraient à se mettre au service des malades si elles étaient assurées d'avoir des conditions matérielles convenables, salubres ! »

Nous avons profité de la présence aux distributions des prix de M. Peyron, de M. Derouin, de conseillers municipaux pour leur faire visiter les dortoirs des infirmiers et infirmières, notamment à Bicêtre et à la Pitié. Tous ont reconnu la nécessité d'une réforme complète ; malheureusement, l'acte n'a pas suivi la parole. Souhaitons que le nouveau Conseil fasse mieux que l'ancien et réalise promptement la réforme que nous réclamons depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire donne aux infirmiers et infirmières des habitations individuelles, salubres, et convenablement aménagées. BOURNEVILLE.

Année scolaire 1900-1901.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de Bicêtre.

(18 juillet 1901.)

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de compléter les renseignements qui viennent de vous être donnés par M. le Dr Sollier, votre professeur depuis douze ans, au sujet de l'enseiginement pratique. Il vous a parlé de tout ce qui se faisait à l'Infirmerie générale et dans les salles des malheureux atteints des maladies chroniques les plus graves. Nous croyons devoir, pour répondre à des critiques injustifiées faites à l'enseignement pratique des Écoles, y ajouter quelques renseignements sur tout ce qui est fait ici pour compléter vos connaissances pratiques.

1° Chaque année, à peu près tous les mois, nous pratiquons des *revaccinations* dans notre service sur les enfants nouvellement entrés et sur ceux que nous avons depuis 6 ou 7 ans avec le concours de nos internes et de Mme Athénaïs Bohain, sous-surveillante de notre infirmerie. Nous y faisons venir, par série, nos infirmiers et infirmières. De plus, nous demandons à M. le Directeur

de l'hospice de nous envoyer des infirmiers ou infirmières des autres divisions. Nous leur montrons comment il faut pratiquer la vaccination, en entrant dans tous les détails indispensables afin d'obtenir un bon résultat sans inconvénient pour les malades, puis nous les faisons opérer eux-mêmes. Nous leur rappelons la circulaire de l'Administration, exigeant qu'eux-mêmes se fassent revacciner. Quelques-uns, mais en trop petit nombre, consentent à s'y conformer.

2° Nous avons continué à donner à nos infirmiers et infirmières des leçons sur l'*administration des douches*. La plupart d'entre eux sont parvenus à bien s'acquitter de cette opération. Il nous paraît indispensable d'étendre cet enseignement aux doucheurs et aux doucheuses des établissements-écoles qui sont chargés d'y faire un enseignement aux élèves. Dans ce but, nous avons demandé à M. Mourier, directeur de l'Administration, dans votre intérêt et dans l'intérêt des malades, de nous les envoyer pour nous assurer de la façon dont ils s'acquittaient de cet enseignement et de leur fournir les indications nécessaires, s'il y avait lieu. Il s'est empressé de nous l'accorder (1).

3° Nous avons repris l'exercice du *rasement* cette année pour toute la maison et non plus seulement pour les infirmiers ou infirmières de notre service. — M. Alavoine, chef barbier de l'hospice, nous a donné à cet effet le concours le plus dévoué. D'un autre côté M. Kræmer, aide barbier, nous a prêté un concours non moins actif en continuant à apprendre aux infirmiers et infirmières de notre section à couper les cheveux et à raser les enfants.

4° La plupart des infirmières sont exercées par Mme Grisard, première infirmière, chargée spécialement du *pavillon des maladies contagieuses*, à l'*épilation*, car nous

(1) Nous avons convoqué les doucheurs et les doucheuses de la Salpêtrière, de la Pitié et de Lariboisière. Nous reviendrons sur ce que nous avons fait et constaté.

avons toujours, malheureusement, un certain nombre d'enfants teigneux.

Il conviendrait peut-être d'envoyer nos élèves infirmières ou les diplômées par séries dans les *services de maladies de peau.*

5° Quatre-vingts infirmiers ou infirmières ont appris à poser des ventouses, guidés par M. Péju, panseur-ventouseur. Il en a été mis environ 700 à 800 par jour. De plus, il a fait faire tous les jours aux infirmiers les pansements d'une vingtaine de malades du service des cancéreux.

6° En outre de ses leçons théoriques sur le *massage*, M. le Dr de Frumerie a bien voulu vous faire plusieurs séances pratiques qui m'ont paru avoir été très goûtées par les auditeurs et les auditrices.

7° *Observation des malades.* — La loi sur les aliénés nous oblige à faire, 15 jours après l'admission des malades, un certificat dit de quinzaine. Nous dressons nos infirmiers et infirmières à rédiger, à cette occasion, un état détaillé de tout ce qu'ils ont observé chez les entrants. Nous essayons ainsi de les mettre en mesure, quand ils passeront dans d'autres hôpitaux, de bien renseigner les chefs de service sur les nouveaux malades. Nous avons étendu ce système d'observation dans une certaine mesure à l'école de la Pitié avec le concours de Mme Boissière. A nos collègues des hôpitaux de nous aider dans cette voie fructueuse, à leur grand bénéfice et à celui des malades.

8° *Conférences.* — M. Sollier vous a signalé les *conférences* qui ont été faites cette année, comme par le passé, à l'école de Bicêtre. Nous voudrions les voir se multiplier et nous sommes à la disposition des conférenciers de bonne volonté pour les organiser.

9° *Séjour dans les sections d'aliénés.* — Les infirmiers, ici, les infirmières à la Salpêtrière devraient passer au moins quelques semaines dans les services des aliénés. Ils seraient, grâce à cette expérience, à même d'être utiles

aux malades délirants qu'ils soignent dans les autres hôpitaux et éviteraient en grande partie les accidents que les journaux politiques relèvent trop souvent.

Ces *exercices pratiques*, auxquels nous devons ajouter les *exercices pratiques* de *gynécologie* de l'hôpital Broca, suivis assidûment par la plupart des infirmières et des sous-employées de Bicêtre, complètent ceux qui vous sont donnés par vos maîtresses de l'infirmerie générale, depuis le commencement, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si nous les rappelons, c'est pour répondre à ceux qui, n'ayant jamais eu la bonne idée de venir voir ce que font vos maîtres de l'enseignement professionnel, vos maîtresses des exercices pratiques et de lire les documents que nous publions chaque année, critiquent injustement l'enseignement des Écoles.

En terminant nous remercions vivement M. Mourier d'avoir rétabli les distributions des prix de chaque école, telles qu'elles étaient autrefois. L'allocution de M. Tinière, le discours de M. Sollier, par les considérations élevées et les conseils précieux qu'ils renferment, montrent l'utilité pratique de ces cérémonies. Profitez-en et montrez-vous à la hauteur de la mission humanitaire que vous avez à remplir.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de la Pitié.

(27 juillet 1901.)

Mesdames, Messieurs,

L'année scolaire que termine cette cérémonie, la *onzième* de l'École de la Pitié, a été tronquée par la réouverture tardive des cours professionnels, théoriques et pratiques. Elle n'a eu lieu, en effet, que le 1er décembre et non le 1er octobre comme cela s'était toujours fait. Il en est résulté pour les élèves un surcroit de travail et une prolongation des cours jusqu'aux grandes chaleurs. C'est là une condition fâcheuse qui ne devrait pas se produire dans les établissements hospitaliers où, plus que partout ailleurs, doit dominer l'*hygiène*. C'est pourquoi nos efforts ont constamment tendu a finir les cours et les examens à la fin de juin, afin de permettre à l'Administration de procéder aux distributions des prix avant le 14 juillet.

Nous espérons que M. Mourier, directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique, voudra bien autoriser la reprise des cours dès la première semaine d'octobre, ce qui facilitera pour le plus grand bien des élèves qui vous succèderont, la réalisation du programme que nous venons d'indiquer.

L'an dernier la distribution des prix au lieu d'être faite, comme par le passé, avec une certaine solennité, d'être

pour vous, vos maîtres, vos maîtresses, et même pour les malades qui y assistent, une véritable fête, n'a été qu'une cérémonie triste, funèbre, comme l'ont dit des personnes autorisées qui s'intéressent vivement à vous, à votre travail, à vos succès. Grâce à M. Mourier, nous revenons à la tradition ancienne et c'est en public, en pleine lumière, que vous allez recevoir les récompenses que vous méritez. Nous allons pouvoir aussi retracer, comme autrefois, ce qui nous a été interdit l'an dernier, l'historique de vos travaux durant l'année scolaire 1900-1901.

*
* *

Le *nombre* des *inscriptions* en 1900-1901 a été, à l'ouverture des cours, de 169, au lieu de 308 en 1898-1899. Sur ce nombre il y avait 22 élèves libres au lieu de 74 en 1898-1899. Dans le courant de l'année, 63 autres élèves sont venus se faire inscrire, dont 44 élèves libres. Aux derniers cours il restait 105 élèves, 36 hommes, 69 femmes, se répartissant ainsi :

	F.	H.
Élèves libres	10	26
Personnel de la Pitié	9	17
— des autres établissements	17	26

Le retard de deux mois apporté à l'ouverture des cours, l'opinion qui s'était répandue qu'ils ne reprendraient pas, l'examen primaire imposé pour l'inscription ont écarté un grand nombre d'élèves libres. Nous nous bornons, pour l'instant, à rappeler que les cours des Écoles d'infirmiers et d'infirmières sont LIBRES et *gratuits*, partant, ouverts à tous.

L'*enseignement professionnel* a été fait conformément au programme par tous vos maîtres et, en raison des circonstances, avec plus de zèle encore que par le passé. En réponse à la mesure prise contre eux, la plupart ont fait plusieurs leçons supplémentaires. Un changement est survenu dans le personnel enseignant : M. le Dr DUBRISAY est passé de l'École de la Salpêtrière à celle de la Pitié, comme professeur du cours d'Accouchement, en remplacement de M. le Dr LEPAGE, accoucheur de la Pitié,

auquel nous adressons au nom de l'Administration et en notre nom personnel, avec nos regrets nos sincères remerciements pour le concours dévoué qu'il nous a donné depuis 1893 (1). Aux cours anciens s'est ajouté le *cours de massage*. M. le Dr de FRUMERIE vous a fait, à titre gracieux, douze leçons, de même qu'en 1899-1900, sur cet important sujet.

Les *exercices pratiques* ont continué à être faits par Mme BOISSIÈRE pour la *médecine*, Mme CHINEAU, sage-femme, pour les *Soins à donner aux femmes en couches* et *aux enfants nouveau-nés*, M. THÉVENOT et Mme GODEAU pour la *pose des ventouses*, M. YVES et Mme CARIZET pour les *bains* et les *douches*. Les changements survenus dans les services de Chirurgie, ont obligé l'Administration de faire passer à la Salpêtrière, Mme GRABY, surveillante, qui depuis 1881, avait fait à la Pitié les examens pratiques de chirurgie. C'est un devoir pour nous de la remercier publiquement de tout ce qu'elle a fait pour l'enseignement pratique d'un grand nombre d'infirmiers et d'infirmières. Elle a été remplacée par Melle LAUDIN, suppléante diplômée.

Pour la *médecine*, les exercices pratiques ont eu lieu de 3 à 4 heures, du 3 décembre 1900 au 8 avril 1901 et de 6 h. 45 à 7 h. 40, du 8 avril au 8 juillet. 66 leçons ont été faites dans une pièce attenante au service et dans les salles pour l'éxécution des prescriptions médicales. (Injections sous-cutanées de sérum ou médicamenteuses, injections vaginales, rectales, applications des pommades, onguents, collyres, cataplasmes, topiques de toutes sortes; change des malades, prise de la température, examen des urines, etc.)

Le *massage* a été fait d'une façon suivie par plusieurs élèves libres et les trois infirmières du service, sur les malades hommes et femmes et aussi sur des malades du dehors.

Les élèves ont également appris à préparer les objets indispenssables pour l'examen de la gorge, du nez,

---

(1) En 1900-1901, M. le Dr LEPAGE a été remplacé par un de ses élèves les plus distingués, M. MOUCHOTTE, interne des hôpitaux.

des oreilles, des yeux. A l'ouverture des cours, toutes les élèves libres, qui l'ont bien voulu, ont été *revaccinées* et ont assisté aux séances de vaccination dans la salle. Plusieurs élèves libres, hommes et femmes, ont suivi les visites en chirurgie et en médecine.

Les *cours pratiques de chirurgie* ont commencé le 18 décembre 1900 et se sont terminés le vendredi 12 juillet 1901. Il a été fait 56 cours qui ont été suivis par 29 élèves libres (femmes), 6 infirmières des établissements, 16 infirmières de la Pitié, 7 élèves libres (hommes), 3 infirmiers *seulement* de la Pitié.

Les cours ont été fréquentés très régulièrement par les élèves libres des deux sexes. Il est regrettable qu'il n'en ait pas été de même pour les infirmiers et infirmières des Établissements ; l'irrégularité en incombe partiellement aux exigences des services auxquelles elles appartiennent.

Les cours ont été faits en trois séries : 1° l'asepsie des personnes et des instruments, 2° l'étude des instruments, 3° enfin les exercices de pansements.

L'étude des instruments a été détaillée par opération. Par exemple, on montrait la série d'instruments nécessaires pour la cure radicale de la hernie étranglée, pour la trépanation, la laparotomie, les amputations, la trachéotomie, etc. Le petit opuscule de Mme Jannon a été, pour cette partie de l'enseignement, d'un grand secours. Citons encore les appareils pour les fractures. Maintes fois, on est revenu sur la *propreté* qu'on doit exiger des personnes appelées à servir dans des salles de chirurgie. L'étude des objets de pansements a été faite avec un grand soin. De très fréquents exercices de pansements sur les malades ou sur le mannequin ont été exécutés dans le but d'obtenir que chaque élève, en fin d'année scolaire, ait acquis le plus d'expérience possible dans la pratique des pansements, connaisse également très bien les instruments, les bandages, les appareils.

Les examinateurs et nous avons eu le plaisir de constater à l'examen les résultats de l'enseignement pratique en médecine et en chirurgie.

Pour les *accouchements*, Mme Chineau a fait 8 leçons

à l'amphithéâtre : 4 sur les femmes, avant, pendant et après l'accouchement ; 4 sur les enfants : habillement allaitement, enfants débiles. De plus, elle a fait venir les élèves dans le service pour qu'elles puissent elles-mêmes donner des soins aux femmes en couches, apprendre à emmailloter les enfants, à reconnaître les instruments et appareils servant en obstétrique.

Le ventouseur et la ventouseuse ont fait chacun 40 leçons sur la *pose des ventouses*. Tous les élèves ont été exercés à cette petite opération. Le baigneur et la baigneuse ont donné chacun 15 leçons sur les *bains* et les *douches*, ce qui est insuffisant.

Pour éviter aux infirmiers et infirmières des autres maisons des déplacements fatigants et onéreux nous avons demandé à l'Administration, il y a déjà longtemps, d'organiser des *cours pratiques auxiliaires* à la Charité, à Tenon, à Necker et à Cochin.

A la *Charité* (Mme Hublot), 60 infirmiers ou infirmières ont participé plus ou moins régulièrement, par série de 15, à cet enseignement.

A *Necker*, les cours pratiques sur les appareils, les instruments et les bandages ont été faits par Melle Humber, suppléante. 15 élèves seulement en ont profité, parmi elles une suppléante de Laënnec et deux élèves libres.

Les cours pratiques de *petite pharmacie* ont continué dans le même hôpital, sous la direction de M. Artreux. Ils ont été suivis à la fin de décembre par 31 élèves 17 hommes et 14 femmes appartenant à Necker, aux Enfants-Malades et à Laënnec, plus 3 élèves libres. Mais comme cela se produit tous les ans, malheureusement, le vide s'est fait dans leurs rangs, soit par changement d'établissement, soit par pure insouciance. Ces cours ont eu lieu tous les jeudis de 2 à 3 heures, ils se sont terminés avec le nombre dérisoire de 14 élèves, repartis comme il suit :

Necker 2 élèves (1 homme, 1 femme) ; — Enfants-Malades, 7 élèves (3 hommes, 4 femmes) ; — Laënnec, 2 élèves (1 homme, 1 femme) et une suppléante, Mme Féchamps ; — Élèves libres (3 femmes).

« Durant la période scolaire, nous écrit M. Artreux, je me suis efforcé de faire comprendre aux élèves les diffé-

rentes manières de reconnaître les médicaments, de les conserver et de s'en servir. J'ai cru bon de leur faire reconnaître également certains médicaments nouveaux et assez en usage dans notre maison, tels que : le salicylate de méthyle, le bromure d'éthyle, etc., et les plantes en usage pour les tisanes. Je leur ai appris à faire des filtres, à trouver le sucre et l'albumine dans les urines. J'ai aussi attiré leur attention sur l'usage des étiquettes pour les toxiques, les poisons et les médicaments destinés à l'usage externe. Pour me rendre compte du travail de mes élèves, je leur ai fait passer deux examens en leur attribuant des points pour les encourager et pour me permettre d'être fixé sur les parties où les élèves étaient faibles. »

A *Tenon*, les cours commencés le 6 janvier 1901, ont été faits par Mme Maffey, surveillante, le samedi de chaque semaine de 1 h. 1/2 à 3 h. jusqu'au 3 mai. Puis de ce jour jusqu'au 16 juillet, le mardi et le samedi à la même heure. Son cours a porté sur les soins à donner aux malades à leur entrée, les soins préparatoires avant l'opération, sur les instruments, sur les médicaments, les précautions à prendre dans leur administration, enfin les pansements et les bandages.

A l'hôpital *Cochin*, Mme Boisson, sous-surveillante diplômée, a fait cent quatre-vingt-quatre cours pratiques durant l'année, du 3 décembre au 12 juillet.

« Ces cours, nous a-t-elle écrit, ont eu lieu cinq fois par semaine de 2 h. à 3 h. pour les infirmières, de 7 h. à 8 h. pour les infirmiers. — Trente quatre cours supplémentaires ont été faits de 2 h. à 4 h. pendant les derniers mois aux quinze infirmiers et infirmières se préparant au diplôme pour compléter leur enseignement pratique. Soixante et un élèves ont assisté régulièrement à ces leçons, dont :

	Suppléante.	Infirmières.	Infirmiers.
Cochin....................	1	33	17
Enfants-Assistés.........	«	4	«
Broca.....................	«	2	«
La Rochefoucauld	«	«	1
Elèves libres.............	«	3	«

Les cours ont porté sur l'application des bandages, la reconnaissance et l'administration des médicaments, le nom des instruments et leur préparation pour les opérations. Des pansements ont été pratiqués sur les malades eux-mêmes. On a insisté sur les soins à apporter pour le lavage des mains et pour l'application des appareils plâtrés et silicatés Des leçons spéciales ont été faites sur la manière de prendre, de lire et de marquer la température des malades : la confection des lits et leurs modifications, l'application de la glace et les précautions à prendre ; en résumé sur tout ce que l'infirmière est appelée à préparer ou à faire dans les salles.

Quelques infirmières ont assisté à une hystérectomie abdominale. De cette façon, elles se sont nettement rendu compte de la conduite à tenir dans une salle d'opérations vis-à-vis du chirurgien et des malades.

Il a été également recommandé à toutes les leçons, que la douceur envers les malades doit être la première des qualités de l'infirmière.

Ces *cours pratiques auxillaires*, malgré la bonne volonté et le zèle des maîtres et des maîtresses qui en sont chargés, ne rendent pas tous les services que l'Administration et nous, sommes en droit d'en attendre. Ils devraient débuter dès l'ouverture des écoles, être faits régulièrement trois fois par semaine. Les infirmiers et infirmières des hôpitaux où ils sont installés ainsi que ceux des hôpitaux voisins, Laënnec et les Enfants-Malades, pour Necker ; Ricord, Maternité, Clinique Tarnier, Enfants-Assistés, pour Cochin, devraient être astreints à les suivre exactement, per séries.

Pour compléter ce qui a trait à l'enseignement pratique, nous devons mentionner les *exercices de gynécologie* organisés dans le service de M. Pozzi à l'hôpital Broca et faits par MM. les D[rs] Jayle et Beaussénat que nous remercions de leur précieux concours. Citons encore l'*épilation*, le *rasement*, la *coupe des cheveux*.

Une seule *conférence* a pu être faite à la Pitié par l'un de nos internes de Bicêtre, M. Morel, sur l'*alcoolisme*. Nous espérons faire mieux l'an prochain, si, comme nous en avons la promesse, les cours recommencent la première

semaine d'octobre. Alors le temps ne nous fera pas défaut.

Nous devons enfin remercier les médecins, les chirurgiens et l'accoucheur de cet hôpital qui autorisent les élèves libres à assister à leur visite du matin.

Quant aux infirmiers et aux infirmières eux-mêmes, ils ont un *enseignement pratique quotidien* dans leurs salles, mais pour le perfectionner, il faudrait dans le courant de l'année scolaire les faire passer successivement dans les services de médecine, chirurgie et accouchements. « Pour arriver à un résultat parfait, répétons-nous encore, il faut le *concours de tous* : nous n'avons jamais cessé d'y faire appel. Les surveillantes, les sous-surveillantes, les suppléantes se souvenant de l'enseignement dont elles ont profité, devraient chaque jour dans leur salle, donner des instructions pratiques à leurs infirmiers et infirmières. Les internes des hôpitaux sont aussi en mesure, surtout à leur visite du soir, de conseiller utilement leurs auxiliaires. Enfin les chefs de service, médecins, chirurgiens et accoucheurs pourraient collaborer d'une façon efficace à cet enseignement durant leur visite du matin. »

Les *examens pratiques*, qui ont occupé deux longues séances, ont été passés par 110 élèves, au lieu de 155 en 1899-1900 :

Infirmières de la Pitié	21
Infirmiers de la Pitié	8
Infirmières des établissements	27
Infirmiers des établissements	15
Élèves libres (femmes)	29
— (hommes)	10
TOTAL	110

Ici, comme dans les trois autres écoles, nous profitons de notre assistance constante à ces examens pour relever les *certificats*, *brevets*, et *diplômes* que possèdent les élèves.

	Élèves libres.		Infirmiers.		Infirmières.		Total.
	H.	F.	Pitié.	Étab.	Pitié.	Étab.	
Brevets supérieurs.	3	3	»	1	1	2	10
Brevets élémentaires.	»	2	»	»	»	»	2
Certificats d'études.	5	11	6	8	11	13	54
	8	16	6	9	12	15	66

Cette statistique est supérieure à celle de l'avant-dernière année scolaire. Parmi ceux qui ont le certificat d'études figurent 2 infirmiers et 6 infirmières de la Pitié qui, après avoir suivi les cours primaires créés en 1898 par M. Joly et dirigés par M. Gallix, suppléant diplômé, pourvu du brevet de capacité et par Mlle Clément, sous-surveillante diplômée, pourvue du brevet de capacité, ont réussi aux examens de ce certificat. M. le Directeur de l'Assistance publique, pour les en récompenser et pour exciter le zèle de tous, a décidé qu'un livret de Caisse d'épargne de 20 fr. leur serait distribué. Nous comptons sur son équité pour que la même récompense soit accordée aux infirmières et infirmiers des autres écoles qui ont obtenu le certificat d'études.

87 élèves ont obtenu le *diplôme* : ils se répartissent ainsi.

Infirmières de la Pitié	16
Infirmiers — —	5
Infirmières des Établissements	23
Infirmiers — —	8
Élèves libres femmes	27
— — hommes	8
Total	87

Ce chiffre est inférieur de 36 à celui de l'année précédente. Le *nombre total des diplômés* de la Pitié depuis

1883, époque où l'Administration s'est enfin décidée à autoriser la délivrance des diplômes est de 1703.

Le tableau suivant indique par catégories les diplômés et les non diplômés de cette année :

	Ont subi l'examen	Diplômés	Non diplômés.
Élèves libres, femmes.........	29	27	2
— — hommes.........	10	8	2
Infirmières de la Pitié.........	21	16	5
Infirmiers — —	8	5	3
Infirmières des Établissements.	27	23	4
Infirmiers — —	15	8	7
Totaux........	110	87	23

Depuis une 30e d'années nous avons réclamé de nombreuses réformes dans l'Assistance publique, nous avons pu obtenir la réalisation d'un certain nombre d'entre elles : Bibliothèques pour les malades, bibliothèques médicales, augmentation de l'indemnité des internes, installation de l'eau de source, boites de journaux dans les gares, assistance et traitement des enfants arriérés, création des médecins accoucheurs, des Écoles d'infirmières, pensions représentatives, etc. Ici nous n'avons qu'à rappeler ce qui concerne le *personnel secondaire* à tous les degrés :

1° L'*augmentation des salaires* ; — 2° l'*habillement* ; — 3° la *nourriture* ; — 4° les *habitations* ; — 5° le *recrutement* et le *service de veille* ; — 6° l'organisation d'un *musée*, d'une *bibliothèque*, d'une *salle de réunion* et d'un *amphithéâtre*, spécialement destinés au personnel secondaire.

Ce programme de revendications n'a pas été accompli intégralement. Une partie seulement a été réalisée. Si nous le rappelons, c'est parce que dans les publications de ces derniers temps, les écrivains, médecins et journalistes, ont découvert qu'il y avait des améliorations à apporter dans votre situation et que précisément ces améliorations sont celles qu'on nous a reprochées si souvent de réclamer avec tant de persistance.

Toutefois, à part ce déni de justice, nous devons nous

féliciter du concours qu'on vient enfin nous prêter, ou mieux qu'on vient prêter à votre cause.

Nous aurions à insister sur d'autres points. Ce sera, s'il y a lieu, pour la Salpêtrière.

En terminant, nous avons le devoir agréable de remercier bien vivement M. Mourier, le directeur actuel de l'Assistance publique, du vif intérêt qu'il porte aux Écoles d'infirmières, de ses intentions nettement exprimées, de réaliser les réformes dont nous avons été l'un des principaux initiateurs et d'avoir voulu aussi que les distributions des prix aux élèves des Écoles soient faites comme par le passé, en public, au grand jour, avec solennité.

A vous, infirmières et infirmiers, de tenir compte des conseils donnés par vos maîtres pendant toute l'année, aujourd'hui par votre président, M. Nielly. Par votre zèle, votre dévouement, votre bonne conduite, secondez les efforts de tous ceux qui s'intéressent à vous. N'oubliez pas enfin que tout ce qui a été fait pour vous, vous le devez à la République et, en toutes circonstances, faites envers elle tout votre devoir.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de Lariboisière.

(30 juillet 1901.)

Mesdames, Messieurs,

Notre intention n'est pas de retarder longtemps la distribution des récompenses que vous avez méritées. Nous nous bornerons à quelques considérations sommaires.

La *nécessité de l'enseignement professionnel* pour les personnes qui acceptent la tâche délicate de soigner les malades est reconnue dans tous les pays étrangers qui comptent parmi les plus civilisés.

Dès la fin du siècle dernier un médecin, le Dr Valentin Seaman a organisé à New-York une école d'infirmières, probablement la première. Depuis, ce genre d'écoles s'est multiplié de telle sorte qu'il n'y a guère de ville un peu importante aux États-Unis qui ne possède une ou plusieurs écoles annexées *naturellement* aux hôpitaux. Une école d'infirmières sans hôpital ou en dehors d'un hôpital est un non sens et une œuvre incomplète.

Il en existe un grand nombre en Angleterre, dont quelques-unes datent de 1840 à 1850. Après la guerre de Crimée, sous l'influence active et puissante de miss Nightingale, leur nombre est allé sans cesse croissant. Dans les Pays Scandinaves, en Suisse, en Allemagne, les

écoles d'infirmières fonctionnent régulièrement. En Autriche, particulièrement à Vienne, cet enseignement a été organisé surtout par Billroth et le prince Rodolphe, de tragique mémoire : leur ensemble porte le nom d'Institutions Rodolphiniennes.

C'est la connaissance de ces écoles, de la littérature spéciale pour les infirmières, et aussi parce que nous savions combien les connaissances professionnelles du personnel secondaire des hôpitaux laissaient à désirer — elles étaient à peu près nulles, en 1877, sur toute la ligne — que nous avons fait décider par le Conseil municipal de Paris la création des écoles d'infirmières.

L'école de la Salpêtrière a été ouverte le 1er avril 1878 ; celle de Bicêtre le 20 mai de la même année ; celle de la Pitié le 24 mai 1881 ; enfin celle de Lariboisière le 18 décembre 1894.

Le *programme de l'enseignement*, élaboré par nous au début, a été successivement amélioré d'année en année avec la collaboration autorisée de tous les professeurs.

La réforme a fait son chemin. Des écoles ont été créées à Lyon, au Hâvre, à Reims, à Rouen, à Bordeaux, etc., sans compter plusieurs écoles privées à Paris, l'enseignement de l'*Union des femmes* de France, de l'*Association des dames françaises* et l'*École libre de garde-malades* de la ville.

M. le ministre de l'Intérieur, tenant compte des vœux du Congrès international de 1889, a fait étudier la question de la création des Écoles d'infirmières et le programme minimum de cet enseignement par le Conseil supérieur de l'Assistance publique. Ce Conseil, après avoir reconnu qu'il n'y avait pas lieu de toucher au programme des Ecoles de Paris, a adopté un programme minimum et décidé qu'il convenait d'inviter les municipalités de province à organiser des écoles d'infirmières.

Le Congrès des aliénistes et neurologistes, qui s'ouvre demain à Limoges, a mis à son ordre du jour la question du *Personnel secondaire des asiles d'aliénés*.

Enfin la *Société médicale des hôpitaux* de Paris se préoccupe aujourd'hui de l'enseignement et de la situation matérielle des infirmiers et infirmières de tous grades.

Son rapporteur, M. le Dr Barth, a reconnu loyalement les résultats de l'enseignement professionnel donné dans les quatre écoles de Paris. « En somme, dit-il, tout le monde est d'accord pour rendre hommage au dévouement de la grande majorité de nos surveillantes et pour reconnaître les immenses progrès réalisés depuis 20 ans. »

En face de ce mouvement qui s'accentue, il n'y a donc plus aujourd'hui, que les esprits attardés ou les personnes ignorantes des exigences de la médecine et de la chirurgie modernes qui contestent l'utilité des Écoles d'infirmières et osent encore soutenir, malgré les résultats acquis, que les sacrifices, très modestes pourtant, consentis par la ville de Paris et par l'Administration pour l'entretien de ces écoles sont superflus, que les infirmiers et les infirmières n'ont besoin d'aucune instruction professionnelle, que l'antique et sainte *Routine* d'autrefois est bien suffisante.

Les efforts de vos maitres, les nôtres, tendent à perfectionner sans cesse l'enseignement professionnel, à y faire participer *tous* les infirmiers, *toutes* les infirmières. La réalité, ici, pour cette année, ne répond pas à notre attente. Les infirmiers, en particulier, n'ont pas profité des leçons de leurs maitres. *Aucun* n'a son diplôme. Ils ont tort car ils fournissent ainsi un argument redoutable contre eux et paralysent la bonne volonté de leurs défenseurs.

L'*enseignement* devrait être *obligatoire* pour tous. Une fois que des hommes ou des femmes sont admis à l'hôpital, qu'ils sont en contact avec les malades, sont appelés à leur donner des soins, ils doivent recevoir l'enseignement professionnel, théorique et pratique et cela dans l'intérêt supérieur des malades qui doit l'emporter sur toute autre considération, même celle de l'orthographe. Aucune barrière ne doit s'y opposer. Si barrière il y a, c'est à l'entrée qu'elle devrait être posée.

Nous avons fait allusion aux perfectionnements dont est constamment l'objet l'enseignement professionnel. Cette année nous avons ajouté au programme un cours de *massage* qui a été fait avec un zèle aussi actif que gratuit,

par M. le D[r] de Frumerie. Notre ami le professeur Pozzi et ses assistants, MM. les D[rs] Jayle et Baussenat, ont organisé pour les élèves femmes des quatre écoles des *exercices pratiques de gynécologie.* Tandis qu'ailleurs les infirmières et des sous employées se sont empressées d'en profiter, seules les élèves libres de cette école s'y sont rendues, mais ni infirmières, ni sous-employées.

En raison du *retard de deux mois* apporté à la réouverture des cours, il est d'autres exercices pratiques, faits cependant dans les autres écoles, qui n'ont pu l'être à Lariboisière. Cette excuse ne pourra être invoquée, espérons-le, l'an prochain.

L'innovation la plus heureuse a été la fréquentation par les élèves libres des services de médecine et de chirurgie de cet hôpital et, demain, du service d'accouchements. Depuis plusieurs années cette faculté avait été accordée aux élèves de la Pitié.

Tous nos collègues de cet hôpital, auxquels nous avons demandé cette autorisation, se sont empressés de nous l'accorder. Aussi est-ce avec la plus vive satisfaction que nous leur adressons nos sincères remerciements. Faute de temps nous n'avons pu faire appel à tous ; nous n'y manquerons pas dès l'ouverture de la prochaine année scolaire, c'est-à-dire au commencement d'octobre.

Nous croirions manquer à notre devoir si nous ne remercions aussi publiquement, en votre nom et au nom des anciennes élèves, l'une des maitresses les plus distinguées de l'enseignement pratique des écoles, M[me] Jannon qui, depuis l'ouverture de cette école en décembre 1894 jusqu'à ce jour, s'est acquittée de son enseignement pratique avec un zèle, une intelligence et un dévouement des plus dignes d'éloges.

En terminant, nous avons le devoir agréable de remercier bien vivement M. Mourier, directeur de l'Assistance publique, de tout l'intérêt qu'il porte aux écoles d'infirmières, de tout ce qu'il a déjà fait pour elles et leurs professeurs, de ses intentions nettement exprimées de réaliser, à votre avantage, les réformes dont nous avons été l'un des principaux indicateurs et d'avoir voulu aussi

que les distributions des prix aux élèves des Écoles d'Infirmières soient faites, comme par le passé, en public, au grand jour, avec solennité.

A vous, infirmières et infirmiers, de tenir compte des conseils qui vous sont donnés pendant l'année par tous vos maîtres, qui viennent d'etre résumés par M. le PRÉSIDENT et par M. le Dr CORNET. A vous, par votre zèle, votre désintéressement, votre bonne conduite, votre dévouement, à seconder les efforts de ceux qui s'intéressent à votre perfectionnement matériel, moral et intellectuel. N'oubliez pas enfin que tout ce qui a été fait pour vous, vous le devez à la République et, en toutes circonstances, montrez-vous ses fidèles defenseurs.

Discours prononcé à la distribution des prix et des diplômes de l'École de la Salpêtrière.

(10 août 1901.)

Mesdames, Messieurs,

La cérémonie qui nous réunit ici, dans l'amphithéâtre que nous avons fait aménager naguère pour notre illustre maître M. Charcot et pour vous, termine la *vingt-quatrième année* de l'École d'infirmières de la Salpêtrière. Le discours que nous avons l'habitude d'y prononcer comprend l'exposé des travaux de l'École même, le résumé des travaux des quatre écoles et se termine par des considérations générales sur l'exercice de votre profession, les améliorations qu'exige votre situation matérielle, morale et intellectuelle, et enfin l'indication des changements survenus dans les établissements hospitaliers au point de vue de la *Laïcisation*.

* * *

En nous imposant chaque année, pour chaque école la tâche de rendre compte des résultats obtenus, notre but est de renseigner exactement l'Administration, le Conseil municipal et tout le monde. Il s'en suit qu'en parcourant les *Palmarès* du début à 1900, on a une histoire complète des Écoles et on peut suivre, année par année, les progrès réalisés au point de vue de votre instruction

primaire et professionnelle et la marche trop lente de la Sécularisation de l'Assistance publique.

*
* *

L'école primaire a été dirigée par Mmes Rosel (1), Corbon (2), Patroueille (3), institutrices, assistées de Mmes Tourte et Imbert (4), suppléantes. Le *nombre des élèves*, à cette école, était de 151 en novembre (5) et de 125 en juin. L'école primaire, au lieu d'être réouverte, selon l'habitude, le 1er octobre ne l'a été qu'en novembre. Dix élèves ont obtenu en avril dernier le *certificat d'études* primaires (5), ce qui porte à 75 le chiffre de ces certificats depuis 1892, année où la Salpêtrière s'est décidée à imiter ce qui se faisait déjà de longue date à Bicêtre. Parmi les élèves les plus méritantes nous devons signaler Mlle Fontaine, qui, quoique suppléante diplômée depuis plusieurs années, a suivi les cours primaires et a eu son certificat d'études et Melles Charpentier, Ollivier et Robert (6) qui, après avoir développé leur instruction primaire — arrivées absolument illettrées — en venant régulièrement à l'école, ont, cette année, subi avec succès les examens et les épreuves pour le diplôme.

Les renseignements qui précèdent sur l'*école primaire* de la Salpêtrière nous amènent à demander à M. le Directeur d'encourager les infirmières diplômées de cette année, insuffisamment instruites, à suivre les cours primaires pour se perfectionner et avoir leur certificat d'études et pour cela de maintenir à la Salpêtrière et dans les autres établissements-écoles les infirmières diplômées, *à la condition formelle* de fréquenter, à partir d'octobre, les cours primaires en vue de l'obtention, en avril, du certificat d'études et d'ajourner, après l'examen, réussi ou non, leur départ pour les autres hôpitaux. En ce qui concerne les infirmiers et les infirmières dipiômés cette année ou

(1) Brevet élémentaire, certificat d'aptit des pédagogiques. — (2) Brevet supérieur et certificat d'aptitudes. — (3) Brevet élémentaire. — (4) Mlle Imbert: certificat d'études. Toutes ont leur diplôme d'infirmière.

(5) Mme Bonnaire, Cougnoud, Duré, Gibert, Huber, Hochet, Fontaine, Rousseau, Routier, Syvertegarag.

(6) Mme Ollivier suit les cours primaires depuis 1895. Mlle Charpentier depuis 1896 et Mlle Robert depuis 1897.

les années précédentes et non pourvus du certificat d'études, qui sont dans des établissements où il y a une école primaire (Tenon, Enfants-Assistés, etc.), nous demandons à l'Administration de les inviter à suivre ces cours afin d'avoir leur certificat d'études, et d'être en mesure d'être premières infirmières, suppléantes, etc.

Pour en finir avec l'instruction primaire, nous donnons, sous forme de tableau, la statistique des certificats d'études conquis par chacune des Écoles :

	Certificats d'études 1900-1901		Total des certificats d'études de l'école.
	H.	F.	
Bicêtre.. .... (1)	3	7	182
Salpêtrière.......	«	10	75
Pitié.............	6	2	25
Lariboisière......	3	5	88
Enfants Assistés. (2)	1	4	38
Enfants malades. (3)	»	»	»
Tenon .... (4)	1	4	95
Trousseau .... (5)	0	0	10
Berck .... (6)	»	4	?

Cette partie de l'organisation des écoles d'infirmières donne, ainsi qu'on le voit, des résultats considérables. Ils justifient l'idée que nous avons eue de créer ces cours primaires à Bicêtre et à la Salpêtrière, dès l'origine, et ensuite de demander à l'Administration d'en créer partout où il y avait des instituteurs et des institutrices. Notre participation s'est traduite surtout par l'introduction, dans ces cours, de l'*enseignement professionnel* sous différentes formes : lecture dans le *Manuel de l'infirmière*, lecture de la traduction de l'anglais d'un *Manuel de l'infirmière*, copiée par les enfants des écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière, remplaçant la lecture d'un *manuscrit* quelconque, *dictées professionnelles* (3). A l'appui

(1). Nous venons de donner la liste du personnel enseignant de l'école primaire de la Salpêtrière ; celle de Bicêtre se trouve dans le discours de M. Sollier ; celle de Lariboisière dans le discours de M. Cornet ; celle de la Pitié dans notre discours.

(2) M[lle] Glais. — (3) M[lle] Evé. — (4) M[me] Marque et M[lle] Amice. — (5) M[lle] Colders. L'ancien hôpital Trousseau a été remplacé par un nouvel hôpital où il n'a pas été organisé de cours primaires. — (6) M[lle] Guillaumin.

(3) Chaque année nous remettons à M. le Directeur de l'Assistance publique le cahier de ces dictées.

de l'utilité de ces dernières, il suffira d'indiquer le titre des dictées de cette année scolaire :

1° Conditions à remplir pour l'obtention du diplôme ; 2° Suicide des Aliénés (Extrait d'un rapport de M. le Dr Briand) ; 3° Circulaire de M. le Directeur général, concernant la vaccination et la revaccination ; 4° Enseignement professionnel des hôpitaux, l'École professionnelle de Lyon. Extrait de la *Province médicale* du 15 septembre 1900) ; 5° Traitement antiseptique des plaies contuses (Extrait de l'*Antisepsie* du Dr Nicaise) ; 6° Des Compositions ; 7° Surveillance des aliénés (Extrait de l'*Indicateur de Cognac*, 27 janvier 1901) ; 8° Nécessité de la plus grande attention de la part des infirmiers dans l'administration des médicaments (Extrait du *Bonhomme normand* du 17 janvier, avec notes et commentaires de M. le Dr Bourneville) ; 9° Traitement antiseptique des morsures (Nicaise) ; 10° Circulaire du 30 mars 1901 de M. le Directeur général à MM. les directeurs des hôpitaux écoles ; 11° Fillette brûlée vive (Extrait du *Petit Journal* avec commentaires de M. le Dr Bourneville) ; 12° Des Terreurs nocturnes chez les enfants (*Revue mensuelle des maladies de l'enfance* de mai 1901) ; 13° Des erreurs dans la distribution des médicaments (Extrait du *Petit Journal*, avec commentaires de M. le Dr Bourneville) ; 14° Du Massage, manipulations, par M. le Dr de Frumerie.

Si l'on compare le nombre des infirmières qui ont profité des cours primaires, 122 en juin, à celui des infirmières attachées à la Maison, 290 (1), l'on constate de suite que les cours primaires ne sont pas encore suivis par toutes les infirmières en état d'en profiter. Nous espérons que l'an prochain M. Montreuil imposera à toutes celles qui ont au-dessous de 45 ans l'obligation de ces cours primaires, conformément aux instructions réitérées de l'Administration.

L'idéal, actuellement irréalisable et qui supprimerait les cours primaires (ou les ferait transformer en *cours de perfectionnement*), serait de n'accepter comme infirmiers

---

(1) Il y a en outre 32 infirmiers.

et infirmières que les personnes ayant le certificat d'études. Comme malheureusement cela ne se peut par suite de l'inexécution de la loi sur l'obligation de l'instruction primaire, il faut que tous ceux qui sont admis dans les salles auprès des malades soient autorisés à suivre les cours professionnels et obligés en même temps de suivre les cours primaires. Dès lors que vous les mettez en contact avec les malades, il faut essayer de leur apprendre leur métier. L'examen primaire devrait être mis à l'*entrée à l'hôpital*, ce qui est impossible, nous le répétons. Il n'a pas de raison d'être pour les élèves libres, garde-malades et mères de famille. En imposant un examen aux garde-malades en particulier, on en écarte — 70 à la Pitié — qui auraient pu perfectionner leur éducation professionnelle au grand bénéfice des malades de la ville et à l'honneur de l'Administration.

L'*enseignement professionnel* a été fait intégralement par tous vos professeurs qui ont dû rapprocher leurs leçons, ce qui vous a laissé moins de jours de repos et a diminué le temps consacré aux cours primaires, parce que la réouverture de ces cours, au lieu de se faire le 1er octobre, a été ajournée au mois de novembre. Pareil contre-temps ne se reproduira plus et nous sommes persuadé que vos maîtres pourront recommencer, comme autrefois, dès la première semaine d'octobre.

Au programme ancien, nous avons ajouté en 1899-1900, avec l'assentiment de l'Administration, un *cours de massage* fait par l'un des médecins les plus compétents en cette matière, M. le Dr de Frumerie. Ce cours a été fait également cette année et a comporté, ici, une dizaine de leçons. Nous saisissons avec plaisir l'occasion de cette cérémonie pour remercier vivement M. de Frumerie de sa gracieuse collaboration.

Un seul changement s'est produit dans le personnel enseignant : M. le Dr H. de Rothschild, dont vous connaissez la générosité pour nos Écoles, professeur du cours sur les soins à donner aux femmes en couches et aux nouveau-nés à l'école de Bicêtre, a remplacé, M. le Dr Dubrisay, passé en la même qualité à l'école de la Pitié.

Les *exercices pratiques* ont été faits à l'Infirmerie générale tous les jours de 5 à 7 h. par Mmes Eydt surveillante, Bauthier et Dumont, sous-surveillantes. Ils ont été complétés par des leçons sur les *bains* et les *douches* par Mme Béranger. sous-surveillante, et sur la *pose des ventouses* par Melle Mestre, 1ère infirmière diplômée. Les leçons de bains et de douches ont eu lieu aux heures où le service est en pleine activité. Les élèves infirmières volantes y ont assisté à tour de rôle, tous les jours de l'année scolaire.

Mme Graby, surveillante, naguère chargée des cours pratiques de Petite Chirurgie à l'Ecole de la Pitié, a eu pour mission cette année, à la Salpêtrière, de surveiller les cours professionnels, de concert avec Melle Poncelin, première infirmière diplômée.

Les *examens pratiques*, qui ont pris 7 heures, ont été subis par 174 élèves :

Suppléante	1
1res infirmières	3
Infirmières	129
Infirmiers	3
Hôpitaux : Infirmières	12
Élèves libres	26
Total	174

Parmi les élèves qui ont pris part à ces examens 3 ont le brevet supérieur (1), 7 ont le brevet simple (2), un le certificat de grammaire (3) et 33 le certificat d'études (4).

65 *diplômes* ont été conquis cette année ; ils se répartissent ainsi :

(1) Mlle Jannon, Mmes Polvèche, Teneé-Larchevêque.

(2) Mmes Reuillard, Wagon (Salpêtrière), Marle (Tenon), Delimal, Frouin, Levalez, Mordacq (élèves libres).

(3) Wagon Henri (Salpêtrière).

(4) Mmes Bautier, Duré, Defrénois, Dubois, Duprat, Dubernard, Gibert, Groley, Gilbertat, Grimal, Grasson, Hochet, Huber, Jamain, Le Veillon, Lebeau Morelle, Rousseau, Routier, Savertegaray, Bonnefour, Butel (Salpêtrière Bonnaire (Broca) Chevrel (Trousseau) Chambellan Imber Lamotte (Tenon Menel (Maternité), Tellier (Magasin Central), Collont, Heurteau, Maugé, Sanlia (Élèves libres).

Salpêtrière.	Infirmières	34
	Infirmiers	3
Hôpitaux : Infirmières (1)		7
Élèves libres		21

De 1883 (2) à ce jour l'école de la Salpêtrière a décerné 967 diplômes.

Les *promotions* suivantes ont eu lieu du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901.

1 sous-surveillante a été nommée surveillante.
4 suppléantes ont été nommées sous-surveillantes.
1 suppléant a été nommé sous-surveillant.
4 1res infirmières ont été nommées suppléantes.
1 1er infirmier a été nommé suppléant (charretier).
1 infirmière a été nommée suppléante (école).
5 infirmières ont été nommées 1res infirmières.
1 infirmier a été nommé 1er infirmier.

Toutes les promotions de l'année ont été faites au profit des diplômées.

Tels sont les faits principaux de la 24e année scolaire de l'école de la Salpêtrière.

* * *

Abordons maintenant la seconde partie de notre tâche : les *Considérations générales* motivées par la présence. dans cette enceinte, des élèves des quatre écoles d'infirmiers et d'infirmières auxquels des diplômes vont être délivrés, après la distribution des prix de l'école de la Salpêtrière.

Entre autre argument qu'invoquent nos adversairs contre les infirmiers et infirmières laïques figurent au premier

(1) Necker 1, Tenon 5, Trousseau 1.

(2) L'école de la Salpêtrière a été ouverte le 1er avril, celle de Bicêtre le 20 mai 1878, de la Pitié le 24 mai 1881. Mais ce n'est qu'à partir de 1883 que l'Administration d'alors s'est décidée à donner des diplômes, de sorte que dans les hôpitaux, outre les diplômées, il y a des sous-employées qui ont suivi pendant un an l'enseignement professionnel.

rang les *mutations* qui se produisent parmi vous, visant tout le monde. Une distinction importante doit pourtant être faite. On oublie que le personnel secondaire des hôpitaux, se compose : 1° des sous-employés, 2° des infirmiers et infirmières. Le reproche est mal fondé pour les premiers. En effet, les sous-employés, surveillants et suveillantes, sous-surveillants et sous-surveillantes, suppléants et suppléantes, qui répondent par leur fonction aux religieuses, avec cette différence toutefois qu'ils participent personnellement aux soins à donner aux malades, qu'ils ou qu'elles restent des *infirmiers* ou des *infirmières*, se sont perfectionnés de plus en plus et demeurent fidèles à leurs fonctions. Ce fait est reconnu par M. le Dr Barth dans un rapport récent à la Société médicale des hôpitaux : « En somme, dit-il, tout le monde est d'accord pour rendre hommage au dévouement de la grande majorité de nos surveillantes et pour reconnaître les IMMENSES PROGRÈS réalisés depuis vingt ans », c'est-à-dire depuis la création des écoles. Malheureusement, en dépit de nos efforts ininterrompus depuis bientôt 5 ans, il n'en est pas de même des *infirmiers* et des *infirmières* qui sont sous leurs ordres. Nous avons toujou s signalé le mal en publiant régulièrement la statistique des *mutations* dans les quatre établissements-écoles et pour montrer que ce mal est antique, n'est point particulier aux infirmiers et infirmières des hôpitaux *laïques*, nous la faisons suivre du tableau des mutations à l'Hôtel-Dieu, citadelle des *Religieuses*.

HOSPICE DE BICÊTRE

	H.	F.
Partis par permutation	33	17
Partis pour ivresse	61	»
Partis pour refus de service	137	21
Partis par démission	»	»
Partis sur demande	68	32
Décédés	5	3
Totaux	304	73

Hopital de la Lariboisière

	H.	F.
Partis sur leur demande................	45	33
Partis dans d'autres hôpitaux...........	9	12
Refusés par l'Administration...........	6	3
Refusés à la visite médicale............	2	3
Renvoyés pour ivresse.................	4	»
Renvoyés pour négligence.............	13	5
Renvoyés pour abandon de service, insubordination..............................	16	9
Total.........	95	65
	160	

Hospice de la Salpêtrière

	H.	F.
Partis sur leur demande................	15	101
Partis dans d'autres hôpitaux...........	1	57
Partis par avancement.................	»	4
Partis au service militaire..............	1	»
Refusés par l'Administration...........	1	»
Refusés à la visite médicale...........	1	5
Admis au repos........................	»	7
Passés aux administrés................	»	»
Passés malades externes..............	»	2
Décédés................................	»	6
Congédiés pour fautes diverses........	6	14
Total..........	25	196 (1)
	221	

Hopital de la Pitié

	H.	F.
Permutation à la suite des diplômes....	7	19
Refusés à la visite médicale............	2	»
A reporter........	9	19

(1) Les mutations sont infiniment plus nombreuses que les années précédentes, cela tient à ce que antérieurement à la mise en vigueur du nouveau mode de recrutement, la Salpêtrière a fourni un grand nombre d'infirmières aux autres hôpitaux.

Report	9	19
Refusés par l'Administration	2	»
Partis au service militaire	1	»
Décédés	»	1
Ivresse	3	1
Négligence ou incapacité	9	4
Grossièretés envers les malades	1	2
Mauvais traitements envers les malades.	1	1
Mauvaise conduite	2	3
Partis malades	3	5
Sur leur demande, bons serviteurs (1)	3	9
Abandon de service	12	14
Partis dans d'autres établissements	2	3
Refus de service	1	»
	124	

HOTEL-DIEU.

	H.	F.
Refus de service, mauvais service et abandon de service	27	5
Légèreté de conduite	»	»
Intempérance	6	2
Service militaire	2	»
Partis sur leur demande	54	11
Suppressions d'emploi	»	»
Décédés	4	1
Admis au repos	1	1
Passages dans d'autres hôpitaux	3	»
Refusés par l'Administration	7	2
Malades	8	3
	112	25
	137	

Ainsi qu'il résulte de ces tableaux, les mutations de l'Hôtel-Dieu, congréganiste, sont supérieures aux mutations de la Pitié, et un peu inférieures à celles de Lariboisière.

Les *examens pratiques* ont été subis par 440 élèves.

(1) Toujours instabilité et caprice !

Pour chacune des quatre écoles, à l'occasion des examens, nous avons dressé la liste de ceux qui possèdent un diplôme, un brevet ou un certificat d'études. En voici le relevé :

	Bicêtre.	Lariboisière.	La Pitié.	La Salpêtrière.	Totaux.
Baccalauréat...........	2	»	»	»	2
Brevet supérieur.......	»	»	2	3	5
Brevet élémentaire.....	2	»	10	7	19
Certificat d'études primaires supérieur......	»	»	»	»	»
Certificat d'aptitude.... pédagogique	»	»	»	»	»
Certificat de grammaire.	»	»	»	1	1
Certificat d'études primaires	56	»	54	33	143
Diplôme d'herboriste...	»	»	»	»	»
Diplôme de sage-femme	»	»	»	»	»
Total général.......	60	»	66	44	170

Ces brevets, diplômes, certificats, se répartissent de la façon suivante pour l'année 1900-1901 : Bicêtre 60, — Pitié 66, — Lariboisière ? ; — Salpêtrière 44 ; soit : 170 pour 3 des 4 écoles (1).

Les diplômes d'infirmiers et d'infirmières qui vont être distribués tout à l'heure sont au nombre de 57 pour Bicêtre ; de 87 pour la Pitié ; de 61 pour Lariboisière ; de 65 pour la Salpêtrière, soit 270 diplômes. Si l'on ajoute ces 270 nouveaux diplômes aux 4065 diplômes antérieurs, le *total général*, après cette cérémonie, sera de 4335, dont la plus grande partie a été attribuée au personnel hospitalier (2).

---

(1) Notre cahier de notes sur Lariboisière ayant été égaré, les chiffres de cette maison manquent.

(2) Ainsi que nous l'avons dit ce *chiffre des diplômés* ne répond pas à celui

Selon notre coutume nous allons indiquer la situation, au point de vue des diplômes, des sous-employés des établissements-écoles, qui ont plus de facilité pour s'instruire que leurs collègues des hôpitaux.

Hospice de Bicêtre.

Sur	12 surveillants	10	diplomés.
(Un autre va recevoir son diplôme tout à l'heure M. Martinet.)			
—	13 surveillantes	12	—
—	17 sous-surveillants	14	—
—	21 sous-surveillantes	13	—
—	23 suppléants	21	—
—	14 suppléantes	13	—
—	3 panseurs	3	—
—	1 garçon d'amphithéâtre	1	—
—	17 premiers infirmiers	17	—
—	12 premières infirmières......	11	—
	121	105	

A Bicêtre, il n'y a plus que 16 sous-employés qui n'ont pas le diplôme.

Si nous mettons en regard de ce tableau du personnel diplômé tel qu'il est cette année, le même tableau de l'année dernière, nous constatons que le nombre des gradés diplômés a augmenté sensiblement et que bientôt plus un surveillant, plus une surveillante ne sera sans diplôme, et que du haut en bas de l'échelle du personnel secondaire tout le monde aura passé par les écoles, profité de l'enseignement.

Hopital de la Pitié.

Sur	3 surveillants	1	diplômé.
—	8 surveillantes	6	—
—	3 sous-surveillantes...........	1	—
	A reporter..........	8	—

des agents du personnel secondaire *actuel* qui ont suivi les cours des Écoles ; il faudrait y ajouter tous les infirmiers, toutes les infirmières, gradés aujourd'hui, qui ont profité de l'*enseignement professionnel* de 1878 à 1884 et n'ont pu, durant cette période, avoir le diplôme.

	Report	8	—
—	9 sous-surveillants	5	—
—	3 suppléants	3	—
—	11 suppléantes	10	—
—	3 1ers infirmiers	3	—
—	7 1eres infirmières	7	—
	47	36	

D'où il suit que 11 sous-employés n'ont pas le diplôme.

Hopital de Lariboisière.

		Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur	4 surveillants..................	4	4
—	7 surveillantes..	7	7
—	2 sous-surveillants.............	2	2
—	27 sous-surveillantes............	26	26 (1)
—	6 suppléants....................	6	6
—	18 suppléantes	18	18
—	7 1ers infirmiers	6	6 (2)
—	18 1res infirmières	18	18
—	10 infirmiers panseurs	10	10
—	87 garçons et infirmiers.........	24	24
—	96 infirmières....................	28	36
—	2 personnel professionnel	2	2

A Lariboisière, il n'y a plus qu'une sous-surveillante et un 1er infirmier non possesseurs du diplôme.

Hospice de la Salpêtrière.

		Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur	6 surveillants	2	2
—	22 surveillantes	16	16
—	7 sous-surveillants	7	7
	A reporter	25	25

(1) La 27e sous-surveillante a plus de 50 ans.
(2) Le 7e est âgé de plus de 50 ans.

	Report.....	25	25
—	72 sous-surveillantes...........	56	56
—	6 suppléants..................	5	5
—	30 suppléantes................	25	26
—	1 premier infirmier...........	1	1
—	42 premières infirmières........	24	30
—	1 garçon d'amphithéâtre......	1	1
187		136	143

Soit 34 sous-employés non diplômés.

Nous complèterons ces renseignements par l'*état numérique des agents de tous grades* des hôpitaux qui, *avant* la fin de cette année scolaire, étaient pourvus du diplôme professionnel.

GRADES.	NOMBRE D'AGENTS.		
	POURVUS DU DIPLOME PROFESSIONNEL. (1)	NON POURVUS DU DIPLOME PROFESSIONNEL.	TOTAL.
Surveillants................	24	54	78
Surveillantes...............	102	109	211
Sous-surveillants...........	70	56	126
Sous-surveillantes..........	280	89	369
Suppléants..................	89	14	103
Suppléantes.................	270	48	318
Premiers infirmiers.........	87	15	102
Premières infirmières.......	267	55	322
Panseurs....................	24	2	26
Panseuses...................	11	3	14
Garçons d'amphithéâtre.....	18	10	28
Infirmiers et garç. de service.	267	1.152	1.419
Infirmes et filles de service..	394	1.675	2.069
Personnel professionnel permanent et ouvrières du Magasin central..........	43	233	276
Totaux.........	1.946	3.515	5.461

(1) Dans ce nombre ne sont pas compris les diplômés de la promotion de 1901.

Si à ce total 1.946 on ajoute les diplômés de cette année, appartenant aux hôpitaux, soit 191, on voit que, après la délivrance des diplômes qui va avoir lieu tout à l'heure, le nombre des agents diplômés du personnel secondaire s'élèvera à 2.137, sur le total général des 4.345 diplômés. Voilà pour l'*enseignement professionnel.*

De même que les années précédentes, nous avons demandé à l'Administration de nous fournir la *statistique* des *sous-employés*, *infirmiers* et *infirmières* possèdant les *diplômes* et les *certificats* qui donnent une idée de leur instruction primaire.

STATISTIQUE DU PERSONNEL SECONDAIRE ATTACHÉ AUX DIVERS ÉTABLISSEMENTS AU 1er JUILLET 1901.

GRADES.	Nombre d'agents pourvus.									
	du diplôme de bachelier.	du brevet supérieur.	du brevet élémentaire.	du certificat d'études sups.	du certificat d'études.	du diplôme de sage-femme.	du diplôme d'herboriste.	du certificat de grammaire	de la licence en théologie.	Totaux.
Surveillants	»	1	»	»	3	»				4
Surveillantes	»	»	10	1	18	1	1	»		.1
Sous-surveillants	»	»	2	»	27	»	»	1	»	30
Sous-surveillantes	»	1	8	»	52	1	1	»	»	66
Suppléants	1	»	7	1	39	»	»	»	1	49
Suppléantes	»	3	10	1	67	2	»	»	»	83
1ers Infirmiers	»	»	2	1	8	»	»	1	»	42
1eres Infirmières	»	»	3	»	85	1	»	»	»	89
Panseurs	»	»	2	»	5	»	»	»	»	7
Panseuses	»	»	»	»	5	»	»	»	»	5
Garçons d'amphithéâtre	»	»	»	1	4	»	»	»	»	5
Infers et garçons de service	7	»	12	5	213	»	»	2	»	239
Infres et filles de service	»	»	4	1	289	4	1	»	»	299
Personnel profel fixe	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Totaux	8	5	60	11	846	9	3	4	1	947

Ce tableau nous montre que sur les 5461 agents de tous grades, il y en a 947 possédant une instruction générale très satisfaisante, soit une augmentation de 99

sur l'année scolaire 1899-1900 (1). Nous avons été amené à reproduire encore une fois cette *double statistique* en raison de la nouvelle campagne menée contre le personnel laïque (2). Elle montre, en effet, les résultats successifs obtenus, tant sous le rapport de l'*enseignement professionnel* que de l'*enseignement primaire*, grâce à la création des Écoles professionnelles d'infirmiers et d'infirmières. Elle fournit des arguments irréfutables pour répondre aux adversaires irréconciliables et jamais fatigués, quoique certains en disent, de la réforme de la laïcisation des établissements hospitaliers.

Ceci dit, nous allons rappeler brièvement les principales *améliorations* qui nous paraissent devoir être introduites dans votre situation matérielle, intellectuelle et morale.

1° Création de *bourses nationales* et *départementales* ou *municipales* pour faciliter la laïcisation des établissements nationaux, des asiles ou orphelinats départementaux et des hôpitaux et hospices municipaux de province. Le ministère de l'intérieur pourrait seconder les municipalités à l'aide d'un prélèvement pour ces bourses sur le pari mutuel.

2° Distribution ou rappel des récompenses accordées par l'Administration et le ministère de l'intérieur à la solennité annuelle de la Salpêtrière et inscription dans le *Palmarès* le Livre d'or de l'Infirmat, des noms de tous les infirmiers et infirmières récompensées et de tous ceux et celles qui ont obtenu le certificat d'études. Sur ces deux points nous avons eu pleine satisfaction en 1898 et 1899. Si nous en reparlons aujourd'hui c'est que dans le dernier *Palmarès*, il n'a pas été fait mention des infirmiers et infirmières médaillés.

3° Il est à souhaiter, ainsi que cela se fait pour les infir-

(1) Non compris ceux de cette année.
(2) Voir les journaux politiques de ces derniers mois, entre autres l'article de M. de Bonnefon dans le *Journal* du 2 septembre.

miers des asiles d'aliénés de la Seine, que les années de *service militaire* soient comptées pour la *pension de repos*, aux infirmiers des hôpitaux.

4° Nous demandons encore qu'on réunisse, dans le même établissement, l'infirmier et l'infirmière mariés et qu'on leur donne une chambre ou, à défaut, une indemnité de logement ; — que les infirmiers et infirmières en contact avec les malades soient partout pourvus de *blouses* ; — que, en été, les infirmiers aient un *costume léger* en remplacement de la veste de drap lourde et malsaine qui leur est imposée (1) ; — que le *régime alimentaire* des infirmiers et infirmières soit amélioré ; — que le *changement de service* ou le *roulement* s'opère au cours de l'année scolaire dans les hôpitaux-écoles, en d'autres termes que les élèves infirmiers et infirmières passent à tour de rôle dans *tous* les services ; médecine chirurgie, accouchements, bains et douches, lingerie cuisine, etc. Ce n'est qu'à cette condition que l'*enseignement pratique* sera réellement complet, et que nous aurons de véritables hospitalières. Cette réforme que, de longue date, nous n'avons jamais cessé de réclamer, sera réalisée le jour où l'Administration centrale le voudra.

5° Pour compléter l'*enseignement des écoles*, nous rappellerons encore la nécessité d'avoir dans chaque établissement-école, au moins pour commencer, un *amphithéâtre* pour les cours, un *musée*, une *bibliothèque* spéciale, une *salle de réunion*. Notre ami Petit-Vendol a déjà organisé un *musée* à la Pitié, et l'économe de Villejuif, s'inspirant de nos idées, a créé une *bibliothèque spéciale* pour le personnel secondaire de son asile. Le plan est tracé, il a reçu un commencement d'exécution. Souhaitons d'en voir bientôt la réalisation complète. Les déclarations de M. le Directeur de l'Assistance publique, que vous venez d'entendre, sont d'un bon augure.

---

(1) Il est question à la Préfecture de police de munir les sergents de ville d'un *costume de toile* pour l'été. Cette réforme, commandée par l'hygiène, a été réalisée dans plusieurs villes. Pour ne parler que de ce que nous avons vu, nous citerons Reims et les Sables d'Olonne. A l'asile d'aliénés de Villejuif les infirmiers ont une blouse de toile.

6° Nous persistons aussi à réclamer la *réorganisation* du *service de veille* : tant qu'on imposera, redirons-nous pour la centième fois, l'obligation aux débutants d'être *veilleurs* ou *veilleuses*, on nuira aux malades et au bon recrutement du personnel secondaire.

7° L'an dernier, au sujet de l'*habitation des infirmiers et infirmières*, nous nous exprimions ainsi : « Elle est insalubre dans la plupart des établissements. Si quelques améliorations ont été réalisées, il reste encore énormément à faire. En attendant ne serait-il pas possible d'étendre à beaucoup plus de sous-employés et aux infirmiers et infirmières mariés ce qui a été fait dans quelques hôpitaux, par exemple à la *Charité*, à *Lariboisière*, à *Bicêtre*, dans les *asiles d'aliénés*, c'est-à-dire le logement au dehors. » Nous sommes heureux de constater cette année, grâce à M. Mourier, un commencement de réalisation de cette dernière mesure.

C'est en accomplissant, M. le Directeur, les réformes que nous venons d'énumérer, qui doivent primer tout, principalement en *supprimant l'habitation en commun*, les *dortoirs*, en donnant aux infirmiers et aux infirmières des Chambres distinctes, hygiéniquement aménagées, que vous assurerez un meilleur Recrutement de votre personnel secondaire. Que de femmes sérieuses, dignes, instruites, consentiraient à se mettre au service des malades si elles étaient assurées d'avoir un peu de considération, des conditions matérielles meilleures, des logements convenables, salubres !

Il ne s'est pas créé de nouvelles écoles d'infirmières cette année, plusieurs sont en projet. L'école d'infirmières de Lyon a fonctionné très régulièrement durant cette année scolaire. Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans la *Province Médicale* du 28 juillet :

« La semaine dernière, a eu lieu à l'hospice de la Charité l'examen des élèves de l'école professionnelle d'infirmières, sous la présidence de M. Sabran, assisté des administrateurs directeurs des hôpitaux et d'un jury médico-chirurgical.

« 50 élèves, dont 31 sœurs hospitalières, 12 religieuses de

diverses communautés et 4 infirmières civiles ont pris part aux épreuves. Toutes ont montré par leurs réponses, aussi bien aux questions théoriques que pratiques, qu'elles avaient mis à profit les leçons faites pendant l'année scolaire par MM. Rabot, Vincent et M. l'administrateur Balleidier ; le jury les a sans exception jugées dignes de recevoir le diplôme; (les deux premières qui ont obtenu 43 points sur 43, sont une infirmière civile et une religieuse appartenant à une communauté.)

« Les chefs de service des hôpitaux et tous les médecins de Lyon n'ont qu'à se féliciter des bons résultats donnés par cette école, qui fonctionne depuis 2 ans ; ils remercient M. Sabran, Président du Conseil d'administration des hospices civils, d'avoir pris l'initiative de sa création, au grand avantage des malades, aussi bien de la ville que des hôpitaux. »

« Comme vous le voyez, nous écrit à ce propos M. Sabran, président de la Commission administrative des hôpitaux de Lyon, les médecins sont unanimes à louer cette création et à en reconnaître les bons résultats. Mais ce qui résulte pour moi, de l'expérience faite, c'est que le succès de l'école dépend uniquement de la bonne volonté et du *concours donné par les chefs de service*. Non seulement les professeurs chargés des cours doivent s'appliquer à rendre leur enseignement utile, mais les chefs de service doivent apporter un soin particulier à diriger et à surveiller le stage des élèves. Partout on les a fait travailler effectivement sous la surveillance du personnel de salle et sous la direction des chefs de service. Partout ces derniers se sont intéressés aux stagiaires qu'on leur envoyait et m'ont adressé tous les deux mois une note motivée sur la façon dont chaque élève avait fait son stage. C'est là le point fondamental de l'enseignement et le jour où les chefs de service se désintéresseront des élèves stagiaires, l'école aura vécu comme résultats appréciables.

« J'espère que cette éventualité ne se produira pas parce que les chefs de service reconnaissent qu'ils sont les premiers intéressés au développement de l'*Instruction Professionnelle* ; mais je tenais à vous signaler le fait et j'estime que si l'on veut créer avec profit des *Écoles d'infirmières*, il faut obtenir le concours effectif des chefs

de service qui auront des élèves stagiaires à diriger et à instruire.

« Bref je suis satisfait des résultats obtenus jusqu'ici et je m'occupe de la création d'une école d'infirmiers sur des bases un peu différentes de celle des infirmières. — J'ai saisi le Comité médico-chirurgical de la question et j'espère qu'à la rentrée nous pourrons inaugurer une petite école d'infirmiers.

« Vous m'excuserez de vous entretenir de ces détails mais je sais quel intérêt vous portez à ces questions, et je sais aussi qu'on ne vous importune jamais quand on vous demande vos avis et vos conseils sur un sujet, dont l'initiative vous appartient et au sujet duquel vous avez une conpétence absolue. »

Nous partageons complètement l'opinion de M. Sabran sur la *nécessité de la participation des chefs de service.* Nous n'avons cessé d'y faire appel. Les années précédentes plusieurs médecins et chirurgiens, notamment à la Pitié, ont autorisé les élèves libres à suivre leur visite du matin. Cette année nous avons été plus heureux, car les médecins et les chirurgiens de Lariboisière ont consenti à leur ouvrir largement les portes de leurs salles. Mais le concours le plus actif qui nous ait été donné est celui de notre ami, le professeur S. Pozzi, et de ses assistants, MM. Jayle, Baussénat et Rebreyen. Ils ont organisé, à l'hôpital Broca, plusieurs séries d'*exercices pratiques de gynécologie* qui ont été suivis par quelques sous-employées et infirmières des hôpitaux et par un grand nombre d'élèves libres.

Voilà une réforme facile à compléter et qui est appelée à rendre, ainsi que le dit justement M. Sabran, d'incontestables services.

Pour cela, il est indispensable, M. le Directeur, que vous donniez des instructions aux directeurs des hôpitaux pour qu'au lieu de s'y opposer, ils en facilitent l'accomplissement.

Nous vous avons dit, il y a un an, qu'il s'était créé, rue Garancière, une *École libre de garde-malades* pour la ville et nous vous en avons indiqué l'organisation. Dans notre

discours de 1899 à la Salpêtrière. Un mot, aujourd'hui sur son fonctionnement. Cette école s'est ouverte au mois de janvier 1900. 4 élèves dont 2 seulement à demeure s'étaient fait inscrire. 3 auditrices libres se sont jointes à elles ; puis, au mois de mars et d'avril 2 nouvelles élèves et 4 auditrices sont venues s'ajouter aux précédentes. De même que l'*Union des femmes de France*, la nouvelle école a obtenu de l'Administration l'autorisation pour ces élèves de suivre le matin les visites médico-chirurgicales des hôpitaux. Il y a eu, pour elles, ce que nous ne regrettons pas, plus de facilité que pour les élèves des écoles mêmes des hôpitaux. Les locaux de l'école de la rue Garancière étant reconnus insuffisants à cause de l'arrivée probable de nouvelles élèves, l'école a été transférée dans deux immeubles du n° 10 de la rue Amyot et du n° 5 de la rue Laromiguière. Durant la première année scolaire le nombre des leçons a été de 120 (1).

L'*École libre et gratuite de garde-malades* de la Maison de santé protestante de Bordeaux, dont nous avons parlé, a débuté en 1884 par des conférences destinées aux garde-malades qui furent instituées sur l'initiative du Dr Demons et de Mme Momméja, directrice de cet établissement. En 1890, la direction des cours fut confiée à Mme Gros-Droz, élève diplômée des écoles de Paris, et par ses soins l'enseignement théorique et pratique fut considérablement développé. L'Ecole délivra, à partir de cette époque, des diplômes qui lui sont propres.

La durée des études est de deux ans, les élèves internes sont au nombre de 8, et les externes en nombre illimité. L'École avait, en avril 1901, reçu 293 inscriptions depuis sa

(1) Ces renseignements sont empruntés à un rapport très intéressant de M. le Dr G. Maurange. « En fondant une école pro essionnelle d'infirmières, dit-il, nous avions en vue la préparation d'un personnel de choix pour l'assistance des malades à domicile. » Nous rappellerons que les écoles municipales d'infirmières ont eu pour but non seulement d'instruire le personnel hospitalier, mais aussi les garde-malades de la ville et les mères de famille. — Cette année, à Lariboisière, 40 élèves libres (4 H. et 36 F.) ont obtenu leur diplôme; a la Pitié 35 (8 H. et 27 F.) ; à la Salpêtrière 21 femmes, soit au total 96 diplômes accordés à des élèves libres (1901).

fondation et diplômé 14 internes et 86 externes. Cette école est ouverte à deux catégories d'élèves : les internes protestantes et les externes de tous les cultes.

*
* *

En terminant, nous devons vous renseigner sur la *laïcisation hospitalière*.

Dans l'Assistance publique de Paris, il n'a pas été laïcisé de Maison de secours depuis plusieurs années. L'Hôtel-Dieu et Saint-Louis sont restés confiés aux religieuses Augustines. Les républicains du Conseil municipal actuel ont repris l'ancienne tradition en réclamant de nouveau dans la séance du 30 décembre la laïcisation de ces deux hôpitaux. L'urgence a été repoussée par 39 voix contre 38 et le vœu renvoyé à la Commission spéciale.

Le sanatorium d'Hendaye, celui d'Angicourt, l'hôpital Bretonneau, le nouvel hôpital Trousseau, l'hôpital Herold, transformé en hôpital d'enfants, et la Fondation Chemin Delatour, ont reçu un personnel laïque.

En province, signalons la laïcisation de l'asile d'aliénés de Naugeat près Limoges, opérée par le préfet de la Haute-Vienne, notre ami Edgard Monteil ; — la remise de l'hospice des vieillards de Limoges à des laïques. Dans quelques mois la laïcisation des hôpitaux de Marseille sera enfin accomplie. Le Conseil municipal et la Commission administrative se proposent de créer une école d'infirmiers et d'infirmières au mois de novembre. C'est, nous le répétons, la condition absolue d'assurer le succès de la laïcisation à Marseille comme partout.

La question de la laïcisation est posée à Limoges pour l'Hôtel-Dieu, à Poitiers, Alais, Lorient, St-Etienne, Rouen, Évreux.

A Oyonnax, dans l'Ain, il est probable que le nouvel hôpital sera confié à des infirmières laïques. Ceci devrait être la règle pour tous les établissements nouveaux.

Pour mener à bien toutes ces laïcisations, le ministère de l'intérieur devrait créer, par un prélèvement sur les fonds du pari mutuel, des *bourses* auprès des écoles d'infirmières de Paris ou de celles qui se créeront et aider

à la création de *pensions de repos* pour lesquelles toutes les années de service passées dans les établissements municipaux, départementaux et nationaux entreraient en ligne de compte. Les municipalités, les commissions administratives de province devraient *relever les salaires*, actuellement dérisoires des infirmiers et infirmières de leurs hôpitaux.

A l'administration de l'Assistance publique de Paris incombe la tâche de faciliter aux cités républicaines qui veulent laïciser leurs services hospitaliers, le recrutement de leur personnel en reprenant, avec leurs grades, ceux ou celles d'entre vous qui consentent à répondre à l'appel qui leur est adressé. Déjà elle est entrée, quoique trop timidement, dans cette voie. De plus, elle devrait fournir sans hésitation, aux familles qui le désirent, dans des conditions à déterminer, les infirmiers et les infirmières dont elles ont besoin. En procédant ainsi, elle ferait, en votre faveur, la meilleure propagande. A vous aussi, infirmiers et infirmières, de répondre à l'appel qui vous est fait par les familles et par les villes.

Que chacun, dans sa sphère personnelle, fasse son devoir, et nous verrons se créer chaque année de nouvelles écoles et se développer de plus en plus rapidement la laïcisation des hôpitaux, au plus grand bénéfice des malades et de la République.

Aussitôt après M. le PRÉSIDENT se lève et donne lecture de l'arrêté dont le texte suit :

Le Maitre des requêtes au Conseil d'État, directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris,

Vu la loi du 10 janvier 1849 et le règlement d'Administration publique du 24 avril suivant;

Vu l'arrêté du 24 avril 1901 qui admet Mlle BOTTARD surveillante de 1re classe à l'hospice de la Salpêtrière, à faire valoir ces droits au repos ;

Vu les états de services de cette hospitalière, desquels il résulte que Mlle BOTTARD est restée en fonctions pendant

Année scolaire 1901-1902

Discours prononcé à la distribution des prix de l'Ecole de Bicêtre

(22 juillet 1902.)

Les discours qui suivent montreront à tous ceux qui voudront les lire, les efforts persévérants faits par les professeurs et par nous pour instruire et éduquer les agents du personnel secondaire de l'Assistance publique de Paris. Ils mettent aussi en évidence les résultats considérables fournis par les Ecoles d'Infirmières au point de vue de l'*instruction primaire* et de l'*enseignement professionnel*.

BOURNEVILLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

La **Vingt-cinquième** année scolaire de l'Ecole d'Infirmiers et d'Infirmières de Bicêtre se termine aujourd'hui. Nous allons retracer brièvement, comme tous les ans, ce qui a été fait ici depuis le mois d'octobre 1901 jusqu'à la fin du mois de juin.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE a continué à vous être donné sans la direction de M. MESNARD, le premier de nos instituteurs, aidé de MM. MASSING et BRUAS, pour les infirmiers, et par M. LANDOSSE, instituteur, aidé de Melle AGNUS pour les infirmières. A la fin de juin, l'*école des infirmiers* comprenait 59 élèves répartis comme suit : 1re division, 28 élèves ; 2e division, 16 élèves, 3e division, 15 élèves. — L'école des infirmières, à la même date, comprenait 24 élèves répartis ainsi : 1re division, 18 élèves, 2e division, 6 élèves. Le maintien, dans cet établissement, à tort selon nous, d'un trop grand nombre d'infirmiers et d'infirmières diplômés des années précédentes, fait que le nombre des élèves des écoles primaires, et aussi de l'*école professionnelle*, va en diminuant.

Relativement au fonctionnement de ces écoles, nous estimons utile de reproduire des renseignements que nous avons déjà donnés bien des fois parce qu'ils mettent en relief le lien intime qui doit exister entre l'*école primaire* et l'*école professionnelle*.

« Afin de montrer le souci que nous avons de perfectionner par tous les moyens l'instruction du personnel secondaire, nous rappellerons que, ici, de même qu'à la Salpêtrière et à Lariboisière, nous introduisons à l'*école primaire* même l'*enseignement professionnel*, comme préparation aux cours théoriques et pratiques. Nos instituteurs, nos institutrices vous font lire, à l'école primaire, en les commentant, les discours qui ont été prononcés aux distributions des prix et au fur et à mesure les parties des cinq volumes du *Manuel de l'infirmière* qui correspondent aux leçons orales de vos professeurs, et, comme *lectures manuscrites*, la traduction, copiée par les enfants de notre service, du *Manuel de l'infirmière* de Domville, ainsi que les copies du *Manuel sur les soins à donner aux aliénés*, élaboré par l'*Association médico-psychologique* d'Angleterre, qu'avec l'assentiment de l'Administration, nous avons l'intention de faire imprimer bientôt par l'atelier des enfants de la 4e section.

Cette année, de même que les années précédentes, nous

avons donné comme *dictées*, au lieu de sujets banals, des sujets relatifs à votre profession. En voici d'ailleurs le titre : 1° *Conditions à remplir pour l'obtention du diplôme* ; — 2° *Vaccination et revaccination* (circulaire de l'Administration) ; — 3° *Discours de M. Mourier*, directeur général de l'Administration de l'Assistance publique, à la distribution des prix de la Salpêtrière ; — 4° *De la loyauté dans les compositions* ; — 5° *De la propreté des infirmiers et des infirmières et du lavage des mains* ; — 6° *Suicide à l'hospice de Bicêtre* (Dr Bourneville) ; — 7° *Rapport de M. le Dr Briand sur un cas de suicide à l'Asile de Villejuif* ; — 8° *Précautions à prendre dans l'emploi du thermo-cautère dans les opérations au voisinage de l'anus* (Extrait du *Journal de médecine de Paris* du 6 octobre 1901) ; — 9e *Hygiène de l'oreille* (Dr Gérard) ; — 10° *Nécessité absolue d'une surveillance très rigoureuse dans l'administration des médicaments*, avec commentaires par M. Bourneville (Extrait de l'*Indicateur de Cognac* du 2 janvier 1902) ; — 11° *De la distribution des médicaments* (*Bonhomme Normand* du 3 janvier 1902) ; — 12e *Conduite à tenir dans un cas de pendaison* (*Rappel de l'Eure* du 27 janvier 1902) ; — 13° *Le lavage des mains* (*Journal de médecine de Paris* du 23 février 1902) ; — 14° *Accusations contre les infirmiers et infirmières laïques* (*Loire médicale* du 15 mars 1902) ; — *Infirmières anglaises comparées aux infirmières françaises* (Extrait du Rapport de M. Brouardel à l'Académie de médecine) ; — 16° *Du massage ; conseils pratiques* (Dr de Frumerie) ; — 17° *L'Infirmier* (Extrait de l'*Encyclopédie* de Diderot) ; — 18° *Une fillette empoisonnée par du sublimé corrosif* (Extrait du *Temps* du 19 juin 1902) ; — 19e *Un accident à l'hôpital Saint-Antoine, malade brûlée aux bains de vapeur* (Extrait du *Temps* avec commentaires par M. Bourneville).

A l'exemple de vos professeurs des cours professionnels, vos instituteurs, vos institutrices saisissent toutes les occasions, s'inspirent des moindres incidents de la vie hospitalière pour rappeler constamment votre attention sur vos *devoirs* : soins de propreté de vous-mêmes, des

malades et des salles, bonté, dévouement envers les malades, serviabilité, bon emploi des matières confiées à vos soins, etc.

14 élèves ont obtenu le *certificat d'études* au cours de l'année scolaire (1), ce qui porte à 196 le nombre de ces certificats acquis par l'école de Bicêtre depuis 1885, dont 124 pour les infirmiers et 72 pour les infirmières.

Actuellement, 48 élèves de cette annnée possèdent ce certificat (2).

Les COURS PROFESSIONNELS ont été faits régulièrement, selon le programme adopté par l'Administration et *revisé chaque année par ceux de vos maîtres* qui le jugent nécessaire. C'est, en effet, eux, en contact direct avec vous, qui corrigent vos compositions, se rendant ainsi compte de vos qualités et de vos défauts, qui sont les plus compétents pour nous signaler les perfectionnements qu'il convient d'introduire dans votre enseignement.

M. PINON, qui vous faisait le cours d'*Administration et de comptabilité hospitalières*, admis à la retraite comme directeur de cette maison, a été remplacé par son successeur, M. MULHEIM. Nous devons adresser nos remerciements les plus sincères à M. Pinon pour son concours dévoué pendant 16 années, dont 3 à l'école de la Pitié et 13 à l'école de Bicêtre. Nous devons rappeler aussi que M. Pinon a été l'un des collaborateurs de votre *Manuel*, qu'il n'a pas hésité à défendre, avec la conviction d'un républicain et d'un libre-penseur, la réforme de la *laïci-*

---

(1) Mlles Frapié, Trémel, Schirmann, Bigand, Charlot, Bernard, Biétrix, Lepetit. — MM. Bordon, Chappat, Combet J., Moulin, Masson, Falguière.

(2) Mlles Bernard, Biétrix, Bigand, Bassery, Charlot, Charpentier, Chavanne, Fauquet, Frapié, Gillet, Pichon, Pradié, Schirmann, Sorieul, Leriche, Trémel. — MM. Bordon, Combet J., Chappat, Carasol, Doisy, Fourquet, Faret, Falguière, Hulot, Leriche, Levèque, Masson, Petitjean, Roy, Vautheleret, Lahaye, Devillers, Chappat, Moulin, Bellamy, Bourbon, Borel, Curtil, Doisy, Flamand, Fressange, Gross, Griot, Moullimard, Petit Georges, Pascal, Roy.

sation et à reconnaître la nécessité, contestée par certains directeurs, de l'enseignement professionnel pour les infirmiers et infirmières. A ce double titre, vous le voyez, M. Pinon mérite nos remerciements et a droit à votre reconnaissance à tous.

L'an dernier, notre ancien interne, M. le Dr Sollier, votre professeur d'hygiène depuis 1887, qui a prononcé le discours habituel à notre place, vous a annoncé que ses occupations de plus en plus absorbantes, l'obligeaient à se retirer. A lui aussi nous devons, au nom de l'Administration, de vos prédécesseurs et au nôtre, lui adresser de vifs remerciements pour son actif et dévoué concours. M. Mourier a bien voulu, sur notre proposition, confier le cours d'hygiène à l'un de nos internes les plus dévoués, partisan convaincu à de la laïcisation, M. Laurens, interne des hôpitaux (1).

Les autres professeurs ont été les mêmes que par le passé. M. le Dr de Frumerie, en dehors du programme quant à présent, vous a fait des leçons théoriques sur le massage, complétées par plusieurs séances pratiques qui ont été très goûtées par tous ceux qui y ont assisté.

L'*enseignement professionnel* a été suivi en octobre par 123 élèves sur lesquels 98 étaient encore présents en juin. Il a été fait avec la régularité habituelle par tous vos professeurs.

Les *exercices pratiques* ont continué à être dirigés par Melle Lorcet, surveillante diplômée; Mme Chevalet, surveillante diplômée; M. Péju, panseur diplômé. A ces exercices, en quelque sorte réglementaires, nous avons continué d'ajouter des exercices sur la *vaccination*, l'*épilation*, le *rasement*, les *bains* et les *douches*.

Les leçons pratiques sur la *vaccination* ont été données

(1) M. Laurens, durant les années précédentes, nous avait déjà prêté un concours sérieux, en vous faisant des conférences, en participant aux examens pratiques, en remplaçant dans ses cours l'un de vos maîtres, notre ami M. le Dr Bonnaire, malade.

par nous dans notre service à Bicêtre et à la Fondation Vallée, avec l'aide de nos internes, de Mme A. Bohain et de Melle Berthe Langlet. Une centaine de vaccinations ont été pratiquées par séries d'une quinzaine sur des enfants et sur quelques infirmiers et infirmières. Il est à souhaiter que vous mettiez plus d'empressement à profiter de l'invitation que nous vous adressons à chaque séance de vaccination. Vous ne ferez d'ailleurs que vous conformer aux instructions formelles de l'Administration. La variole ne devrait être qu'un fait exceptionnel parmi le personnel secondaire, car c'est une maladie qu'on peut et qu'on doit éviter. Après une campagne de presse qui a duré plusieurs années, nous avons été assez heureux d'obtenir que la Faculté exigeât un certificat de revaccination, au lieu d'un certificat de vaccination, pour les étudiants en médecine; de l'Administration de l'Assistance publique un certificat de revaccination pour les candidats à l'externat et pour qu'elle exige de vous que vous vous fassiez revacciner. Grâce à ces mesures, les cas de variole sont devenus très rares parmi les externes, les internes, les sous-employés, les infirmiers et infirmières des hôpitaux. Les cas de décès ont à peu près disparu.

Comme malheureusement nous avons toujours un certain nombre d'enfants *teigneux* dans notre section, cas qui s'entretiennent par les entrants, nous avons demandé à Mme Grisard, suppléante chargée du pavillon des maladies contagieuses, d'enseigner l'*épilation* à toutes les infirmières de bonne volonté et nous faisons appel aux infirmières et aux infirmiers diplômés qui ne s'y sont pas encore rendus pour que, avant leur départ pour les autres hôpitaux, ils apprennent cette petite opération.

Estimant que les infirmiers et les infirmières sont appelés à poser des topiques, à appliquer des emplâtres, des ventouses, des vésicatoires, à faire des frictions, etc., sur des régions plus ou moins velues, nous avons essayé de leur apprendre le *rasement*. Cet enseignement, pendant plusieurs années, a été limité au personnel de notre service. L'an dernier nous l'avons étendu au personnel de

l'hospice. Il a fonctionné d'une façon presque parfaite en 1901-1902. Le chef barbier, M. ALAVOINE, s'est mis avec empressement à notre disposition, ainsi que ses quatre aides de la division des aliénés (1). Durant l'année scolaire, 23 infirmières et 53 infirmiers ont suivi ces cours avec un réel succès, car presque tous et toutes sont aptes à se servir du rasoir. A M. MOURIER de bien vouloir les en récompenser.

Depuis longtemps, nous avons pris l'habitude de dresser tout le personnel de notre service à donner des *douches* d'une façon convenable, avec la collaboration de notre doucheur, M. CHÉREL. Dans les trois autres établissements-écoles les doucheurs et les doucheuses sont chargés de donner des leçons de douches aux élèves. Comme, d'une part, le nombre des douches est assez limité et que, d'autre part, nous ne devons pas nous immiscer dans les affaires de nos collègues, nous nous bornions à donner à ces agents des conseils théoriques et à les engager à se conformer aux instructions de leur *Manuel*. Des renseignements que nous avons recueillis, il est résulté que l'enseignement des douches est fait d'une façon tout à fait défectueuse. Pour y remédier, nous avons demandé à M. Mourier l'autorisation de donner, à Bicêtre, des leçons de douches aux doucheurs et doucheuses des autres sections d'aliénés et des établissements-écoles. Là, nous sommes, en effet, maître du terrain et tous les jours il est donné dans notre service plus de 400 douches. Nous avons fait un premier essai l'an dernier et nous avons constaté que les doucheurs administraient les douches sans se conformer à aucune règle et qu'une telle hydrothérapie, désagréable pour les malades, ne pouvait pas fournir de sérieux résultats thérapeutiques. Nous avons multiplié les leçons de douches cette année avec l'aide de notre doucheur, M. CHÉREL, aux doucheurs et doucheuses de la Salpêtrière et de la Pitié qui sont venus plusieurs fois, ainsi que la plupart des

---

(1) MM. Kraëmer, Lacroix, Roux et Galmiche.

infirmiers et infirmières de Bicêtre qui vont être diplômés tout à l'heure. Malgré l'ordre de M. Mourier et nos demandes réitérées, le doucheur et la doucheuse de Lariboisière ne nous ont pas été envoyés régulièrement.

Le choix d'un doucheur est une chose beaucoup plus délicate qu'on ne le pense: il faut une habileté spéciale, posséder au moins les notions d'anatomie enseignées dans le *Manuel*, d'où la nécessité pour ces agents d'être tous pourvus du diplôme professionnel. Les médecins prescrivent des douches hépatiques ou sur le foie, des douches spléniques ou sur la rate, nous avons vu des doucheurs qui n'avaient aucune notion de ces régions. Que se passe-t-il en face du malade? Cette constatation, disons-le en passant, justifie une fois de plus l'enseignement des notions d'anatomie.

A l'*enseignement officiel*, dans le but de perfectionner vos connaissances, nous avons l'habitude d'ajouter des *conférences* par nos internes. Cette année vous avez été favorisés. L'un d'eux, M. Morel, s'est mis à notre disposition avec un zèle digne des plus grands éloges. Il vous a fait, dans un langage clair, élégant et captivant des conférences sur le *Péril de la tuberculose*, sur les *Parasites de l'homme*, sur le *Péril vénérien* (une conférence pour les hommes et une pour les femmes); sur le *Péril alcoolique*, sur *Jenner, la vaccine et la variole*. Toutes ces conférences, accompagnées de projections, ont paru vous être très agréables. Enfin M. Mesnard, suivant une tradition ancienne, vous a fait une conférence accompagnée également de nombreuses projections, sur *l'incinération* et sur les nombreux avantages qu'elle présente sur l'inhumation.

Les *examens pratiques* qui ont duré près de 7 heures ont été subis par 58 infirmiers et 26 infirmières. Dans ce nombre figurent 8 infirmiers d'Ivry et 5 infirmières du même établissement.

Parmi ces élèves, il y en a 4 qui possèdent le brevet

élémentaire (1) ; un le baccalauréat ès-sciences (2) ; un le baccalauréat complet (3) ; et 18 le certificat d'études primaires (4).

Le *nombre des diplômes* obtenus cette année s'élève à 48, ainsi répartis :

Bicêtre	Infirmiers	24
	Infirmières	13
Ivry..	Infirmiers	6
	Infirmières	3
Élèves externes		2
Total		48

Les *diplômes* n'ont été autorisés qu'à la fin de l'année scolaire 1882-83, cinq ans après la création des écoles. Après cette cérémonie, le total général des diplômes, décernés à Bicêtre, est de 1.023, 592 aux infirmiers et 431 aux infirmières.

Pour terminer l'historique de cette année d'études, il me reste à vous renseigner sur les *promotions* dans le personnel secondaire pendant l'année 1901-1902 :

2 sous-surveillants ont été nommés surveillants.
1 sous-surveillante a été nommée surveillante.
2 suppléants ont été nommés sous-surveillants.
3 suppléantes ont été nommées sous-surveillantes.
6 1ers infirmiers ont été nommés suppléants.
4 1eres infirmières ont été nommées suppléantes.
3 infirmiers ont été nommés 1ers infirmiers.
4 infirmières ont été nommées 1eres infirmières.

Toutes ces promotions ont été faites en faveur d'*agents diplômés*. Il en a été de même dans les trois autres établissements-écoles, et, croyons-nous, dans tous les hôpitaux. Ces faits mettent à néant les assertions de publicistes mal rensei-

(1) Mlle Castel, MM. Cauvin, Barreau, Lepeytre. — (2) M. Bruas. — (3) M. Labby. — (4) Voir page 49.

gnés, pour employer une expression parlementaire, qui prétendent que l'Administration centrale ne tient aucun compte ni de votre assiduité aux cours, ni des efforts que vous faites pour obtenir le diplôme, ou du diplôme même.

Nous aurons l'occasion, à la distributon des diplômes à la Salpêtrière de revenir sur quelques-unes des *réformes hospitalières* qui vous concernent. Toutefois nous devons signaler de nouveau à l'attention de M. Mourier la nécessité d'une *transformation complète de vos habitations,* l'amélioration de votre *nourriture* et la modification de votre *habillement d'été.* Déja une amélioration partielle a été accordée aux infirmiers et infirmières mariées qui sont autorisés à loger au-dehors et reçoivent une indemnité de logement (1).

Quant à *l'habillement*, nous demandons de nouveau qu'on remplace vos vêtements de drap, lourds et anti-hygiéniques, par des costumes de toile analogues à ceux que portent vos collègues des asiles d'aliénés de la Seine, les facteurs et sergents de ville de plusieurs villes de province, entre autres Reims et les Sables d'Olonnes : il s'agit là d'une petite réforme peu dispendieuse que nous espérons bientôt voir réalisée.

Tout ce que vos maîtres et nous, tout ce que M. Mourier voudrait, a pour but votre amélioration matérielle, intellectuelle et morale. A vous, par votre bonne conduite, par votre dévouement aux malades, par votre attachement aux institutions républicaines, à nous faciliter la réalisation de toutes les réformes. La lutte est toujours engagée entre la société laïque, républicaine dont vous faites partie, et la société cléricale, anti-républicaine, monarchique, qui vous supprimerait. Soyez laïques et républicains.

---

(1) Jusqu'à l'arrivée de M. Mourier à l'Administration quelques infirmiers et infirmières seulement, par tolérance, étaient autorisés à loger au dehors, *à leurs frais.*

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de la Pitié.

(30 juillet 1901.)

Mesdames, Messieurs,

Grâce à M. Mourier, directeur de l'Assistance publique, cette école a repris ses travaux, comme autrefois, au commencement d'octobre et, comme autrefois, l'année scolaire, la 12e, se termine par une distribution solennelle des récompenses. Il en a été de même à l'école de Bicêtre et il en sera de même dans quelques jours aux écoles de Lariboisière et de la Salpêtrière. Aussi, en votre nom et au nôtre, croyons-nous devoir adresser à M. Mourier nos plus vifs remerciements.

Vous savez qu'une *école primaire* est annexée officiellement aux écoles professionnelles de Bicêtre, la Salpêtrière et Lariboisière. Ici, les cours primaires, organisés par M. Joly en 1898, n'existent, en quelque sorte, qu'à l'état officieux. Ils n'en méritent pas moins d'être signalés. Ils ont été faits du 8 octobre au 15 juin par Mme Clément pour les femmes, par M. Gallix pour les hommes, tous deux pourvus du brevet de capacité. La plupart des dictées professionnelles que nous avons envoyées et dont nous avons donné l'énumération dans notre discours de Bicêtre ont été faites par les élèves de la Pitié. Au début, il y avait 25 infirmières et 10 infirmiers. En fin d'année, ce nombre était

réduit à 8 infirmières et 8 infirmiers. Trois des premières et un des seconds ont eu le certificat d'études (1). « Ces élèves ont un grand mérite, nous écrit votre directeur, M. Joly, si l'on songe qu'ils sont fort surmenés dans les salles et sont de garde tous les deux jours de 6 à 8 heures du soir. Je n'ai pas besoin de rappeler la patience et le zèle exceptionnels de M[me] Clément et de M. Gallix qui ne se contentent pas de préparer des élèves au certificat d'études, mais instruisent les illettrés pendant toute l'année scolaire, les préparant pour le certificat et l'enseignement professionnel pour l'année suivante et prenant à domicile même, de 8 à 10 heures du soir, les élèves qui montrent le plus de bonne volonté et d'intelligence. » Il conviendrait de régulariser l'organisation de cette école primaire et de l'assimiler à celles de Bicêtre, la Salpêtrière et Lariboisière, au moins tant que tout le personnel ne sera point pourvu du certificat d'études.

Nous sommes heureux de joindre nos félicitations aux siennes, mais il nous permettra de le remercier, lui aussi, de tout ce qu'il fait pour assurer le bon fonctionnement et de ces cours primaires qu'il a créés et de l'école professionnelle.

Laissant de côté ce qui a trait aux écoles primaires, annexées aux trois autres écoles professionnelles, nous croyons utile de donner quelques brefs renseignements sur les cours primaires organisés dans quelques-uns des hôpitaux.

Aux *Enfants-Malades*, les *cours primaires* ont lieu quatre fois par semaine de 8 à 9 heures du soir. « Notre but principal, dit M[me] Edé, est de mettre les infirmières en état de suivre les cours professionnels. La plupart d'entres elles ont besoin de deux années au moins de fréquentation des cours primaires avant de pouvoir le faire avec fruit. A cause de leur service, très chargé, elles ne peuvent étudier ni faire aucun devoir en dehors de la classe, ce qui fait que

(1) Mlles Bouillot, Clausse, Labrouche et M. Héry.

nous n'avons pas présenté d'élèves à l'examen du certificat d'études. »

Aux *Enfants-Assistés*, l'Ecole primaire continue à fonctionner sous la direction de Mlle GLAIS. Les cours sont suivis par les infirmières de l'hospice et des hôpitaux du voisinage. Cette année quatre élèves ont obtenu le certificat d'études (1). Nous signalons de nouveau à l'Administration les services rendus par Mlle GLAIS.

A l'*hôpital Tenon*, les *cours primaires* ont commencé le 1er octobre pour finir le 15 juin. Ils ont eu lieu trois fois par semaine de 8 à 9 heures du soir. Dix élèves ont suivi régulièrement les cours. Parmi elles, quatre se sont présentés au certificat d'études et trois ont été reçues (2). Les cours ont été professés par Mlle DUBOURG et Mme EYRET, sous-employées de l'hôpital.

A l'hôpital maritime de *Berck*, les cours ont été faits par Mmes GUILLAUMIN et LANDRIEUX. Quatre infirmières ont passé avec succès le certificat d'études.

Puisque les besoins des hôpitaux ne permettent pas d'exiger à l'entrée le certificat d'études ou une instruction primaire suffisante, il y aurait un grand avantage à astreindre les infirmiers et les infirmières à suivre les cours primaires. Dès qu'un veilleur ou une veilleuse passent de jour, ils devraient être envoyés à l'école, ce qui les préparerait immédiatement à suivre les cours professionnels au début de l'année scolaire suivante. Ceci dit nous allons tracer sommairement l'histoire de l'*École professionnelle* de la Pitié.

Le nombre des inscriptions en 1901-1902 a été, à la reprise des cours, de 130 au lieu de 169 en 1900-1901. Sur

---

(1) Mlle Dugouingeot et Mlle Diry, des Enfants-Assistés ; Mme Royen et Mlle Lephaye, de la Maternité.

(2) Allain (Marie), Gano (Marcelle) et Joubet (Angèle).

ce nombre, il y avait 27 élèves libres au lieu de 22 en 1900-1901. Dans le courant de l'année, 129 autres élèves sont venus se faire inscrire, dont 15 élèves libres. L'examen passé avant l'inscription a éliminé 66 personnes qui n'ont pu suivre les *cours professionnels* pour *instruction primaire* insuffisante (hommes 22, femmes 44). Aux dernières leçons, il restait 108 élèves. 22 hommes, 86 femmes, se répartissant ainsi :

	F.	H.
Élèves libres	31	4
Personnel de la Pitié	19	11
Personnel des autres établissements	36	7

L'Enseignement professionnel a été fait régulièrement, suivant le programme, par tous vos maîtres qui sont les mêmes que durant l'année précédente. Il a été complété, comme en 1899, 1900 et 1901 par le cours de *massage* de M. le Dr de Frumerie, par les *exercices de gynécologie*, faits comme les années précédentes dans le service de notre ami M. le professeur Pozzi, à l'hôpital Broca, par M. le Dr Beaussénat qui a fait trois séries de chacune deux leçons aux élèves de bonne volonté des quatre Écoles. Nous ne saurions trop remercier MM. Pozzi et Beaussénat du précieux concours qu'ils ont bien voulu donner à votre instruction pratique. Nous souhaitons vivement qu'ils trouvent des imitateurs.

Mentionnons enfin les deux *conférences* de l'un de nos anciens internes, M. Morel (1), sur le *Péril alcoolique* et sur le *Péril de la tuberculose*, et la conférence de notre ami le Dr J. V. Laborde sur le *Traitement de l'asphyxie par les tractions rythmées de la langue*. Quelques jours après sa conférence, M. Laborde a publié dans son journal la *Tribune Médicale* une note très intéressante, accompagnée de figures sur son *Tracteur mécanique ou automatique pour les tractions rythmées de la langue*, que nous

(1) M. Morel avait déjà fait une conférence à cette école à la fin de l'année scolaire 1900-1901.

avons reproduites dans le *Progrès Médical*, dont nous vous avons distribué des exemplaires. A eux aussi, en votre nom et au nom de l'Administration, nous devons adresser nos plus sincères remerciements.

Les *exercices pratiques* ont été faits pour la médecine, par Melle Jouennetaud, surveillante, qui a succédé à Mme Boissière, chargée des cours pratiques à la Salpêtrière ; pour la chirurgie, par Melle Laudin, sous-surveillante ; pour l'emmaillotement et les soins à donner aux femmes en couches, à titre gracieux, par Mme Chineau, sage-femme de la Pitié ; pour les ventouses, par M. Thévenot, suppléant et Mme Godeau, 1ere infirmière ; pour les bains et les douches par M. Yves et Mme Poujol.

Les cours pratiques de médecine et de chirurgie ont débuté les 8 et 9 octobre et ont continué à raison de 3 leçons par semaine pour chacune des deux parties jusqu'au 11 juillet; ils ont été complétés par des interrogations répétées. De plus, Melle Laudin a appris le *rasement* à ses élèves (1).

Sur son enseignement pratique Mme Chineau nous a remis la note suivante : « J'ai pu cette année, dit-elle, avoir toutes les élèves à la fois. J'ai fait quatre cours à la totalité des élèves. Ces cours comprenaient : les soins aux femmes avant, pendant, après l'accouchement ; les suites de couches ; les soins aux enfants nouveau-nés, etc. « De plus, dit Mme Chinot, pendant un mois, le matin et l'après-midi, les élèves sont venues par groupes de trois ou quatre dans notre service, voir donner, et donner elles-mêmes, les soins aux femmes et aux enfants, et apprendre à connaître les instruments servant en obstétrique. »

---

(1) Le rasement se fait depuis longtemps par un perruquier du dehors. La coupe de la barbe coûte 15 cent., la taille des cheveux, 25 cent. Les malades payent quand ils peuvent ou veulent. Dans la majorité des cas, c'est l'Administration qui paie. La dépense est d'environ 60 fr. par trimestre. L'Administration pourrait, tout en laissant les malades qui paient libres de recourir au perruquier, charger des infirmiers et infirmières de ces petites opérations pour les autres malades en leur allouant une gratification.

Les cours sur la pose des ventouses ont commencé en janvier et se sont terminés en juillet, Les élèves ont appris à les poser elles-mêmes. En outre, M. Thévenot leur a enseigné l'application des sangsues et l'administration des bains de vapeur aux lits des malades (1). Les leçons ont eu lieu les lundis et vendredis de 2 à 5 heures pour les élèves libres, hommes et femmes ; les mardis et samedis à la même heure pour le personnel de la maison.

Tous nos collaborateurs des cours pratiques se sont acquittés de leur tâche avec un véritable dévouement.

Dans le but d'épargner aux infirmiers et infirmières des autres maisons qui suivent les cours de nos écoles, nous avons demandé à l'Administration, il y a des années, d'organiser des *cours pratiques auxiliaires* à la Charité, à Tenon, à Necker et à Cochin. Voici quelques renseignements sommaires sur ces cours :

Sur le cours qu'elle fait à l'*hôpital Cochin*, Mme Boisson nous a fourni des renseignements intéressants : « Cent cinquante huit cours pratiques, écrit-elle, ont été faits du 7 octobre au 10 juillet. Ils ont eu lieu quatre fois par semaine : de 2 h. à 3 h. pour les infirmières et de 7 h. à 8 h. du soir pour les infirmiers. Trente leçons supplémentaires ont été données aux infirmiers et infirmières se préparant au diplôme, afin de compléter leur enseignement pratique. Soixante-dix-sept élèves, dont 27 se préparant au diplôme, ont régulièrement suivi ces leçons :

	F	H
Cochin........................	48	15
Enfants-Assistés	7	»
Maternité	7	»

« Ces cours ont porté sur l'application des bandages, la

(1) A la Pitié, un des plus grands hôpitaux de Paris, il n'y a pas de bains ni de douches de vapeur annexés au service balnéo-hydrothérapique, d'ailleurs fort médiocre : c'est là une lacune des plus regrettables.

reconnaissance et l'administration des médicaments, le nom des instruments, leur réunion pour chaque opération et la manière de les stériliser. J'ai insisté sur les soins à apporter pour le lavage des mains, pour l'application des appareils plâtrés et silicatés ; des leçons spéciales ont été faites sur la manière de prendre, de lire et de marquer la température des malades ; la pose des ventouses, la confection des lits et leurs modifications, l'application de la glace et les précautions à prendre, la préparation des salles d'opérations et de spéculum. Il a été également recommandé à toutes les leçons que la douceur envers les malades doit être la première des qualités de l'infirmière.

« Les élèves se sont montrés durant l'année très exacts et très attentifs à toutes les leçons, à l'exception cependant d'un établissement, la Maternité, où le personnel ne vient au cours que quelques semaines avant les examens pratiques.

« Les élèves sont organisées par séries. Toutes celles qui aspirent au diplôme doivent s'y rendre très assidument, à leur tour, depuis la première jusqu'à la dernière leçon. »

A l'*hôpital Necker*, les cours sont confiés à M. Artreux, pour la petite pharmacie, à Mme Humber, pour les pansements (femmes) ; à M. Dudoret, pour les pansements (hommes). Voici la note très intéressante de M. Artreux :

« Ces cours ont compris 35 leçons, divisés en trois parties : les substances dangereuses, les substances non dangereuses, les substances servant aux analyses d'urine.

« Les deux premières leçons ont porté sur l'orthographe au tableau des noms des médicaments, chaque élève ayant un cahier et inscrivant les noms du tableau.

« Je me suis surtout attaché à faire comprendre aux élèves, quelle étaient les responsabilités qu'elles avaient dans l'usage des médicaments ; des précautions au sujet de l'étiquetage, du genre d'étiquetage pour les substances dangereuses, la manière de s'en servir et de les conserver.

« Je leur ai montré la manière de faire des filtres, de

rechercher la présence du sucre et de l'albumine dans les urines. Chaque élève à fait l'opération.

« Quarante élèves ont suivi les cours au début ; il n'en restait plus que quatorze à la fin. ainsi répartis :

Laënnec	4 infirmier.
Enfants-Malades	1 infirmières.
Élève libre	1 infirmière.
Enfants-Malades	8 infirmières.

« Pour encourager les élèves, et aussi pour me rendre un compte exact de leur degré d'instruction, j'ai organisé des interrogations, chaque élève était appelé comme aux examens pratiques à donner les noms et usages des médicaments. Quatre séances de ce genre eurent lieu.

« Chaque fois il y avait une vingtaine de médicaments à reconnaitre, et la dernière il y en avait cinquante. Mlle Dranet, des Enfants-Malades, en a reconnu 49.

« Les élèves qui me quittent sont aptes à distinguer tous les médicaments en usage dans les salles des malades, et placés sous la responsabilité de la surveillante. En agissant ainsi je crois avoir rempli mon devoir, et avoir été votre fidèle serviteur. »

Mme Humber nous a envoyé une note très détaillée sur son enseignement qui montre qu'elle s'est conformée avec soin au programme.

A l'*hôpital Tenon*, Mlle Maffey, surveillante, s'est appliquée aussi à faire un enseignement aussi complet que possible, malheureusement les élèves ne répondent pas à la bonne volonté de la maîtresse. Voici un extrait de son rapport :

« Nous avons eu, dit-elle, pour l'année 1901, un début assez satisfaisant. Quinze élèves sont venues aux cours au commencement. Ces cours avaient lieu les mardis et vendredis de 1 h. 1/2 à 5 heures, les infirmières se sont beaucoup succédées pendant l'année, seules les élèves inscrites pour le certificat d'études ont été très exactes. A la fin de

uin, il y avait au cours 9 infirmières et pas d'infirmiers. Sur neuf élèves inscrites pour le diplôme d'infirmières, quatre restaient au moment des examens. Trois ont été reçues, plus une infirmière venant des Enfants-Assistés et une autre de la Maternité, toutes deux avaient suivi les cours à Tenon ; elles ont été reçues à la Pitié. »

Toutes les élèves des cours auxiliaires, tout en les suivant, doivent *pendant le mois de juin* assister au moins deux fois par semaine aux cours pratiques de leur école professionnelle. En effet, malgré nos efforts pour uniformiser tous les cours pratiques, il existe encore quelques dissemblances. En faisant venir ici, en juin, les infirmiers et infirmières qui suivent les cours auxiliaires de Cochin, de Necker et de la Charité, elles verront les instruments, les médicaments, les bandages, etc... sur lesquels elles seront interrogées à l'*examen pratique* et ne seront pas déroutées comme cela arrive quelquefois. En tous cas, elles ne pourront pas invoquer comme excuse de leur ignorance, qu'elle n'ont pas vu, à leurs cours auxiliaires, tel médicament, tel instrument, tel bandage.

Les *examens pratiques*, qui ont occupé deux longues séances, ont été passés par 120 élèves :

Infirmières de la Pitié	19
Infirmiers de la Pitié	14
Infirmières des établissements	44
Infirmiers des établissements	10
Élèves libres (femmes)	29
— (hommes)	4
TOTAL	120

Nous profitons de notre assistance constante à ces examens pour relever les certificats, brevets et diplômes que possèdent les élèves. A la Pité, nous avons constaté que 58 sont pourvus du certificat d'études ; — 7 du brevet élémentaire ; — 4 du brevet supérieur ; — 1 du diplôme de sage-femme ; — 1 du brevet d'allemand ; — 1 du brevet d'anglais. Soit au total 72, chiffre supérieur à celui de

l'an dernier, bien que le nombre des élèves ait été moindre, en raison de l'examen primaire exigé non seulement des infirmiers et infirmières mais aussi des élèves libres.

87 élèves ont obtenu le *diplôme*. Ils se répartissent comme il suit :

FEMMES.

	Elèves ayant passé les *examens pratiques*.		Nombre de *diplômes* obtenus par catégories.	
Élèves libres	30	92	24	74
Infirmières de la Pitié	18		14	
Infir^res des Établissements.	44		36	
HOMMES.				
Élèves libres	4	27	4	13
Infirmiers de la Pitié	13		6	
Infir^rs des Établissements.	10			
Total		119		87

Au début et dans les premiers mois de l'année scolaire, il y a eu 259 élèves inscrits ; 119 ont subi l'*examen pratique* et 87 seulement ont obtenu le diplôme. Cette comparaison démontre péremptoirement que les diplômes ne sont donnés qu'aux élèves qui ont fait des efforts sérieux et prolongés.

Le *nombre total des diplômés* de la Pitié, depuis 1883, s'élève à 1790.

Depuis le 1er juillet 1901 jusqu'au 30 juin 1902 ont eu lieu seulement 6 *promotions* :

Deux premiers infirmiers ont été promus suppléants;
Une sous-surveillante a été promue surveillante;
Trois premières infirmières ont été nommées suppléantes.

Toutes ces promotions, en conformité de la très juste décision prise par l'Administration, ont été faites en faveur d'agents diplômés. Il semble que, aujourd'hui, il n'y a plus d'exceptions. Ne doutant pas des intentions formelles de

M. Mourier à cet égard, il n'y aura probablement plus lieu de revenir sur ce point dans l'avenir.

*
* *

Diverses personnes, qui ne sont jamais venues dans vos écoles, par conséquent n'ont assisté ni aux cours, ni aux conférences, ni aux exercices, ni aux examens pratiques, ne semblant pas davantage avoir examiné le *Programme* et le *Manuel*, ni avoir lu les discours dans lesquels nos collaborateurs et nous rendons, à la fin de chaque année scolaire, un compte exact de vos travaux, prétendent que l'enseignement qui vous est donné, est pour ainsi dire exclusivement théorique. Bien que ce que nous avons dit tout à l'heure, ne laisse aucun doute sur le caractère tout à fait pratique de l'enseignement professionnel, nous le compléterons par les renseignements suivants, et nous rappellerons un désidératum que nous avons souvent formulé.

Aux *cours professionnels*, aux *exercices, pratiques*, s'ajoutent pour les infirmiers et les infirmières la *pratique quotidienne* dans leur salle, sous la direction de leurs surveillantes. Celles-ci, dont le plus grand nombre a profité de l'enseignement des Écoles depuis 1878, car les surveillantes tirées du personnel antérieur aux Écoles, ou nommées par la faveur, deviennent de plus en plus rares, les surveillantes actuelles, disons-nous, doivent guider, conseiller, instruire les personnes sous leurs ordres. En agissant ainsi, elles font, outre leur devoir, acte de solidarité et contribuent au perfectionnement de leurs subordonnés. Toutefois, cet enseignement pratique de chaque jour, de chaque instant, n'est pas ce que nous voudrions qu'il fût. En effet, les infirmiers et infirmières restent souvent pendant toute l'année scolaire dans le même service. C'est pourquoi nous n'avons cessé de réclamer le *roulement* ou le *changement de service*. Tous les élèves dans les établissements-écoles devraient passer successivement dans deux ou trois services de médecine, un service de

chirurgie, le service d'accouchements, dans la mesure du possible, à la consultation, et dans les services généraux. On aurait ainsi un personnel tout à fait expérimenté.

En ce qui concerne les *élèves externes*, ce programme est en partie réalisé, grâce au concours qu'ont bien voulu nous prêter les médecins, chirurgiens et accoucheur de la maison. Le plus grand nombre d'entre elles ont pu, non seulement assister aux visites ou aux consultations du matin, mais encore contribuer personnellement aux soins donnés aux malades, et, tout en s'instruisant, diminuant le travail du personnel régulier. A elles, on devrait imposer un nombre de journées passées en médecine, en chirurgie et dans le service d'accouchement, leur faisant faire ainsi un véritable *stage*.

Rappelons, puisque l'occasion s'en présente, que nous avons fait établir à la Pitié pour les *élèves libres* qui veulent exercer en ville la profession de garde-malades un *Registre* sur lequel elles peuvent se faire inscrire, afin que, à l'occasion, la direction de l'hôpital puisse les indiquer aux familles qui ont besoin d'une garde intelligente et instruite. Tous les hôpitaux devraient avoir une copie de ce registre où figureraient les noms des garde-malades pourvues du diplôme des Écoles municipales. En faisant connaître ces registres aux médecins des hôpitaux, au public, l'Administration ferait une œuvre utile et tout à fait à son honneur.

Parmi les *réformes*, vous concernant, sur lesquelles nous avons appelé l'attention de l'Aministration et des conseillers municipaux, nous rappellerons : la *transformation de vos dortoirs*, dont nous avons si souvent signalé la situation fâcheuse, en *chambres particulières*, hygiéniquement aménagées ; 2° le *logement au dehors*, moyennant une indemnité, des infirmiers et infirmières mariés, ce qui se fait depuis quelques mois, dans une modeste proportion, M. Mourier étant limité par les crédits dont il dispose ; 3° l'*amélioration* progressive de votre *alimentation* ; 4° le *remplacement*, en été, des *vêtements* des hommes, en drap lourd et trop chaud, par des vêtements légers, en toile ;

5° la création dans les établissements-écoles d'une *salle de réunion*, d'une *bibliothèque* et d'un *musée*. Grâce à votre professeur, M. le Dr Petit-Vendol, vous avez ici les rudiments d'un musée professionnel. Nous avons aussi demandé un *amphithéâtre* spécial pour vos cours et vos exercices pratiques. Aujourd'hui, grâce à l'utilisation d'une partie de la chapelle, cette dernière réforme est moins urgente.

Signalons encore la *réorganisation du service de veille*, qui ne devrait pas être confié à des nouveau-venus, n'ayant aucune expérience mais aux infirmiers et infirmières ayant déjà une connaissance sérieuse des malades.

Enfin, avant de terminer ce discours, déjà un peu long, nous devons rappeler que, dans notre pensée, l'école de la Pitié devrait-être transformée en *École de perfectionnement* où seraient envoyés, pour y faire une *seconde année*, d'enseignement les meilleures élèves des trois autres écoles. Comme cet enseignement est *public et gratuit*, il pourrait être suivi par tous les autres diplômés.

Les résultats pourraient en être consacrés par un *diplôme supérieur*, si l'Administration le jugeait nécessaire. Quant au *programme*, nous en avons tracé maintes fois les grandes lignes. Nous avons exprimé aussi le désir qu'il fut discuté et fixé par tous vos professeurs actuels auxquels pourraient être adjoints vos anciens maîtres. L'expérience que leur a donné l'enseignement qu'ils font depuis des années les rend tout à fait compétents pour une pareille tâche.

Nous parlons ici à des adultes, à des citoyens et à des citoyennes, qui sont naturellement au courant de la vie publique, qui connaissent la lutte engagée contre la Loi par les adversaires irréconciliables de la société civile, laïque, c'est à vous tous, défendant d'ailleurs vos intérêts personnels, de soutenir énergiquement le gouvernement de la République.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de Lariboisière.

(28 jullet 1902.)

Mesdames, Messieurs,

Nous ne voulons pas vous faire un discours. C'est à bâtons rompus, comme on dit, que nous allons vous parler de ce qui a été fait, de ce qui devrait être fait. Un mot d'abord sur la *nécessité de l'enseignement professionnel.*

En l'introduisant, en l'organisant, en nous en occupant sans cesse, ardemment, depuis 25 ans, nous avons fait une réforme dont il ne nous appartient pas d'apprécier l'importance. D'autre l'ont fait. M. Gory vient de le faire. Nous pouvons dire cependant que nous avons réalisé *une œuvre patriotique* en rendant notre pays égal aux autres.

La somme du travail accompli est mise en relief dans la collection des Palmarès qui contient les discours des présidents des distributions des prix, pleins d'excellents conseils à votre adresse, dans nos discours ou ceux de nos collaborateurs qui donnent, année par année, l'histoire des travaux des écoles d'infirmières. Cette collection devrait figurer dans la *Bibliothèque* des établissements-écoles et être mise à votre disposition. Vous verriez, en les lisant, les luttes que nous avons dû soutenir pour l'amé-

lioration de votre sort, pour l'enseignement professionnel, pour la laïcisation dont vous bénéficiez. Chaque année aussi le Palmarès devrait être donné à tous les diplômés, à tous vos professeurs, à vos maîtresses des cours pratiques, à vos instituteurs et institutrices, enfin aux personnes généreuses qui s'intéressent à vous.

L'importance du rôle des infirmières, des gardes-malades, des visiteuses, des surveillantes des dispensaires, des ambulancières est très considérable et très délicat. Elles doivent examiner les malades et les blessés avec la plus grande attention ; prendre des renseignements auprès des personnes qui les amènent à l'hôpital ou au dispensaire, auprès des personnes qui ont été témoins de l'accident ; noter avec précision, sans phrases inutiles, les renseignements qu'elles recueillent afin de fournir aux médecins des éléments d'appréciation pour le diagnostic et le traitement. Dans cette tâche, elles doivent être absolument véridiques. Un détail imaginé ou mal consigné peut induire en erreur le médecin et être préjudiciable au malade. En toutes circonstances, la loyauté et la vérité doivent vous guider. Il faut qu'il en soit ainsi dans tous les actes de votre vie professionnelle. Quelle confiance voulez-vous qu'on ait en une infirmière qui, dès l'École, dans ses compositions, cherche à tromper ses maîtres ?

*
* *

Plus vous serez de véritables hospitalières, plus vous serez instruites, plus vous rendrez de services AUX MALADES qui, dans l'Assistance publique, occupent le *premier rang*. Vous avez des devoirs administratifs, qui se résument en ceci : *obéissance complète* aux Règlements. Vous avez par dessus tout les devoirs *envers les malades*. Qui peut se rendre compte de la façon dont vous les accomplissez mieux que vos chefs de service, médecins, chirurgiens, accoucheurs, etc.. Et cependant, jamais, jusqu'ici, le corps médico-chirurgical n'a été appelé à donner sur vous, régulièrement, pour votre avancement, des notes sur vos aptitudes, vos services, votre dévouement. Nous deman-

dons qu'ils soient appelés à le faire dans l'avenir. C'est là une réforme sur laquelle nous croyons devoir appeler très vivement l'attention de M. Mourier, dont vous connaissez tous l'esprit élevé, les sentiments d'équité et les très bienveillantes intentions.

*
* *

Nous avons toujours pensé qu'il devait vous être tenu compte de vos efforts pour vous instruire, apprendre à exercer votre profession avec le plus de compétence possible. Tous vous n'avez pas réussi à remplir les conditions exigées par l'Administration pour l'obtention du diplôme. Il a manqué, à un certain nombre d'entre vous, le minimum nécessaire dans plusieurs parties de l'enseignement. Mais, les points obtenus doivent demeurer acquis et compter pour l'année prochaine. Vos efforts doivent porter sur les parties de l'enseignement où vous avez faibli. Il doit en être pour vous. comme il en est pour les candidats au baccalauréat, pour les étudiants en médecine. S'ils sont refusés à un examen, les examens antérieurs n'en restent pas moins acquis. Il en a, d'ailleurs, été toujours ainsi, jusqu'à présent, dans les écoles d'infirmières. Et nous ne doutons pas que M. Mourier ne continue cette tradition, conforme à la justice.

*
* *

Un mot au sujet de vos *compositions*.

Vous devez les faire *toutes*. sans exception. Il a été admis, jusqu'à présent, que le minimum, pour une composition, suffirait. Il conviendra peut-être, dans l'avenir, de prendre, pour le minimum, la moyenne des compositions de chaque cours, car nous avons remarqué que des élèves qui avaient obtenu, dès la première composition, le minimum exigé, se désintéressaient des compositions ultérieures. Ceci m'amène à vous dire un mot des *compositions supplémentaires*. Nous avons eu la faiblesse. vos

maîtres et nous, cette année encore, de céder à vos supplications. D'où des difficultés très nombreuses, qui ajournent jusqu'au dernier moment la confection du Palmarès.

Nous vous avertissons que, dorénavant, il ne sera fait de compositions supplémentaires que pour les élèves dont l'absence aura été motivée par des raisons sérieuses : maladie, service militaire, etc. Nous les prévenons aussi que c'est à leur retour à l'école qu'ils devront demander à faire les compositions que les circonstances les ont empêché de rédiger.

* * *

Les *élèves libres* ont eu la faculté, dans la mesure compatible avec leur profession, avec les nécessités de la vie, de suivre la visite des médecins et des chirurgiens de cet hôpital. Tous vous ont fait bon accueil, sachant que tout en vous instruisant vous collaborez modestement au travail des salles, que vous vous rendez plus aptes à soigner leurs malades de la ville et, vous connaissant, qu'ils pourront avoir recours à vous avec confiance. A tous, pour la bonne collaboration qu'ils ont apportée à votre instruction et partant à l'école professionnelle de Lariboisière, nous adressons nos bien vifs remerciements. Nous serions heureux de les voir compléter leur participation par des *conférences* à leur choix, qui contribueraient à perfectionner votre instruction et compléteraient l'enseignement professionnel qui vous est donné.

* * *

Vous êtes des *laïques*. Vous appartenez, non pas à la *société religieuse*, mais à la *société civile*. Vous devez respecter absolument la *liberté de conscience* de vos malades et vous conformer strictement aux instructions précises de l'Administration. En ce qui vous concerne personnellement, vous êtes libres d'agir à votre guise, tout en vous faisant remarquer que la logique voudrait que, dans toutes les circonstances de votre vie, vous agissiez en *véritables laïques*.

Tous et toutes vous lisez les journaux, vous êtes au courant de la lutte qui est engagée entre la *République* et les *Congrégations*. Votre intérêt, votre devoir est de défendre énergiquement par vous-mêmes, par vos parents, par vos amis, vos écoles, la laïcisation, en un mot la République.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de la Salpêtrière.

(29 juillet 1902.)

Mesdames, Messieurs,

Longue et laborieuse est la tâche que nous avons à remplir chaque année à la cérémonie de l'École de la Salpêtrière qui comprend non seulement la *distribution des prix* aux élèves de cette école et, au préalable, l'exposé de ses travaux, mais en outre la *distribution des diplômes* aux élèves des quatre écoles professionnelles, et partant des *considérations générales*, intéressant tous les infirmiers et toutes les infirmières. Aussi, sans plus de préambule, abordons notre tâche.

Ici, de même qu'à Bicêtre, à la Salpêtrière et à Lariboisière, par suite de l'insuffisance de l'instruction d'une partie encore considérable des infirmières est annexée une *École primaire*. Elle est dirigée par Mme Rosel (1), Melles Corbon (2), Combel (3), Patroueille (4), assistées de Mmes Tourte (5) et Imbert (6), suppléantes. Le *nombre des élèves* était de 162 en octobre 1901 et de 135, en juin 1902, chiffres un peu supérieurs à ceux de l'année précédente.

---

(1) Brevet élémentaire et certificat d'aptitudes pédagogiques. — (2) Brevet supérieur et certificat d'aptitudes pédagogiques. — (3) Brevet élémentaire. — (4) Brevet élémentaire. — (5) Brevet élémentaire. — (6) Certificat d'études. Toutes ont leur diplôme d'infirmières.

Les cours ont commencé le 1er octobre. Onze élèves (7) ont obtenu en avril le *certificat d'études primaires,* ce qui porte à 86 le chiffre de ces cetificats depuis 1892.

La classe des illettrées compte encore 23 élèves dont 12 arrivées cette année à l'école. Ce dernier renseignement montre qu'il est toujours impossible d'exiger des postulantes le certificat d'études ou une instruction suffisante et, constatation douloureuse, il prouve que la loi sur l'obligation de l'instruction primaire n'est pas rigoureusement appliquée. Et cependant elle devrait l'être encore plus pour les filles que pour les garçons (1).

Nous avons indiqué dans notre discours de la Pitié, le 25 juillet, les cours primaires des autres établissements. Nous nous bornons à mentionner, ici, la statistique des certificats d'études :

	Certificats d'études 1901-1902	Total des certificat d'études de l'École
Bicêtre	12	196
Salpêtrière	11	86
Pitié	4	29
Lariboisière	10	98
Enfants-assistés	4	42
Tenon	3	98
Berck	4	8

Cette partie annexe de l'organisation des écoles donne des résultats considérables au point de vue de l'instruction primaire, résultats plus grands que ceux qui ressortent du nombre des certificats, car ce n'est que longtemps après le fonctionnement des cours primaires que nous avons demandé aux maîtres et aux maitresses d'écoles de faire sanctionner leur enseignement par l'examen du certificat d'études. C'est ainsi qu'à la Salpêtrière Mlle Nicolle, par

(7) Mmes Capdepon, Houssier, Javelle, Petit-Prestout, Piault, Pinet, Narp, Rey-Gorey, Verrier, Leflaman, Gudin.

(1) « L'éducation des femmes est plus importante que celle des hommes, puisque celle des hommes est leur ouvrage. » (Fénelon, d'après Aimé Martin, *Education des mères de familles,* t. I, p. 83).

excès de modestie, n'a consenti à répondre à nos désirs qu'en 1892. Ces résultats, répéterons-nous encore une fois, justifient l'idée que nous avons eue de créer ces cours primaires à Bicêtre et à la Salpêtrière, dès l'origine, et ensuite de demander à l'Administration d'en créer partout où il y avait des instituteurs et des institutrices. Notre participation s'est manifestée surtout par l'introduction, dans ces cours, de l'*enseignement professionnel* sous différentes formes : lecture du *Manuel de l'infirmière*, lecture de la traduction de l'anglais d'un *Manuel de l'infirmière*, copiée par les enfants des écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière, remplaçant la lecture d'un *manuscrit* quelconque, *dictées professionnelles*, dont nous remettons chaque année un exemplaire à M. le Directeur de l'Assistance publique. Nous préparons ainsi, *dès l'école primaire*, les infirmières peu instruites, à recevoir plus efficacement, le moment venu, l'enseignement professionnel. Nous avons donné le texte des dictées de 1901-1902 à la distribution des prix de Bicêtre. Nous nous contenterons de rappeler qu'elles portent sur les conditions à remplir pour l'obtention du diplôme, sur les devoirs du personnel, sur les accidents qui surviennent dans les divers établissements et les moyens de les éviter, sur des questions professionnelles, etc. En un mot, par tous les moyens possibles, nous essayons de faire pénétrer l'enseignement professionnel dans l'esprit des élèves.

L'*enseignement professionnel* a été fait conformément au programme adopté par l'Administration, révisé chaque année par tous vos professeurs qui sont restés les mêmes durant cette année. Depuis 1899, au programme ancien, avec l'assentiment de l'Administration, nous avons ajouté un cours de *massage* qui, jusqu'à nouvel ordre, n'entre pas dans les conditions pour l'obtention du diplôme, mais qui n'en a pas moins un grand intérêt pour vous.

Les *exercices pratiques* ont été faits par Mmes Boissière et Jannon et sous leur direction par leurs auxiliaires. Voici un court résumé de l'enseignement *médecine* de Mme Boissière :

« Les exercices pratiques ont été faits en leçons de 2 heures chacune pour la médecine et la chirurgie. 200 leçons ont été données. Les élèves ont à chaque séance été réparties dans les salles, pour y exécuter les pansements et ordonnances prescrits par le médecin. Il a été fait également du massage. La prise de la température a été régulièrement effectuée par les élèves.

« Mlle Blès, suppléante de M. le Dr Segond, a montré à quelques groupes d'élèves le maniement si délicat des étuves autoclaves. Mmes les sous-surveillantes de chaque salle ont fait travailler les élèves par petits groupes. Mlle Dumont leur a fait prendre les températures sur les malades de son service pendant plusieurs semaines. Mme Cheffer, ventouseuse, a mis une grande bonne volonté à leur faire poser des ventouses. Mme Lequérée a donné des leçons de douches. Mme Béranger a donné des explications sur la préparation et la température des bains.

« Les sujets des leçons comme les autres années ont été :

« La reconnaissance des médicaments, leur emploi et les précautions à prendre ; — la confection d'un lit pour recevoir une grande malade ou une malade gâteuse, ou une malade ayant une hémorrhagie ; — l'application de la glace ; — les apprêts de la saignée ; — les apprêts de la ponction (appareil Potain) ; — l'examen des urines, les cataplasmes, bains de pieds, lavage de l'estomac, etc.

« MM. les médecins et chirurgiens ont bien voulu permettre que toutes nos infirmières, qui faisaient leur période de 13 jours à l'infirmerie, ainsi que les élèves libres, assistent aux visites du matin.

« Il y a trois séries bien distinctes d'élèves : les illettrées, les diplômées, les élèves concourant pour le diplôme. Parmi les élèves libres plusieurs se sont distinguées par leur dévouement ; elles ont été bonnes et obligeantes avec nos vieilles administrées. Toutes les élèves appelées dans les salles ont fait leur devoir, mais Mmes Petitclerc et Meires et surtout Mme Chapavoir méritent d'être remerciées.

« Les écoles ont parfaitement et régulièrement fonctionné, grâce à M. le Directeur qui a été pour nous un soutien puissant et a constamment facilité notre tâche. »

Voilà pour Mme Boissière. Voici maintenant ce que dit Mme Jannon chargée du cours de petite chirurgie :

« Dénomination des linges à pansements, cotons divers, antiseptique et absorbants, leurs usages. Taffetas gommé, gutta, Mackintoch, bandes de toile, bandes de tarlatane, bandes de Velpeau, de flanelle, l'emploi de ces objets.

« La dénomination des instruments individuellement et leur réunion pour chaque opération, manière de les nettoyer, les stériliser ; la stérilisation des récipients devant servir aux pansements et dans les salles d'opérations.

« La démonstration des appareils provisoires et définitifs, manière de les poser et de les préparer. Pansements sur le mannequin avec bandes de toile, l'avant-bras, croisé de la main, étrier, bonnet du talon, relevés des seins doubles et simples. Spicas double et simple de l'aine et de l'épaule. Compression entière des membres supérieurs et inférieurs, monocle et binocle, huit du genou et du pli du coude. Application des écharpes pour divers cas. — Nous avons fait sur le mannequin les pansements secs et humides, etc. »

Mme Graby, surveillante, ancienne maîtresse des cours pratiques de l'École de la Pitié, est chargée de la surveillance des élèves pendant les cours à l'amphithéâtre et les compositions et des relevés des présences et des absences.

Ici, aujourd'hui, comme hier à Lariboisière, M. Montreuil a tout fait pour assurer à l'École de la Salpêtrière d'excellents résultats. Tous vos maîtres et maîtresses, vos chefs de services sont unanimes à constater votre bonne tenue, votre zèle et votre dévouement.

* * *

Ces renseignements joints à ceux que nous avons donnés à la distribution des prix des autres écoles ne laissent aucun doute pour tout esprit impartial, sur le caractère *absolument pratique* de l'enseignement des écoles d'infirmières, et mettent à néant les affirmations formulées par nos adversaires communs.

Estimant que, au moins au début, on doit croire à la bonne foi de ses adversaires, nous avons invité l'un de ceux qui ont formulé contre vous et contre les Écoles d'infirmières les accusations les plus vives et les plus erronées à venir à Bicêtre. Nous l'avons fait assister successivement à une *leçon de douches*, à une *leçon de rasement*, à une *leçon d'épilation* et à une séance de *vaccination*. Puis, profitant de ce que nous avions à faire un certificat de quinzaine pour un de nos malades, nous avons fait lire par une infirmière les *notes* détaillées que, suivant la pratique de notre service, elle avait prises sur l'enfant depuis son entrée. Nous avons ajouté que tous les jours, à l'Infirmerie générale de Bicêtre, les élèves assistaient, par série, à une leçon donnée par les surveillantes non pas seulement « sur la nomenclature des instruments et appareils», mais encore sur leurs usages, sur leur rangement pour les opérations, sur les opérations de petite chirurgie, sur les médicaments, les bandages et qu'elles procédaient à tous les pansements, à toutes les petites opérations confiées d'habitude aux infirmières (prise de la température, pose des ventouses, etc.) : que, enfin, le panseur apprend aux élèves à soigner les *cancéreux*.

Il lui était bien difficile de ne pas reconnaître qu'il s'agissait là d'un *enseignement vraiment pratique*, mais, a-t-il ajouté, c'est parce que vous êtes là et que vous y veillez ; il n'en est pas de même ailleurs. — Vous vous trompez, lui avons nous répondu, et nous lui avons remis une lettre pour lui permettre de venir assister aux exercices de la Salpêtrière et une autre pour aller aux exercices auxiliaires de l'hôpital Cochin, situé à côté de sa demeure. Il est venu ici et lorsque nous l'avons revu il a reconnu qu'en effet les écoles donnaient un enseignement absolument pratique. Le mal que vous a fait son livre n'en existe pas moins, car il sert de base aux accusations formulées contre les Écoles.

Lors d'une de nos visites aux exercices pratiques, ayant appris que notre ami, M. Mathé, membre du Conseil de surveillance, chargé spécialement de la Salpêtrière, se trouvait dans la maison, nous l'avons prié de venir assister

à la leçon pratique. Il s'y est rendu et à la fin de la séance nous a traduit son appréciation dans les termes les plus laudatifs.

Nous vous avions demandé, M. le Directeur, de bien vouloir assister un jour à une séance d'exercices pratiques, désireux de vous en expliquer nous-même le fonctionnement. Vous l'avez fait au cours d'une de vos visites dans cette maison, à l'instigation de M. Montreuil, qui nous a assuré que, comme M. Mathé, vous aviez exprimé votre satisfaction de tout ce que vous aviez vu.

*
* *

Les *examens pratiques* ont été subis par 231 élèves :

1ers infirmières et infirmiers diplômés...	60
Infirmières..............................	120
Élèves des hôpitaux	18
Élèves libres............................	33
Total........	231

Parmi ces élèves, 2 ont le brevet supérieur (1); 6 ont le brevet élémentaire (2); 1 a le brevet d'herboriste (3) et 45 ont le certificat d'études (4).

72 diplômes ont été conquis cette année.

Salpêtrière..............................	32
Hôpitaux.................................	14
Élèves libres	26
Total........	72

(1) Mlles Blanchot (Claire), Thévenot (Marthe), (élèves libres). (2) Mmes Aladie, Borel, Blanchot (Marie), Gayet, Gruet et Mazure (élèves libres). (3) Mme (Clouet. (4) *Salpêtrière :* Mmes Bost, Collin, Capdipon, Canonoille, Dubernard, Duré, Gudin, Honssier, Javelle, Legeard, Laborie, Le Flaman, Morelle, Le Morellec, Narji Pellicier, Perchirou, Piault, Pinet, Rey, Gorey, Raffort Valence, Verrier. — *Hôpitaux :* Mmes Bonnaire, Constant (Broca), Sellier (Charité), Bibolet, Denonal (Maternité), Billard, Chambellan, Lenillier, Payot, Vienne (Tenon). — *Élèves libres :* Mmes Burcki, Cloue, Collard, Coron, Pourchez, Gruet, Guignard, Jaccaz, Morel, Mencier, Soleirol, Tardyvet.

De 1883 (1) à ce jour l'école de la Salpêtrière a délivré 1031 diplômes.

* * *

Les *promotions*, depuis le 1er juillet 1901 jusqu'au 30 juin 1902 ont été faites toutes en faveur des diplômés :

1 sous-surveillante a été promue surveillante ;
5 suppléantes ont été promues sous-surveillantes ;
5 premières infirmières ont été promues suppléantes ;
6 infirmières ont été promues premières infirmières.

Toutes ces promotions, de même que celles des autres établissements-écoles et des hôpitaux, ont eu lieu en faveur d'infirmiers et d'infirmières diplômés. Vous savez aussi que M. Mourier exige, et avec juste raison, que toutes les personnes, relevant du personnel secondaire, attachées au service de son Administration soient pourvues du diplôme, visiteuses, surveillantes de dispensaires, etc. Il en est de même des ambulancières qui relèvent de la direction municipale. C'est donc à tort que l'on a écrit que « jamais l'Administration n'a voulu s'engager à ne prendre comme surveillantes que des diplômées. » Tout à l'heure nous citerons des chiffres à l'appui. Ne savez-vous pas d'ailleurs que, parmi les élèves libres, figurent un certain nombre de postulantes aux postes de surveillantes de dispensaires — qui pourraient être recrutées parmi vous —, de dames visiteuses, etc.

Ici se termine l'exposé des travaux de la *vingt-cinquième* année scolaire de la Salpêtrière.

* * *

Nous arrivons maintenant à la seconde partie de notre tâche, car cette cérémonie comporte non seulement la distribution des récompenses aux élèves de la Salpêtrière

---

(1) Les deux premières écoles datent de 1878 ; les diplômes n'ont été créés qu'en 1883.

mais encore la *distribution des diplômes* aux infirmiers et infirmières des quatre Écoles. C'est ce qui motive de notre part des *Considérations générales* intéressant toute la promotion. C'est aussi une occasion pour nous de répondre à quelques-unes des critiques formulées contre vous et contre l'enseignement professionnel.

L'un des griefs, qu'on a contre vous, est tiré de votre *instabilité* et des *mutations* trop fréquentes qui se produisent dans les hôpitaux. En généralisant cette accusation, on se trompe. En effet, il est une partie du personnel secondaire qui reste fermement attachée à ses fonctions. Ce sont les sous-employées : surveillantes, sous-surveillantes, suppléantes auxquelles il convient d'ajouter les 1eres infirmières. Cette élite du personnel est, à cet égard, exempte de tout reproche. Même constatation pour les sous-employés. Malheureusement, il n'en est pas de même des infirmiers et des infirmières.

Voici, à titre de renseignement, les *mutations* qui se sont produites dans les quatre établissements-écoles depuis le 1er juillet 1901 jusqu'au 30 juin 1902.

Hospice de Bicêtre

	H.	F.
Partis sur leur demande.................	123	38
Partis dans d'autres hôpitaux...........	16	7
Refusés par l'Administration............	9	0
Admis au repos.........................	»	»
Passés aux administrés.................	»	»
Passés dans le service des malades externes..................................	»	»
Congédiés pour fautes diverses.........	71	11
Total...........	219	56
	275	

Hospice de la Salpêtrière

	H.	F.
Partis sur leur demande.................	10	27
Partis dans d'autres hôpitaux...........	1	29
A reporter..........	11	56

	H.	F.
Report	11	56
Partis par avancement	»	»
Refusés par l'Administration	2	»
Passés aux administrés	»	»
Passés dans le service des malades externes	»	2
Congédiés pour fautes diverses	8	12
Total	21	70
	91	

Hopital de la Pitié

	H.	F.
Refusés par l'Administration	3	»
Ivresse	4	1
Négligence ou incapacité	8	3
Grossièreté envers les malades	2	1
Mauvais traitements envers les malades	1	1
Mauvaise conduite	3	2
Sur leur demande, bons serviteurs	6	7
Abandon de service	14	12
Partis dans d'autres établissements	2	2
Refus de service	2	»
Total	45	29
	74	

Hopital de la Lariboisière

	H.	F.
Partis sur leur demande	51	39
Partis dans d'autres hôpitaux	8	10
Refusés par l'Administration	5	»
Renvoyés pour ivresse	4	»
Renvoyés pour négligence	15	7
Renvoyés pour abandon de service, insubordination	19	11
Total	102	67
	169	

Ces mutations n'ont rien à faire avec la laïcisation. Elles ont existé de tout temps, alors que les hôpitaux étaient

entre les mains des religieuses et, à l'appui, voici le tableau des mutations à l'Hôtel-Dieu du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902 :

Hopital de l'Hotel-Dieu

	H.	F.
Refus de service, mauvais service et abandon de service	48	17
Légèreté de conduite	7	11
Intempérance	25	»
Partis sur leur demande	83	62
Passages dans d'autres hôpitaux	2	»
Refusés par l'Administration	11	1
Total	176	91
	267	

En résumé :

A Bicêtre, pour 266 infirmiers et infirmières, il y a 275 mutations

A La Salpêtrière, pour 333 infirmiers et infirmières, il y a 91 mutations.

A la Pitié, pour 125 infirmiers et infirmières, il y a 74 mutations.

A Lariboisière, pour 184 infirmiers et infirmières, il y a 169 mutations.

A l'Hôtel-Dieu, pour 164 infirmiers et infirmières, il y a 267 mutations.

D'où il suit que durant la dernière année scolaire les mutations ont été plus nombreuses à l'Hôtel-Dieu, confié aux religieuses, que dans dans les établissements laïques. En effet la proportion est de 58,8 °/° 3 à la Pitié (740 lits), à Lariboisière (968 lits) de 91,76 °/° et de 162.7 °/° à l'Hôtel-Dieu.

A propos de l'Hôtel-Dieu, qui contient 880 lits, il nous paraît utile de faire remarquer que les 30 religieuses y sont aidées par 164 infirmiers et infirmières laïques ; que ce sont ceux-ci et non les sœurs qui *soignent directement* les malades, accomplissent les besognes les plus répu-

gnantes, contrairement à un préjugé qui règne encore dans le public, ignorant ou trompé ; que toujours les Augustines ont eu à leur service un grand nombre de filles blanches ou novices, de servantes, de malades convalescents ou guéris qu'elles gardaient indûment à l'hôpital, refusant d'en remettre le chiffre au Bureau laïque, chargé de l'Administration (1). Cette digression utile nous a écarté du résumé général des travaux des quatre Ecoles, revenons-y.

Les *examens pratiques* ont été subis cette année par 499 élèves. Pour chacune des quatre écoles, nous avons dressé la liste de ceux qui possèdent un diplôme, un brevet ou un certificat d'études. La voici :

	Bicêtre.	Lariboisière.	La Pitié.	La Salpêtrière.	Totaux.
Baccalauréat	2	»	»	»	2
Brevet supérieur	»	3	4	2	9
Brevet élémentaire	4	7	7	6	24
Certificat d'études primaires supérieures	»	»	»	»	»
Certificat d'aptitude pédagogique	»	»	»	»	»
Certificat de grammaire	»	»	»	»	»
Certificat d'études primaires	48	29	58	45	180
Diplôme d'herboriste	»	»	»	1	1
Diplôme de sage-femme	»	1	1	»	2
Total général	54	40	70	54	218

(1) Voir : Rousselet, *Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu de Paris, relative à la lutte des administrateurs laïques contre le pouvoir spirituel* et aux abus et désordres commis par les religieuses et les chapelains de 1515 à 1789. Ce livre est précédé d'une *Préface* dans laquelle nous avons mis en relief les faits principaux de la vie des Augustines.

Ces brevets, diplômes, certificats, se répartissent de la façon suivante pour l'année 1901-02 : Bicêtre, 54 ; — Pitié, 70 ; — Lariboisière, 40 ; — Salpêtrière, 54 ; soit : 218 pour les quatre écoles, proportion plus élevée que l'an dernier.

Les *diplômes* d'infirmiers et d'infirmières, qui vont être distribués tout à l'heure, sont au nombre de 54 pour Bicêtre ; de 72 pour La Pitié ; de 48 pour Lariboisière et de 72 pour la Salpêtrière, soit 246 diplômes. Si l'on ajoute ces 246 nouveaux diplômes, en diminution de 34 sur l'année dernière, aux 4.335 diplômes antérieurs, le *total général*, après cette cérémonie, sera de 4.581, dont la plus grande partie a été attribuée au personnel hospitalier.

Cette année encore nous croyons devoir indiquer la situation, au point de vue des diplômes, des sous-employés des établissements-écoles, qui ont plus de facilité pour s'instruire que leurs collègues des autres hôpitaux.

Hospice de Bicêtre.

			Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire
Sur	11	Surveillants	10	10
—	9	Surveillantes	8	8
—	14	Sous-surveillants	14	14
—	19	Sous-surveillantes	14	14
—	14	Suppléants	12	12
—	15	Suppléantes	14	14
—	18	1ers infirmiers	18	18
—	16	1eres infirmières	16	16
—	2	Panseurs	2	2
—	1	Panseuse	1	1
—	1	Garçon d'amphithéâtre	1	1
—	21	agents du Personnel professionel	9	12
	141		119	50

Hopital de la Pitié.

	Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur 3 surveillants	»	3
— 6 surveillantes	5	1
— 3 sous-surveillants	3	3
— 12 sous-surveillantes	10	8
— 3 suppléants	3	3
— 8 suppléantes	8	8
— 3 premiers infirmiers	3	3
— 8 premières infirmières	8	8
— 1 panseur	1	1
— 1 panseuse	1	1
— 1 garçon d'amphithéâtre	1	1
49	43	40

Hopital de Lariboisière.

	Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur 4 surveillants	4	4
— 7 surveillantes	7	7
— 2 sous-surveillants	2	2
— 27 sous-surveillantes	26	26 (1)
— 6 suppléants	6	6
— 18 suppléantes	18	18
— 7 1ers infirmiers	6	6 (2)
— 18 1res infirmières	18	18
— 10 infirmiers panseurs	10	10
— 2 personnel professionnel	2	2

Ce résultat mérite d'être signalé. L'honneur en revient à l'ancien directeur de Lariboisière, aujourd'hui votre directeur, M. Montreuil.

Hospice de la Salpêtrière.

	Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur 6 surveillants	2	2

(1) La 27e sous-surveillante a plus de 50 ans.
(2) Le 7e est âgé de plus de 50 ans.

—	22 surveillantes	16	19
—	7 sous-surveillants	7	7
—	72 sous-surveillantes	56	58
—	6 suppléants	5	5
—	30 suppléantes	26	29
—	1 premier infirmier	1	1
—	42 premières infirmières	30	29
—	1 garçon d'amphithéâtre	1	1
—	34 infirmiers	10	10
—	299 infirmières	59	70
—	20 agents de personnel professionnel	12	12
	540	225	243

En résumé :

A Bicêtre sur 141 sous-employés, 1rs infirmiers et 1res infirmières, il y a 122 diplômés.

A la Salpêtrière sur 187 sous-employés et 1rs infirmiers et 1res infirmières, il y a 151 diplômés.

A la Pitié sur 49 sous-employés et 1rs infirmiers et 1res infirmières, il y a 43 diplômés.

A Lariboisière sur 99 sous-employés et 1rs infirmiers et 1res infirmières, il y a 97 diplômés.

Ce que M. Montreuil a fait à Lariboisière, il s'est attaché à le faire à la Salpêtrière et nous sommes convaincu que la disproportion qui existe encore entre les diplômés et les non diplômés de cette maison s'atténuera promptement.

Nous avons dit qu'à Bicêtre, à la Pitié, à la Salpêtrière et à Lariboisière, toutes les promotions de cette année avaient été faites à l'avantage des diplômés.

La statistique que nous venons de vous donner montre que la grande majorité des sous-employés, 1rs infirmiers, 1res infirmières des quatre établissements-écoles sont également diplômés. Elle met donc à néant les assertions des publicistes, dont nous avons parlé, qui affirment que l'Administration ne tient aucun compte des diplômes.

* * *

Nous complèterons ces renseignements par l'*état numérique des agents de tous grades* des hôpitaux qui, avant la fin de cette année scolaire, étaient pourvus du diplôme professionnel.

GRADES.	NOMBRE D'AGENTS.		
	POURVUS DU DIPLOME PROFESSIONNEL. (1)	NON POURVUS DU DIPLOME PROFESSIONNEL.	TOTAL.
Surveillants	27	50	77
Surveillantes	111	111	222
Sous-surveillants	72	61	133
Sous-surveillantes	294	77	371
Suppléants	91	16	107
Suppléantes	292	35	327
Premiers infirmiers	80	11	91
Premières infirmières	278	63	341
Panseurs	25	1	26
Panseuses	12	3	15
Garçons d'amphithéâtre	19	9	28
Infirmiers et garç. de service	225	1.162	1.387
Infirmes et filles de service	357	1.637	1.994
Personnel professionnel permanent	21	144	165
Totaux	1.904 (1)	3.380	5.284

Si, à ce total, 1.904, on ajoute les diplômés de cette année, appartenant aux hôpitaux, soit 249, on voit que, après la délivrance des diplômes qui va avoir lieu tout à l'heure, le nombre des agents diplômés du personnel

(1) Dans ce nombre ne sont pas compris les diplômés de la promotion de 1902.

secondaire s'élèvera à 2.147, sur le total général des 4.311 diplômés. Voilà pour l'enseignement professionnel (1).

De même que les années précédentes, nous avons demandé à l'Administration de nous fournir la *statistique des sous-employés*, *infirmiers* et *infirmières*, possédant les *diplômes* et les *certificats* qui donnent une idée de leur instruction primaire.

GRADES.	NOMBRE D'AGENTS POURVUS.									
	du diplôme de bachelier.	du brevet supérieur.	du brevet élémentaire.	du certificat d'études sups.	du certificat d'études.	du diplôme de sage-femme.	du diplôme d'herboriste.	du certificat de grammaire.	de la licence en théologie.	Totaux.
Surveillants	»	1	1	»	8	»	2	»	»	12
Surveillantes	»	3	11	»	14	1	»	»	»	29
Sous-surveillants	»	1	5	»	30	»	1	2	»	39
Sous-surveillantes	»	1	8	»	64	4	»	»	»	77
Suppléants	1	1	3	»	33	»	»	3	1	42
Suppléantes	»	»	11	1	80	»	»	»	»	92
1ers Infirmiers	»	»	»	1	31	»	»	1	»	33
1eres Infirmières	»	»	3	»	94	»	»	»	»	97
Panseurs	»	»	»	»	7	»	»	»	»	7
Panseuses	»	»	»	»	4	»	»	»	»	4
Garçons d'amphithéâtre	»	»	»	»	4	»	»	»	»	4
Infors et garçons de service	7	1	19	2	233	»	»	»	»	260
Infres et filles de service	»	»	12	1	259	3	»	»	»	274
Personnel profel fixe	»	»	1	»	29	»	»	»	»	30
Totaux	8	8	74	5	890	8	3	6	1	1003

Ce tableau nous montre que sur les 5.284 agents de tout grade il y en a 1.003 possédant une instruction générale très satisfaisante, non compris les diplômés de cette année.

Cette double statistique est une preuve irréfutable des

(1) Sur les 3.380 *non diplômés*, il en est une proportion notable qui ont suivi les cours de 1878 à 1882 et ont, par conséquent, une instruction professionnelle sérieuse, mais n'ont pas le diplôme qui n'a été autorisé qu'en 1883.

progrès réalisés progressivement, tant sous le rapport de l'enseignement professionnel que de l'enseignement primaire, grâce à la création des écoles professionnelles et des cours primaires qui y sont annexés.

*
* *

Abordons maintenant l'exposé des *réformes* que chaque année nous réclamons, avec une persistance inlassable, qui nous a été quelquefois reprochée, en vue de l'amélioration matérielle, morale et intellectuelle de votre condition.

1° Nous avons visité les *habitations* qui vous sont affectées dans la plupart des établissement hospitaliers. Nous avons donné la description d'un grand nombre d'entre elles ; nous y avons conduit des conseillers municipaux, des journalistes. Tous en ont constaté l'insalubrité, l'absence de tout confort et la nécessité d'y remédier d'urgence. Pendant bien des années, notre voix a été à peu près la seule à se faire entendre.

Depuis quelque temps, les journaux de médecine et les journaux politiques ont enfin protesté, eux aussi, contre l'insalubrité de vos dortoirs, sans faire d'ailleurs la moindre allusion à tout ce que nous avons dit et écrit. Nous avons, toutefois, obtenu quelques satisfactions partielles : la création de pavillons spéciaux pour les sous-employés de l'Asile de Villejuif, pour ceux des Enfants-malades, pour les infirmiers et infirmières de notre service à Bicêtre, des boxes au pavillon Moiana à l'hôpital Saint-Antoine, des chambres distinctes à la Maternité de Beaujon, au pavillon des contagieux des Enfants-malades, à Cochin, à la Clinique Baudeloque, etc. Malheureusement, trop souvent, on dirait que les architectes ne se rendent pas un compte exact de la réforme à accomplir, car ils mesurent parcimonieusement le cube d'air des chambres et des boxes. Les aménagements intérieurs laissent aussi à désirer. Nous n'exagérons rien : M. Mourier n'a-t-il pas

déclaré lui-même, il y a un instant, que ce qui vient d'être fait à la Maternité ne répond pas à son idéal ?

Nous avons insisté naguère auprès de l'Administration pour qu'elle autorise l'habitation au dehors, moyennant indemnité de logement, des sous-employés. L'essai a été fait dans plusieurs hôpitaux, notamment à la Charité et à Lariboisière. Ailleurs, par exemple à Bicêtre, on a autorisé les infirmiers et infirmières mariés, à loger *à leurs frais* au dehors. M. Mourier ayant obtenu un modeste crédit du conseil municipal, aujourd'hui, on leur accorde une indemnité. Les essais, tentés jusqu'ici dans cette voie, paraissent satisfaisants. Avec un *service de nuit* bien organisé, il ne peut en résulter aucun inconvénient. Il suffit d'exiger que chacun soit à son poste à l'heure réglementaire.

2° L'*alimentation* des sous-employés est, en général, convenable ; de ce côté il conviendrait seulement d'accorder plus libéralement à ceux qui le demandent leurs vivres en nature. Quant à la nourriture des infirmiers et infirmières, il faudrait surtout y apporter plus de variété. Quelques économes l'ont déjà fait.

3° L'*habillement* des infirmiers, en été, est absolument défectueux. Nous avons parlé, à la distribution des prix de Bicêtre, des modifications qu'il exige au point de vue de l'hygiène — remplacement des vêtements de drap par des vareuses, des gilets en toile ou en coutil — nous n'insisterons pas davantage.

4° Quant au RELÈVEMENT *des salaires* et des *pensions de repos*, dont nous avons été le promoteur au Conseil municipal, nous nous bornons à dire, qu'il devrait être porté au même chiffre que dans les Asiles d'aliénés de la Seine et qu'il devrait en être de même de vos pensions. Les projets de M. Mourier sur cette question, réalisés, donneraient pleine satisfaction à nos constantes revendications.

5° Le *service de veille*, si important, devrait être trans-

formé radicalement et uniformisé. Nous en avons donné les raisons maintes et maintes fois. En général, il est confié aux débutants, dépourvus de toute connaissance pratique, et c'est la partie la plus pénible, la plus difficile de la profession! Bien des morts sont dues à l'ignorance des veilleurs et des veilleuses. Il devrait être fait par des agents expérimentés. Tous les diplômés devraient y passer, ce qui diminuerait, pour chacun, la durée de la veille. On pourrait naturellement y laisser les infirmiers et infirmières qui le préféreraient au service de jour. Si cette proposition était adoptée, le service de veille se trouverait par là même uniformisé.

6° Nous insistons encore pour qu'on établisse un *roulement de service en service*, c'est-à-dire pour que vous ne soyez pas immobilisées toute l'année dans le même service, avec le même médecin ou chirurgien, avec la même surveillante. Il est indispensable, pour acquérir une bonne instruction professionnelle, que vous passiez un certain temps dans trois services de médecine, deux de chirurgie et dans un service d'accouchements. Cette immobilisation dans un service unique, contre laquelle nous avons sans cesse protesté, a été l'objet de critiques justifiées. Il est certain que les médecins et les chirurgiens des établissements-écoles, sachant le but que l'on poursuit, n'y feraient pas d'objection (1).

En ce qui concerne les *élèves libres*, nous avons enfin obtenu qu'elles suivent les *visites des chefs de service*. Il n'y a plus qu'à régulariser cette partie de l'enseignement professionnel, à la varier le plus possible, à fixer le nombre des journées de présence. Il conviendrait aussi de les autoriser à assister les médecins des Maisons de secours

---

1. Des essais dans ce sens ont eu lieu à la Salpêtrière, à diverses époques. Cette année, outre le séjour de deux semaines à l'Infirmerie générale, les élèves sont allées à la cuisine et à la lingerie.

et des dispensaires qui y consentiraient, à l'exemple de M. le Dr Mallet du dispensaire de la rue Jenner.

Pour les *infirmières* aussi bien que pour les *élèves libres*, nous serions heureux de voir nos collègues des hôpitaux-écoles fournir des notes sur leur assiduité, leur zèle, leur intelligence, comme le font les médecins et les chirurgiens des hôpitaux de Lyon.

7° Dans tous les établissements-écoles, nous réclamons de nouveau, pour vous, une *salle de réunion*, une *bibliothèque spéciale*, un *musée* réunissant tous les objets que vous devez connaître.

Nous ne reviendrons pas sur les recommandations faites tous les ans sur vos obligations envers les malades, envers vos chefs d'ordre médical et administratif, envers vos compagnes, M. Mourier l'a fait. Nous nous permettrons de faire remarquer à ce propos qu'on ne sait pas assez ce qu'enseignent vos maîtres, vos maîtresses, nous-même, dans les leçons, les dictées et les discours et on attribue à des interventions récentes et superflues, l'idée d'un enseignement moral donné depuis un quart de siècle.

La plupart des réformes, dont nous venons de parler, exigeront du temps et de l'argent. Il en est une d'une très grande importance qui aiderait puissamment à un meilleur recrutement, d'une réalisation facile et rapide : c'est la *considération morale* dont il conviendrait d'entourer le personnel. Du côté du corps médico-chirurgical, il y a de réels progrès : mais il faudrait que le personnel administratif, aussi bien du chef-lieu que des hôpitaux, lise votre discours, M. le Directeur, et s'en inspire dans ses relations avec les sous-employés, les infirmiers et les infirmières.

Ce *programme*, que nous défendons depuis 25 ans, a été réalisé très partiellement. Grâce à M. Mourier, nous espérons en voir la réalisation complète dans un avenir prochain.

8° Pour uniformiser l'enseignement pratique, nous avons demandé à M. Mourier, qui y a consenti, de réunir aux

exercices de l'ainée des Écoles, faits par les ainées des maitresses des cours pratiques, c'est-à-dire à la Salpêtrière. toutes les sous-employées chargées de cette besogne dans les trois autres établissements-écoles et dans les hôpitaux où nous avons fait créer des cours auxiliairs.

En organisant ces réunions — il y en a eu quatre — nous poursuivions un double but : mettre toutes les maitresses des cours pratiques en contact les unes avec les autres, faire préciser les différentes parties de l'enseignement, arriver à ce que partout on ait les mêmes objets, les mêmes médicaments, qu'on fasse les bandages de la même façon, etc., afin d'éviter des omissions ou des explications contradictoires qui troublent les élèves ou leur servent d'excuses, au moment des examens.

9° Sachant combien est déplorable dans la plupart des hôpitaux l'*administration des douches*, nous avons demandé à M. le Directeur de l'assistance publique de réunir à Bicêtre les doucheurs et doucheuses des quatre établissements-écoles qui sont chargés d'enseigner aux élèves à préparer des bains, à donner des douches. Les *leçons pratiques*, dont nous avons parlé avec détails à Bicêtre, sont encore plus indispensables que nous ne le pensions. Nous les renouvellerons annuellement, en faisant appel aux élèves libres. Elles rendront des services incontestables aux malades.

* * *

En conformité du programme habituel de notre discours à la distribution des diplômes, il nous reste encore à vous renseigner sur les progrès de l'*enseignement professionnel* et de la *laïcisation hospitalière*.

Il existe actuellement des Écoles d'infirmières à Bordeaux, au Hâvre, à Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy, Reims, Rouen, Saint-Etienne, Toulon et Toulouse, fonctionnant avec des succès divers. A Paris, outre les quatre écoles départementales, nous avons à mentionner

les cours de l'*Union des femmes de France*, des *Dames françaises* et l'*Ecole professionnelle d'assistance aux malades*.

Nous donnerons dans le tirage à part de nos *Discours*, en *Annexe*, des renseignements détaillés sur ces écoles. Aujourd'hui, pour ne pas retenir votre attention trop longtemps, nous n'insisterons que sur les Ecoles du Hâvre et de Lyon.

École d'infirmiers, d'infirmières et de gardes-malades du Havre.

L'école a été fondée en novembre 1897, sous les auspices du Conseil municipal et la surveillance de la Commission administrative des hôpitaux. L'initiative en revient à un de vos anciens maitres, qui fut mon interne, le Dr Sorel. Les cours sont suivis :

1° Par le personnel des hôpitaux : hospitalières, religieuses et laïques, infirmiers, infirmières, etc., qui trouvent dans la fréquentation assidue des cours, l'instruction qui leur est indispensable pour exercer convenablement leurs fonctions ;

2° Par des personnes de la ville, qui font partie des Sociétés de secours aux blessés militaires et par celles qui se destinent à la profession de garde-malade.

Depuis son ouverture l'école a donné les résultats suivants :

1897-1898........	25 élèves	et	57	auditeurs et auditrices.
1898-1899........	25	—	48	—
1899-1900........	34	—	20	—
1900-1901........	35	—	23	—
1901-1902........	39	—	2	—

Ont obtenu le diplôme :

1898-1899 : 3 dont 1 infirmier, 2 personnes de la Ville, dont 1 garde-malade.

1899-1900 : 2 dont 1 infirmière, 1 personne de la Ville, garde-malade.

1900-1901 : 4 dont 2 hospitalières laïques, 1 infirmier, une personne de la Ville.

1901-1902 : 18 dont 11 religieuses hospitalières, 5 hospitalières laïques, 2 personnes de la Ville, dont 1 hospitalière laïque.

Le département de la Seine-Inférieure alloue chaque année, à l'école, une subvention qui est de 450 fr. pour 1902, afin d'assurer son fonctionnement.

SITUATION DES HOSPITALIÈRES LAIQUES EN 1902.

Surveillantes	1ère classe, au choix, après 10 ans de service comme hospitalière	1.000 fr
	2me classe	800 fr.
Sous-surveillantes	1ère classe, au choix, après 5 ans de service comme hospitalière	700 fr.
	2me classe	600 fr.

Faculté est accordée, dans certains cas spéciaux (par exemple veuve avec enfants), de loger en ville lorsque les besoins du service le permettront et après autorisation préalable de la Commission administrative.

Voici la liste des cours et les noms des professeurs :

M. le Dr Deronde, médecin des hôpitaux pour l'anatomie.
M. Caron, médecin de l'hospice général, pour la physiologie
M. Fratter, médecin de l'hôpital Pasteur, pour l'hygiène.
M. Sorel, chirurgien de l'hôpital Pasteur, pour la chirurgie.
M. Courbet, médecin de l'hospice général, pour la médecine.
M. Powilewicz, médecin de la Maternité, pour les soins à donner aux femmes en couches.
MM. Le Marie et Dominique, pharmaciens des hôpitaux, pour la pharmacie.
M. Gardye, directeur des hôpitaux, pour l'Administration.

En assurant le fonctionnement régulier des Écoles d'infirmières du Hâvre et de Rouen, le Conseil général aurait en une année le personnel nécessaire pour la laïcisation de l'asile d'aliénés de St-Yon.

Écoles d'infirmières de Lyon.

Nous croyons devoir vous communiquer également les documents que M. Sabran, président de la Commission administrative des hôpitaux de Lyon, a eu l'obligeance de nous adresser sur l'école qu'il a fondée.

« Lyon, le 17 juillet 1902.

« Mon cher Collègue,

» Je reçois votre lettre du 15 juillet et m'empresse de vous répondre que j'ai lu avec un vif intérêt le Palmarès des Écoles d'infirmières de Paris que vous avez bien voulu m'envoyer à la fin de l'année 1901.

« Quant à notre école de Lyon, elle a fonctionné régulièrement et les examens ont eu lieu le 10 juillet 1902. Le jury était composé, comme d'habitude, de 2 professeurs, d'un chirurgien et d'un médecin, désignés par le sort et de deux administrateurs, total 6.

« Quelques élèves ayant conscience de leur insuffisance se sont retirées et ont quitté l'école avant les examens. Les 50 élèves qui se sont présentées ont été admises avec des notes variant de 25 à 14 points : le maximum des points est 45. Sur les 50 élèves, 35 appartiennent à notre personnel hospitalier, 18 à un personnel étranger, congréganiste et laïque.

« Nous avons créé 4 *bourses* sur notre cagnote d'administration ; le Conseil général a créé également 4 bourses, afin de permettre aux laïques d'avoir des ressources pendant l'année scolaire où tout leur temps est absorbé par les exercices théoriques et pratiques de l'école. Mais, malgré la création de ces bourses et la publicité donnée, nous n'avons pu recruter que 4 élèves laïques qui aient suivi l'enseignement d'une façon complète.

« Quant aux *examens* eux-mêmes, voici les observations que j'ai faites.

« Parmi les 50 élèves qui ont obtenu le certificat professionnel, il y en avait deux qui ont répondu d'une façon

insuffisante à l'examen oral et on a discuté la question de savoir si on les ajournerait. Mais, en consultant leur dossier, on a constaté que les 5 chefs de services auprès desquels elles avaient passé pendant leur stage et que tous les 5, chirurgiens et médecins, concluaient en disant que ces 2 élèves feraient de très bonnes infirmières. Dans ces conditions, nous les avons admises, malgré l'insuffisance de l'examen oral et, d'autre part, nous avons pu constater que des élèves qui nous ont répondu d'une façon très satisfaisante à l'examen oral étaient cotées par les chefs de service comme des stagiaires médiocres. J'en tire la conclusion qu'il ne faut pas faire dépendre l'admission du *seul* examen oral (on risquerait de se tromper) et je me félicite beaucoup de m'être inspiré de ce qui se fait à l'école de la Source à Lausanne et de tenir un large compte des notes de stage et des notes administratives relatives à l'attitude des élèves vis-à-vis des malades et aux qualités ou aux défauts que cette attitude révèle.

« Outre les 50 élèves qui ont suivi l'enseignement de l'école d'infirmières pendant l'année 1901-1902, il y a eu 20 élèves sage-femmes appartenant 17 à l'école de la Maternité hospitalière et 3 à l'école de la clinique obstétricale.

« La Faculté nous a demandé, en 1901, l'autorisation de faire suivre les cours et les répétitions de notre école d'infirmières aux élèves de 1ère année de l'école d'accouchement. La Faculté a trouvé notre programme meilleur que le sien, notre enseignement bien organisé. Nous avons accepté et les 20 élèves en question vont, pour leur examen de 1ère année, être interrogées par les professeurs de la Faculté sur les matières formant le programme de l'enseignement de l'école des infirmières.

« Si vous désirez d'autres renseignements, je suis tout à votre disposition et vous prie, mon cher collègue, d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

« SABRAN. »

Voici maintenant la *statistique* des Examens du 10 juillet 1902 :

Sœurs de l'Hôtel-Dieu (1).....	Hospices civils de Lyon.	10
— de la Charité..........		10
— de l'Antiquaille........		4
— de la Croix-Rousse.....		4
— du Perron.............		3
— de Ste-Eugénie........		2
— de Marie auxiliatrice......................		2
— du Bon secours		2
— franciscaines du Sacré-Cœur..............		5
— franciscaines missionnaires de Marie		4
Élèves laïques		4
Total............		50

D'autres tentatives pour organiser *l'enseignement professionnel* ont été faites, par exemple à Alger, mais faute de renseignements, nous n'en parlerons pas. Ces résultats, au premier abord, peuvent paraître médiocres. Pour nous, au contraire, ils ont une grande importance, parce que nous savons que ce sont les *commencements* d'une réforme qui sont difficiles. Puis, à un moment donné, on la voit marcher d'un pas rapide. Que le ministère de l'intérieur insiste pour que les résolutions du *Conseil supérieur de l'Assistance publique*, qui répondent aux idées que nous avons si souvent émises, sur la création d'Écoles d'infirmières dans les villes où siègent des Facultés et des Écoles préparatoires de médecine, et. en peu de temps, on aura tout le personnel nécessaire pour procéder dans de bonnes conditions, avec des garanties sérieuses, à la *Laïcisation de tous les établissements publics d'assistance*, complément indispensable de la *Laïcisation de l'instruction publique.*

*
* *

Nous devons, avant de terminer ce discours, vous dire

(1) Nous devons rappeler que les « sœurs » des hôpitaux ne sont pas constituées en congrégation ; qu'elles dépendent *exclusivement* de la Commission administrative, qui les recrute elle-même et leur fait subir un examen médical à l'entrée, et qu'enfin elles ne prononcent pas de vœux.

un mot des progrès de la *Laïcisation* des établissements hospitaliers.

A Paris, sur 53 maisons de secours, il y en a encore 4 ou 5 entre les mains des religieuses. Des hôpitaux ou hospices de Paris, abstraction des *Fondations* dont une loi devrait modifier la situation (1), il n'y en a plus que deux, l'Hôtel Dieu et Saint-Louis, détenus par la Congrégation des sœurs Augustines.

Dans le département de la Seine, tous les établissements sur lesquels l'Administration préfectorale a autorité sont confiés à des laïques. L'hopice Raspail, à Arcueil-Cachan, qui doit s'ouvrir l'an prochain, sera donné à des laïques, conformément à la volonté de son fondateur, Benjamin Raspail, qui fut l'un des serviteurs les plus dévoués de la République.

En province, des laïcisations ont été faites ou sont réclamées par les conseils municipaux à Alais, Beaucaire, Évreux, Le Havre, Lille, Arles, Blois, Flamenville (Ardennes), Limoges (deux hospices), Lorient, Macon; Marseille, Montoire (Loir et Cher), Mouy (Oise), Montreuil-Belley (2), Poitiers, Reims, Saint-Etienne, St-Pons, Toulon, Toulouse, Ancerville-sur-Seine (Seine-Inférre), l'Asile départemental d'Albigny (Rhône), etc.

L'hôpital de St-Pons est laïcisé depuis plusieurs années. Ce sont les écoles d'infirmières qui ont fourni le personnel, de même qu'à Beaucaire, à Auxerre, de même dans quelques jours à Châteaurenard et à Chatillon-Coligny, etc. Le maire de St-Pons nous communique chaque année les résultats remarquables à tous les points de vue,

---

(1) Voir Diderot, art. Fondations (*Œuvres compl.*, t., XV, p. 12).

(2) Outre les asiles d'aliénés de la Seine qui ont été laïcisés : Asile clinique, A. de Vaucluse et de Ville-Évrard) ou confiés dès leur installation à un personnel laïque (Asiles de Villejuif et de la Maison Blanche, Colonies familiales de Dun-sur-Auron, etc.), citons les Asiles d'Auxerre, de Ste-Catherine près Moulins, de Cadillac (Gironde, de Naugeat près Limoges, de Pierrefeu (Var), de Bron, près Lyon, de Quatre-Mares près Rouen, l'Asile des aliénés de Marseille.

notamment sous le rapport économique, que la laïcisation de son hôpital lui a procurées. Nous consignerons sa lettre à la suite de nos discours.

Si, comme nous l'espérons, le président du Conseil, M. Combes, poursuit la tâche républicaine qu'il a entreprise, il achèvera à bref délai la *laïcisation des établissements nationaux de bienfaisance*, et notamment de la Maison de Charenton. Il lèvera les obstacles qui s'opposent au départ des Religieuses de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis, et invitera M. le Préfet de police à laïciser l'Infirmerie du Dépôt et la Maison de St-Lazare, comme il l'a fait pour les établissements de Nanterre et de Villers-Cotterets.

La loi des associations oblige les congrégations à solliciter l'autorisation. Il en est qui ont refusé. Il s'en suivra nécessairement la sécularisation des hôpitaux, hospices et asiles qu'elles abandonnent, car il serait vraiment étrange que l'État, les Conseils généraux et les Conseils municipaux remplacent les religieuses, qui ne veulent pas se soumettre à la loi, par d'autres religieuses plus soumises...en apparence. Par le fait même de l'application de cette loi, nous aurons des laïcisations et dès maintenant, nous pouvons citer celles de diverses maisons de Reims.

Si le nombre des laïcisations hospitalières, dont nous ne donnons qu'une liste incomplète, et dont le ministère de l'intérieur devrait faire une statistique exacte, n'est pas plus considérable, cela tient à plusieurs causes que nous allons énumérer encore une fois.

1° Tandis que des conseils municipaux qui représentent la majorité de leurs concitoyens votent la laïcisation de leurs hôpitaux, les commissions administratives émettent un avis contraire. La majorité des opposants comprend presque toujours les membres nommés directement par les Préfets : c'est ce qui s'est produit, entre autres à Évreux et à Lille. Il faut donc que le gouvernement donne des instructions formelles à ses préfets pour qu'ils ne choisissent, comme membres de ces Commissions, que des

Républicains bien décidés à défendre la Société civile contre les Congrégations.

2° Une cause qui rend difficile le recrutement d'un personnel parmi les infirmières et les élèves libres diplômées de nos Écoles c'est l'*insuffisance des salaires* : il faut donc les relever.

3° Vient ensuite l'absence de *pensions de repos*.

De là la nécessité pour hâter les laïcisations et les rendre rapidement faciles :

1° De républicaniser les commissions administratives.

2° De créer des *bourses* nationales, départementales, municipales, auprès des écoles de Paris ou des meilleures écoles de province : l'École de Lyon a montré l'exemple ;

3° De relever les salaires en les égalant à ceux de Paris ;

4° De créer des pensions de repos, en faisant entrer en ligne de compte les années passées dans les établissements nationaux, départementaux et municipaux ;

5° D'obtenir le concours de l'administration de l'Assistance publique de Paris pour mettre temporairement à la disposition des municipalités qui veulent laïciser, en vue de l'organisation de leur personnel laïque, des surveillantes expérimentées ;

6° Enfin d'obtenir de vous, des élèves libres surtout, que vous répondiez à l'appel des municipalités républicaines.

* * *

La lutte est de nouveau engagée entre le Cléricalisme et la Libre pensée, entre la lumière et les ténèbres, entre la science et l'ignorance, en un mot entre la République et la Réaction monarchique et cléricale.

Votre intérêt, les améliorations matérielles, intellectuelles et morales que vous devez à la République, vous font un impérieux devoir de la défendre énergiquement et sans cesse.

ANNEXES

Voici les renseignements sur les Ecoles d'Infirmières de province auxquels nous avons fait allusion dans notre discours à l'École de la Salpêtrière.

Ecole d'Infirmières de Lille.

« A *Lille*, si la laïcisation n'est pas réalisée, cela tient à ce que, dans la Commission administrative, la majorité reste attachée aux vieux usages, aux vieilles traditions et aussi à ce que nous ne disposons pas d'un personnel d'infirmières laïques.

« Cependant, ajoute notre correspondant, grâce à mes efforts aux hospices depuis deux ans, on a créé un cours d'infirmiers et d'infirmières à l'hôpital St-Sauveur ; on a laïcisé les écoles des hospices où l'enseignement était encore donné par des congréganistes et on a décidé de supprimer les aumôneries des hôpitaux et hospices il y a un mois. »

Ecole d'Infirmières de Reims.

Juillet 1902.

« Mon cher ami,

« Sur la question que vous me posez, je ne puis vous dire

qu'une chose c'est que l'*hôpital général* c'est-à-dire un hospice de vieillards hommes, femmes et enfants est actuellement laïcisé ainsi qu'un établissenent appelé *maison de retraite* où sont des personnes payant pension soit isolément, soit en ménage, sont actuellement laïcisés. Quel est le personnel ? Je n'ai pas eu l'occasion de le voir et de l'apprécier. Je n'ai pas entendu dire que cela marchait mal. Ce personnel n'a point passé par notre École d'infirmières qui n'a, jusqu'à ce jour, guère fait que des garde-malades pour la ville. Peut-être y a-t-il une ou deux exceptions que je ne connais pas. Il y a eu certaines difficultés de recrutement et le personnel nouveau un peu surchargé ou inexpérimenté a eu du mal ; mais je crois que cela se fait peu à peu. Dans ces services, il n'y a d'ailleurs presque pas de malades. Quant à l'Hôtel-Dieu, qui est le véritable hôpital où sont les malades, il n'y a rien actuellement.

« Je vous serre la main.

« Votre dévoué,

LANGLET.

Depuis la distribution des prix nous avons reçu les renseignements suivants :

15 janvier 1903.

Mon cher ami,

La laïcisation de l'Hôpital-Militaire est la conséquence de l'application de la loi sur les congrégations qui aura amené le départ des religieuses de quatre de nos hôpitaux ou hospices :

1° Maison de convalescence.
2° Hôpital Saint-Marcoul.
3° Annexe de Saint-Marcoul.
4° Hôpital Militaire (120 lits, je crois).

Le deuxième de ces établissements ne sera laïcisé que dans quelques jours. A l'hôpital Militaire, ce sont des infirmiers militaires qui font le service en partie ; on leur adjoint trois infirmiers civils. Ces quatre établissements étaient desservis par la même communauté.

Une autre communauté desservait l'Hospice Général (vieillards et enfants) et une maison de retraite ; la laïcisation est satisfaisante pour ces deux établissements. Reste l'Hôtel-Dieu qui vient de prendre le nom d'Hôpital Civil et un petit hospice de vieillards pour lesquels il y a des difficultés particulières. Je vous ai dit ce que je pensais au point de vue du choix du personnel, je n'ai pas eu encore à changer d'opinion, mais je crois qu'avec un peu de temps cela s'améliorera.

Bien à vous, amitiés.

LANGLET.

Ecole d'Infirmières de Rouen.

Depuis 1900, il existe une École d'Infirmières et d'Infirmiers à Rouen. Elle fonctionne toute l'année scolaire, c'est-à-dire du commencement de novembre jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante. Elle a été créée en août 1900 et fonctionne depuis le mois de novembre de la même année.

Le programme des cours consiste en généralités sur l'anatomie, la médecine, la chirurgie pratique (notions contenues dans le *Manuel* de M. Bourneville, à l'usage des infirmiers).

Les professeurs sont : pour la partie médicale, M. Salles, médecin-adjoint des hôpitaux ; pour la partie chirurgicale, M. Cauchois, chirurgien honoraire des hôpitaux. Quant aux exercices pratiques, ils n'existent pas. Les laïques et les sœurs puisent dans le service où elles sont attachées (souvent depuis plusieurs années) les notions nécessaires pour passer l'examen. Si par hasard, comme cela s'est produit l'année dernière, une personne étrangère aux hôpitaux désire suivre les cours de l'École d'Infirmières, la Commission administrative des hospices l'affecte à un service qu'elle est obligée de suivre régulièrement.

Le nombre des auditeurs et auditrices est le suivant : pour 1900-1901 : hommes, 2 ; — laïque femme, 1 ; — reli-

gieuses, 31. — Pour 1901-1902 : hommes, 3 ; — laïque femme, 1 ; — religieuses, 13.

Bien à vous,

Dr Longuet.

École d'Infirmières de Saint-Étienne.

« Depuis le mois de mars 1901, il est fait aux infirmiers et infirmières de l'hôpital de Bellevue, à St-Etienne, un cours par semaine, tantôt par un médecin, tantôt par un chirurgien. Ce cours est *obligatoire* pour les infirmiers et infirmières, *facultatif* pour les religieuses (qui ont dans les salles le rôle de surveillantes).

« Tous les ans, à la suite d'un examen, il est délivré des certificats d'aptitude. La possession du certificat donne droit au traitement de la 1re classe (600 fr. par an pour les infirmiers, 500 fr. par an pour les infirmières, en plus de la nourriture, du logement, blanchissage, médicaments).

« Le cours est aussi professionnel et pratique que possible. Les conférenciers s'inspirent surtout du *Manuel des hôpitaux de Paris* (Bourneville), en y apportant quelques modifications; par exemple donnant un développement relativement plus important aux questions de maladies contagieuses, régimes des malades, électrisation, surveillance médicale des malades (symptômes), premiers soins aux entrants, en supprimant tout ce qui a trait à l'hygiène générale et en traitant, lorsque l'occasion s'en présente, les questions d'hygiène intéressant les malades (désinfection, isolement, alimentation, etc.).

« Le cours est complet en un an ; toutefois, en médecine surtout, une partie du programme variant d'année en année est traitée avec plus de détails.

« A St-Etienne, le recrutement des infirmiers et des infirmières est fort défectueux. Beaucoup sont des domestiques sans place et quittent l'hôpital dès qu'ils ont trouvé un emploi. La plupart n'ont qu'une ébauche d'instruction primaire. Malgré tout, le cours a été suivi avec zèle par un grand nombre d'entre eux; le seul examen annuel qui

ait eu lieu jusqu'à présent, a montré que presque tous les auditeurs avaient compris le cours, et qu'un certain nombre avait sérieusement travaillé. En somme, résultats plus satisfaisants qu'on ne pouvait l'espérer.

« Les religieuses (surveillantes), pour qui le cours est facultatif, y sont venues en assez grand nombre au début, puis l'ont déserté à peu près complètement au bout de quelques semaînes, s'efforçant en outre d'empêcher les infirmiers de le suivre.

« Après une polémique locale sur la laïcisation des hôpitaux, elles ont sans doute réfléchi que leur prestige pourrait souffrir de la présence, sous leurs ordres, d'un infirmier ou d'une infirmière munis d'un diplôme qu'elles ne posséderaient pas. Le jury ne paraissant pas disposé à leur faire subir un examen de pure forme, inspiré de la loi Falloux, elles ne se sont pas présentées un mois de juillet dernier; mais, depuis la reprise des cours en octobre, une dizaine de religieuses sur 30 environ, affectées aux salles de malades, suivent les cours régulièrement.

« Du côté des auditeurs externes, un seul résultat satisfaisant concernant un amateur (licencié en droit).

« On peut ajouter qu'un Institut de gardes-malades lyonnais tend à envoyer ses recrues compléter leur apprentissage à l'Hôpital de Bellevue....

Dr Cénas.

École d'Infirmières de Toulon.

Monsieur et très honoré confrère,

L'Ecole d'infirmières de la Bourse du travail (infirmiers, infirmières, garde-malades et d'accouchées) fonctionne admirablement depuis novembre 1901.

L'instruction des Elèves est à la fois *pratique* (assistance des élèves le dimanche matin aux visites hospitalières, avec répartition par groupes dans les divers services d'abord ; ensuite exercices pratiques de petite chirurgie, thermométrie, balnéation, sérumthérapie, etc.) ; — *théorique* (conférences, aux Hospices civils, le soir à 8 h. 1/2, trois fois par semaine la première année, une fois, le mercredi cette année : hygiène,

anatomie, physiologie, petite chirurgie; soins à donner au nouveau-né, aux femmes accouchées *(notions élémentaires)*.

Les noms des professeurs et des élèves figurent sur le *diplôme d'honneur* qui vous a été adressé, en votre qualité de fondateur et de président d'honneur en même temps que la copie de ma *Conférence inaugurale*, dans la grande salle de la Mairie, le 4 novembre 1901.

Je prie Monsieur Doria, Secrétaire général de la Bourse du travail, de vouloir bien compléter mes renseignements en vous envoyant tous les documents qu'il a en sa possession.

Cordialement à vous,

Dr Daspres.

École d'infirmières de Toulouse.

Nous avons reçu sur cette École une lettre très intéressante qui, malheureusement, a été égarée à l'imprimerie.

École libre de garde-malades de Bordeaux.

« Bordeaux, le 22 juillet 1902.

« Monsieur le Dr Bourneville,

« Je vous remercie d'avoir bien voulu vous souvenir de notre Ecole libre et gratuite de Gardes-Malades et d'en signaler les résultats dans votre discours à la distribution des prix de La Salpêtrière. Je me fais un véritable plaisir de vous donner les renseignements que vous me demandez.

« Notre École est de plus en plus prospère, 20 conférences publiques y ont été faites du 7 janvier au 10 juin par Messieurs les Docteurs professeurs de l'École et par Monsieur le Dr Ferré, professeur à la Faculté de médecine, directeur du Service antidiphtérique et de l'Institut antirabique de la ville de Bordeaux, monsieur le Dr Le Dantec, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux ; monsieur le Dr Barthe, professeur agrégé à la Faculté de médecine et de pharmacie, membre du Conseil central d'hygiène, pharmacien en chef des hôpitaux et hospices de Bordeaux, et monsieur le Dr Bégouin, chirurgien des

hôpitaux et professeur agrégé à la Faculté de notre ville. Elles ont été écoutées avec intérêt par un public nombreux et fidèle.

« Les cours ont commencé le 7 novembre. Nous avons eu 28 élèves inscrites en première année. Elles ont fourni 1051 présences aux 52 leçons que je leur ai données, et ont eu, en outre, de nombreuses leçons de Madame Berthemet et de Mademoiselle Brisson, anciennes élèves diplômées. 21 élèves de première année ont été admises à passer en 2me année après trois examens dont le dernier avait lieu le 14 juin.

« Seize élèves de 2me année ont suivi nos cours ; elles ont fourni 784 présences à mes 63 leçons et 312 présences aux 28 leçons que leur a données Madame Donet. Mademoiselle Modespacher leur a montré le massage et Mademoiselle Falangon les exercices pratiques. Madame Donet et Mesdemoiselles Modespacher et Falangon sont d'anciennes élèves diplômées qui veulent bien m aider.

« Les élèves de 2me année ont subi trois examens préparatoires, à la suite desquels douze ont été admises à l'examen final le 30 juin dernier. Toutes les douze ont obtenu le diplôme de garde-malade. Le maximum des points étant 80, elles en ont eu de 56 à 73.

« La commission formant le jury d'examen se composait de quatre membres :

« 1° Anatomie et physiologie : Monsieur le Dr Coyne, professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de Médecine de Bordeaux.

« 2° Pathologie médicale, soins aux enfants, hygiène, prophylaxie des maladies contagieuses, etc. : Monsieur le Dr Masse, professeur de médecine opératoire à la Faculté de Bordeaux.

« 3° Pathologie chirurgicale et pratique, comprenant les bandages, les pansements, le massage, le maniement des instruments, les applications de ventouses, sangsues, vésicatoires, sinapismes, etc. : Monsieur le Dr Monod, chirurgien des hôpitaux.

« 4° Matière médicale et administration des médicaments : Monsieur Ch. Fosse, pharmacien de première classe.

Notre matériel s'est accru de l'œil, de l'oreille et du larynx d'Auzoux, dont Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique a bien voulu nous faire don. Nous avons augmenté notre collection de verres à projections, et nous en possédons maintenant plus de 300 complètement inédits qui, avec les pièces d'Auzoux, les squelettes, planches, instruments, mannequins, etc., nous permettent de donner de nombreuses leçons de choses, si nécessaires pour que nos cours soient compris.

Nos infirmières sont très recherchées, et nous nous voyons souvent obligées d'en refuser aux médecins ou aux familles qui nous en demandent, faute d'en avoir à leur offrir.

Je vous suis bien reconnaissante, Monsieur, de l'intérêt que vous nous avez toujours témoigné.

« Croyez-moi votre bien dévouée,

M. Gross-Droz.

École d'infirmières de l'Association pour le développement de l'Assistance aux malades.

Nous avons déjà parlé de cette école dans l'un de nos discours de 1901 et signalé les grandes lignes de son organisation. Elle a été fondée et est présidée par Mme Alphen Salvador. D'après le dernier rapport de M. le Dr G. Maurange, le nombre des élèves de seconde année était de 3 et celui des élèves de première année de 6. Plusieurs ont fait des gardes en ville. Toutes soignent les malades du petit hôpital annexé à l'école. M. le Directeur de l'Assistance publique les a autorisées à suivre les services des hôpitaux, ce dont on ne saurait trop le féliciter en lui demandant de montrer la même obligeance envers les nombreuses élèves libres des écoles de son administration.

Les Écoles d'Infirmières des Hôpitaux de Paris.

On sait qu'il existe actuellement dans les hôpitaux de Paris plusieurs écoles d'infirmières dont les plus connues sont celles de Bicêtre, de la Pitié, de la Salpêtrière et de Lariboisière, sans parler de celles qui dépendent des asiles d'aliénés de la Seine.

M. le Directeur de l'Assistance publique a, paraît-il, l'intention de fondre en une seule école ces quatre centres d'enseignement, qui aujourd'hui fonctionnent cependant très bien. Il est d'avis d'améliorer l'instruction technique des infirmières et il pense que c'est ainsi qu'il y parviendra !

Il n'est pas absolument démontré qu'il ait raison, car l'œuvre de M. Bourneville, telle qu'elle existe aujourd'hui, donne des résultats très palpables, qui ne seront peut-être pas les mêmes, quand toute cette instruction professionnelle sera centralisée en une seule école.

Ce que, dès 1893, M. le Dr Marcel BAUDOUIN a vu aux Etats-Unis, — pays classique, comme on le sait, des *nurses* spécialement et intelligemment éduquées — plaide assez en faveur du programme nouveau de M. Mourier, ainsi qu'il l'a écrit dès cette époque.

Mais, en France, nous devons tenir compte des mœurs et des habitudes. Aussi, si une école unique sera très favorable au développement de la valeur professionnelle des élèves libres de la Ville, il est à craindre que les infirmières, actuellement dans les hôpitaux et non encore diplômées, ne puissent pas en suivre les cours avec autant de fruit que maintenant.

Ce qu'il importe surtout, c'est de ne pas bouleverser l'enseignement tel qu'il est fait depuis de longues années à Paris. Les écoles actuelles ont des professeurs remarquables, très au courant de leur rôle éducateur. Il serait vraiment regrettable que, sans tenir compte des services rendus, et sous prétexte de réorganisation, on les remplace par un corps absolument neuf et peu au courant des traditions des écoles fondées par le Conseil municipal (1).

DEBAUT-MANOIR.

La Laïcisation à l'Hôpital de Saint-Pons (Hérault).

Saint-Pons, le 29 mai 1902.

Monsieur Bourneville,

Je vous ai rendu compte, il y a bientôt deux ans du résultat de notre première expérience de laïcisation à l'hôpital-

(1) Extrait de la *Gazette médicale* de Paris (28 juin 1902).

hospice de notre ville et je vous ai déjà indiqué, combien après une année de fonctionnement du nouveau service, nous étions satisfaits de notre réforme et *quels avantages considérables* nous en avions retirés au point de vue des intérêts de la maison.

Je suis heureux de pouvoir, *après trois ans* de la même expérience, alors qu'elle a complètement réussi, que le service est entièrement réorganisé et fonctionne régulièrement, vous donner des détails plus complets, vous redire combien nous nous réjouissons tous les jours de notre œuvre et vous réitérer nos remerciements très sincères pour le bienveillant appui que vous nous avez prêté.

Il y aura 3 ans au 27 juillet prochain, que les services de l'hôpital-hospice de St Pons ont été complètement laïcisés. Nous attendions, vous le savez, beaucoup de cette réforme ; elle a satisfait et au-delà nos espérances. Les résultats sont palpables et il est impossible même aux esprits les plus prévenus de les nier.

J'ai fait le relevé des comptes et budgets de la maison dans les cinq dernières années, le voici :

L'exercice 1897, service du personnel religieux, accuse un déficit de 377 fr. 46. L'exercice 1898, même personnel, un excédent de recettes de 984 fr. 94.

L'exercice 1899, six mois de service du personnel religieux, six mois du personnel laïque, un excédent de recettes de 2.922 fr. 71. L'exercice 1900, personnel laïque, un excédent de recettes de 3.285 fr. 53. L'exercice 1901, personnel laïque, un excédent de recettes de 3.335 fr. 05. *Voilà les chiffres, ils constituent la meilleure réponse à faire à ceux qui prétendent que les laïcisations sont trop coûteuses et entraînent de trop considérables dépenses.*

J'ai cherché s'il était possible de prétendre que ce chiffre d'économies, provenait de ce que la maison manquait de malades. Voici le relevé des journées de malades en 1901. Il s'élève à 6.761 contre 4.435 en 1900, différence en plus pour 1901 de 2.326 journées.

Veuillez en outre remarquer que, loin de restreindre ses dépenses, l'administration les a au contraire augmentées dans des proportions considérables. Alors que depuis longtemps, il n'était fait que des réparations insignifiantes aux immeubles, lesquels, à part la chapelle, se trouvaient dans un état de délabrement pitoyable ; alors que le mobilier depuis fort longtemps n'était plus renouvelé et que notamment aucun

appareil de chirurgie n'avait été acheté depuis plus de 50 ans, l'Administration dans ces trois dernières années, a fait procéder à des aménagements intérieurs et à des achats considérables :

Peinture de toutes les salles des malades ; installation d'un réfectoire pour les hommes ; installation d'un réfectoire pour les femmes (les uns et les autres mangeaient autrefois dans les dortoirs) ; aménagement de salles de contagieux (hommes et femmes) ; aménagement d'une maternité (à l'époque des sœurs on ne recevait pas *les femmes enceintes*) ; construction de loges pour les animaux de basse-cour, aménagement de la dépense ; réfection de la cuisine (installation d'un 2e fourneau, placage des murs en briques blanches). L'Administration a trouvé même quelque argent *pour remplacer les chaises enlevées par les sœurs*, à la chapelle, et faire récrépir les murs, dégradés par le brutal enlèvement des socles des statues qui s'y trouvaient scellées.

Spécialement dans le courant de l'année dernière, la Commission administrative a fait repeindre la salle des femmes, aménager le réfectoire des femmes, procéder à la réfection de la cuisine et construire un lavoir dans le jardin. Elle a remplacé tous les vieux poêles démolis, qui chauffaient les salles, par des phares magnifiques d'un prix assez élevé. Elle a acquis une partie importante de mobilier. Elle a enfin, installé dans le cabinet des docteurs, deux splendides vitrines garnies d'objets et d'appareils de chirurgie, qui s'enrichissent tous les jours et forment déjà un lot très-important de son inventaire.

Résultat : pour l'exercice 1901, 3.335 fr. 05 d'excédent de recettes.

D'où vient cela ? Uniquement de ce fait, qu'avec un personnel laïque plus exercé aux méthodes nouvelles, plus simple, comprenant plus facilement les ordres de l'Administration et leur obéissant avec plus d'entrain et de volonté, il n'existe plus aujourd'hui la moindre divergence de vues entre les divers services de la maison. Chacun, conscient de son rôle et de sa fonction, les remplit avec dévouement, uniquement préoccupé du bien-être des malades et de la prospérité de l'établissement, et les efforts de tous convergent désormais vers ce même but.

Avant la laïcisation, les membres de la Commission administrative ne se réunissaient à l'hôpital qu'à de rares intervalles, et comme à regret ; ils se heurtaient à un tel

mauvais vouloir, à une indifférence, pour ne pas dire hostilité si manifeste, qu'ils étaient découragés et hésitaient à rien entreprendre. Aujourd'hui, la Commission se réunit tous les mois. L'Administrateur de service rend compte de sa gestion. Toutes les pièces, toutes les affaires sont scrupuleusement vérifiées et discutées, toutes les réclamations sont écoutées. Un contrôle sévère est exercé sur toutes les recettes et les dépenses. Il n'entre, ni ne sort un objet de si minime valeur, il ne s'encaisse ni ne se dépense un centime que l'Administration n'en soit avisée.

Le résultat est au point de vue de la fortune de la maison celui que je vous ai fait connaître, c'est-à-dire des excédents de recettes considérables et croissants. Au point de vue du bien-être des malades, il est tel que nous sommes obligés de rejeter de nombreuses demandes d'admission de malheureux relevant des hôpitaux voisins, tels que la Salvetat et St Chinian, qui insistent pour être reçus chez nous, préférant les soins de la maison à ceux de leurs hôpitaux. Il est tel encore, qu'il y a quelques semaines, le curé de la ville ayant eu l'occasion de pénétrer dans les salles des malades, un vieillard, le nommé Guiraud (Philippe), de St-Pons, s'imaginant qu'on allait ramener les sœurs, lui déclara spontanément et très-nettement que ses camarades et lui n'en voulaient pas et désiraient conserver avant tout le personnel actuel. Voilà notre œuvre et veuillez croire que nous n'en sommes pas médiocrement fiers.

Je dois vous l'avouer, ce n'est pas sans une appréhension très vive que je me rangeai, en juin 1899, à l'opinion de la Commission en faveur de la laïcisation, et je comprends parfaitement les hésitations de mes honorables collègues de Cette, d'Alais, de Lunel, de Béziers et de Montpellier qui craignent de compromettre par une réforme trop hardie un service aussi précieux que celui d'un hôpital. J'ai moi-même éprouvé leurs inquiétudes.

Une mesure de ce genre qui modifie de fond en comble un service important, qui ne va pas évidemment au début, sans quelques heurts, sans quelques difficultés, qui nécessite de la part de tous beaucoup de bonne volonté et de persévérance, est de nature à faire réfléchir celui qui, en fin de compte, doit en assumer la responsabilité principale.

En outre, il se peut fort bien qu'on n'ait pas toujours la chance de rencontrer, comme nous, un personnel d'élite ; qu'on soit obligé de faire ce que je me permets d'appeler

quelques « écoles ». Cela se peut, cela doit même fatalement arriver, mais les résultats sont si frappants, la différence entre les deux services est telle, soit au point de vue du bien-être des malades, soit en ce qui concerne leur fortune, qu'il ne me semble plus possible que d'autres hésitent encore, et pour ma part je n'ai qu'un regret, c'est d'avoir moi-même hésité si longtemps.

Je reconnais volontiers que pour les grands hôpitaux, tels que Béziers ou Montpellier, par exemple, la question se complique de celle des fondations. Il y a des legs, des donations importantes, faits à l'établissement sous condition de garder les sœurs. Si les religieuses sont congédiées, il faudra rendre. La fortune sera d'autant diminuée et personne ne veut assumer cette responsabilité de diminuer, par son fait, un patrimoine sacré que tant d'autres avant vous se sont efforcés d'agrandir.

L'objection est évidemment sérieuse, mais il ne faut pas en exagérer la portée. Certes le patrimoine des pauvres est sacré, et tous ceux qui en ont la charge doivent s'efforcer de le défendre et de l'augmenter si possible ; nous ne devons jamais prendre à la légère une mesure qui pourrait le compromettre. Mais encore faut-il que ce patrimoine si respectable, serve bien réellement au but pour lequel il est créé, c'est-à-dire le bien-être des malheureux. Si cette fortune, abandonnée sous condition de conserver et d'entretenir des religieuses affectées aux soins des malades, a pour résultat de livrer ces derniers à des personnes dépourvues de toutes connaissances techniques les plus élémentaires, sans expérience, la plupart du temps hostiles aux procédés et aux méthodes de la science moderne, souvent imbues en matière médicale de préjugés et de croyances d'un autre âge, sourdement réfractaires à toute obéissance à l'égard des véritables tuteurs des pauvres, c'est-à-dire des administrateurs et n'écoutant au contraire que les ordres de leurs directeurs religieux, il faut bien avouer que l'avantage en est considérablement diminué. Si elle a pour conséquence de priver les malheureux de ce dont ils ont le plus besoin, c'est-à-dire des secours et des soins d'un personnel instruit, intelligent, capable, élevé dans le but de leur assurer efficacement les bienfaits de la science et des traitements rationnels ; si le résultat se traduit pour eux, comme nous l'avons vu ici, par une chapelle, il est vrai très riche et très dorée, mais par des salles, des dortoirs, un établissement en désordre et mal tenu, il me semble qu'il vaut encore mieux

des ressources plus modestes et des soins plus efficaces et mieux assurés.

Il est bon d'ailleurs de remarquer que si l'on apprécie, par les économies réalisées à St Pons, ce que seraient celles d'un établissement de plus grande importance, il est facile de comprendre combien rapidement, par le seul jeu des économies, seraient réalisées les compensations des sommes perdues par suite des restitutions.

Des restitutions de même nature ont été opérées par les communes à suite de la loi de 1886 sur la laïcisation des écoles primaires. Elles n'ont nullement empêché ces dernières de prospérer et d'en arriver au merveilleux résultat qu'elles ont atteint aujourd'hui. J'ai pour ma part la conviction profonde, basée sur l'expérience que j'ai sous les yeux et que j'ai pu suivre dans tous ses détails, que si les grands hôpitaux entraient dans cette voie, après les quelques difficultés inévitables du début, les avantages compenseraient largement toutes les pertes.

On ne songe pas assez à ce que peut l'activité féconde de toutes les bonnes volontés unies vers un même but et dégagées de toute préoccupation autre que celle des soins à donner aux malheureux.

C'est là, pour moi, qu'est le grand avantage de la laïcisation.

Je suis heureux de cette nouvelle occasion qui m'est offerte, de vous montrer combien nous nous sommes ralliés à vos idées en matière d'assistance, et de vous en exprimer encore une fois notre vive gratitude pour les services que vous avez rendus à notre établissement.

Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Maire de St Pons,
E. ARCANGEL.

Les réflexions de M. Arcangel au sujet des *Fondations* méritent d'attirer très sérieusement l'attention de M. Combes. Il y aurait lieu pour lui, s'il veut réaliser complètement la grande réforme républicaine qu'il a entreprise, de proposer une loi limitant la durée des conditions imposées par les fondateurs. L'article de Diderot sur les Fondations (*Œuv. compl.*, t. XV) que nous avons si souvent cité fournira les arguments de l'Exposé des motifs de ce projet de loi.

La laïcisation à l'Hôpital de Beaucaire.

Voici le texte de la lettre de M. Fabregas, maire de Beaucaire, à laquelle nous avons fait allusion à la page 56.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner ci-après les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 5 juin courant, sur la laïcisation des établissements charitables de Beaucaire.

Par délibération du 24 juin 1897, la Commission administrative des hospices a décidé la laïcisation du personnel de l'hôpital et de l'hospice de la Charité.

Le service de ces deux établissements était assuré par *douze religieuses*. Il était alloué annuellement à chacune d'elles une somme de 150 francs et en plus, bien entendu, le logement, nourriture, blanchissage, chauffage et éclairage, et le gros linge.

Ces religieuses ont été remplacées le 15 octobre 1897 par 4 hospitalières laïques pourvues du diplôme professionnel, savoir : 2 directrices au traitement annuel de 1.200 francs et 2 adjointes à 600 francs par an. Il est alloué en nature les mêmes avantages qu'aux sœurs.

La Commission des hospices est très satisfaite des services rendus par les hospitalières laïques, lesquelles font preuve de réelle compétence dans l'accomplissement de leurs délicates fonctions.

Ainsi que vous le verrez par le tableau ci-après, la dépense d'entretien du personnel laïque est moindre que celle pour l'entretien des religieuses qui nous coûtaient, savoir :

12 religieuses à 150 fr.	1.800	
Nourriture 12 × 500	6.000	7.800 fr.

tandis que les laïques coûtent :

2 directrices à 1.200 francs par an	2.400	
2 adjointes à 600 fr. par an	1.200	
Nourriture 4 × 500	2.000	5.600 fr.
soit une économie annuelle de		2.200 fr.

Je vous remercie, Monsieur, pour la brochure que vous avez bien veulu m'envoyer. Vos discours renferment des

renseignements précieux sur la laïcisation des hôpitaux et sont bien de nature à faire ressortir les avantages considérables à tous les points de vue, que présente la réalisation de cette réforme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire de Beaucaire,
FABREGAS.

RÉFLEXIONS.

Des lettres de quelques-uns de nos correspondants ressort la confirmation de l'opinion que nous avons émise sur le mauvais recrutement des Commissions administratives hospitalières. Si, comme nous en avons la conviction, M. Combes *veut* la création des *Écoles d'infirmières* et, comme conséquence, la *Laïcisation*, il doit donner à ses préfets des ordres formels pour qu'ils remplacent les hommes hostiles à ces réformes par des républicains, amis du progrès, partant de l'enseignement professionnel, et voulant la substitution complète de la *société civile* à la *société cléricale*.

*
* *

La circulaire de M. Waldeck-Rousseau remonte à 1899, celle de M. Combes date déjà de quatre mois. Le temps est donc venu pour M. le Président du Conseil de s'assurer de ce qui a été fait conformément à ses instructions et de faire connaitre les résultats de cette enquête. Il y aurait intérêt aussi à faire dresser la liste de tous les établissements publics et privés, confiés à des Laïques.

*
* *

Plusieurs remarques devraient être faites aussi sur les programmes suivis dans ces écoles. Les notions d'anatomie, de physiologie, enseignées dans les Ecoles de Paris d'après *le Manuel de l'Infirmière* sont strictement nécessaires. Elles devraient être enseignées, non pas seulement dans les Écoles d'infirmières, mais encore dans toutes les écoles primaires, les écoles normales, les collèges et lycées. Il en devrait être de même de l'*hygiène* : le volume du *Manuel* qui lui est consacré est à lire et à enseigner intégralement. C'est en répandant les connaissances en hygiène, répétons-nous, que l'on fera disparaître beaucoup de préjugés, que l'on apprendra à tous, en veillant à leur propreté personnelle, à celle de leur habitation, à se préserver des *maladies infectieuses*, de la *tuberculose* et de l'*alcoolisme*.

*
* *

Signalons les économies réalisées par la laïcisation à Saint-Pons et à Baucaire. Il en sera de même dans la plupart des hôpitaux, si on veut bien examiner la situation de chacun d'eux où, à côté des religieuses, il y a des servantes (enfants assistés), des convalescents maintenus plus que de raison, qu'on ne paie pas ou qu'on paie peu, mais qu'on nourrit, loge et entretient.

Bourneville.

Les Écoles d'infirmières et la circulaire de M. Combes, Président du Conseil.

En 1871, nous avions essayé, par l'intermédiaire de Delescluze, de faire organiser un enseignement professionnel pour les infirmiers, les infirmières et les gardes-malades. Les temps n'étaient pas favorables. Rien ne fut tenté. Six ans, plus tard, nous avons proposé au Conseil municipal de Paris de réclamer à l'Administration de l'Assistance publique la création d'Écoles d'infirmières. Cette proposition fut adoptée et, de suite, nous nous sommes mis à l'œuvre. L'École de la Salpêtrière fut ouverte le 1er avril 1878, celle de Bicêtre le 20 mai suivant, de la Pitié le 24 mai 1881, de Lariboisière le 11 décembre 1894, et, entre temps, les Écoles départementales de l'Asile clinique, des asiles de Vaucluse, Ville-Evrard et Villejuif. Concurremment aussi, nous avons collaboré le plus possible, mais moins que nous ne l'aurions voulu, aux tentatives faites par un certain nombre de villes pour la création d'écoles semblables à celles de Paris et du département de la Seine. Depuis 1878 jusqu'à ce jour, dans des conférences, dans des congrès, aux distributions des prix des Écoles d'infirmières, dans la presse, nous avons accumulé les documents, multiplié les faits qui montraient la nécessité de l'*enseignement professionnel* du personnel secondaire des hôpitaux.

Dans un rapport au *Congrès internationnal d'assistance publique* de 1889 sur *l'Éducation professionnelle du personnel hospitalier et sur les écoles d'Infirmiers et d'Infirmières*, nous avons exposé le programme des réformes à réaliser, notamment la *création d'écoles d'infirmières*, dans les grandes villes, en commençant par celles qui possèdent des Facultés et des Écoles de médecine, le *relè-*

vement des salaires, l'institution de pensions de repos, etc. A la suite de ce rapport et de la discussion dont il avait été l'objet, les résolutions ci-après furent votées :

1° Le Congrès invite les administrations hospitalières à ne recruter le personnel soignant les malades, que parmi les personnes ayant reçu une instruction professionnelle.

2° Il demande que le traitement de ce personnel soit augmenté afin d'en faciliter le recrutement.

3° Il émet le vœu que des écoles professionnelles d'infirmiers et d'infirmières soient créées dans les villes où cela est possible, surtout celles où il existe des facultés et des écoles préparatoires de médecine.

La circulaire de M. Combes. que nous reproduisons intégralement, réalisera enfin,— si son auteur veiller énergiquement à l'exécution des prescriptions qu'elle renferme — l'idéal que nous avons poursuivi.

Paris, le 28 octobre 1902.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, A Monsieur le Préfet ....

La loi du 15 juillet 1893, en rendant obligatoire l'assistance médicale aux malades dénués de ressources, en faisant de cette assistance un service public placé sous le contrôle et la direction de l'État, a imposé à celui-ci le devoir de veille à ce que les malades soient non seulement soignés mais bien soignés.

Plus la science progresse, plus apparait l'importance du rôle de l'infirmière ; plus aussi il devient manifeste que pour remplir ce rôle, le bon vouloir, le dévouement, l'abnégation même, ne suffisent pas ; il y faut de plus une instruction technique.

Les commissions hospitalières ont l'obligation morale très étroite de ne confier des malades qu'aux infirmières qui ont justifié avoir acquis les connaissances indispensables à l'exercice de leur état. L'administration supérieieure doit tenir la main à ce que les commissions ne manquent pas à ce devoir. L'instruction des infirmières n'est pas moins exigible que la

salubrité des locaux ; elle est même plus nécessaire, car les malades courent plus de dangers, soignés dans des locaux irréprochables par des infirmières ignorantes, que soignés par des infirmières instruites dans des locaux insuffisants.

C'est sous l'influence de ces préoccupations qu'en 1899 un de mes prédécesseurs, après s'être éclairé des avis d'une commission spéciale et du Conseil supérieur de l'assistance publique, a tenté d'obtenir la création, au moins dans chacune des villes siège d'une faculté ou d'une école secondaire de médecine, d'une école d'infirmières. Le résultat favorable des études aurait été constaté, après examen, par un diplôme, et le personnel ainsi formé aurait desservi les établissements hospitaliers de la ville et de la région.

Cette tentative est restée à peu près sans effet. Je me vois forcé d'insister, et de vous dire qu'il ne s'agit pas ici de conseils que les commissions hospitalières sont libres de suivre, mais d'une *obligation absolue* à laquelle elles doivent se soumettre.

Restreindre ces écoles aux villes où existe une faculté ou une école secondaire de médecine est, peut-être, pour l'organisation générale qu'il s'agit de créer, une base un peu étroite, et sans doute y a-t-il peu de départements où l'on ne trouvera pas, dans le personnel médical du plus important établissement hospitalier, les élements nécessaires pour l'instruction professionnelle des infirmières. En tout cas, c'est à vous, Monsieur le Préfet, que je remets le soin de rechercher, pour les hôpitaux dont vous avez la tutelle, les moyens de satisfaire aux exigences de la loi.

La commission administrative de chaque hôpital se compose en majorité de vos délégués. Vous devrez lui faire comprendre son devoir de s'assurer le recrutement du personnel capable, soit en créant elle-même une école d'infirmières, soit en traitant avec un autre hôpital pourvu d'une telle écôle.

Par une école d'infirmières, j'entends, non pas une série de conférences au personnel déjà existant, mais une véritable école ouverte à des élèves désirant prendre la carrière d'infirmières et s'y préparer. C'est bien d'une carrière qu'il s'agit. L'infirmière, telle qu'on doit la concevoir, est absolument différente de la servante employée aux gros ouvrages de cuisine, de nettoyage, etc. Elle est réservée aux soins directs des malades ; c'est la collaboratrice disciplinée, mais intelligente, du médecin et du chirurgien ; en dehors de sa

dignité personnelle, qu'il est essentiel de sauvegarder, elle doit éprouver une légitime fierté d'un état très scientifique. Vous pouvez préparer pour l'école nouvelle un projet de règlement. Les indications qui vont suivre vous aideront dans ce travail. Le nombre des élèves sera nécessairement proportionné aux besoins de la région à desservir. L'expérience a conduit à compter une infirmière par six et par huit malades et un roulement de vingt années. Quelles seront les conditions requises des aspirantes? Il semble que l'on pourrait prendre pour minimum l'âge de 18 ans, pour maximum celui de 30 ans. Il sera indispensable de s'assurer de l'aptitude physique des candidates. Les travaux et les fatigues réservés à l'infirmière réclament un tempérament, non pas seulement sain, mais robuste ; la plus élémentaire prudence commande l'exclusion de toute personne atteinte de maladie transmissible, spécialement de la tuberculose ; reportez-vous à cet égard aux prescriptions de la circulaire du 15 juin 1901.

La parfaite moralité des candidates devra être certifiée. L'on prendra également des garanties au point de vue de leur aptitude intellectuelle. En principe, le brevet de capacité devrait être exigé, et il faut tendre au moment où la justification de ce diplôme sera obligatoire. A titre temporaire, et pour faciliter la transition, on pourrait se contenter du certificat d'études primaires, confirmé par un examen spécial d'entrée (orthographe, calcul, rédaction.)

L'enseignement serait donné gratuitement aux pensionnaires dont il ne sera d'ailleurs réclamé aucune rétribution pour leur entretien. Seulement l'élève ou ses parents (en cas de minorité) auront à souscrire l'engagement de servir pendant un certain nombre d'années d'assistance. La sanction serait le remboursement des frais d'entretien.

Il faudra rechercher une bonne directrice (1) ; c'est d'elle en très grande partie que dépendra le succès de l'école. Il importe donc de lui faire une situation convenable permettant le choix.

L'internat sera préférable en principe ; il se prête mieux à l'organisation des exercices pratiques, et permet davantage d'inculquer l'esprit professionnel. Pourtant, on ne saurait exclure l'externat, à la condition que les élèves soient dans

---

(1) Elle devrait toujours posséder son diplôme d'infirmière et avoir exercé sa profession pendant plusieurs années. (B.)

leur famille, ou chez des personnes agréées à la fois par la famille (si elles sont mineures) et par l'administration hospitalière.

Le régime de l'internat ne doit d'ailleurs avoir rien de rigide et de morose ; l'installation sera gaie et attrayante ; chaque élève devra avoir sa chambre séparée, meublée sans luxe, mais avec goût ; un réfectoire et une salle de bains seront exclusivement réservés aux élèves, et, de plus, une salle commune sera mise à leur disposition, où, dans les heures de loisir, elles pourront se réunir, causer, lire et recevoir leurs amies du dehors.

Un uniforme simple et seyant sera donné aux élèves (et plus tard aux infirmières) par l'établissement ; elles pourront le porter même dans leurs sorties. L'esprit professionnel y trouvera profit, et le port de cet uniforme, en inspirant l'estime, constituera une sauvegarde.

Les sorties doivent en effet être libéralement accordées, sauf entente avec les parents pour les mineures. Il ne faut pas que les élèves se sentent cloîtrés. Une sortie réglementaire sera accordée au moins tous les quinze jours. L'heure de la rentrée sera fixée de façon à concilier le bon ordre de la maison avec la possibilité pour les élèves de conserver des rapports de société.

Pour l'enseignement, j'ai peu de choses à ajouter aux indications données par mon prédécesseur en 1899. (Vous trouverez en annexe le texte de sa circulaire.)

J'appelle seulement l'attention sur l'extrême importance de l'enseignement pratique. Afin qu'il soit tout à fait fructueux, il importe d'organiser un *roulement* entre les divers services, particulièrement entre les salles de médecine et les salles de chirurgie, les salles de contagieux et la maternité, chacun de ses services comportant un apprentissage particulier.

L'année d'études sera suivie d'une année de stage que l'élève passera sous la direction de l'école. Comme alors la jeune infirmière sera en état de rendre des services appréciables, elle devra recevoir une rémunération ; cela coûtera peu à l'établissement, puisque le concours des stagiaires permettra de diminuer le nombre des titulaires.

Pour ces dernières, plusieurs classes devront être établies : il importe de ne pas négliger le stimulant de l'avancement possible. Les *traitements* devront être honorables ; il n'y a pas lieu de s'effrayer d'avance s'ils sont plus élevés que les traitements actuels : les exigences professionnelles étant

supérieures, il doit être juste que la rémunération le soit aussi.

Des *retraites* devront être constituées pour les infirmières ayant rendu aux établissements publics des services suffisants.

Dans le règlement hospitalier, il devra être ajouté un article portant qu'une infirmière diplômée ne pourra être congédiée que sur une délibération de la commission administrative, prise le médecin entendu, motivée, et approuvée par le préfet.

Il est très désirable qu'en haut de l'échelle, et pour diriger le personnel, l'on place une femme. En bas de l'échelle, et pour les gros ouvrages, l'on emploiera des serviteurs et des servantes (1).

On ne pourrait opposer légitimement au projet de création de l'école d'infirmières des motifs d'économie et le défaut de ressources. L'économie n'est pas une raison valable quand il s'agit de procurer à un service public un organe indispensable. Les ressources ne sauraient, d'autre part, manquer à un service qui, à défaut de dotation, est obligatoirement entretenu au moyen de l'impôt. D'ailleurs presque partout la dotation permettra de créer l'établissement nouveau.

Pour le cas où il y aurait nécessité d'édifier de nouvelles constructions, on peut évaluer au maximum les frais de première installation à 4.000 francs par élève. Pour vingt élèves, chiffre suffisant en moyenne, on n'aurait donc à prévoir qu'une dépense de 80.000 francs. Grâce au concours qu'il est permis d'attendre du département, de la ville, des hôpitaux à desservir, de la commission spéciale de répartition des fonds du pari mutuel, laquelle sans doute se montrerait disposée à contribuer largement à ces travaux, la dotation de l'hôpital ne serait que fort peu diminuée par les frais annuels de l'école. Le résultat de cette diminution ne pourrait être que le nombre des lits entretenus au compte de l'hospice par application de la loi du 7 août 1851 serait légèrement réduit, et que, pour ces lits, que l'hôpital ne pourrait plus entretenir, la dépense serait à la charge du service de l'assistance médicale gratuite. Celle-ci doit, en effet, suppléer à l'insuffisance des ressources propres de l'hospice. Si les choses sont menées

(1) Nous pensons que les cours des futures écoles seront publics et gratuits; que les « serviteurs et servantes », mots que nous avons fait supprimer et que nous voyons rétablir avec peine, les gardes-malades de la ville et les mères de familles pourront les suivre. (B.)

avec la prudence et l'esprit d'économie qui devront présider à toute l'opération, la charge nouvelle qui, de ce fait, serait répartie entre les collectivités tenues à l'assistance serait presque insensible.

Je viens de dire que les frais de fonctionnement de l'école seront bien élevés. J'espère qu'ils se réduiront à l'entretien des élèves pensionnaires, et que l'enseignement pourra être assuré par le concours bénévole de professeurs universitaires ou de médecins de l'établissement; ces derniers surtout seront heureux de participer à une réforme qui leur donnera des auxiliaires vraiment capables de les seconder. Aux uns et aux autres les encouragements du gouvernement ne feraient pas défaut.

Des bourses seraient vraisemblablement constituées, soit par le conseil général, soit par les villes et les hospices de la région, pour ces derniers moyennant l'engagement d'accomplir les années de service public dans la ville ou l'établissement qui accorderait la bourse.

Quant au surplus, l'hôpital, en restreignant le nombre des lits entretenus par application de la loi du 7 août 1851, compenserait la charge nouvelle qui pèserait sur les revenus de la dotation (1).

Il importe, en tous cas, d'aboutir. C'est une œuvre importante, une œuvre d'avenir que je vous invite à entreprendre, et dont les derniers termes seront d'une part un service public convenablement outillé, d'autre part un débouché ouvert aux activités féminines sur le terrain où elles peuvent se déployer le plus utilement.

On ne doit pas admettre plus longtemps que les malades soient confiés aux soins de personnes dont les preuves d'instruction spéciale ne sont pas fournies. La justification d'aptitude, qui est exigée de ceux qui veulent enseigner, doit l'être avec autant de raisons au moins de ceux qui s'offrent à soigner les malades. Jusqu'ici l'ignorance peut, en dépit des sacrifices de la Société et de la science des médecins, causer la mort des malheureux qui viennent dans nos hôpitaux chercher la guérison.

Dès que cette lettre vous sera parvenue, vous voudrez bien m'en accuser réception, et me faire connaître l'état de la question dans votre département, les difficultés que vous pré-

---

(1) Voir, pour les économies à réaliser, sans diminuer les lits, les lettres de MM. Arcangel et Fabregas (p. 178 et 307, 56 et 313).

voyez, ainsi que les moyens que vous comptez prendre pour les surmonter. J'attache une très sérieuse importance à l'exécution des présentes instructions : je désire que vous la preniez personnellement en mains et je vous saurai gré des succès que vous y obtiendrez.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur et des cultes, Signé : E. COMBES.

L'un des obstacles qui s'opposera à la création des écoles d'infirmières viendra des commissions administratives des hospices. M. Combes rappelle aux Préfets « que ces commissions sont composées en majorité de leurs délégués. « Or, comme nous l'avons dit bien souvent et le démontrons plus loin, les délégués des Préfets sont en général opposés à toute réforme (p. 325).

M. Combes voudrait que les candidates infirmières soient pourvues du *brevet de capacité*. Pendant bien des années encore, il ne sera même pas possible d'exiger le simple certificat d'études, par suite de la non-exécution de la loi sur l'obligation de l'instruction primaire. A Paris, l'administration de l'Assistance publique est forcée d'accepter des femmes qui, loin d'avoir ce certificat, ont souvent une instruction primaire rudimentaire. Il n'y a pas longtemps, par exemple, qu'on ne prend plus, à la Salpêtrière, de Bretonnes bretonnantes. Cette condition ne sera réalisable que lorsqu'on donnera aux infirmières des chambres individuelles, un traitement et une nourriture convenables, une pension de repos, qu'on les entourera de considération, autant de conditions propres à faciliter un meilleur *recrutement*.

Au point de vue de l'enseignement pratique, M. Combes recommande « d'organiser un *roulement* — le mot est de nous — entre les divers services, particulièrement entre les salles de médecine et les salles de chirurgie, les salles de contagieux et la maternité (1). C'est là une pratique que nous réclamons depuis une vingtaine d'années dans les établissements-écoles de Paris sans pouvoir l'obtenir.

(1) Il faudrait y ajouter, pour les raisons uue nous avons souvent exposées, le passage dans le quartier d'aliénés ou dans l'asile d'aliénés voisin.

Les instructions de M. Combes nous feront peut-être obtenir enfin satisfaction.

M. Combes insiste sur la nécessité des *pensions de repos* ou des *retraites*. Dans l'établissement de ces retraites, que nous n'avons cessé de réclamer, il faudrait faire entrer en ligne de compte toutes les années passées dans les établissements publics municipaux, départementaux, nationaux.

Nous ne pouvons aussi que nous associer à l'idée de création de *bourses*, que nous avons fait instituer autrefois à Paris, et que nous avons réclamées maintes fois du Ministère de l Intérieur en faveur des villes de province, en prélevant le crédit nécessaire sur le pari mutuel.

Pour l'organisation des écoles, M. Combes fait appel « au *concours bénévole* des professeurs universitaires et des médecins des hôpitaux... Aux uns et aux autres, dit-il, les encouragements du Gouvernement ne feront pas defaut. « Cela ne nous paraît pas admissible. A Paris, dans les débuts, les professeurs, nos amis, ont fait leurs cours *gratuitement*. Nous avons pensé, et le Conseil municipal nous a donné raison, qu'on ne pouvait accepter indéfiniment un concours gratuit. Nous-même, *pendant quinze ans*, sans aucune indemnité, nous nous sommes occupé ardemment de la direction des écoles, du perfectionnement continu de l'enseignement. M. Peyron a pensé un jour qu'il y avait des limites au sacrifice et nous a fait allouer une modeste indemnité.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur quelques points de la circulaire remarquable de M. Combes. Les écoles d'infirmières et la laïcisation des hôpitaux nous ont coûté assez de sacrifices, de labeur, d'injures et de calomnies de toutes sortes pour que nous ne soyons très heureux d'espérer voir enfin la réalisation des réformes pour lesquelles nous luttons depuis si longtemps. Espérant que M. Combes veillera à ce que ses instructions soient obéies et se fera rendre un compte exact de ce que ses préfets daigneront faire, nous nous permettrons de lui adresser nos plus sincères félicitations (*Progrès médical* du 20 déc. 1902). BOURNEVILLE.

La circulaire Combes et les Écoles d'infirmières.

Cette circulaire paraît avoir été communiquée aux commissions administratives des hôpitaux et hospices, si nous en jugeons par l'extrait suivant de la séance du 9 décembre du Conseil municipal de Salins (Jura), emprunté à la *Démocratie Jurassienne* du 14 décembre.

La commission administrative de l'hospice, dit le maire, M. Champon, s'est réunie le 4 courant.

« Le président a donné lecture de la circulaire de M. le Président du Conseil relative à la création d'écoles d'infirmières. Le principe n'est pas admis par la commission. La majorité de la commission est d'avis qu'il n'y a lieu de rien changer au système en vigueur dans l'hôpital. M. Champon, seul, s'est déclaré partisan de la réforme proposée. »

Conformément à l'article 10 de la loi du 7 août 1851, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette délibération.

Après lecture de la circulaire précitée et de la délibération prise par la commission administrative de l'hospice le 4 courant, en suite d'une discussion à laquelle prennent part tous les membres de l'assemblée, l'avis suivant est adopté par 14 voix contre 3 et une abstention.

« Le conseil est d'avis que les commissions hospitalières et les bureaux d'assistance aient l'obligation très étroite de ne confier des malades qu'à des infirmières qui ont justifié avoir acquis les connaissances indispensables à l'exercice de leur état (1) :

« Qu'il y a lieu de créer une *École d'infirmières* dans le

---

(1) De même qu'on exige le *brevet de capacité* pour enseigner dans les Écoles, de même, avons-nous dit, il faut, dès qu'il y aura un nombre suffisant d'écoles d'infirmières, exiger le *diplôme d'infirmière* pour *soigner* les malades dans les *Hôpitaux*.

département du Jura, à l'hôpital de Dôle ou de Lons-le-Saunier ;

« Que l'hôpital de Salins peut et doit créer au moins deux *bourses* à l'école d'infirmières. Le bureau de bienfaisance et la ville, voulant de leur côté assurer le service des malades traités à domicile par une infirmière diplômée, il y aurait probablement une troisième bourse fondée par la ville et le bureau de bienfaisance, ces bourses seraient temporaires; que quatre infirmières paraissent nécessaires au service de l'hôpital.

Ont voté pour : MM. Champon, Rodet, Reddet, Dole, Mourtheaux, Grenaud, Tonnaire, Thurel, Rouget, Faton, Jeandenaud, Bernard, Rolier et Godé. Ont voté contre : MM. Gabet, Cuisinier et Bouvet.

Nous ne pouvons qu'applaudir au vote du Conseil municipal de Salins, en harmonie avec la circulaire de M. Combes. Mais nous devons relever le vote de la commission administrative dont une partie des membres est nommée par le préfet, agent du Gouvernement. D'une part, le Gouvernement veut créer des Écoles d'infirmières, avoir partout dans les établissements hospitaliers municipaux, départementaux et nationaux, des infirmières instruites, diplômées, et d'autre part nous voyons le Gouvernement, par ses préfets, composer les commissions administratives de gens, qui ignorant sans doute tout ce qui se fait, partout, sauf en France, pour l'instruction des infirmières, se déclarent carrément hostiles à des réformes indispensables. Il est donc urgent que M. Combes donne des ordres à ses préfets pour mettre fin à une situation aussi anormale (*Progrès médical*, 20 déc. 1902) (1). B.

(1) *A Evreux*, le Conseil municipal a voté la laïcisation de l'hôpital. La Commission administrative de l'établissement, consultée, a émis un avis defavorable. Peu après, deux des membres de cette Commission, nommés naguère par le Préfet, qui avaient voté *contre*, sont sujets à reinvestiture : le Préfet s'empresse de les renommer, véritable défi au Conseil municipal d'Évreux !

Les commissions hospitalières et les surveillantes laïques.

L'administration de l'Assistance publique a fait apposer dans quelques hôpitaux l'avis suivant :

« La Commission administrative des hospices civils d'Arles demande quatre hospitalières diplômées et vivant seules pour desservir ses établissements, l'une en qualité de surveillante générale, les autres de surveillantes. Cette administration désirerait que, parmi ces trois dernières, il y en eût une possédant des connaissances pratiques nécessaires pour assurer le service de la pharmacie sous le contrôle d'un pharmacien titulaire. Avantages : Prestations en nature équivalentes à celles allouées à notre personnel.

« Traitement en argent : surveillante générale, 80 francs par mois ; surveillantes, 50 fr. par mois. Les candidates sont priées de se faire connaître immédatement et *par écrit* au bureau du personnel. »

Il devrait en être ainsi pour toutes les demandes adressées par les municipalités ou les commissions hospitalières, c'est-à-dire que l'Avis devrait être opposé, bien en évidence, dans tous les hôpitaux.

Les personnes choisies devraient être astreintes, avant leur départ, à suivre, le matin, la visite d'un service médical ou chirurgical, dans l'après-midi les exercices pratiques et, le soir, les cours professionnels de l'une des Écoles et, dans certains cas, participer à la confection des remèdes.

B.

École d'Infirmiers et d'Infirmières des Hospices de Montpellier.

M. le Secrétaire de la Rédaction du *Progrès Médical*.

Les cours d'Infirmiers et d'Infirmières ont été inaugurés dans les hôpitaux de Montpellier en décembre 1898. Une subvention de mille francs a été votée par le Conseil municipal, afin que les personnes étrangères aux hôpitaux puissent gratuitement les suivre.

Le *Manuel des Infirmiers et Infirmières* de M. le Dr BOURNEVILLE a été mis gratuitement entre les mains de nos servants et le programme suivi a été celui qui a été indiqué par le Conseil supérieur de l'Assistance publique.

La première année 1898-1899, les auditeurs étaient au nombre de 76 : 21 infirmiers ; 14 infirmières ; 42 sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; 10 personnes venues de la ville.

Les cours suivants ont été régulièrement faits : *Médecine :* Professeurs, MM. Carrière et Hamelin ; — *Chirurgie :* Professeurs, MM. Tédenat, Forgue, Estor ; — *Pharmacie :* Professeur, M. Jadin.

Chacun a montré la plus grande assiduité, et l'œuvre semblait assurée. Aux examens de fin d'année, le personnel des hôpitaux seul s'est présenté. 15 hommes et 6 femmes obtinrent le diplôme. *Les sœurs ne pensèrent pas devoir affronter un examen public.*

La Commission des Hospices accorda aux élèves ayant eu à leur examen la mention *très bien* un livret de caisse d'épargne de 25 fr. et aux infirmiers et infirmières diplômées une augmentation *mensuelle* de 5 fr. pour les hommes, et 3 fr. pour les femmes.

En 1899-1900, pour décharger les chefs de service d'un cours qui prenait trop de temps, l'Administration confia à M. le professeur agrégé Imbert le cours de chirurgie, et à M. J. Malbois, chef interne, celui de médecine. M. Madin, pharmacien en chef, resta toujours chargé du cours de petite pharmacie. M. Tessié, administrateur, fut chargé du cours d'administration hospitalière.

Les sœurs ne crurent pas devoir assister à ces cours, et furent remplacées par 22 élèves sages-femmes, qui furent d'autant plus assidues que quelques matières du cours

n'étaient pas dans leur programme technique. 14 infirmiers, 17 infirmières, 5 personnes étrangères.

La durée de ces cours fut de sept mois, décembre à juin. Aux examens, 5 infirmiers et 2 infirmières obtinrent seuls le diplôme. Les autres élèves crurent inutile de se présenter à l'examen final.

En 1900-1901, M. le professeur Imbert continua son cours de chirurgie et M. Puyg, celui de médecine en remplacement de M le Dr Malbois MM. Jadin et Tissié continuèrent l'un le cours de petite pharmacie, l'autre d'administration, 24 élèves sages-femmes, 26 infirmiers, 12 infirmières, 3 personnes étrangères s'inscrivaient pour suivre les cours. A la fin de l'année, comme précédemment, les infirmiers et les infirmiéres seuls se présentèrent à l'examen. 4 infirmiers et 2 infirmières obtinrent le diplôme. Deux infirmiers avec la mention *Très bien*.

Le jury se montra, il est vrai, plus sévère, en exigeant une instruction primaire plus élevée et une instruction technique plus forte que les autres années.

Le niveau général semblait plus élevé également. Cette année, les cours sont suivis par un égal nombre d'infirmiers et d'infirmières. Les élève sages-femmes assistent aux cours et deux ou trois personnes étrangères au personel hospitalier.

Chaque année. à l'ouverture des cours, des circulaires indiquant le but de l'École sont envoyés dans les Écoles supérieures et primaires de la ville, et une propagande se fait pour attirer les jeunes filles ayant leurs brevets, de façon à former un noyau d'infirmières qualifiées. Les résultats semblent nuls.

Cela vient de la rémunération absolument illusoire que l'on offre au personnel hospitalier, 18 fr au début pour les femmes et 25 fr. pour les hommes. pas de gratifications assurées à la fin de l'année. Dans ces conditions, le recrutement d'un personnel capable semble *impossible*. Il y aurait lieu si le budget le permettait, de modifier cet état de choses et d'essayer de faire ap el à l'intérêt, puisque le sentiment du devoir et l'attrait du dévouement aux malades semblent sommeiller encore dans le cœur de jeunes filles qui sembleraient toutes désignées pour se vouer à cette œuvre si belle et si noble à la fois.

Veuillez agréer, etc.

Année scolaire 1902-1903.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de Bicêtre.

(18 juillet 1903.)

MESDAMES, MESSIEURS,

Je remercie vivement votre professeur, mon ami le Dr NOIR, d'avoir consenti cette année, comme il l'a fait déjà en 1898, à exposer l'histoire des travaux de cette école durant l'année scolaire 1902-1903. En toute autre circonstance, j'aurais peut-être trouvé un peu trop laudative l'appréciation de la réforme que j'ai entreprise, mais il s'agit du 25e anniversaire des Ecoles d'Infirmières — leurs noces d'argent, et j'aurais mauvaise grâce à ne pas le remercier bien cordialement d'avoir rappelé tout ce que j'ai fait pour vous durant un quart de siècle, pour organiser, améliorer sans cesse votre instruction professionnelle, relever votre situation matérielle et morale et faire de vous, autrefois serviteurs et servantes, de véritables infirmiers, de véritables infirmières. Il a rappelé en excellents termes, que le but principal poursuivi par nous, était de créer l'enseignement professionnel en vue d'assurer aux malades, qui sont la préoccupation constante, absolue, des médecins et de leurs auxiliaires, des soins intelligents, scientifiques et dévoués.

Je ne veux pas vous faire de discours, mais je tiens à préciser quelques-uns des exercices pratiques, ajoutés à ceux qui sont faits régulièrement d'octobre à juillet à l'Infirmerie générale par Mme Chevallet et Mlle Lorcet ; aux incurables par M. Péju.

1° La *vaccination*, a été pratiquée régulièrement dans mon service, au cours de l'année, suivant une coutume

ancienne, par les infirmiers et les infirmières de la maison, avec la collaboration de mes internes et de mes sous-surveillantes. De plus, un certain nombre d'*élèves libres* des autres écoles y ont participé. Chaque séance a été précédée d'explications détaillées sur le vaccin, et sur l'opération. De plus, nous avons profité des *autopsies* pour montrer dans quelle partie de la peau se fait la piqûre, pour la faire faire par les élèves, leur donnant ainsi plus d'assurance. Puisque nous leur parlions de la peau, des parties qui la composent, nous avons été amené à leur apprendre ce qu'est le *tissu cellulaire sous-cutané*, ses différences d'épaisseur selon les régions, selon le degré d'embonpoint ou de maigreur du sujet. Et cela, pour leur expliquer ce qu'elles font quand elles pratiquent une *injection sous-cutanée*. Cette *leçon de choses*, d'une utilité incontestable et qu'il faudrait répéter dans toutes les écoles, a été très appréciée de toutes les élèves qui y ont assisté.

A ces exercices de petite chirurgie, qui montrent la nécessité de l'enseignement de notions élémentaires d'anatomie, enseignement qui, dans cette mesure restreinte, devrait être fait dans les lycées et les classes les plus avancées des écoles primaires, nous avons joint des leçons d'anatomie topographique sommaires. A chacune de nos autopsies, nous avons fait venir un petit groupe des meilleurs infirmiers et infirmières de Bicêtre, et nous leur avons fait voir les différents viscères du corps humain, en insistant sur leur siége par rapport les uns aux autres.

Par exemple, le larynx, la glotte et l'épiglotte, la glande thyroïde et la trachée, les bronches, les poumons, le cœur et l'aorte, le diaphragme, etc. Les uns et les autres, comprennent alors d'une façon très nette les planches murales et les projections qu'on leur fait voir au cours d'anatomie et de physiologie.

Les *leçons de rasement*, que nous avons instituées il y a longtemps, après une suspension, ont été reprises il y a cinq ans. Elles sont faites par le chef barbier, M. Ala-

voine, avec le concours des aides barbiers des quatre sections de la division des aliénés (1). 23 infirmières et 59 infirmiers, du 1er novembre au 15 juin 1903, ont suivi ces cours avec assiduité et savent raser.

Nous avons appris aux infirmiers et infirmières de notre service à *prendre des notes* sur nos malades, afin de nous renseigner au moment du certificat de quinzaine qu'exige la loi sur les aliénés. De plus, ils sont dressés à faire le mieux possible, la *description*, très difficile, des *accès d'épilepsie* et des *attaques d'hystérie.* Tous les infirmiers et infirmières doivent être habitués à rédiger des *notes* sur les malades entrants, sur les malades qui, entre deux visites du médecin, ont offert des accidents. C'est là une des tâches les plus délicates des maitresses des cours pratiques, qui a été accomplie durant plusieurs années à la Pitié, par MMmes Boissière et Graby et qui devrait être généralisée.

Nous avons l'habitude, depuis bien des années, d'apprendre à tous les infirmiers et infirmières qui passent dans notre service, à donner des *douches* d'une façon convenable. Sachant par expérience, combien les doucheurs et les doucheuses sont ignorants sur la véritable manière d'accomplir ce travail, depuis plusieurs années, nous avons étendu cet *enseignement pratique* aux doucheurs et doucheuses des trois autres sections d'aliénés, et aux élèves diplômés de l'hospice. Puis, nous avons demandé à l'Administration de nous envoyer ici, où, du 1er avril au 1er novembre, il est donné quatre à cinq cents

---

			Infirmières.	Infirmiers.	Total.
(1) Alavoine,	chef barbier	(divisions).	5	26	31
Roux,	aide-barbier	(5e 1re)	»»	5	5
Galmiche.	—	(5e 2e)	»»	12	12
Lacroix,	—	(5e 3e)	»»	6	6
Kraëmer.	—	(5e 4e et Fondation Vallée.	18	10	28
		Totaux.	23	59	82

douches par jour, les doucheurs et les doucheuses des établissements-écoles, afin de nous rendre compte de la façon dont ils dressaient les élèves de leur école respective. Nous avons fait des constatations pénibles, qui nous ont incité à continuer régulièrement les *leçons de douches*. Enfin cette année, nous avons fait venir à Bicêtre, toutes les *élèves libres* de bonne volonté des écoles de la Pitié, la Salpêtriére et Lariboisière. Malgré la distance, elles s'y sont rendues en grand nombre.

En vous donnant des leçons de douches, en vous faisant connaître la maneuvre des appareils, nous avons plusieurs buts : 1° De vous montrer ce qu'est un service de bains et d'hydrothérapie, car, à mon avis, vous devez connaître tous les organismes d'un hôpital.

2° De vous mettre en mesure de remplir les fonctions de baigneuses et de doucheuses si l'Administration, à l'improviste, vous charge de donner des bains et des douches, soit comme titulaires, soit en remplacement; soit aussi pour permettre aux élèves libres, exerçant le métier de garde-malade, de renseigner leurs clientes sur ce que sont les douches, la nécessité de se conformer aux prescriptions du médecin, leur faire comprendre, que loin d'être un supplice, les douches administrées convenablement, sont plutôt agréables et ne peuvent que leur être très utiles.

Ayant donné des douches elles-mêmes, ayant vu avec quelle facilité les enfants arriérés de Bicêtre les prennent, elles pourront convaincre même les personnes qui ont le plus de préjugés contre l'hydrothérapie, qui constitue l'un des moyens de traitement les plus actifs et les plus efficaces dont dispose le médecin.

Aux douches encore, vous avez reconnu l'utilité des notions d'anatomie, pour envoyer le jet de la douche sur la région indiquée, quand il s'agit de *douches locales* ou *partielles* : *douches hépatiques* ou sur le *foie*, *douches spléniques* ou sur la *rate*, *douches hypogastriques*, *périnéales*, sur certaines régions de la *poitrine* (*tuberculose*, *bronchite chronique*) etc.

Vos *dortoirs* n'ont pas subi d'amélioration. Toutefois l'Administration, en vue d'atténuer l'inconvénient de leur habitation, a eu l'heureuse idée, souvent émise dans nos discours, de laisser habiter au dehors les infirmières mariées, en leur accordant une légère indemnité (1).

Depuis 1893, chaque année, à l'une ou à l'autre des distributions des prix des Ecoles d'infirmières et d'infirmiers, avec une persistance digne d'un meilleur sort, nous avons demandé à l'Administration de remplacer, en été, les *vêtements de drap lourds, épais, incommodes et malsains*, que portent constamment, du 1er janvier au 31 décembre, les infirmiers, et qui constituent pour eux, pendant la saison chaude, un véritable supplice, par des *vêtements légers, commodes et sains*, en toile ou en coutil. Dans ces dernières années, nous avons appuyé notre réclamation sur des exemples, empruntés à diverses administrations, celles des postes et télégraphes, des services pénitentiaires, des promenades et plantations, entres autres, de la police en province (sergents de ville de Reims, des Sables d'Olonne, etc.) L'an dernier, nous avons cité l'expérience en cours à l'asile de Villejuif. L'Administration de l'Assistance publique, qui devrait être la première à réaliser les réformes qu'exige l'Hygiène, est restée sourde à nos vœux, fidèle expression des réclamations de son personnel.

Eh bien cette petite réforme est réalisée maintenant dans les asiles de la Seine, à la suite d'un rapport que nous avons présenté à la Commission de Surveillance des asiles. Tous les médecins des asiles consultés par l'administration préfectorale sur cette modification, comme ils le sont sur ce qui concerne leurs services, même sur le changement du personnel secondaire, avaient émis un avis favorable. Si l'Administration de l'Assistance publique n'a pas eu la priorité de cette réforme, la faute ne nous

(1) Lors de la création de notre service, nous avons réclamé et obtenu l'installation de chambres particulières.

en incombe pas. Nous espérons que l'expérience heureuse, faite dans les établissements départementaux, décidera M Mesureur, dont l'esprit est ouvert à toutes les réformes, à donner à tous ses infirmiers une *tenue d'été* en harmonie avec les exigences de l'Hygiène.

D'une façon générale, je dois vous féliciter, Mesdames et Messieurs, de l'assiduité que vous avez mise à suivre les cours professionnels. J'insiste encore une fois, pour que ceux qui entrent au cours de l'année scolaire soient autorisés à assister aux leçons, et profitent de l'enseignement qui est donné. Ils se trouveront mieux préparés à bénéficier des cours de l'année suivante. D'autre part, nous estimons que, dès qu'un infirmier, une infirmière entre en contact avec les malades, on doit les mettre en mesure de s'instruire, afin de mieux connaître leurs devoirs et de mieux soigner les malades.

Nous avons ici un *service de contagieux* actif. Nous avons toujours regretté d'y voir mettre de jeunes infirmières, exposées par leur âge à contracter les maladies des enfants qu'elles soignent. Dans les services de ce genre, il conviendrait de ne placer que des infirmières d'un certain âge ou des infirmières qui ont eu, comme cela se rencontre, à peu près toutes les maladies contagieuses. Je profite de cette occasion, pour vous conseiller de réclamer de votre chef de service, dès que vous êtes guéris, un certificat constatant la maladie que vous avez contractée dans l'exercice de vos fonctions. Chaque infirmière, chaque infirmier devrait avoir son *observation*.

Les renseignements que nous venons de donner, montreront à tous ceux qui n'ont pas de parti pris, que l'enseignement des Écoles a un caractère tout à fait pratique que les efforts de vos maîtres, de vos maîtresses tendent à vous mettre en mesure de connaître à fond votre profession, de bien servir les malades.

Tenez compte des conseils que viennent de vous donner M. Noir et M. Tinière que nous remercions de ses bonnes paroles à notre adresse et, en toutes circonstances, soyez de véritables laïques, des serviteurs dévoués de la République

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de la Pitié.

(25 juillet 1903.)

Mesdames, Messieurs,

Suivant l'habitude nous allons vous résumer tout d'abord l'histoire de l'École d'infirmiers et d'infirmières de la Pitié, puis nous vous exposerons quelques considérations générales, relatives à l'enseignement professionnel.

Ici, de même qu'à Bicêtre, à la Salpêtrière et à Lariboisière, une *école primaire* est annexée à l'*école professionnelle.*

Les *cours primaires* ont commencé le 8 octobre 1902. Pendant les mois de janvier, février et mars l'instituteur M. Gallix et l'institutrice Mme Clément ont donné aux élèves qu'ils devaient présenter au certificat d'études des leçons supplémentaires qui duraient de 8 à 10 heures du soir. Au début, les élèves étaient au nombre de 43 : 28 femmes et 15 hommes. A la fin de mars, ce nombre était réduit à 17 : 7 femmes et 10 hommes. 3 femmes et 7 hommes, présentés au certificat d'études, ont été reçus.

Ce résultat fait honneur au maître et à la maîtresse des cours auxquels nous sommes heureux d'adresser nos félicitations et dont nous signalons les services exceptionnels à l'Administration. Il est à regretter que les infirmières n'aient pas mis plus d'empressement à profiter des moyens de s'instruire qui sont mis à leur disposition, alors que les places s'offrent, à elles, de plus en plus nombreuses. Aussi demandons-nous à l'Administration de perfectionner l'organisation des cours primaires et d'obliger toutes celles

qui n'ont pas leur certificat d'études à les suivre régulièrement, ici et partout.

L'*École primaire* de la Pitié, due à l'initiative de M. Joly, a été ouverte le 8 décembre 1898. Elle a obtenu jusqu'à ce jour 39 certificats d'études.

Nous croyons devoir donner quelques détails statistiques sur les cours primaires institués dans quelques hôpitaux. A l'hôpital de Berck (Mlle Jeanne Guillaumin), 9 certificats d'études ; — Aux *Enfants-malades* par suite, sans doute, du recrutement défectueux du personnel, aucune infirmière n'a été en mesure d'être présentée à l'examen. — A l'hôpital *Tenon* (Mlle Dubourg), un infirmier et 6 infirmières ont été reçus. Aux *Enfants-assistés* et à l'annexe de Thiais, sept infirmières ont eu leur certificat d'études. Les cours sont faits depuis longtemps par Mlle Glais, qui a reçu les palmes académiques en janvier dernier, juste récompense de ses longs et dévoués services, et, plus récemment par Mlle Guillaume. Rappelons que Bicêtre a obtenu 10 certificats d'études, la Salpêtrière 10, Lariboisière 12 (1), soit au total 65 pour 1903.

L'*enseignement professionnel* a été fait régulièrement, suivant le programme, *perfectionné chaque année* par tous vos maîtres, qui sont restés les mêmes que durant l'année précédente. Il a été complété, ainsi que cela a lieu depuis 1899 par le cours de *massage* de M. le Dr de Frumerie, par les *exercices de gynécologie*, faits dans le service de notre ami M. le professeur Pozzi à l'hôpital Broca, par MM. les Drs Beaussenat et Jayle. Enfin par des *conférences* de M. le Dr Cornet sur les *signes de la mort*, sur les différents modes de sépultures et le *rôle de l'infirmière et en cas de décès* ; par M. Laurens sur les *dangers de l'alcoolisme*, par M. le Dr Poulard sur les *maladies des yeux* et sur le *rôle de l'infirmière* dans leur traitement. De plus, M. Poulard a fait une revision générale, avec projections, de son cours de physiologie.

---

(1) En neuf ans, Mme Obin chargée principalement de l'école primaire a fait avoir 126 certificats d'étude.

Le *nombre des inscriptions* en 1902-1903 a été de 282 :

FEMMES.			
Élèves libres	60	179	282
Infirmières de la Pitié	42		
Infirmières des Établissements	77		
HOMMES.			
Élèves libres	11	103	
Infirmiers de la Pitié	37		
Infirmiers des Établissements	55		

Aux dernières leçons, à la fin de juin, il restait 126 élèves ainsi répartis :

FEMMES.			
Élèves libres	35	94	126
Infirmières de la Pitié	22		
Infirmières des Établissements	37		
HOMMES.			
Élèves libres	2	32	
Infirmiers de la Pitié	17		
Infirmiers des Établissements	13		

Les *exercices pratiques* ont été faits pour la *médecine* par Mlle JOUANETAUD, surveillante, pour la chirurgie par Mlle LAUDIN, surveillante, pour l'*emmaillotement* et les *soins à donner aux femmes en couches*, à titre grâcieux, par Mme CHINEAU, sage-femme en chef de la Pitié ; pour les *ventouses* par M. THÉVENOT, suppléant et Mme GODEAUT, 1re infirmière ; pour les *bains* et les *douches*, par M. GOBILLOT et Mme POUJOL.

Les *exercices pratiques de médecine* ont commencé le 6 octobre et ont été faits régulièrement trois fois par semaine jusqu'au 13 juillet. Il y a eu 120 leçons, plus quelques séances de récapitulation générale et sur la préparation et le mode de fonctionnement des appareils électriques. Les élèves libres et un certain nombre d'infirmières ont été très exactes et ont montré une grande application. La plupart des premières ont assisté aux visites des médecins et

des chirurgiens de la Maison, que nous ne saurions trop remercier de leur concours.

Les *exercices pratiques de petite chirurgie* et de *bandages* ont commencé le 8 octobre et se sont terminés le 11 juillet. 120 séances régulières et 20 supplémentaires.

Les *exercices pratiques d'accouchement* ont été l'objet de huit leçons. De plus, Mme CHINEAU a pris les élèves par groupes de trois ou quatre dans son service, deux fois par jour, pour leur faire donner elles-mêmes les soins aux femmes en couches et aux enfants nouveau-nés et pour leur montrer les instruments usités en obstétrique. Cet enseignement, qui complète le cours de M. le Dr DUBRISAY, fait avec les plus grandes précautions, n'a aucun inconvénient pour les accouchées et est d'une grande utilité pour les élèves.

Les leçons de *bains*, de *douches*, de *pose des ventouses* sèches ou scarifiées, d'application des *sangsues* ont continué comme par le passé. Nous avons fait venir à Bicêtre la baigneuse, déjà venue en 1902, le nouveau baigneur qui, veilleur, a été chargé inopinément du service balnéo-hydrothérapique, absolument ignorant de sa tâche. Tous deux ont assisté à nos leçons de douches, en ont administré un grand nombre et ont été mis ainsi en état de rendre service aux malades, au lieu de leur être nuisibles par des douches mal données. Les *leçons de bains* et *de douches* doivent être faites durant *toute l'année* scolaire.

Tous et toutes ont apporté un grand zèle dans la partie respective de l'enseignement qui leur est confiée. Les cours pratiques, ont eu lieu tous les jours sauf le dimanche.

Cette école est fréquentée non seulement par le personnel de la Pitié, mais aussi par des infirmiers et infirmières d'autres établissements. En raison de l'éloignement, il est difficile de les faire venir régulièrement aux exercices pratiques. Il en résulte, d'ailleurs, pour eux, fatigue et dépenses. Afin d'obvier à ces inconvénients, nous avons demandé à l'Administration d'instituer des *cours pratiques*

auxiliaires à la Charité, à Tenon, à Necker et à Cochin, en invitant toutefois les élèves de ces hôpitaux à assister ici, en juin, aux exercices de leur école, en vue d'être mieux préparés à subir l'examen final. Voici quelques renseignements sommaires sur ces *cours auxiliaires.*

A la *Charité* (M[lle] Filet), ils ont eu lieu trois fois par semaine, pendant une heure d'octobre à la fin d'avril, puis pendant deux heures du 1[er] mai à la fin de juin. 40 élèves y assistaient au début. Ils se sont réduits progressivement à 13 dont 5 très assidues.

A l'hôpital *Tenon*, M[lle] Maffey s'est conformée le plus possible aux leçons-types, suivant le programme de l'école de la Salpêtrière. En voici le résumé qu'elle nous a donné :

Les exercices pratiques ont été faits chaque semaine selon la formule prescrite par vous : soins à donner aux malades à leur entrée à l'hôpital. — Manière de nettoyer et préparer le lit, dévêtir le malade, le baigner, température, examens des urines, etc.. — Manière de prendre un malade ayant une fracture des membres. — Préparation d'appareils pour fracture des membres supérieurs ou inférieurs, bassin. — Préparation d'un lit pour une malade atteinte d'une hémorrhagie abondante; glace, tamponnement, injection sous-cutanée d'ergotine, etc..

Apprêt de la salle d'opérations, pour opérations diverses, par exemple une hernie étranglée. — Des instruments; stérilisation des divers appareils. — Linge et objets qui doivent servir aux pansements. Fonctionnement des appareils Potain, Richardson, thermocautère. — Sondes de toute espèces. — Lavage de l'estomac ; fonctionnement du tube Faucher. Apprêts nécessaires en cas d'empoisonnement par substances corrosives et autres.

Manière de faire les cataplasmes simples et composés, lavements, injections vaginales, auriculaires, nasales. Injections sous-cutanées, précautions à prendre selon la substance. — Soins à donner aux yeux; collyres.

Médicaments : administration, dangers et précautions à prendre envers les malades et les infirmières.

Linges à pansements, gazes, cotons, taffetas divers,

manière de stériliser les substances et objets servant aux pansements et opérations, manière de les présenter au chef. — Bandes et leur application.

Cathétérisme, manière de stériliser ces objets. — Importance de la propreté excessive dans ces sortes de soins. — Pose des ventouses, des sangsues. — Bains, douches.

Les cours se terminaient chaque fois par les pansements divers à faire dans les salles.

A l'hôpital *Necker*, les cours auxiliaires sont faits par Mme Humbert, aidée de M. Artreux et de M. Duboret. Voici la note de Mme Humbert :

Pendant la période des cours pratiques à l'hôpital Necker, il a été donné l'explication des linges et gazes, etc., à pansements, leur emploi, la manière de les désinfecter et stériliser, la manière de prendre les températures, de secouer le thermomètre, combien il y a de façons de prendre la température, désinfection du thermomètre, reconnaître si le thermomètre est bon, différence du thermomètre maxima et minima.

Administration des lavements simples et nutritifs ; — préparatifs pour examen d'urine, comment on donne une injection vaginale, comment on procède pour le cathétérisme de l'urèthre, les soins de propreté nécessaires avant et après avoir sondé la malade, désinfection de la sonde, comment on prépare une malade pour opération de gynécologie ou une opération de chirurgie générale, comment l'on rase. Désinfection des mains, des rasoirs, des objets de literie après maladie contagieuse. Explication des objets et préparation pour une saignée, le rôle de l'infirmière après et pendant la saignée. Comment on couche un blessé, un opéré, un brûlé ; les soins à prendre pour préserver la literie quand ce sont des pansements qui suintent, comment on préserve les malades des escharres, comment on les lave quand elles en ont, comment on les place sur ronds en caoutchouc, matelas d'eau, etc.

Quand les malades ont des appareils plâtrés ou des compressions ou opérations, comme résection de genou, les précautions à prendre, surveiller le membre pour qu'il ne se refroidisse pas.

Désinfection des instruments, cuvettes et objets de pansements, préparation des instruments pour curetage, examen vaginal, etc..

\ ... il- divers appareil Potain, comment il fonctionne, ... on le désinfecte, ce qu'il faut préparer pour une ...

Co... nt on monte le thermo-cautère, précaution à prendre pour l'allumer et l'éteindre afin de ne pas l'abimer ; le pulvéri-s... comment on le prépare, ses dangers, les précautions à prendre pour préserver la literie quand on pulvérise une malade qui est au lit et préserver la malade elle-même.

Reconnaissance de tous les *instruments employés* pour opérations chirurgicales et gynécologiques.

B... , manière de rouler les bandes, explication sur le ... initial des bandes. Comment on fait une injection ... d... désinfection de l'endroit où l'on pique ... du collodion après, soins à prendre pour ... sous-cutanées de morphine, caféine, ergotine, ...

... stomac. Explications sur les appareils plâtrés et ... il faut tout préparer, les précautions de ... quand une malade a des hémorragies vaginales ... attendant l'arrivée du médecin. — En plus, ... tiques qui sont indiqués dans le cours de la ... qui nous a servi de guide.

... x a fait 28 leçons sur la petite pharmacie. Le maximum de ses élèves a été de 14. Ce nombre est bien ... par rapport à celui des élèves qui devraient assister ... cours (Necker, Enfants-malades et Laennec).

A *Cochin*, 80 leçons régulières, plus 20 supplémentaires pour les élèves en mesure d'avoir leur diplôme. 82 élèves ont assisté avec une grande assiduité. Ils se répartissaient ainsi :

	Infirmières.	Infirmiers.
C...	49	17
L...	1	»
Maternité	11	»

C'est à Cochin que les cours auxiliaires ont donné les meilleurs résultats. C'est là qu'ils ont répondu complètement à nos désirs. Le mérite en revient à Mme Boisson, justement récompensée pour son zèle, son activité, son

dévouement, par les palmes d'officier d'académie, — et au directeur de la maison, vieil ami des Écoles.

Ainsi qu'on le voit par les renseignements qui précèdent il y a des diversités très grandes entre ces différents cours, faits dans un hôpital avec beaucoup de soin, ailleurs avec une certaine nonchalance. Bien des fois nous avons signalé à l'Administration la nécessité d'obliger les infirmiers et infirmières à suivre obligatoirement ces exercices pratiques. Nous n'avons pas réussi, jusqu'ici, dans nos réclamations. Nous le regrettons vivement car si cette obligation, si justifiée, avait été imposée, un plus grand nombre d'infirmières auraient bénéficié de l'enseignement et auraient grossi le chiffre des diplômées.

Nous insistons de nouveau pour que tous les infirmiers et infirmières de la région des hôpitaux où se font ces cours auxiliaires soient astreints à suivre très régulièrement ces exercices pratiques. On ne concoit pas qu'il y ait une hésitation à cet égard. L'intérêt des malades, qui prime tout, commande que l'on ne soit pas un jour sans mettre les infirmiers et les infirmières en mesure de leur donner des soins intelligents.

Il conviendrait aussi que toutes les surveillantes diplômées, qui ont bénéficié de l'enseignement et de la laïcisation contribuassent largement et fraternellement à l'instructoin professionnelle des agents sous leurs ordres. Nous faisons de nouveau appel à leur concours quotidien. En agissant ainsi, elles feront acte de solidarité.

Les *examens pratiques* ont été subis par 120 élèves soit, 10 de plus qu'en 1901-02.

Infirmières de la Pitié	19
Infirmiers —	16
Infirmières des établissements	13
Infirmiers —	16
Elèves libres (femmes)	34
Elèves libres (hommes)	2
Total	130

Nous profitons de notre assistance constante à ces examens pour relever les certificats, brevets, et diplômes que possèdent les élèves de la Pitié. Nous avons constaté que cinq ont le brevet supérieur, 8 le brevet élémentaire, un le certificat d'études supérieures, 68 le certificat d'études, soit au total 82, chiffre supérieur de 10 à celui de 1901-1902. D'où il suit que le niveau de l'*instruction primaire* de nos élèves s'élève d'année en année. Nous pouvons ajouter qu'il en est de même dans les autres écoles. Nous insisterons sur ce fait à la *distribution des diplômes*, à la Salpêtrière.

Nous avons condensé dans un très suggestif tableau les résultats de l'année au point de vue de l'enseignement professionnel.

Femmes.

	Élèves ayant passé les *examens pratiques*.		Nombre de *diplômes* obtenus par catégories.	
Élèves libres	34	96	33	76
Infirmières de la Pitié	19		16	
Infirmres des Établissements.	43		27	

Hommes.

Élèves libres	2	34	1	21
Infirmières de la Pitié	16		8	
Infirmres des Établissements.	16		12	

Au début de l'année scolaire, il y a eu 135 élèves inscrits. Plus tard ce chiffre s'est élevé à 282. 130 ont subi l'examen pratique. 97 seulement ont obtenu le diplôme. Ces éliminations successives démontrent péremptoirement que **n'a pas le diplôme qui veut**, comme certains le prétendent, et qu'il n'est accordé qu'aux élèves qui ont fait des efforts *sérieux* et PROLONGÉS.

Le *nombre total des diplômés* de la Pitié depuis 1883

s'élève à 1887. Depuis le 1er juillet 1902 jusqu'au 30 juin 1903 ont eu lieu 6 promotions

Deux infirmiers et infirmières ont été promus infirmier et infirmièr de 1re classe.

Une suppl ante a été promue surveillante de 1e classe.

Deux 1eres infirmières ont été nommées surveillantes de 5e classe.

En conformité de la très juste mesure prise par l'Administration, sur nos réclamations persistantes, mesure qui ne devrait plus comporter d'exception, toutes les promotions de la Pitié ont eu lieu en faveur d'agents diplômés. Il y va d'ailleurs de l'intérêt même de l'Administration. En exigeant le diplôme, consécration des connaissances professionnelles, pour les fonctions d'infirmières gradées, l'Administration fait passer l'intérêt des malades avant les recommandations incompétentes souvent, parfois non justifiées. La *justice pour tous* a pour conséquence le respect de l'Administration, la confiance de son personnel. *Donc pas de nomination de faveur.*

Le caractère tout *pratique* de l'enseignement professionnel ressort pour toute personne de bonne foi, des renseignements que nous venons, de donner. Il ne faut pas oublier que les infirmières de la Pitié sont en fonction dans leurs salles, du matin au soir; qu'elles participent à tout, lavent, nettoient, *torchent* les malades; font tous les pansements toutes les petites opérations, indiqués par les médecins : lavements, injections, ventouses, vésicatoires, prise de la température, bains, etc., ce qui complète l'enseignement professionnel.

Il en est de même pour les infirmières des autres hôpitaux dans leur service. Il conviendrait que leurs surveillantes profitent de toutes les circonstances pour leur donner des conseils. Et il faudrait que, dans les quatre établissements-écoles, toutes les infirmières soient changées de service tous les mois ou tous les deux mois : médecine, chirurgie, accouchements, aliénés, services généraux, etc. En un mot il faut organiser un *roulement*

régulier, comme nous le réclamons depuis une vingtaine d'années et comme l'a recommandé le président du Conseil des ministres, M. Combes, dans sa circulaire, dont j'ai fait donner lecture dans les cours primaires et extrait plusieurs dictées pour les *cours primaires* annexés aux *Écoles professionnelles.*

L'enseignement pratique est complété pour les *élèves libres* par l'assistance aux visites, aux consultations des médecins et des chirurgiens : elles font là un *stage*, pour lequel il serait peut-être bon de fixer une durée minima. Ceci me fait souvenir que je dois rappeler à tous nos élèves libres qu'il existe à la Pitié, pout elles, anciennes et nouvelles, un *Registre* où nous conseillons à celles qui veulent exercer le métier de gardes-malades, de se faire inscrire, afin que les familles, les médecins de la ville puissent trouver ici, rapidement, les infirmières dont ils peuvent avoir besoin. Nous cherchons ainsi à faire que l'Administration rendent service à la population parisienne, n'osant aller jusqu'à demander qu'elles fournissent elles-mêmes, comme cela se fait à Londres et ailleurs, des gardes-malades aux familles.

Les Écoles d'infirmières sont *publiques*, *gratuites*, *ouvertes à toutes les personnes de bonne volonté* : c'est une œuvre absolument *démocratique*, comme il convient sous un gouvernement républicain. Le nombre des élèves est illimité : s'il augmente, l'Administration devra créer un nouveau centre d'enseignement.

D'ailleurs, les infirmières et les élèves libres peuvent lui fournir un bon personnel pour les fonctions de visiteuses, de surveillantes des crèches, des dispensaires, pour tous les postes où il y a contact avec les malades. Elles peuvent aussi se mettre à la disposition de M. le ministre de l'Intérieur soit pour la laïcisation des *établissements nationaux* de bienfaisance, soit pour la laïcisation des établissements *départementaux* ou *communaux*. Rien n'est plus facile que de trouver tout le personnel laïque nécessaire à la condition de n'apporter *aucune entrave* à l'admission aux cours des Ecoles, de donner un

traitement convenable (1) au personnel, de créer partout des *pensions de repos* ou des *retraites* en tenant compte des années de service passées dans les établissements publics de toute catégorie.

En répondant à mon appel, en suivant les conseils que vous donnent vos maîtres, que M. le Président vient de vous donner, vous contribuerez au progrès de la Laïcisation, et partant à la défense et à l'affermissement de la République.

---

(1) Nous avons démontré par de nombreux exemples que l'on pouvait, en général, remplacer trois religieuses par deux laïques. D'où il suit que si le traitement des laïques est supérieur à celui des religieuses, il est compensé par l'économie réalisée sur la nourriture et les avantages en nature. Avec les religieuses, il y a souvent une série d'aides, d'anciennes orphelines qu'on ne paie pas ou peu, mais qu'on nourrit, alors qu'elles pourraient être placées dehors. N'oublions pas les *convalescents* maintenus trop longtemps. (B.)

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de Lariboisière.

(27 juillet 1903.)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs.

Le nombre des personnes qui contestent l'utilité, la nécessité de l'instruction professionnelle des Infirmiers et Infirmières parait enfin aller en diminuant dans notre pays. Tel, qui semblait en être un adversaire irréductible, mieux renseigné sans doute, s'incline devant les faits et devient peu à peu partisan des Ecoles. Et cependant il s'agit là d'une institution déjà bien ancienne, au moins à l'étranger.

En effet c'est en 1798 que le docteur Valentin Seaman a fait un cours suivi et méthodique aux Infirmières de l'hôpital de New-York.

Le pasteur Fiedner a créé en Allemagne, en 1836, la première école pour l'instruction des personnes qui se destinent à la profession d'infirmiers et d'infirmières.

En Angleterre, la première personne qui eut l'idée d'instituer un enseignement pour les gardes malades fut, en 1840, la célèbre malade Fry. A partir de là, c'est-à-dire de 1840, il s'est crée en Angleterre un certain nombre d'Écoles d'Infirmières.

Enfin, en 1860, Miss Nigthingale a fondé l'école de l'Hôpital Saint-Thomas de Londres et, à la suite de la campagne ardente qu'elle fit, les écoles d'Infirmières se sont rapidement multipliées en Angleterre.

Aujourd'hui il en existe aussi un grand nombre aux États-Unis, dans les pays Scandinaves, en Allemagne, etc. Dès avant 1870, pour des raisons que nous avons souvent

exposées, nous avons signalé la nécessité de créer des écoles semblables dans notre pays.

En 1875, nous avons fait déposer au Conseil municipal par notre ami Talardier, un vœu demandant que, par les soins de la Société médicale des hôpitaux de Paris, il soit organisé un enseignement professionnel pour les infirmiers et infirmières des hôpitaux et hospices. Ce vœu fut renvoyé à la Commission d'Assistance publique. Le rapporteur désigné oublia de s'acquitter de sa tâche.

En 1876 et 1877, seul ou avec Talandier et de Boyer, nous avons analysé longuement dans le *Progrès médical*, un grand nombre de travaux publiés en Angleterre (1) en particulier ceux de Florence Nigthingale que l'an dernier on a semblé découvrir. Bien des fois, pourtant, dans nos discours, nous avons parlé de son œuvre à l'appui de ce que nous entreprenions en France. Bien des fois aussi, nous avons donné en dictées des fragments de ses publications.

En 1877, sur notre initiative, le Conseil municipal vote la création des Écoles.

Le but, selon les fondateurs des Écoles, le Conseil municipal et nous, rappelons-le puisqu'on semble l'oublier, a été d'instruire en vue de leur profession, les *infirmiers* et les *infirmières* des hôpitaux, sans distinction, les *garde-malades* de la Ville, les *mères de familles* de bonne volonté. En définitive, pour toutes, infirmières des hôpitaux, élves libres.

En 1878, le 1er avril, a eu lieu l'ouverture de l'École de la Salpêtrière ; en mai de la même année, celle de Bicêtre ; en mai 1881, celle de la Pitié ; en décembre 1894, celle de Lariboisière. Plus tard ont été ouvertes successivement les écoles départementales des cinq asiles d'aliénés de la Seine.

En voulant que ces écoles soient ouvertes à **tout le monde**, *gratuitement*, sans restriction, le Conseil municipal et nous, avons voulu faire une œuvre *démocratique*.

---

(1) Entre autres les manuels du Dr Steele, de Mme Veitch, de Mlle Florence Lees, etc.

Les élèves ont répondu à notre appel, d'année en année plus nombreuses. En 1902-1903, 165 ont suivi régulièrement les cours, fait les compositions, assisté aux exercices pratiques et subi l'examen final.

Les Écoles ont donc rendu des services non seulement aux malades des Hôpitaux mais encore aux malades de la ville. Il convient donc, et nous y insistons, qu'elles restent ouvertes à toutes les personnes de bonne volonté.

L'affluence des élèves aux cours, si elle continue comme nous l'espérons, rendra nécessaire la création d'une 5e école L'Hôtel-Dieu laïcisé, Beaujon ou les Enfants-Malades, sembleraient tout indiqués.

Plus nombreuses seront les élèves des Écoles, plus se répandra le désir d'apprendre à donner des soins intelligents aux malades et aux blessés, plus l'Administration aura le choix pour le recrutement de son personnel.

La présence des *élèves libres* doit exciter l'émulation de nos infirmières qui, *en raison de leurs services*, à égalité de connaissances primaires et professionnelles, devraient avoir *pour toutes les places*, dans les hôpitaux et en dehors, la préférence de l'Administration.

Au fur et à mesure des améliorations réalisées, le recrutement devient plus facile. Mais les candidates ne doivent pas perdre de vue qu'elles auront à donner aux malades, elles-mêmes, tous les soins, même les plus répugnants et que pour parvenir aux grades élevés il faudra qu'elles passent par les grades inférieurs. S'il en était autrement elles ne seraient pas de *véritables infirmières*. Elles pourraient être des surveillantes administratives, mais elles ne seraient pas des auxiliaires des médecins, de vraies servantes des malades.

Le recrutement des infirmières pourrait se faire encore dans la mesure du possible parmi les enfants assistées, même parmi les enfants moralement abandonnées, améliorées. L'Administration complèterait ainsi son œuvre de relèvement. Ce sont ses enfants et, remplissant envers

eux, le rôle de mère de famille, elle doit les aider et même les favoriser (1).

Les élèves infirmiers et infirmières de l'hôpital, en contact quotidien avec les malades et les blessés, mettent sans cesse en pratique l'enseignement qui leur est donné. Autrefois l'Administration accordait aux élèves de l'*Union des Femmes de France* la faculté de suivre la visite des médecins et la refusait aux élèves libres de ses écoles. Dans ces dernières années, elle l'a accordée aux élèves de l'*Associa- pour le développement de l'assistance aux malades* et enfin aussi aux élèves des Écoles municipales d'infirmières. Ici, durant les dernières années scolaires et surtout cette année les Élèves libres ont pu suivre autant qu'elles l'ont voulu les visites des services de médecine et de chirurgie, le service de la crèche et la *consultation* et le *service d'ophthalmologie*.

Aussi, est-ce avec une véritable satisfaction que nous remercions en votre nom et au nôtre, tous les chefs de service de Lariboisière de leur précieux concours. Enfin nous joignons nos félicitations à celles qui viennent d'être adressées par M. le professeur Tissier aux surveillantes, professeurs des cours pratiques, aux maîtresses de l'enseignement primaire.

En terminant nous faisons appel à toutes les élèves diplômées, surtout aux élèves libres pour qu'elles se mettent à la disposition de M. Combes, Ministre de l'Intérieur, afin de l'aider à mener à bien la laïcisation des établissements nationaux de bienfaisance et les hôpitaux de province. Elles se montreront ainsi reconnaissantes envers la République.

---

(1) C'était aussi l'opinion d'un ancien directeur de l'Assistance publique, Michel Moring. Plus tard, après l'achèvement de la laïcisation des écoles, nous comptions sur d'autres recrues, qui sont venues d'ailleurs en nombre de plus en plus grand : les jeunes femmes possédant le brevet de capacité.

Discours prononcé à la distribution des prix et des diplômes de l'École de la Salpêtrière.

(28 juillet 1903.)

Monsieur le Directeur et cher ancien Collègue,

Il m'est très agréable de vous remercier vivement de votre appréciation si bienveillante de mon rôle dans la création des Ecoles d'infirmières et dans l'organisation de l'enseignement professionnel, qui ont rendu facile la laïcisation des établissements hospitaliers de Paris et aidé à la laïcisation d'hôpitaux en province. Je vous remercie aussi d'avoir cité une autre réforme : celle de l'assistance, de l'éducation et du traitement des enfants nerveux et arriérés. Permettez-moi, puisque vous m'en fournissez vous-même l'occasion, d'en remémorer une troisième non moins importante : la création des *médecins accoucheurs*, la *réorganisation des services d'accouchement* et partant une impulsion nouvelle donnée à l'*enseignement de l'obstérique*. Cette réforme qui a permis de donner un enseignement pratique sérieux à tous les médecins, a eu pour heureuse conséquence de sauver un grand nombre d'existences de femmes et d'enfants. Encore une fois, M. le Directeur, merci.

Mesdames, Messieurs,

Dans nos discours annuels, qui comprennent toujours deux parties : 1° l'histoire de l'École durant l'année scolaire, 2° le résumé des travaux des quatre écoles, suivi de considérations générales portant sur les améliorations à réaliser dans l'enseignement ou dans la situation du personnel secondaire, — nous avons adopté un plan uniforme afin que l'Administration et le public qui s'intéresse aux questions d'assistance et d'enseignement, puissent comparer les résultats de chaque année et se rendre facilement compte des résultats obtenus.

En organisant les Écoles d'infirmières avec le Conseil municipal et l'Administration, nous avons, forcé d'ailleurs par les circonstances, poursuivi un double but : améliorer ou donner l'*instruction primaire*, donner l'*enseignement professionnel*.

Nous sommes entré, à la distribution des prix de la Pitié, dans des détails sur les *cours primaires* qui existent dans plusieurs hôpitaux (Enfants assistés, Enfants malades, Berck, Tenon), en plus des cours primaires annexés aux écoles d'infirmières. M. le Dr Noir à Bicêtre, M. le Dr Tissier, à Lariboisière, nous-même à la Pitié, avons fourni des renseignements détaillés sur l'instruction primaire dans les établissements-écoles.

Ici, de même qu'à Bicêtre et à Lariboisière, par suite de l'insuffisance de l'instruction d'une partie encore considérable des infirmières, insuffisance et souvent nullité au début, est annexée une *École primaire*. Les cours y sont faits par des institutrices brévetées : Mmes Rosel (1), Corbon (2), Patoueille (3), Tourte (4), et Mercier (5), assistées de Mme Imbert (6), surveillante. Le *nombre des*

(1) Brevet élémentaire et certificat d'aptitudes pédagogiques.
(2) Brevet supérieur et certificat d'aptitudes pédagogiques.
(3) Brevet élémentaire. — (4) Brevet élémentaire. — (5) Brevet élémentaire. — (6) Certificat d'études. — Toutes ont leur diplôme d'infirmière.

élèves était de 142 en octobre 1902 et de 124 en juin 1903, chiffres un peu inférieurs à ceux de l'année précédente.

Les cours ont commencé le 1[er] octobre. Dix élèves ont obtenu, en mars, le certificat d'études primaires (1), ce qui porte à 96 le chiffre de ces certificats depuis 1895. Parmi les élèves ayant eu le certificat d'études, nous tenons à mentionner particulièrement, M[me] Huc, surveillante diplômée, qui a suivi les cours primaires avec beaucoup de zèle. Félicitons-la et souhaitons qu'elle ait de nombreuses imitatrices.

La *classe des illettrées* compte encore 11 élèves dont 6 arrivées cette année à l'école. C'est une diminution par rapport aux années précédentes.

Espérons que grâce aux mesures prises par M. Combes, président du Conseil, dans quelques années, les illettrées auront complètement disparu, et que l'Administration pourra exiger, à l'entrée, le certificat d'études. Voici la statistique des certificats d'études :

	Certificats d'études. 1901 - 1902.	Total des certificats d'études de l'École.
Bicêtre	10	206 (2)
Salpêtrière	10	96 (3)
Pitié	10	41 (4)
Lariboisière	12	126 (5)
Enfants-assistés	7	55 (6)
Tenon	7	107 (7)
Berck	9	77 (8)
	65	708

(1) Mlles Darracq, Frot, Gigaut, Guillemin, Huc, Lacombe, Masson, Merlette (Anna), Merlette (Jeanne), et Ruvoen.

(2) Depuis 1884 ; — (3) Depuis 1892 ; — (4) Depuis 1892 ; — (5) Depuis 1893 ; — (6) Depuis 1891 ; — (7) Depuis 1887 ; — (8) Depuis 1894. Voici d'après l'institutrice, M[lle] Guillaumin la statistique année par année : 1894, 10 ; — 1895, 5 ; — 1896, 10 ; — 1897, 9 ; — 1898, 6 ; — 1899, 13 ; — 1900, 7 ; — 1901, 4 ; — 1902, 4 ; — 1903, 9. De plus, M[lle] Guillaumin a fait obtenir le brevet de capacité à deux infirmières, M[lles] Landrieu et Née qui toutes deux, depuis, ont rempli les fonctions d'institutrices à l'hôpital de Berck.

Cette annexe des écoles professionnelles donne des résultats considérables au point de vue de l'instruction primaire, résultats plus grands que ceux qui ressortent du nombre des certificats, car ce n'est que longtemps après le fonctionnement des cours primaires que nous avons demandé aux maitres et aux maitresses d'écoles de faire sanctionner leur enseignement par l'examen du certificat d'études. C'est ainsi qu'à la Salpêtrière, Mlle Nicolle, par excès de modestie, n'a consenti à répondre à nos désirs qu'en 1892. Ces résultats, répéterons-nous encore une fois, justifient l'idée que nous avons eu de créer des cours primaires à Bicêtre et à la Salpêtrière, dès l'origine, et ensuite de demander à l'Administration d'en créer partout où elle avait des instituteurs et des institutrices. Notre participation s'est manifestée surtout par l'introduction, dans ces cours, de l'*enseignement professionnel* sous différentes formes : lecture du *Manuel de l infirmière*, lecture de la traduction de l'anglais d'un *Manuel de l'infirmière*, copiée par les enfants des écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière, remplaçant la lecture d'un *manuscrit* quelconque, *dictées professionnelles*, dont nous remettons chaque année un exemplaire à M. le Directeur de l'Assistance publique. Nous préparons ainsi, **dès l'école primaire,** les infirmières peu instruites, à recevoir plus efficacement, le moment venu, l'enseignement professionnel. M. le Dr Noir a donné le texte des dictées de 1902-1903 à la distribution des prix de Bicêtre. Nous nous contenterons de rappeler qu'elles portent sur les conditions à remplir pour l'obtention du diplôme, sur les devoirs du personnel, sur les accidents qui surviennent dans les divers établissements ou en ville et les moyens de les éviter, sur des questions professionnelles, etc. En un mot, *par tous les moyens possibles*, nous essayons de faire pénétrer l'enseignement professionnel dans l'esprit des élèves.

L'*enseignement professionnel* a été fait conformément au programme adopté par l'Administration, révisé chaque année par nous et par tous vos professeurs qui sont restés les mêmes durant cette année. Depuis 1899, au

programme ancien, avec l'assentiment de l'Administration, nous avons ajouté un cours de *massage* qui, jusqu'à nouvel ordre, n'entre pas dans les conditions pour l'obtention du diplôme, mais qui n'en a pas moins un grand intérêt pour vous et mérite d'être régulièrement suivi.

Les *exercices pratiques* ont été faits par Mmes Boissière et Jannon, avec l'aide de Mlle Dumont et de Mme Nény.

Nous ne lirons pas les rapports sur ces cours qui nous ont été remis par Mmes Boissière et Jannon, on les trouvera dans le *Palmarès*. Nous nous bornerons à dire qu'ils ont lieu tous les jours du commencement à la fin de l'année scolaire ; que les élèves y viennent par séries : qu'ils portent sur tous les objets de pansement, sur les instruments de chirurgie, sur les médicaments usuels avec l'indication des précautions minutieuses à prendre pour éviter les accidents, sur toutes les petites opérations confiées aux infirmières ; qu'ils sont complétés par des pansements au lit des malades faits par les élèves sous l'œil des surveillantes (pose des ventouses, des sangsues, prise de la température, injections sous-cutanées, etc.) ; que toutes les élèves sont interrogées à chaque séance. Nous ajouterons encore que les élèves, à tour de rôle, passent un certain nombre de jours à l'Infirmerie générale, à la cuisine, à la lingerie, car nous avons toujours pensé qu'une infirmière parfaite devait connaître tous les services d'un hôpital.

Vous avez assisté un instant à l'un des cours pratiques, M. le Directeur, et vous avez pu avoir une idée de leur importance et de la façon habile, intelligente dont ils sont faits.

Les médecins et les chirurgiens des établissements-écoles ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent à l'enseignement professionnel en autorisant gracieusement les élèves libres à assister à leurs visites et beaucoup ont eu la générosité de participer aux récompenses qui sont données.

M. le Dr Mallet, médecin du dispensaire de la rue Jenner, a bien voulu autoriser, par séries, les élèves libres de l'école de la Salpêtrière à assister à ses consultations et à

collaborer aux pansements. 19 élèves en ont profité. Ce serait une excellente mesure, M. le Directeur, d'autoriser et d'encourager les médecins des autres dispensaires à recevoir nos élèves des autres écoles.

A nos collègues des hôpitaux et à M. le Dr MALLET nous adressons, en votre nom, Mesdames, nos plus sincères remerciements. C'est avec leur collaboration à tous, avec l'aide des internes que nous pourrons faire un enseignement professionnel aussi complet et aussi pratique que possible : c'est dire que cet enseignement devrait être fait *dans tous les hôpitaux.*

Mme GRABY, surveillante, ancienne maîtresse des cours pratiques de l'École de la Pitié, est chargée de la surveillance des élèves pendant les cours à l'amphithéâtre et les compositions et des relevés des présences et des absences. Elle s'acquitte de sa mission délicate avec un grand tact et une rigoureuse exactitude.

Cette année, comme auparavant, nous avons fait venir aux cours pratiques de la Salpêtrière les maîtresses des cours des autres écoles et des cours auxiliaires afin de donner une plus grande uniformité à cet enseignement Nous vous demandons dès maintenant, M. le Directeur, de renouveler cette expérience. Toutes les maîtresses, les élèves et les professeurs, — qui ont bien voulu y assister — n'ont eu qu'à se louer de ces répétitions générales.

*
* *

Les *examens pratiques* ont été subis par 140 élèves :

Surveillante	1
Infirmières de la Salpêtrière	66
Infirmières des Hôpitaux	35
Infirmier	1
Élèves libres	37
Total	140

Parmi ces élèves 4 ont le brevet supérieur (1), 9 ont le

(1) Mmes Delpeut, Gautier, Lebard, Le Peltier. (Élèves libres.)

brevet élémentaire (1), 1 a le brevet d'herboriste (2), 46 ont le certificat d'études (3), 2 ont le certificat complémentaire (4).

102 *diplômes* ont été conquis cette année :

Salpêtrière	35
Hôpitaux	31
Élèves libres	36
Total	102

Nous relevons parmi les élèves libres diplômées cette année à la Salpêtrière les noms de : Mmes Bonnange, Dutartre, Chabanel, Gautier, née Le Peltier, Hamard et Le Peltier, religieuses hospitalières de la Maison de santé du Dr Péan, Mme Lebard, surveillante de l'infirmerie de l'École Normale supérieure, Mmes Géminet et Godinot, surveillantes de crèches, pour les citer en exemple à celles de leurs collègues des autres établissements non encore pourvues du diplôme.

Les *promotions* depuis le 1er juillet 1902 jusqu'au 30 juin 1903 ont été les suivantes :

4 sous-surveillantes ont été promues surveillantes.
9 suppléantes ont été promues sous-surveillantes.
10 1^eres^ infirmières ont été promues suppléantes.
1 est entrée directement comme suppléante.
8 infirmières ont été promues 1res infirmières.
1 infirmier a été promu 1er infirmier.

---

(1) Mmes Dreptin, Géminet, Giraud, Grabkowska, Fol, Maillard, Montagny. (Élèves libres). Engel (Broca), Née (Salpêtrière).

(2) Mme Clouet, (Élève libre).

(3) Mmes Boissière, Chassagnon, Darracq, Enjolvin, Frot, Guillemain, Jégou, Lacombe, Leflamant, Masson, Merlette (Anna), Merlette (Jeanne), Pasquiou, Ruvoën Anna. (Salpêtrière), Mmes Boubet, Chabert, Grosmangin, Gasnier, Gigault, Kibler, Labesse, Lebassard, Ley, Ligniez, Omnès, Ozou, Olivier, Saint-Joire, Sullice, Trianon, (Hôpitaux), Mmes Bonnange, Coze, Desbordes, Egly, Gauly, Godinot, Laurent, Lesprit, Piacentini, Pacalin, Paulet, Ropion, Wolfstirn, Vidaillet.

(4) Mmes Poncelet, Godinot.

*
* *

Là se termine ce que nous avions à dire de l'Ecole de la Salpêtrière, nous abordons maintenant la seconde partie de notre tâche. Comme d'habitude, nous profitons de la *distribution des diplômes* qui a lieu après la distribution des prix aux élèves de l'École de la Salpêtrière, aux élèves des quatre écoles, pour émettre quelques considérations générales intéressant le corps tout entier des infirmiers et des infirmières.

L'un des griefs, répèterons-nous, qu'on a contre vous, est tiré de votre *instabilité* et des *mutations* trop fréquentes qui se produisent dans les hôpitaux. En généralisant cette accusation, on se trompe. En effet, il est une partie du personnel secondaire qui reste fermement attachée à ses fonctions. Ce sont les sous-employés : surveillantes, sous-surveillantes, suppléantes auxquelles il convient d'ajouter les 1res infirmières. Cette élite du personnel est, à cet égard, exempte de tout reproche. Même constatation pour les sous-employés Malheureusement, il n'en est pas de même des infirmiers et des infirmières.

Voici, à titre de renseignement, les *mutations* des *infirmiers* et *infirmières*, qui se sont produites dans les quatre établissements-écoles du 1er juillet 1902 au 30 juin 1903.

Hospice de Bicêtre

	H.	F.
Partis sur leur demande................	88	26
Partis dans d'autres hôpitaux...........	15	9
Refusés par l'Administration	13	»
Admis au repos.........................	3	»
Causes diverses	63	18
Total...........	182	53
	235	

Hospice de la Salpêtrière

	H.	F.
Partis sur leur demande................	3	44
Partis dans d'autres hôpitaux...........	»	38
A reporter......	3	82

Report........	3	82
Partis par avancement..................	»	8
Refusés par l'Administration...........	»	»
Passés dans le service des malades externes..................................	»	5
Admis au repos........................	»	14
Total..............	3	109

HOPITAL DE LA PITIÉ

	H.	F.
Refusés par l'Administration...........	2	1
Ivresse................................	6	1
Négligence ou incapacité...............	5	4
Grossièreté envers les malades.........	3	2
Mauvais traitements envers les malades.	1	1
Mauvaise conduite.....................	4	3
Sur leur demande, bons serviteurs.....	9	5
Abandon de service....................	16	11
Partis dans d'autres établissements.....	3	2
Refus de service......................	1	»
Total.........	50	30
	80	

HOPITAL DE LA LARIBOISIÈRE

	H.	F.
Refusés par l'Administration..........	5	»
Ivresse................................	9	1
Négligence ou incapacité...............	14	5
Grossièreté envers les malades.........	3	1
Mauvais traitements envers les malades	1	»
Mauvaise conduite.....................	5	2
Sur leur demande. Bons serviteurs.....	18	9
Abandon de service....................	14	7
Partis dans d'autres établissements.....	7	6
Refus de service......................	5	1
Total.........	81	32
	113	

Hopital de l'Hotel-Dieu

	H.	F.
Refus de service, mauvais service et abandon de service	2	»
Légèreté de conduite	»	1
Intempérance	3	»
Service militaire	»	»
Partis sur leur demande	14	3
Suppressions d'emploi	»	»
Décédés	»	»
Admis au repos	1	2
Passages dans d'autres hôpitaux	5	1
Refusés par l'Administration	7	»
Malades	48	32
Total	80	39
	119	

Les mutations qui avaient été en bloc de 609 en 1901-1902, sont descendues à 540 en 1902-1903. Bien que l'amélioration de ce chef ne soit pas aussi accusée que nous le désirons, elle méritait néammoins d'être signalée.

Les *examens pratiques* ont été subis cette année par 422 élèves : Bicêtre, 56; — Pitié, 130; — Salpêtrière. 140; — Lariboisière, 96. Pour chacune des quatre écoles, nous avons dressé la liste de ceux qui possèdent un *diplôme* un *brevet* ou un *certificat d'études*. La voici :

	Bicêtre.	Lariboisière.	La Pitié.	La Salpêtrière.	Totaux.
Baccalauréat	»	»	»	»	»
Brevet supérieur	»	5	5	4	14
Brevet élémentaire	»	13	8	9	30
Certificat d'études primaires sup[res]	»	»	1	2	3
Certificat d'aptitude pédagogique	»	»	»	»	»
Certificat de grammaire	»	»	»	»	»
Certificat d'études primaires	48	41	68	46	203
Certificat d'études langue russe	1	»	»	»	1
Diplôme d'herboriste	»	»	»	1	1
Diplôme de sage-femme	»	»	»	»	»
Total général	49	59	82	62	252

Ces brevets, diplômes, certificats, se repartissent de la façon suivante pour l'année 1902-03 : Bicêtre, 49 ; — la Salpêtriere, 62 ; — Pitié, 82 ; — Lariboisière, 59 ; — soit 252 pour les quatre écoles.

Les *diplômes* d'infirmiers et d'infirmières, qui vont être distribués tout à l'heure, sont au nombre de 47 pour Bicêtre ; de 97 pour la Pitié ; de 85 pour Lariboisière et de 101 pour La Salpêtrière : soit 330 diplômes. Si l'on ajoute ces 330 nouveaux diplômes, en augmentation de 84 sur l'année dernière, aux 1.581 diplômes antérieurs le *total général*, après cette cérémonie, sera de 1.911 dont la plus grande partie a été attribuée au personnel hospitalier (1).

Cette année encore nous croyons devoir indiquer la situation, au point de vue des diplômes, des sous-employés des

(1) Beaucoup d'infirmières diplômées quittent l'Administration pour se marier, s'établir garde-malades ou aller dans les hôpitaux qu'on laïcise.

établissements-écoles, qui ont plus de facilité pour s'instruire que leurs collègues des autres hôpitaux.

Hospice de Bicêtre

			Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur	11	Surveillants	10	10
—	9	Surveillantes	8	8
—	14	Sous-surveillants	14	14
—	19	Sous-surveillantes	14	14
—	14	Suppléants	12	12
—	15	Suppléantes	14	14
—	18	1ers infirmiers	18	18
—	16	1eres infirmières	16	16
—	2	Panseurs	2	2
—	1	Panseuse	1	1
—	1	Garçon d'amphithéâtre	1	1
—	21	agents du Personnel professionnel	12	12
	141		122	122

Hospice de la Salpêtrière

Diplômés.

Sur	131	Surveillantes	98
—	19	Surveillants	12
—	1	Garçon d'amphithéâtre	1
—	360	Infirmiers et filles de service	80
—	31	Infirmiers et Garçons de service	10
—	16	Personnel professionnel	12
	558	Total	213

Il y a donc 204 diplômés sur un personnel de 558 et 111 sous-employés sur 151.

Hopital de la Pitié.

			Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur	9	surveillants	6	6
—	30	surveillantes	26	26
		A reporter	32	32

	Report	32	32
—	3 infirmiers de 1re classe......	3	3
—	7 infirmières de 1re classe.....	7	7
—	1 garçon d'amphithéâtre	1	1
—	2 personnel professionnel.....	0	0
52		43	43

Sur 52, 43 diplômés.

HOPITAL DE LARIBOISIÈRE.

		Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur	12 surveillants..................	12	12
—	54 surveillantes.................	53	53
—	1 garçon d'amphithéâtre	1	1
—	16 infirmières soignantes........	8	8
—	97 garçons de service	11	11
—	53 infirmiers soignants	33	48
—	52 filles de service	2	2
—	2 personnel professionnel	2	2
287		122	142

En résumé, la proportion des gradés non diplômés, va diminuant d'année en année dans les quatre établissements-écoles.

*
* *

Nous avions songé à résumer l'histoire des 25 années des Écoles d'infirmières (1er avril 1878-juillet 1903), à rappeler d'une part les luttes soutenues, les calomnies odieuses, contre le personnel laïque, les hostilités ouvertes ou dissimulées du vieux personnel administratif, le choix, par certains, d'un personnel illettré afin de ralentir la laïcisation, l'ajournement d'un avancement justifié pour les agents vraiment laïques, le refus de l'institution d'un diplôme, consécration de l'instruction professionnelle, etc., etc. ; — et d'autre part à mettre en relief les résultats obtenus au point de vue de l'*instruction primaire* et de l'*instruction professionnelle*. Il aurait fallu consacrer à cette double tâche un long temps, nous y avons renoncé.

Nous nous bornerons à la dernière partie, aussi agréable que la première serait pénible. Ces résultats sont mis en relief, en premier lieu par l'*état numérique des agents de tout grade des hôpitaux* qui, avant la fin de cette année scolaire, étaient pourvus du diplôme professionnel :

GRADES.	Nombre d'agents. Pourvus du diplome professionnel. (1)	Non pourvus du diplome professionnel.	Total.
Surveillants	201	141	342
Surveillantes	647	195	842
Garçons d'amphithéâtre	22	7	29
Infirmiers soignants	103	272	375
Garç. de service	214	1.064	1.278
Infirmières soignantes	523	885	1.408
Filles de service	157	1.123	1.280
Personnel professionnel permanent et ouvriers du Magasin Central	55	163	218
Totaux	1.922 (1)	3.850	5.772

Si, à ce total de 1.922, on ajoute les diplômés de cette année appartenant aux hôpitaux, soit 189, on voit que,

(1) Dans ce nombre ne sont pas compris les diplômés de la promotion de 1903.

Nota. — Les panseurs et panseuses devront être compris parmi les surveillants et surveillantes, sauf ceux de 3me classe qui figureront comme infirmiers ou infirmières.

après la délivrance des diplômes qui va avoir lieu tout à l'heure, le nombre des agents diplômés s'élèvera à 2.111, sur le total général des 5.772 agents de tous grades.

Sur les 3.850 *non diplômés*, il en est une proportion notable qui ont suivi les cours de 1878 à 1883 et ont, par conséquent, une instruction professionnelle sérieuse, mais n'ont pas le diplôme qui n'a été autorisé qu'à la fin de l'année scolaire 1883-84.

Les services rendus par les Écoles, telles que nous avons pu les organiser, sont mis en pleine évidence par le tableau que nous venons de donner et, en second lieu, par la *statistique* des *sous-employés*, *infirmiers* et *infirmières*, possédant les diplômes et les certificats qui donnent une idée de leur instruction primaire. Voici la statistique qui nous a été remise par l'Administration :

GRADES.	Nombre d'agents pourvus.									
	du diplôme de bachelier.	du brevet supérieur.	du brevet élémentaire.	du certificat d'études sups.	du certificat d'études.	du diplôme de sage-femme.	du diplôme d'herboriste.	du certificat de grammaire	de la licence en théologie.	Totaux.
Surveillants	1	1	5	2	80	»	2	4	1	96
Surveillantes	»	5	37	3	180	6	»	»	»	231
Garçons d'amphithéâtre	»	»	»	1	6	»	»	»	»	7
Infirmiers soignants	1	1	1	2	72	»	»	2	»	79
Garçons de service	7	»	13	1	208	»	»	»	»	229
Infirmières soignantes	»	1	10	2	285	3	»	»	»	301
Filles de service	»	1	6	»	165	1	»	»	»	173
Personnel profel fixe	»	»	1	»	33	»	»	»	»	34
Totaux	9	9	73	11	1029	10	2	6	1	1150

Si à ces 1.150 agents on ajoute les 252 de cette année on voit qu'il y a aujourd'hui plus de 1.402 agents de tous grades pourvus d'un brevet ou d'un certificat démontrant qu'ils possèdent une bonne instruction primaire.

Au personnel antérieur à 1878, c'est-à-dire antérieur aux écoles dont l'instruction primaire était très souvent nulle, dont l'instruction professionnelle consistait en une routine plus ou moins ignorante, les écoles ont permis de substituer un personnel possédant, dans une proportion qui va croissant d'année en année, une instruction primaire sérieuse et une instruction professionnelle de plus en plus complète. Les statistiques que nous avons données le démontrent sans qu'on puisse le contester. Ces résultats ont été reconnus publiquement dans un rapport à la *Société médicale des hôpitaux*. Dans les visites que vous avez faites aux hôpitaux, que certainement vous renouvellerez souvent, M. le Directeur, en vous mettant en contact avec les chefs de service, vous aurez certainement la confirmation de l'opinion que nous venons d'émettre. Mais il est un autre résultat de l'enseignement professionnel que nous ne pouvons apprécier, c'est celui qui a été obtenu par l'intermédiaire des *garde-malades* qui sont venues en grand nombre, depuis *vingt cinq ans*, profiter de l'enseignement professionnel, et par les *mères de famille*. C'est, qu'en effet, les écoles d'infirmières, *œuvre essentiellement démocratique*, comme il convient sous la République, n'ont pas été créées uniquement pour le *personnel secondaire des hôpitaux*, mais aussi pour les *garde-malades* et les *mères de famille*. Elles sont ouvertes indistinctement à toutes les personnes de bonne volonté.

En même temps que nous perfectionnons régulièrement, avec nos amis, vos professeurs, l'enseignement professionnel, *essentiellement pratique*, nous avons poursuivi l'*amélioration matérielle* du personnel secondaire des hôpitaux. Nous avons signalé l'*insalubrité des habitations*, réclamé les *chambres particulières*, demandé une *amélioration de la nourriture*, la *modification de l'habillement* des infirmiers en été, le *relèvement des salaires* et des *pensions de repos*, dont nous avons pris l'initiative dès 1877 au Conseil municipal, une transformation radicale du *service de veille*, le *roulement* de service en service, la *création* dans tous les établissements-écoles d'abord,

d'une *salle de réunion*, d'une *bibliothèque* et d'un *musée* (1). Nous n'y insisterons pas aujourd'hui puisque ce programme, que nous défendons *depuis 25 ans*, a obtenu un commencement de réalisation et que M. Mesureur est décidé, ainsi qu'il vient de vous l'annoncer, à le réaliser intégralement. Nous espérons pouvoir l'an prochain vous signaler les réfo mes accomplies.

Il ne nous reste plus qu'à vous donner quelques renseignements sur l'*enseignement professionnel* et sur les progrès de la *laïcisation* en France.

A Paris, outre les quatre *Écoles municipales*, il existe des *écoles départementales dans les cinq asiles d'aliénés*. De plus, nous devons citer les cours de l'*Union des femmes de France*, des *Dames françaises*, de l'*École professionnelle d'assistance aux malades*, de l'*École des gardes-malades*, fondée en 1876, par le Dr Duchaussoy.

D'après une note que nous devons à l'obligeance de M. Monod, directeur de l'Assistance publique au Ministère de l'intérieur, il existerait des écoles ou des cours d'infirmières da s les villes suivantes: Dijon (Côte-d'Or); Besançon (Doubs); Toulouse (Haute-Garonne) : Béziers, Montpellier (Hérault) ; Saint-Étienne (Loire) ; Reims (Marne) ; Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; Lille (Nord) ; Lyon (Rhône) ; Rouen, Le Hâvre, Dieppe, Fécamp, Lillebone (Seine-Inférieure). Ajoutons à cette liste : Alais, Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Nantes.

L'un des événements les plus importants de l'année au point de vue de l'*Enseignement professionnel* et aussi de la *Laïcisation des établissements hospitaliers* est la circulaire (2) de M. Combes, président du Conseil, ministre de l'intérieur, invitant les préfets à provoquer la création d'*Écoles d'Infirmières* dans les villes où siége

---

(1) Le roulement se fait en partie à la Salpêtrière, c'est-à-dire que les élèves les plus avancées vont, par séries, pendant 13 jours, à la cuisine, à la lingerie, à l'infirmerie générale. Il faudrait aussi 13 jours aux aliénés en attendant mieux.

(2) Voir le texte complet de cette circulaire dans notre volume intitulé *les Écoles d'infirmières*, 1902, p. 317.

soit une Faculté, soit une Ecole préparatoire de médecine, ce qui répond à l'une de nos réclamations les plus persistantes. M. Combes insiste sur la nécessité du *Roulement* de service en service, sur la constitution de *Pensions de retraite*, sur la garantie que le *Diplôme* doit donner à celles qui le possèderont, sur la création de *bourses* d'études, la nécessité de placer les infirmières dans des conditions matérielles convenables. « On ne doit pas admettre plus longtemps, dit M. Combes, que les malades soient confiés aux soins d'un personnel dont les preuves d'instruction spéciale ne sont pas fournies. La justification d'aptitude, qui est exigée de ceux qui veulent enseigner, doit l'être avec autant de raisons au moins, de ceux qui s'offrent à soigner les malades.... » C'est là, vous le voyez, le programme même des réformes que nous réclamons depuis un quart de siècle. Aussi en souhaitons-nous bien vivement la prompte réalisation. Et elle est possible à bref délai, si M. Combes y tient énergiquement la main.

Il se produit donc un mouvement sérieux en faveur de l'enseignement professionnel. Assurément ces cours offrent des inégalités, elles disparaîtront peu à peu. On arrivera à un programme uniforme, on pourra décerner des diplômes qui pourront un jour avoir une valeur à peu près égale, ainsi que cela a lieu dans l'instruction primaire pour le brevet de capacité et le brevet supérieur. Un jour viendra où l'on pourra exiger des infirmiers et infirmières le diplôme professionnel, de même que l'on exige des instituteurs et institutrices le brevet de capacité.

Un mot en terminant sur la *laïcisation*. D'abord les *Établissements nationaux de bienfaisance*. Nul doute que M. Combes ne donne l'exemple en complétant la réforme commencée en 1888 par nos amis communs, Ch. Floquet et Léon Bourgeois, en laïcisant les trois établissements nationaux non laïcisés, la Maison nationale de Charenton, l'hospice des Quinze-Vingts et l'Institution des sourdes-muettes de Bordeaux. Passons à Paris et au département de la Seine.

Les dispensaires qui ont remplacé les Maisons de secours des Bureaux de bienfaisance sont au nombre de 37 ; il en

reste cinq à laïciser. Tous les hôpitaux et hospices de Paris, sauf trois, sont desservis par un personnel laïque. Les hôpitaux non laïcisés sont l'Hôtel-Dieu qui compte 32 religieuses et 198 laïques ; St-Louis avec 34 religieuses et 266 laïques; Boucicaut avec 8 religieuses et 70 laïques. Les Fondations, pour la plupart, sont confiées, sur l'ordre des fondateurs à un personnel congréganiste. A ce propos, nous ne pouvons que souhaiter, ainsi que nous l'avons dit bien des fois, qu'une *loi* vienne limiter la durée des conditions imposées par les *fondateurs*, car il n'est pas admissible que les générations successives soient liées à perpétuité par une génération antérieure. Toutes les institutions doivent suivre l'évolution des idées, s'harmoniser avec les mœurs.

Des établissements relevant de la préfecture de police, Villers-Cotterets et Nanterre sont laïcs ; mais les infirmeries de Saint-Lazare, du dépôt de la Préfecture et de la Santé restent entre les mains des religieuses.

Enfin, en ce qui concerne la Préfecture de la Seine, tous ses établissements ont un personnel laïque, asiles d'aliénés, hospices départementaux, ambulances.

Il est à désirer vivement que la Préfecture de police complète la laïcisation des établissements d'assistance qui dépendent d'elle et ne demeure pas plus longtemps en arrière de la Préfecture de la Seine. Il appartient à M. Combes d'intervenir auprès de M. le Préfet de police pour que cette anomalie disparaisse. A lui aussi de prendre les mesures nécessaires pour la laïcisation de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis. Qu'il consulte le dossier de cette opération, qu'il jette un coup d'œil sur l'histoire des Religieuses Augustines de Paris, et il n'hésitera pas (1).

Les Ecoles d'infirmières de Paris, vieilles de 25 ans, ont montré aux villes de province, la possibilité de laïciser leurs établissements hospitaliers. Elles leur ont donné le

---

(1) *Notes sur l'Ancien Hôtel-Dieu* de Paris, relatives à la lutte des administrateurs laïques contre le pouvoir spirituel et aux abus et désordres commis par les religieuses et les chapelains, de 1505 à 1789, avec une préface par le Dr Bourneville. Volume in-8 de XXXII-232 pages et une eau-forte.

moyen de substituer un personnel laïque instruit aux religieuses ignorantes, et aussi dévoué qu'elles. La confiance leur venant ainsi qu'à vous, les laïcisations se multiplieront. A vous et à elles, il faut des garanties. A vous, salaires, habitations convenables, pensions de repos, considération morale : à elles, peu d'augmentation de dépenses, ce qui est possible. Car avec vous, personnel moins nombreux, en général, pas de parasites, ni de gaspillages, pour employer une expression modérée.

Parmi les laïcisations opérées en province nous devons citer celles de l'hôpital de Châtillon-Coligny et de l'hôpital de Chateau-Renard dans le Loiret, des hôpitaux de Reims, de l'Asile d'aliénés de Châlons-sur-Marne. Citons aussi l'hôpital de Longwy, l'Asile d'aliénés de Rodez que nous avons omis dans nos listes précédentes. Dans l'Yonne, les hôpitaux d'Auxerre, Cravant, St-Florentin, Brienon et St-Julien-du-Sault sont laïcisés ainsi que l'asile d'aliénés. Rappelons encore l'hôpital de Dun-sur-Auron, etc.

Dans un certain nombre de ces villes le personnel a été fourni par les élèves des hôpitaux de Paris. D'autres villes se préparent à laïciser leurs hôpitaux, Béziers, Beauvais, Cette, Évreux, Tournus, etc.. Cette liste est sans doute incomplète (1) ; c'est à vous, surtout aux élèves libres, d'aider à la laïcisation en vous mettant à la disposition de M. le Ministre de l'intérieur et des municipalités de province. En le faisant vous concourrez heureusement à la Défense de la République.

---

(1) Depuis 1887, nous demandons, chaque année, au Ministère de l'Intérieur de faire dresser et publier la liste des hôpitaux laïcisés, comme le Ministère de l'Instruction publique le fait pour les Écoles. Nous comptons sur M. Combes pour avoir cette statistique. Il convient, actuellement, si on veut réussir de ne pas se montrer trop exigeant auprès des municipalités de province, de se contenter de la création de cours, sans exiger qu'on se conforme de suite au programme minimum, réclamer l'amélioration des habitations mais non des contractions immédiates. Marcher vers l'idéal.

ANNEXES

École de Lyon.

Lyon, le 16 juillet 1903.

Mon cher Collègue,

« Conformément à votre désir, je vous transmets un règlement imprimé de notre école d'infirmières et un exemplaire du certificat d'aptitude.

« Le dernier examen a eu lieu le 9 juillet dernier pour les élèves de l'année scolaire 1902-1903. Quelques élèves n'ont pas osé affronter les épreuves, ayant conscience de leur insuffisance et se sont retirés avant l'examen.

« Le Jury a été composé, comme les années précédentes, de deux administrateurs, des deux professeurs de l'école, d'un chirurgien et d'un médecin des hôpitaux tirés au sort. Parmi les examinateurs, il y avait deux agrégés de la Faculté.

« Le nombre des points à attribuer aux candidates variait de 0 à 20 points pour les épreuves de chirurgie et de médecine et de 0 à 5 pour les questions d'administration.

« Chaque candidate a été successivement interrogée sur des questions de médecine, puis sur des questions de chirurgie et enfin sur des questions d'administration, comprises dans le programme officiel du Ministère de l'Intérieur.

« Le maximum des points obtenus ne peut pas dépasser 45. (20 pour la médecine, 20 pour la chirurgie, 5 pour l'administration.) Le Jury a décidé que toute élève qui n'obtiendrait pas comme note minima, 25, sera éliminée.

« Au moment des épreuves, on a placé sous les yeux des examinateurs le dossier de chaque candidate, qui comprenait les notes données par les différents chefs de service chez lesquels les élèves avaient fait leur stage, (soit cinq attestations motivées pour chacune) et de plus les notes données par l'administrateur-directeur de chaque établissement dans lequel le stage a été fait.

«La note des chefs de service concerne l'aptitude et l'assiduité dont les élèves ont fait preuve et signale les conditions dans lesquelles l'élève se trouve pour faire au point de vue technique une *bonne, médiocre* ou *insuffisante* infirmière.

« La note de l'administration se réfère aux conditions générales de l'élève comme infirmière. *Obéissance, attitude* envers les malades, *propreté*, etc.

« Ce dossier qui comprend, comme vous le voyez, six attestations de sources différentes est pris en très sérieuse considération par les examinateurs au moment de l'épreuve orale, parcequ'on est unanime à estimer que le stage constitue la principale formation de l'infirmière et que la façon dont il a été effectué donne une indication véritable sur la valeur de l'infiirmière.

« Il y a eu le 9 juillet, cinquante candidates qui, en définitive, ont abordé les épreuves orales, vingt-neuf appartenaient à nos différents établissements des hospices, comme hospitalières, et vingt-et-une candidates étaient étrangères à nos hospices et comprenaient; 14 élèves religieuses et 7 élèves laïques. Il n'y a eu que deux candidates qui aient été éliminées, parcequ'elles n'ont pas obtenu le point minimum, vingt-cinq.

« L'impression du Jury est que le niveau de l'instruction s'élève et médecins et chirurgiens ont été satisfaits de la façon dont les épreuves ont été subies. Il ont reconnu, toutefois, que les hospitalières des hospices de Lyon, avaient des connaissances plus étendues que les autres élèves, mais cela s'explique facilement parce qu'avant d'envoyer nos hospitalières à l'école d'infirmières, nous les faisons passer pendant une année à une école préparatoire et que dès lors nos hospitalières ont en définitive deux années d'études.

« Le Jury a été unanime pour demander que les élèves de l'école fussent appelées obligatoirement et non pas facultativement, comme on l'a fait jusqu'à présent, à faire pendant l'année scolaire un certain nombre de veilles de nuit.

« Les élèves qui entreront au mois de novembre prochain seront prévenues, qu'elles seront astreintes à faire un certain nombre de veilles de nuit et qu'elles seront assistées dans ce service, par une de nos infirmières *brevetées*.

« On estime avec raison, que le service de veille est un des plus importants, des plus délicats et doit faire partie de l'enseignement de l'école.

« Tels sont, mon cher Collègue, les renseignements que je

puis vous donner sur notre école qui continue à nous donner entière satisfaction et dont vous avez été l'Inspirateur.

« Bien cordialement à vous. SABRAN.

Résultats de la Laïcisation dans les établissements de charité de la ville de Blois.

La ville de Blois peut actuellement, après une expérimentation de cinq à six années, publier ce qu'elle a gagné à la laïcisation de ses établissements charitables. Espérons que son exemple inspirera les imitations.

Le 1er janvier 1882, l'Administration du bureau de bienfaisance signifiait aux sœurs de Saint-Paul de Chartres qu'avait pris fin désormais leur intermédiaire entre elles et les familles nécessiteuses inscrites.

Un immeuble très important, autrefois le collège communal de la ville, comprenant deux grands corps de bâtiment avec vastes cours et jardins servait au logement de 17 sœurs, chargées de la visite des malheureux et de la distribution des secours à leur répartir.

Sous le prétexte de l'utilisation de l'immeuble, ces dames y avaient installé à leur profit une école et un pensionnat. De plus, la pharmacie, dont elles avaient la garde, faisait une concurrence illicite aux pharmaciens de la ville.

Aujourd'hui il n'en est plus de même ; la presque totalité de ces bâtiments a été louée à la ville moyennant la subvention annuelle de 7.100 francs pour affectation à ses écoles communales et maternelles. Le Secrétaire aux appointements de 2.200 francs avec le logement, reste seul, sous la direction de l'administration, chargé de tout le service des recettes et dépenses, ainsi que des distributions.

Sur un budget de 35,866 fr. 15, la somme de 5,050 fr. environ prélevée pour les frais du service, il reste 30,816 fr. 15 à distribuer en totalité aux nécessiteux. Une économie annuelle d'environ 17,000 francs résulte donc de la nouvelle transformation du service.

Des livres de compte, il ressort que les sœurs ont dépensé durant les 3 dernières années de leur séjour :

1879	10.696 fr.
1880	8.919 fr.
1881	7.816 fr.

ce qui donne une moyenne de 9,165 fr.

A cette moyenne annuelle, on doit ajouter le bénéfice de la subvention de la ville en échange de la jouissance des bâtiments, la somme de 7,100 fr. Ce qui porte à environ 17,000 fr. le bénéfice dont profitent les pauvres, en y ajoutant en outre le produit d'une vente d'effets mobiliers restés désormais sans usage par suite du départ des sœurs : Cette vente ayant donné environ 6,000 fr., y compris 930 fr. d'argenterie. Ce dernier article n'a pas été le moindre des sujets de surprise : car en le rapprochant des notes de fournitures, entre autres 9 pièces de vin de Bordeaux, on peut en quelque sorte se rendre compte de certaines natures des dépenses.

Nous n'ignorons pas que de tout temps leur maison servait d'hôtellerie à tous les passants congréganistes ; ce qui explique qu'en dehors des fournitures de literie affectées au personnel il se trouvait à la vente celles de sept lits supplémentaires. Il est bon d'ajouter encore ici qu'à la consommation particulière du personnel s'affectaient toutes les faisances portées aux baux des fermiers de l'Etablissement, savoir :

9 hect. 25 d'orge pour engraissement de volailles, 18 poulets : 12 kil. 500 de beurre. 6 kil. de poissons provenant des étangs.

Et comme pour ainsi dire couronnement de leur œuvre de gestion, ces dames, dites de charité, qui devaient quitter leur si bonne place, le 31 décembre 1881, prirent le soin de se faire, par anticipation, livrer toute cette redevance annuelle dont l'exigibilité n'avait lieu d'ordinaire qu'en février. De sorte que, dans l'intérêts de la caisse, la Commission du Bureau de bienfaisance s'est vue dans la dure nécessité d'en faire supporter la perte aux fermiers, lesquels en 1882 ont de ce fait opéré une double livraison.

Le Bureau de Bienfaisance qui, par suite de ses dotations, possède un capital en valeurs mobilière et immobilières important, le distribue actuellement chaque année en totalité à la classe nécessiteuce et dispose aujourd'hui d'après l'exposé qui précède de 17,000 francs de plus qu'elle n'avait avant 1882.

Tel est le bénéfice bien clair et net qu'a valu au bureau de bienfaisance le départ des sœurs. Aussi l'Administration en a-t-elle profité pour l'établissement d'un fourneau alimentaire au profit de tous les enfants des deux sexes qui fréquentent les écoles communales de la ville de Bois. N'était-ce pas ici l'idée la plus ingénieuse et tout à la fois la plus philanthropique pour ne pas laisser aux familles pauvres un seul prétexte à l'absence de leurs enfants dans nos écoles communales.

Aujourd'hui, en effet, tous ces pauvres petits viennent prendre chaque jour un déjeuner chaud et substantiel dans l'intervalle des deux classes ; ce qui a porté à 80 000 la totalité de ces repas pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler.

Tous les élèves y sont amenés par les maîtres et maîtresses de chaque établissement, lesquels président à leur bonne tenue et les ramènent ensuite à leur récréation.

Comme conclusion, il résulte que la charité, par l'intermédiaire des congrégations, nous était la plus coûteuse ; sans parler du plus ou du moins d'exclusivisme qu'on y rencontrait jadis.

La Laïcisation de l'Hôpital général.

L'Administration hospitalière de la ville de Blois, encouragée par le résultat du départ des sœurs du bureau de bienfaisance lequel de ce fait augmente ses ressources d'un revenu d'environ 17.000 francs, songea, elle aussi, aux moyens d'appliquer la même réforme à son hopital général. Après avoir mûrement étudié tous les comptes de gestion, reconnu que la routine séculaire des congrégations était un obstacle à tout changement, à tout progrès, elle n'a dès lors pas hésité devant la nécessité de s'en affranchir désormais.

Mettant aussitôt à profit les trois mois qu'elle avait devant elle, à compter de la dénonciation du traité commun, toute l'administration travailla sans relâche à la découverte et au recrutement d'un nouveau personnel. La lutte fut opiniâtre et loin d'être courtoise dans le camp de ses adversaires : le dénigrement, la calomnie, une prétendue impossibilité étaient les moyens d'entrave dont on se servait. En supposant même la transformation de l'hôpital opérée, cette innovation ne pouvait être, disait-on, que momentanée ; son démembrement était pronostiqué à courte échéance.

Nous approchons aujourd'hui de la fin de notre sixième année de réforme et l'administration des hôpitaux se proclame fière de son résultat.

Le 1er avril 1883, les sœurs opéraient donc leur retraite emmenant avec elles tout ce qu'elles pouvaient entraîner, désorganisant tous les services, sans omettre l'intégralité du personnel si important de la cuisine et de la lingerie, qu'au préalable on avait pris soin de caser, soit dans les autres communautés, soit dans des maisons particulières bien pen-

santes. De toutes les surveillantes des salles une seule est restée. Il fallait bien se ménager une intimité dans la place et un moyen d'y correspondre

Il ressort donc assez clairement cette preuve de ce premier résultat : désormais on ne peut plus soutenir que les services hospitaliers ne peuvent être retirés des mains des communautés religieuses par la raison de l'économie qu'on en retire. Car si sous les apparences trop séduisantes de gages modiques, dont l'unique but est de mettre ue obstacle à la concurrence, nous pouvons être convaincus qu'il y a pour elles, d'autre part, une autre compensation. Comment se fait-il, en effet, que ces gages et cet entretien des sœurs nous revenaient, à 3.750 fr., et qu'aujourd'hui les dépenses de même nature mises au compte de nos surveillantes, portées à 7 399 francs, nous avons encore profité d'une économie de 16.000 fr, sur chacune des cinq années qui viennent de s'écouler ?

Pour ce qui est du bien-être et de la transformation physique et morale de tous nos pensionnaires, ils sont indéniables. Le tableau d'une semblable transformation, si nous croyions nécessaire de le faire absolument, nous entraînerait dans une longueur de détails telle que ne peut comporter l'espace qui nous est accordé ici. Un aperçu en a, du reste, été donné dans une séance du Conseil municipal, par plusieurs de ses membres, au mois de juin dernier, et il a été reconnu d'une parfaite exactitude par toute la partie de la population de notre ville qui a été à même de comparer l'état ancien avec celui d'aujourd'hui.

Maintenant, nous nous contenterons de mettre ici en regard les uns des autres le montant des budgets de chacune des cinq années de la gestion congréganiste et celui du même nombre de celles qui viennent de s'écouler sous l'administration de nos surveillantes laïques.

SOUS LES SŒURS		SOUS LES LAIQUES	
1878 Budget	83.569 07	1883 Budget	70.687 59
1879 —	80.940 05	1884 —	69.984 66
1880 —	80.935 92	1885 —	66.091 40
1881 —	99.388 33	1886 —	67.592 66
1882 —	72.073 82	1887 —	69.121 28
Total	416.907 20	Total	337.477 59

La moyenne des cinq années est 83.581 42

La moyenne des cinq années est 67.455 51

Différence en faveur de la nouvelle gestion : 15.925 91 par chaque année.

HOTEL-DIEU DE BLOIS.

Nombre de lits.

Hommes civils	Blessés	36	90
	Fiévreux	54	
Militaires	Officiers	4	93
	Sous-officiers	4	
	Soldats	85	
Femmes	Blessés	25	113
	Vénériennes	11	
	Fiévreuses	43	
	Isolées	8	
	Maternité	29	
Enfants	Garçons	31	48
	Filles	17	
	Berçeaux	24	24
	Personnel (femmes)	42	42
	Élèves sages-femmes		5
	Total		418

Blois, 4 octobre 1903

Quoiqu'il en soit, du milieu de toutes ces infamies, notre œuvre, jusqu'ici, est restée telle que nous l'avons établie et solidement cimentée en 1882.

Personne encore n'a osé la saper, malgré le désir qu'on a eu et assez dissimulé par des lésineries de dépenses urgentes, par des inconvenances et manque d'égards vis à vis de notre si dévouée, si courageuse et si précieuse collaboratrice depuis aujoud'hui, vingt années.

C'est avant d'avoir reçu d'elle les comptes de l'Économat jusqu'à ce jour que je me décide à vous adresser ceux de nos années du début, comparés avec ceux de la comptabilité des sœurs, autrefois.

Comme je pense vous l'avoir déjà dit ou écrit, nous nous sommes autorisés du résultat que nous donnait le départ des sœurs de St Paul de Chartres dans leur régie du bureau de bienfaisance pour en faire de même des mêmes sœurs dans notre hospice général.

En commençant par le bureau de bienfaisance :

Voici le tableau comparatif des trois dernières années de gestion par les sœurs et les trois consécutives de notre réforme.

Années 1879	personnel religieux......... des aides laïques	10.696 2.363	13.059
1880	personnel religieuses .... aides laïques................	8.919 2.463	11.382
1881	religieuses............ ..... laïques.....................	7.816 2.463	10.279
	Total.......		34.720

La moyenne : 11.573

Laïcisation (qu'on semblait avoir prévu) le 1er janvier 1882.

Années 1886	Laïques seules............	3.545	
1887	— —	3.545	10.760
1888	— —	3.670	

La moyenne : 3.586.

Différence en faveur de la laïcisation : 7.987 au bénéfice des indigents.

Passons à l'hospice général.

Le 1er avril 1883, les sœurs opéraient leur retraite emmenant avec elles tout ce qu'elles pouvaient entrainer, désorganisant tous les services sans omettre l'intégralité du personnel si important de la cuisine et de la lingerie qu'au préalable on avait pris soin de caser, soit dans d'autres communautés, soit dans des maisons particulières bien pensantes.

De toutes les surveillantes des salles, une seule était restée. Il fallait bien se ménager une intimité dans la place et un moyen d'y correspondre. Sans en dire plus, c'est à l'éloquence des chiffres à parler. Contentons-nous de mettre ici en regard les uns des autres le montant des budgets de chacune des cinq années de la gestion congréganiste et celui du même nombre de celles écoulées dans l'admistration des surveillantes.

SOUS LES SŒURS		SOUS LES LAIQUES	
1878 budget	83.569 77	1883 budget	70.657 59
1879 —	80.940 05	1884 —	69.984 66
1880 —	89 935 92	1885 —	60.091 40
1881 —	99.388 33	1886 —	67.592 66
1882 —	72.073 83	1887 —	69.121 25
Total	416.907 20	Total........	337.477 50

La moyenne de ces cinq années est de 83.351 fr. 42

D'où la moyenne de cette période de 67.455 fr. 51

Différence en faveur de la nouvelle gestion sur chacune des années : 15.925 fr. 91

Depuis lors, m'a affirmé la direction, les chiffres n'ont guère plus varié — que le personnel. Il y a même eu lésineries de la

part d'une administration malveillante, des prétendues économies sur les fournitures et l'alimentation.

J'attends de nouveaux renseignements de l'Économe ou du receveur-trésorier.

Il ressort donc assez clairement de toutes ces preuves ce résultat : désormais on ne peut pas soutenir que les services hospitaliers ne peuvent être retirés des mains des communautés religieuses par la raison de l'économie qu'on en retire.

Car, si sous les apparences trop séduisantes de gages modiques dont l'unique but est de mettre un obstacle à la concurrence, nous pouvons être convaincus qu'il y a pour elles une large compensation d'autre part.

Demandez à notre confrère Doyen ?? comment se fait-il en effet que ces gages et cet entretien des sœurs nous reviennent à 3750 fr. et qu'ensuite les dépenses de même nature mises au compte de nos surveillantes portées a 7399 nous avons encore profité d'une économie de 16000 fr sur chacune des 5 années qui les ont suivies.

Pour ce qui est du bien-être et de la transformation physique et morale de tous nos pensionnaires et enfants il est indéniable.

Pour ce qui regarde spécialement les orphelins, des 40 garçons et 40 filles pas un seul ne savait lire.

Nous les avons fait admettre tous aux écoles communales ; leurs surveillants les y conduisent 2 fois par jour et les y vont reprendre pour les ramener.

Un grand nombre ont eu ch que année des prix. D'autres ont été admises à l'école supérieure des filles et sont institutrices.

Voici, mon cher confrère, ce que je puis vous dire pour l'instant et qui vous intéressera peut-être si vous ne le saviez pas déjà.

Je suis heureux, quant à moi, de la circonstance qui me fait rappeler à votre souvenir et nos si éloignées entrevues.

Souffrez donc que cordialement je vous serre les mains en espérant et souhaitant le plaisir de vous revoir encore une fois.

Signé : Dr YVONNEAU.

Cours d'infirmières à Alais.

Selon votre désir, voici quelques détails sur les Cours de

gardes-malades dont j'ai été chargé par la municipalité d'Alais pendant les années 1901 et 1902

Ce cours, complètement gratuit pour les professeurs et pour les élèves, s'est composé de vingt-cinq leçons faites dans la grande salle de la Mairie. Trois leçons ont été faites par deux de mes confrères et les autres par moi.

Elles ont porté sur : l'anatomie, la physiologie et l'hygiène, notions élémentaires avec exhibitions de tableaux, planches, squelette, etc.

Soins à donner dans les maladies les plus fréquentes, description des *appareils, instruments* et *médicaments* les plus usuels ; exercices pratiques de pansement sur un gamin embauché pour la circonstance.

Ce cours a été régulièrement suivi par une moyenne de 20 à 30 auditrices : jeunes filles, femmes mariées ou veuves, appartenant pour la plupart à la classe moyenne et ouvrière ou de petits employés, au culte protestant (en majorité) et au parti républicain (en grande majorité) aussi.

Sur le nombre, 3 jeunes filles ont été envoyés l'hiver dernier aux frais de la ville d'Alais, dans les hôpitaux de Montpellier pour y accomplir un stage de trois mois, soit un mois dans chaque service de médecine, de chirurgie et d'accouchement.

Depuis leur retour de Montpellier, ces jeunes filles ont été très demandées et continuellement employées comme *gardes malades* dans la clientèle de la ville et des environs. On en est généralement satisfait Elles doivent retourner à Montpellier pour y compléter leur stage, y subir un examen et se faire délivrer un diplôme ? mais leurs occupations les en ont empêché jusqu'ici et je ne sais si elles rempliront cette dernière partie du programme ?

Un quatrième jeune fille, une des plus intelligentes et des plus instruites (fille de pasteuse), parmi celles qui ont suivi assiduement le cours a eu la chance d'être admise comme boursière à *l'école de Bordeaux,* dirigée par la Doctoresce Hamilton.

Notre cours a eu surtout pour but de former des *gardes malades laïques* pour la ville et aussi de vulgariser les notions d'hygiène utiles à tous.

Il est suspendu pour le moment. Il ne sera repris probablement qu'en cas de laïcisation de l'hôpital, éventualité qui ne saurait se produire qu'après les élections de 1904.

D[r] CARRIÈRE.

École de Montpellier.

L'École des Infirmières a ouvert ses cours le 1er décembre 1902, M. Imbert, professeur agrégé, M. Bousquet, internes des hôpitaux, M. Tissier, administrateur, ont été chargés de la chirurgie, de la médecine et de l'administration.

Le programme suivi a été celui indiqué dans la circulaire ministérielle.

22 Infirmiers et Infirmières des hôpitaux ont suivi le cours ; 6 gardes-malades de la ville ; 26 sages-femmes de la Maternité.

Aux examens, 7 seulement ont été reçus. Tous du service hospitalier, les autres comme instruction primaire étaient nulles et quant aux gardes-malades du dehors, elles ne se doutaient même pas des soins les plus simples à donner aux malades.

En résumé, résultat médiocre et difficulté toujours assez grande dans le recrutement du personnel. Pour essayer d'avoir un noyau intelligent, M. le Recteur de l'Université a demandé aux élèves de l'école normale et à celles du cours supérieur des écoles laïques de suivre les leçons. Celles-ci sont venues deux fois et n'ont pas voulu profiter de cette instruction. Cette expérience faite, et comme le disait le savant Rapporteur, du congrès de Bordeaux, nous ne sommes pas mûrs en France. Les femmes qui se dévouent ou veulent se dévouer ont des établissements religieux, les autres, au fort petit nombre, trouvent la vie trop difficile.

Elles se trouvent trop peu retribuées et le confortable qu'on leur offre insuffisant.

Ce serait une réforme générale à faire tant dans les mœurs que dans l'esprit laïque.

Ecole de Limoges.

Les cours de l'école d'infirmiers et d'infirmières ont lieu à l'hôpital en deux séries : La première du 15 avril au 15 juillet. La deuxième du 1er novembre au 1er février, quatre jours par semaine et sont répartis de la manière suivante : Lundi, chirurgie (hommes) ; Mardi, médecine (femmes) ; Mercredi, chirurgie (femmes) ; Vendredi, médecine (hommes).

L'enseignement est assuré par quatre médecins de l'hôpi-

tal, soit deux médecins suppléants, deux chirurgiens suppléants. Ils touchent chacun une indemnité annuelle de 300 francs, soit 1.200 fr., payés au moyen d'une subvention, municipale de même somme.

Le personnel des salles de malades de l'hôpital est obligé de suivre les cours. L'école est également ouverte aux personnes étrangères aux établissements hospitaliers. Ces personnes doivent s'adresser au Secrétariat Général qui les inscrit sur un registre et leur délivre une carte spéciale leur donnant accès dans la salle des cours. Il n'a encore été délivré aucun diplôme.

Dévouement des infirmières laïques à la Ligue Française des mères de famille.

Cette œuvre d'assistance à domicile des mères et des enfants malades fait appel *gratuitement* au dévouement des infirmières diplômées. Celles-ci vont, dans leur quartier, soigner, sur la demande du médecin, de la sage-femme, ou d'une autre œuvre, la mère de famille qui ne veut pas, pendant la maladie ou l'accouchement, quitter son foyer. Elle prend, sur les heures de repos qui lui laisse son travail ou son ménage, quelques moments pour sauver de la misère la pauvre mère qui ne veut pas adandonner ses petits.

On nous objecte souvent que les laïques ayant une famille, ne peuvent se dévouer aux familles des autres. Nos infirmières, au nombre actuellement de 120, sont pour la plupart des mères de famille, ou des personnes ayant des parents à leur charge. Jamais nous n'avons fait en vain appel à leur dévouement, à leur abnégation. En dehors des enquites à domicile, elles donnent leurs soins éclairés ; certaines ont passé des nuits, d'autres ont voulu, quoique la Ligue s'y oppose, aider de leurs secours de leur linge, les pauvres mères nécessiteuses, d'autres refusent la somme modique allouée sur les recettes aux infirmières, afin de les dèfrayer de leurs débours.

Quel est leur intérêt ? Elles ne travaillent pas en vue d'une récompense céleste ? Il n'y a pas d'argent à recueillir, pas d'honneurs, ni de dicorations. Elles le font parce que ce sont des mères ou des futures mères ; qu'elles sentent solidairement la peine des autres mères, et naturellement vont droit au devoir, c'est-à-dire au sacrifice. Les unes venues par curio-

sité ? Si sont passionnées pour le bien accompli et sont nos meilleures auxiliaires.

Elles ont ainsi assuré de 1901 à 1903 environ 1.500 assistances à domicile et prit de linge et d'instruments (1).

Écoles d'infirmières du Hâvre.

Pendant bien longtemps, le *Progrès médical* a été presque le seul journal s'occupant de l'*enseignement professionnel des infirmiers et infirmières*, signalant sans cesse la mauvaise qualité et l'uniformité de leur alimentation, l'insalubrité et la promiscuité scandaleuses de leurs logements, réclamant des chambres particulières, des salaires convenables, insistant aussi pour qu'on veuille bien leur accorder un peu de considération. Depuis deux ou trois ans, le nombre des personnes et des journaux s'intéressant à cette question d'une importance incontestable est allé en augmentant. Parmi les publications récentes nous devons une mention spéciale à la lettre, adressée par M. le Dr R. Sorel au président et aux membres de la commission administrative des hôpitaux du Havre, et dont nous reproduisons les principaux passages, d'après la *Revue médicale de Normandie* du 25 février.

« J'attire, a écrit M. Sorel, l'attention des Administrateurs sur ce point : il est tout à fait étrange que le médecin, qui voit tous les jours le travail accompli par le personnel, qui, seul, est compétent pour apprécier sa valeur professionnelle, il est étrange, dis-je, qu'il ne soit jamais consulté sur les récompenses, l'avancement, les félicitations qu'on accorde aux surveillantes et aux infirmières.

« Depuis dix ans que je suis dans les hôpitaux, on ne m'a jamais demandé mon avis. Le simple bon sens indique que l'Administration ne doit se guider dans ces cas que sur l'avis de celui qui a la responsabilité morale des soins à donner aux malades. »

Nous ouvrons ici une parenthèse pour rappeler que nous avons relevé souvent cette étrange anomalie (2), qu'au

(1) Notes de Mme la doctoresse Edwards-Pilliet.

(2) Discours aux Écoles d'infirmières, *passim*, et tout récemment *Progrès médical*, 1903, n° 6, p. 94.

mois de janvier, à la *Société médicale des hôpitaux* de Paris. des protestations ont eu lieu contre l'exclusion complète dont les médecins sont l'objet en ce qui concerne l appréciation des qualités professionnelles et du dévouement de leurs auxiliaires, des services qu'ils rendent et que, *seuls*, ils sont capables d'apprécier. En réalité, le directeur ne peut juger que d'après la tenue et la conduite et, dans cette tâche, il est loin d'être renseigné fidèlement par sa police (1). Revenons maintenant à la lettre de M. le Dr Sorel et à ses conclusions.

« En résumé, au Havre, il faudrait: 1° aménager le pavillon des surveillantes, chauffage à vapeur, éclairage électrique, distribution d'eau chaude et d'eau froide dans toutes les chambres, cabinets et salle de bains à tous les étages construits de la façon la plus hygiénique. création d'une salle à manger convenable et d'un salon qui servira de salle réunion pour le personnel et de salle de cours pour l'École. Ce premier point est essentiel ; si vous ne pouvez pas offrir une maison confortable et convenable (2), vous ne pourrez pas assurer le recrutement d'un personnel distingué comme celui que j'ai rencontré en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et en Amérique: les Françaises valent bien les femmes de ces pays; 2° exiger. pour l'admission des élèves *a*) être âgées de 18 à 30 ans ; b) intellectuellement, être munies d'un brevet de capacité ; *c*) moralement, n'accepter que celles dont la bonne éducation et la conduite irréprochable seront certifiées par des personnes honorables, connues par l'Administration; *d*) physiquement. un certificat médical constatant l'état de parfaite santé ;

« 3° La durée de l'enseignement est de deux ans; la première année, avec cours théoriques, comme actuellement; la deuxième année consacrée au perfectionnement pratique ;

« 4° Les élèves ne peuvent être qu'internes ; — 5° il ne sera rien demandé pour l'entretien, à condition que les élèves souscrivent l'engagement de rester un certain temps dans les établissements d'assistance ; — 6° costume propre, clair,

---

(1) C'est là une réforme que nous nous permettons de signaler à M. Mesureur.

(2) Nous avons toujours ssutenu que c'était la réforme la plus *urgente*; que c'est par là qu'il fallait commencer. M. Sorel, qui connaît bien la question, est du même avis.

bien seyant, jupe et taille en coutil rayé bleu et blanc, tablier à broderie et bretelles ;

« 7° Assurance que toujours la préférence sera donnée pour la nomination des titulaires, aux élèves diplômées de l'École, et que jamais une infirmière diplômée ne sera renvoyée sans décision de la Commission administrative motivée, prise le médecin entendu et approuvée par le Préfet ;

« 8° Rémunération de 25 à 30 francs pour les élèves de deuxième année ;

« 9° Publier, tous les ans un rapport sur l'École avec le nom et l'adresse de toutes les élèves diplômées ; tenir, au bureau du Directeur, la liste de celles qui exercent en ville. Ces renseignements pourront être obtenus par téléphone par toute personne ayant besoin d'une garde-malade.

« Messieurs, j'ai l'intime conviction que vos sentiments démocratiques et dévoués aux œuvres d'assistance vous feront prendre l'initiative de créer au Hâvre la première Ecole d'infirmières modèle en France. »

Ce programme, dans ses grandes lignes, est celui que nous défendons depuis 25 ans. Nous avons fait installer des chambres individuelles pour le personnel de la section des enfants à Bicêtre ; fait construire des pavillons pour les sous-employés des deux sexes à l'asile de Villejuif : puis sont venues les boxes du pavillon Moïana à Saint-Antoine, le pavillon de l'hôpital des Enfants-Malades, les chambres, assez médiocres, de la Maternité de Beaujon, du service des contagieux aux Enfants-Malades, les logements de Cochin, de la Maternité, etc.

M. Sorel voudrait qu'on exige des postulantes le *brevet de capacité*. Cela peut être réalisable pour les hôpitaux de province dont le personnel est restreint, mais ne l'est pas dans les grandes villes, à Paris notamment, où l'administration, par suite du nombre considérable de ses agents du personnel secondaire, est dans l'impossibilité d'exiger même le certificat d'études qui, à notre avis, devrait être seul *tout d'abord* réclamé.

Nous avons pensé que, à Paris, il faudrait créer une *Ecole de perfectionnement* où les diplômées des écoles du premier degré, si l'on veut, feraient une seconde année. Mais, suivant nous, le premier résultat à obtenir, c'est

que *tout* le personnel secondaire ait son diplôme, preuve qu'il possède des connaissances professionnelles sérieusês. C'est ce qu'on a fait lorsqu'on a procédé à la laïcisation des écoles : on s'est contenté au début du *brevet élémentaire*. Aujourd hui, on exige le *brevet supérieur*.

Contrairement à M. Sorel, nous estimons que les écoles d'infirmières, crées par les municipalités, à leurs frais, doivent être largement ouvertes, qu'il y a intérêt d'y attirer les femmes qui exerçent le métier de *garde-malades* en ville, d'y attirer aussi le plus possible de *mères de famille*. En agissant ainsi, on rend service à tous. Les Écoles d'infirmières de Paris ont toujours été *publiques* et *gratuites*. Elles doivent être accessibles à toutes les personnes de bonne volonté sans autre condition que le respect de la discipline des Etablissements-écoles et une bonne tenue.

Quant aux autres points, nous sommes d'accord. Il faut, et ce n'est que justice, que l'avancement ne soit donné qu'aux infirmières diplômées, qu'un règlement détermine des règles fixes pour l'avancement, qu'aucune infirmière diplômée ne soit renvoyée sans une décision des commissions administratives ou, à Paris, du directeur de l'assistance publique, l'intéressée entendue.

A Paris, tous les ans, l'un des professeurs ou nous-même, publions un rapport sur les travaux des écoles, et à la distribution des diplômes, qui a lieu à la Salpêtrière, nous donnons un résumé d'ensemble qui permet d'avoir une opinion précise des progrès réalisés. Il est suivi de la liste des diplômées. Enfin, nous avons fait ouvrir un *Registre* à la Pitié pour l'inscription des garde-malades diplômées, réclamé l'organisation, dans chaque école, d'un amphithéâtre, d'une salle de réunion, d'une bibliothèque, d'un musée à l'usage exclusif des élèves. Avec le concours de M. Petit-Vendol, nous avons pu avoir un embryon de musée à la Pitié, avec M. l'économe de Villejuif, un commencement de bibliothèque dans cet asile.

Nous avons tenu à rappeler ces faits, trop ignorés même de ceux qui devraient les connaitre en détail et qui devraient, par des visites sérieuses, se renseigner exactement

sur le fonctionnement des écoles. En terminant, nous applaudissons aux efforts tentés par notre ami et dévoué collaborateur Sorel pour doter le Havre d'une école modèle. (*Progrès médical*, 1903, p. 370.)

BOURNEVILLE.

La laïcisation des hôpitaux et l'enseignement professionnel des infirmières en France.

Soit dans le *Progrès médical*, soit dans des discours aux distributions des prix des écoles d'infirmières ou ailleurs, nous avons signalé les abus, les gaspillages, les interventions malheureuses, néfastes, des religieuses hospitalières dépendant des ministères de l'intérieur, de la marine et de la guerre (1). Comme solution, nous indiquions la création d'*Ecoles d'infirmières* dans les grandes villes, notamment celles où existent des Facultés ou des Ecoles de médecine afin d'avoir tout un personnel instruit, capable, obéissant, respectueux des règlements administratifs, des idées religieuses ou non des malades. Cette opinion, appuyée sur des faits nombreux, jamais démentis, nous a valu les attaques les plus violentes. Aujourd'hui, elle vient de prévaloir. Du côté des hôpitaux de la marine, la solution paraît complète et, pour l'édification de nos lecteurs, nous allons mettre sous leurs yeux le remarquable rapport de notre ami Camille Pelletan, ministre de la marine.

(1) En ce qui concerne les hôpitaux civils, nos lecteurs savent à quoi s'en tenir. Ils n'ont pas oublié sans doute les nombreux extraits des registres de l'ancien Hôtel-Dieu que nous avons réunis en volume avec Rousselet. On y retrouve tous les faits mentionnés dans le rapport de M. Pelletan... et d'autres. (Rousselet (A). — *Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu de Paris*, relatives à la lutte des administrateurs laïques contre le pouvoir spirituel et aux abus et désordres commis par les religieuses et les chapelains, de 1505 à 1789, avec une préface par le Dr Bourneville. Volume in-8° de xxxii-242 pages, avec une eau-forte. — Prix : 5 fr. — Pour nos abonnés, 2 fr. 50.) — Voir aussi *Progrès Médical*, *passim*. et 1903, p. 271, 295, 317.

La laïcisation des hôpitaux de la marine.

Le rapport du ministre de la marine.

Des arrêtés du Directoire en date du 19 pluviôse an VI et du 7 vendémiaire an VIII ont décidé que les hôpitaux de la marine seront « desservis, s'il est possible, par des hospitalières, lesquelles ne pourront jamais en avoir l'entreprise ». Un règlement impérial du 16 vendémiaire an XII a déterminé les fonctions que les sœurs rempliraient dans ces établissements. La situation créée de la sorte, il y a un peu plus d'un siècle, dure encore aujourd'hui. Mais il est douteux qu'elle réponde aux intentions de ses auteurs. Contrairement à l'idée que le public se fait du rôle des religieuses, elles sont surtout occupées par la direction des ateliers et des magasins, par la gestion du matériel, par les comptabilités que de telles attributions comportent. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de s'en féliciter.

Ingérence des sœurs dans la gestion du matériel.

A la suite d'un incident récent, qui s'est produit à Toulon, et autour duquel la presse a fait un certain bruit, j'ai dû ordonner un examen minutieux de l'administration de nos hôpitaux en général et du rôle qu'y jouent les religieuses en particulier. Les recherches auxquelles j'ai fait procéder ont révélé un état de choses tout à fait irrégulier et singulièrement grave. Au mépris des règlements en vigueur, et des principes les plus élémentaires de toute administration bien ordonnée, les sœurs se sont emparées des attributions et des prerogatives les plus inconciliables. Les clefs des dépôts où le matériel est recueilli sont sorties des mains des fonctionnaires qui devaient les garder pour tomber dans leurs mains. Elles cumulent la direction des ateliers où le matériel est créé ou réparé, avec celle des magasins où il est conservé et avec la distribution aux services où il est employé et consommé. Ainsi tout contrôle efficace sur les quantités existantes et les mouvements des objets ou des provisions, se trouve à peu près impossible ; et la gestion d'un matériel considérable devient en quelque sorte fiduciaire.

Je lis dans un rapport du contrôle sur l'hôpital de Cherbourg :

La règle chaque jour est enfreinte à l'hôpital, ce n'est pas seulement que tout comptable est seul chez lui dans son magasin, c'est

aussi qu'il est chez lui. Dans la plupart des locaux qui viennent d'être examinés, ce n'est pas, en somme, de n'avoir chacun qu'une des clefs, que les comptables, garde-magasin et gestionnaire seraient fondés à se plaindre ; c'est de les voir, l'un et l'autre aux mains d'un tiers, avec cette aggravation que ce tiers est également l'agent du principal service consommateur : c'est, en effet, la sœur supérieure ou ce sont les sœurs qui détiennent ces clefs et parfois les détiennent seules. Ce qui se passe à la buanderie, se passe aussi à la couture, à la menuiserie.

En un mot, le magasin, d'une façon générale, à quelque comptabilité qu'en ressortisse le matériel et quel que soit le comptable qui en a la charge, est le domaine des sœurs... Il est incontestable que si les choses s'agencent de la sorte au consentement de tous, c'est parce qu'il s'agit des sœurs et non de telles ou telles autres personnes. Mais une réglementation peut-elle dépendre dans son principe de ceux qui auront à l'appliquer ?

D'un autre côté, je lis dans un autre rapport du contrôle, sur l'hôpital de Brest :

Les sœurs tiennent une comptabilité à leur usage pour le matériel du gestionnaire, elles ont les clefs de ses magasins, disposent de ses approvisionnements et savent seules comment il est réparti. Alors que dans tous les services on sépare soigneusement les magasins, les salles et dépôts, les ateliers, en les confiant respectivement à des personnes différentes, à l'hôpital de Brest, c'est le personnel des sœurs et spécialement la sœur supérieure qui a la haute main sur tous les services du gestionnaire. Il serait donc facile à celle-ci de masquer des déficits ou des excédents, de se procurer des économies illicites de divers objets, etc., etc.

A Toulon, où l'enquête a été plus longue et plus minutieuse, elle a fait connaître une situation aussi étrange qu'inacceptable. Là, les sœurs ont à leur disposition des approvisionnements considérables, appartenant à la marine, qui ne sont pas pris en charge, et dont l'existence n'était constatée jusqu'ici par aucun document officiel. Il y a dans ce matériel un pêle-mêle qui témoigne d'un désordre singulier, remontant à une longue série d'années. On y trouve, à côté de meubles, d'argenterie de table, d'étoffes, de vêtements, d'ustensiles de toute nature, etc., jusqu'à des pelles de terrassiers, une hache de bûcheron, des tubes de chaudières, des rechanges de machines, etc., etc., comme si les résidus de tous les services de la marine étaient venus s'y échouer. Mais on y trouve surtout, avec un bizarre approvisionnement de métaux en barres ou en feuilles, d'importantes quantités d'étoffes, de linge, de vaisselle, d'objets de ménage. Une

partie de ce matériel est en surnombre dans les services dirigés par les sœurs ; une autre s'entasse dans des armoires, dans des combles, dans des caves, dans des débarras de toutes sortes, dont les sœurs ont seules les clefs.

Récents abus.

Les pratiques les plus déplorables se sont développées à la faveur d'un tel état de choses : tantôt une sœur prend, pour confectionner des objets d'usage courant, une quantité d'étoffes assez excessive pour que la partie qui n'est pas employée constitue de fortes réserves, inconnues des comptes officiels et dont elle dispose à son gré ; tantôt, au contraire, la sœur fait fondre des ustensiles, dont quelques-uns sont tout neufs, pour les transformer en barres d'étain brut. Tout cela se fait, bien entendu, sans qu'il subsiste nulle part aucune trace des opérations ainsi effectuées.

En résumé, dit le rapport du contrôle sur les établissements hospitaliers de Toulon, il a été donné aux sœurs, dans le service des deux hôpitaux, une autorité dont elles ont abusé pour se créer des excédents de matériel au moyen d'expédients que l'on peut qualifier de répréhensibles.

Il est inutile d'insister sur l'enormité d'un tel état de choses. Dans tous les services publics, un ensemble de prescriptions minutieuses permet aux autorités compétentes de suivre le matériel dans tous ses mouvements, d'en constater les quantités, d'en régler l'usage, de n'en autoriser l'entrée, l'emploi, la transformation ou la destruction qu'après vérification et sous les garanties les plus précises et de rigoureuses, sanctions attendent, en cas de faute, les responsabilités engagées. Des services où de telles précautions ne seraient pas prises se condamneraient aux gaspillages les plus ruineux.

La conception d'approvisionnements importants appartenant à l'Etat, dont une seule personne connaît l'existence, dont elle dispose à son gré, sans autre garantie que la confiance qu'on lui accorde, qu'elle emploie, transforme ou détruit comme il lui convient, sans qu'il reste aucune trace de ses opérations, n'éveille pas seulement l'idée d'un désordre sans précédents : c'est encore un défi au sens commun. Et il est inouï de penser qu'au mépris de toutes les prescriptions auxquelles ils doivent obéir, non seulement des agents secondaires, mais des autorités de l'ordre le plus élevé de la marine, ont non seulement eu sous les yeux, mais encore

organisé ou laissé organiser et couvert un pareil renversement de toutes les règles et de toutes les garanties dont ils avaient la garde.

On comprend, en présence d'un tel état de choses si anormal, l'impression produite sur le public, quand la presse lui a appris, à la fin de septembre, que les sœurs venaient d'expédier à une de leurs maisons vingt-quatre pesants ballots, chargés de 900 kilogrammes de linge, d'objets de ménage et de matériel du culte (1). Tout en possédant une liste sommaire d'objets qui composaient cet envoi, nous n'avons plus les moyens d'en établir la nature exacte avec une précision suffisante...

Il semble donc impossible de tirer de l'incident une conclusion précise. Mais les faits que cet incident a fait connaître subsistent, et doivent être retenus à deux points de vue.

Tout d'abord — ai-je besoin de le dire — il est urgent de mettre un terme à un tel désordre. Puis il y a lieu de se demander comment de tels abus ont pu s'établir et éviter jusqu'ici la lumière. Par quel concours presque universel de consentements ou de soumissions les fonctions et les clefs confiées à certains des employés de la marine ont-elles pu passer sans protestation et sans bruit dans les mains des religieuses ? Comment expliquer que de telles pratiques se soient développées, contre les prescriptions formelles des textes en vigueur, contre les conditions élémentaires de toute administration régulière, sans être arrêtées, ni par les agents dont elles réduisaient le rôle à une simple fiction, ni par la direction placée à la tête de nos hôpitaux, presque sous les yeux des autorités supérieures des ports, et à côté du contrôle si vigilant chargé de surveiller, pour le ministre, le fonctionnement de tous les services ?

La cause.

Il est impossible de ne pas voir dans quelle large mesure ces résultats si étranges tiennent au caractère propre de l'élément étranger à la marine introduit dans nos hôpitaux. Ce qu'ont en face d'eux les chefs des établissements desservis par les sœurs, ce n'est point un personnel semblable à ceux

---

(1) Ces enlèvements rappellent ce qui s'est passé autrefois à l'Asile clinique et plus récemment à l'hôpital Saint-Louis et qui ont été l'objet de nombreux articles dans la presse et d'une discussion vive au Conseil municipal.

qui sont attachés aux autres services publics, ne connaissant d'autre autorité que l'autorité de leurs supérieurs administratifs ou militaires et pleinement responsables devant eux en fait comme en droit ; ce sont des femmes pliées, il est vrai, à une obéissance absolue, et acceptant avec une entière abnégation une discipline rigoureuse, mais sous les ordres de pouvoirs monastiques complètement indépendants de la marine et de l'Etat : ou plutôt, c'est l'institution religieuse à laquelle les sœurs appartiennent, avec son esprit propre, sa puissante unité d'action et la force que lui donne l'Eglise dont elle relève. Peu importe le caractère individuel des sœurs qui se succèdent dans chacun de nos établissements hospitaliers. C'est cette institution elle-même, qui à travers leurs fonctions passagères, continue son action et poursuit ses empiètements. C'est elle qui s'efforce de briser une à une les résistances qu'elle rencontre. Et comment ne devinerait-on pas, alors même que les faits ne les mettraient pas en lumière, les complaisances ou les appuis qu'elle est certaine de ne pas demander en vain, dans les services de la marine, à de profondes convictions religieuses, très respectables assurément, mais auxquelles il est impossible de sacrifier les principes primordiaux de toute bonne gestion ? Ces concours, ces complaisances, on les retrouve à chaque pas dans la création de l'état de choses que je viens de décrire.

D'ailleurs, avec le régime actuel, au cas de faute ou d'abus graves, où sont les responsabilités ? On les dégage aisément à l'égard des autres personnels : l'agent négligent ou coupable peut être puni ou brisé sans délai. Mais quelle prise en pareil cas la marine a-t-elle sur les religieuses ? Tout ce qu'on peut attendre en cas de faute grave, c'est qu'une des sœurs quitte l'hôpital pour rentrer dans une maison de son ordre : elle sera remplacée par une autre sœur appartenant à la même institution, et obéissant à une direction identique. Faible ressource pour corriger des pratiques aussi mauvaises ! N'est-ce pas une vérité reconnue de tous, qu'il n'y pas de gestion sérieuse de matériel sans responsabilité effective ?

Le remède.

Il semble donc que le seul moyen d'éviter le retour des abus qui viennent d'être indiqués est de renoncer à faire desservir les hôpitaux de la marine par un personnel congréganiste.

La marine possède à cet égard toute sa liberté d'action : elle n'est liée à aucun ordre religieux par aucun contrat dont on ait trouvé trace dans ses archives : la présence des sœurs n'a d'autre titre que des décisions du pouvoir exécutif, sur lesquelles le pouvoir exécutif peut toujours revenir. Dans ces conditions je cherche en vain quelles objections valables on pourrait opposer à la mesure que je propose. Si une importante portion du public croit très utile à nos établissements hospitaliers les services des femmes qui, par les vœux qu'elles ont prononcés, ont renoncé pour elle-mêmes à toutes les joies de la vie, c'est en raison de l'esprit de dévouement que réclament les soins à donner aux souffrances et aux infirmités humaines.

Je n'ai pas à discuter si, comme nous le pensons, on peut trouver le même dévouement chez des laïques, puisque j'ai déjà rappelé que les fonctions remplies par les sœurs, dans les salles de nos malades, étaient très restreintes et d'importance très secondaire. On ne voit pas pour quel motif un personnel religieux conviendrait mieux qu'un autre aux achats, à la gestion et à l'emploi d'un matériel quel qu'il soit. Dans la plupart de ses attributions, le personnel des sœurs ne fait que superposer son action à des fonctions déjà remplies par le personnel propre à la marine. La disparition des religieuses n'entraînerait donc ni difficultés de service ni augmentation de dépenses. C'est ce dont il est aisé de se convaincre en passant rapidement en revue leurs attributions actuelles...

Dans les salles de malades, les sœurs sont chargées de la distribution du linge, de celle des aliments et de la surveillance de l'administration des médicaments. Elles font aussi des rondes de nuit. La marine possède un excellent corps d'infirmiers, au dévouement, à la capacité duquel tout le monde rend hommage.

Le service de distribution de linge fonctionnera par leurs soins comme la veille ; quant aux deux autres, les infirmiers-majors s'en acquitteront comme ils le font dans ceux des hôpitaux militaires de la guerre qui ne sont pas desservis par des religieuses.

Dans le service de l'alimentation, les sœurs sont chargées des achats journaliers, de la garde et de la distribution des denrées (service de la dépense) et de la surveillance de la cuisine. La première de ces fonctions revient naturellement au gestionnaire ou à un de ses agents et la seconde à un de

ses sous-ordres, du grade de commis au moins. Quant à la surveillance de la cuisine, elle doit réglementairement être faite par le gestionnaire, le sous-directeur ou le médecin résident. Le premier cuisinier pourra la compléter.

Dans le service des ateliers, les sous-dirigeants surveillent le travail de la buanderie, de la lingerie et de la matelasserie. Il est aisé de faire surveiller les buandiers et buandières par un ouvrier chef d'atelier. Il en sera de même pour la matelasserie et la lingerie : une première ouvrière remplacera la sœur.

Dans les magasins, la direction exercée par les sœurs est, comme on l'a vu, contraire aux règlements. Il ne reste qu'à la restituer aux agents auxquels elle appartient. Les travaux d'écriture que faisaient les sœurs seront effectués par des commis. Il y en a en surnombre dans d'autres spécialités. Quant au matériel du culte, dont la garde était confiée aux sœurs, il appartient au service de la flotte et rentrera dans ses magasins.

S'il y a lieu, pour organiser ainsi les services, d'augmenter de quelques unités le nombre des gradés parmi les infirmiers et celui des ouvrières à la lingerie, le crédit aujourd'hui dépensé pour les sœurs y suffira largement.

Si vous approuvez les considérations que je viens d'exposer, je vous prie de revêtir de votre signature le présent décret.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Camille Pelletan.

Le Président de la République française, vu l'arrêté du Directoire exécutif sur le service de santé de la marine du 7 vendémiaire an VIII ; vu le règlement sur l'économie intérieure des hôpitaux de la marine du 16 vendémiaire an XIII ; vu l'ordonnance du 14 juin 1844 concernant le service administratif de la marine ; vu les décrets des 29 juin 1876 et 15 septembre 1882 concernant les infirmiers maritimes et les divers agents des hôpitaux de la marine ; vu le décret du 31 mars 1890 attribuant aux directeurs du service de santé l'administration et la police des hôpitaux de la marine, décrète :

Article premier. — Les hôpitaux de la marine cessent d'être desservis par des sœurs hospitalières.

Art. 2. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 10 novembre 1903.

Signé : E. Loubet.

Epilogue.

On télégraphie de Toulon :

A la suite du décret laïcisant les hôpitaux de la marine, M. Pelletan a relevé de leurs fonctions à Toulon le directeur du service de santé Rouvier et le gestionnaire Esquier. Cette nouvelle vient de parvenir à l'hôpital et les disgraciés ont été invités à se démettre de leurs fonctions. Ils sont accusés de négligence dans leur service. Les sœurs de la Sagesse vont quitter l'hôpital sous peu et regagner leur maison-mère.

Le *Journal officiel* du même jour (11 novembre) renferme un arrêté de M. Camille Pelletan réorganisant le service dans les hôpitaux maritimes. Il s'applique au *Service des salles de malades*, au *Service des ateliers* et au *Service des magasins*. Nous reproduisons la première partie, qui seule nous intéresse.

Service des salles de malades. — La surveillance des infirmiers affectés au service des salles pour les soins à donner aux malades et la distribution des médicaments et des aliments, est exercée par les infirmiers-majors.

Les infirmiers-majors des salles exigent que les infirmiers sous leurs ordres remplissent exactement leurs devoirs ; ils veillent au bon ordre des salles, assurent leur propreté, y font maintenir la température déterminée par le médecin traitant et tiennent la main à ce qu'elles soient convenablement aérées. — Ils doivent être présents à la visite ; ils assistent aux distributions ; ils font de fréquentes tournées dans les salles, afin de pourvoir sur-le-champ aux besoins des malades et de faire connaître au médecin traitant le résultat de ses observations.

Chaque infirmier-major fait tous les matins au médecin traitant un rapport particulier.

Les infirmiers-majors sont spécialement chargés de distribuer aux infirmiers sous leurs ordres le linge de corps ou

de lit destiné à renouveler celui des malades et de veiller à la remise exacte du linge sale.

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. C. Pelletan, pour la mesure énergique et motivée qu'il a prise et pour la rapidité apportée à l'exécution. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Petit Var* du 14 novembre :

Un groupe de six religieuses a quitté Saint-Mandrier et est parti par le train de deux heures de l'après-midi à La Seyne. Un deuxième groupe, provenant toujours de Saint-Mandrier, partira à la même heure aujourd'hui.

Les religieuses de l'hôpital principal de Toulon s'en iront dans le courant de la journée, car à partir de demain matin leur alimentation n'est plus prévue dans les dépenses des hôpitaux.

Pendant toute la journée, hier, en présence d'une commission, à la tête de laquelle se trouvait M. le contrôleur en chef Latty, on a vérifié les ballots emportés par les « saintes filles de la Sagesse ». On a débarrassé les objets du culte, lesquels ont été remis au service de la flotte de l'arsenal.

Le nouveau service a commencé à fonctionner et nos intrépides infirmiers unissent tous leurs efforts pour que rien n'ait à souffrir du brusque, mais utile changement opéré dans nos deux établissements hospitaliers. Ce personnel, avons-nous besoin de le dire, est enchanté du départ des religieuses, qu'il a vues à l'œuvre de très près, car il a eu à souffrir continuellement de leurs agissements.......

Laïcisation des hôpitaux militaires.

Dans la séance du 12 novembre de la Chambre des Députés, M. Bouveri a réclamé la laïcisation complète des écoles préparatoires militaires. Le ministre de la guerre, le Général André, a fait la déclaration suivante :

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — En ce qui concerne la laïcisation des établissements militaires, cette laïcisation étant de règle dans les établissements civils, j'entends qu'elle soit également appliquée dans les établissements militaires. Il y a un an, j'ai laïcisé l'infirmerie de l'école d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau : ce n'est pas un éta-

blissement inconnu ; il est destiné aux sous-lieutenants élèves d'artillerie et du génie.

J'étudie en ce moment la laïcisation de l'hôpital militaire de Marseille, mais je ne laïciserai cet établissement que lorsque je me serai assuré les moyens de remplacer les sœurs par des infirmiers ou des infirmières laïques. Je suis bien décidé à laïciser et je pense que cette déclaration donne toute satisfaction à M. Bouveri. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs*).

M. Bouveri. — La promesse de M. le ministre de la guerre de laïciser les services militaires au fur et à mesure des possibilités budgétaires nous donne satisfaction, mais nous sommes un peu sceptiques et nous voudrions bien que les études qu'on nous promet ne durent pas dix ans.

M. le ministre de la guerre. — Nous verrons cela au budget de l'an prochain.

M. Bouveri. — Depuis trente-deux ans que la République existe, nombreuses sont les réformes qu'elle a étudiées, mais combien peu ont été mises en pratique. Nous réclamons la laïcisation à bref délai, c'est le désir de la nation tout entière. (*Bruits à droite*)........

Dans la même séance, M. Dejeante, avec plusieurs de ses collègues, a déposé un projet de résolution ainsi conçu :

« La Chambre invite M. le ministre de la guerre à laïciser tous les services dépendant de son ministère »......

M. Dejeante. — Messieurs, je regrette naturellement le refus par lequel M. le ministre de la guerre a accueilli l'amendement et le projet de résolution précédent que nous avons eu l'honneur, mes amis et moi, de déposer sur le bureau de la Chambre. J'eus été heureux de voir M. le ministre de la guerre suivre l'exemple de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre de la marine qui vient, par sa circulaire, de démontrer d'une façon éclatante les abus, pour ne pas dire plus, dont les religieuses se rendent coupables ; je dis donc que M. le ministre de la guerre aurait pu accepter, comme ses collègues l'ont fait dans des cas analogues, notre projet de résolution ; j'espère que l'exemple de ses collègues incitera M. le ministre de la guerre à faire comme eux, c'est-à-dire à laïciser ses services. Dans ces conditions, espérant qu'il tiendra compte des vœux exprimés par le

pays et par le Gouvernement, je consens à retirer notre projet de résolution.

M. le ministre de la guerre nous paraît s'exagérer considérablement les difficultés de sa tâche : 1° ou bien il remplacera les religieuses par des laïques et il trouvera aisément le personnel parmi les infirmières et les élèves libres diplômées, et peut s'en procurer un grand nombre en conseillant aux veuves ou orphelines de son département de suivre *immédiatement* les cours des Ecoles ; 2° ou bien il procèdera comme Pelletan et prendra des infirmiers, dont nos confrères de l'armée sont tout prêts à compléter l'instruction professionnelle. S'il a recours à ce procédé, qui ne constituerait pas une innovation, *en quelques mois*, selon les délais fixés dans ses traités avec les congrégations, il aura accompli la réforme attendue depuis si longtemps et, nous n'en doutons pas, à la grande satisfaction des médecins militaires.

Un personnel soignant exclusivement masculin ne serait pas chose nouvelle, avons-nous dit. En effet, l'hôpital militaire de La Rochelle, laïcisé depuis 1837 environ, offre cette particularité très intéressante, c'est qu'il n'y a pas une seule femme. Nous l'avons visité en 1893, lors du Congrès des aliénistes et neurologistes et nous avons constaté que, grâce au zèle et à l'activité de notre ami le Dr Bachelet, cet hôpital était bien tenu (1). En 1898, à la distribution des prix de la Salpètrière, après avoir rappelé ce que nous avions vu à La Rochelle, nous ajoutions : « Les 59 hôpitaux militaires de l'Algérie sauf ceux du Dey à Alger, d'Oran, de Constantine et de Bône n'ont pas de religieuses. Il en est de même des sept hopitaux militaires de la Tunisie, à l'exception de celui du Belvédère ». Cette année, nous avons donné une liste que nous croyons exacte de tous les hôpitaux exclusivement militaires, situés en France (2). Ils sont au nombre

(1) Cité dans notre discours à la distribution des prix de la Salpètrière en 1894.

(2) *Progrès Médical*, 1903, p. 295, voir aussi p. 271 et 317.

de 33. Vingt-deux sont laïques. Le général André n'a donc que *onze hôpitaux* à laïciser. Son effort, l'an dernier, a abouti à la laïcisation de l'infirmerie de l'Ecole d'application de Fontainebleau. De ce train il lui faudrait *onze ans* pour laïciser tous les hôpitaux militaires. Aux députés, interpellateurs, à accélérer la marche. Le général André trouvera dans son domaine, s'il veut *voir*, nous le répétons, des abus aussi grands que ceux qu'a relevés courageusement son collègue de la marine.

Laïcisation des Hôpitaux civils (1).

M. le président. Dans sa séance du 30 octobre, la Chambre a décidé qu'elle statuerait ultérieurement sur un projet de résolution déposé par M. Dejeante et concernant le ministère de l'intérieur.

Ce projet de résolution est ainsi conçu : « La Chambre invite M. le ministre de l'intérieur à laïciser tous les services de son ministère. »... La parole est donnée à M. le président du conseil.

M. Emile Combes, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.* Je crois savoir que les établissements visés par M. Dejeante sont les institutions des jeunes aveugles et celle des sourds-muets. Or ces établissements sont laïcisés depuis huit ou dix ans. M. Dejeante a donc satisfaction.

M. Dejeante. Il y a d'autres établissements que ceux que vous venez de citer, M. le président du conseil.

M. le président du conseil, *ministre de l'intérieur.* Je me suis reporté aux paroles que vous avez prononcées à la tribune ; il n'y est question que des jeunes aveugles et des sourds-muets.

M. Henry Ferrette. Il y a des sœurs chez les sourds-muets, M. le président du conseil.

M. le président. La parole est à M. Dejeante.

M. Dejeante. Mon projet de résolution ne vise pas seulement les sourds-muets et les jeunes aveugles, où il y a des sœurs de charité ; il y a d'autres établissements, notamment les établissements pénitentiaires, les hospices mêmes, où il existe encore des aumôniers. M. le président du conseil a

(1) Séance du 5 nov.

lui-même reconnu que l'enseignement congréganiste devait disparaître de nos institutions démocratiques ; je viens en conséquence aujourd'hui lui demander de tenir sa promesse, c'est-à-dire de laïciser tous les établissements dépendant de son ministère.

Il y a entre la congrégation et la République, une lutte que M. le président du conseil a dénoncée. C'est, disait-il, une question de vie ou de mort pour la République ; son devoir est donc de mettre un terme à cette lutte en supprimant dans nos administrations tout ce qui subsiste d'institutions congréganistes ou cléricales.

On a invoqué contre le principe de la laïcisation de nos services une raison d'économie. Je tiens à protester contre cet argument. Si les frères, les sœurs ou les moines qui sont dans nos établissements coûtent moins cher que les laïques, la thèse de laïcisation soutenue par le Gouvernement ne se justifie plus ; il n'y a pas de raisons à opposer à nos adversaires qui demandent au Gouvernement, dans l'intérêt des contribuables, de remplacer tous les laïques par des frères ou de sœurs. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Vous êtes logiques dans votre opposition, messieurs de la droite, mais vous me permettrez de rappeler au Gouvernement que la question d'économie est secondaire et, que la question morale joue un rôle primordial. (*Interruption à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. de Boury. Ce n'est pas l'avis des contribuables.

M. Dejeante. Je tiens d'ailleurs à rétablir la réalité des faits. Les prêtres, les aumôniers ou les sœurs ne sont pas une économie pour l'Etat ; au contraire, ils coûtent plus cher que les laïques. (*Interruptions à droite.*)

On l'a prouvé dans bien des hôpitaux où l'on a constaté que, pour faire la besogne de deux ou trois laïques, il faut cinq ou six sœurs et elles emploient toutes sortes de moyens détournés pour s'approprier les propriétés et les produits de l'Etat, des départements ou des communes.

M. Albert Congy. Il faudrait faire un *referendum* auprès des malades.

M. le comte de Pomereu. Vous avez, vous, les fonds secrets et vous allez voter tout à l'heure pour le président du conseil.

M. Dejeante. Nous verrons aussi quelle sera votre attitude à vous qui les avez toujours votés, alors que nous les avons toujours repoussés sous tous les ministères.

La laïcisation que je réclame de M. le ministre du conseil ne portera aucune atteinte à la conscience des personnes qui dépendent des services du ministère de l'intérieur. Pour le prouver, il me suffira de citer ce qui s'est passé au ministère des colonies l'an dernier.

M. le ministre des colonies avait accepté le principe du projet de résolution que j'avais eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre et qui est le même que celui que je soumets à vos délibérations. Y a-t-il eu la moindre plainte au sujet d'une atteinte quelconque portée aux sentiments religieux de qui que ce soit ? Non ! Je crois qu'il en sera de même en la circonstance et que la conscience ou les sentiments religieux des personnes qui ont affaire au ministère de l'intérieur n'auront nullement à souffrir de cette suppression ; au contraire.

Je demande donc à M. le président du conseil d'appliquer le principe qu'il nous a si souvent énoncé et de laïciser tous les services du Gouvernement qui n'ont rien à voir avec le Concordat et avec le budget des cultes, et je prie la Chambre de vouloir bien adopter mon projet de résolution. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil.

M. EMILE COMBES, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.* Messieurs, je suis d'accord avec M. Dejeante pour déclarer qu'effectivement la question de laïcisation n'est pas une question de pure économie : c'est une question de direction politique. Je m'efforcerai, dans la mesure du possible, d'étendre les laïcisations à tous les services qui relèvent du ministère de l'intérieur.

M. GAYRAUD. Jusqu'à la chapelle de l'Elysée inclusivement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, *ministre de l'intérieur et des cultes.* Je ne ferai en cela que déférer à des invitations déjà anciennes de la Chambre. Si les colonies pénitentiaires n'ont pas été laïcisées, si nous avons été obligés jusqu'à ce jour, sur les 588 pupilles de cette administration, d'en confier 388 à des établissements tenus par des congréganistes, ce n'est pas la faute du Gouvernement.

C'est en 1899, dans la séance du 5 décembre, que la Chambre a invité le Gouvernement à faire cesser cet état de choses. Mais quand le Gouvernement a proposé dans son projet de budget pour 1902 un crédit de 134,000 fr. tendant à cette

fin, la commission du budget n'a pas jugé à propos de l'accorder.

M. Cuneo d'Ornano. Vous deviez le proposer.

M. le lieutenant-colonel Rousset. La commission du budget est donc cléricale ?

M. le ministre de l'intérieur et des cultes. Le Gouvernement satisfera à votre désir et proposera le crédit au budget de l'année prochaine. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Dejeante. Je demande au Gouvernement d'accepter au moins le principe de mon amendement,

M. le président. Le Gouvernement l'a dit.

M. Dejeante. Je prends acte de cette promesse et j'espère qu'elle sera tenue. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'incident est clos.

Le projet de résolution de M. Dejeante n'a presque plus raison d'être en ce qui concerne les établissements nationaux de bienfaisance qui dépendent du Ministère de l'Intérieur. Il n'y a plus de sœurs à l'Institution des sourds-muets et à l'Institution des jeunes aveugles de Paris, ni aux Asiles de convalescence de Vincennes et du Vésinet depuis 1888. Ces laïcisations sont dues à nos amis Ch. Floquet et Léon Bourgeois que nous avons trop tourmentés dans ce but pour l'avoir oublié. Nous les avions poussés à laïciser promptement l'Asile national des Quinze-Vingts et la Maison Nationale de Charenton. A notre regret, la mesure avait été reculée au mois de février et au mois de juillet 1889, en dépit de nos insistances. Le Ministère Floquet ayant été renversé, des interventions fâcheuses ont empêché l'exécution de ces arrêtés. Le mal est aujourd'hui réparé : M. Combes a laïcisé la Maison de Charenton le 1er octobre dernier et l'Hospice des Quinze-Vingts doit être laïcisé le 15 décembre. Il ne reste plus qu'à laïciser l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux.

M. Dejeante a raison quand il dit que, dans la plupart des cas, les laïques coûtent moins cher que les religieuses. Nous en avons donné maintes fois la preuve, nous le démontrerons encore prochainement à propos de l'hospice de Blois. (Voir plus haut, p. 376.)

Enseignement professionnel.

Tous les ans, à la distribution des diplômes aux élèves des quatre Ecoles municipales d'infirmières, qui a lieu à la Salpêtrière, nous essayons de donner la statistique des Ecoles qui existent dans notre pays. Voici les renseignements extraits de notre discours du mois de juillet dernier :

« D'après une note que nous devons à l'obligeance de M. Monod, directeur de l'Assistance publique au Ministère de l'Intérieur, il existerait des écoles ou des cours d'infirmières dans les villes suivantes : Dijon (Côte-d'Or) ; Besançon (Doubs) ; Toulouse (Haute Garonne) : Béziers, Montpellier (Hérault) ; Saint-Etienne (Loire) : Reims (Marne) : Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; Lille (Nord) ; Lyon (Rhône) ; Rouen. Le Hâvre, Dieppe, Fécamp, Lillebonne (Seine-Inférieure). » Ajoutons à cette liste, d'après des renseignements personnels, Alais, Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Nantes.

Ces renseignements indiquaient qu'il se produisait enfin dans notre pays un mouvement très sérieux en faveur de l'*enseignement professionnel* du personnel secondaire des hôpitaux et hospices, grâce sans doute à la circulaire de M. Combes. Ce mouvement paraît s'accentuer ainsi qu'il résulte des documents que nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs.

Création d'une école pour le personnel secondaire des établissements hospitaliers de Nancy.

Règlement.

1° Il est créé à l'Hôpital civil, sous la direction de la commission administrative des hospices, une école dont le but est de former un personnel de surveillantes, d'infirmiers et d'infirmières instruits et expérimentés. 2° Sont admises à l'école les personnes présentant l'instruction et l'aptitude physique nécessaires pour l'obtention de chacun des grades et constatées par un examen d'entrée subi en présence d'un administrateur et d'un médecin délégué par la Commission

des hospices. 3° L'enseignement est donné sous le contrôle d'une Commission médicale composée de professeurs de la Faculté, chargés d'un service de Clinique à l'hôpital civil et des médecins en chef de l'Hospice Saint-Julien et de l'Hospice Saint-Stanislas. Il est confié au personnel des médecins et chirurgiens de ces établissements. 4° Cet enseignement comprend un cours élémentaire pour les aspirants infirmières et infirmiers et un cours supérieur pour les aspirantes surveillantes.

5° Les deux enseignements sont à la fois théoriques et pratiques : ils consistent en leçons orales et en exercices pratiques, d'après les programmes annexés au présent règlement. Ils comprennent un stage effectif accompli dans les différents services hospitaliers désignés par la commission des Hospices sur les indications de la commission médicale. 6° La durée de l'enseignement (cours et stages) est fixée à six mois pour les aspirants infirmiers et infirmières et un an pour les aspirantes surveillantes. 7° Pour tout ce qui concerne leur service pendant la durée du stage, les candidats sont entièrement assimilés aux infirmières et infirmiers à gages. Leur nombre est fixé par la Commission, suivant les besoins des services et les ressources dont elle dispose pour subvenir à leur entretien. Ils n'ont droit à aucun traitement, mais ils reçoivent la nourriture, le logement et une robe ou deux qui leur permettra de porter des signes apparents les distinguant du personnel salarié. 8° Les cours se font dans un des amphithéâtres de l'Hôpital civil. 9° Un examen de fin d'études constate l'aptitude à remplir les fonctions de surveillante, d'infirmier et infirmière.

10° L'examen consiste en une interrogation d'une durée de 10 à 20 minutes et en épreuves pratiques réglées par le Jury ; 11° Le Jury d'examen est composé : *a*) Du vice-président de la commission des hospices ou d'un membre de la dite commission, par lui délégué ; *b*) D'un professeur de la Faculté de médecine, désigné par la Faculté ; *c*) De trois membres du corps médical des Hospices civils, désignés par leurs collègues. — 12° Les aspirants et aspirantes qui auraient satisfait à l'examen recevront un certificat d'aptitude signé par le vice-président de la Commission des Hospices ou son délégué et les Membres du Jury. 13° Sont en outre autorisées à suivre le cours à titre d'auditeurs bénévoles toutes les personnes qui en feront la demande. Un droit d'inscription de 5 fr. pour les cours d'infirmiers et de 10 fr. pour les

cours de surveillants sera acquitté par ces auditeurs libres, qui seront dispensés de tout examen d'entrée. 14° Comme mesure transitoire, le personnel actuel ayant au moins une année de service dans les salles de malades des Etablissements hospitaliers sera dispensé du stage, tel qu'il est prescrit par ledit règlement.

Quinze bourses sont accordées par le conseil général de Meurthe-et-Moselle. *Elles sont toutes disponibles.* Le personnel des hôpitaux suit seul les cours.

Ecole d'Elèves infirmières de Caen.

Des cours gratuits pour l'instruction des élèves infirmières s'ouvriront à l'Hôtel-Dieu le 15 novembre prochain. Les personnes qui désirent suivre ces cours sont invitées à se faire inscrire au secrétariat des hospices, rue Saint-Louis, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, où tous les renseignements nécessaires leur seront donnés. Le maire, président de la commission administrative des hospices, R. Perrotte.

Ecole d'infirmières à Bordeaux.

Dans sa séance du vendredi 30 octobre, le conseil municipal de Bordeaux a discuté un projet de M. le Dr Lande, maire de Bordeaux, relatif à la création d'une école d'infirmières. Ce projet a été adopté par 26 voix contre 6, sur les considérants suivants :

Considérant qu'il y a lieu de développer l'instruction professionnelle du personnel attaché aux hospices et hôpitaux de Bordeaux ;

Considérant qu'il est d'intérêt général de former pour les divers services de l'assistance publique et *les besoins de la bienfaisance privée*, un personnel joignant au bon vouloir, au dévouement et à l'abnégation, une instruction technique complète ;

Considérant que la création d'une école d'infirmières à l'hôpital Saint-André de Bordeaux est de nature à assurer aux malades des divers services hospitaliers de la ville une surveillance plus active et des soins plus minutieux et, par cela même, aura pour effet de diminuer leurs souffrances et d'abréger leur maladie ;

Le conseil municipal de Bordeaux approuve la création d'une école d'infirmières à l'hôpital Saint-André de Bordeaux

conformément au règlement organique adopté par la commission administrative des hôpitaux et hospices. Il émet le vœu que cette création soit réalisée dans le plus bref délai possible.

Comme sanction efficace à l'adoption de ce vœu, dit le *Petit Marseillais* du 3 novembre, le conseil municipal de Bordeaux a décidé de prendre à sa charge les frais de l'école et a tracé son programme d'études tendant à donner aux élèves le degré d'instruction théorique et pratique visé dans la circulaire du conseil supérieur de l'Assistance publique. A tous les points de vue, le vote du conseil municipal de Bordeaux méritait d'être signalé : il constitue un acte de sagesse et de prudence méritoire.... En outre, ce vote institue la PREMIÈRE *école d'infirmières* qui existera en France — la *première*, entendez-vous, et ce seul titre devrait suffire à rendre mémorable la décision prise par les édiles Bordelais.

Le rédacteur du *Petit Marseillais* n'est pas bien au courant de la question des *Ecoles d'infirmières*. Aussi ses réflexions terminales nous ont-elles été signalées de différents côtés. Il ignore que, avant de procéder à la laïcisation des hôpitaux de Paris, on a créé des écoles professionnelles (1878). Il ignore aussi que ces écoles ont plus d'un quart de siècle d'existence ; qu'elles ont provoqué la création des cinq écoles départementales d'infirmiers et d'infirmières des asiles d'aliénés de la Seine, des écoles d'infirmières de Lyon, du Havre, etc.

Il y a probablement d'autres écoles et nous serions heureux que nos lecteurs nous aident à compléter cette liste. Pour que ces écoles donnent de bons résultats, fournissent un personnel instruit, habile, dévoué, il est nécessaire qu'elles adoptent un programme minimum commun. Leurs organisateurs, leurs professeurs, ont pour se guider le programme des écoles municipales de Paris (1) que nous perfectionnons chaque année avec le concours

---

(1) Ce programme est reproduit chaque année en tête du palmarès et figure dans le tome Ier du *Manuel de l'infirmière* en usage dans les Ecoles de Paris.

de nos collaborateurs et le programme adopté par le Conseil supérieur de l'assistance publique. Ils ne diffèrent d'ailleurs que par des détails.

Il faut aussi que les conditions du *diplôme* soient les mêmes, dans l'intérêt de tous les diplômés.

Il conviendrait, au point de vue matériel aussi, que le ministère de l'intérieur ne se montre pas trop exigeant, laisse une certaine latitude aux municipalités, ne demande pas immédiatement des constructions coûteuses, par exemple, comme celles qu'on impose pour les sages-femmes ; qu'il se contente de réclamer des habitations plus salubres, du relèvement des salaires, de la constitution de pensions de repos ou de retraites ; qu'il participe aux dépenses à l'aide des fonds du pari mutuel et que, partout, comme M. le Dr Lande l'a décidé pour Bordeaux, que les professeurs aient une indemnité convenable.

En terminant, nous sommes heureux de rendre un hommage bien mérité à M. Combes. Nous faisons des vœux pour qu'il poursuive énergiquement la réforme en cours : multiplication des écoles d'infirmières, laïcisation des hôpitaux et hospices, des asiles d'aliénés ; remplacement des membres des commissions administratives, hostiles à tout progrès, par des républicains ; invitation au préfet de police à laïciser les établissements hospitaliers dépendant de lui, aux préfets des départements à compléter la laïcisation des asiles d'aliénés : autorisation au directeur de l'Assistance publique de Paris de laïciser les maisons de secours, les dispensaires, l'Hôtel-Dieu et Saint Louis, qui ont encore un personnel religieux. Tout cela se peut vite et bien, si on le veut.

BOURNEVILLE.

Laïcisation des asiles publics d'aliénés.

Les remarques que nous avons faites dans le dernier numéro au sujet des asiles d'aliénés, nous a valu la lettre suivante, qui nous paraît de nature à éclairer la question.

21 novembre 1903.

Mon cher maître,

Votre article d'aujourd'hui dans le *Progrès Médical* sur la *laïcisation des hôpitaux*, m'incite à vous signaler tout spécialement la situation de l'Asile d'aliénés, où je suis depuis quelque temps. Je ne sais si d'autres asiles sont dans le même cas, mais il est pénible de constater que, sous le régime actuel, pareil état de choses puisse être toléré. L'Asile..... quoique « Asile public », c'est-à-dire dirigé par des fonctionnaires de l'Etat, n'a pas une seule infirmière laïque. 45 sœurs, d'un ordre quelconque, à voile noir, ont le monopole de l'assistance et de la surveillance des aliénés. Elles touchent chacune 200 fr. par an et la supérieure 250, ce qui fait environ 10.000 fr. par an. Elles sont, en outre, défrayées de tout entretien matériel : elles font la lingerie et la cuisine. — Les abus ordinaires qui résultent d'une semblable organisation sont faciles à deviner et vous les connaissez bien d'ailleurs. Mais ici, il y a plus, par suite du très grand intérêt que leur portent tant la direction que la préfecture, elles sont les seules maîtresses de tout l'établissement. Les malades suivent, *de force* souvent, les exercices religieux, les processions et les jeûnes (4 jours par semaine). Les religieuses elles-mêmes étant astreintes à des pratiques de sacristie, très absorbantes sans doute, abandonnent les malades en bloc pour assister aux offices du soir : pendant leur retraite, 15 jours durant, il n'y eut que la moitié du personnel. Le 16 déc. de.... 1, il y avait 34 sœurs présentes à la chapelle, le soir. Comme il y en a 45, dont deux alitées, il en restait 9 pour garder trois à quatre centaines d'aliénées et faire marcher les services généraux. Mais, elles font coucher les malades plus tôt, camisolent les agitées et alors, une seule religieuse « fait » deux ou trois dortoirs. La supérieure ne se contente pas de suivre la visite ; elle consulte les malades. Lorsqu'elle en présente une au médecin, elle ajoute : « Elle est atteinte (*sic*) de telle ou telle chose ; il lui faudrait une purge, ou du bromure, ou du chloral, etc.....

Parfois, les prescriptions que le médecin a faites sans la consulter lui déplaisent ; le lendemain, elle lui dit : « Monsieur le directeur, vous avez donné un peu trop de chloral à cette malade, elle ne le supporte pas, nous ne lui en donnerons plus. » Si le médecin prescrit de l'opium, elle dit : « Je crois qu'il vaudrait mieux du bromure, etc.... » C'est elle qui fait tirer la langue aux malades et juge de leur état gastrique. Elle ordonne des bains sans consulter personne. S'il prend fantaisie au médecin de changer une malade de quartier, il ne le fait que si cela ne gène pas Mme la Supérieure. Alors il se produit ce fait inouï que, dans chaque quartier, il y a un pèle-mèle incroyable et absolument néfaste de toutes les formes d'aliénation. Je pourrais vous citer plus de dix faits de brutalité ou de défaut grave de surveillance, dont j'ai été témoin.... Quand on a affaire à un infirmier, il n'est pas de rigueur assez grande pour le punir ; c'est une religieuse, on glisse, on étouffe, on trouve parfois le moyen de la féliciter.

Je suis de ceux, mon cher Maître, que cet état de choses révolte, non seulement parce qu'il y a un abus de pouvoir moral et une violation des consciences, mais aussi parce que cet état n'existe qu'au grand détriment des soins à donner aux malades et de leur surveillance. Je sais qu'on ne peut d'un seul coup tout renverser parce que les remplacantes manqueraient peut-être : mais ne serait-il pas du devoir strict d'un dirigeant de limiter les attributions des religieuses, de ces femmes sans instruction comme sans aucun sentiment familial, en les maintenant dans un rôle secondaire, ou en les....remplaçant ? Ici, il y a : le directeur et la supérieure, ou, si vous préférez, la religieuse toute seule...

Lorsqu'il s'agit d'opérer un *transfert* de malades-femmes, ce sont deux religieuses qui sont chargées seules de ce soin et cela parce que leur congrégation n'autorise pas les sœurs à voyager seules avec un homme et que les frais de transport ne donnent droit qu'à deux places d'agents. A ce sujet, je vous serai reconnaissant de me dire s'il n'existe pas un règlement ordonnant que les transferts d'aliénés ne doivent être faits qu'avec un médecin ou un interne. Ce serait en tout cas logique mais je n'ai pu trouver de document sur la matière.

.... Sur ma demande de l'an dernier de faire un transfert, le Directeur m'a répondu que les religieuses ne sauraient voyager avec un médecin et qu'il était obligé de *se soumettre à*

leur règlement... Le règlement d'une communaauté prime donc la loi en même temps que le sens commun ? Je n'en finirais pas, si je voulais vous signaler tous les abus de ce genre. Je ne veux point vous imposer la lecture de faits que vous devinez certainement, étant donnée cette organisation spéciale.

Excusez-moi si j'ai pris la liberté de vous écrire longuement, mais vous êtes pour nous le grand champion de la lutte généreuse que nous voudrions voir enfin aboutir ; vous ne cessez avec votre grande autorité de poursuivre les abus de l'état congréganiste, j'ai cru que quelques matériaux de plus vous seraient peut-être utiles.

Veuillez agréer, etc. Dr X.

Nous rappellerons que la division des hommes dans tous les asiles publics, est entre les mains de surveillants et infirmiers laïques ; que les cinq asiles d'aliénés de la Seine, les quartiers de Bicêtre et de la Salpêtrière sont desservis par des laïques ; qu'il en est de même de la Maison Nationale de Charenton, des asiles d'Auxerre, de Cadillac, de Châlons-sur-Marne, de Moulins, de Naugeat, près Limoges, de Pierrefeu, dans le Var, de Rodez. Nous faisons appel à nos lecteurs pour compléter, s'il y a lieu, cette liste. Que M. Combes, s'appuyant sur les asiles déjà laïcisés, sur les faits cités par notre correspondant — donne les instructions les plus pressantes à ses préfets pour qu'ils s'occupent d'urgence de la création d'*Ecoles d'infirmières* et avant qu'il ne se soit écoulé une année, il pourra faire procéder à la laïcisation de tous les asiles *publics* d'aliénés. B.

LES ÉCOLES D'INFIRMIÈRES
de Paris

PUBLICATIONS DU *PROGRÈS MÉDICAL*

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DES INFIRMIÈRES

LAÏCISATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

LES ÉCOLES D'INFIRMIÈRES

DE PARIS

1903-1904

PAR **BOURNEVILLE**

Directeur de l'Enseignement des Écoles d'infirmiers et d'infirmières.
Médecin de Bicêtre, etc.

PARIS

AUX BUREAUX DU
PROGRÈS MÉDICAL
14, rue des Carmes, 14

FÉLIX ALCAN
ÉDITEUR
108, Boulevard St-Germain, 108

1904

TABLE DES MATIÈRES

1904

Annexes

Imp. des Enfants de Bicêtre.

Année scolaire 1903-1904.



Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de Bicêtre.

(21 juillet 1904.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

Cette cérémonie clôture la *vingt-septième* année scolaire de l'*École d'infirmiers et d'infirmières de Bicêtre*, ouverte le 20 mai 1878, dont nous allons résumer les travaux.

L'*enseignement primaire*, a continué à être donné aux élèves sous la direction de M. MESNARD, premier instituteur, aidé par MM. MASSING et BUREAU pour les infirmiers, et par M. LANDOSSE, instituteur, et Mlle Blanche AGNUS, monitrice, pour les infirmières.

A la fin de juin l'école des infirmiers ne comptait plus que 15 élèves suivant les cours au lieu de 91 au mois d'octobre sur 132 infirmiers que compte la maison. C'est la première fois depuis l'ouverture de l'école que l'on enregistre si peu d'élèves en fin d'année. Les défections à l'école d'infirmières sont moins nombreuses. Il y avait 32 élèves en octobre sur 42 infirmières et 12 en juin. Si les premiers ont des raisons plus apparentes que réelles, sur lesquelles nous reviendrons, de s'éloigner de l'école, les infirmières, elles, n'ont aucune raison valable.

Au cours de l'année, nous avons signalé ces défections à M. Mesureur qui a donné des instructions pour les arrêter, mais sans succès. Nous indiquerons les mesures que nous estimons nécessaires pour la fréquentation assidue des cours primaires et professionnels en 1904-1905.

De même que les années précédentes, les maitres et maîtresses de l'École se conformant à nos conseils, ont donné en dictées, au lieu de sujets ordinaires quelconques, des sujets relatifs à la *profession* d'hospitalières. Voici les titres de celles qui ont été faites cette année :

1° *Conditions à remplir pour l'obtention du diplôme ;* — 2° *L'Assistance publique ;* — 3° *Drame dans un asile d'aliénés* (1) ; — 4° *Récompenses accordées aux infirmiers et infirmières ;* — 5° *Morale Laïque, Vérité, Justice, Travail, Humanité ;* — 6° *De la loyauté dans les compositions ;* — 7° *De la politesse* (Tribune médicale) ; — 8° *Technique de la désinfection du vagin ;* — 9° *Maladies des yeux : Constitution de l'œil ;* — 10° *Importance de la connaissance du traitement des affections oculaires ;* — 11° *L'ophtalmie.* (Ces 3 dernières dictées ont été extraites d'une conférence faite l'année dernière par l'un de nos anciens internes, M. le Dr POULARD, professeur à l'Ecole de la Pitié) ; — 12° *Le Personnel secondaire des asiles d'Aliénés.* (Progrès médical) ; — 13° *Les surveillants des services généraux doivent être infirmiers ;* — 14° *Premiers secours en cas d'accident par le pharmacien.* (Répertoire de pharmacie, novembre 1903). 15° *Les dangers de l'Ether* (*Semeur de l'Oise,* mai 1904) ; — 16° *La lumière et l'alcool camphré* (*Petit Var,* mai 1904).

Douze élèves (7 infirmiers et 5 infirmières) ont obtenu le Certificat d'Études primaires au cours de l'année scolaire (2), ce qui porte à 218 le nombre de ces certi-

(1) Il s'agit de l'aliéné de l'asile de Tours, mort sous l'influence de coups.

(2) MM. Brugère, Bouquain, Fagon, Jaques, Mothu, Oudar, Véber. Mmes Carasol, Le Coz, Lejeune, Merlet, Quéric.

ficats obtenus par l'école de Bicêtre depuis sa fondation : 138 pour les infirmiers et 80 pour les infimières.

A ce jour, le nombre des agents des deux sexes qui sont en possession de ce certificat est de 128 sur 304 infirmiers et infirmières, 79 surveillants et surveillantes (1).

Les *Cours professionnels* ont été faits régulièrement par les mêmes professeurs que l'année dernière, suivant le programme adopté par l'Administration et révisé chaque année par les professeurs qui le jugent nécessaire pour le tenir toujours au courant des progrès de la science et des nécessités médicales et chirurgicales.

Les *exercices pratiques* ont été dirigés par M[mes] CHEVALLET et BEAUMONT (2), surveillantes diplômées à l'Infirmerie générale, et par M. PÉJU panseur diplômé.

A ces exercices réguliers et réglementaires, il en a été ajouté d'autres suivant une tradition déjà ancienne sur la *vaccination*, l'*épilation*, le *rasement*, les *bains* et les *douches*.

Les leçons pratiques de vaccination ont été données par nous, nos internes, M[lle] JAMOUILLE, surveillante diplômée à l'infirmerie des enfants, M[me] BOHAIN, surveillante diplômée à la Fondation Vallée. Les leçons d'*épilation* ont été faites par M[me] GRISARD. Les leçons de douches ont été faites par nous et répétées par M. CHÉREL, doucheur et baigneur diplômé et par M[lle] Armandine BOHAIN.

Les *exercices de rasement* ont été enseignés surtout

---

(1) — 11 Surveillants ; — 8 Surveillantes ; — 83 Garçons de service ; — 21 Filles de service ; — 1 Garçon d'amphitéâtre ; — Personnel professionnel fixe : 4. En plus un surveillant et une surveillante ont le brevet élémentaire et une surveillante le certificat d'études supérieures.

(2) M[me] Beaumont a remplacé, au cours de l'année, M[me] Lorcet, décédée.

par M. Kraemer, barbier diplômé de la section des enfants.

L'enseignement des *notions élémentaires d'anatomie*, qui nous a été si souvent reproché et qui devrait être fait dans toutes les écoles, collèges et lycées et dont on commence à reconnaitre l'utilité, est facilité par des *planches murales*, des *dessins* au tableau, des *projections*. Ici, nous le complétons par des *leçons à l'amphithéâtre*. Chaque fois que nous avons une autopsie, nous faisons venir un groupe d'infirmiers et d'infirmières. Nous, M. le D[r] Noir, nos internes, nous leur montrons en quoi consiste l'*ouverture des corps*, cherchant par là à dissiper les préjugés qui existent au sujet des *autopsies* qu'il ne faut pas confondre avec des *dissections*.

Nous montrons les *protections* du cerveau : cuir chevelu, os du crâne, dure-mère, pie-mère; — la composition de l'encéphale : hémisphères cérébraux, nerfs qui en émanent, artères et veines, les pédoncules qui unissent le cerveau à la protubérance, les pédoncules qui l'unissent au cervelet, le cervelet, ses hémisphères, le bulbe qui rattache l'encéphale à la moelle, enfin la base du crâne ; ensuite, la topographie des *viscères* du thorax, de l'abdomen et du bassin, afin qu'ils se rendent un compte exact du siège des organes.

Nous profitons de cette séance pour leur faire voir en quoi consistent les *injections sous-cutanées* (peau, tissu conjonctif cellulo-cutané, qui unit la peau aux muscles et dans lequel le liquide injecté doit pénétrer), et la manière de pratiquer la *vaccination*.

Ces petites opérations sur le cadavre, leur donnent plus d'assurance quand il s'agit de pratiquer sur les malades les *injections sous-cutanées* et la *vaccination*. Ils se rendent ainsi un compte exact de ce qu'ils

font. Il y aurait un grand avantage pour les malades à introduire cet enseignement expérimental dans les trois autres écoles.

Les *vaccinations* sont faites régulièrement dans notre service pour les entrants et pour les enfants qui sont là depuis six ou sept ans. Nous les faisons par séries de 12 à 15. Nous y appelons successivement tous nos infirmiers, toutes nos infirmières et nous y convoquons les infirmiers et infirmières de l'hospice qui n'en profitent pas suffisamment. Pourquoi? La faute ne nous en incombe pas. Dans tous les établissements-écoles, à chaque séance de vaccination, les infirmiers et infirmières devraient être convoqués par séries, et mis au courant de cette petite opération et la pratiquer comme cela se fait dans notre service. A M. Mesureur de donner des instructions dans ce sens.

A l'enseignement officiel il est de pratique courante d'ajouter chaque année un certain nombre de *conférences* pour lesquelles nous avons recours à nos internes. Chaque année nous en avons donné l'énumération. Voici les titres de celles qui ont été faites en 1903-1904.

M. Laurens, votre professeur d'hygiène à l'école d'infirmiers, a traité d'une façon toute spéciale *des Soins à donner dans les maladies du nez, de la bouche, de l'oreille et du larynx*. M. Morel, interne en chirurgie, professeur à l'école de la Salpêtrière, vous a fait une conférence, sur le *péril de la Tuberculose*, M. le Dr Poulard, comme les deux précédents, ancien interne du service des enfants, professeur à l'école de la Pitié, vous a fait, comme l'an dernier, une conférence sur le *rôle de l'infirmière dans les soins à donner dans les maladies des yeux*. Sa conférence vous a été donnée en dictées, ainsi que nous l'avons dit tout

à l'heure et M. Mesureur en ayant autorisé l'impres-par l'imprimerie des enfants, vous êtes à même de seconder efficacement le médecin dans le traitement des maladies des yeux et de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la propagation des affections oculaires et vous en préserver vous-mêmes, double résultat pour les malades et pour l'administration, puisqu'une connaissance sérieuse des précautions à prendre, des soins à donner, vous permet de diminuer le nombre des aveugles et parmi les malades et parmi les infirmiers et les infirmières.

M. Mesnard, instituteur, vous a parlé des *signes de la mort*, *du rôle de l'infirmière en cas de décès*, *de l'ensevelissement* et des avantages que présente l'*Incinération* sur l'inhumation.

A toutes ces conférences, M. Mesnard a collaboré efficacement en faisant défiler devant vos yeux un grand nombre de projections qui ont rendu intéressants, et même attrayants, les sujets les plus arides.

Les *examens pratiques*, qui ont eu lieu le 30 juin de 9 h. à 1 h. et le 2 juillet de 2 h. à 4 h. ont été passés par 38 élèves : 14 infirmiers et 24 infirmières.

Le *nombre des diplômes* décernés cette année s'élève à 34. Ils ont été obtenus par : 8 infirmiers de Bicêtre, 17 infirmières de Bicêtre, 2 infirmiers d'Ivry, 3 infirmières d'Ivry, 4 élèves externes femmes. Il faut remonter à l'année 1887 pour constater un aussi petit nombre de diplômes.

Il convient de citer particulièrement Mme Frémery, femme du chef du personnel, qui a suivi très régulièrement les cours et tous les autres exercices, montrant ainsi le bon exemple.

Le *nombre total* obtenu depuis la création de cette

école est de 470 pour les infirmières et de 634 pour les infirmiers, au total : 1104.

Tel est le bilan de l'école de Bicêtre pour l'année scolaire 1903-1904. Il n'est pas très brillant, comparé à celui des années passées. Tout le monde a sa part de responsabilité dans cet insuccès. L'Administration qui n'a pas été suffisamment énergique ; les surveillants et surveillantes qui n'ont pas engagé assez fortement leurs subordonnés à suivre régulièrement les cours. La maison de Bicêtre, qui est si connue et si souvent visitée, devrait être une maison modèle dans toutes ses parties et à tous les points de vue.

Tous et toutes, vous êtes solidaires les uns des autres et si un service laisse à désirer, le visiteur est porté à considérer que les autres sont de même. Cela ne doit pas être, surtout dans un établissement école. En ce qui concerne l'éloignement des infirmiers de l'école les causes en sont multiples. Vous avez mal interprété les intentions de l'Administration. Vous avez supposé qu'en établissant une nouvelle classification, elle supprimait votre rôle d'infirmiers et voulait vous réduire à celui d'hommes de peine. L'essai en cours n'est pas définitif. Il y aura toujours ici des infirmiers, ne serait-ce que dans les services d'aliénés.

Vous avez cru aussi, sans motif, que l'Administration voulait supprimer l'École d'infirmiers et infirmières de Bicêtre. C'est là une erreur. Il y a quelques jours, M. Mesureur, qui tient tant à l'instruction professionnelle de tout son personnel, nous a donné l'assurance que l'École de Bicêtre serait maintenue et qu'il n'avait jamais été dans ses intentions de la supprimer. Aussi sommes-nous persuadé qu'au mois d'octobre prochain, à la réouverture des cours, il exigera l'engagement de tous les infirmiers de cette

maison, de suivre obligatoirement et l'école primaire pour ceux qui n'auront pas le certificat d'études et l'école professionnelle pour tous. Il y va de l'intérêt de tous ceux qui veulent exercer la profession d'infirmiers. En effet, en supposant que l'Administration diminue le nombre de ses infirmiers, vous avez devant vous, si vous obtenez votre diplôme, la possibilité d'exercer sérieusement la profession de garde-malade en ville et de pouvoir trouver en province, particulièrement dans les asiles d'aliénés, des postes convenables, à la condition d'être diplômés. Vous en trouverez aussi dans les hôpitaux des colonies. C'est ainsi qu'il est question de laïciser l'hôpital de Libreville dans le Congo et de remplacer les religieuses par des infirmiers.

La distinction établie dans le personnel, nous le redisons, est sujette à revision. On a eu trop en vue les hôpitaux. Et encore on a oublié que pas un ne se ressemble. Les hospices, les quartiers consacrés aux aliénés diffèrent considérablement les uns des autres.

Tous ceux qui sont en contact avec les malades sont à un moment donné des infirmiers, car ils sont appelés à leur porter secours. Dans les services d'aliénés, tous vous êtes des soignants. Ne devez-vous pas, en effet, intervenir auprès de vos malades au point de vue de la surveillance, des crises nerveuses, des impulsions, du traitement moral, etc. Tous vous êtes appelés à renseigner le médecin, par conséquent l'Administration doit vous mettre en état de le faire utilement. Comment? En vous poussant, en vous obligeant à suivre les cours au lieu de vous en éloigner. Et cet éloignement serait d'autant plus étrange que partout, en dehors des hôpitaux, on organise des cours pour le public (Secouristes, Croix Rouge, Union des

femmes de France, Dames françaises, École de la rue Amyot, etc.).

Alors qu'à l'étranger, particulièrement en Angleterre, aux États-Unis, etc., l'enseignement professionnel est soigneusement organisé, il n'est pas possible qu'on ne s'en préoccupe pas sérieusement en France. Le procès des infirmiers de Tours — dont nous avons donné la relation en dictées, a mis en relief la nécessité de cet enseignement. Magistrats et avocats l'ont récalmé en termes énergiques.

Nous venons de dire que vous devez *renseigner le médecin*. Pour cela, il vous faut un dressage de chaque instant. Dans notre service vous savez que nos infirmiers et nos infirmières sont instruits à prendre des notes aussi complètes que possible sur les enfants, les accidents qui se produisent, la description des accès, des impulsions. Elles doivent les surveiller d'autant plus attentivement qu'ils sont incapables de déceler les maladies intercurrentes — et il en est de même pour les aliénés adultes, pour les vieillards.

Encore quelques renseignement et quelques conseils et nous aurons fini.

Depuis 1893, chaque année, à l'une ou à l'autre des distributions des prix des Écoles d'infirmières et d'infirmiers, nous avons demandé à l'Administration de remplacer, en été, les *vêtements de drap* lourds, épais, incommodes et malsains, que portent constamment, du 1er janvier au 31 décembre, les infirmiers et qui constituent pour eux, pendant la saison chaude, un véritable supplice par des *vêtements légers*, commodes et sains, en toile ou en coutil.

L'an dernier nous annoncions que cette petite réforme avait été réalisée dans les asiles de la Seine, à la suite d'un rapport que nous avons présenté à la Commission de surveillance des asiles.

Tous les médecins des asiles, consultés par l'Administration préfectorale sur cette modification, comme ils le sont sur tout ce qui concerne leurs services, même sur le changement du personnel secondaire, avaient émis un avis favorable. . . .

« Nous espérons, disions-nous, que l'expérience heureuse faite dans les établissements départementaux, décidera M. Mesureur, dont l'esprit est ouvert à toutes les réformes, à donner à ses infirmiers une tenue d'été en harmonie avec les exigences de l'hygiène. »

Cet espoir s'est réalisé et depuis quelques semaines vous portez un costume approprié à la saison. Vous voyez qu'il ne faut désespérer de rien et que, en persistant, on finit par obtenir ce qu'on a antérieurement réclamé.

Cette réforme, enfin réalisée, s'ajoute à celles dont nous avons été le promoteur et que nous avons défendues jusqu'à leur réalisation au moins partielle : l'augmentation de vos salaires, des pensions de repos, devenues de véritables pensions de retraite, le logement au dehors, ou des chambres individuelles confortables. Mais il en est d'autres, qui, comme la précédente, appelleront l'attention de l'Administration.

L'une est d'ordre matériel, c'est l'amélioration de votre *nourriture*, une meilleure disposition des réfectoires. On devrait vous donner des serviettes, changer la vaisselle, etc. C'est à l'Administration qu'il appartient de vous donner des réfectoires dans de bonnes conditions matérielles. Et, à ce propos, laissez-moi vous conseiller de ne pas imiter certains de vos camarades des deux sexes qui, à leurs repas, ont une tenue et une conversation qui laissent à désirer. Vos défenseurs — et nous avons le droit de nous placer au pre-

mier rang — voudraient vous voir infirmiers et infirmières parfaits. Aidez-nous.

D'autres réformes à réclamer sont d'ordre intellectuel et moral : organisation d'une *salle de réunion*, d'une *bibliothèque* et d'un *musée*. Une tentative a été faite par notre ami le D[r] Blin à la colonie de Vaucluse, où existe une petite salle de réunion pour les infirmiers. A la Pitié, l'un des professeurs des Écoles a commencé, il y a déjà quelques années, un musée où il a rassemblé des appareils, des objets de tout genre relatifs à l'enseignement professionnel. Enfin, avec l'économe de Villejuif, M. Gorin, nous avons constitué dans cet établissement le noyau d'une petite bibliothèque professionnelle. Nous signalons ces modestes essais à la bienveillante attention de M. Mesureur, convaincu qu'il en reconnaitra l'utilité, qu'il saura créer d'abord dans les hôpitaux-écoles, puis progressivement dans les autres hôpitaux, salles de réunion, bibliothèques et musées.

Les modifications apportées dans votre horaire quotidien, à titre d'essai, car il conviendra de tenir compte de la nature différente des établissements et dans chacun des établissements des exigences spéciales des services, n'ont rien d'absolu.

Dans un atelier, à l'heure dite, la cloche sonne, tout le monde s'en va, sans que rien n'en souffre.

Dans une salle de malades, il n'en est pas de même. Alors que sonne la cloche, on amène des malades ou des blessés, une opération est à faire — il n'y a pas de règlement qui tienne, surveillants, infirmiers et infirmières vous devez rester, vous devez aider le médecin qui n'a ni repos, ni trève, soigne et opère nuit et jour. *Ce qui domine tout dans l'hôpital, c'est l'intérêt du malade.* Votre première qualité c'est d'être

humain et coûte que coûte, y compris la violation du Réglement — vous devez demeurer tant que votre collaboration peut être utile au malade. Si vous n'êtes pas décidés à dé tels sacrifices, cherchez une autre profession.

Autre conseil, bien des fois donné. Vous vous désintéressez trop des irrégularités que vous constatez dans vos allées et venues à travers votre section ou les divisions de l'hospice. Vous croyez que ce qui se passe en dehors de votre salle, de votre section, de vos malades, doit vous être indifférent. Cela peut répondre à des traditions administratives aussi vieilles que détestables, mais doit disparaître.

Pour préciser notre pensée, nous allons prendre un exemple. Vous sortez de votre dortoir pour aller déjeuner ou faire une corvée. Vous rencontrez sur votre passage un enfant qui s'est échappé de sa cour ou de l'École, un vieillard aveugle ou inconscient, qui s'est égaré. Que faites vous ? vous passez indifférent à côté de lui, sans vous préoccuper de savoir où il va, du désordre qu'il peut occasionner, des accidents qui pourraient lui arriver. Que devriez-vous faire ? Le prendre, le reconduire là où il doit être, en d'autres termes le remettre à son maitre ou à la surveillante. En toutes circonstances vous devez contribuer au maintien de l'ordre partout, prévenir la possibilité de dégâts matériels, rendre service aux malades, aux vieillards, aux infirmes et, ici, vous en avez un grand nombre qui sont inconscients et auxquelles vous devez plus particuliérement vous intéresser. Enfin vous rendez services à vos camarades en remédiant à des irrégularités qu'on pourrait légitimement leur reprocher.

Avant de terminer, nous croyons répondre à une critique un peu violente qui nous a été adressée à

propos des leçons de douches, dans la *Revue des Deux Mondes*, par une élève libre, fille d'un ancien républicain mort dans un bénitier. Voici comment cette élève, que nous avions accueillie avec la plus grande bienveillance, raconte la *leçon de douches* à laquelle elle a assisté :

26 *juin au soir*. — « Dure journée. Bicêtre à neuf heures et demie. Présence à deux heures à la Pitié, six heures trois quarts, cours pratiques ; huit heures composition de prix.

« L'excursion de ce matin me laisse par dessus tout un souvenir pénible. En route pour Bicêtre à huit heures par un temps radieux, j'y suis arrivée me hâtant, en retard sur l'heure dite, grâce aux difficultés de communication. Mais comme j'entrais, la voiture du chef m'a dépassée : je ne suis pas en faute. . . . . . .

« Dans la cour fermée où nous sommes, je suis étonnée de voir de grands garçons. C'est donc un service mixte ? Mais non, seulement ma surprise devient de la consternation. On a choisi le quartier des jeunes gens pour enseigner la douche aux infirmières . . . .

« Plus exactes que moi, une vingtaine d'élèves de la Pitié sont déjà rassemblées. Je les rejoins. Nous suivons le chef dans une salle munie d'appareils à douche. Une infirmière et un maître doucheur y sont déjà. On entend des cris, des grognements à peine humains. Des pas bondissent, d'autres se traînent. Par la porte opposée, une troupe de jeunes gens fait irruption. . . . Oh ! les expressions de ces figures ! Mâchoires d'idiots, aux muscles lâches, les lèvres tombantes. Faces bestiales d'épileptique, masques sournois, aux yeux méchants. Une emprinte de vice les stigmatise déjà. C'est presque une terreur qui me prend, une envie de fuir avant ce qui va nous être infligé.

Sur un signal, les premiers en rang se déshabillent et M. Bourneville choisit un grand garçon, qui parait âgé de dix-sept ans, et commence sa leçon. Mes compagnes se pressent pour entendre. Volontiers je leur cède le pas.

« Sur la chair nue du jeune homme, qu'il palpe, le chef démontre le processus à suivre. Puis désignant une élève il lui met en main la lance de l'appareil. Un peu hésitante, elle douche ce garçon, puis un autre. Ils sont là une centaine, nudi-

té grouillante qui nous enserre, avec des hurlements et des gestes de brute (1), les plus petits font pitié. — il en est qui paraissent trois ans — tremblant un peu, avec un reste de pudeur instinctive. Les autres . . . . . .

« Un à un, sous le jet rude, ils passent. Et, l'une après l'autre, timides apprenties, s'essaient les élèves, médusées par le regard du professeur. A mesure que mon tour approche, une résolution s'accentue : je ne doucherai pas. La plaisanterie va vraiment trop loin. Non, il n'est pas nécessaire, pour une femme, de prendre une telle leçon. . . . . Il passe la lance au maître doucheur et nous invite à le suivre pour une séance de vaccin. »

Une femme, ou mieux une vieille fille, qui parle dans les termes que vous venez d'entendre, de malheureux enfants malades n'est pas et ne sera jamais aux bonne infirmière. Il lui manque les sentiments d'humanité qui doivent toujours guider une véritable infirmière, une vraie femme.

Pourquoi nous sommes-nous imposé la tâche fatigante de vous apprendre à tous et à toutes la manière de donner convenablement une douche ? C'est que nous avons souvent constaté que la plupart des doucheurs, aussi bien en ville que dans les hôpitaux, sauf dans les établissements dirigés par des médecins, administrent fort mal les douches et que dans leurs mains, mal éduquées, l'hydrothérapie, cet agent thérapeutique de premier ordre, ne procurait pas les résultats que le médecin est en droit d'en attendre. De là l'idée de faire donner aux infirmiers, aux infirmières, aux élèves libres, des leçons de douches dans les établissements-écoles, comme nous en donnons

(1) Tout celà est absolument faux. Les enfants prennent leur douche quotidienne très tranquillement et presque tous, *seuls*. Elle a l'imagination vive la demoiselle et l'amour de la vérité ne l'étouffe pas.

depuis une vingtaine d'années dans notre service. Ayant appris que les maîtres doucheurs et les maîtresses doucheuses s'acquittaient médiocrement de cette partie de l'enseignement pratique, nous avons cherché le moyen d'y remédier. Nous avons demandé à l'Administration l'autorisation de faire venir dans notre service les doucheurs et doucheuses de la Salpêtrière, de la Pitié et de Lariboisière. Nous les avons mis à l'épreuve, après leur avoir fourni des explications détaillées sur les diverses espèces de douches. Nous avons vu qu'ils ne savaient pas donner une douche. Nous les avons dressés et, pour nous assurer qu'ils n'ont rien perdu de ce que nous leur avions appris, nous les avons fait revenir, chaque année, à Bicêtre.

Ne pouvant y faire venir les élèves infirmières des établissements-écoles, nous nous sommes mis à la disposition des *élèves libres* de bonne volonté. Il ne s'agissait pas d'un *ordre*, mais d'une simple invitation à laquelle elles pouvaient ou non répondre. Un grand nombre sont venus, hommes et femmes, de la Pitié, de la Salpêtrière et de Lariboisière. Toutes nous ont vivement remercié, sauf la rédactrice de la *Revue des Deux Mondes* qui n'a pas compris les motifs qui nous guidaient et que nous allons rappeler.

Toutes les élèves des Écoles ne sont pas appelées à donner des douches. Les infirmiers et les infirmières peuvent être désignés pour cette fonction : elles sauront ce qu'est une douche, comment il faut s'y prendre pour la bien administrer. L'Administration comprendra qu'elle ne doit pas nommer, au hasard, la première personne venue, un garçon de chantier, un veilleur, etc., qu'il y a un choix judicieux à faire et dans ce choix, les médecins devraient intervenir et s'assurer

par eux-mêmes de l'aptitude du candidat. Tout le monde n'a pas la main qui convient.

En ce qui concerne les élèves libres, les gardes-malades, il en est qui peuvent être appelées dans les maisons particulières, à la campagne, à donner des douches ou à assister des parents ou des malades à la douche. Mais, et c'est le point important, après avoir vu avec quelle facilité nos enfants prennent leur douche, elles pourront rassurer ou leurs parents ou leurs malades, conseiller leurs doucheurs, en un mot elles contribueront à aider le médecin qui a prescrit l'hydrothérapie, et rendront services aux malades.

Nous avons fini et, pour conclure, nous faisons de nouveau appel à tous les infirmiers de cette maison pour que l'an prochain ils profitent de l'enseignement de cette école. En suivant notre conseil, ils acquéreront les connaissances professionnelles indispensables pour bien soigner les malades, ils relèveront le niveau de leur profession et se montreront reconnaissants des sacrifices faits pour eux par la Ville de Paris, par l'Administration et par la République.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de Lariboisière.

(25 juillet 1904.)

Mesdames, Messieurs,

Mon ami, le Dr Cornet, vous a exposé l'histoire des travaux de votre École durant l'année scolaire 1903-1904. Il y a ajouté des renseignements très intéressants, des conseils très utiles que vous ne manquerez pas de suivre.

Permettez-moi, à mon tour, de relever certains points de votre enseignement et de votre situation administrative.

Les *exercices pratiques* ont été faits avec le plus grand dévouement par Mme Duguet, Mlle Laurent et leurs collaboratrices. Dans ces exercices, au cours desquels vos maîtresses vous posent de nombreuses questions, vous font participer vous-même à l'enseignement, nous veillons à l'*éducation de vos sens*. Plus il y a de sens qui entrent en jeu dans l'acquisition d'une notion, plus il y a de chances que cette notion se fixe dans votre esprit et pour que vous ne commettiez pas d'erreurs.

Les *examens pratiques* nous permettent de nous assurer que cette méthode d'enseignement est bien suivie. En plaçant à côté l'un de l'autre les flacons d'éther et de chloroforme, nous faisons appel à votre *odorat*. En plaçant à côté l'un de l'autre la teinture d'iode, le laudanum, le perchlorure de fer qui ne se différencient que par des nuances, nous mettons en activité votre *œil* et votre *goût*. Dans la reconnaissance des poudres (sulfate de quinine, bicarbonate de soude, acide borique), le *goût*, le *toucher*, la *vue* sont mis à contribution. Nous cherchons, par ces procédés, à vous mettre en mesure de bien distinguer les médicaments en usage courant dans les salles. Nous complétons ainsi l'enseignement du *Manuel* — que vous devez lire et relire sans cesse; nous complétons l'enseignement de vos professeurs, si net, si précis et si pratique, quoi qu'en disent des critiques qui, dédaignant nos invitations réitérées, ne sont jamais venus entendre les leçons qui vous sont données, ni voir ce que vous faites.

Il est un autre de vos organes que nous cherchons aussi à perfectionner, c'est la *main*. Dans ce but nous avons maintenu l'application des bandages les plus variés avec les bandes de toile, les bandages pleins, l'écharpe, sur le mannequin. Votre main devient plus habile et vous êtes rendus ainsi plus experts dans l'application, plus facile, des bandes de tarlatane.

Bien faire un lit, bien l'aménager selon les cas, est un exercice que nous demandons *toujours* aux examens et qui a été demandé encore aux onze séances d'examen de cette année. La première chose que réclame le malade, c'est d'être bien couché, d'avoir un bon lit.

La nomination des instruments, la désignation de

leur usage, leur groupement pour telle opération, la lecture et la notation de la température, le montage des appareils les plus usités (thermo-cautère, pulvérisateur, aspirateurs, etc.) sont autant d'exercices qui vous sont enseignés et sur lesquels vous êtes interrogés. Ces examens dans lesquels vous sont posées un grand nombre de questions et qui durent pour chacune de vous de 20 à 30 minutes, ne laissent aucun doute sur la valeur de l'enseignement qui vous est donné. Tous ceux qui y ont assisté l'ont hautement reconnue.

Si nous insistons, chaque fois que l'occasion s'en présente, sur les exercices pratiques qui ont lieu tous les jours du commencement à la fin de l'année scolaire, et sur les examens pratiques, c'est parce qu'il y a un véritable parti pris de leur refuser un caractère pratique, même de les nier.

Le Dr Toulouse, dans son livre récent sur les *Conflits intersexuels et sociaux*, apprécie de la sorte les examens que nous vous faisons subir : « Le défaut des épreuves théoriques est tellement répandu, écrit-il, qu'il s'observe dans les milieux où les fonctions toutes pratiques devraient par cela même échapper à cette tendance vicieuse. On demande, par exemple, à une gardienne d'hôpital, qui postule au concours du diplôme d'infirmière, des connaissances d'anatomie, de physiologie, d'hygiène et de pharmacie qui ne peuvent le plus souvent être que des acquisitions purement verbales, et l'on oblige des candidates à peu près illettrées à composer par écrit. Par contre, on ne leur demande pas à prouver qu'elles savent faire un lit, donner un bain, préparer certains médicaments d'urgence, administrer des remèdes. »

Nier l'utilité des connaissances élémentaires d'ana-

tomie, de physiologie, d'hygiène, de petite pharmacie, c'est nier l'évidence même, nous l'avons démontré bien des fois. Quant à cette assertion qu'on ne vous demande pas à prouver que vous savez faire un lit, donner un bain, préparer certains médicaments d'urgence, administrer des remèdes, elle est tellement contraire à la vérité qu'il suffit de la signaler pour que vous en fassiez justice. Parler, écrire surtout, affirmer sans être renseigné, est contraire à l'esprit scientifique.

Les Écoles d'infirmières, vous le savez, ont été créées non seulement pour les *infirmiers* et *infirmières* des hôpitaux, mais aussi pour les *gardes-malades* de la ville, désireuses d'être plus habiles dans leur profession, d'offrir plus de garanties aux médecins qui les emploient dans leur clientèle et dont beaucoup ne veulent plus que des *diplômées*, pour les *mères de famille* qui veulent se rendre plus aptes à seconder le médecin en cas de maladie d'un des leurs, enfin, pour toutes les personnes de bonne volonté. D'année en année, le nombre des élèves externes est allé en augmentant à mesure qu'on s'est mieux rendu compte de l'importance pratique de l'enseignement professionnel. Nous regrettons que parmi elles ne figurent pas un plus grand nombre de sages-femmes et surtout d'institutrices (1). En 1902-1903, il y avait à Lariboisière, 92 élèves libres, cette année il y en a eu 111.

Nous avons toujours pensé que l'enseignement qu'elles reçoivent à l'amphithéâtre et aux exercices pratiques devait être complété par un *stage*, dont la durée serait à examiner, dans les salles de malades, médecine, chirurgie, accouchements, crèches. Sachant

---

(1) Elles pourraient parer aux petits accidents qui se produisent et mieux apprécier l'état de santé de leurs élèves.

que beaucoup de nos élèves libres ont des occupations qui les retiennent, nous n'en avons pas demandé l'*obligation*. Mais nous avons réclamé pour celles qui le peuvent, la *faculté* d'assister à ces visites, de passer quelques heures dans les salles et d'y participer à *toutes les besognes* des infirmiers et des infirmières.

Autrefois, l'Administration a imposé son veto d'une façon absolue. Ce refus était d'autant plus étrange qu'elle accordait cette faculté aux élèves de l'*Union des Femmes de France*. Plus tard, nos réclamations persistant, on a autorisé, par faveur, quelques-unes de nos élèves libres à venir le matin à l'hôpital. Notre intervention auprès d'un certain nombre de nos collègues des hôpitaux a fait que, peu à peu, ce qui était une exception est devenu la règle. Ici, à la Pitié, à la Salpêtrière et aussi dans quelques autres hôpitaux, tout le personnel médical vous a fait bon accueil. Les portes de la Maternité, qui étaient restées fermées, vous sont maintenant entre ouvertes. Elles s'ouvriront un jour tout à fait si les élèves veulent bien se soumettre à toutes les précautions nécessaires, plus impérieuses encore dans une maternité que dans un service de chirurgie. Profitez de l'autorisation qui vous est accordée et, même après votre diplôme, venez le plus régulièrement possible à l'hôpital. N'oubliez pas que dans ces visites vous devez collaborer aux soins à donner aux malades, de la tête aux pieds, même aux soins les plus répugnants. Ce n'est qu'à cette condition que vous serez de véritables hospitalières et que vous pourrez être fières de votre diplôme.

S'il était possible d'organiser un stage régulier, bien surveillé, avec un registre des présences et des absences, des notes des chefs de services sur chaque élève, comme cela se pratique entre autres à l'École d'infirmières de Lyon, il y aurait lieu, alors, de les

faire entrer en ligne de compte pour l'obtention du diplôme, malheureusement nous ne sommes pas encore arrivés à ce degré de perfection.

Encore quelques mots sur un sujet qui intéresse nos élèves de toutes les catégories.

Pour bien vous renseigner, infirmières et élèves libres, nous reproduisons chaque année en tête du *Palmarès* le programme de l'enseignement qui sera complété l'an prochain par celui des exercices pratiques, où nous indiquons le *nombre des compositions*, le chiffre minimum de points nécessaire pour l'*obtention du diplôme*. Ces renseignements figurent dans le premier volume de votre *Manuel* et enfin nous les donnons en *dictées* dans les cours primaires. Vous devez faire *toutes* les compositions et à l'avenir l'Administration exigera, non pas le minimum pour *une* des *trois* compositions de chaque cours, mais le *minimum moyen des trois compositions*

En fin d'année, nous recevons des réclamations d'un certain nombre d'entre vous auxquels manque le minimum réglementaire pour une ou plusieurs compositions. L'Administration nous autorise de faire faire les compositions manquantes *aux élèves absents pour des raisons vraiment valables :* maladies, accidents, service militaire. Aller au-delà constituerait un abus. Et, l'occasion s'en présentant, nous recommandons aux élèves de l'année prochaine de nous adresser leur réclamation aussitôt que l'empêchement se sera produit et de ne pas attendre à la veille des examens. Puisque nous parlons des compositions, rappelons que les compositions qui ont eu des professeurs le minimum voulu ou au-dessus, comptent pour l'année suivante, de même qu'à la

Faculté de médecine, par exemple, un examen passé avec succès demeure acquis lors même qu'on échoue à l'examen suivant.

Rappelons aussi que les compositions constituent un exercice excellent, car il permet à vos maitres de s'assurer que vous avez profité de leurs leçons et qu'elles vous obligent à réfléchir et à formuler votre pensée. Elles vous préparent, en outre, à bien prendre des notes sur vos malades.

Plus une administration est équitable dans ses promotions, ses gratifications, ses récompenses, plus elle acquiert de respect et d'autorité morale. Dans l'Assistance départementale, par exemple dans les asiles, on demande l'avis des médecins sur le personnel secondaire. Dans l'Assistance publique les interventions extérieures comptent quelquefois trop. Elles ne devraient pas compter du tout. Jamais on ne réclame de notes aux médecins qui, eux, vous voyant quotidiennement à l'œuvre, peuvent à bon droit faire valoir vos services. Aussi y-a-t-il eu de singulières promotions, des récompenses attribuées à des personnes qui font mal leur devoir, s'acquittent le moins possible des obligations de leurs fonctions.

M. Peyron avait introduit plus d'équité, plus de justice dans les promotions et les nominations du personnel secondaire. C'est lui qui a décidé que l'avancement ne serait plus donné qu'aux diplômés ; qu'on exigerait le diplôme de toutes les femmes qui solliciteraient des places de dames visiteuses, de surveillantes des Maisons de secours, des dispensaires, etc. Nous avions aussi insisté vivement auprès de lui pour que les postes les plus avantageux, par exemple ceux de sous-employés au chef-lieu, dans les Maisons de secours, les dispensaires fussent attribués aux

surveillants ou surveillantes, ayant rendu déjà de nombreux services, connus pour leur zèle, leur intelligence et leur dévouement. Le jour est peut-être proche où cette mesure recevra son application.

En terminant, après avoir constaté avec plaisir les progrès réalisés dans cette école, les efforts faits pour rendre l'enseignement de plus en plus complet, remercié les médecins, chirurgiens et accoucheur de la Maison, du bienveillant accueil fait aux élèves libres, de leur participation, que nous désirerions encore plus active, à leur instruction professionnelle, nous invitons toutes nos diplômées, les infirmières aussi bien que les élèves libres, à aider à la laïcisation des hôpitaux de province et, dès maintenant, nous leur signalons Reims, Salins, Dijon, Grenoble, Narbonne, Nohant et Carcassonne qui font appel à leur concours. En le faisant, elles nous aideront dans le bon combat pour la Laïcisation, pour la République.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'École de la Pitié.

(26 juillet 1904.)

Mesdames, Messieurs,

Dans toutes les cérémonies de ce genre, nous avons la coutume de tracer aussi sommairement que possible l'histoire des travaux de chacune des écoles. Dans cette tâche, nous suivons le même programme, ce qui a pour résultat de permettre des comparaisons entre chaque école et avec la même école pour les années passées.

Comme la loi sur l'obligation de l'instruction primaire n'est pas encore appliquée régulièrement partout, et que les conditions matérielles faites au personnel restent toujours très défectueuses, en d'autres termes qu'il n'a pas à sa disposition des chambres individuelles, hygiéniquement aménagées, il en résulte que le recrutement laisse toujours à désirer, que l'Administration ne peut exiger à l'entrée le certificat d'études et que beaucoup de jeunes femmes, qui nous viendraient volontiers s'y refusent à cause de la promiscuité des dortoirs insalubres, de l'absence du confort le plus élémentaire des réfectoires, de l'insuffisance de

considération qu'on leur témoigne trop souvent, il a donc fallu annexer des *cours primaires* aux *écoles professionnelles*. C'est ce qui existe à Bicêtre, à la Salpêtrière, à Lariboisière et ici.

Les *cours primaires*, créés par M. Joly, votre directeur, le 8 décembre 1898, ont commencé le 8 octobre et se sont terminés après les examens du certificat d'études qui ont eu lieu le 27 mars, sauf pour quelques élèves qui ont tenu à se perfectionner et ont travaillé jusqu'au 30 juin. Sur 15 élèves présentés (8 femmes et 7 hommes), onze ont été reçus (5 femmes et 6 hommes), ce qui porte à 50 le nombre des certificats d'études obtenus par l'école primaire de la Pitié depuis sa fondation. Pendant le premier trimestre de l'année les élèves ont travaillé tous les jours de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir, quelquefois même l'après-midi, quand le service le permettait pour arriver au meilleur résultat possible. Ces résultats, dus à M. Gallix et à Mlle Clément, surveillante, pourvus du brevet de capacité, méritent d'attirer l'attention de l'Administration. Il conviendrait d'en récompenser les auteurs et de leur attribuer la même indemnité qu'à leurs collègues des cours primaires des autres Écoles. Il conviendrait aussi d'*obliger* les infirmiers et les infirmières n'ayant pas une instruction primaire convenable à assister régulièrement à ces cours.

Nous avons l'habitude, ici, de condenser les renseignements sur tous les cours primaires annexés ou non aux écoles professionnelles. — A l'hôpital de Berck, (Mlle Guillaumin), 9 certificats d'études (1). — A l'hos-

(1) Mmes Daudel (Anna), Evariste (Simone), Gallier (Louise), Garnier (Eulalie), Masse (Céline), Marcotte (Amécée), Le Maire de la Neuville (Marguerite), Liné (Julia), Nayrat (Marie).

pice des Enfants assistés, Mlle Glais qui depuis des années s'occupait avec un grand dévouement de l'instruction primaire des infirmières a dû interrompre ses cours à cause du mauvais état de sa santé. Mais à l'annexe de Thiais, l'institutrice, Mme Wetzel, a eu cinq infirmières reçues au certificat d'études (1). Souhaitons que Mlle Glais puisse reprendre ses leçons au début de la prochaine année scolaire. A l'hôpital des Enfants malades, il n'y a plus d'école primaire.

A l'hôpital *Tenon* (Mme Dubourg), il y a eu 7 candidats dont 6 ont obtenu le certificat d'études. Il y avait autrefois un cours primaire à l'ancien hôpital Trousseau qui a été supprimé, ce que nous regrettons, au nouvel hôpital. Rappelons Bicêtre 12 certificats d'études, la Salpêtrière 8, Lariboisière 14, la Pitié 11, soit au total 65 pour l'année 1904.

L'*enseignement professionnel* a été donné régulièrement par les mêmes professeurs qui, la plupart, ont fait des leçons supplémentaires. M. le Dr de Frumerie a fait, ici, comme dans les autres écoles, son cours de massage qu'il a complété, dans la mesure du possible, par des exercices pratiques. Suivant la tradition des *conférences* ont été faites par M. Morel sur les *Parasites du corps humain*, par M. le Dr Poulard sur le *Rôle de l'infirmière dans le traitement des maladies des yeux*, par M. le Dr Laurens sur le *Rôle de l'infirmière dans le traitement des maladies des oreilles, du nez et du larynx*, par M. le Dr Cornet sur les *Signes de la mort, l'ensevelissement, les différents modes de sépulture et les avantages de l'incinération sur l'inhumation* (avec projections faites par M. Mesnard).

(1) Mmes Ollivier (Marie), Réjas (Jeanne), Glaziou (Marie), Rémond (Léa), Lavigne (Ezilda).

Le *nombre des inscriptions* en 1903-1904 a été de 386.

Femmes.			
Élèves libres	88	268	386
Infirmières de la Pitié	59		
Infirmières des Établissements.......	121		
Hommes.			
Élèves libres	24	118	
Infirmiers de la Pitié	29		
Infirmiers des Établissements........	65		

Les *exercices pratiques* ont été faits pour la *médecine* par Mlle Joinetaud, surveillante ; pour la *chirurgie* par Mlle Clément, surveillante, qui, en outre, comme nous l'avons dit, est chargée du cours primaire des infirmières ; pour l'*emmaillotement* et les *soins à donner aux femmes en couches*, à titre gracieux, par Mme Chineau, sage-femme en chef de la Maternité de la Pitié ; pour les *ventouses* par M. Thévenot ; pour les *bains* et les *douches* par M. Gobillot et Mme Poujol.

Le programme des exercices pratiques a été éxécuté complètement.

Les cours pratiques de médecine ont commencé dans les premiers jours d'octobre et ont fini le 8 juillet, soit 108 leçons. 3 récapitulations générales ont occupé 3 après-midi. Parmi les élèves libres, une vingtaine ont fait un stage de plusieurs mois dans les différents services (3 h. et 17 fem.) Elles aidaient le personnel à donner les soins et à faire les pansements. Quelques-unes se sont astreintes à un véritable service d'infirmières, arrivant de bonne heure, lavant, coiffant les malades, changeant, nettoyant les gâteuses, donnant tous les soins exigés par l'hygiène, administrant les médicaments (lavage de l'estomac,

lavements, injections sous-cutanées, vaginales, posant les ventouses, prenant la température, etc.), et cela, dit Mlle Joinetaud, avec une parfaite bonne grâce.

Les *cours pratiques de petite chirurgie et bandages* ont été faits au début de l'année scolaire par Mlle Laudin qui, tombée malade, a été remplacée du 12 avril au 5 juillet par Mlle Clément. Celle-ci, consciente de la tâche délicate qui lui était confiée, a voulu suivre pendant quelque temps les cours pratiques de la Salpêtrière. « Toutes les élèves qui ont assisté au cours, dit-elle, n'y ont pas apporté seulement de l'exactitude, mais encore une grande attention, un grand désir de s'instruire. » Là aussi le programme a été suivi : notions sur l'antisepsie et l'asepsie, sur les pièces de pansements, les gouttières, les appareils, les instruments, la manière de stériliser et de nettoyer très minutieusement ces derniers, apprêt des divers objets nécessaires pour chaque opération, etc.

« L'application des différents bandages a été faite avec non moins de régularité, et tous ceux qui figurent au programme ont été vus. La bande d'Esmarch a donné lieu à une explication détaillée sur les différentes sortes d'hémorrhagies, et sur la façon de les atténuer, en attendant l'arrivée du médecin.

« Des appareils plâtrés ont été confectionnés devant les élèves, ainsi que l'appareil de Scultet, afin de leur en donner une idée exacte.

« En somme, on ne peut que féliciter les élèves de leur assiduité, de leur attention et l'on pourrait dire même, de l'ardeur qu'elles ont apportée durant tout le temps du cours pratique. Plusieurs d'entre elles sont venues s'exercer même le dimanche : craignant toujours de ne pouvoir atteindre le but proposé, elles travaillaient deux et trois heures par séance. »

Les *exercices pratiques d'accouchements* ont compris quatre leçons à l'amphithâtre où cette année Mme Chineau a pu réunir toutes les infirmières, leçons

dans lesquelles elle a rappelé les cours de M. Dubrisay. Puis, par séries, les élèves se sont rendues dans son service pour apprendre à emmailloter les enfants, à soigner les femmes dans les suites de couches, à connaître les instruments servant en obstétrique. Quelques-unes sont venues faire des stages variant de 8 jours à un mois.

Les *leçons de bains*, *de douches*, de *pose des ventouses sèches* ou *scarifiées*, d'*application des sangsues* ont continué comme par le passé.

Les *cours pratiques* ont eu lieu tous les jours quelquefois même le dimanche. Tous les maîtres, toutes les maîtresses ont apporté un grand zèle dans la partie respective de l'enseignement qui leur est confiée et méritent les félicitations de l'Administration.

Cette école est fréquentée non seulement par le personnel de la Pitié, mais aussi par des infirmiers et infirmières d'autres établissements. En raison de l'éloignement, il est difficile de les faire venir régulièrement aux exercices pratiques. Il en résulte, d'ailleurs pour eux, fatigue et dépenses. Afin d'obvier à ces inconvénients, nous avons demandé à l'Administration d'instituer des *cours pratiques auxiliaires* à la Charité, à Tenon, à Necker et à Cochin, en invitant toutefois les élèves de ces hôpitaux à assister ici, en juin, aux exercices de leur école, en vue d'être mieux préparés à subir l'examen final et de bien connaître les appareils, les instruments, les médicaments sur lesquels elles seront interrogées.

On trouvera dans le *Palmarès* des renseignements sur ces cours auxiliaires. Nous nous bornerons, pour le moment, à dire qu'ils sont faits.

A la *Charité* par Mlle Filet, surveillante.

A l'hôpital *Tenon* par Mlle Bonnet. (Elle n'avait plus que sept élèves à la fin de juin.) A l'hôpital *Necker* par Mme Humbert, M. Artreux et Desdoret.

A *Cochin* par Mme Boisson. Voici son résumé.

« Cent treize leçons pratiques ont été faites du 11 novembre au 8 juillet. Elles ont eu lieu quatre fois par semaine de 2 h. à 3 h. pour les infirmières et de 7 h. à 8 h. pour les infirmiers. Vingt six leçons supplémentaires ont été faites de 2 h. à 3 h. 1/2 aux infirmiers et infirmières se préparant au diplôme pour compléter leur enseignement pratique. Soixante seize élèves ont suivi ces leçons.

	Infirmières.	Infirmiers.
Cochin.....................	42	15
Enfants assistés............	10	»
Maternité..................	4	»
Baudelocque...............	3	»
Broca......................	1	»
Élève libre.................	1	»

Vingt six d'entre eux se préparaient au diplôme. »

Ces *cours auxiliaires* pourraient donner des résultats considérables, ils n'en fournissent que de relatifs. Dans notre pensée, ils devraient être suivis par tous les infirmiers et infirmières de la maison et des maisons voisines, organisés en séries, même par les diplômés qui perfectionneraient leur instruction professionnelle. Ces cours enfin devraient être faits sur le modèle de ceux des écoles. C'est à cette intention que nous avons fait à la Salpêtrière, au commencement des dernières années scolaires, une réunion de toutes les maîtresses des cours pratiques. Nous en reparlerons samedi à la distribution des diplômes. Nous comptons sur M. Mesureur pour assurer leur bon fonctionnement l'an prochain et pour récompenser les maîtresses de ces cours en proportion des services qu'elles rendent.

Les *examens pratiques* ont été subis par 183 élèves, soit 63 de plus qu'en 1902-03.

Infirmières de la Pitié..................	32
Infirmiers —	12
Infirmières des établissements..........	77
Infirmiers —	18
Élèves libres (femmes)	38
Élèves libres (hommes)	6
Total........	183

Nous assistons aux examens dans les quatre écoles et nous en profitons pour prendre des renseignements sur toutes nos élèves: nom, lieu de naissance, professions antérieures, position actuelle, motifs de la fréquentation de l'école, diplômes, brevets ou certificats, etc. . Cette statistique que nous poursuivons depuis une vingtaine d'années contient des renseignements très intéressants ; nous les résumerons un jour. Elle a offusqué l'an dernier une de nos élèves libres qui, ne se rendant pas compte du but poursuivi, s'en est moquée... un peu lourdement dans un article de la *Revue des Deux mondes*. Nous en retiendrons seulement, ici, ce qui a trait à l'indication des diplômes et certificats concernant le degré d'instruction des élèves : un possède le diplôme de bachelier ès-sciences, 5 le brevet supérieur, 6 le brevet élémentaire, 90 le certificat d'études primaires, soit au total 102, chiffre supérieur de 20 à celui de 1902-1903. D'où il suit que le niveau de l'instruction primaire de nos élèves s'éléve d'année en année. Nous pouvons ajouter qu'il en est de même dans les autres écoles. Nous reviendrons sur ce fait à la *distribution des diplômes* à la Salpêtrière.

De même que les années précédentes, nous croyons utile de donner des renseignements sur le mouve-

ment des élèves au point de vue de l'enseignement professionnel.

Femmes.

	Elèves ayant passé les *examens pratiques.*		Nombre de *diplômes* obtenus par catégories.	
Élèves libres	38		32	
Infirmières de la Pitié	32	147	26	121
Infirm^res des Établissements.	77		63	

Hommes.

Élèves libres	6		5	
Infirmières de la Pitié	12	36	5	28
Infirm^res des Établissements.	18		18	

Au début de l'année scolaire, il y a eu 204 élèves inscrits: plus tard ce chiffre s'est élevé à 386 sur lesquels 183 ont subi l'examen pratique. 149 seulement ont obtenu le diplôme. Ces éliminations sucessives, démontrent péremptoirement, ainsi que nous l'avons déja fait remarquer, que **n'a pas le diplôme qui veut,** comme certains le prétendent, et qu'il n'est accordé, qu'aux élèves qui ont fait des efforts *sérieux* et **prolongés**.

Ces résultats font honneur à vous, à vos maîtres, à vos maîtresses, au directeur de la Maison, M. Joly, qui s'est toujours montré l'un de nos meilleurs collaborateurs. L'Administration lui a tenu compte de ses longs services en lui décernant la médaille d'honneur de l'Assistance publique. Nous espérons qu'elle saura encore mieux faire pour lui..

Le *nombre des diplomés* de la Pitié, depuis l'établissement du diplôme (1883) s'élève à 2.037.

Les renseignements que nous venons de vous donner sur les *cours primaires*, les *cours pratiques*, de

cette école, les *cours pratiques auxiliaires* des autres hôpitaux, mettent en relief les efforts qui sont faits pour l'*instruction primaire* et *professionnelle* du personnel secondaire des hôpitaux.

Désireux de voir ce personnel de plus en plus à la hauteur de se mission, aussi parfait que l'humanité le comporte, nous voudrions des résultats encore plus considérables. Tels qu'ils sont, ils méritent d'être enregistrés ; ils témoignent des services rendus aux infirmiers et infirmières et par conséquent aux malades.

Le *programme des réformes* que nous avons tracé il y a plus d'un quart de siècle en le mettant mieux au point d'année en année, si souvent rappelé se réalise peu à peu. Nous avons parlé l'autre jour à Bicêtre de l'*amélioration du costume des infirmiers* pendant la saison chaude. La nouvelle tenue d'été leur procurera plus de confort. Les crédits manquant pour la transformation radicale de vos logements, la transformation générale de vos *dortoirs* insalubres, fabriques de turberculose, en *chambres individuelles* bien aménagées, nous avons fait campagne pour qu'on accorde aux infirmiers et infirmières mariés la permission de loger dehors. L'Administration est entrée dans cette voie : A force de réclamer, on finit par obtenir.

Après avoir toléré l'habitation au dehors à vos frais, elle a créé, avec juste raison les indemnités de logement. Ici, il y a 44 indemnités de cette nature de 180 francs chacune pour 44 infirmiers et infirmières mariés.

Votre *alimentation* est en voie d'amélioration. A la Pitié, on a fait des essais d'alimentation nouvelle, il n'y a plus qu'un seul réfectoire pour les gradés ou non, il n'y a plus de bouilli que deux fois par semaine au lieu d'une douzaine. Vous avez du café au lait tous les

matins et du dessert deux fois par jour, légumes matin et soir. Tout cela parfait, et très goûté du personnel, nous assure votre directeur.

Les années passées, on pouvait dire avec juste raison que, dans les hôpitaux, la nourriture était mauvaise et, comme triste consolation, les infirmiers et les infirmières pouvaient dire : elle est tous les jours la même chose. Formons le souhait que la réforme en train s'étende promptement à tous les établissements hospitaliers.

Rappelons l'*élévation de vos salaires*, en voie aussi de réalisation.

Nous continuons à réclamer l'organisation d'une *salle de réunion*, d'une *bibliothèque*, le *développement du musée professionnel*, commencé dans cette maison par votre professeur, M. le Dr Petit-Vendol.

Nous continuons à réclamer fortement, pour perfectionner votre instruction pratique, le *roulement* de service en service. Il vous permettrait d'acquérir une plus grande expérience en vous mettant en contact avec les chirurgiens, les médecins, les accoucheurs, de voir les différences qui existent entre chaque service au point de vue des chefs, des procédés qu'ils emploient, et aussi au point de vue de vos surveillants.

Les *réunions mensuelles du personnel médico-chirugical*, organisées par M. Mesureur, permettent aux directeurs de plaider en faveur de ce perfectionnement de votre instruction sur lequel M. Combes a appelé l'attention dans sa circulaire concernant la création des écoles d'infirmières.

Ici, comme dans les autres écoles, nous avons des *élèves libres* dont le nombre va progressivement en augmentant; la plupart n'hésitent pas à assister aux visi-

tes du matin et à remplir intégralement les fonctions d'infirmières, même dans leurs parties les moins agréables. Certains s'en émeuvent et prétendent que c'est les encourager à se substituer aux médecins. C'est là une erreur. Tous ceux qui participent à l'enseignement évitent avec le plus grand soin d'apprendre aux élèves à faire de la médecine et leur répètent sans cesse que ce qu'on cherche à faire d'elles ce sont des auxilaires des médecins. A chaque instant aussi, on leur signale les graves inconvénients qu'il y aurait pour les malades si elles s'immisçaient dans le domaine de la médecine et la lourde responsabilité qui leur incomberait en cas d'accident.

Aux élèves libres qui veulent exercer le métier de gardes-malades nous rappellerons qu'il existe ici, à la Pitié, un *Registre* sur lequel nous leur conseillons de s'inscrire. Aucune ne devrait y manquer. Il y va de leur intérêt, car ce registre permet à l'occasion de les recommander aux familles qui ont besoin de garde-malades.

Nous voudrions voir aussi les élèves diplômées former une *Association* et créer un *Bureau de renseignements* où les municipalités, qui veulent laïciser leurs hôpitaux, pourraient trouver des surveillantes et des infirmières instruites, obéissantes et dévouées. Un mouvement sérieux en faveur de la *laïcisation* s'accuse de plus en plus. Ainsi à l'heure actuelle on demande un personnel laïque à Reims, Salins, Dijon, Grenoble, Narbonne, Nohant et Carcassonne. Dès maintenant celles d'entre vous qui le désirent peuvent s'adresser aux maires de ces villes. Vous réaliserez l'un des buts pour lesquels ont été créées les Ecoles d'infirmières : *aider à la laïcisation des hôpitaux de province*, des *infirmeries* des établissements d'ensei-

gnement. (Lycées, collèges, écoles normales, etc.).

Une élève libre de l'an dernier, Mlle C..., dans un article publié dans le n° du 15 janvier de la *Revue des Deux Mondes* intitulé : *Une école d'infirmières en 1903, Journal d'une élève*, article plein d'erreurs et d'exagérations, a découvert avec étonnement que, l'enseignement professionnel de l'Assistance publique était une œuvre politique. Voici son texte :

« *9 novembre.* — Lu les six cours d'administration, — prose étrange ; on constate que la première préoccupation de l'auteur a été de repousser le spectre de la Congrégation. Je transcris : ces lignes sont à conserver .... « Il est certain que la question politique n'a pas été étrangère à l'événement (la création des écoles municipales d'infirmiers et d'infirmières). Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! Ce cri de ralliement, si vibrant et si clair, nul groupe politique ne l'a mieux entendu, adopté, suivi, que le Conseil municipal de Paris. Dans le discours qu'il a prononcé le 20 octobre 1885 à l'hospice de la Salpêtrière, M. Bourneville traitait la question en ces termes :

« La société civile, si elle ne veut être sans cesse en lutte contre les envhaissements perpétuels de la société religieuse, doit enlever aux congrégations tous les moyens d'action, toutes leurs ressourses officielles. Tout congréganiste, quelle que soit sa robe ou sa coiffe, est d'ores et déjà un ennemi irréconciliable de la société civile. En l'éliminant, en lui enlevant traitement et moyen de propagande, on rend service à la société civile sans lui créer un ennemi de plus. Et, chaque fois au contraire qu'on remplace une *sœur* par une *laïque*, un *frère* par un *laïque*, on rend service à la société civile, sans lui causer de tort. Loin de là : c'est qu'en effet on attache à la société civile non seulement la personne qui remplace la religieuse, mais sa famille toute entière, solidaire dans ses intérêts. La religieuse, elle, a renié sa famille (1). »

« Ainsi l'enseignement professionnel de l'assistance publique est d'abord une œuvre politique ! »

---

(1) *Manuel de l'infirmière et de la garde-malade*, t. III, p. 3.

Toutes les réformes ont un caractère politique. Dans celle des Écoles d'infirmières dont nous avons eu l'initiative, la *politique* ne venait qu'en second. L'idée principale était de donner l'*instruction professionnelle* à tout le personnel hospitalier. Les religieuses, non seulement ont fui les écoles professionnelles, œuvre diabolique à leurs yeux, mais encore ont tout fait pour en éloigner les infirmiers et infirmières sous leurs ordres. L'an passé seulement, une *demi-douzaine* de religieuses de l'hôpital de la rue de la Santé, cette année *onze* religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu ont suivi assidûment, avec un grand succès, les cours de la Salpêtrière. En revanche, depuis 1878, des MILLIERS d'infirmiers et d'infirmières ont su profiter de cet enseignement, quoique en moins grand nombre que nous le désirons. De ce fait même, naturellement, nécessairement, la laïcisation des hôpitaux s'imposait, car il était inadmissible que ceux qui s'instruisaient fussent condamnés à rester au second plan, en sous-ordre. C'est donc à ceux qui, après une pénible journée de labeur, consentaient à profiter de l'enseignement qui leur était offert, que devaient revenir les postes de gradés, au grand avantage des malades. Et c'était justice.

Elle s'imposait aussi pour d'autres raisons, très multiples. Nous les avons souvent exposées. Nous nous contenterons de rappeler deux des plus significatives : le *défaut d'obéissance* des Religieuses, la violation par elles, obligatoire pour elles, de la *liberté de conscience*.

Un exemple seulement sur chacun de ces deux points. Ils sont tout récents.

Dans son rapport sur son service pour l'exercice 1903, M. le Dr Taguet, médecin en chef de l'asile de Maison Blanche, s'exprime ainsi :

« Tous les médecins d'asiles sont unanimes à se plaindre que les traités passés avec les communautés religieuses laissent à la supérieure générale de l'ordre, le droit de déplacer une sœur sans être tenue d'en faire connaître les motifs à qui que ce soit. Chargé de l'organisation de l'asile du Morbihan, je m'étais refusé à proposer un tel traité, j'ai dû m'exécuter, mais je ne l'ai pas fait sans protester. »

Citons maintenant un fait qui démontre le mépris absolu des Religieuses pour la liberté de conscience. Nous le résumons d'après l'un des numéros de janvier de la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris (1).

Un modeste employé, franc maçon, ayant sa femme atteinte d'une grave maladie, eut recours pour la soigner à une religieuse. « Sans voir ce qu'il y avait de bas à poser des conditions à la religieuse qui se faisait généreusement la servante de sa femme pour l'amour du Sauveur, il lui déclara qu'il ne voulait pas qu'elle parlât de religion à la grabataire. La sœur ne releva point ces propos......, dit le narrateur M. A. Germain, et se mit en devoir de remplir sa mission, fermement résolue à ne rien négliger pour rappeler à celle dont on lui confiait le corps que notre vie ne finit point avec la mort terrestre. Quel chrétien accepterait de taire les paroles qui peuvent contribuer au salut d'une âme?......

« Quelques jours se passèrent sans qu'une occasion favorable se présentât pour donner à la malade les soins spirituels dont elle avait grand besoin. Mais notre religieuse priait avec ferveur pour cette infor-

---

(1) On en trouvera le texte complet dans le n° 21, p. 348 du *Progrès médical* (1904).

tunée. Bientôt, l'action de la grâce détermina la malade elle-même à parler du Dieu consolateur. Ses forces s'épuisaient, elle sentait que sa dernière heure approchait et une force incoercible la poussait à s'y préparer..... La sœur lui prodigua les plus douces consolations, lui rendit l'espérance en ravivant sa foi de jadis.... et elle fut assez heureuse pour la décider à se confesser et à recevoir l'extrême-onction.

« Toutefois... , la réalisation de ce pieux projet présentait quelques difficultés. Si l'on mandait le prêtre dans la journée. des locataires irréligieux ne manqueraient pas d'avertir le frère trois-points... D'autre part, l'état de la grabataire empirant, il fallait se hâter. Confiante en la Providence, la Sœur demanda donc à l'un des vicaires de la paroisse de venir dans la nuit même réconcilier la convertie avec le divin Maître. On pouvait espérer que le farouche maçon, fatigué par son labeur, dormirait à peings fermés. Sa femme, qui n'avait plus qu'un souffle de vie, ne ferait certainement pas de bruit en confessant ses péchés... En effet tout alla bien. Le mari couché, la religieuse appela des voisins favorables au dessein de mourir chrétiennement et, pour cette raison, mis dans le secret.

« Tandis que la femme l'aidait à préparer la chambre pour y recevoir Notre-Seigneur, l'homme courait chercher le prêtre Ces braves gens s'étaient appliqués à marcher légèrement ; néammoins, le maçon avait entendu un remuement insolite, et, comme il savait la malade très affaiblie, il demanda ce qui se passait et s'il devait se lever. Il y eut un moment de légère émotion. Mais la religieuse dissipa l'inquiétude du mari et, dès qu'il se fut rendormi, elle donna deux tours de clef à la porte du cabinet où il couchait. Peu après, le prêtre entrait avec le St-Viatique. La mori-

bonde se confessa, puis reçut pieusement le Sacrement ineffable.....

« Le lendemain, la chambre purifiée par le passage du Dieu-Hostie avait comme une atmosphère de piété et le visage de la convertie rayonnait. On pouvait croire qu'une nouvelle vie l'animait. — Comme tu parais contente ! fit son mari, très frappé par cette expression. — Je le suis en effet. Il me semble que j'ai un poids de moins sur mon pauvre corps. Le soir même, elle mourait. Et ce qui navra par dessus tout le franc-maçon, ce fut d'apprendre que sa femme s'était réconciliée avec Dieu..... Au moins, conclut le sectaire, vous n'aurez pas son cadavre ! — L'âme est sauvée, répondit notre sœur, c'est l'essentiel.... »

Ce fait, dont personne ne peut contester l'authenticité, est donné comme exemple. La conduite de la religieuse qui a violé d'une façon si odieuse, et en usant de procédés aussi abominables que jésuitiques, la confiance d'une famille, est signalée comme méritant d'être imitée. On ne saurait justifier plus pleinement la laïcisation des hôpitaux qui assure le respect de la liberté de conscience. La Religieuse, infirmière de l'âme, est l'auxiliaire du Prêtre ; l'infirmière laïque, soignante du corps, est l'auxiliaire du médecin. Dans ce cas, et nous ne saurions l'en blâmer, la sœur s'est conformée aux statuts de sa congrégation : sauver l'âme d'abord, viendra ensuite le salut du corps, s'il en est temps encore (1).

Où en est la réforme ? Un grand pas a été fait cette

(1) Chacun sait (dans les hôpitaux) et que lorsqu'il y a imminence de mort, les sœurs font prévenir d'abord le *prêtre*, puis le médecin ou l'interne de garde.

année. Signalons la laïcisation par M. Combes, des Quinze-Vingts et la Maison de Charenton; — par notre ami Camille Pelletan de tous les hôpitaux de la Marine; — par M. le général André de tous les hôpitaux militaires, y compris le Val de Grâce (1), — enfin la laïcisation de quelques hôpitaux de province, l'hospice de Lurcy-Lévy (Allier), de Béziers (Hérault), de Toulon, etc.

Et Paris et l'Assistance publique vous demanderez-nous? Pour achever la réforme commencée, il reste encore à Paris à laïciser cinq maisons de secours (2), deux établissements nationaux de bienfaisance, l'Infirmerie du Dépot de la Préfecture de police, la maison de Saint-Lazare, l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis, les infirmeries des grandes écoles et des lycées. Rien ne s'oppose à la substitution d'un personnel laïque au personnel religieux dans ces établissements sauf dans les deux hôpitaux pour lesquelles une loi est peut-être nécessaire.

Il appartient au nouveau conseil municipal, représenté ici, aujourd'hui, par son président, M. Desplas, par plusieurs de ses membres, MM. Brousse, Brenot, Lampué, Piperaud, Weber, et dont la majorité est franchement républicaine, de réaliser définitivement, à courte échéance, *puisque le personnel laïque néces-*

---

(1) Au Val de Grâce, il y avait 25 religieuses qui n'étaient là que pour la figuration, car tout le service était fait par les infirmiers militaires. La laïcisation n'a pas grevé le budget. Mêmes observations pour les autres hopitaux militaires.

(2) 1er arrondissement, 17 rue de l'Arbre Sec; 8e arrondissement, 15, rue Moineau; 16e arrondissement, 72 rue Lauriston et 68 rue du Ranelagh, 23 rue Jouvenet. — Les Fondations ouvertes depuis le 1er Janvier 1903 sont en 1903 : la *Fondation-ouvroir Boucicaut de Bellême* (Orne), *avec personnel congréganiste* (clause testamentaire et la Fondation Grèban de Pontourny-Laborie et Daru de Froide-fonds, Asile *Saint Joseph à Beaumont-en-Varen* (Loir-et-Cher), avec personnel laïc.

saire existe, la laïcisation de tous les services d'assistance, interrompue par le dernier Conseil dont la majorité réactionnaire et cléricale a essayé de détruire les Écoles d'infirmières, sauvées grâce à l'intervention de M. Waldeck-Rousseau.

Nos amis peuvent d'autant plus insister que chaque année voit diminuer les résistances de la part des chefs de service qui en voyant à l'œuvre leur personnel laïque, de plus en plus expérimenté, plein de bonne volonté, obéissant, collaborent maintenant à votre enseignement en vous ouvrant leurs salles, et vous encouragent par des récompenses qui s'ajoutent à celles de l'Administration.

Grâce au concours de tous, nous ferons de vous des infirmiers et infirmières instruits, dévoués, fraternels, désintéressés et cela pour le plus grand bien des malades. En suivant nos conseils, vous contribuerez puissamment au développement, à l'achèvement de la laïcisation et vous rendrez service à la République dont vous devez être de fidèles et d'actifs serviteurs.

* * *

En remettant un prix à Mlle de St-Roman, M. Bourneville s'est exprimé ainsi :

Mademoiselle, je vous félicite, je vous remercie.

Je vous félicite parce que, rien ne vous y obligeant, pouvant suivre les cours, les exercices pratiques, même la visite des chefs de service, vous avez voulu faire plus, vous avez voulu exercer de la façon la plus complète la profession d'infirmière, en remplir toutes les obligations, soigner les malades de la tête aux pieds.

Je vous remercie parce que vous avez donné un

bel exemple. Déjà nous avons eu des élèves libres, il y en a eu encore cette année, ici, ailleurs, qui ont fait en partie le métier d'infirmière, vous, vous l'avez fait complètement, vous avez vécu de la vie de vos camarades, vous avez participé à leurs repas, vous connaissez bien leurs qualités, leurs défauts. Sachant, pour l'avoir accomplie, quelle est leur lourde et pénible besogne, vous oubliez leurs défauts et ne voyez que leur zèle, leur dévouement.

L'exemple de vos compagnes, élèves libres, le vôtre, montre que la fréquentation des hôpitaux de Londres, que l'on cite, par des femmes de situation élevée, d'éducation distinguée, existe également chez nous, ce que l'on ignore. Vous m'avez fourni l'occasion de le proclamer publiquement. Encore une fois, merci !

Discours prononcé à la distribution des prix et des diplômes de l'Ecole de la Salpêtrière.
(30 juillet 1904.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

De même que les années précédentes, après avoir tracé l'histoire de l'École de la Salpêtrière durant l'année scolaire, résumé les travaux des quatre écoles, nous exposerons quelques considérations générales sur les améliorations réalisées ou à réaliser dans l'enseignement et dans la situation du personnel secondaire.

Ici, comme à Bicêtre, à Lariboisière et à la Pitié, par suite de l'insuffisance de l'instruction primaire d'une partie encore trop considérable des infirmières, insuffisance et parfois nullité à l'entrée, est annexée une *école primaire*.

Les cours y sont faits par des institutrices brevetées : Mmes Rosel (1), Corbon, Patoueille, Tourte et Mercier, assistées de Mme Imbert, surveillante. Le nombre des élèves était de 133 en octobre 1903 et de

(1) Nous avons énuméré leurs titres universitaires dans le Palmarès de 1902-1903, p. 139.

103 en juin 1904. Les cours ont commencé le 5 octobre. 8 élèves ont obtenu en mars le certificat d'études primaires (1), ce qui porte à 104 le chiffre de ces certificats depuis 1895. La *classe des illettrées* compte encore 12 élèves, dont 7 arrivées cette année à l'école.

Grâce à l'application vigoureuse de la loi sur les associations, faite par M. Combes, président du Conseil, qui entraine le remplacement des institutrices congréganistes par des institutrices laïques, il est à espérer que, dans quelques années, les illettrées auront complètement disparu et que l'Administration pourra exiger des candidates infirmières, à leur arrivée, le certificat d'études. Tous les ans les instituteurs et institutrices des cours primaires des établissements-écoles et ceux des cours primaires qui fonctionnent dans trois autres hôpitaux présentent des candidats à l'examen du certificat d'études. En voici la statistique.

Établissements.	Certificats d'études. 1903-1904	Total des certificats d'études de l'école.
Bicêtre	12	218
Salpêtrière	8	104
Pitié	11	52
Lariboisière	14	140
Enfants-Assistés	5	60
Tenon	6	113
Berck	9	86
Totaux	65	773

(1) Mlles Bourlat, Gouédo, Lamé, Le Bihan, Leborgne, Pincètre, Saimé, Stennon.

Nous avons introduit dans ces cours l'*enseignement professionnel* sous différentes formes : lecture du *Manuel de l'infirmière*, lecture de la traduction de l'anglais du *Manuel de l'infirmière* de Domville, copiée par les enfants des écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière, remplaçant la lecture d'un *manuscrit* quelconque, lecture de la traduction du *Manuel de l'Association médico-psychologique* d'Angleterre *sur les soins à donner aux aliénés*, *dictées professionnelles*, dont nous remettons chaque année un exemplaire à M. le Directeur de l'Assistance publique. Nous préparons ainsi, *dès l'école primaire*, les infirmières peu instruites à recevoir efficacement, le moment venu, l'enseignement professionnel. Comme on le voit, par tous les moyens possibles, nous essayons de faire pénétrer l'enseignement professionnel dans l'esprit des élèves de l'école primaire. Même procédé dans les autres écoles.

L'*enseignement professionnel* a été fait conformément au programme adopté par l'Administration, révisé chaque année par nous et vos professeurs. Par suite du départ de M. le Dr J. B. CHARCOT pour le pôle sud, M. MOREL, qui vous était connu déjà par ses conférences des années passées, a été chargé du cours sur les notions élémentaires d'anatomie.

Les *exercices pratiques* ont été faits par Mmes BOISSIÈRE et JANNON avec l'aide de Melle DUMONT et de Mme NÉNY.

Tous les mois, Mmes BOISSIÈRE et JANNON nous adressent un rapport détaillé sur leurs cours qui ont lieu tous les jours, du commencement à la fin de l'année scolaire. Nous en indiquerons de nouveau les grandes lignes parce qu'il est encore trop fréquent d'entendre

dire que l'enseignement des écoles n'est pas pratique. Rappelons donc qu'aux cours pratiques, les élèves viennent par séries; que ces cours portent sur tous les objets de pansement, sur les instruments de chirurgie, sur les médicaments usuels, avec l'indication des précautions minutieuses à prendre pour éviter les accidents, sur toutes les petites opérations confiées aux infirmières; qu'ils sont complétés par des pansements au lit des malades faits par les élèves sous l'œil des surveillantes (pose des ventouses, des sangsues, prise de la température, injections sous-cutanées, application des vésicatoires, etc.) : que toutes les élèves sont interrogées à chaque séance ; qu'elles préparent les bains, donnent des douches. Nous ajouterons encore que les élèves infirmières, à tour de rôle, passent un certain nombre de jours à l'Infirmerie générale, à la cuisine, à la lingerie, car nous avons toujours pensé qu'une infirmière parfaite devait connaître tous les services d'un hôpital. Cet enseignement méthodique, fait par des femmes expérimentées, complète l'instruction professionnelle que les infirmières acquièrent chaque jour, d'ailleurs, dans leurs salles, sous la direction de leurs surveillantes. Nos critiques oublient que nos élèves, du matin au soir, font métier d'infirmières, sont en contact permanent avec les malades et les blessés.

Vous-même, M. le Directeur, avec la Commission de Surveillance des Asiles d'aliénés, lors de sa visite annuelle à la Salpêtrière, les fonctionnaires qui l'accompagnaient, avez constaté le caractère incontestablement pratique de cet enseignement. Les membres de la Commission ont, en outre, assisté aux *pansements* faits à l'Infirmerie générale et dans les salles des incurables, assisté à une leçon de M. le Dr Viron sur la petite pharmacie, dont ils ont reconnu aussi le caractère vraiment pratique.

Cette année, comme auparavant, nous avons fait venir aux cours pratiques de la Salpêtrière les maîtresses des cours des autres écoles et des cours auxiliaires afin de donner une plus grande uniformité à cet enseignement. Nous vous demandons, dès maintenant, M. le Directeur, de nous autoriser à renouveler cette expérience. Toutes les maîtresses, les élèves et les professeurs, — qui ont bien voulu y assister — n'ont eu qu'à se louer de ces répétitions générales. Signalons aussi la venue à ces cours des surveillants et surveillantes chargés des exercices pratiques dans les cinq écoles départementales, annexées aux asiles de la Seine.

Parmi les ressources susceptibles d'être utilisées pour les élèves libres figurent les *dispensaires* où se donnent des consultations très suivies et où se font un grand nombre de pansements. Depuis plusieurs années les élèves de la Salpêtrière ont à leur disposition le dispensaire de la rue Jenner, dont M. le Dr MALLET est le médecin. Plusieurs élèves y sont allées assidûment et sont capables de faire tous les pansements possibles. Mme RENAUD, surveillante, et Mme BOILEAU (1), infirmière du dispensaire, les ont guidées et conseillées avec la plus grande complaisance. A elles et au Dr MALLET, nous adressons nos remerciements et nous invitons les élèves libres qui vont être diplômées à profiter de la faculté de compléter leur instruction que leur offre M. le Dr MALLET. Nous demandons à M. le Directeur de donner des instructions dans les dispensaires pour étendre l'heureuse expérience qui est faite au dispensaire de la rue Jenner. Les *Écoles d'infirmières* constituent une œuvre démocratique et sont ouvertes à tout le monde. Elles

(1) Toutes deux sont diplômées.

doivent avoir à leur disposition toutes les ressources d'enseignement de l'Assistance publique.

Pour compléter ce qui a trait à l'enseignement dans cette école, rappelons que M[me] Graby, surveillante, ancienne maîtresse des cours pratiques de l'École de la Pitié, est chargée de la surveillance des élèves pendant les cours à l'amphithéâtre et les compositions, ainsi que des relevés des présences et des absences. Elle s'acquitte de sa mission délicate avec un grand tact et une rigoureuse exactitude.

Ici, comme dans les autres écoles, nos internes et quelques-uns de vos professeurs font chaque année un certain nombre de *conférences* sur des sujets d'ordre professionnel ou se rapportant à des questions d'hygiène. Citons entre autres le *péril de la tuberculose*, le *péril alcoolique*, le *péril vénérien*, les *parasites du corps humain*, etc. (1).

*
* *

Les *examens pratiques* ont été subis par 148 élèves.

Infirmières de la Salpêtrière	59
Infirmières des Hôpitaux	36
Elèves libres	53
Total	148

Parmi ces élèves, 5 ont le brevet supérieur (2), 8 ont le brevet simple (3), 45 ont le certificat d'études (4).

---

(1) Voir p. 413. 421.

(2) M[mes] Aubéry, Bougette, Colin, Chappelle, Valladier, (élèves libres).

(3) M[mes] Baugé, Badoche, Culaud, Degaud, Evrard, Fouché, Filliozot, (élèves libres).

(4) M[mes] Besnier, Déchaud, Duval, Frélon, Gilbert Guibard, Jali-

Nous avons toujours cherché à provoquer la présence à ces examens de ceux qui critiquent les écoles sans les avoir jamais visitées : aucun d'eux n'a répondu à notre invitation. Tous les ans nous adressons à l'Administration l'horaire de ces examens. Cette année nous avons eu le plaisir d'y voir assister M. le Directeur général, M. Lampué, conseiller municipal, M. André Mesureur, plusieurs autres personnes. Tous ont pu apprécier les connaissances pratiques des élèves et l'importance de ces examens.

109 *diplômes* ont été conquis cette année :

Salpêtrière	28
Hôpitaux	31
Elèves libres	50
Total	109

Ce qui porte à 1242 le chiffre total des diplômées de cette école.

Nous manquerions à notre devoir si nous ne proclamions publiquement la part qui revient à votre directeur, M. Montreuil, dans ces résultats.

Jeudi dernier, à la Pitié, M. Desplas, président du Conseil municipal, insistait avec vigueur et avec l'autorité légitime qui lui appartient pour qu'aucune des places des personnes en contact avec les malades, dames visiteuses, surveillantes des dispensaires, etc. ; pour qu'aucune nomination ou promotion de sous-

---

nier, Lamé, Leborgne, l'Hotellier, Lavigne, Le Conniat, Lozahic, Muraz, Petisot, Panard, Delphin, Panard Louise, Parisot, Stenna, Schirer, Thibaud, Tissier, Vannereau (Salpêtrière). Dalle, Billot, Boulard, Blanchetière, Favard, Javelle, Jubin, Prugnand, (Hopitaux) Bourdin, Brière, Paulon, Piron, Prodet, Fanny, Thomas, Monfort (élèves libres).

employées n'ait lieu en faveur de non diplômées (1). C'est parce qu'il se produisait... quelquefois des nominations ou des promotions ne remplissant pas cette condition que nous avons pris l'habitude de consigner dans notre discours à chaque école la liste des promotions avec l'indication des diplômées et des non diplômées.

Les *promotions*, à la Salpêtrière, depuis le 1er juillet 1903 jusqu'au 30 juin 1904 ont été les suivantes :

1 surveillant de 2e classe ? a été promu de 1re classe.
1 surveillant de 3e classe a été promu de 2eme classe.
4 surveillantes de 3e classe ont été promues de 2eme classe.
6 surveillantes de 4e classe ont été promues de 3eme classe.
3 surveillantes de 5e classe ont été promues de 4eme classe.
1 surveillant de 5e classe a été promu de 4eme classe.

Toutes ces *promotions*, nous a assuré M. MONTREUIL, ont été accordées, sans exception, à des diplômées. Il en a été de même à Bicêtre, à la Pitié et à la Salpêtrière.

Tels sont les faits principaux de la vingt-septième année scolaire de l'École de la Salpêtrière.

*
* *

Vous savez que cette cérémonie comporte en outre de la *distribution des prix* aux élèves de cette école, la *distribution des diplômes* aux élèves des quatre écoles et que nous avons l'habitude de profiter de la réunion des nouveaux diplômés pour leur donner des conseils et pour demander à l'Administration de nouvelles améliorations.

---

(1) Voir p. 139, ce que nous avons dit sur ce point à Lariboisière, répétition de ce que nous réclamons depuis si longtemps.

Nous n'avons jamais dissimulé les défauts du personnel hospitalier. C'est parce que nous les connaissions à fond, que nous savions combien était grande l'ignorance de ce personnel aussi bien les religieuses que les laïques, leurs servantes, au point de vue primaire et professionnel, que nous avons entrepris, avec l'appui du Conseil municipal et la collaboration de l'Administration, d'y remédier en provoquant il y a 27 ans la création des écoles. Tout le corps médico-chirurgical des hôpitaux reconnait les progrès considérables qui ont été réalisés. Il se félicite de ses surveillantes de toute classe. Malheureusement les infirmiers et les infirmières — à cause surtout du recrutement — laissent encore à désirer par leur *instabilité*, leurs *mutations* fréquentes. Pour voir s'il y a une amélioration de ce côté, nous avons l'habitude de donner la statisque de ces mutations dans les quatre établissements-écoles et, par comparaison, de l'Hôtel Dieu, confié aux religieuses Augustines. Cette statistique s'étend du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904.

HOSPICE DE BICÊTRE

	H.	F.
Sortis sur leur demande	66	13
Passés dans d'autres hôpitaux	19	8
Refusés par l'Administration	»	»
Admis au repos	»	2
Renvoyés pour ivresse	35	»
Abandon de service	29	19
Mauvais service	15	3
Causes diverses	»	»
Total	164	45
	209	

HOSPICE DE LA SALPÊTIÈRE

Partis sur leur demande	2	36
Partis dans d'autres hôpitaux	1	48

Partis par avancement.................	»	»
Refusés par l'Administration...........	»	1
Passés dans le service des malades externes........................	»	3
Admis au repos.......................	»	6
Total.........	3	94
	97	

Hopital de la Pitié

	H.	F.
Ivresse................................	5	»
Négligence ou incapacité...............	6	3
Grossièreté envers les malades.........	4	3
Mauvaise conduite......................	4	4
Sur leur demande, bons serviteurs	10	7
Abandon de service....................	17	12
Partis dans d'autres établissements.....	5	4
Refus de service......................	2	1
Total.........	53	34
	87	

Hopital de la Lariboisière

	H.	F.
Refusés par l'Administration..........	6	»
Ivresse................................	10	»
Négligence ou incapacité...............	14	3
Grossièreté envers les malades.........	8	6
Mauvaise conduite......................	4	4
Sur leur demande. Bons serviteurs.....	38	8
Abandon de service....................	16	6
Indiscipline...........................	14	12
Vol....................................	»	1
Partis dans d'autres établissements.....	36	29
Total.........	146	69
	215	

Hôtel-Dieu

Refus de service, mauvais services, abandon de service..................	31	6

Légèreté de conduite	»	1
Intempérance	6	»
Service militaire	2	»
Partis sur leur demande	34	28
Suppressions d'emplois	»	»
Décédés	5	1
Admis au repos	»	2
Passages dans d'autres hôpitaux	4	3
Refusés par l'Administration	7	»
Malades	9	4
Total	98	45
	143	

C'est à l'Hôtel-Dieu, hôpital religieux, que les mutations sont, avec Lariboisière, les plus nombreuses. 56 ont été motivées par des excès de boisson. Médecins et administrateurs devraient intervenir énergiquement et à chaque instant pour réprimer ces habitudes d'intempérance, dégradantes pour ceux qui s'y abandonnent, dangereuses pour sa descendance, pour les malades qui sont mal soignés, pour les médecins qui sont mal renseignés.

Les mutations qui avaient été en bloc de 609 en 1901-1902, de 540 en 1902-1903, ont été, cette année, de 751. Cela tient-il au mode de recrutement centralisé à la Salpêtrière, imaginé par M. Mourier, nous inclinerions à le croire. Elles sont plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes. Nous avons remarqué aussi que les diplômées devenaient de plus en plus stables. Elles le deviendront encore davantage si elles voient qu'il ne se fait aucune promotion au bénéfice de personnes non diplômées.

Les *examens pratiques* ont été subis cette année par 481 élèves : Bicêtre, 38 ; Pitié, 183 ; Salpêtrière, 148 ; Lariboisière, 112. Pour chacune de ces quatre écoles, nous avons dressé la liste des élèves qui pos-

sèdent un *diplôme*, un *brevet* ou le *certificat d'études*. La voici :

	Bicêtre.	Lariboisière.	La Pitié.	La Salpêtrière.	Totaux.
Baccalauréat	»	»	1	»	1
Brevet supérieur	»	»	5	5	10
Brevet élémentaire	1	»	6	8	15
Certificat d'études primaires sup^res	»	»	»	»	»
Certificat d'aptitude pédagogique	»	»	»	»	»
Certificat de grammaire	»	»	»	»	»
Certificat d'études primaires	31	14	90	45	180
Certificat d'études langue russe	»	»	»	»	»
Diplôme d'herboriste	»	»	»	»	»
Diplôme de sage-femme	»	»	»	»	»
Total général	32	14	102	58	206

Ces diplômes, brevets, certificats, se répartissent de la façon suivante pour l'année 1903-1904 : Bicêtre 32, la Salpêtrière 58, la Pitié 102, Lariboisière 14, soit 206 pour les quatre écoles.

Les *diplômes* d'infirmières et d'infirmiers, qui vont être distribués à la fin de cette cérémonie, sont au nombre de : 34 pour Bicêtre ; — 97 pour Lariboisière ; — 150 pour la Pitié ; — 109 pour la Salpêtrière, soit 390 diplômes. Si l'on ajoute ces 390 nouveaux diplômes, en augmentation de 60 sur l'an passé, aux 4.911 diplômes antérieurs, le *total général* à ce jour sera donc de 5.301 dont la plus grande partie a été attribuée au personnel hospitalier (1).

(1) Le diplôme n'a été institué qu'à la fin de l'année scolaire

Pendant longtemps le personnel gradé des établissements-écoles comprenait une proportion notable de non-diplômés, les unes, trop âgées pour suivre les cours — et pourtant il y en a eu — d'autres n'en comprenant pas l'importance. Nous ne parlons que du personnel des établissements-écoles qui avait cependant toutes les facilités voulues. C'est afin de constater l'amélioration du personnel à cet égard que nous faisons la statistique du personnel gradé diplômé dans ces établissements. Voici sa situation actuelle :

HOSPICE DE BICÊTRE

Sur 81	surveillants et surveillantes	76	sont diplômés.
— 1	garçon d'amphithéâtre	1	—
82		77	

HOSPICE DE LA SALPÊTRIÈRE

Sur 18	Surveillants	11
— 110	Surveillantes	93
— 1	Garçon d'amphithéâtre	1
— 12	Personnel professionnel	12
141	Total........	117

HOPITAL DE LA PITIÉ.

Sur 9	surveillants	6
— 30	surveillantes	24
— 1	Garçon d'amphithéâtre................	1
40	Total........	31

HOPITAL DE LARIBOISIÈRE.

	Avant la réouverture des cours.	A la fin de cette année scolaire.
Sur 14 surveillants..................	12	13

1883-1884, alors que les Écoles fonctionnaient depuis le 1er avril 1878. — Tous les ans des diplômés abandonnent l'Administration pour se marier, s'établir gardes-malades ou aller dans les hôpitaux qu'on aïeise en province, ou dans les Maisons de santé.

—	53 surveillantes	53	52
—	1 garçon d'amphithéâtre	1	1
—	90 garçons de service	»	9
—	1 personnel professionnel	1	1
	69	54	54

Soit 228 gradés diplômés sur 332 gradés, proportion supérieure aux 3/4 de l'effectif.

En résumé, la proportion des gradés non diplômés se réduit de plus en plus ; il ne reste plus que des agents qui approchent de l'heure de la retraite. Aussi pourrons-nous nous dispenser de revenir sur ce point.

*
* *

Cette année, il y a eu une reviviscence, une recrudescence d'attaques contre les écoles d'infirmières, contre l'enseignement professionnel, contre le personnel. L'auteur d'un pamphlet de la *Revue des Deux-Mondes*, élève libre de la Pitié, a vu surtout les lacunes, et s'est attachée à relever les défauts des uns et des autres, oubliant que toutes ses critiques avaient été faites avant elle, non pas par esprit de dénigrement mais dans le but plus élevé de faire disparaître ces défauts. Sa diatribe, à laquelle nous aurions voulu répondre, ce que les circonstances ne nous ont pas permis, a fourni l'occasion au *Journal des Débats*, au *Gaulois* et à d'autres journaux de renouveler leurs violentes critiques contre les Écoles. Aussi devons-nous, de nouveau, insister sur les résultats considérables réalisés grâce à elles, par nos collaborateurs, par nos collaboratrices, par nous. Ces résultats sont mis en relief, en premier lieu, par l'*état numérique des agents de tout grade des hôpitaux* qui, avant la fin de cette année scolaire,

étaient pourvus du diplôme professionnel.

GRADES.	Nombre d'agents.		
	Pourvus du diplome professionnel. (1)	Non pourvus du diplome professionnel.	Total.
Surveillants	220	163	383
Surveillantes	713	194	907
Infirmiers	104	140	244
Infirmières	545	755	1.300
Garçons de service	248	1.208	1.456
Filles de service	239	1.334	1.573
Garçons d'amphithéâtre	22	7	29
Personnel professionnel permanent et ouvrières du Magasin Central	60	172	232
Totax	2.151 (1)	3.973	6.124

Si à ce total de 2.151, on ajoute les diplômés de cette année appartenant aux hôpitaux, soit 254, on voit que, après la délivrance des diplômés qui va avoir lieu tout à l'heure, le nombre des diplômés s'élevera à 2.405, sur le total général de 6.124 agents de tous grades et de toutes catégories.

Sur les *non diplomés*, il y en a, répétons-le, qui étaient trop âgés pour suivre les cours ou ne se ren-

(1) Dans ce nombre ne sont pas compris les diplômés de la promotion de 1904.

daient pas un compte exact des avantages qu'ils pouvaient en retirer; beaucoup ont été mis à la retraite; d'autres, et ceux-là sont nombreux, ont suivi les cours de de 1878 à 1884, et possédent par conséquent une instruction professionnelle sérieuse, mais n'ont pas le diplôme qui n'a été décerné, malgré nos réclamations, qu'à la fin de l'année scolaire 1883-1884.

Nous voudrions que tous les agents du personnel secondaire — y compris ceux du personnel professionnel, soient diplômés, car presque tous, à un moment donné, peuvent être appelés à intervenir auprès des malades. Beaucoup parmi les hommes sont astreints au service militaire et durant leurs périodes d'exercice ou en cas de guerre seraient d'une grande utilité. Comment, alors qu'à Paris, dans un grand nombre de villes de province, on a organisé des cours d'ambulanciers et d'ambulancières, qu'on s'efforce d'enseigner les prompts secours, dans les hôpitaux, là où il y a des Écoles, *tout le personnel* ne serait pas astreint à suivre les cours, à apprendre ce qu'on essaie d'enseigner à tous? Poser la question, c'est la résoudre et nous comptons pour cela sur le dévouement de M. Mesureur à l'instruction professionnelle, à la chose publique.

Les services rendus par les Écoles professionnelles telles que nous avons pu les organiser en dépit d'obstacles innombrables qui n'ont pas tout à fait disparu, nous en avons eu un exemple hier, déjà mis en évidence par le tableau que nous venons de donner, sont encore démontrés par la *statistique des sous-employés*, *infirmiers et infirmières* ayant les brevets et les certificats relatifs à l'instruction primaire,

Voici cette statistique telle qu'elle nous a été fournie par l'Administration.

GRADES.	NOMBRE D'AGENTS POURVUS.									
	du diplôme de bachelier.	du brevet supérieur.	du brevet élémentaire.	du certificat d'études sup^{s}.	du certificat d'études.	du diplôme de sage-femme.	du diplôme d'herboriste.	du certificat de grammaire.	de la licence en théologie.	Totaux.
Surveillants	»	»	6	1	89	»	1	3	1	101
Surveillantes.............	»	5	28	2	200	4	1	»	»	240
Infirmiers	1	1	3	»	94	»	»	»	»	99
Infirmières	»	»	24	»	311	1	»	»	»	336
Garçons de service	14	2	9	5	299	»	»	3	»	332
Filles de service..........	»	1	8	1	205	1	»	»	»	216
Garçons d'amphithéâtre..	»	»	»	»	7	»	»	»	»	7
Personnel prof^{el} fixe......	»	»	»	»	36	»	»	»	»	36
Totaux	15	9	78	9	1241	6	2	6	1	1367

Si, à ces 1367 agents, on ajoute les 206 de cette année, on voit qu'il y a aujourd'hui 1.573 agents de tous grades pourvus d'un titre démontrant qu'ils ont une bonne instruction primaire.

Il est encore un autre groupe appartenant à la profession qui a bénéficié de l'enseignement professionnel : ce sont les gardes-malades de la ville, mises par les Écoles en mesure de mieux remplir leurs fonctions auprès des malades de la Ville. Malheureusement, il est difficile d'en établir la proportion.

Certains journalistes . .. de province ont dit, parlant de la création de l'école d'infirmières de Bordeaux, que c'était la *première école* d'infirmières en France.

« Quand il y aura une école d'infirmières à Paris, a entendu dire un de nos amis par un fonctionnaire éminant, mais mal renseigné, sur ce qui se fait dans les Écoles de Paris et de la Seine, nous pourrons rivaliser avec l'étranger. »

A les en croire tout ce qui a été fait depuis 27 ans ne compte pas. Vous, les diplômés de cette année, et les diplômés des années antérieures, vous êtes les *ombres d'écoles fantômes*. La plaisanterie ou l'ignorance dépassent vraiment la mesure.

Il y a quelques années un administrateur d'un grade élevé a découvert miss Florence Nigthingale, les personnes dont nous venons de parler découvriront sans doute un de ces jours les quatre écoles d'infirmières des hôpitaux de Paris, les cinq écoles départementales de la Seine, les écoles de Lyon, du Hâvre, de Reims, etc., et les écoles dûes à l'initiative privée.

Ce sont ces *Écoles-fantômes* qui ont servi de modèle aux premières écoles de province, déjà anciennes. M. Sabran, président de la Commission des hospices de Lyon, fondateur de l'École d'infirmières de cette ville, l'a maintes fois proclamé.

C'est un de nos anciens internes, le Dr R. Sorel, ancien professeur à l'École de Bicêtre, qui a été le promoteur de l'école d'infirmières du Hâvre. C'est encore un de nos anciens internes, le Dr Chapotin, qui organise actuellement l'école d'infirmières de Lorient.

C'est presque toujours à nous qu'on s'est adressé pour avoir des renseignements sur l'organisation des écoles en province.

Ce sont des élèves diplômés de ces écoles qui ont fourni le personnel nécessaire à la laïcisation des hôpitaux d'Auxerre, Beaucaire, Montreuil-Bellay, St-Pons, Tarascon, Reims, à la plupart des établissements

nationnaux de bienfaisance, etc., etc., sans compter le grand asile d'aliénés de Rio de Janeiro.

Au personnel antérieur à 1878, c'est-à-dire antérieur aux écoles, dont l'instruction primaire était très souvent nulle dont l'instruction professionnelle consistait en une routine plus ou moins ignorante, disions-nous l'an dernier, les écoles ont permis de substituer un personnel possédant, dans une proportion qui va croissant d'année en année, une instruction primaire sérieuse et une instruction professionnelle de plus en plus complète. Les statistiques que nous avons données le démontrent sans qu'on puisse le contester. Ces résultats ont été reconnus publiquement dans un rapport à la *Société médicale des hôpitaux*. Ils sont confirmés par ce fait que le personnel médico-chirurgical des établissements-écoles témoigne de plus en plus d'intérêt à l'enseignement professionnel, en autorisant libéralement les élèves libres à assister à leurs visites (1) et en participant généreusement aux récompenses qui sont données aux élèves infirmiers et infirmières. L'opposition d'autrefois a fait place à une collaboration que nous voudrions voir encore plus active. Nous serions heureux de voir nos collègues participer à l'enseignement par des conseils, au cours de leurs visites, à nos élèves, leurs infirmiers et infirmières. Nous voudrions les entendre faire chaque année des *conférences* sur des sujets à leur choix. Ce beau jour viendra sans doute. Souhaitons-le prochain.

*
* *

En même temps que nous perfectionnions régulière-

(1) Il en a été de même dans quelques autres hôpitaux, Beaujon, Laënnec, etc.

ment, avec nos amis, vos professeurs, l'enseignement professionnel, *essentiellement pratique*, nous avons poursuivi l'*amélioration matérielle* du personnel secondaire des hôpitaux. Nous avons signalé, même avant les écoles, l'*insalubrité des habitations*, réclamé des *chambres particulières*, demandé une *amélioration de la nourriture*, la *modification de l'habillement* des infirmiers en été, le *relèvement des salaires* et des *pensions de repos*, dont nous avons pris l'initiative dès 1877 au Conseil municipal, une transformation radicale du *service de veille*, le *roulement* de service en service, la *création* dans tous les établissements-écoles d'abord, d'une *salle de réunion*, d'une *bibliothèque* et d'un *musée professionnel*. Aujourd'hui, ce programme que nous défendons depuis 26 ans est en voie de réalisation grâce à M. Mesureur, ainsi que nous l'avons dit l'autre jour à la distribution des prix de la Pitié.

* * *

Nous avons signalé à cette même cérémonie les *progrès de la laïcisation*, réclamé l'achèvement de cette réforme à Paris ; signalé surtout la laïcisation des Quinze-Vingts, de la Maison nationale de Charenton, de tous les hôpitaux militaires et de la marine et cité des laïcisations de moindre importance en province. Ainsi que nous l'avons dit à Bicêtre, à Lariboisière, à la Pitié, plusieurs villes Dijon, Grenoble, Carcassonne, Salins, Narbonne, etc., veulent laïciser leurs établissements hospitaliers et font appel à vous, infirmières diplômées. Dans nos réponses à ces demandes d'infirmières laïques, défendant vos intérêts, nous conseillons d'accorder des salaires analogues à ceux des hôpitaux de Paris, des chambres particu-

lières, l'institution de pensions de repos ou de retraites. Nous voudrions aussi que l'Administration facilite les laïcisations accordant à celles d'entre vous qui consentiraient à aller en province, un congé de quelques mois et de vous réincorporer dans son personnel au cas où vous ne pourriez pas rester dans vos nouveaux services. Ces conditions étant réalisées, nul doute que, en peu de temps, la création de nouvelles écoles y aidant, on ne parvienne à accomplir complètement la laïcisation de tous les établissements hospitaliers de France.

* * *

L'année scolaire 1903-1904 n'a pas été moins bonne pour l'*enseignement professionnel*. L'impulsion donnée par M. Combes a été fructueuse. En effet, depuis sa circulaire du 28 oct. 1903, 26 écoles d'infirmières, ont été créées à : Angers, Arras, Avignon, Béziers, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Chauteau-Gonthier, Dieppe, Dijon, Elbeuf, Fécamp, Grenoble, Lillebonne, Lorient, Le Mans, Marseille, Nantes, Nice, Niort, Perpignan, Rodez, Rochefort, Tours, Troyes.

A cette liste, que nous devons à M. Monod, il convient d'ajouter celle des écoles plus ou moins anciennes : d'abord les quatre écoles municipales de Paris (1878), les cinq écoles départementales de la Seine, les cours de l'*Union des femmes* de France, des *Dames françaises* de l'*École professionnelle d'assistance aux malades*, de la rue Amyot, l'école libre de Bordeaux, les écoles de Lyon, du Hâvre, de Reims, de Besançon, Toulouse, Montpellier, St-Étienne, Nancy, Lille, Rouen, Clermont-Ferrand, Limoges, Nimes, soit, à notre connaissance *cinquante écoles d'infirmières municipales*.

Ces écoles, ces cours professionnels, à leur début, sont assurément d'inégale valeur. Quelque incomplets

qu'ils soient, ils rendent des services et, personnellement, nous sommes heureux de leur création.

Ils s'amélioreront progressivement, marchant vers l'idéal qu'il faut poursuivre : Programme minimun commun, soit le programme des écoles de Paris, soit le programme du Conseil supérieur de l'assistance publique, analogue au précédent à part quelques détails ; conditions identiques pour le diplôme afin qu'ayant la même valeur, les infirmiers et infirmières diplômés puissent être acceptés partout ; établissement de pensions de repos ou de retraites pour lesquelles compteront les années passées dans les établissements municipaux, départementaux et nationaux, comme cela est admis pour les employés et les fonctionnaires.

A vous de bien vous pénétrer des idées émises dans ce trop long discours, dans les discours de MM. Desplas et Mesureur, de faire une active propagandepour leur réalisation.

Remplissez tous vos devoirs envers les malades, et les infirmes, donnez leur les soins les plus minutieux ; soyez toujours avec eux désintéressés, d'égale humeur. Encouragez-les à supporter leur souffrance en leur laissant toujours espérer une amélioration prochaine, remontez leur le moral. Ne faites jamais allusion à la gravité de leur mal. En un mot, mettez rigoureusement en pratique les devises inscrites sur votre diplôme : **Fais ce que dois, Sois bonne, dévouée et courageuse.** En vous conformant à nos conseils vous serez des infirmiers et des infirmières modèles, vous ferez honneur â vos maîtres, à l'Administration, à la Ville de Paris.

Enfin n'oubliez pas que vous devez toutes les améliorations matérielles, intellectuelles et morales, qui ont été accomplies pour vous, à laRépublique. Soyez lui en reconnaissants en demeurant ses plus fidèles serviteurs.

ANNEXES

Chaque année, nous faisons appel à nos amis, à nos confrères, pour avoir des renseignements sur le développement de l'*enseignement professionnel* du personnel secondaire des établissements hospitaliers et sur la laicisation. En réunissant, en Annexes à nos discours, tous les documents qui nous sont adressés, nous croyons être utiles à tous ceux qui s'intéressent aux questions hospitalières.

École d'infirmières de Lyon.

Première lettre de M. Sabran, président du Conseil général des hospices civils de Lyon.

Lyon, le 5 juillet 1904.

Mon Cher Collègue,

Je vous envoie ci inclus les renseignements que vous me demandez sur notre école d'infirmières.

Vous verrez qu'elle est fréquentée par 70 élèves. Les examens sont fixés au 12 juillet. Le jury est composé partie par des membres de droit, les Professeurs, partie par un tirage au sort pour un médecin et pour un chirurgien des hôpitaux.

J'ai tenu cette année à rendre obligatoire un service de veille effectué sous la direction d'une infirmière brevetée.

J'estime que ce service de veille est des plus importants et celui qui a besoin d'être soumis le plus a une formation méthodique. Le veilleur ou la veilleuse, ignorant, abandonné à sa seule initiative est désemparé et des accidents peuvent se

produire dans les services de nuit par le seul fait de l'insuffisance de l'infirmier ou de l'infirmière chargé de veiller.

J'ai prescrit que les élèves de notre école fussent soumis à des veillées obligatoires sous la direction et la surveillance d'infirmiers expérimentés qui ont pour mission de les initier à tous les détails de ce service que j'estime être un des plus importants et des plus difficiles de l'assistance hospitalière aussi bien que de l'assistance à domicile.

Enfin, comme considération générale, je constate que les jurys d'examens ont trouvé que nos infirmières des hôpitaux avaient une supériorité marquée dans les épreuves. Cela tient, à mon avis, à ce que nos hospitalières qui suivent l'école ont une pratique de plusieurs années à l'hôpital et qu'elles ont suivi pendant une année les exercices d'une école préparatoire à l'école d'infirmières.

J'étudie le moyen d'exiger à l'avenir deux années d'études pour l'école d'infirmières, dont une année préparatoire et une année d'école. Ce qui me retarde c'est que cette exigence écartera des élèves qui ne voudront pas consentir à suivre les exercices de l'école et le service des malades pendant deux années, et cependant ce temps me parait rigoureusement nécessaire pour la formation d'élèves instruites.

Je suis à votre disposition si vous désirez d'autres renseignements et vous prie, mon cher collègue, d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Signé : H. Sabran.

P. S. Je décachète ma lettre pour vous dire que dans le courant de l'hiver une épidémie de rougeole ayant envahi le quartier des malades atteints de diphtérie, le corps médical a demandé que les infirmières attachées au service des rougeoles diphtériques ne fassent plus de service auprès des simples diphtériques. Je me suis trouvé dans l'embarras, parce qu'il fallait doubler le personnel et que je manquais de sujets. J'ai fait appel aux élèves infirmières et une partie s'est présentée volontairement et a assuré le service des diphtériques simples pendant trois semaines.

Seconde lettre de M. SABRAN, *président du Conseil Général d'Administration des hospices civils de Lyon.*

Lyon, le 20 juillet 1901.

Mon cher Collègue,

Nous ne faisons pas imprimer de Palmarès pour notre école d'infirmières. Je ne puis en conséquence pas vous envoyer ce que vous me demandez.

D'après la décision du JURY par une délibération du Conseil, l'examen porte sur 3 matières : *Chirurgie, médecine et administration.*

Pour la note chirurgie, on cote de 0 à 20 ; même chose pour la note médecine, de 0 à 20 ; pour la note administration, on cote de 0 à 5. Par conséquent le maximum qu'une candidate puisse obtenir après avoir passé devant les 3 examinateurs est la note 45. On a décidé que toute candidate qui n'obtiendrait qu'une note inférieure à 25 serait ajournée.

Dans l'examen, qui a eu lieu le 12 juillet, toutes les candidates ont obtenu des notes supérieures à 25, plusieurs ont eu 43 et 44. Par conséquent elles ont été toutes admises et voici l'explication de ce résultat.

Les *notes de stage*, données par chaque chef de service aux élèves (il y en a 5), sont considérées comme une chose capitale et les élèves qui n'ont pas de bonnes notes de stage s'éliminent elles-mêmes, elles ne se présentent pas à l'examen parce qu'elles savent qu'on sera très sévère pour elles. C'est ainsi que plusieurs candidates se sont volontairement retirées avant l'examen.

J'ai constaté qu'il y avait toujours accord entre les notes de stage données par les chefs de service et la note donnée par l'administrateur directeur de l'école ; c'est-à-dire que, quand on trouvait une note administrative faible pour la tenue, la discipline, l'attitude vis-à-vis des malades, on est certain de retrouver dans les notes des chefs de service, qui ne connaissent cependant pas la note administrative, une note faible comme assiduité, soins aux malades ou développement de l'instruction.

Je n'ai pas encore constaté qu'il y eut des élèves ayant de bonnes notes des chefs de service et de mauvaises notes de l'administration ou réciproquement.

Cette année les examinateurs ont été très satisfaits du niveau des épreuves qui ont paru être supérieurs à celles des années précédentes.

Je sais qu'on a beaucoup travaillé toute l'année à l'école. Vous savez que les élèves sont dispensées de tout service hospitalier et que leur temps est consacré toute l'année à l'école. Les chefs de service se sont loués du zèle et de la bonne volonté des stagiaires qui, à peu d'exceptions près, marquèrent un vif désir de s'instruire. Les répétitrices m'ont confirmé que comme devoirs de rédaction et interrogations elles avaient trouvé également beaucoup de bonne volonté. Enfin j'ai appris qu'un jeune chirurgien des hôpitaux s'était spontanément donné la peine d'interroger efficacement les élèves plusieurs semaines avant l'examen et de les préparer ainsi à une épreuve orale par ce qu'on appelle dans les écoles les *colles*.

Cela m'a fait plaisir parce que j'ai acquis une nouvelle preuve de l'intérêt que le corps médical porte à notre école. Or, selon moi, une école d'Infirmières ne peut espérer le succès que si le corps médical s'y intéresse et suit individuellement le travail des élèves.

Avec notre organisation française, c'est le chef de service qui forme l'infirmière, avec l'organisation anglaise c'est la matronne.

Excusez mon long verbiage mais vous savez combien ces questions m'intéressent et je n'ai qu'une ambition, c'est de pouvoir faire en petit ce que vous faites si bien en grand.

Agréez, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués. H. Sabran.

État numérique des Élèves fréquentant les cours pendant l'année scolaire 1903-04.

Hospitalières des Hospices de Lyon.

Hôtel-Dieu	8	30
Charité	9	
Hôpital de la Croix Rousse	5	
Hospice de l'Antiquaille	4	
— du Perron	3	
Asile Ste-Eugénie	1	

Laïques.

Boursières du département du Rhône....	2	
— des Hospices..................	2	5
Sans aucune bourse......................	1	

Congrégations diverses.

St-Joseph d'Annecy (Hte-Savoie.)................	7
Charité de Chambéry (Savoie.)..................	5
St-Joseph de Moutiers (Hte-Savoie.) (Sécularisées)	3
Providence de Seillon, près Bourg (Ain.).........	3
N. D. du Bon secours (Lyon.)....................	2
Marie auxiliatrice (Lyon.)......................	2
St-Charles de Lyon (Sécularisées)................	6
Charité de Besançon (Doubs.)....................	2
Franciscaines Missionnaires de Marie (Paris.)....	2
— du Sacré-Cœur (Villeurbanne.)....	3
Total................	70

En plus du stage journalier dans les salles de malades, il a été décidé cette année que les élèves seraient astreintes à veiller une fois par mois dans les services où elles sont affectées. Cette mesure a déjà reçu son application dans le courant de l'année scolaire. Les *deux bourses* de 500 francs du Conseil général, attribuées aux élèves de la partie rurale du département du Rhône, sont restées vacantes cette année, aucune postulante ne s'étant présentée.

Lyon, le 4 juillet 1904.

L'Économe, Rabatel.

École du Hâvre.

Le Hâvre, 8 juillet 1904.

Mon cher confrère,

Je vous adresse les renseignements que vous me demandez au sujet du fonctionnement de notre école d'infirmières du Hâvre. Ils sont incomplets parce que l'examen n'a eu lieu que le 27 courant et que d'autre part les modifications qui étaient projetées et qui avaient fait l'objet d'une communication de la commission administrative des hospices au conseil municipal de 1903 (2 juin) sont restées lettre morte. Des plans avaient été élaborés, un budget présenté, pour fonder un internat;

une commission du conseil municipal devait se réunir à bref délai ; ce bref dure encore.

Pendant l'année 1902-1903, 21 élèves se sont fait inscrire pour suivre les cours, sur ce nombre 9 ont été reçus aux examens théoriques, et ont été admis au stage hospitalier ; 6 seulement ont obtenu le diplôme de fin d'année. Ces élèves se décomposent de la façon suivante : 3 religieuses hospitalières, 1 surveillante laïque (hôp. Pasteur), 2 élèves externes.

En 1903-1904, 32 élèves se sont fait inscrire aux cours ;

6 religieuses hospitalières ;
4 surveillantes laïques ;
3 infirmières de l'H. Pasteur ;
2 — de l'H. Général ;
17 élèves externes.

Sur ce nombre 19 se présentent à l'examen du 27 courant. Je vous enverrai le résulat ultérieurement si vous le désirez.

Ci-joint une copie du diplôme que l'on décerne aux élèves ayant satisfait aux examens, et ayant accompli le stage réglementaire.

Je vous prie d'agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Dr E. DERONDE.

MON CHER CONFRÈRE.

Voici les résultats de l'examen de notre École d'Infirmières du Hâvre.

Dix neuf élèves se sont présentés le 27 courant, 13 ont été admises, le maximum des points est fixé à 20, et le minimum exigible pour l'admissibilité est de 13.

Ces élèves se décomposent ainsi :

Se présentaient:	Ont été admises:
6 religieuses.	5 religieuses.
4 hospitalières laïques.	2 hospitalières laïques.
1 buandière.	1 buandière.
1 lingère.	
7 élèves de la ville.	5 élèves de la ville.
19	13

Recevez, etc.

Dr DERONDE.

École d'infirmiers et d'infirmières d'Angers.

Angers, 12 juillet 1904.

Trés honoré confrére,

..... La premiére année (1904) vient de se terminer.

Le directeur de l'école est le vice-président de la Commission administrative des hospices, M. Jousseaume, président du Tribunal civil d'Angers.

Le Directeur des Études : M. le Dr Boquel, professeur de clinique obstétricale à l'École de médecine, chirurgien de la Maternité.

Les cours théoriques ont été faits par les médecins, chirurgiens et pharmaciens des hôpitaux; je les énumére avec leur titres: *Anatomie*; Dr Maugourd, médecin de l'Hôtel-Dieu.

Physiologie : Dr Le Corre, médecin-adjoint des Hôpitaux.

Hygiène : Dr Charier, chirurgien-adjoint des Hôpitaux, professeur d'hygiène aux cours municipaux, prof. suppléant libre à l'École de médecine.

Pansements et petite chirurgie : Dr Boquel, professeur de clinique obstéricale, chirurgien de la Maternité.

Médecine : Dr Cocard, médecin de l'Hôtel-Dieu.

Soins à donner aux femmes en couches et aux enfants. Dr Turlais, médecin-adjoint des Hôpitaux, chef de clinique obstétricale.

Petite pharmacie : M. Raimbault, pharmacien des hospices, professeur honoraire à l'école de médecine.

L'*enseignement pratique*, dans les conditions prévues à l'art. 5 a été donné dans les cliniques et les divers services de l'Hôtel-Dieu.

Je dois dire que les cours ont été suivis avec une régularité parfaite par les éléves. Il y a eu 96 inscrits : 1 homme, 95 femmes, en plus 1 auditrice libre.

1er *examen* (avril).— 93 candidats, tous admis avec les notes suivantes : 5 très bien, 22 bien, 54 assez bien, 12 passable.

2e *examen* (juillet).— 92 candidats, tous admis avec les notes suivantes : 26 très bien, 42 bien, 19 assez bien, 5 passable.

En résumé 92 admissions sur 96 inscrits, ces 92 admissions se répartissent de la façon suivante :

1 laïque (homme), 13 laïques (femmes), 78 religieuses.

Veuillez agréer, très honoré confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Dr Legludic.

École d'infirmières de Saint-Étienne.

L'école d'infirmiers et d'infirmières a été fondée en 1900. Les cours ont lieu une fois par semaine à l'hôpital de Bellevue, et sont faits à tour de rôle par un médecin et un chirurgien des hôpitaux (Drs Cénas et Martel) qui reçoivent pour cela un traitement annuel de 500 francs.

Les auditeurs sont au nombre de 50 en moyenne, y compris quelques gardes-malades étrangères à l'Administration hospitalière et une dizaine de religieuses de l'hôpital.

Le recrutement des infirmiers et infirmières est fort défectueux, si bien que la moitié tout au plus des auditeurs peut tirer profit des cours, cependant aussi pratiques que possible. Aux examens de fin d'année, le jury s'est montré indulgent en décernant chaque fois de 25 à 30 certificats d'aptitude aux fonctions d'infirmier ou d'infirmière.

La possession de ce certificat donne droit au traitement de la première classe (600 fr. par an, au lieu de 450; en plus la nourriture, le logement, le blanchissage).

L'Administration a mis à la disposition du personnel secondaire, dans chaque service, un exemplaire du Manuel de l'Infirmière de l'Union des femmes de France, et un résumé au vélographe d'une partie du cours.

L'Administration hospitalière a décidé, à la fin de l'année dernière, d'admettre à l'hôpital dans des conditions analogues à celles des élèves sages-femmes, des internes élèves-infirmières qui seraient complètement dispensées des gros travaux de propreté des salles. Cette création n'existe pour le moment que sur le papier, aucune publicité n'ayant été faite jusqu'à présent; elle permettrait d'améliorer le recrutement des infirmières. En effet, jusqu'à présent, on a vu dans l'infirmier et l'infirmière, qu'un homme de peine ou une femme de ménage placés sous la direction des religieuses. Ces errements persistent à tel point que dans la plupart des services la religieuse suit seule la visite du médecin, tandis qu'infirmiers et infirmières, même diplômés, sont relégués à la cuisine.

Il n'y a pas d'équipe de frotteurs, balayeurs, etc., et le travail des nouvelles recrues, pendant un temps variable, un an au minimum, consiste à nettoyer les salles, transporter le linge sale, les aliments, la partie technique restant exclusivement aux mains des religieuses, sauf dans quelques rares pavillons qui ont été laïcisés récemment. On comprend que

des personnes possédant une certaine instruction, hésitent à s'engager dans une pareille galère, et à risquer de se trouver aux prises avec la toute-puissance des sœurs si une Municipalité réactionnaire venait à s'emparer de la Mairie, et par suite à avoir la majorité dans la Commission administrative des hôpitaux.

Beaucoup d'infirmiers et d'infirmières, entrés à l'hôpital uniquement parce qu'ils ne trouvaient pas d'autre place, le quittent avant que leur ancienneté leur ait permis de s'occuper un peu des malades et d'essayer de se faire la main.

Dans ces conditions, quelques rares sujets mis à part, la création d'une école d'infirmiers et d'infirmières à Saint-Etienne ne pouvait donner, et n'a donné jusqu'à présent, que des résultats imparfaits.

Ecoles d'Infirmiers et d'Infirmières de Grenoble.

Séance du 20 mai 1904 de la Commission administrative des hospices de Grenoble.

M. le Président fait connaître à la Commission administrative, le résultat des examens ouverts le 9 mai 1904, sous sa présidence, pour l'obtention du diplôme d'infirmier, par les élèves ayant suivi les cours de l'école pendant l'année scolaire 1903-1904 (1).

Étaient appelés à faire partie du Jury :

MM. les Drs Girard, professeur de clinique chirurgicale à l'Ecole de Médecine ; Comte, chirurgien des hôpitaux ; Jacquemet, médecin des hôpitaux ; Flandrin, médecin-accoucheur des hôpitaux ; Traversier, professeur à l'Ecole d'infirmiers ; Roux, professeur à l'Ecole d'infirmiers. 16 hommes et 30 femmes se sont fait inscrire pour subir les épreuves. Les candidats étaient divisés en deux groupes et interrogés séparément par trois examinateurs. La durée d'interrogation

(1) L'Ecole d'infirmiers et d'infirmières de Grenoble a ouvert ses cours le 1er mai 1903. Ils durent un an, comprennent deux leçons par semaine : 1° Cours de pansements et soins à donner aux malades, aux femmes en couches et aux enfants ; 2° un cours d'hygiène et de petite pharmacie. — Le personnel des hospices se compose de 60 laïques (30 infirmiers de 30 infirmières) et de 20 religieuses.

était de cinq minutes par examinateur. Le minimun de points était de 15 et le maximum de 30.

12 hommes et 27 femmes, dont 15 religieuses, ont obtenu le diplôme d'infirmier.

La Commission administrative décide ensuite que deux infirmiers diplômés seront affectés à chacun des services, tant à l'hôpital qu'à l'asile des veillards, sauf en ce qui concerne le service des aliénés, des vénériennes et des militaires, dont l'importance au point de vue du nombre de malades est moins grande que dans les autres services. Les services mixtes seront pourvus de 3 infirmiers diplômés.

Elle décide en outre que conformément au règlement, le traitement des infirmiers diplômés sera de *50 francs* par mois à partir du 1er juin prochain, date fixée pour l'affectation des diplômés dans leur service respectif et qu'il sera délivré à chacun d'eux un brassard comme signe distinctif.

École d'infirmiers et d'infirmières de Limoges.

Il a été créé pendant l'année 1902 des cours pour l'instruction des infirmiers et infirmières. Ces cours ont lieu à l'hôpital à deux époques de l'année : la première du 15 avril au 15 juillet ; la deuxième du 1er novembre au 1er février, répartis de la manière suivante :

Lundi : chirurgie (hommes).
Mardi : médecine (femmes).
Mercredi : chirurgie (femmes).
Vendredi : médecine (hommes).

L'enseignement est assuré par quatre docteurs appartenant au corps médical de l'hôpital, soit deux médecins suppléants, deux chirurgiens suppléants. Ils touchent chacun une indemnité annuelle de 300 francs, soit ensemble 1.200 francs, somme payée au moyen d'une subvention municipale de même somme.

Tout le personnel attaché au service des malades est astreint à suivre les cours.

L'école est également ouverte aux personnes étrangères aux établissements hospitaliers. Ces personnes doivent s'adresser au secrétariat général qui les inscrit sur un registre et leur délivre une carte spéciale leur donnant accès aux cours.

Personnel de l'hôpital : Infirmiers, 15. — Infirmières, 40. —

Personnes étrangères : Hommes, 2. — Femmes, 3. — Tous laïques.

Il n'a pas été délivré de diplôme. L'administration hospitalière a l'intention d'en créer à l'issue du cours prochain.

Écoles d'infirmiers et d'infirmières de Nantes.

Mon cher Directeur,

L'école d'infirmières a eu encore malheureusement un avatar qui l'a un peu mise à mal. Vous savez que l'école avait été fondée et était dirigée par M. le Dr Jouon, qui avait assumé la plupart des Cours.— L'année dernière un seul cours avait eu lieu, où venaient surtout les dames du monde.

Cette année M. Jouon avait décidé de faire deux cours, l'un l'après-midi, l'autre le soir. A ces cours venaient des dames du monde, des religieuses des hôpitaux de Nantes et de l'ordre de la Sagesse, les infirmiers et les infirmières les plus intelligents de l'hôpital, et des ouvrières de la ville, en tout 60 à 80 personnes.

Secondé par les Dr Pérochaud, Olive, Schmitt, E. Jouon, et Rivet, M. F. Jouon avait la haute direction et s'occupait de tout organiser, lorsque le malheureux est mort subitement. Cette mort inattendue a désorienté un peu les cours; après suspension ils ont été repris et terminés; les examens n'ont pas eu lieu et se feront à la rentrée.

Je puis vous dire, que d'aprés des conversations avec des confréres et avec un administrateur des hôpitaux, l'année prochaine l'École sera réorganisée complètement. On insistera davantage sur les cours pratiques et on s'efforcera de faire surtout des professionnels. Aussitôt que cela sera résolu je vous l'écrirai. Dr X...

École d'infirmières de Toulon.

Toulon, le 12 juillet 1904

Mon cher confrère,

Une absence prolongée hors de Toulon m'a empèché de répondre plus tôt à votre lettre du 3 juillet. Heureux si les renseignements que j'ai pu recueillir peuvent vous être utiles en temps opportun.

Un arrêté de la municipalité Dutasta en 1878 a enlevé aux sœurs de Saint-Vincent de Paul la direction de la lingerie et le service des secours à domicile.

En 1879, un deuxième arrêté municipal ordonne la fermeture de la chapelle, ouverte jusque là, le dimanche, aux fidèles pour la célébration de la messe. — Enfin, sous la municipalité Touroux en 1890, la chapelle est transformée en salle d'attente pour les indigents.

L'établissement du Bureau de Bienfaisance (de la Rue Miséricorde, aujourd'hui Rue Hoche) s'élève sur les terrains de la Rode, depuis un an environ sous forme d'un monument spacieux, aéré, hygiénique et doté d'un asile de nuit confortable.

La laïcisation des Hospices civils est un fait accompli depuis le 15 mai ; les sœurs de la Sagesse ont été remplacées par des Surveillantes (15 *surveillantes*, sept *surveillantes adjointes*). Un choix d'âge, éclairé, me parait avoir présidé au recrutement de ces nouvelles collaboratrices. Elles sont jeunes, dévouées, assez instruites, quoique non diplômées. Pour ma part, je n'ai qu'à me féliciter de celles à qui on a confié la direction secondaire du service des hommes blessés : Mme Tourre, mère, 2 enfants, âgée de 25 ans sage-femme de 1re classe. — Service des femmes blessées : Mlle Gay, sage-femme de 1re classe, âgée de 30 ans. Le service de la Maternité, dont j'ai encore la direction, a à sa tête Mme Paquet, maîtresse sage-femme depuis 18 ans.

Les cours d'infirmières, professés par mes confrères les Drs Bertholet, Delahaye et moi à la Bourse du Travail, a eu le même succès d'assistance que les années précédentes.

Vingt cinq élèves : 10 hommes, 15 femmes, toujours même programme, même manuel (le vôtre) le tout conformément à vos instructions. M. Codur, délégué de la Bourse du travail à l'administration des Hospices, est chargé d'un rapport en vue de la fusion de notre Ecole et de celle, que notre Administration désireuse de se conformer à la circulaire Combes, a l'intention d'instituer en octobre.

Bien à vous, Dr Daspres.

L'École des gardes-malades de Bordeaux.
(Voir p. 409.)

Cette école a été inaugurée le 25 juillet 1904. M. Lutaud, préfet de la Gironde, M. le Dr Lande, maire, les membres de la Commission des hospices et deux chirurgiens seulement de l'hôpital assistaient à cette cérémonie. La directrice de l'École se nomme Mlle Sterffhaann (1).

* * *

Le *Journal de médecine de Bordeaux*, dans son n° du 29 mai 1904, ayant critiqué le rôle joué depuis quatre ans, à l'Administration des hospices par MM. Dupeux, Lauga et Lande, celui-ci a dressé à M. le Dr Arnozan, rédacteur en chef de ce journal, une lettre très documentée parue dans le n° du 5 juin. De cette réponse, nous extrayons le passage suivant relatif à l'Ecole d'infirmières de Bordeaux.

« Passons à l'*École des gardes-malades*. Vous avez vraiment tôt fait de voir en nous de simples courtisans. Ne savez-vous donc pas que depuis plus de vingt-ans (2) en France — et nous sommes singulièrement en retard sur l'Angleterre, l'Amérique, la Suède, la Hollande, etc. — on s'occupe de l'instruction professionnelle du personnel secondaire des hôpitaux? La question a été largement traitée à Bordeaux même, au Congrès d'Assistance publique et de Bienfaisance privée de 1903.

« Depuis quatre ans les religieuses attachées à nos hôpitaux suivent des cours professés spécialement pour elles par quelques jeunes médecins et chirurgiens, vos collègues ou vos élèves. Il était temps que Bordeaux pour une foule de raisons que tout le monde comprend, devint un centre d'instruction pour le personnel subalterne des hôpitaux.

« Nous avons contribué à la création d'une École de gardes-malades. Ce n'a pas été sans luttes : on ne peut imaginer à quelles oppositions nous nous sommes heurtés ; quelles em-

---

(1) Voir *Journ. de méd.* de Bordeaux, nr 5, 31 janvier.

(2) Depuis le 1er Avril 1878 en ce qui concerne les *Écoles municipales* de Paris.

bûches ont été dressées, quelles armes ont été dirigées contre nous et contre tous ceux qui se sont intéressés à l'œuvre entreprise.

« Il ne saurait nous convenir, en relevant ici des paroles odieuses et des actes honteux, sembler adopter ne fut-ce qu'un instant les procédés employés contre nous et contre l'École de gardes-malades. (1)

« L'École est fondée, c'est l'essentiel, son organisation n'est pas complète ; c'est vrai : elle le sera avant peu. Les incidents qui l'ont retardée ont été heureusement solutionnés, rien ne s'oppose à son développement.

« Le maire de Bordeaux M. Daney, dans la séance d'installation des nouveaux délégués du conseil municipal à l'Administration des hospices, a déclaré hier 31 mai que ses collègues et lui avaient l'intention formelle de conserver et de perfectionner l'école des gardes-malades.

« L'école des gardes-malades de l'hôpital Saint André va donc prospérer pour le plus grand avantage des malades de nos hôpitaux, pour la plus grande commodité des chefs de service, pour le plus grand bien des jeunes filles honnêtes, instruites et dévouées auxquelles elle ouvrira une carrière.

« Et si par surcroît M. le ministre de l'Intérieur en éprouve quelque satisfaction nous en serons fort aises (2). Nous aurons, de notre côté, celle d'avoir accompli notre devoir de médecins et de citoyens. »

Dr LANDE.

* * *

D'une lettre de M. le Dr LAUDA, adressée à M. le professeur ARNOZAN, nous croyons bon de reproduire le passage ci-après qui montre que, de même qu'à Paris, les fondateurs de l'École d'infirmières de Bordeaux semblent avoir rencontré des difficultés multipies.

---

(1) Nous connaissons ces ignominies. Comme Paris, Bordeaux a eu ses Desprès.

(2) M. Arnozan avait écrit : « Le désir trop vif de plaire au ministre de l'intérieur les a déterminés à créer une école de gardes-malades, etc. » Il nous paraît tout naturel qu'un maire républicain s'inspire des instructions d'un ministre républicain, sans pour cela faire acte de courtisanerie.

« Il est vrai que, d'après vous (M. Arnozan), dans l'École « rien n'a été prévu en dehors du costume, fort élégant ». Tenant pour non avenus le règlement général et le règlement intérieur, approuvé cependant par les délégués de la Réunion médico-chirurgicale, votre attention n'a été arrêtée que par le côté comique de certains incidents du fonctionnement de l'École à ses débuts. En bon Gascon, vous le faites à la blague, comme bien d'autres. Vous êtes bien heureux, car nous n'avons pas vu que des choses drôles dans le genèse et la mise au point de l'institution nouvelle. Les entraves sourdes, les hostilités passionnées et militantes qu'elle a soulevées montreraient au public, s'il nous plaisait de le raconter, un envers singulièrement attristant et pitoyable de l'histoire de l'École d'infirmières. Malgré tout, le progrès s'accomplit, et cela nous suffit. »

* * *

Les questions relatives à cette institution ont été soumises à une commission mixte composée de MM. G. Faure, Lamarque, Lande, Lanusse et Preller, administrateurs des hôpitaux, et Arnozan et Dubourg, délégués de la Réunion médico-chirurgicale.

Tous les points du fonctionnement de cette école ont été remis à l'étude. Sans entrer dans le détail de l'organisation, nous croyons intéressant pour nos lecteurs de leur indiquer la solution qui a été proposée par M. Lande et acceptée à l'unanimité, solution qui semble propre à satisfaire à peu près tout le monde, et à ramener dans les esprits la paix que les incidents du mois de novembre dernier avaient quelque peu troublée.

L'école sera divisée en 2 sections, soumises au même règlement, aux mêmes obligations, au même enseignement ; l'une siègera à l'hôpital du Tondu, réservée aux élèves laïques sous la présidence d'une directrice laïque, choisie par l'administration et qui, dans l'avenir, sera de préférence une française ; l'autre réservée aux religieuses des différents ordres siègera à l'hôpital Saint-André, sous la direction d'une cheftaine, également religieuse, choisie parmi les sœurs hospitalières de Saint-Vincent de Paul, par un accord préalable entre la supérieure de la Communauté et la Commission des hospices

(c'est un petit concordat qui s'édifie au moment où le grand est si fortement ébranlé).

Il est à espérer que de la composition des deux ordres de services, laïque et religieux, naîtra une émulation féconde dont profiteront les malades, et comme ces deux ordres de service évolueront dans les locaux fort éloignés l'un de l'autre, on évitera ainsi les tiraillements, les froissements qui ont troublé les débuts de l'école de l'hôpital Saint-André.

Cette solution proposée par la Commission mixte n'est pas encore définitivement adoptée par la Commission administrative, mais tout porte à croire qu'elle le sera comme nous le désirons vivement.

Le 28 juillet ont eu lieu les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude.

Dix sœurs, déjà admises en seconde année, ont obtenu cinq *bien* et cinq *très bien*. Deux élèves laïques qui ont subi les mêmes épreuves ont eu la note *bien* (X. A. *Journal de médecine de Bordeaux*, 7 août 1904, p. 591).

* * *

Voici maintenant la lettre que notre éminent collègue M. le Dr Lande a bien voulu nous adresser sur le fonctionnement de l'école d'infirmières de Bordeaux dont il a été le principal fondateur.

Bordeaux, le 22 août 1904.

Mon cher Collègue,

Je n'ai pas répondu plus tôt à votre demande de renseignements sur l'Ecole de Gardes-Malades de Bordeaux, parce que cette école traversait une véritable crise. Je vous envoie sous ce pli le nouveau règlement qui fixe son fonctionnement à partir du 1er novembre prochain.

Vous me demandez des renseignements détaillés sur le fonctionnement de l'Ecole d'Infirmières de Bordeaux pendant l'année 1903-1904 ; voici, en grandes lignes, les incidents qui ont marqué cet exercice :

La création de l'Ecole, primitivement fixée au mois d'octobre 1903, a été retardée par des causes de diverse nature et sur lesquelles il n'est plus utile de revenir. La Commission

Administrative des Hospices de Bordeaux avait décidé d'admettre à l'Ecole, en même temps que les laïques, des religieuses appartenant aux deux Congrégations : St-Vincent-de-Paul et Nevers, chargées jusque-là du Service dans les Hôpitaux de la Ville. L'Ecole a commencé à fonctionner en janvier, elle a occupé successivement une salle. puis deux, puis trois de l'Hôpital St-André, salles consacrées à des Services de chirurgie. Le personnel était composé de : 1 Directrice. — 4 Cheftaines, anciennes élèves de la maison de santé Protestante de Bordeaux, dirigée par Mademoiselle Hamilton, docteur en médecine, bien connue par ses nombreux et importants travaux sur les gardes-malades ; — 2 laïques, élèves de deuxième année ; — 7 laïques, élèves de 1re année ; — de 10 religieuses de St-Vincent-de-Paul, élèves de 2e année ; — 8 Sœurs de Nevers, élèves de 1re année.

Les deux laïques avaient déjà fait des études très complètes, mais pour avoir le brevet de l'Ecole de Bordeaux, elles ont consenti à entrer comme élèves de deuxième année ; elles viennent de passer avec succès leurs examens de deuxième année et d'obtenir le diplôme de gardes-malades.

Les 10 religieuses de St-Vincent-de-Paul suivaient depuis plusieurs années des cours particuliers qui leur étaient faits dans leur couvent par des médecins et chirurgiens des Hôpitaux ; elles ont passé, avant d'entrer à l'Ecole des examens très satisfaisants, prouvant une éducation théorique plus étendue et plus élevée qu'il n'est nécessaire à une garde-malade, mais jusque-là elles n'avaient pas fait œuvre pratique dans nos hôpitaux, se contentant du rôle administratif qui leur était uniquement dévolu.

Je n'ai pas besoin de vous dire que l'admission à l'école de laïques pouvant assurer le soignage des malades dans nos hôpitaux (suivant l'expression du docteur Marc Blatin), n'a pas été sans soulever des objections et des oppositions. Inutile d'insister sur ce point, mais l'expérience a démontré qu'il était impossible d'admettre à l'École des élèves ayant une origine et des idées aussi différentes. En conséquence, la Commission administrative des Hospices de Bordeaux vient-elle de décider la division de l'École de garde-malades en deux Sections : l'une religieuse, continuera à fonctionner à l'Hôpital St-André, l'autre, laïque, sera installée à l'Hôpital du Tondu, établissement de 120 lits qui sera complètement laïcisé. (Voir p. 509).

J'étais maire, vous le savez, de 1900 à 1904 ; n'ayant pas été

réélu, j'ai été nommé par M. le Préfet de la Gironde, Membre de la Commission administrative des Hospices. A ce titre, je suis chargé de la direction scientifique de l'École et de l'administration de l'Hôpital du Tondu ; c'est une nouvelle expérience à faire, j'espère qu'elle réussira et j'y consacrerai tous mes soins.

Vous trouverez sous ce pli un exemplaire du nouveau règlement organique de l'École ; il est conforme aux indications fournies par le Ministère au sujet des Écoles d'Infirmières, mais il présente cette particularité que nous demanderons à nos futures élèves une instruction plus élevée. Il m'a paru qu'à Bordeaux, siège d'une Faculté de médecine rayonnant sur tout le Sud-Ouest, il y avait place pour une École de Gardes-malades dont les élèves, par leur instruction générale et par leur éducation, constitueraient une sorte d'École supérieure dont les Cheftaines et les élèves diplômées pourraient ultérieurement être chargées de la direction et de l'administration de petits établissements hospitaliers.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me faire part des observations que pourra vous suggérer la lecture de cette lettre et du document annexé ; je vous sais trop dévoué à l'Œuvre des Gardes-Malades et je connais trop votre compétence pour ne pas admettre vos critiques.

Je vous prie également de vouloir bien tirer de ces documents les éléments d'un article dans votre journal. Nous pouvons très bien, sans nous porter tort et au contraire, en nous prêtant un mutuel appui, concourir à la propagation et au succès de l'Œuvre commune. (Voir p. 509, 510).

Veuillez agréer, mon cher Collègue, la nouvelle assurance de mes sentiments bien cordialement dévoués.

LANDE.

École d'infirmières de Bourges.

Monsieur le Docteur.

Pour l'École d'infirmières de Bourges, il n'a pas été imprimé d'autres documents que le règlement de cette école dont ci-joint un exemplaire.

Le progr. mme suivi durant l'année scolaire a été, point par point, celui de votre *Manuel* qui se trouvait dans les mains de chaque élève pour étudier en dehors des Cours.

Je vous remercie de la célérité que vous avez apportée dans l'envoi d'une épreuve du diplôme des Écoles d'infirmières de Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, l'assurance de mes sentiments respectueux. — L'Économe des Hospices.

Cours professionnels d'Alais.

Alais, 11 juillet 1904.

Cher et honoré Confrère.

Le cours municipal de gardes-malades, dont j'avais été chargé est terminé depuis deux ans et n'a pas recommencé depuis.

Parmi les 25 ou 30 auditrices qui l'ont suivi plus ou moins régulièrement ; l'une d'elle, Mlle Pin, a été admise à l'école d'infirmières de Bordeaux du Dr Hamilton ; trois autres Mlles Arbrousset, Étienne et Plantier ont fait un stage de quelques mois dans les hôpitaux de Montpellier et en sont revenues avec un certificat ou diplôme d'infirmière qui leur a été délivré après examen par l'administration des hospices de cette ville. J'ajouterai que ces trois jeunes filles exercent actuellement à Alais la profession de gardes-malades laïques.

J'ignore complètement si le cours de gardes-malades sera réorganisé par la nouvelle municipalité socialiste ?

Tout ce que je sais c'est que la laïcisation de l'hôpital civil d'Alais a été posée récemment ; mais elle a été repoussée par le conseil d'administration de l'hôpital.

Tels sont les renseignements que je puis vous fournir sur le sujet qui vous intéresse.

Veuillez agréer, cher et honoré confrère, la meilleure assurance de mes sentiments dévoués.

Signé Dr Carrière

P. S. Une école d'infirmière a été organisée à Nîmes. Je ne sais comment elle fonctionne mais vous pouvez avoir des détails auprès du Dr Delamare, rédacteur en chef de l'*Écho médical des Cévennes*. (Voir p. 503).

Signé : Dr Carrière.

Ecole d'infirmières de Marseille.

Cette école, qui aurait dû être créée il y a longtemps, n'a fonctionné que cette année. Les professeurs sont : les docteurs Bidon (médecine), Louge (chirurgie). M. Domergue (pharmacie, etc.), Mme Moureu, maitresse sage-femme. — Les examens de fin d'année n'ont pas encore été passés. Il y aurait eu, au début, 2 élèves infirmiers et 2 infirmières par salle. Nous espérons avoir l'an prochain des renseignements moins incomplets. — La *laïcisation* des hôpitaux a été opérée le 1er janvier 1904.

École d'infirmières de Nancy. (Voir p. 407.)

Elle a été fondé par une délibération en date du 13 février 1900, approuvée le 17 octobre 1900.

Les professeurs sont : M. le Dr Rohmer, M. le Professeur Guérin, MM. les agrégés Parisot, Haustatter, Jacques Fralick, Étienne, Zilgier et André.

Jury d'examen. — Il est composé de : 1 membre de la Commission, 3 professeurs ou agrégés de la Faculté, généralement 1 professeur et 2 agrégés.

Nombre et catégories des élèves.

Première année : 1900-1901

Élèves infirmières	2	reçues	2
Infirmiers des établissements	6	—	5
Infirmières —	17	—	15

1901-1902

Infirmiers des établissements 9, présentés	5	reçus	5
Infirmières — 23, présentés	5	reçues	4

1902-1903

1 Élève tourrière.........	présentée	1	reçue	1
4 Infirmiers..............	—	1	—	1
17 Infirmières.............	—	11	—	1

1903-1904

2 Élèves tourrière........	présentée	2	reçues	2
5 Infirmiers..............	—	2	—	2
3 Infirmières.............	—	2	—	2

Cours de surveillante de salle.

1900-1901

74 Sœurs.................	présentées 34	reçues 34
19 Laïques..............	— 1	— 1

1901-1902

42 Sœurs.................	présentées 19	reçues 19
10 Laïques..............	— 1	— 1

1902-1903

76 Sœurs.................	présentées 44	reçues 44
20 Laïques..............	— 3	— 3

1903-1904

74 Sœurs.................	présentées 70	reçues 70
12 Laïques..............	— 1	— 1

École d'infirmières de Nîmes.

Nîmes, le 22 juillet 1904.

MONSIEUR et CHER CONFRÈRE,

Le Dr Delamare me communique votre honorée du 14 courant et me charge de vous donner les renseignements que vous désirez. (Voir p. 501.)

L'école d'infirmières a été fondée le 1er octobre 1902 et fonctionne depuis régulièrement mais sans susciter beaucoup d'enthousiasme. C'est ainsi que lors de l'examen qui a été passé en 1903, douze personnes seulement ont concouru, sur lesquelles 9 ont obtenu le diplôme. Les professeurs sont les médecins et chirurgien adjoints des hôpitaux : Drs Delamare, Fabre, Olivier de Sardan, et Dufoix.

Un nouvel examen aura lieu le 29 courant ; je vous en adresse du reste le programme, ainsi que le certificat d'aptitude qui est fait par les soins du Secrétariat des hospices.

Par le même courrier, je vous adresse également le règlement de l'École d'Infirmières ; vous y trouverez tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués. L'administrateur, H. NAU.

Nimes, le 22 juillet 1904.

L'*examen* est fixé au vendredi, 29 juillet 1904, à 9 heures du matin.

1° *Epreuve écrite.* — Le jury est formé, d'après les prescriptions du Règlement général (page 4). L'épreuve se compose de deux questions écrites, choisies dans les programmes des cours théoriques. Deux heures sont accordées à leur rédaction, sous la surveillance de Monsieur le Directeur-Econome des hospices. Une question relative à chaque cours théorique sera déposée dans l'urne. Les deux questions sortantes seront tirées au sort. Chacune des deux questions écrites sera cotée de 1 à 20 points (2 à 40 pour les deux) par chaque examinateur, La somme totale des points ainsi donnée, sera divisée par le nombre des juges et constituera la note attribuée à l'élève infirmière pour sa composition écrite.

2° *Epreuve orale.* — Le jury d'examen est constitué d'après les prescriptions du Règlement général (page 4). Chaque élève sera interrogée successivement par chaque membre du jury sur les matières de l'enseignement pratique. 1 à 15 points seront attribués à chaque interrogation avec un maximum total de 60 points, par conséquent. Le total général des points pourra donc atteindre un maximum de 100 pour les deux épreuves. Toute élève qui n'obtiendra pas un minimum de 35 points sera, par ce fait même, refusée.

Les épreuves terminées, les deux jurys d'examen se réuniront en séance pour se communiquer leurs cotes respectives et prononcer l'admission ou le refus des élèves d'après le nombre de leurs points. Le jury pour l'examen théorique ou épreuve écrite se réunira le 29 juillet, à 9 heures du matin, pour donner les deux compositions écrites ; il s'assemblera de nouveau, à 4 heures 1/2 du soir, pour leur lecture. Le jury pour l'examen pratique et les interrogations verbales se réunira le 29 juillet à 3 heures de l'après-midi. Les opérations des deux jurys terminées, tous leurs membres se réuniront comme il a été dit plus haut.

École d'infirmières de Rouen.

Juillet 1904.

Mon cher Maitre.

Je vous adresse un peu tardivement, mais non par ma

faute, les renseignements que vous m'avez demandés au sujet de l'Ecole d'infirmières de Rouen.

Voici ce qu'il y a de changé depuis l'an dernier : Pour l'enseignement, les professeurs sont pendant l'année 1903-1904 : M. *Deré*, médecin-adjoint des hôpitaux, pour la partie médicale ; — M. *Fortin*, chirurgien des hôpitaux, pour la partie chirurgicale. Comme auditrices, quinze personnes étrangères aux hôpitaux ont suivi les cours. Ce sont des sœurs dites d'Ernemont, dont la laïcisation sera prochainement affectuée. Ces sœurs jusqu'ici se consacraient à l'enseignement.

Le nombre total des auditeurs et auditrices pour la présente année est le suivant : hommes 2 ; laïque femme 1 ; religieuses 30 ;

Veullez agréer, mon cher maître, l'expression de mon respect. Dr LONGUET (*Rouen*).

École d'infirmières de Toulouse.

En 1901-1902, il y a eu une diplômée (élève libre) ; — en 1902-1903, il y en a eu 14, dont 13 Religieuses appartenant à l'Hôtel-Dieu et à l'hospice de la Grave et une Laïque. En raison du peu de distance de l'asile d'aliénés de Braqueville à Toulouse, il serait possible de faire suivre les cours de l'École de Toulouse aux infirmiers et infirmières de l'Asile.

Toulouse, le 22 juillet 1904.

CHER ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

Je vous adresse par le même courrier un modèle du diplôme d'infirmières ;un règlement et programme ; un carnet et une lettre du secrétaire général des hospices à qui j'avais communiqué la vôtre pour avoir des renseignements.

Le conseil municipal de Toulouse a été frappé de ce fait que les cours ne sont suivis que par des religieuses ou à peu près. Une commission a éte nommée pour s'entendre avec la commission administrative des hospices et chercher un moyen de déterminer les laïques à rechercher cette carrière. J'ai présidé dernièrement les deux commissions.

Il a été décidé de proposer, au conseil municipal la création de 4 ou 5 bourses de 500 à 600 francs pour permettre à certains *candidats* de vivre pendant l'année d'études.

Je me propose d'introduire au Conseil général de la Haute-Garonne dans sa prochaine session une demande analogue. Dans le rapport qui sera lu dans ces assemblées, on fera comprendre à la population et aux intéressés que le rôle de l'infirmière est bien différent de celui qui est actuellement dénommé *infirmier* ou *infirmière* sous l'autorité des sœurs et qui n'est qu'un rôle de domestique — On dira aussi que les laïques seront engagées, aussitôt qu'elles posséderont leur diplôme, par la commission administrative qui s'assurera leur concours pour remplacer les sœurs. Les appointements des infirmières seront fixés à l'avance.

La Commission estime qu'il ne faut pas créer d'internat et qu'il est préférable que les candidates ou élèves infirmières prennent leur chambre et leur nourriture chez les particuliers.

La Commission administrative semble hésiter à laïciser tant que le personnel laïque fait défaut.

Veuillez agréer, mon cher confrère, avec mes salutations l'hommage de mes sentiments bien dévoués.

Dr TRANIER, Conseiller général,
adjoint au maire de Toulouse.

Toulouse, le 22 juillet 1904.

MONSIEUR LE MAIRE,

En vous faisant retour de la lettre de M. le Dr BOURNEVILLE, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons déjà fourni l'an dernier et pour le même objet, les renseignements demandés par ses soins. Quoi qu'il en soit je vous les donne à nouveau ainsi que ceux qu'il demande en plus.

Notre Ecole a été créée le 28 juin 1901.

Le programme dont je vous envoie deux exemplaires ci-joints, est tiré du programme élaboré par le Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Les professeurs de l'Ecole sont : 1er *Anatomie, physiologie et chirurgie*, M. le Dr CHAMAYON, chirurgien-adjoint des hôpitaux ; — 2e *Hygiène et médecine*, M. le Dr BAYLAC, agrégé, médecin adjoint des hôpitaux ; — 3e *Pharmacie*, M. le Dr LABORDES, agrégé, pharmacien en chef des hospices, 4e *Administration et comptabillité*, M. LESPION, secrétaire général des hospices.

La 1re année (1901-1902) nous n'avons eu qu'une élève laï-

que et une vingtaine d'auditrices, en majeure partie composées de religieuses des hôpitaux. — Résultat : 1 infirmière diplômée.

En 1902-1903, nous avons eu 15 élèves dont 1 laïque et 14 de nos religieuses (sœurs de St-Vincent de Paul). — Toutes diplômées.

En 1903-1904, nous avons eu 12 élèves dont 1 laïque et 11 religieuses. Toutes diplômées.

Je vous envoie aussi un modèle des diplômes que nous délivrons.

La laïcisation à Dijon.

Dijon, le 30 juin 1904.

Mon cher Maitre,

Je sais infiniment gré à mon ami Sorel de m'avoir procuré la bonne fortune d'entrer en correspondance avec vous. Je regrette que, pour le moment du moins, ce ne soit pas à votre avantage, car je vais me permettre d'user et d'abuser immédiatement de votre bienveillante obligeance — et ce à l'occasion de deux œuvres qui vous tiennent à cœur.

1° Ainsi que je vous l'ai fait entrevoir, nous sommes à Dijon dans la nécessité (matérielle et morale) de laïciser l'hôpital. La municipalité socialiste, dont je fais partie, s'y est engagée formellement et cette promesse n'a pas été le moindre facteur du succès considérable qu'elle a remporté aux dernières élections.

A la commission administrative des hospices, la municipalité est représentée par trois membres sur sept, les quatre membres extra-municipaux sont nommés par le préfet, — trois de ces derniers sont nettement hostiles à la laïcisation ; le quatrième, dont l'appoint peut nous donner la victoire ou nous faire échec, est indécis et timoré.

Vous avez pu voir, d'après le compte rendu des journaux que je vous ai fait parvenir, qu'à notre arrivée nos collègues nous ont donné une apparente satisfaction en débarquant quelques sœurs dont l'attitude était par trop compromettante. Ils ont jeté du lest et maintenant ils ne paraissent pas le moins du monde décidés à laisser toucher à l'arche sacro-sainte.

Nous avons la prétention inverse. Ce que nous désirerions,

voici : posséder les réglements d'administration et d'organisation des hôpitaux de la Seine laïcisés et où le service laïque a donné les meilleurs résultats, recevoir de vous les indications précises sur la façon la plus sûre d'aboutir ; de vous également, ou par votre intermédiaire, les revues, publications ou brochures où cette question est traitée.

Comme le temps presse et que je désirerais brusquer le mouvement, je vous serai très obligé de vouloir bien me faire parvenir le plus tôt qu'il vous sera possible ces divers documents : celui qui nous serait d'une utilité immédiate est relatif aux traitements alloués aux infirmiers et infirmières laïques.

2° Nous nous préoccupons également de l'installation à Dijon d'un *moumnent crématoire*. Je sais quel intérêt vous portez à cette question et j'ai lu de vous diverses publications dans la revue spéciale pour la propagande de l'incinération.

J'ai écrit tout dernièrement à M. Salomon pour me documenter à ce sujet.

Vous voyez, cher maître, que la municipalité dijonnaise s'est engagée sur un domaine qui vous est cher ; c'est vous dire qu'elle compte un peu vous mettre à contribution. Je sais que vous ne refuserez pas vos bons conseils, mon ami Sorel m'en a donné l'assurance.

Je vous prie d'agréer, cher maître, l'assurance de mes sentiments les meilleurs. — Dr Gallois.

La laïcisation à Narbonne.

Narbonne, le 27 juin 1904.

Monsieur,

La Commission administrative des hospices de Narbonne étudie en ce moment la question de la laïcisation de ces établissements.

Afin d'évaluer la dépense que cette réforme entraînera et de se rendre compte de la possibilité de faire la transformation à bref délai, la Commission aurait besoin : 1° de savoir si votre école d'infirmières pourrait lui fournir un certain nombre de sujets capables de remplacer immédiatement les religieuses au courant du service ; 2e de connaître le chiffre du traitement qu'il conviendrait de leur allouer.

Chargé par mes collègues de me renseigner à cet égard, je vous serai très obligé de vouloir bien m'honorer d'une réponse.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'administrateur des hospices, conseiller municipal de Narbonne.

LAFOND.

Ligue française des mères de famille.

Nous devions signaler dans notre discours de la Salpêtrière les services rendus par une excellente œuvre de solidarité : *La Ligue française des mères de familles.* N'ayant pu le faire, alors, nous nous sommes décidé à insérer la Note suivante dans les Annexes.

Cette société fondée par un des professeurs des Écoles, Mme la doctoresse Edwards-Pilliet, a deux buts : *Concourir à la laïcisation de l'assistance privée* en prouvant que l'infirmière laïque a toutes les qualités de dévouement et tous les sentiments de solidarité humaine qu'on pensait ne trouver que sous un vêtement spécial.

Permettre à la travailleuse de ne pas abandonner son foyer et ses enfants pendant la maladie au risque de le trouver au retour abandonné et impossible à reconstruire.

Pour obtenir ce résultat, la Ligue prête aux mères de famille, surtout aux femmes en couches, des draps, du linge, des couches, des bassins, toiles cirées, quelques appareils même chers (gouttière de Bonnet, matelas d'eau), donne du coton hydrophile, et fait poser des ventouses.

Elle envoie des infirmières diplômées de nos écoles soigner gratuitement les femmes qui habitent dans le quartier de l'infirmière, pour faciliter la tâche de celle-ci et secourir le plus possible de malades en évitant des déplacements et des fatigues inutiles (*circonscriptions hospitalières*).

Elle fait ainsi connaître l'infirmière aux médecins de son quartier et celui-ci, se voyant secondé auprès de l'indigent par une femme aussi experte que dévouée s'habitue vite à ce précieux concours qui lui manque auprès de ses malades plus fortunées où il n'a pour appliquer ses ordonnances que des bonnes volontés aussi encombrantes que trop souvent inexpérimentées.

Il réclamera pour ses malades le concours pendant une heure ou deux par jour de l'infirmière de la Ligue et celle-ci au moyen de deux ou trois visites chaque jour pourra comme *auxiliaire du médecin* assurer sa vie et celle de sa famille sans quitter complètement son domicile. C'est là un rouage nouveau, *ces auxiliaires du médecin*, à la portée de tous les ménages qui peuvent donner 2 à 5 francs pour faire exécuter l'ordonnance du médecin (appliquer le maillot humide, les bains froids ou chauds, les lavages d'intestins, les piqûres de sérum) mais qui ne peuvent s'assurer le concours de la grande garde-malade à 10 ou 12 fr. par jour.

C'est une véritable démocratisation de l'infirmière qu'a inauguré la Ligue des mères de famille en la faisant travailler pratiquement au chevet de la pauvre mère de famille qui ne peut se soigner et ne sait pas soigner ses petits. C'est un professeur d'hygiène à domicile qu'elle envoie dans ces obscurs réduits où agonisent sans lumière et sans air tant de pauvres petits auxquels on n'ouvre pas les fenêtres.

Ce sont nos anciennes élèves qui vont apporter là, l'eau et la lumière, ces durs ennemis de la tuberculose, et leur conseil est d'autant mieux écouté qu'il est plus rapproché et que c'est celui souvent d'une mère de famille elle-même.

Nous devons remercier les dévouées collaboratrices de Mme Edwards-Pilliet, nos infirmières libres, de tout le dévouement qu'elles ont prodigué depuis quatre ans aux déshérités et qui lui a permis d'aider en 1903 plus de 500 mères de famille, chiffre qui est déjà dépassé dans les 6 premiers mois de 1904.

Hospice de la Salpêtrière.

Infirmerie générale.

A titre de renseignement voici un compte-rendu sommaire de l'une des maîtresses des cours pratiques qui donne une idée du fonctionnement de ces cours.

1° Depuis le mois de novembre les notes mensuelles ont été adressées à M. le Dr Bourneville.

2° Les notes trimestrielles lui ont été également adressées après avoir été communiquées à M. le Directeur.

3° Les élèves ont assisté aux séances de vaccinations, M.

Pasteau, vaccinateur, a mis une extrême obligeance à montrer aux élèves à vacciner.

4° La période des treize jours a commencé le 13 mai pour prendre fin le 28 juin.

5° Cette période a été faite par 34 élèves divisées en trois séries, le matin elles sont venues à l'infirmerie Générale où elles ont été adjointes à chaque Infirmière qui devait travailler avec elles. — Il leur a été donné quelques notions de massage ; — elles savent à peu près toutes poser des ventouses.

6° Les exercices pratiques, commencés le 3 novembre 1903, ont occupé 195 leçons de deux heures chacune : une heure pour la médecine une heure pour la chirurgie

7° Les lundis sont réservés aux élèves du petit cours qui ne peuvent concourir pour le diplôme Mardi, mercredi, vendredi, samedi sont pour les élèves du cours professionnel qui sont divisées en deux séries de sorte que chaque élève doit deux présences par semaine, le jeudi jour des élèves libres, les religieuses de l'hôtel-Dieu sont venues les mardis, les Infirmières des autres maisons sont venues quand leur service le permet. Beaucoup assistent au cours auxiliaire de Cochin, etc .

8° Il y a eu peu d'absences et encore ont-elles été toutes motivées. — La liste des présences et des absences est remise chaque semaine à M. le Directeur, les cours étant obligatoires les absences sont punies à moins que les élèves puissent faire valoir un motif sérieux.

9° Comme les années précédentes les leçons ont eu lieu en partie dans la salle du cours, en partie dans les salles au lit des malades.

10° Mesdames les Surveillantes des salles ont mis une grande obligeance à guider les élèves et à les faire travailler, elles en ont d'autant plus de mérite qu'elles ne sont pas rétribuées pour cela et que c'est pour elles du dérangement et même quelquefois des désagréments.

11° Les leçons de douches et de bains ont été faites par Madame Béranger, surveillante qui, comme toujours, a fait preuve de beaucoup de patience et de complaisance.

12° Mmes Dumont et Xény, surveillantes adjointes, ont comme l'année précédente rendu de grands services à l'école par leur zèle et leur bonne volonté infatigables.

13° Les élèves libres, au nombre de 60, sont venues assez régulièrement surtout les derniers mois. — Plusieurs de ces dames ont suivi les visites du matin d'autres sont restées toute la journée, quelques-unes sont venues régulièrement, d'autres ont fait un stage dans différentes maisons.

14° Les leçons de ventouses ont été données par Mme Scheffer, ventouseuse.

15° Il est à ajouter à cette note que la nouvelle organisation du personnel fonctionne régulièrement dans chaque salle de l'Infirmerie Générale, le travail des Infirmières soignantes est absolument distinct du travail des filles de service ; il y a dans chaque salle une infirmière soignante et une fille de service.

L'infirmière du service ou l'infirmière volante ou l'infirmière libre, change les gâteuses et les malades, les débarbouille, les peigne, netoye leurs yeux, leur nez, leur bouches ; prend et note sur la feuille spéciale les températures, recueille les urines, prépare ce qui est nécessaire pour l'examen, quelquefois le fait elle-même, pratique les massages qui à l'Infirmerie générale sont très nombreux ; adminitre les lavements, les injections vaginales, sous-cutanées, de sérum, etc. ; fait les frictions, panse les eschares, pose les ventouses, donne les bains quand il y a des fièvres typhoïdes, etc.

16° Les infirmières soignantes diplômées sont obligées de suivre un certain nombre de cours pratiques afin de se perfectionner et de ne pas oublier ce qu'elles ont appris.

*
* *

Quelques remarques nous paraissent nécessaires sur divers points des lettres et documents qui précèdent.

M. Sabran insiste avec raison, ainsi que nous l'avons fait d'ailleurs depuis si longtemps, sur la nécessité de ne confier le *service de veille* qu'à des infirmiers ou infirmières expérimentés, A Paris, sauf quelques exceptions, ce

service « qui est un des plus importants et des plus difficiles de l'assistance hospitalière » continue à être confié à des débutants. Ce qu'il faut, c'est le confier, sans exception, aux *infirmiers et infirmières diplômés* lorsqu'ils quittent les établissements-écoles à la fin de leurs études pour passer dans les autres hôpitaux (voir p. 183).

Cette thèse est, de longue date, la nôtre. Tous les diplômés feraient, à tour de rôle, le service de veille qui ne serait plus fait, par des débutants n'ayant jamais soigné de malades. En revanche, l'Administration ne devrait pas employer les diplômés au service des offices qui devrait être accompli par les *débutants*, car, là, il n'y a pas de danger pour les malades (1).

M. Sabran étudie le moyen d'exiger *deux années* d'études et donne (p. 184) les raisons qui rendent difficile, aujourd'hui, la réalisation de cette idée. Dans notre plan nous avons toujours indiqué les avantages qu'il y aurait à transformer l'école de la Pitié en école de perfectionnement, où les meilleures élèves infirmières iraient faire une seconde année. Les cours de cette école seraient d'ailleurs accessibles à tous les diplômés. Un autre projet est en l'air.

M. Sabran a obtenu la *participation des chefs de service* à l'enseignement des élèves (p. 186) : c'est ce que nous avons toujours souhaité. Elle commence à venir.

Notre correspondant de St-Etienne indique l'une des principales causes pour lesquelles le développement des écoles est si lent et aussi pourquoi la laïcisation est absolument indispensable (p. 491) : *la crainte de la toute puissance des sœurs*. Or, pour faire disparaître cette crainte et diminuer cette toute puissance, il faut laïcisee complètement les hôpitaux de St-Etienne. Il appartiendra

---

(1) Les garçons et filles d'office doivent être encouragés à suivre les cours, nous dirions volontiers *obligés*.

aux Laïques, par leur instruction, par leur dévouement, d'empêcher à jamais le retour des Religieuses.

Quelques conseils généraux et municipaux ont créé des *bourses d'infirmières*. On nous signale la pénurie de candidates. Cela tient sans doute au peu de publicité qui est faite (p. 490) et peut-être aussi à la crainte que la situation d'infirmière ne soit pas garantie. Il y a donc lieu de la part de M. Combes de pousser activement à la création des écoles et à la laïcisation des hôpitaux qui est possible en un an si on *veut*, en prenant les mesures que nous avons souvent indiquées et que nous rappellerons plus loin.

Si on ne veut pas décourager les élèves diplômées, et si on veut encourager les infirmiers et les infirmières à suivre les cours il est indispensable de les placer dans les salles de malades et non à la cuisine ou dans les offices (p. 490). Il faut aussi leur accorder un traitement supérieur aux non diplômées. C'est ce qu'on a compris à Grenoble et à St-Etienne où le traitement a été porté à 600 fr. par an. La *prime du diplôme* que nous avions fait établir et que l'Administration de l'Assistance publique a supprimée (M. Mourier), était un puissant encouragement pour tous à suivre les cours et constituait une augmentation de traitement qui allait aux plus méritants.

A Bordeaux, la Commission administrative a eu l'idée de diviser l'école en deux sections l'une pour les *laïques*, l'autre pour les *religieuses*. Rien, selon nous, ne justifie cette division. Celles qui se disent les servantes des pauvres ont oublié leur vœu d'humilité. En refusant de travailler en commun avec les laïques, elles font acte d'orgueil. Cet enseignement à part, qu'on le veuille ou non, laissera supposer qu'on les favorise. Quel sera le sort des infirmières qui seront sous leurs ordres? Les autorisera-t-on à suivre les cours à la section laïque? Il y aura des hôpitaux complétement laïques où la liberté de conscience sera respectée, d'autres demi-laïques, demi-religieux où elle sera violée, car les sœurs doivent avant tout sauver l'âme.

L'*enseignement commun* existe, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à Angers, au Hâvre, à Grenoble, à Nantes, etc . A Paris, six religieuses en 1902-1903, dix religieuses de l'Hôtel-Dieu en 1903-1904 ont suivi les cours à l'école de la Salpêtrière et cela sans qu'il se soit produit aucune difficulté. Elles ont assisté aux cours professionnels, aux exercices pratiques, aux conférences, pris part à toutes les compositions, subi les examens avec les laïques. A l'heure actuelle (octobre 1904) il y a 11 religieuses Augustines et 6 religieuses de la Miséricorde qui suivent les cours de l'école de la Salpêtrière. Nous croyons la pratique parisienne et des écoles que nous avons citées, supérieure à la pratique bordelaise.

Nous avons donné la liste, incomplète, des Écoles où des cours d'infirmiers et d'infirmières. Nous continuons de penser que, comme nous l'avons toujours demandé, les écoles doivent être créées dans les villes où il y a soit une Faculté ou une école préparatoire de médecine ou une école navale, ou dans les grandes villes, car là existent toutes les resources nécessaires. Mais, quant à présent, tant que les femmes ne se rendront pas compte de l'importance de cet enseignement qui les mettrait mieux à même d'aider le médecin, de mieux soigner leurs malades, la création d'écoles dans les petites villes sera difficile. Toutefois les quelques tentatives de ce genre, dans de petite villes, ne sont pas pour nous déplaire, car elles contribueront à faire comprendre l'utilité d'un enseignement que nous voudrions voir se généraliser, à répandre des notions indispensables et à faire disparaitre de nombreux préjugés.

Partout il importe de se borner à l'enseignement des notions utiles pour aider le médecin à faire comprendre aux élèves la nécessité du concours du médecin dès le début de la maladie, les dangers d'essayer de se substituer à lui et la responsabilité qu'elles encourraient en cas d'accident.

Dans certaines écoles, on se plaint du peu d'ardeur apporté par les femmes à venir aux cours professionnels. Il doit sans cesse leur être fait appel. Là où il y a des

Écoles de sages femmes, on pourrait y convier les élèves, comme l'a fait M. Sabran à Lyon. On pourrait y inviter les élèves des Écoles normales, qui y puiseraient des notions qu'ils ne possèdent pas et qui les rendraient capables de mieux reconnaître l'invasion des maladies infectieuses chez leurs élèves et les moyens de les secourir dans maints accidents.

Dans quelques-unes des écoles dont nous venons de parler les professeurs touchent une *indemnité*. Il est vivement à désirer qu'il en soit de même dans toutes les autres. S'il s'agissait de quelques conférences, on les obtiendrait aisément à titre gracieux, mais comme il s'agit de cours prolongés, comprenant un nombre assez grand de leçons, il est tout à fait juste qu'ils soient rémunérés. Il ne faut pas que les Ecoles d'infirmières soient une nouvelle occasion de sacrifices pour les médecins, qui en font quotidiennement plus que les membres de n'importe quelle profession.

*
* *

En réunissant chaque année dans les Annexes que nous ajoutons au tirage à part de nos discours aux distributions de prix des quatre Écoles d'infirmières, tous les documents que nous pouvons nous procurer, nous avons pour but de faire connaître les progrès qui s'accentuent de plus en plus, grâce à l'impulsion donnée par M. Emile Combes, de *l'Enseignement professionnel* et de la *Laïcisation*.

*
* *

Nous terminerons en rappelant les grandes lignes du *Programme* que nous avons si souvent développé.

1° Pour l'enseignement professionnel :

Dans toutes les écoles un programme minimum doit être adopté, quitte aux professeurs à développer certains points.

Les conditions pour l'obtention du diplôme doivent être partout les mêmes (compositions écrites, examens oraux, stage, etc.) (1). Alors, si toutes ces conditions étaient rigoureusement remplies, il serait possible d'accepter *l'équivalence des diplômes*, comme on le propose pour les diplômés des Écoles municipales de Paris et les diplômés des Écoles départementales des asiles de la Seine.

L'enregistrement des diplômés des Écoles, qui se conformeraient au programme complet, ainsi que cela se pratique en Angleterre, leur procurerait le droit d'être reçus dans tous les hôpitaux, hospices et asiles dépendant de l'État, des départements et des communes, de même que dans les Facultés de médecine il y a les mêmes conditions pour l'obtention du diplôme et que les docteurs en médecine, de quelque faculté qu'ils proviennent, peuvent exercer dans tous les départements.

2° Pour le personnel secondaire, infirmiers et infirmières :

Amélioration de la situation matérielle (chambres individuelles, alimentation convenable) ; relèvement des salaires ; organisation des pensions de retraite sur le modèle de celles de Paris et de la Seine ; admission pour la détermination de ces retraites des années de service dans les établissements nationaux, départementaux et communaux.

3° Pour la laïcisation :

Il est urgent que le gouvernement donne des instructions pressantes, impératives aux préfets, aux doyens des Facultés de médecine, aux directeurs des Écoles préparatoires de médecine pour la création rapide d'Écoles d'infirmières là où il n'y en a pas, pour l'ouverture immédiate des Écoles déjà existantes. Si la vigoureuse impulsion que nous réclamons était donnée, à la fin de 1905, on disposerait de *tout* le personnel nécessaire à la laïcisation de *tous* les établissements publics.

---

(1) Il serait bon que, partout, le libellé, le format, du *diplôme* fussent les mêmes.

Enfin, il importe au plus haut degré comme nous l'avons réclamé tant de fois, comme le demande M. le Dr Gallois (p. 503), que les membres des commissions administratives des hospices, à la nomination des préfets, presque toujours hostiles à la laïcisation hospitalière, soient remplacés par des républicains décidés à se conformer à la politique franchement anticléricale du gouvernement de la République.

Tel est le programme que nous défendons depuis bien longtemps et dont la réalisation assurerait aux malades des soins dévoués et éclairés, aux médecins des infirmiers et infirmières se conformant *strictement* à leurs prescriptions, à l'Administration des agents obéissants et absolument respectueux de la liberté de conscience.

BOURNEVILLE.

École d'infirmiers et d'infirmières de Cherbourg.

Cette école a été ouverte le 3 octobre 1904.

Suivent les cours : 9 infirmiers, 8 infirmières, 13 gardes-malades, 4 élèves libres, 23 religieuses, soit 57 élèves. Voici le *programme* des cours avec les noms des *professeurs* :

1er trimestre scolaire (4e trimestre 1904).

Cours d'*anatomie* : (6 leçons environ), M. le Dr ARDOUIN. Les lundis 3 octobre et suivants. — Cours de *pansements* : (20 leçons environ), MM. le Dr BOURGOGNE. Les mercredis 5 octobre et suivants; le Dr P. RENAULT. Les vendredis 7 octobre et suivants. — Cours de *physiologie* : (6 leçons environ), M. le Dr TURBERRT. Les lundis 14 novembre et suivants.

2e trimestre scolaire (1er trimestre 1905.

Cours d'*hygiène* : (12 leçons environ), M. le Dr HUBERT. Les lundis 9 janvier et suivants. Soins aux *femmes en couches* et aux nouveau-nés (6 leçons environ), M. le Dr DESLANDES. Les mercredis 11 janvier et suivants— Cours de *petite pharmacie* : (12 leçons environ), M. le Dr CANNU, pharmacien de 1re classe. Les vendredis 13 janvier et suivants. — Cours d'*administration* et de comptabilité hospitalières (6 leçons environ), M. DESREZ surveillant général. Les mercredis 23 février et suivants.

Les professeurs ne touchent aucune indemnité. (Voir p. 516).

L'Hystérie

de

Sainte Thérèse

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

---

25 exemplaires sur papier parchemin.

25 exemplaires sur papier Japon.

BIBLIOTHÈQUE DIABOLIQUE

(*COLLECTION BOURNEVILLE*)

L'Hystérie
de
Sainte Thérèse

PAR

Le Dr ROUBY

PARIS

AUX BUREAUX
DU *PROGRÈS MÉDICAL*
14, RUE DES CARMES

FÉLIX ALCAN
ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1902

L'HYSTÉRIE DE SAINTE THÉRÈSE

Mon but. — Ce travail n'est pas seulement une étude sur un point d'aliénation mentale ; sous sa forme scientifique, il éclaire un chapitre important de l'histoire ecclésiastique. De même que l'hystérie avait joué un très grand rôle pendant le Moyen Age avec les sorciers et les possédés du démon, de même l'hystérie, pendant la Renaissance et les siècles suivants, continua de régner en maîtresse dans la vie religieuse de l'Europe. Les saints et les saintes, les bienheureux et les bienheureuses, presque tous les canonisés d'alors furent, on peut le dire, des hystériques méconnus.

Ce sont les découvertes des symptômes de cette maladie, découvertes qui datent d'un demi-siècle à peine, qui permettent aujourd'hui de déchiffrer beaucoup de points obscurs de l'histoire religieuse. Vous connaissez ces grilles et ces clefs qui, placées sur des dépêches chiffrées, permettent de les lire et de les comprendre ? De même, en superposant les symptômes hystériques sur les faits miraculeux, on en reconnaît l'identité parfaite.

La connaissance exacte des symptômes de l'hystérie doit donc amener la revision de l'histoire des Religions, et c'est par là que ce travail peut avoir une importance particulière.

Pasteur, par la découverte des microbes et des ferments, a fait une révolution telle, que les livres de médecine écrits avant lui ne peuvent plus servir à l'instruction des nouvelles

couches de savants; les volumes coûteux achetés par le père ne sont plus utilisés par le fils, étudiant à son tour; les nouveaux livres ont relégué, au fond des armoires, des milliers de volumes devenus inutiles. Brusquement un fait nouveau s'est produit, et devant ce fait, il a fallu nous incliner : la vérité fait toujours loi.

Or, un fait nouveau s'est produit aussi en aliénation : la découverte de l'hystérie; devant ce fait d'une importance immense doivent s'incliner tous les hommes ayant assez de science pour savoir, ayant assez d'intelligence pour comprendre. ayant assez de raison pour discerner le vrai du faux, fussent-ils, ces hommes, élevés dans les principes les plus étroits de la doctrine des Églises. La vérité doit faire loi, pour eux comme pour nous.

Aujourd'hui tenant haut et ferme le flambeau que d'autres avant moi ont allumé, je vais essayer de montrer, à l'aide de cette lumière savante, que des faits réputés miraculeux ne sont autre chose que des faits maladifs, et que la canonisation de sainte Thérèse ne fut autre chose que la canonisation de l'Hystérie.

La vie de sainte Thérèse. — Parmi les plus célèbres illuminées à qui l'hystérie méconnue, donna, sous sa lueur factice, un grand éclat religieux, il faut citer en première ligne sainte Thérèse : c'est elle la plus illustre, la plus complète, la plus favorisée en apparitions et en miracles ! c'est elle, pour ainsi dire, le modèle qu'ont plus tard imité les sœur Clément, les sainte Catherine, les Marie Alacoque et toute une procession de saints et de saintes qui sortiraient, si on voulait les évoquer, des gros volumes des Bollandistes. C'est peut-être aussi, au point de vue de l'hystérie, celle qui présente la forme la plus classique, la plus clinique pour parler en médecin, celle dont les accidents nerveux se succèdent dans l'ordre le plus régulier. On croirait, en lisant son autobiographie, avoir sous les yeux l'observation d'une de ces malades qui peuplent nos asiles d'aliénés, à cette différence que ce que nous appelons symptômes plus ou

moins graves de la maladie, elle le nomme états plus ou moins grands de la grâce ou Communion plus ou moins complète avec Jésus-Christ. Disons de plus que ses écrits, même à travers la traduction, forcent parfois notre admiration par la beauté du style, par la splendeur des images et par la profondeur des concepts. Avec sainte Thérèse nous n'avons plus affaire à une hystérique de bas étage, aux conceptions imaginatives grossières, nous avons affaire à une très grande dame, à éducation soignée, à instruction étendue, sachant exprimer en un style admirable ses impressions maladives.

Née en 1515, à Avila, en Vieille-Castille, de parents de haute noblesse, Thérèse de Cépèda fut élevée dans les principes d'une ardente piété ; elle perdit sa mère lorsqu'elle était enfant.

« Ma mère, écrit-elle, était très vertueuse ; elle avait une grande modestie, et quoiqu'elle fût très belle, jamais on ne la vit se prévaloir de sa beauté ; elle fut longtemps sujette à de grandes infirmités qui la firent beaucoup souffrir ; elle mourut à trente-trois ans. »

Notons cet état maladif et cette mort prématurée : si Thérèse est faible et si l'hystérie se développe très vite chez elle, c'est que le terrain est préparé d'avance et qu'elle hérite de cette mère une constitution délicate et peu résistante au mal.

SON ENFANCE ROMANESQUE. — Dès le plus jeune âge, Thérèse manifesta un esprit romanesque ; avec cet ascendant bizarre qu'ont les petites filles nerveuses sur les petits garçons, à l'âge de huit ans, elle décida un de ses compagnons à partir avec elle du côté de l'Andalousie et de l'Afrique pour subir le martyre chez les Maures. Reconduits à la maison par un oncle qui les rencontra en chemin, ils résolurent de se faire ermites, et pour cela construisirent au fond du jardin paternel une grotte en pierres ; là ils commencèrent une vie de prières et de privations ; il fallut

quelques punitions pour leur enlever ce goût prématuré des macérations et les ramener aux jeux de l'enfance.

Son entrée au couvent. — A l'âge de douze ans, Thérèse n'ayant plus sa mère pour la surveiller, se mit à fréquenter des jeunes gens ; elle se plaisait tellement en leur compagnie que son père, le comte de Cépèda, se vit obligé de la mettre au couvent de l'Incarnation d'Avila ; mais dans ce monastère on était très mondain et le parloir était le salon du monde élégant ; là, les seigneurs galants et pieux de la ville, ceux de Vieille-Castille et autres provinces d'Espagne, venaient charmer l'esprit et amollir le cœur des religieuses affamées de savoir et de tendresse. Sainte Thérèse y prenait un plaisir extrême ; elle éprouvait une jouissance singulière à côtoyer cet abîme où chaque jour elle se voyait prête à tomber ; la seule crainte de Dieu, nous dit-elle, la retint et l'empêcha de commettre le péché mortel. Un jour, sous l'influence d'une hallucination, elle rompit brusquement avec ses amitiés mondaines et Dieu seul resta l'objet de son amour. Nous dirons bientôt les ardeurs mystiques, les illusions sacrées, les hallucinations divines qui lui firent tenir Jésus pour son seul amant.

Ses directeurs. — De même que nos névrosés modernes changent souvent de médecins, cherchant partout remède à leurs maux imaginaires, ainsi Thérèse changea souvent de directeur spirituel : « Je n'avais pas trouvé encore de confesseur qui me comprît dit-elle, je fus même vingt ans à en chercher un inutilement ».

Comment un confesseur aurait-il pu savoir ce que seul pouvait démêler un médecin ; son corps était malade, son âme ne l'était pas. Elle conserva pourtant, non comme confesseur mais comme directeur, François de Salcedo avec qui elle fut toujours liée d'une sainte amitié ; le portrait qu'elle en fait dans ses Mémoires montre combien elle avait de goût pour lui. François de Salcedo fut très utile à sœur Thérèse dans ses fondations et l'accompagna dans la plupart.

Elle ne l'appelle que le saint gentilhomme; comme, tout marié qu'il était, il avait suivi pendant vingt ans les écoles de théologie des Dominicains, il était le conseiller intime de sœur Thérèse à qui il faisait des visites régulières. Ordonné prêtre après la mort de sa femme, il entra comme chapelain au couvent de Saint-Joseph d'Avila dont Thérèse était la supérieure.

Elle eut aussi longtemps comme confesseur et directeur le père Pradanos de la Compagnie de Jésus. En 1557 le célèbre jésuite François de Borgia, à son retour du couvent de Saint-Just dans l'Estramadure, où il avait visité le vieil empereur Charles-Quint, s'arrêta au couvent d'Avila. Si Thérèse n'eut avec lui que deux entretiens sur les grâces ordinaires dont Dieu la favorisait, elle continua de lui écrire de longues et fréquentes lettres, qui, très goûtées, furent imprimées plus tard. Mais dans l'état de trouble et d'angoisse morale où la maladie la plongeait, Thérèse ne trouvait pas toujours le calme et la guérison qu'elle cherchait, malgré les consultations des plus célèbres directeurs de conscience de l'Espagne.

Les années de maladie. — Pendant vingt-cinq années, sœur Thérèse fut en proie au démon de l'hystérie : pour raconter les événements de cette période, il faut décrire les symptômes de son mal; ce sont les paroles mystiques entendues, ce sont les spectacles extraordinaires vus, ce sont les sensations amoureuses éprouvées, qui forment la trame de cette existence tout à la fois religieuse et maladive; elle nous en fera le récit plus tard, lorsque, la période active de l'affection ayant disparu, laissera l'esprit en repos et permettra d'autres préoccupations que celles de son mal.

Quelquefois Thérèse comprendra le non réel de ses visions et de ses voix; parfois elle les attribuera au malin esprit; quelquefois elle se demandera si sa raison n'est pas égarée. « Prenez pour vous seul les choses où vous verrez que je sors des limites de la raison », dit-elle à son confes-

seur, « car je ne crois pas que ce soit moi qui parle depuis ce matin ».

Cela dura jusqu'au retour d'âge, époque où le calme renaît peu à peu, calme relatif, si l'on veut, car de sourdes hallucinations et quelques symptômes nerveux persistent encore; mais enfin c'est le repos; elle y arrive comme dans un oasis, bien qu'elle entende encore au loin les grands vents du désert siffler à travers les dunes désolées, bien qu'elle sente parfois les tourbillons de sable, que le simoun apporte jusque dans sa retraite. Alors seulement elle commence son œuvre, c'est-à-dire la rénovation de l'ordre des carmélites hommes et femmes, dont elle passe pour la fondatrice ; alors seulement elle écrit ses ouvrages de sainteté qui lui ont mérité le surnom de Docteur en théologie; alors seulement elle commence de mémoire, sur la demande de ses directeurs, son autobiographie qui nous la peint si bien et qui montre avec tant de précision pour les chrétiens tous les degrés de sa sainteté et pour les médecins toutes les étapes de sa maladie.

Ses œuvres littéraires. — Les ouvrages de sainte Thérèse sont au nombre de cinq :

1° Une relation de sa vie où nous avons puisé pour la confection de ce travail; 1562 (*Relacion de su vida*);

2° le chemin de la Perfection (*el Camino de la Perfectione*) livre de morale chrétienne écrit pour l'enseignement de ses religieuses;

3° Le livre des fondations, qui est l'histoire des monastères fondés ou réformés par elle (*El Libro de los fundaciones y los moradas*) ;

4° Le château intérieur (*El Castillo intérior*), ouvrage mystique où la sainte amenant une âme aux portes d'un château fort, la conduit d'enceintes en enceintes jusqu'au septième séjour, palais de Jésus-Christ;

5° Enfin les Pensées d'amour de Dieu (*los Conceptos de Amor de Dios*), espèce de glose sur le livre des cantiques de Salomon.

A ces écrits dont les quatre premiers parurent de son vivant, il faut ajouter ses lettres (*Las Cartas*) qui furent recueillies après sa mort; la plupart contiennent des leçons évangéliques ou des discussions doctrinales formant ainsi autant de petits traités de théologie. Thérèse fit aussi quelques poésies; son sonnet[1] au Christ crucifié est resté célèbre en Espagne; mal traduit en vers français par Sainte-Beuve, Firmin-Didot et d'autres poètes, il ne peut être bien goûté que dans le texte espagnol.

Elle y exprime admirablement son immense ardeur pour Dieu, son amour plus fort que le ciel et l'enfer, amour qui la laisse indifférente à toutes choses, amour sans lequel elle ne peut vivre.

Ce qui gâte pour nous ses écrits, c'est qu'ils sont trop remplis par des opinions théologiques et par des considérations dogmatiques qui en rendent parfois la lecture pénible; c'est alors trop le docteur en théologie et pas assez la femme de lettres qui tient la plume.

Au XVIe siècle déjà, il y avait une foule d'impitoyables ergoteurs qui faisaient asseoir le syllogisme dans les chaires des écoles et, quoique femme et nonne, Thérèse fut de son

[1] Voici ce sonnet:

No me mueve, mi Dios, para quererte
El cielo que me tienes prometido
Ni me mueve el infierno tan temido
Para dejar par eso de ofenderte

Tu me mueves, mi Dios, mueveme el verte
Clavado en esa crux y escarnecido
Mueve verte cuerpo tam herido
Mueve las angustias de tu muerte!

Mueve en fin de tel manera
Que aunque no hubiera cielo, yo te amara
Y aunque no hubiera infierno, te temiera

No me tienes que dar, por que te quiera
Porque, si cuanto espero, no esperara
Lo mismo que te quiero, te quisiera

temps et se posa parfois en savante, mais dans l'aridité de ses livres se rencontrent toujours d'ingénieuses comparaisons et sur leur didactisme ennuyeux s'étalent des formes agréables.

Ses livres preuves de sa maladie. — C'est pourtant dans ces livres que nous avons trouvé et puisé les preuves d'hystérie dont ils fourmillent et nous font regarder Thérèse comme atteinte de mal hystérique. Bien que dans ses narrations elle ne nous donne pas toujours la description complète des symptômes qu'un aliéniste aurait pu saisir, bien qu'elle néglige souvent de nous en décrire quelques-uns pour laisser la place aux faits d'ordre psychique, notre diagnostic sera suffisamment éclairé par ses récits ; de plus, en lisant entre les lignes, chose facile avec elle, nous pourrons trouver le supplément d'informations que nous cherchons.

Ses sentiments. — Comme femme, elle eut de grandes passions : son cœur aimant alla de bonne heure vers les hommes et elle y revenait sans cesse, lorsque ses vœux monastiques finirent par tourner son amour tendre et ardent vers Jésus qu'elle adora et dont elle prit désormais le nom « Thérèse de Jésus » sous prétexte qu'elle était son épouse spirituelle ; elle continua pourtant à conserver des pensées affectueuses pour toutes les créatures humaines, plaignant les pécheurs et parfois même le diable après l'avoir maudit ; elle eut à l'égard de ce dernier un mot touchant : « Le malheureux ne sait pas aimer ! »

La vieillesse. — Puis la vieillesse vient, amenant l'apaisement de la maladie ; dans le prologue du *Château intérieur*, une de ses œuvres, Thérèse décrit ainsi son état physique et moral tel qu'il était le jour de la Trinité de l'année 1577, dans le monastère de Tolède dont elle était la supérieure : elle avait alors cinquante-deux ans ; elle éprouvait, dit-elle, une grande difficulté d'écrire, et il lui semblait que le Seigneur ne lui donnerait ni l'esprit ni la volonté pour

mener à bien cet ouvrage. Si pourtant le livre était profitable à quelques âmes il fallait en rapporter la gloire à Dieu seul; comme les oiseaux, à qui on apprend à parler et qui ne savent que ce qu'on leur enseigne ou ce qu'ils entendent, ainsi sainte Thérèse répète ce que le Seigneur veut bien lui dicter. Comme santé physique, elle éprouvait un tel bruit dans la tête et une telle faiblesse dans le corps qu'à peine pouvait-elle écrire pour des affaires pressées; elle luttait péniblement contre des maladies incessantes, et elle était sans force pour vaquer à ses occupations variées. Ne croirait-on pas entendre ces nerveuses qui semblent accablées et prêtes à mourir, et qui se réveillent sans cesse pour accomplir de dures besognes que leur état languissant ne semble pas devoir permettre ? Il suffit qu'une nécessité matérielle, qu'un plaisir désiré leur donne le coup de fouet de l'émotion pour que leurs muscles deviennent d'acier et accomplissent des choses surprenantes; on trouvera souvent chez les hystériques ces états de langueur et de fausse faiblesse accompagnés de douleurs aussi nombreuses qu'il y a de rameaux de nerfs dans le corps humain; toujours prêts à mourir, ils vivent de longues années.

C'est ainsi que se passera la fin de la vie de sainte Thérèse, mêlant sa faiblesse à son activité, sa santé vraie à ses maladies imaginaires, entreprenant la réforme de nombreux couvents, et menant à bien toutes choses; croyant défaillir à chaque instant en étant toujours debout. Sainte Thérèse, à la fin de sa vie, vint habiter un couvent qu'elle avait fondé, celui d'Alba de Tormès, près Salamanque. Peut-être avait-elle choisi cette dernière résidence pour vivre auprès du terrible duc d'Albe, don Fernando de Toledo, qui, pendant les huit années de sa disgrâce, avait dû se retirer dans son palais ducal, dont les hautes tours crénelées dominent encore le couvent. C'est là que sainte Thérèse mourut en 1582 à l'âge de 67 ans; c'est là que se trouve son tombeau élevé au siècle dernier et peu remarquable au point de vue de l'art.

L'hystérie. — Nous connaissons maintenant le sujet, c'est-à-dire l'état physique et moral de Thérèse ; voyons ce que l'hystérie va produire dans ce corps débile et dans cette intelligence supérieure.

Causes de la maladie. — Je lis quelque part, dans sa vie, que Thérèse fut atteinte dans sa jeunesse d'une fièvre double quarte dont elle put difficilement se débarrasser ; les accès très violents étaient précédés de frissons et accompagnés de grandes douleurs généralisées ; c'est à ces fièvres qu'elle attribuait ses défaillances ; il est possible que cette fièvre soit la cause intoxicante de la maladie dans ce corps débilité au dernier point. En effet, dès son enfance, son goût exagéré pour le jeûne et les macérations, plus tard les mauvaises conditions hygiéniques du couvent, enfin l'hérédité maternelle dont nous avons déjà parlé au début, avaient produit chez elle une faiblesse de constitution qui devait être grande, lorsqu'éclata la crise première, début de la maladie.

De la période aiguë. — L'hystérie, avant de devenir chronique, est le plus souvent précédée d'une période dite aiguë, qu'on pourrait plus exactement désigner sous le nom de période du lit, car, pour des raisons variées, les unes vraies, les autres fausses, les sujets alors prétendent être incapables soit de marcher, soit même de se tenir debout ; ils subissent dans cette position couchée divers symptômes d'hystérie, mais surtout des attaques convulsives et des paralysies diverses ; cela dure plus ou moins longtemps, parfois des semaines, parfois des mois, parfois des années ; l'amaigrissement devient tel qu'ils n'ont plus que la peau sur les os. Or malgré tout, il faut qu'on le sache bien, un tel malade peut toujours être guéri en quelques jours, en quelques heures, en quelques minutes.

Formation des miracles hystériques. — Il est très important d'en parler, car c'est cet état dont il s'agit dans la plupart des grands miracles de Lourdes, de Paray-le-Monial et de la Salette : A certains moments, le mal

paraît si grand, la mort paraît si imminente que si la cure dite miraculeuse a lieu, elle fait grand bruit et emporte la conviction des témoins, même de ceux qui n'ayant pas la foi commencent à croire. Des médecins alors donnent, avec la plus entière bonne foi d'une part, mais aussi avec la plus grande légèreté, de l'autre, des certificats et des attestations, qu'il n'eussent pas signés, s'ils eussent été plus instruits des choses de l'hystérie.

Le plus souvent la maladie est moins grave : ce ne sont alors que des symptômes simples, comme par exemple, une anorexie, une contracture, ou bien une paralysie qui sont présentés à la Vierge miraculeuse par le pèlerin hystérique réclamant un miracle. Mais dans tous les cas graves ou non, c'est toujours la même cause, l'hystérie, et c'est toujours le même mécanisme, la suggestion religieuse, qui sont en jeu; c'est toujours la névrose guérie par une émotion forte. Lorsque cette émotion est religieuse, la guérison s'appelle miracle.

Période aiguë de sainte thérèse. — Thérèse eut cette période de maladie : elle garda le lit durant trois années. L'affection, qui avait été précédée soit à la maison paternelle, soit au couvent, de fréquentes défaillances ou syncopes, se montre sous forme de .

1° *Boule hystérique :* Thérèse nous dit, à ce sujet, que quelque chose lui montait des parties basses jusqu'au cou, produisant l'étranglement malgré qu'elle essayât, avec ses doigts crispés, de l'arracher; qu'elle ne pouvait pas alors avaler une goutte d'eau, ni même respirer.

2° L'*angine de poitrine*, se traduisant par une douleur atroce, angoissante, située dans la région précordiale : « Mon mal de cœur était si cruel, nous dit-elle, qu'il semblait qu'on me déchirât avec des dents aiguës; on me croyait attaquée de rage. »

3° L'*anorexie hystérique*, pendant laquelle les malades, généralement des jeunes filles, arrivent à un état de maigreur extraordinaire et ne sont plus que des squelettes

vivants : « Comme je ne pouvais rien prendre de solide à cause de mon extrême dégoût pour toute sorte de nourriture, j'avais si peu de force et mon corps était dans un état tel que mes nerfs commencèrent à se retirer avec des douleurs insupportables qui me tenaient depuis les pieds jusqu'à la tête, et bientôt je fus en état de mort ».

4° Des *contractures* dont elle vient de nous parler ; elle nous dira ailleurs : « Tous mes nerfs s'étant retirés, mon corps était comme un peloton, je ne pouvais en remuer aucune partie non plus que si j'étais morte ».

5° Des *paralysies hystériques* : A un moment, Thérèse a tout le corps paralysé : « Il n'y avait qu'un seul doigt de la main droite que je puisse faire agir. Je ne pouvais m'aider à rien qu'avec le secours des autres, encore on ne savait pas où me prendre ».

6° Des *anesthésies* et des *hyperesthésies*. Des anesthésies, elle en avait certainement, mais elle ne pouvait s'en rendre compte elle-même ; des hyperesthésies, au contraire, elle en parlera fort souvent : « Mon corps était si douloureux que je ne me laissais qu'avec peine toucher ; j'éprouvais des douleurs excessives qui me tenaient des pieds jusqu'à la tête ».

7° Les *crises convulsives*, durant lesquelles, nous dit-elle, elle se déchirait la langue : parfois les attaques étaient si fortes qu'elles semblaient épileptiques.

8° Le *sommeil hypnotique* : Enfin sainte Thérèse eut aussi pendant cette période, un sommeil hypnotique de quelques jours dont nous parlerons longuement tout à l'heure.

Tels sont les principaux symptômes d'hystérie dont Thérèse fut le jouet pendant trois années consécutives et qui lui firent garder le lit pendant cette longue période de temps.

Un jour pourtant, pendant cette période de lit, Thérèse se trouva guérie subitement durant quelques heures : elle avait été transportée à Bécèdes, une campagne de son père, pour changer de climat ; mais le mal ne faisait qu'empirer ; Thérèse avait un grand désir de quitter Bécèdes où elle

s'ennuyait, pour rentrer dans la ville. Le dimanche des Rameaux (1536) elle se déclara guérie, se leva subitement et revint au couvent de l'Incarnation sans souffrir du voyage. Ces guérisons subites chez des hystériques, obtenues sous l'influence d'une secousse morale quelconque, ont fait croire souvent à des miracles qui n'existaient pas. Le lendemain Thérèse se remit au lit, devenue de nouveau complètement incapable de se lever. « Je restai dans cet état jusqu'au dimanche des Rameaux de l'année suivante : j'étais dans une extrême faiblesse, je n'avais plus que la peau sur les os ; quand j'allai mieux, je commençai à marcher à quatre pattes, mais je restai longtemps impotente, et ce ne fut qu'après trois années de maladie, que je fus à peu près guérie ».

Sommeil hypnotique de Thérèse. — C'est pendant cette période de lit qu'elle eut dans la maison de son père, à Avila, une crise de sommeil hypnotique ; voici comment elle raconte le fait : « Je ne pouvais ni jour ni nuit prendre de repos, et outre cela j'étais en proie à une profonde tristesse, avec des douleurs excessives qui me tenaient depuis les pieds jusqu'à la tête ». Comme, à un moment où elle se croyait plus malade, son père, pour lui enlever l'inquiétude de la mort, s'opposa à la confession et à la communion, malgré le grand désir qu'elle en avait, cette contrariété amena subitement un sommeil simulant la mort : « La même nuit je tombais dans un évanouissement qui me tint privée de sentiments pendant près de quatre jours : on m'administra le sacrement d'extrême-onction ; on croyait à toute heure, ou plutôt à chaque instant, que j'allais mourir, et on ne faisait plus rien que de réciter auprès de moi le Symbole des apôtres, comme si je l'eusse entendu. Quelquefois on me tenait pour morte, et lorsque je revins à moi, je trouvai sur mes paupières un peu de cire d'une bougie qu'on avait apportée pour mieux juger mon état ». Enfin, ne trouvant plus aucun signe de vie dans Thérèse, on fut si persuadé de son décès, qu'au couvent de l'Incarnation on ouvrit une fosse pour l'enterrer ; des religieuses vinrent à la maison d'Al-

phonse de Cépèda, son père, pour assister au convoi de sa fille, et dans un autre couvent on dit pour elle la messe des morts.

Observations de sommeil hystérique. — Cet état de mort apparente chez des personnes hystériques n'est pas rare, et il m'a été donné plusieurs fois d'en être témoin ; mais de plus, j'ai constaté qu'un certain degré de mensonge et de fourberie accompagnait souvent cet état. Je vais citer trois cas de ce sommeil :

Le premier cas est relatif à une femme de cinquante-cinq ans, chez laquelle les sommeils hystériques après les crises étaient fréquents. Comme je connaissais son état depuis de longues années, et comme trop souvent je m'étais dérangé pour elle sans grande nécessité, je faisais très rares mes visites depuis quelques mois; l'hystérie lui fit entreprendre un matin, de s'endormir et de simuler la mort, peut-être pour faire courir après moi ; ce jour-là étant une fête de famille, elle pensait la déranger et l'assombrir par mon départ. A mon arrivée toute la famille pleurait autour du lit, le corps était insensible et sans mouvement, la respiration lente, le pouls filiforme, le cœur battait à peine ; elle était, semblait-il, prête à rendre le dernier soupir. Comme j'avais placé une trousse de chirurgie sur le lit et que je la dépliais en silence en laissant tomber de ma bouche le mot « Opération », je vis une des paupières de la malade se soulever et laisser couler, à travers la ligne entr'ouverte des cils, l'éclair d'un regard curieux. Mon diagnostic était fait; je déclarai que la malade n'était pas morte, et qu'elle serait guérie dans la nuit, si on lui tenait sur la face un linge mouillé d'eau froide. Je sus qu'elle s'était réveillée au coucher du soleil.

La seconde observation est à peu près semblable, avec une cause différente. Il s'agissait d'une jeune femme de la campagne, sujette à des attaques convulsives d'hystérie et qui, un jour, à la suite d'une discussion violente avec son

mari, tomba dans un sommeil invincible pendant quatre jours; la syncope fut telle à certain moment qu'on crût voir une morte véritable; je ne venais pas assez vite pour empêcher la malade de passer de vie à trépas; sauf les battements faibles et lents du cœur qui persistaient, la malade paraissait en effet à l'article de la mort; après avoir mis à la porte tous ceux qui pleuraient trop fort, mon doigt sur la bouche commanda un silence absolu; je ne tardai pas à voir les paupières de la malade s'entr'ouvrir à peine pour laisser passer le regard curieux que je connais; j'ordonnai les compresses d'eau froide sur la figure et je sortis en disant très haut qu'elle allait se réveiller. A cent mètres de la maison on courut après moi pour me dire que la malade avait repris connaissance et jeté à terre les compresses désagréables.

La troisième observation est la plus intéressante. Il s'agit d'un soldat arabe profondément hystérique : un modèle classique de l'affection avec tous ses symptômes se succédant comme dans les descriptions d'un livre de médecine : il fut pris pendant six semaines d'un sommeil simulant la mort, avec un réveil de deux jours dans l'intervalle; l'état était tel que plusieurs fois les infirmiers vinrent me dire qu'il était décédé; il fallait un examen médical pour se rendre compte de la persistance de la vie ; certainement on aurait pu l'enterrer vivant; je fus obligé, à un moment donné, de le nourrir avec la sonde, pour qu'il ne mourût pas de faim, or l'opération se faisait sans aucune résistance du malade plongé dans l'inertie la plus complète. Il prenait et gardait comme un mannequin les positions étranges et bizarres qu'on lui donnait; sous la douche il ne tressaillait même pas.

Comme je le faisais conduire à l'hydrothérapie chaque jour (on l'y portait comme un cadavre et on le reportait de même), comme d'autre part, la chaleur de l'été étant très forte, on se contentait de lui jeter sur le corps une couverture arabe à raies alternativement rouges et blanches, un

jour le gardien vint me dire que le réveil avait eu lieu, les raies de la couverture n'étant plus placées dans le sens habituel; mais à ma visite il paraissait toujours comme un cadavre et nous ne pûmes obtenir aucune manifestation de vie.

A la visite du lendemain, au lieu de sortir je me tins immobile dans un coin de la chambre, après avoir fait un changement de meubles avec des allées et venues pour éveiller sa curiosité; alors je vis le malade soulever légèrement ses paupières et jeter un regard circulaire autour de l'appartement, puis, m'apercevant, fermer de nouveau les yeux et rentrer dans l'immobilité accoutumée; je lui dis que je savais maintenant qu'il simulait la mort, que c'était une fourberie de sa part, que je venais de le voir ouvrir les yeux et me regarder; il fut insensible à mes objurgations et à mes moqueries; mais le lendemain après la douche, comme je dis au gardien de le frotter fort avec la brosse en crin pour le réveiller, à la première friction, soit qu'il y ait eu suggestion, soit pour tout autres causes, il se leva en criant et ne retomba plus dans le sommeil. Comme on le voit, malgré leur état de demi-conscience, et bien qu'ils puissent supporter un jeûne prolongé, la mort par inanition peut se produire, sans que ces malades veuillent rien faire pour l'empêcher. Il faut lutter contre cette éventualité en les nourrissant artificiellement, l'hystérie les aide à supporter cette désagréable opération.

Notons ce fait très remarquable, la persistance de l'attention et de la curiosité, indiquant la continuation de la vie intellectuelle.

On y voit aussi, à un degré difficile à évaluer, la fourberie et le mensonge si fréquents dans les manifestations hystériques. Si Thérèse entra dans cet état de sommeil et laissa croire à sa mort, sans avoir peut-être conscience du mal qu'elle faisait, ce fut pour tirer une espèce de vengeance de son père qui lui avait refusé la confession et la communion lorsqu'elle les demandait. C'est ainsi

qu'agissent les hystériques : on ne veut pas croire, s'était-elle dit, que je sois en danger de mort, je vais le prouver.

Faits divers de sommeil hystérique. — On lit souvent dans les journaux des faits divers relatifs à des sommeils prolongés de même nature ; ainsi, à la date du 6 novembre 1901, est relatée la nouvelle suivante : « A Périgueux, une jeune fille de dix-huit ans est endormie depuis huit jours ; tous les moyens employés pour la réveiller sont restés sans succès. Il paraît que depuis quelques années, à diverses reprises, cette personne s'est alitée sous l'action d'un sommeil invincible, qui, jusqu'à présent, n'avait pas dépassé une durée de cinq jours ». Chaque année on peut relever en France cinq ou six faits divers semblables ; ce sont toujours des sommeils hypnotiques : nous retrouverons le même sommeil au moins une fois dans la vie de chaque grand hystérique.

En tout cas, il sera toujours pour nous un symptôme de la névrose.

Hallucinations hystériques. — Maintenant, avec sœur Thérèse, entrons dans la période des hallucinations, celles habituelles aux hystériques, les auditives, les visuelles, les génitales ; les hallucinations éprouvées nous donneront une preuve nouvelle de sa maladie.

Hallucinations psychiques. — Mais avant de raconter les hallucinations véritables, nous devons donner quelques explications sur les hallucinations incomplètes que la sainte éprouva, et sur ce qu'elle voulait dire par ces mots : « Voir avec les yeux de l'âme ».

« Comme j'étais un jour avec une personne d'un rang distingué, dont j'avais fait depuis peu la connaissance, le Seigneur se présenta à moi d'un air courroucé ; je ne l'aperçus que des yeux de l'âme, mais je le vis plus clairement que je ne l'aurais fait des yeux du corps. »

Ce n'est pas, on le voit, une hallucination complète

qu'éprouve Thérèse ; elle a bien soin de distinguer les yeux de l'âme de ceux du corps.

Que veut dire Thérèse et quelle explication donner de ce fait ? La première explication, c'est qu'au début, les hallucinations étant très faibles, les malades se rendent compte de la non-réalité de leur sensation ; ils comprennent qu'ils ont entendu, qu'ils ont senti quelque chose d'irréel ; mais comme pourtant ils ont eu dans le cerveau une sensation, ils cherchent une expression pour dire ce qu'ils ont éprouvé et Thérèse appelle cela voir avec les yeux de l'âme ; entendre avec les oreilles de l'âme ; nous pouvons ajouter sentir avec le tact de l'âme.

Peut-être pourrait-on donner une explication scientifique du fait.

Rappelons-nous le mécanisme d'une sensation, de la vision par exemple ; trois faits se produisent : 1° impression sur la rétine ; 2° transmission par le nerf optique ; 3° perception par l'encéphale. On dit parfois qu'un fou est un homme ayant la tête à l'envers ; on pourrait dire avec plus de raison qu'un fou est un homme ayant les sensations à l'envers.

Je m'explique :

Je suis, sain d'esprit, placé devant un tableau noir sur lequel un arbre est dessiné ; je le vois : 1° l'image de cet arbre se fait sur ma rétine ; 2° elle est transmise par le nerf optique à mon cerveau ; 3° mon cerveau la perçoit. Conséquence : Je vois un arbre dessiné sur le tableau.

Au contraire, je suis aliéné ; sur le tableau noir, aucun dessin ; tout à coup dans mon cerveau, par le fait de la maladie, 3° se forme l'image d'un diable ; 2° cette image part du cerveau et suit le nerf optique ; 1° elle s'étale sur la rétine et je vois sur le tableau l'image non réelle du diable ; je suis halluciné. Dans ce cas, la vision a marché à l'envers de ce qu'elle fait normalement ; le troisième temps s'est produit avant le deuxième et le deuxième avant le premier.

Or pour expliquer le mot de Thérèse, voir avec les yeux

de l'âme, disons que la vision formée dans le cerveau, l'image du diable, n'a pas continué sa marche à l'extérieur en traversant le nerf optique, en s'étalant sur la rétine et enfin en se projetant dans l'espace ; non, cette image est restée dans les couches du cerveau où elle a pris naissance et le troisième temps seul s'est produit ; pour Thérèse c'est voir avec les yeux de l'âme ; elle aurait pu aussi se servir de l'expression voir avec les yeux du cerveau.

De même qu'il y a des hallucinations de la vue incomplètes que les yeux de l'âme perçoivent, de même il y a des hallucinations incomplètes de l'ouïe, que les oreilles de l'âme perçoivent ; le mécanisme de leur production est le même, le son remplaçant l'image, le nerf auditif, le nerf optique, les couches auditives, les couches optiques.

Ce sont ces hallucinations que Baillarger décrit sous le nom d'*hallucinations psychiques* et le D[r] Séglas sous le nom de *psycho-motrices ;* l'élément sensoriel, disent-ils, semble avoir disparu : ces malades entendent non la voix, mais la pensée ; ils entendent des paroles dépourvues de son ; il y a conversation d'âme à âme sans le secours de la parole ; nous décrirons tout à l'heure des hallucinations de cette nature entendues par Thérèse avec les oreilles de l'âme.

Enfin, nous avons également, fait plus rare, l'hallucination incomplète du sens du tact, expliquée de la même façon : aussi conservons-nous pour ces sortes d'hallucinations la désignation de Baillarger, hallucinations psychiques, qui s'appliquent à toutes les hallucinations incomplètes. Cette désignation est meilleure que celle du D[r] Séglas qui ne peut s'appliquer qu'au sens de l'ouïe, sans tenir compte du sens de la vue ni des autres sens. Ce serait mieux encore de les désigner sous le nom d'hallucinations cérébrales, qui désignerait nettement leur nature.

Les hallucinations psychiques visuelles de sainte Thérèse. — Voici quelques exemples d'hallucinations avec les yeux de l'âme racontées par sainte Thérèse : « Lorsque j'aperçus le Seigneur avec les yeux de l'âme me regardant d'un air

courroucé, l'impression en fut si vive qu'il me semble après vingt-six ans l'éprouver encore. Le Démon me persuadait que c'était un jeu d'imagination ou un artifice du malin esprit, mais qu'on ne pouvait voir qu'avec les yeux du corps ».

Parmi les mêmes hallucinations psychiques de la vue, il faut encore citer une vision de Jésus-Christ couvert de plaies et une autre concernant le livre des Confessions de saint Augustin : « Il me fut alors très préjudiciable de ne pas savoir qu'on pouvait voir quelque chose autrement que par les yeux du corps ».

Les psychiques auditives. — Voici : « Un jour que j'étais restée longtemps en oraison, je fus surprise d'un ravissement si subit qu'il m'ôta presque la connaissance et j'entendis ces paroles : « Je ne veux plus que tu aies de con-« versation avec les hommes, tu n'en auras plus qu'avec les « anges ». Ces paroles sont fort distinctes ; on ne les entend pas des oreilles du corps, mais on les distingue plus clairement que si elles lui venaient par l'entremise des sens ; quand l'âme ne voudrait pas les entendre, elle ne pourrait s'y soustraire ; dans la société, quand on ne veut pas entendre ce qui s'y dit, on se bouche les oreilles ou on s'applique fortement à autre chose ; mais pour ces sortes de paroles intérieures, bon gré mal gré, Dieu, en vertu de son pouvoir suprême, se fait écouter. J'en ai une grande expérience, ayant été près de deux ans à faire mes efforts pour ne pas les entendre, dans la crainte d'y être trompée. Il se passera quelquefois plusieurs jours, sans qu'on les entende, quelque désir qu'on en ait, et d'autres fois sans le vouloir, il faut, malgré soi, les écouter. Si on voulait mentir à ce sujet on dirait qu'on les entend avec les oreilles du corps ; comme je croyais qu'on ne pouvait pas entendre autrement, j'ai éprouvé un grand chagrin de ce qui m'arrivait ».

Ailleurs, elle raconte que fort souvent, dans cet espace de deux ans, elle entendit avec les oreilles de l'âme ou elle vit avec les yeux de l'âme. Cela la mettait dans un grand état

de perplexité : « Notre Seigneur, au milieu même des entretiens que j'avais avec les autres, me mettait en recueillement, et sans que je pusse m'en défendre, il me disait tout ce qu'il voulait et il fallait malgré moi que je l'écou tasse ».

Dans un autre passage, Thérèse, parlant encore de ses auditions intérieures, raconte qu'elle était toujours dans la crainte, au sujet des paroles que le Seigneur lui faisait entendre très fréquemment et presque continuellement. En parlant des diverses oraisons de la sainte nous aurons à citer d'autres hallucinations de même nature.

Hallucinations psychiques du tact. — A côté des hallucinations psychiques de l'ouïe et de la vue, je dois citer une hallucination psychique du sens du tact, hallucination de la sensibilité générale, que je crois très rare ; comme elle est très bien décrite par Thérèse, et très importante pour nos études d'aliénation, nous la citerons tout entière : « Un jour de la fête du glorieux saint Pierre, lorsque j'étais en oraison, je vis ou plutôt je sentis, car je ne vis rien en effet ni des yeux de l'âme ni autrement, je sentis, dis-je, que Notre-Seigneur était près de moi et je connus que c'était la même personne qui me parlait ordinairement ; comme j'ignorais qu'il peut y avoir de pareilles visions, j'en fus au commencement fort effrayée et je répandis beaucoup de larmes ; il me semblait que Notre-Seigneur marchait toujours à mes côtés. Cependant, comme il n'y avait aucune image, je ne pouvais distinguer sous quelle forme il était ; mais pour être toujours à mon côté droit, je sentais évidemment qu'il y était et qu'il était témoin de tout ce que je faisais ; de manière que toutes les fois que je me recueillais un peu ou que je n'étais pas tout à fait distraite, je ne pouvais ignorer qu'il fût près de moi ».

Ailleurs, Thérèse raconte qu'elle eut d'autres fois la même sensation de présence à côté d'elle, soit d'anges, soit de démons, sans les voir, sans les entendre et sans les sentir. J'étais comme une personne aveugle ou plon-

gée dans une très grande obscurité qui ne peut voir un homme placé auprès d'elle, avec cette différence que la personne en acquiert la certitude par le témoignage des sens, soit en la touchant, soit en l'entendant parler ou se remuer, tandis que dans cette sensation, il n'y a point d'obscurité semblable et Notre-Seigneur se montre *présent à l'âme* par une connaissance plus claire que le soleil ». Il peut donc, comme on le voit, y avoir des hallucinations psychiques du sens de la sensibilité générale, analogues à celles de la vision, analogues à celles de l'audition, c'est-à-dire des hallucinations qui se passent entièrement dans l'encéphale, sans être projetées au dehors.

Hallucinations complètes. — Après les hallucinations incomplètes dites psychiques, nous arrivons aux hallucinations complètes des divers sens éprouvées par sainte Thérèse ; citons-en quelques-unes :

Auditives. — « Un jour que j'étais plus affligée que de coutume parce qu'on me contrariait sur la communion et sur mon goût de solitude, j'entrai dans un oratoire ; j'y fus pendant cinq heures toute saisie et agitée par la frayeur d'être le jouet du démon, lorsque, tout à coup, j'entendis ces paroles : « N'ayez pas peur, ma fille, c'est moi, je ne vous abandonnerai pas. »

« Jusqu'à ce moment je n'avais pas encore entendu avec les oreilles du corps. »

Dans un autre chapitre, sainte Thérèse raconte que chaque jour Dieu lui parlait, tantôt avec amour, tantôt avec colère. Comme un jour ses confesseurs lui défendaient de faire ses oraisons, nous dirons plus loin ce qu'elles étaient, cette défense déplut au Sauveur, car il ordonna de répondre qu'elle tenait de la tyrannie et il fournit lui-même de vive voix des raisons pour combattre leur sentiment.

Lorsqu'elle eut des visions du démon, elle entendait parler autour d'elle comme s'il y avait des gens qui complotassent ensemble pour lui faire du mal. D'autres hallucina-

tions de l'ouïe, combinées avec des hallucinations de la vue et du toucher, seront racontées plus loin.

Les visuelles. — La première hallucination de la vue de sainte Thérèse est célèbre, c'est l'hallucination des mains ; voici son récit : « Étant un jour en oraison, il plut à Notre-Seigneur de me montrer seulement ses mains ; elles étaient d'une beauté si vive et si éclatante, qu'elles surpassaient toute expression. Quelques jours après il me fit voir sa divine face, et cette vue me laissa tout absorbée en lui. Je ne pouvais comprendre pourquoi cet aimable Sauveur ne se découvrait à moi que peu à peu, puisqu'il devait bientôt se montrer tout à fait ; j'ai compris depuis, qu'il avait égard à ma faiblessse.

« Un autre jour qui était celui de Saint-Paul, comme j'étais à la messe, la Très Sainte Humanité du Sauveur se fit voir à moi tout entière, telle qu'on la dépeint après sa résurrection, dans une splendeur et une majesté incomparables.

« En effet, j'aurais inutilement pendant plusieurs années travaillé mon imagination pour me représenter une chose si belle et si charmante, que je n'aurais jamais pu en venir à bout, tant sa blancheur et son éclat surpassaient tout ce qu'on peut imaginer ; ce que je voyais paraissait bien encore tenir de l'image, néanmoins je connaissais que ce n'en était pas une, mais Jésus lui-même, comme on distingue une personne vivante de son portrait. »

Hallucinations de superposition. — Nous devons citer aussi une curieuse hallucination de la vue, hallucination de superposition ; elle consiste à voir un objet réel sous un aspect non réel : « Un jour que je tenais à la main la croix de mon rosaire, Notre-Seigneur la prit dans la sienne et quand il me la rendit, elle était composée de quatre grandes pierres précieuses, qui étaient hors de comparaison, parce qu'il n'y en a pas à faire quand il s'agit de choses surnaturelles ; les diamants ne pouvant paraître que pierres fausses auprès des pierres incomparables qui formaient cette croix ; les

cinq plaies de Notre-Seigneur y paraissaient admirablement gravées. Ce divin Sauveur, en me donnant cette croix, me dit qu'à l'avenir je la verrais toujours de la sorte, et depuis cela m'est toujours arrivé. Je n'y discernais en aucune manière le bois, mais seulement les pierres, et cette faveur n'était que pour moi ».

L'explication est celle-ci : durant l'hallucination, Jésus lui suggère que dorénavant, chaque fois qu'elle regarderait la croix, elle la verrait composée de diamants ; facile à la suggestion, de par son état hystérique, sainte Thérèse voit la croix telle qu'on veut qu'elle soit vue.

Hallucinations doubles de la vue et de l'ouïe. — Voici une hallucination double de la vue et de l'ouïe : « Notre-Seigneur pendant tout ce temps, me faisait entendre par sa bouche adorable des paroles de tendresse et me découvrait sa beauté ineffable ; mais quelque désir que j'en eusse, je ne pus jamais distinguer la couleur ni la grandeur de ses yeux. Dès que je voulais le faire, la vision disparaissait ou bien son regard si puissant me faisait tomber en état de ravissement. Ce divin Sauveur se montrait presque toujours à moi *sans vêtements*, tel qu'il était après sa résurrection : lorsque j'étais dans l'affliction il m'ouvrait ses plaies ; parfois il se faisait voir dans l'Agonie du Jardin des Oliviers, ou bien portant sa croix, ou bien crucifié sur le Calvaire ; rarement il avait la couronne d'épines ».

Comme on le voit, malgré toute la puissance de son imagination, Thérèse aperçoit Jésus-Christ tel qu'on le dépeint habituellement ; cela doit sembler bizarre, qu'un Dieu, pour se manifester, n'ait pas choisi d'autre forme que celle antérieurement conçue par des peintres et des sculpteurs ou imaginée par des écrivains.

Période démoniaque. — Maintenant Thérèse est en proie aux hallucinations ayant pour base le démon ; cette forme que prend son délire lui est suggérée par les personnes qui l'entourent : tout le monde, les confesseurs, les directeurs,

les sœurs du couvent, les amis du dehors ne cessent de lui crier aux oreilles qu'elle est le jouet du diable, qu'il prend la forme du Sauveur pour agir en elle, tant et si bien qu'elle subit une véritable suggestion ; on tourne son imagination du côté de Satan, il va paraître.

« Cinq ou six grands serviteurs de Dieu, écrit-elle, s'étaient assemblés à mon sujet ; je sus de mon confesseur qu'ils s'accordaient à dire que ce que j'éprouvais venait du Démon et que je ferais bien de me distraire de toutes ces pensées obsédantes : les uns traitaient de rêveries mes paroles, les autres assuraient que j'étais dans l'illusion ; plusieurs avertissaient mon confesseur d'être sur ses gardes par rapport à moi ; il paraissait être de leur sentiment, quoiqu'il cherchât toujours à me consoler, mais beaucoup de personnes lui assuraient que je n'étais pas dans le bon chemin. »

Higa. — « Un de mes directeurs commença à me dire qu'il était clair que le démon était l'auteur de ces visions, il m'ordonna que toutes les fois que l'esprit des ténèbres m'en procurerait, puisque je ne pouvais l'en empêcher, je fisse contre lui un signe de mépris. » Or le remède que ce confesseur conseillait contre les démons était véritablement étrange pour une nonne. Arnaud d'Andilly et Chanut ont mal traduit le mot castillan Higa : suivant le dictionnaire de l'Académie espagnole il signifie l'action de moquerie par laquelle on montre à quelqu'un le poing fermé et le pouce placé entre l'index et le doigt du milieu ; c'est ce qu'on exprime en français par la locution : faire la *figue*. De nos jours, les prêtres hésiteraient probablement à employer de tels moyens, mais au XVIe siècle, ils n'éprouvaient pas ces scrupules de fausse pudibonderie ; ils croyaient au diable et pensaient, avec la figue, le vexer prodigieusement.

Hallucination de l'enfer. — Voici son hallucination de l'enfer : « Étant un jour en oraison, il me sembla que je me trouvais, sans savoir comment, toute vivante en enfer.

Cela se passa en très peu de temps ; mais quand je vivrais jusqu'à une extrême vieillesse, il me serait impossible d'en perdre le souvenir. L'entrée m'en parut comme une petite ruelle longue et étroite ou comme un four bas. Le fond me sembla une eau bourbeuse fort sale, d'une odeur empestée et pleine de toutes sortes de bêtes venimeuses. Au bout, il y avait un trou dans le mur, comme une armoire, où je me vis mettre fort à l'étroit. Je sentis dans l'âme un feu que je ne puis rendre ni même concevoir et dans tout mon corps, des douleurs insupportables. J'éprouvai une agonie d'âme en pensant que ces tourments devaient durer toute l'éternité. Dans ce lieu effroyable, il n'y a pas de consolation à attendre, ni d'espace pour s'asseoir ou se coucher de manière qu'on étouffe de tous côtés ; il n'y a pas de lumière : tout est ténèbres, et ténèbres très obscures. On ne laisse pas de voir, malgré cela, tout ce qui peut faire peine aux yeux. Cette vue de l'Enfer m'a fait prendre un vif intérêt à tant d'âmes qui se perdent, surtout parmi les hérétiques ; je donnerais volontiers ma vie pour en sauver une seule ! Combien ne doit-on pas être sensible aux douleurs si grandes de l'enfer auxquelles tant de personnes s'exposent ! »

Cette description de l'enfer qui consiste à être enfermé dans une armoire obscure creusée dans un mur est loin de la description poétique de l'Enfer de Milton ou de la grandeur épique de l'Enfer du Dante ; l'imagination de sainte Thérèse ne s'est pas mise en campagne pour nous offrir le sombre tableau d'un enfer espagnol. Mais la sainte, disons-le, mieux que le Dante, a su montrer sa bonté de cœur, en offrant sa vie pour sauver une âme damnée ; c'est une douceur dans le tableau.

Hallucinations démoniaques. — Bien des fois encore, Thérèse, dans cette période de deux années, aura des hallucinations démoniaques ; il serait même plus véridique de dire que le diable est toujours autour d'elle, lui parlant, se montrant, se tenant à ses côtés : « En effet, dit-elle, il

m'est arrivé plusieurs fois de voir les démons à mon côté gauche très distinctement ; mais lorsque je voyais Notre-Seigneur avec eux, ce m'était un extrême supplice de me servir à son égard de la *higa*, ce signe de moquerie, et l'on m'aurait plutôt mise en pièces que de me persuader que le démon prenait le corps de Jésus ».

Le démon lui apparaissait quelquefois sous des formes horribles ; il lui parlait d'un ton menaçant, avec des gestes et des grimaces épouvantables ; plus souvent encore elle le sentait à ses côtés, comme autrefois, dans les visions psychiques, mais avec les yeux du corps.

Il agitait son corps sans qu'elle fût maîtresse d'en arrêter les mouvements ; quelquefois alors, elle se donnait malgré elle de grands coups à la tête, aux bras et par tout le corps. Ceux qui étaient dans le voisinage entendaient le bruit des coups et croyaient que le démon frappait Thérèse ; elle ne sortait de ces crises que toute brisée, comme si on l'eût frappée avec un bâton. Elle ouït un soir que les démons allaient l'étrangler, et lorsqu'elle les eut chassés avec de l'eau bénite, elle en vit une foule qui s'enfuyaient en se précipitant les uns sur les autres.

L'hallucination du mauvais prêtre. — « M'approchant un jour de la Table de communion, je vis deux démons qui entouraient avec leurs cornes la gorge du prêtre célébrant la messe ; Notre-Seigneur était dans ses mains avec un grand éclat de majesté.

« Ces démons, ô mon Dieu, avaient l'air épouvanté de votre présence, et il semblait qu'ils eussent pris la fuite, si vous le leur eussiez permis. Notre-Seigneur me dit alors de prier pour ce prêtre, et de comprendre la force de la consécration qui avait lieu, même entre les mains d'un ennemi de Dieu. » Le tableau de ce prêtre tenant l'hostie avec le cou engoncé dans les cornes de deux diables, loin de me toucher, me paraît une hallucination quelque peu extravagante, quoi qu'en dise Thérèse.

« Étant un jour dans la chambre d'un homme décédé

après une mauvaise vie, je vis plusieurs démons le prendre dans leurs griffes, se l'arracher les uns les autres et le maltraiter. »

Hallucinations célestes. — Après les hallucinations diaboliques, en voici de moins terrifiantes : un jour qu'elle priait pour un de ses confesseurs décédé, elle le vit sortir de terre à côté d'elle, du côté droit, et monter au ciel avec une grande joie. Elle vit de même, pendant qu'on chantait l'office des morts pour deux religieuses décédées, leurs âmes s'envoler au ciel. « Je vis aussi, pendant le grand recueillement d'une messe, un Père de notre ordre, mort dans une autre ville, monter au ciel, sans passer par le purgatoire. Je sus depuis qu'il était mort à la même heure où j'avais eu cette connaissance. »

J'ouvre une parenthèse pour livrer, sans y croire, cet exemple de télépathie aux personnes qui s'en occupent ; c'est quatre siècles plus tôt, le fait de Swedenborg voyant, d'une ville d'Allemagne, un immense incendie allumé dans un quartier de Stockholm.

La guérison d'un aveugle. — Décrivons encore quelques autres hallucinations célèbres : « Un jour où je priais pour un aveugle demandant sa guérison, Notre-Seigneur m'apparut : il me montra la plaie de sa main gauche, d'où il tirait avec sa main droite un grand clou fort enfoncé qui sortait avec beaucoup de chairs saignantes ; cela me causait une grande peine. « Il avait déjà souffert tout cela pour « moi, me fut-il dit, c'était donc peu de faire quelque « chose pour cet aveugle. » Comme je redoublais mes prières au Seigneur attaché à la colonne, j'entendis une voix extrêmement douce, comme sortant d'un instrument de musique.

« Au bout d'un mois que je priais toujours Dieu pour le même sujet, je vis un diable qui déchirait avec dépit des papiers qu'il tenait à la main. » Comme on le voit, bien que Dieu et Diable s'en fussent mêlés, cette cure se fit long-

temps attendre : Thérèse vivait dans les temps reculés, bien antérieurs au chemin de fer et à l'électricité ; aujourd'hui, c'est à la vapeur que se font les guérisons et le miracle est compris dans le billet circulaire des pèlerins pour Lourdes.

Autres hallucinations. — Sainte Thérèse eut encore une hallucination qui fut cause de la construction du plus grand couvent du Carmel, celui de Saint-Joseph d'Avila : comme pour cette affaire elle était très perplexe, il arriva qu'un jour Notre-Seigneur lui ordonna de vive voix d'entreprendre en toute hâte l'édification de ce monastère ; c'est ainsi que l'hystérie peut faire sinon de grandes choses, du moins de grands bâtiments ; on l'a bien vu, dans ces derniers temps, par la construction de la basilique de Montmartre, due à l'hystérie de Marie Alacoque.

On connaît la faculté qu'ont certains aliénés hystériques de pouvoir produire à volonté des hallucinations de l'ouïe ; j'en ai cité un cas au *Congrès de Nancy* analogue à celui de M[lle] Couësdon. Or sainte Thérèse avait de telles hallucinations ; dans ses *Avis*, elle raconte que, voulant donner un règlement, elle entra dans un profond recueillement : « Alors j'entendis que Notre-Seigneur m'ordonnait de dire de sa part aux carmes déchaussés qu'ils s'efforçassent d'observer trois choses et que leur ordre irait, grâce à cela, toujours s'accroissant. La première chose... etc.... Cela m'arriva en l'année 1579 et attendu que c'est la vérité même, je l'atteste par ma signature ».

Les exemples précédents sont assez nombreux et assez nets pour prouver les hallucinations de la vue et de l'ouïe de sainte Thérèse ; nous allons parler maintenant des hallucinations de la sensibilité générale et des organes génitaux en particulier.

HALLUCINATIONS DU TACT. — Certains aliénés, surtout des hystériques, ont des troubles du tact qui, au lieu d'être localisés aux extrémités des nerfs de la peau et des muqueuses, se produisent dans les masses musculaires et dans

les autres tissus intérieurs : ce sont des troubles de la sensibilité générale, anesthésies ou hyperesthésies profondes qui sont le point de départ d'idées fausses et d'actes déraisonnables : ces aliénés ont la sensation, par exemple, que leurs corps sont devenus lourds comme ceux des éléphants ou des hippopotames; ils ne peuvent plus, croient-ils, remuer leur masse. D'autres au contraire, ce sera le cas de sainte Thérèse, se figurent être sans pesanteur ; ils croient en marchant ne plus toucher terre : comme Camille, reine des Volsques, non seulement ils ne font pas courber sous leurs pas les épis des moissons, mais encore ils prétendent s'élever et voler comme des anges ; alors, sous l'influence de cette sensation, se produisent de nombreuses aventures et parfois des accidents fort graves : un mystique se lance par la fenêtre dans la direction du ciel ; à sa grande stupéfaction, il est ramassé avec des fractures variées ; un autre grimpe sur un arbre et se précipite dans l'espace, très étonné, avec un corps léger comme une plume, de se retrouver à terre en très piteux état.

Sainte Thérèse eut une hallucination de cette nature, qui fut regardée, dans son temps, comme un miracle : très bien décrite dans ses mémoires, elle est fort intéressante pour des médecins et des philosophes. « Il faut ici du courage, écrit-elle, car on est enlevé malgré soi, avec une telle violence que souvent je voulais tenir ferme et j'employais toutes mes forces, surtout quand cela me prenait en public. Quelquefois j'y réussissais un peu, mais *avec un grand effort de tête*, comme une personne qui combattrait un géant, et j'en restais tout abattue.

« D'autres fois je n'y pouvais rien, le corps entier était enlevé de manière à ne plus toucher terre : cela m'est arrivé une fois, entre autres, que nous étions à genoux, prêts à communier. — D'autres fois, lorsque je m'en apercevais, particulièrement un jour où des dames de la première qualité entendaient le sermon, je m'étendis à terre pour qu'on ne s'aperçût pas de ce que j'éprouvais. Lorsque je voulais résister, je sentais sous mes pieds une force si grande me

soulever, que je ne sais à quoi la comparer ; ma frayeur était excessive ; eh ! qui n'en aurait pas eu de voir ainsi son corps enlevé de terre, car, quoique Dieu soit de la partie et que ce soit lui qui l'entraîne, on s'aperçoit cependant de ce qui se passe et la frayeur va jusqu'à faire dresser les cheveux sur la tête. »

Hallucinations génitales. — Pour les hallucinations génitales, Thérèse sent ce que leur description brutale aurait de peu divin, aussi n'en parle-t-elle que d'une façon voilée ; c'est une orgueilleuse, du reste : ne nous dit-elle pas, quelque part, dans ses mémoires, qu'elle serait plus honteuse d'être née de basse extraction que d'avoir commis un seul péché mortel ? Sa bonne éducation aussi l'empêche de narrer en détail ses faiblesses corporelles ; mais malgré les fleurs dont elle entoure la description des jouissances que Jésus lui fait éprouver, on y démêle facilement toute la part que sa féminité y a prise.

« Il me prenait, écrit-elle, des saillies si violentes qu'il me semblait qu'on m'arrachât l'âme ; mais ces grands transports d'amour ne sont pas de ces mouvements de dévotion qui prennent assez souvent aux âmes pieuses, non, *le tempérament peut se mêler à ces mouvements, et il est à craindre que les sens n'y aient une trop grande part.* »

Ailleurs : « A la vérité quand cet époux très riche veut enrichir et caresser les âmes davantage, il les unit tellement à lui, que, pareilles à des personnes que l'excès du plaisir et de la joie font défaillir, elles croient être suspendues à ces divins bras, collées à ce divin côté, appliquées à ces divines mamelles et ne savent plus que jouir. » Ainsi parle sainte Thérèse, dans son livre des *Conceptions de l'amour de Dieu.* Elle ajoute : « Comme un jour, je me demandais pourquoi, Dieu étant juste, privait de ses caresses tant de religieuses qui valaient mieux que moi, il me répondit : « Contentez-« vous de mon service et ne vous occupez pas des autres ».

« Je sortais de ces transports, la tête si épuisée et l'esprit si peu capable d'attention qu'il ne m'aurait pas été possible,

le lendemain ou les jours suivants, d'aller à l'oraison. La peine qu'on souffre est si agréable qu'il n'y a pas de plaisir dans la vie qui en approche. La violence de ce transport est si grande qu'elle empêche de prier et de faire autre chose. On est comme une personne à qui on aurait rompu les bras et les jambes. Si on est debout, on se laisse aller soi-même comme un corps privé de sentiment; à peine peut-on respirer; on laisse seulement échapper quelques soupirs, qui bien qu'ils paraissent faibles et languissants, ne laissent pas au fond d'être très vifs. »

HALLUCINATION DE L'ANGE. — « Quelquefois lorsque j'étais dans cet état, il plut à Notre-Seigneur de me favoriser de la vue d'un ange qui se tenait près de moi, à mon côté gauche, sous une forme corporelle. Il n'était pas de haute taille, mais petit et d'une beauté admirable. Il tenait à la main un large dard qui me semblait d'or et avait à la pointe un peu de feu. Quelquefois je sentais comme s'il me l'eût enfoncé dans le cœur et qu'il m'eût percée jusqu'au fond des entrailles. Il me semblait qu'en le retirant il me les arrachait et les enlevait avec lui, me laissant toute embrasée de l'amour de Dieu. Alors, la douleur que l'on ressent est si violente qu'on se laisse aller à de petites plaintes, et la douceur qui l'accompagne est si grande que pour se la procurer il ne faut rien moins que Dieu même. Dans le temps que durait cet état, j'étais comme hors de moi et j'aurais voulu ne rien voir ni parler à personne; c'était un bonheur et une gloire, au-dessus de toute la gloire que les créatures n'auraient pu jamais me procurer. *Maintenant, aux premières approches que j'en ressens, Notre-Seigneur enlève mon âme en extase et la douleur n'a plus lieu; tout est jouissance.* »

Quoique venant d'un ange, tout ceci me semble fort suspect; ce dard à la pointe enflammée, que va-t-il faire dans les entrailles, n'y apportant que du plaisir? Il nous semble que cet ange est bien indiscret : il aurait pu se contenter d'une causerie amicale et céleste sur le bonheur des

élus, plutôt que de se livrer à une si bizarre occupation dont son dard ne pouvait guère revenir que dans un état extraordinaire !

Pour mieux montrer combien ces hallucinations étaient véritablement matérielles, Thérèse raconte, autre part, que l'âme a besoin, par moments, de motifs d'amour plus tranquilles, et qu'il ne faut pas toujours aimer Dieu à coups de poing. Ailleurs elle ne craint pas de plaider une cause étonnante dans la bouche d'une sainte : elle s'élève contre certains livres de prières, qui prétendent éloigner toute image corporelle et détourner l'esprit de tout être créé; elle combat les théologiens qui prétendent que l'humanité de Jésus ne fait pas avancer dans le chemin de la piété ; elle plaide très vivement le contraire et veut que le corps tendrement aimé, ne soit pas un obstacle à la prière; comme elle croit vraie son hallucination génitale, elle la défend avec ardeur, et ne veut pas être privée du plaisir qu'elle y éprouve.

La Transverbération. — Après la mort de sainte Thérèse, la Transverbération de son cœur, c'est-à-dire la plaie faite par le dard de l'ange devint un motif tout à la fois de vénération et de discussion religieuse : au couvent de l'Incarnation d'Albe, où l'on conserve ce cœur si précieux, on montrait la cicatrice et on voulait instituer, pour en célébrer le miracle, une fête spéciale, la fête de la Transverbération. Si elle eût pu le faire, sainte Thérèse, avec sa finesse d'esprit, aurait souri de cet excès de zèle; elle aurait refusé pour son organe cet honneur extravagant sans attendre le veto de la cour romaine, qui se contenta de placer la sainte parmi les vierges et martyrs.

Résultats. — Telles sont les hallucinations qui firent tant de bruit à l'époque de la Renaissance et pendant les siècles suivants ; racontées par elle, elles ne peuvent être mises en doute ; comme ce sont elles qui nous ont servi pour établir la base sérieuse de cette observation médicale, on doit

en conclure que sainte Thérèse n'était pas une sainte prophétesse, comme on le croyait et comme on le croit encore, mais une hallucinée comme on en voit beaucoup dans les asiles d'aliénés.

Les Oraisons de sainte Thérèse. — Ce qui nous reste à dire est plus curieux encore : je veux parler des Oraisons de la sainte ; dans le livre de sa vie, Thérèse donne à ses sœurs des modèles de prières, et, pour ce faire, elle établit cinq classes d'oraisons :

1° L'oraison mentale ;
2° L'oraison de quiétude ;
3° L'oraison d'union ;
4° L'oraison d'extase ;
5° L'oraison de ravissement.

Or, il se trouve que les trois dernières oraisons ne sont plus des modèles ordinaires de prières, mais la description de trois états hystériques, éprouvés et regardés par elle comme choses pieuses et divines ; états hystériques si bien décrits que les médecins de l'époque, ignorants de cette affection, auraient pu trouver des documents complets pour l'étude de cette maladie, et qu'aujourd'hui même, pour décrire d'une façon parfaite certaines crises, un aliéniste n'aurait qu'à copier les oraisons de la fondatrice du Carmel.

Il arrive, par le fait de cette confusion, que Thérèse, au lieu de prémunir les sœurs de son ordre contre le danger de pareilles prières, les leur donne comme exemple salutaire à suivre ; pour elle, arriver aux trois dernières oraisons, c'est atteindre la perfection religieuse ; en sorte que dans les couvents qui suivent sa règle, plus on est en état d'hystérie, plus on est en état de sainteté.

Dans les deux premières oraisons, il n'y a pas encore maladie, il y a seulement entraînement à la maladie ; pour me servir d'une comparaison de la sœur, on prépare le jardin où pousseront les symptômes nerveux. Laissons de côté ces deux premières oraisons, et arrivons aux trois dernières.

3° L'oraison d'union. — « L'*oraison d'union* est un sommeil de la mémoire, de l'entendement et de la volonté qui ne se perdent pas tout à fait ; dans cette espèce d'agonie on goûte des désirs inexprimables qui ne sont autre chose qu'une jouissance de Dieu. L'âme en cet état ne sait si elle parle ou si elle se tait ; si elle rit ou si elle pleure ! C'est une glorieuse extravagance, une céleste folie où l'on découvre la vraie sagesse, c'est-à-dire une délicieuse jouissance.

« On ne peut s'en sortir que par une distraction violente, peut-être même ne peut-on pas tout à fait en venir à bout ; on sort de la limite de la raison ; la joie est si grande qu'il semble quelquefois que l'âme est prête à sortir du corps. Ces grands transports d'amour durant lesquels Notre-Seigneur s'unit à moi, ne sont pas des actes de dévotion seulement, *et les sens participent à cette union*. Alors Notre-Seigneur remplit les fonctions de jardinier sans laisser à faire aucun ouvrage, voulant seulement que le vrai jardinier se récrée à sentir le parfum des fleurs. »

Si nous savons lire entre les lignes, sainte Thérèse a eu raison d'appeler ainsi l'oraison d'union : il n'est pas difficile de démêler, au milieu de ces phrases mystiques, les hallucinations du sens génital que d'autres malades vulgaires nous racontent avec plus de brutalité : c'est dans cette oraison d'union et dans la suivante qu'il faut placer les hallucinations racontées plus haut : Thérèse décrit admirablement, pour les avoir éprouvées, les sensations perçues dans ce demi-sommeil : toutes les facultés de l'âme sont anéanties avec conservation d'une demi-conscience et le souvenir très vif, au réveil, des sensations éprouvées.

Comme elle le dit, l'intelligence, la volonté, la mémoire ne sont pas perdues, mais sont dans un état de paralysie ou de demi-sommeil dont on ne peut se réveiller que par une secousse à laquelle parfois on résiste, tellement est profonde la jouissance éprouvée.

Ne croyez pas que les mystiques seuls peuvent se donner ou subir cet état, phase de maladie ou oraison d'union,

non, d'autres peuvent l'éprouver sans que la religion s'y trouve mêlée.

Une dame mariée, présentant des symptômes non douteux d'hystérie, entrait, de sa propre volonté, dans cette période de jouissance extatique ; elle se retirait dans sa chambre loin du bruit ; et là assise dans un fauteuil, la tête renversée sur le dossier du siège, le regard perdu au plafond, elle croisait la jambe droite sur la gauche et d'un mouvement lent et rythmique, elle frottait avec le talon du pied droit l'extrémité de la jambe gauche ; peu à peu elle entrait dans un demi-sommeil hypnotique, pendant lequel elle éprouvait la jouissance infinie d'une union imaginaire : C'était, nous disait-elle, la sensation de béatitude que doit éprouver un fumeur d'opium ; si on entrait dans sa chambre, on pouvait circuler et faire du bruit sans la réveiller, mais elle avait conscience qu'on était là ; au bout d'un quart d'heure environ, tout était fini. Chez cette personne, cet état n'était ni précédé, ni accompagné, ni suivi d'une crise convulsive quelconque. Quelquefois, mais très rarement, étant en compagnie, elle s'est endormie du même sommeil, sans y prendre garde ; on attribuait la chose à une syncope, mais, d'après son mari, c'était le même état hystérique.

4° L'ORAISON D'EXTASE. — Nous arrivons avec sainte Thérèse à l'oraison d'extase : c'est, suivant le point de vue, un degré de plus d'hypnose ou un degré de plus de piété.

« Dans l'*oraison d'extase* on n'a plus de sensations distinctes ; on jouit simplement, sans connaître de quoi on jouit, on sent qu'on jouit d'un bien où sont renfermés tous les biens, mais on ne comprend pas quel est ce bien. Les facultés et les sens sont si occupés de cette joie, qu'ils ne sont plus libres pour faire attention à rien, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Le corps et l'âme sont dans une impuissance totale pour s'expliquer sur leur jouissance ; dans cet état toute application étrangère serait un embarras et un tourment. L'âme se sent en un instant tomber dans une

espèce de défaillance et de pâmoison universelles avec une douceur et un contentement inexprimables; les forces s'en vont : on peut à grand' peine remuer les mains; les yeux se ferment malgré soi ou, s'ils restent ouverts, on ne peut s'en servir. Si l'oreille entend, ce sont des bruits confus et non des mots ou des phrases ; il en est de même des autres sens qui ne sont propres qu'à empêcher l'âme de jouir à son aise de la plénitude de son bonheur ; en même temps on jouit *matériellement* d'une satisfaction très grande et très sensible.

« Au début la chose passait si vite qu'on ne s'apercevait pas à l'extérieur de cette privation de sentiments ; plus tard il n'en fut pas ainsi, mais la durée de la suspension des puissances de l'âme ne dépasse jamais une demi-heure.

« Voyons maintenant ce que sent l'âme dans cet état ; c'est à celui qui le sent à le dire : l'âme reste toute attendrie ; il semble qu'elle voudrait se distiller en larmes, non de douleurs, mais de joie, et elle s'en trouve baignée sans s'être aperçue comme elle les a versées. Elle est remplie de joie, de voir l'ardeur de son feu apaisée par une manière d'eau si merveilleuse qui, loin de l'éteindre, l'augmente davantage : on prendrait ceci pour de l'arabe, et cependant cela se passe ainsi.

« Il m'est arrivé quelquefois, au sortir de cette oraison, de ne savoir si c'était un songe ou une vérité, mais me voyant trempée de mes larmes, qui coulaient sans peine et d'une force et d'une vitesse qu'il semblait que ce fût une nuée céleste qui se déchargeait pour arroser mon jardin intérieur, je voyais que ce n'était pas un songe. »

Que lisons-nous dans nos livres classiques sur l'extase? C'est un état symptomatique de l'hystérie qui présente les caractères suivants : perte presque complète de la perception du monde extérieur ; les sensations de la vue, de l'ouïe, du toucher sont, sinon complètement abolies, du moins considérablement diminuées ; la figure illuminée d'un rayon de bonheur indicible, la tête renversée en arrière, le cou tendu, les membres immobiles dans une position une fois prise ;

les sensations les plus vives et les plus douces se reflètent sur la figure et parfois dans des attitudes passionnelles : les hallucinations sont concentrées sur un seul objet, avec une jouissance qui absorbe toute l'intelligence et toutes les affections.

L'accès dure de dix minutes à une demi-heure, jamais plus ; il cesse brusquement ou peu à peu, mais le sujet conserve la mémoire des visions, auditions et sensations diverses perçues pendant l'accès, il se termine généralement par une crise de larmes et par une émission d'urine.

On voit combien Thérèse a bien étudié son cas : elle nous fait une description aussi précise que l'écrivain moderne des symptômes de l'extase : même perte de sensibilité, même perte des forces, même abolition des sens, mêmes jouissances hallucinatoires, enfin, même manière de se réveiller au milieu des larmes.

On comprend quels sentiments de pudeur ont empêché la sainte de parler de l'émission involontaire d'urine, qui accompagne la pluie de larmes. Cependant, dans un autre passage de ses mémoires elle raconte qu'en reprenant ses sens, elle trouvait ses vêtements mal en point.

5° ORAISON DE RAVISSEMENT. — Pour l'*oraison de ravissement* qui correspond à la grande névrose, celle avec convulsions, avec attitudes passionnelles, avec hallucinations de toutes sortes, sainte Thérèse nous la décrit comme le summum de la dévotion.

Si nous étudions scientifiquement ou plutôt médicalement cette dernière oraison, nous constatons divers faits qui éclairent singulièrement le diagnostic de la maladie : au sujet de la crise convulsive, que lisons-nous dans nos livres classiques ? Le plus souvent le sujet éprouve d'abord une vague aura, la boule hystérique, puis les yeux se ferment, la parole s'arrête, le corps s'immobilise et tombe lentement. L'attaque a lieu : le malade se convulse comme dans l'épilepsie, mais la perte de connaissance n'est pas brusquement complète ; durant l'attaque on observe des mouvements

désordonnés de tout le corps, parmi lesquels le spasme cynique, la folie libidineuse des anciens ; parfois l'attaque se passe en silence ; d'autres fois elle est accompagnée de petits cris ou de sanglots bruyants ; la malade suffoquée porte les mains à son cou et à sa poitrine pour arracher le poids constricteur. Enfin, obnubilation plus ou moins complète de la conscience, hallucinations, illusions, perversions des sens, tels sont les troubles variés de cette période.

Après la crise révulsive, il y a parfois la période des contorsions toujours bizarres et effrayantes, avec délire concomitant ; les yeux sont convulsés sous la paupière supérieure ; les oreilles n'entendent pas et la peau anesthésiée n'éprouve plus de sensations de douleur ou de chaleur. Le thermomètre invariable se maintient à 37°, 38° au plus, malgré l'intensité des attaques. Enfin l'hystéro-épileptique conserve tel quel l'ensemble de ses facultés, sans diminution ou altération, alors que l'épileptique voit chaque jour son intelligence décliner et marcher à la démence.

Que nous dit sainte Thérèse dans son oraison de ravissement et dans la description de ses hallucinations ?

Elle a l'aura, ce coup de sifflet indicateur de la crise, sous la forme d'un sentiment de refroidissement ; puis elle a la douleur violente au côté et la constriction de la gorge ; la chaleur n'augmente pas, nous dit-elle ; elle éprouve la perte de connaissanee, l'anéantissement des forces ; elle tombe et se convulse dans un accès hystéro-épileptique, puisque sa langue est déchirée et ses mains contracturées assez longtemps ; elle a le délire transitoire sous forme d'hallucinations diverses ; elle a les gémissements et les petits cris ; elle a les sentiments de tristesse et d'angoisse ; peut-être aussi a-t-elle les attitudes passionnelles si nous traduisons bien sa phrase. « Ici le corps est moins maître de lui. » Pendant la longue durée de cet état nerveux, les périodes d'extase et d'union viennent remplir l'intervalle des crises et apporter pendant quelques heures un peu de soulagement à la pauvre convulsée. Enfin, lorsque la malade se réveille, la période est finie, elle est brisée comme

de coups reçus, mais elle reprend alors, avec toute son intelligence reconquise, son train de vie ordinaire. La période de ravissement de sainte Thérèse s'appelle d'un autre nom en aliénation mentale, c'est le mal hystéro-épileptique.

Le chateau intérieur. — Dans un dernier livre, le *Château intérieur*, sainte Thérèse a reproduit sous une autre forme le même ordre d'idées ; ce château fort se compose de plusieurs enceintes où l'âme pénètre peu à peu : la première enceinte correspond à l'oraison mentale ; la dernière, ou bastion principal, à l'oraison de ravissement ; faire une comparaison entre les états d'hystérie et ces diverses enceintes serait, avec des changements de nom, répéter le travail que nous venons de faire pour les oraisons ; nous n'en parlons donc que pour mémoire.

Bonne foi de sainte Thérèse. — La description de ces oraisons et l'histoire de son château intérieur nous prouvent la bonne foi de sainte Thérèse ; elle ne se rendait nullement compte du mal dont elle était la proie et regardait comme vraies ses hallucinations de divers sens. Lorsque la grande crise s'emparait d'elle, comme la pythie sur le trépied de Delphes, elle croyait que Dieu prenait possession de sa personne.

Credo quia absurdum. — En terminant ce travail, nous rappellerons un mot de sainte Thérèse qu'elle eut constamment dans la bouche pendant le cours de son existence : « Plus les choses sont au-dessus de la raison, plus je les crois ». Cela veut dire que les manifestations de sa maladie et ses hallucinations en particulier, bien qu'en dehors de la raison, doivent être acceptées comme articles de foi non seulement par elle, mais encore par tous ceux qui suivent son enseignement. Aussi pensait-elle faire acte méritoire, en excitant les fidèles par ses sermons et par ses livres à mettre en pratique les cinq oraisons, et à pénétrer avec elle

dans le château fort hanté par sa folie. Mais en donnant comme aliment religieux, aux peuples avides de l'entendre, les produits de ses hallucinations et en entraînant pendant plusieurs siècles les foules croyantes dans la fausse direction d'un mysticisme maladif, Thérèse fit un mal considérable à l'humanité ; car il ne faut pas se le dissimuler, elle eut une autorité sérieuse sur le monde entier ; l'Espagne surtout eut à souffrir de son fait : dans ce beau pays qui avait été, sous les Arabes, le centre de la civilisation, cette hystérique fut regardée tout à la fois comme grande sainte et comme grand docteur ; elle fut, comme influence, supérieure à tous : elle fut écoutée par les évêques et par les prêtres, par la Cour et les grands seigneurs, par les gens éclairés et par le peuple ignorant, enfin par le long cortège de moines qui se prolonge de siècle en siècle dans l'histoire. Sa cellule fut l'antre de la Sibylle d'où sortaient sans cesse les mots fatidiques, et parmi ceux-ci, celui qui pour elle les résumait tous : « Plus les choses sont au-dessus de la raison, plus nous les croyons ». Ces mots, négation de toute science, ennemis de tout progrès, furent les mots d'ordre qui présidèrent à l'enseignement dans tous les ordres religieux et dans toutes les universités catholiques ; ils y président encore. Ils furent, sans aucun doute, une des plus grandes causes de l'amoindrissement de ce peuple espagnol qui, avec tant de qualités morales, aurait dû avoir d'autres destinées.

Conclusions. — Pour sainte Thérèse, si l'hystérie est une excuse et si on doit lui pardonner, comme on pardonne à ceux qui ne savent ce qu'ils font, il n'en est pas moins vrai qu'il reste un devoir à remplir, celui de faire connaître la vérité aux gens croyants, susceptibles aujourd'hui encore, d'être séduits et trompés par ses écrits.

Si sainte Thérèse, ne cessons de le dire, fut une sainte, ce fut une sainte hystérique.

Au xx[e] siècle la formule de saint Augustin et de sainte Thérèse : *Credo quia absurdum* doit être effacée de tous les

catéchismes et de tous les manuels d'instruction ; au XX[e] siècle il faut croire seulement ce que la science et la raison nous enseignent ; la raison et la science doivent prendre la place de toutes les folies religieuses.

Le 15 décembre 1901.

Vallée des Consuls (Alger).

Dr Rouby

Nota. — Il y a des sources aux eaux claires, abondantes et intarissables où s'alimentent de nombreux ruisseaux ; le livre du Dr Pitres (de Bordeaux), sur l'hystérie, est la source féconde qui a coulé dans le filet d'eau qu'est cet opuscule.

D. R.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

